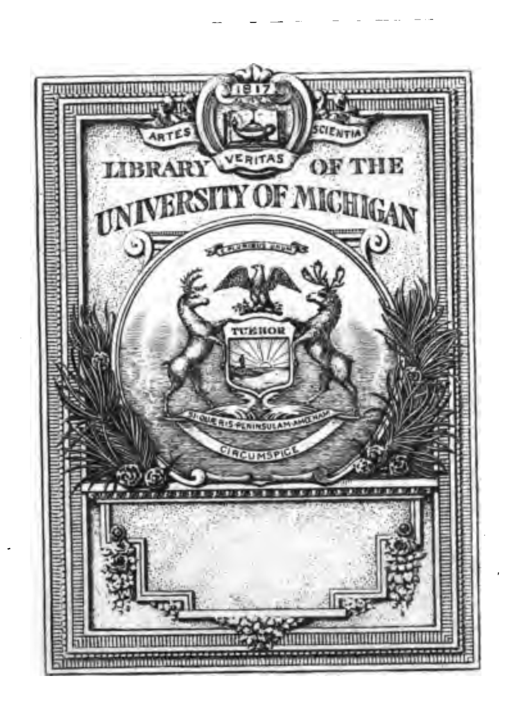


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME VINGT-NEUVIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de S. Em. Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXI.

TABLE
DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

Fin de la Table du vingt-neuvième volume.

(*Mercredi 15 août 1821.*) (N°. 732.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Sur une *Réponse à la Lettre de M. de Haller, par feu M. de Langalerie.*

Les protestans ont été fort sensibles à la démarche de M. de Haller; la conversion d'un homme de ce mérite, les raisons dont il l'appuie, le ton de candeur et de persuasion qui règne dans sa lettre; tout cela importune ceux dont il vient d'abandonner la communion, et ils cherchent, par tous les moyens possibles, à relever leur cause abattue. Ils ont recours à des attaques, tantôt directes, tantôt indirectes; aujourd'hui, ils appellent les morts à leurs secours, et ont imaginé d'opposer à l'exemple de M. de Haller un exemple contraire; mais le choix qu'ils ont fait n'est pas heureux. Le caractère du marquis de Langalerie est si décrié, ses aventures et son inconstance sont si connues, qu'il est assez étonnant qu'on ait prétendu comparer un militaire ambitieux et emporté à un homme de la douceur, de la modération et de la gravité de M. de Haller. Qu'il nous soit permis d'abord de présenter en raccourci la vie errante et agitée de Langalerie.

Philippe de Gentil, marquis de Langalerie, né en Saintonge en 1656, entra fort jeune au service, et devint lieutenant-général en 1704. Il avoit, dit la *Biographie universelle*, beaucoup de capacité, mais encore plus

d'ambition; il croyoit que personne n'étoit plus fait que lui pour commander en chef une armée, et il s'attribuoit le succès de toutes les affaires où il s'étoit trouvé : dans les conseils, il s'exprimoit avec une hauteur déplacée, et ne craignoit pas de s'abandonner à ses emportemens, lorsqu'il n'avoit pu réussir à faire prévaloir son avis. C'est aussi l'idée que le duc de Noailles en donne dans une lettre à Louvois. Mécontent de tout et de tout le monde, Langalerie quitta l'armée alors cantonnée en Italie, et se retira à Venise, d'où il publia un manifeste, du 10 mars 1706, pour exposer ses griefs. De là il passa au service de l'empereur, qui étoit en guerre avec la France. Il fut condamné par contumace à être pendu, et ses biens confisqués.

Langalerie servit au siége de Turin, sous le prince Eugène; bientôt il se fit autant d'ennemis dans l'armée impériale que dans sa patrie, et quitta le service de l'empereur pour celui du roi de Pologne. En passant à Berlin en 1709, il épousa une de ses parentes, protestante, réfugiée en ce pays, et l'emmena en Pologne. Son caractère inquiet le suivoit partout; il s'ennuya dans ce nouveau séjour, et se retira à Francfort-sur-l'Oder. Ce fut là que ce déserteur de sa patrie abandonna aussi sa religion

Le 15 juillet 1711, il embrassa le calvinisme et non le luthéranisme, comme la *Biographie* le dit par méprise. On peut croire que l'inconstance de son caractère et les embarras de sa situation eurent beaucoup de part à cette démarche; il étoit sans ressources, et, après avoir servi successivement trois souverains catholiques, il vouloit essayer de se ménager des protecteurs parmi les princes protestans. Sa femme contribua aussi beaucoup à sa résolution, et la lettre le prouve. Quoi qu'il en soit, ce ne fut point là le terme de ses variations religieuses et politiques. Il trouva peu après un établissement à la cour du landgrave de Hesse; puis,

ne pouvant y rester tranquille, il passa en Hollande; puis, s'étant abouché avec un aga turc qui se trouvoit à la Haye, il conclut avec lui un traité par lequel il devoit être mis à la tête d'une expédition en Italie, en faveur de la Porte, au moyen de quoi on lui promettoit une souveraineté dans l'Archipel. On fut instruit de ses projets, et il fut arrêté par ordre de l'empereur comme il se rendoit à Hambourg pour s'y embarquer. On l'envoya prisonnier au château de Raab en Hongrie, où la mort termina ses aventures, le 20 juin, ou, selon d'autres, le 18 septembre 1717.

On dit que, quelques années après son changement de religion, un homme apparemment de ses amis, Guillot de Marcilly, fit le voyage de Hollande pour le ramener dans le sein de l'Église. Il eut avec Langalerie plusieurs conférences qui eurent à peu près l'effet qu'il en souhaitoit; il rend compte de ces détails dans une *Relation historique et théologique* de ce voyage, Paris, 1719, in-12; relation dont l'abbé d'Artigny parle dans ses *Mémoires*. Guillot de Marcilly ajoute que Langalerie donna dans ses derniers momens des signes manifestes d'un sincère repentir.

Tel est l'homme qu'on voudroit opposer à M. de Haller; on seroit tenté de croire qu'un tel exemple a été choisi en désespoir de cause. Celui qui avoit renoncé à sa patrie, qui avoit changé quatre ou cinq fois de souverains, et qui avoit fini par vouloir se retirer chez les Mahométans, n'offroit pas, ce semble, une acquisition bien glorieuse pour les protestans; il étoit assez clair que son changement de religion tenoit à la mobilité et à l'inquiétude de son esprit, ou au dépit d'un amour-propre blessé, ou à l'état misérable de ses finances et au dénûment où il se trouvoit, ou plutôt à toutes ces causes réunies. M. de Haller nous présente un caractère bien différent; il n'a point porté les armes contre sa patrie, il n'y a pas été condamné à être

pendu, il n'a point fait d'alliance avec un aga. Ce n'est point lorsqu'il a perdu sa fortune et ses places, et qu'il est sans asile, qu'il embrasse la religion catholique; c'est dans une situation tranquille, et après de mûres réflexions; c'est sans avoir donné aucun signe d'inconstance, d'ambition ou d'humeur; c'est au contraire après s'être toujours concilié l'estime par une conduite grave et soutenue. Aux yeux de tout homme de sang-froid, le réfugié françois ne peut, sous aucun rapport, soutenir la comparaison avec le magistrat de Berne.

Celui qui a fait imprimer la *Réponse à M. de Haller, au sujet de son changement de religion, par feu M. de Langalerie*, Genève, 1821, in-8°., s'est donc complètement trompé, s'il a cru vraiment offrir une réfutation de la lettre du premier. Il y a ici entre les écrits la même différence qu'entre les personnes. M. de Haller ne dit d'injure à qui que ce soit; sa lettre respire la douceur et la charité, et en même temps la candeur et la persuasion. Celle du marquis fugitif est pleine d'amertume et d'expressions insultantes; il ne voit partout dans l'Église catholique que *fourberies, impuretés, infamies, scandales, attentats, sacriléges* : tout dans cette Église est odieux ou ridicule. *Le Pape est l'antechrist*, c'est une chose certaine; et Langalerie déclare même que *les cinquante-deux caractères que Jurieu a donnés au Pape et au papisme, leur conviennent si parfaitement, qu'il est impossible de les méconnoître*. Ainsi, ce nouveau converti pousse le zèle jusqu'à adopter toutes les visions de ce Jurieu, aujourd'hui si décrié, et il parle avec honneur de son *Accomplissement des prophéties*, après que plus de cent ans écoulés depuis, ont donné un si terrible démenti au prophète et à ses prédictions. L'éditeur genevois auroit bien dû s'épargner le ridicule de reproduire des extravagances, dont les protestans les plus sensés se moquoient, même du temps de Jurieu.

Il y auroit beaucoup d'autres choses à remarquer sur la lettre de Langalerie. Elle sent partout le chagrin et l'exagération d'un mécontent. Un homme qui étoit entré fort jeune au service, et qui avoit passé sa vie dans les camps et dans des courses aventureuses, ne devoit pas être fort sur la controverse. Aussi, parmi les quinze motifs que Langalerie donne de son changement, il y en a de si ridicules, qu'un homme moins dominé par l'humeur eût évité de les énoncer. Il est révolté du baptême des cloches: *c'est pour moi*, dit-il, *un scandale que je ne saurois surmonter*. Langalerie étoit aisé à scandaliser; s'il eût interrogé un enfant de nos catéchismes, il eût appris que ce qu'on appelle improprement le baptême des cloches est une bénédiction qui n'a rien de superstitieux, et qui indique seulement que ces objets sont consacrés au culte divin. Cet usage de l'Eglise n'a certainement rien que de raisonnable, et il est convenable que ce qui sert aux exercices de la religion soit distingué des choses profanes. Les autres objections du général fugitif ne sont pas plus spécieuses; la religion catholique n'est pas vraie à ses yeux, parce qu'on tolère à Rome des maisons de désordre; comme si on ne les toléroit pas de même dans la réforme, et comme si Luther et Calvin avoient fait disparoître du monde les mauvaises mœurs. Sur les autres difficultés de Langalerie, on peut se contenter de le renvoyer simplement à l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* par Bossuet. Le grand évêque y sépare le véritable enseignement catholique des fausses interprétations de nos adversaires, et il répond à leurs objections sur l'autorité de l'Eglise, la transsubtantiation, le retranchement de la coupe, le mérite des œuvres, les images, etc. La seule lecture de l'*Exposition* eût suffi pour résoudre les doutes de Langalerie, et pour dissiper les difficultés des ministres de Francfort.

Il est vraisemblable que ceux-ci eurent quelque part à la lettre de Langalerie. Il étoit arrivé, le 22 juin 1711, dans cette ville, toute protestante, et voulant, dit-il, s'instruire, il consulta les ministres et les professeurs de l'université. Peut-être auroit-il été nécessaire de consulter aussi quelque docteur catholique; mais il n'y en avoit peut-être pas à Francfort-sur-l'Oder. Langalerie étoit d'ailleurs pressé par sa femme et par sa position; mécontent, sans ressources, sans asile, il pouvoit se flatter que son changement de religion lui procureroit de nouveaux protecteurs à la place de ceux qu'il s'étoit successivement aliénés. Ces motifs parlèrent peut-être aussi haut à son esprit que les argumens des ministres de Francfort. Leurs conférences avec Langalerie commencèrent le 25 juin, et finirent le 16 juillet; mais le général fugitif n'avoit pas attendu ce terme. Il étoit pressé, et dès le 15 il avoit fait abjuration devant le consistoire de l'église françoise réfugiée. Le dimanche suivant, 19 du mois, il réitéra cet acte publiquement, dans l'église et en présence des autres réfugiés; un ministre lui adressa un discours de félicitation, où il reproduisit, contre l'Eglise romaine, les mêmes imputations que la *Lettre*. Tout cela est jeté dans le même moule. Ces pièces se trouvent à la suite de la *Lettre* de Langalerie.

Au résumé, il n'y a pas d'apparence que cette *conversion*, comme on l'appelle, éclipse celle de M. de Haller. Elle ne fit pas beaucoup d'impression dans le temps, et elle parut le résultat de l'inconstance et du dépit. Enfin, ce qui achève de la décrier, ce fut le traité conclu quelques années après par le réfugié avec l'aga turc, et tout le monde resta persuadé que, si on n'eût pas arrêté Langalerie, il eût pu prendre le turban, comme le fit vers le même temps (en 1720) le comte de Bonneval, son ami. Infidèle à son souverain, il n'est pas étonnant qu'il l'ait été à sa

croyance. Les protestans n'auroient pas dû, ce semble, rappeler une telle conquête, qui ne fait honneur ni à eux ni à celui qui en est l'objet; et on leur conseilleroit d'attendre qu'ils eussent fait d'autres prosélytes. Quand ils auront persuadé un homme de la trempe de M. de Haller, un bon père de famille, un esprit calme et pur, un auteur distingué par ses principes et ses travaux, un magistrat intègre, plein d'honneur, entouré de la considération générale, alors ils pourront chanter victoire. Jusque-là il leur convient d'être modestes, d'autant plus que cette défection de M. de Haller a été précédée de beaucoup d'autres.

On cite en effet un grand nombre de protestans qui, depuis une vingtaine d'années, ont abandonné cette communion pour rentrer dans le sein de l'Eglise; le duc Adolphe de Mecklembourg-Schwerin, qui vient de mourir; le duc Frédéric de Saxe-Gotha; deux frères, princes de Solms-Laubach; le comte de Stolberg, dont nous avons parlé plusieurs fois, et toute sa famille; M. le comte de Senfft-Pilsach et sa famille, qui demeurent aujourd'hui en France; M. Frédéric de Schlegel, secrétaire aulique au département des affaires étrangères à Vienne, qu'on a vu à Paris, il y a quelques années, et qui s'est converti à Cologne, ainsi que sa femme, fille du littérateur Mendelsohn; M. Adam Müller, consul général d'Autriche à Leipsick, publiciste connu par des écrits politiques fort estimés; M. Warner, poète distingué, aujourd'hui prêtre et prédicateur à Vienne, où son talent et son zèle lui procurent beaucoup de succès; M. Bernouilli, de Bâle, major au régiment des gardes suisses de Courten, et fils du directeur de l'Académie des sciences à Berlin; M. Freudenfeld, professeur à Bonn; M. Biester, fils du bibliothécaire royal, qui fut longtemps un des rédacteurs du *Journal littéraire* à Berlin, journal qui a le plus contribué aux progrès du déisme

en Allemagne, etc. Nous espérons pouvoir donner incessamment un tableau détaillé de ces conversions, dont le nombre chagrine extrêmement les protestans d'Allemagne. La *Gazette de Carlsruhe* s'est élevée, il y a quelques mois, contre de si fâcheux exemples, et a excité les universités protestantes à les improuver et à les signaler comme l'ouvrage de la séduction. C'est apparemment par l'impulsion des journalistes que l'université de Leipsick vient de faire à ce sujet des représentations à la diète de Saxe, qui n'a pu prendre et n'a pris en effet aucune mesure. De quel droit empêcheroit-on des hommes droits d'obéir à la voix de leur conscience, et de rentrer dans le sein de la mère commune? L'université de Leipsick pourroit, ce semble, trouver un objet plus légitime de son zèle dans la défection de tant de ministres et de professeurs protestans, qui prêchent l'indifférence des religions, tournent l'Écriture en allégories, et sapent, l'un après l'autre, les points les plus importans de la foi chrétienne. Au lieu d'écrire contre M. de Haller, de soulever les esprits contre lui, et de lui ôter ses places, il seroit bien plus urgent d'aviser aux moyens de réprimer les progrès de l'incrédulité dans les chaires protestantes. Si les protestans sont encore chrétiens, ils doivent voir dans les catholiques des frères armés pour la cause commune de la révélation, tandis que les déistes, qui pullulent aujourd'hui dans les universités protestantes d'Allemagne, tendent à la renverser entièrement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. En conséquence de la loi du 5 juillet dernier, qui affecte le produit de l'extinction des pensions ecclésiastiques à divers besoins de service religieux, et notamment à l'augmentation du traitement des vicaires,

ainsi qu'à l'amélioration du sort des anciennes religieuses et des prêtres que leurs infirmités mettent hors d'état de remplir leurs fonctions, une ordonnance du Roi, du 31 juillet, porte de 250 fr. à 300 fr. à partir du 1er. juillet dernier, le secours accordé aux vicaires, et augmente d'un dixième le fonds de 450,000 fr. alloué au budget de 1821 pour secourir les anciennes religieuses, et celui de 260,000 fr. pour les curés et desservans en retraite.

— Le sacre de MM. les coadjuteurs de Tours et de Besançon s'est fait dimanche aux Missions-Etrangères. Plusieurs archevêques et évêques y étoient présens, et l'église étoit remplie d'ecclésiastiques et de fidèles. La majesté de la cérémonie étoit encore relevée par la piété des deux prélats qui recevoient en ce moment le caractère épiscopal.

— On sait que M. de La Fare, archevêque de Sens, et premier aumônier de MADAME, avoit été chargé de l'honorable commission d'accompagner à Dreux les restes mortels de Mme. la duchesse d'Orléans, douairière. Le prélat s'est acquitté de ce triste devoir avec une religieuse fidélité, et, en présentant le corps de la princesse à M. le curé de Dreux, il lui a adressé un discours qui, dans sa briéveté, caractérise parfaitement la vertu et la bonté de la duchesse d'Orléans. M. l'archevêque de Sens a également prononcé quelques paroles avant l'inhumation, et a aussi adressé des mots de consolation à Mgr. le duc d'Orléans, présent à la cérémonie. Ces trois petits discours ont été recueillis chez Guillot, rue Mignon, et seront lus avec intérêt par tous ceux qui chérissent la mémoire d'une vertueuse princesse ; on y reconnoîtra l'heureuse facilité d'un prélat connu dans ce genre par des productions plus importantes.

— M. l'ancien archevêque de Toulouse a donné la confirmation à Saint-Roch, le lundi 13. Dimanche prochain, on célébrera, dans la même église, la fête

de saint Roch, patron de la paroisse. M. l'évêque de Mende, nommé à l'archevêché d'Avignon, officiera pontificalement matin et soir.

— Une nouvelle abjuration vient d'avoir lieu dans l'église de Saint-Maurice, à Lille. M. Schwab, né à Strasbourg de parens luthériens, ancien sergent-major dans la légion du Bas-Rhin, aujourd'hui établi à Lille, et âgé de 24 ans, a fait abjuration, le 7 du présent mois d'août. Il avoit été instruit et préparé par M. l'abbé Bater, aumônier du 34e. régiment de ligne, dont nous avons déjà remarqué le zèle pour ces sortes de bonnes œuvres. On a suppléé à M. Schwab les cérémonies du baptême, et il a eu pour parrain M. Magnin, marguillier de la paroisse, et frère de M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Le nouveau converti, et sa femme qui se trouvoit à la cérémonie, ont reçu la bénédiction nuptiale de M. l'abbé Bater, qui leur a aussi administré le sacrement de l'Eucharistie. Les fidèles présens se réjouissoient de voir cette conquête ajoutée à celles dont la ville a été témoin depuis quelque temps.

— L'heureux essai que l'on a fait cette année, pour les missions du diocèse de Tours, a déterminé M. l'archevêque de cette ville à y former un établissement de missionnaires. Une maison est déjà retenue pour l'établissement, qui sera mis sous l'invocation de saint Martin; quelques ecclésiastiques sont désigné pour en faire partie, et le nombre en sera même bientôt augmenté. M. Claude Bénoin, qui s'est livré depuis quelques années à ce genre de ministère, a dirigé les premiers travaux des missionnaires, et on croit qu'il continuera encore cette année à donner plus de consistance à cette œuvre naissante. C'est lui qui a présidé aux trois missions dont il a été parlé dans notre n°. 714, page 152. Un petit tableau des fruits de ces missions, qui a été imprimé sous ce titre : *Missions dans la Touraine, en*

1820 *et* 1821, 15 pages in-8°, ajoute de nouvelles particularités à celles que nous avions fait connoître. Ce fut le dimanche 3 décembre que la mission de Bléré s'ouvrit; elle fut suivie dès les premiers jours, et les tribunaux de la pénitence fréquentés. Trois communions générales ont porté le nombre des communians à un nombre presque égal à la population des adultes de la paroisse. Des associations de charité ont été formées pour perpétuer le bien de la mission, qui a été close, le 17 janvier, par la plantation de la croix. On écrivoit de Bléré, quelques mois après, que les impressions salutaires de la mission y continuoient, que les instructions du Carême avoient été suivies, et que l'on remarquoit plus d'union dans les familles et plus de docilité dans les enfans. Immédiatement après la mission de Bléré, les missionnaires se rendirent à Luzillé, qui étoit privé de pasteurs; les habitans, qui désiroient depuis long-temps les secours de la religion, ont profité avec empressement de ceux qu'on leur apportoit. Le 18 février a eu lieu la plantation de la croix; là, comme à Bléré, des distributions de pains ont été faites aux pauvres. M. Bénoin a été secondé dans cette occasion par M. Tronteau, curé de Langeais, que M. l'archevêque avoit associé à l'œuvre des missions. L'église de Luzillé, qui manquoit de tout, a été pourvue de ce qui étoit le plus nécessaire pour le service divin, et ce n'est pas sans un vif sentiment de chagrin que les habitans se sont vus retomber, au départ des missionnaires, dans leur dénûment de tout exercice de religion. Nous avons parlé ailleurs de la mission d'Azai-le-Rideau, commencée le 11 mai, et terminée le 29 avril, et de la visite qu'y a faite M. l'archevêque. Nous ajouterons que le zèle des missionnaires ne s'est pas borné aux trois paroisses que nous avons nommées. Les paroisses environnantes ont été secourues; Sublaines et Epeigné, entr'autres, ont été visitées, et les habitans se sont en grand nombre approchés des sacremens. Il en

a été de même pour quelques paroisses aux environs d'Azai. Les missionnaires dans ces différentes courses ont béni 60 mariages, et ont distribué 3000 livres de pain aux pauvres. C'est sous ces auspices que l'établissement des missions du diocèse de Tours commence : M. l'archevêque y met le plus grand intérêt, et le zèle de ce prélat paroît redoubler avec les années. Ceux qui voudroient contribuer à l'œuvre des missions de Tours, peuvent adresser leurs offrandes à M. l'abbé Salhorgne, chanoine et grand-vicaire, à Tours.

— On ne sauroit trop publier les traits de désintéressement et de générosité. Nous en trouvons un de ce genre dans un journal, et nous croyons devoir le recueillir. M. le curé de Montmorillon, privé de presbytère, étoit obligé de se loger loin de son église : M. l'abbé de Moussac, ancien prévôt de la collégiale de Montmorillon, et aujourd'hui grand-vicaire du diocèse de Poitiers, a résolu de céder à la paroisse la maison canoniale dont il jouissoit autrefois, et qu'il avoit achetée au commencement de la révolution. Cette maison, qui touche à l'église, est dans le meilleur état, et formera un presbytère commode. Ce sacrifice ne peut que faire honneur à la délicatesse de M. l'abbé de Moussac, et prouver le vif intérêt qu'il porte à l'avantage du diocèse, de la ville qu'il habite, et du clergé qui y exerce le ministère.

— Dans la Notice que nous avons donnée sur M. Camille Jordan, n°. 717, nous l'avons cité comme auteur de l'*Epître à M. Lamourette*, Paris, 1791, in-8°. de 101 pages. M. l'abbé A. Guillon réclame contre cette attribution dans une lettre insérée au *Journal de la Librairie*, n°. du 21 juillet dernier ; *tous les anciens Lyonnois*, dit-il, *savent que cet écrit est de moi, et je le revendique*. C'est d'après un *ancien Lyonnois* que nous avions indiqué cette *Epître* comme étant de M. Jordan, quoiqu'elle nous parût en effet dans un genre

théologique qui devoit être au-dessus des connoissances d'un jeune homme. Nous ne voulons donc point contester à M. G. l'honneur d'avoir composé cette brochure. Nous remarquons seulement qu'il convient que M. Jordan composa et publia, vers la même époque, et de concert avec M. de Gérando, une *Lettre* anonyme *à M. Lamourette*, et sur le même sujet que la sienne. Cette *Lettre*, dit-il, *étoit fort spirituelle, mais fort peu théologique*. Nous trouvons un écrit contre Lamourette, sous le titre de *Dialogues entre M. Scrutinet, électeur; Le Blanc, perruquier, et Mme. Talon, cordonnière*, Paris, 1792, in-8°. de 32 pages. Nous ne croyons pas que cet écrit soit de M. Jordan. M. G. ajoute que ce jeune homme, qu'il eut, en 1789, un moment pour écolier, n'avoit été au séminaire de Saint-Irénée que comme étudiant en philosophie. M. G. verra du moins par là que nous lui rendons volontiers justice, et que nous n'hésitons pas à revenir sur ce qui peut quelquefois nous échapper de moins exact. Nous lui souhaiterions la même bonne foi.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 11, après la messe, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême sont allées visiter MADEMOISELLE et Mgr. le duc de Bordeaux : MADAME a pris dans ses bras la jeune Princesse, Mme. la vicomtesse de Gontaut le jeune Prince, et les augustes enfans ont été montrés aux militaires de service, et à un grand nombre d'habitans de Saint-Cloud, qui ont fait éclater de vives acclamations. Le ROI a quitté Saint-Cloud à deux heures et demie, et est arrivé aux Tuileries à cinq heures et demie. Les Princes y étoient arrivés une demi-heure avant. S. M. à son entrée au château, a été saluée par les cris mille fois répétés de *Vive le ROI! vivent les Bourbons!*

— Le 9, à trois heures, les Princes et Princesses sont allés au collége royal de Versailles, et ont été reçus, à l'entrée de la chapelle de la maison, par M. l'évêque du diocèse, qui leur a offert l'eau bénite. Aussitôt les élèves ont chanté le *Domine, salvum*. LL. AA. RR. ont ensuite visité cet établissement dans le moindre détail, et ont témoigné leur satisfac-

tion à M. Dubruel, proviseur. Les Princes et les Princesses ont adressé quelques questions à plusieurs élèves, avec cette grâce et cette bienveillance qui leur sont si naturelles.

— D'après la demande de M. le curé de Doumont (Meurthe), S. A. R. Madame a bien voulu accorder un secours de 200 fr. à deux pauvres familles de cette paroisse.

— Une ordonnance royale, du 9, supprime la charge d'intendant des dépenses de la maison du Roi, et crée l'emploi de contrôleur-général des dépenses des divers services de la maison de S. M. : M. Forestier, intendant des dépenses, conserve le titre d'intendant honoraire; M. le vicomte de la Boulaye est nommé contrôleur-général des dépenses; M. le vicomte de Sénonnes, et non M. Amédée de Pastoret, est nommé secrétaire-général du ministère de la maison du Roi.

— M. Chantreau, sous-préfet de Forcalquier, passe à la sous-préfecture de Beaupréau, en remplacement de M. Béjarry, démissionnaire.

— Le Roi a rendu deux ordonnances tendant à faire jouir, dès à présent, les administrations locales de plus de latitude et de liberté. La première porte en substance que les délibérations relatives à des constructions d'intérêt communal, aux réparations des bâtimens des hôpitaux ou des fabriques, pourront être exécutées sur la seule approbation du préfet. Toutefois les budjets des villes ayant plus de 100,000 fr. de revenus resteront soumis à l'approbation du Roi.

— M. le vicomte de Bonald a été nommé par le Roi aux fonctions de membre du conseil-général du département de l'Aveyron, en remplacement de M. de Cabrières, nommé secrétaire-général de la préfecture.

— Le bâtiment principal de l'hospice dit *de Marie-Thérèse*, va être augmenté de nouvelles ailes; on travaille en ce moment à ces constructions, qui sont même assez avancées; il y aura aussi une nouvelle chapelle.

— Un arrêt du conseil royal d'instruction publique autorise l'établissement d'une école de médecine dans la ville de Lyon.

— M. le préfet de la Côte-d'Or a invité tous les maires des villes et communes de son département dans lesquelles il y avoit, avant la révolution, des abbayes, chapitres, monastères, couvens ou communautés d'hommes ou de femmes, à envoyer à la préfecture tous les renseignemens conservés dans les archives ou par la tradition, touchant ces antiques établissemens, et à dire ce qu'ils sont devenus jusqu'à ce

jour. On croit que ces documens doivent servir à la composition d'un ouvrage que le gouvernement se propose de faire rédiger.

— Le 10 août, jour de triste mémoire, on a célébré, à Lyon, dans l'église du *Monument religieux*, un service expiatoire fondé pour Louis XVI.

— Après les troubles qui eurent lieu à Grenoble le 20 mars dernier, la cour royale de cette ville instruisit contre les prévenus, et les renvoya devant la cour d'assises comme coupables d'un délit; ceux-ci firent défaut, et il parut résulter des débats que les faits qui leur étoient imputés avoient acquis le caractère de crime; en conséquence, la cour se déclara incompétente, et ordonna une nouvelle instruction. Deux des prévenus, Dumas et Rivière, se pourvurent en cassation contre cet arrêt. La cour de cassation statuant sur ce pourvoi, le 10 de ce mois, a déclaré non avenus les arrêts de la cour royale et de la cour d'assises de Grenoble, et a renvoyé les prévenus devant la cour d'Aix.

— M. Edmond Géraud, éditeur responsable de la *Ruche d'Aquitaine*, journal de Bordeaux, avoit été condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende par le tribunal de police correctionnelle, pour contravention à la loi de censure. La cour royale, statuant sur l'appel interjeté par le prévenu, l'a relaxé des condamnations prononcées contre lui.

— La fête communale de Cambrai sera célébrée, cette année, pendant les journées des 15, 16 et 17 de ce mois, en mémoire de l'entrée de Henri IV, dans cette ville, le 12 août 1594.

— Le dégrèvement résultant de la loi du budget doit avoir lieu en faveur de cinquante-deux départemens qui étoient les plus grevés; les voici dans l'ordre où le dégrèvement aura lieu : Seine, Aveyron, Mayenne, Marne, Eure et Loir, Seine et Oise, Ardenne, Sarthe, Loiret, Cantal, Haute-Vienne, Lot, Corrèze, Seine et Marne, Aube, Loir et Cher, Creuse, Deux-Sèvres, Eure, Calvados, Aisne, Somme, Manche, Indre et Loire, Maine et Loire, Oise, Seine-Inférieure, Tarn, Orne, Meuse, Charente-Inférieure, Hérault, Puy-de-Dôme, Nièvre, Loire, Lot et Garonne, Yonne, Vendée, Haute-Marne, Vienne, Charente, Cher, Saône et Loire, Aube, Indre, Allier, Moselle, Gers, Landes, Lozère, Tarn et Garonne, Haute-Garonne.

— Le 6, les nommés Klein, Dupont et Ehlinger, qui assassinèrent, il y a trois mois, le curé de Sancy, ont été exécutés à Metz. Ces malheureux ont écouté avec recueillement le prêtre qui les exhortoit à la mort.

— Tous les journaux anglois donnent de longs détails sur la mort de la reine d'Angleterre. Cette princesse a conservé toute sa connoissance jusqu'à deux heures avant sa mort; elle a expiré sans convulsion. Elle étoit née le 17 mai 1768, et avoit été mariée le 15 avril 1795. Le parti de l'opposition affecte une douleur profonde de cette perte.

— Le général Bertrand, le comte Montholon, et les autres personnes de la suite de Buonaparte, ont débarqué, le 3, à Portsmouth.

— On s'occupe en ce moment en Prusse de l'instruction du procès de l'inspecteur des forêts, Hedemann, qui avoit formé le plan d'une insurrection : dix-sept de ses complices ont été arrêtés presque en même temps que lui; la plupart sont des jeunes gens qui ont figuré dans des associations secrètes.

— Le 1er. août, la tranquillité de Madrid a été troublée par un mouvement tumultueux qui paroissoit devoir être semblable à celui dont le malheureux Vinuesa a été la victime. C'étoit à l'occasion du jugement rendu contre un employé de la maison royale, par l'audience territoriale. Les mécontens prétendirent que la justice n'avoit pas fait son devoir, et se disposoient à l'exécuter de leurs propres mains; mais l'autorité, ayant été prévenue, fit mettre toutes les troupes sous les armes, et par ce moyen arrêta le désordre. Le club de la *Fontana de Oro* continue à être le rendez-vous des factieux. Un orateur y disoit dernièrement que, *s'il falloit un Brutus pour délivrer sa patrie, il le seroit.* Le roi et la reine sont revenus des eaux de Sacédon, le 3.

— Le 2 juillet, il y a eu, à Constantinople, des troubles et des désordres que l'on peut regarder comme le résultat des ordres réitérés que la Porte Ottomane a donnés pour l'armement de tous les Musulmans. Plus de douze à quinze mille Turcs de tout état, auxquels s'étoient joints un grand nombre de Janissaires et des troupes asiatiques, parcouroient la principale rue de Péra, en poussant d'horribles vociférations, et en déchargeant continuellement leurs armes à feu. Depuis il y a encore eu de nouveaux désordres.

Cours de Philosophie; par A. Garrigues (1).

Cet ouvrage est divisé en trois parties : métaphysique, morale et politique.

La Ire. partie, la métaphysique, est celle qui offre le plus de développemens. Dans le 1er. chapitre, intitulé : *Coup-d'œil sur l'Univers*, l'auteur fait une revue générale de tous les êtres qui peuvent tomber sous nos sens. Il distingue l'ame de la matière, et l'homme de l'animal; et il soutient avec force la dignité de l'homme contre les philosophes qui voudroient le rabaisser au rang des animaux. Le spectacle pompeux de l'univers élève naturellement sa pensée jusqu'à Dieu, dont il déduit tous les attributs, à l'aide d'un raisonnement simple et facile. Le philosophe tourne ensuite ses regards sur l'homme, qu'il considère avec attention. Il examine les facultés de son ame, et réfute à ce sujet les ridicules doctrines du scepticisme. Il reconnoît dans l'homme, pour facultés principales, les sens, la raison, et la conscience, qui, dans son systême, signifie la faculté morale. Après avoir combattu les doctrines qui font dériver toutes nos connoissances de nos sensations, et qui ne donnent pour mobile à nos actions qu'un vil intérêt, M. Garrigues trace le complément de son systême dans un ve. chapitre : *Essai sur l'entendement humain*; et il y déve-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Le Normant; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

loppe l'origine de toutes nos idées et de toutes nos connoissances. Les chapitres suivans traitent du libre arbitre, et de l'immortalité de l'ame. Enfin, l'auteur arrive à la religion, dont il montre la nécessité et la vérité, et il s'y repose comme dans un port assuré et tranquille.

La IIe. partie, la morale, est appuyée entièrement sur la religion. On y remarque un chapitre sur la probité et la justice, vertus sur lesquelles l'auteur a cru devoir insister plus fortement de nos jours; d'autres chapitres ont pour but de combattre le duel, le suicide et les spectacles.

La politique tient peu de place dans ce livre; elle n'y est envisagée que sous deux questions principales. L'auteur y fait sentir tous les avantages de la monarchie héréditaire, et s'y prononce fortement en faveur de l'autorité du Roi. Il montre que cette autorité est le salut du peuple, et qu'elle ne sauroit être trop pleine et trop entière.

On remarque dans cet ouvrage la réfutation de plusieurs morceaux de la profession de foi du vicaire Savoyard de J. J. Rousseau, et de quelques chapitres de Condillac, et en général un éloignement déclaré contre les écrits pernicieux des incrédules du 18e. siècle. M. Garrigues parle de la religion, non-seulement comme l'admirant en théorie, mais encore comme l'aimant, et la suivant dans la pratique. Nous l'en félicitons pour lui-même, et pour le succès de son livre, auquel la pureté de ses principes imprime une nouvelle autorité, et qui se recommande encore par la clarté du style, et par l'enchaînement des idées.

N.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 28 juillet dernier, on a discuté à la congrégation des Rits la cause de la vénérable servante de Dieu, Thérèse-Marguerite Redi du Cœur de Jésus, Carmélite à Florence, morte en odeur de sainteté, le 7 mars 1770. S. Em. M. le cardinal Galeffi fit le rapport *de non cultu*, et la congrégation a rendu un décret favorable. On se propose de suivre cette affaire.

— C'est le 18 juillet que le roi de Naples a rendu un décret pour le rétablissement des Jésuites, qui avoit déjà été arrêté en 1804, mais qui se trouva empêché par l'occupation du royaume, l'année suivante. S. M. est convaincue que ce rétablissement améliorera l'instruction publique, qui a tant souffert pendant les dernières révolutions. En conséquence elle rend aux Jésuites l'église du Nouveau-Jésus, avec l'emplacement entier qui y est contigu, et qui sera débarrassé du pavillon militaire et du conservatoire de musique. On remarque qu'à Naples, comme ailleurs, la destinée des Jésuites paroît être d'être chassés par les philosophes ou les factieux, et de rentrer avec la légitimité.

PARIS. Le jour de la fête, le ROI, les Princes et Princesses ont communié à des messes non publiques, célébrées dès le matin, et ont entendu ensuite la messe à l'heure ordinaire. C'est M. l'évêque de Mende, nommé à l'archevêché d'Avignon, qui a officié dans la chapelle du château. A trois heures, les Princes et Princesses se sont rendus à Notre-Dame, pour assister à la procession du Vœu de Louis XIII. LL. AA. RR. ont été reçues par M. le coadjuteur de Paris, à la tête du chapitre et du clergé de la cathédrale, et elles ont été conduites aux places qui leur étoient préparées. Elles ont assisté aux vêpres, et ont suivi la procession, qui s'est faite par les mêmes lieux que les années pré-

cédentes. Les cours, les tribunaux, et les autorités municipales, marchoient à la suite de LL. AA. RR. Le temps, qui, la veille, avoit été si pluvieux, a favorisé cet acte de piété, et les spectateurs étoient touchés du recueillement des Princes et Princesses. Après la procession, LL. AA. RR. qui n'y avoient point vu M. le cardinal, ont eu la bonté d'aller visiter S. Em. à l'Archevêché. Le prélat, touché de cette attention, a témoigné aux Princes et Princesses combien il regrettoit que l'état de sa santé ne lui eût pas permis de se montrer, à la tête de son clergé, dans une circonstance si solennelle. MONSIEUR a bien voulu adresser en cette occasion à S. Em. les choses les plus flatteuses.

— MM. les coadjuteurs de Besançon et de Tours, qui avoient été sacrés, ont prêté, le surlendemain, leur serment de fidélité entre les mains de S. M. Ces prélats se proposent de partir très-prochainement pour leurs diocèses respectifs.

— Nous avons annoncé que les Princes et Princesses, pendant leur séjour à Saint-Cloud, étoient allés deux fois se joindre aux fidèles dans l'église de Saint-Cloud, et avoient assisté aux vêpres du dimanche. Ayant remarqué que cette église, qui n'a été ouverte que l'année dernière, manquoit de beaucoup de choses, LL. AA. RR. ont donné, Mgr. le duc d'Angoulême, un bel ostensoir, et MADAME, une lampe de vermeil. L'hôpital de Saint-Cloud a aussi éprouvé les effets de la générosité des Princes et Princesses.

— M. Yves-François Duchesne, supérieur de la congrégation des missionnaires établis à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans la Vendée, et de la congrégation des Sœurs de la Sagesse, qui a son chef-lieu dans le même endroit, est mort le 21 décembre dernier. Il avoit succédé à M. Supiot dans les fonctions de supérieur des deux congrégations, et avoit beaucoup

contribué à établir les Sœurs de la Sagesse dans différentes villes et hôpitaux après l'époque de la terreur. Nous avons parlé de M. Duchesne et de ses deux congrégations dans notre n°. 294, tome XII. Son successeur dans la direction des deux institutions est M. l'abbé Deshayes, grand-vicaire de Vannes et curé d'Aurai, connu par les établissemens qu'il a formés dans cette dernière ville et ailleurs. Nous avons donné autrefois, n°. 189, tome VIII, quelques détails sur ces bonnes œuvres, et depuis cette époque, M. Deshayes n'a pas cessé de rendre les plus grands services au diocèse de Vannes. C'est à lui que l'on doit les maisons de retraite établies récemment en Bretagne, et les écoles formées dans les campagnes à l'instar de celles des Frères des écoles chrétiennes, et par des hommes élevés par eux et remplis de leur esprit. Cette dernière institution surtout est un grand bienfait dans les campagnes, et elle sert à remplir les places que les Frères, qui ne vont que deux à deux, ne peuvent pas remplir par eux-mêmes. On espère que le soin de diriger deux congrégations importantes n'empêchera pas M. Deshayes de soutenir et d'étendre son institut des *Petits-Frères* : il y en a déjà dans les diocèses de Vannes et de Saint-Brieux, et les pays voisins en demandent avec instance.

— Une fervente religieuse, dont nous avons la *Vie*, la Sœur Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation au couvent de Paray le Monial, en Bourgogne, laissa dans ce lieu, et dans les environs, la mémoire de ses vertus. Elle mourut à Paray, le 17 octobre 1690. Plusieurs années après, M. Languet, le même à qui nous devons sa *Vie*, fut chargé de recueillir des informations sur les vertus de cette pieuse fille. Les enquêtes faites alors se sont sans doute égarées par le laps des temps; mais M. l'évêque d'Autun, qui, depuis son arrivée dans le diocèse, a témoigné prendre un vif intérêt à ce qui concerne la mémoire de cette Sœur,

tre qui se montroit disposée à servir les vues du gouvernement; il avoit témoigné la même complaisance, sous Buonaparte, lors des premiers troubles du diocèse. On ne lui a jamais reproché l'excès de la vigueur et de l'énergie. On dit que M. Goubau a invité les deux grand-vicaires à se rendre à Bruxelles, pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre dans le nouvel état des choses. Nous voulons espérer que les ministres du roi des Pays-Bas vont suivre enfin une autre marche, et qu'ils se feront un honneur de mettre fin aux tracasseries suscitées depuis quelques années contre le clergé et les catholiques, principalement dans le diocèse de Gand.

— Les philosophes ont beaucoup crié contre les croisades, et voilà qu'ils prêchent aussi une croisade. Le professeur Krug, de Leipsick, a publié une adresse aux Allemands pour les exhorter à favoriser les jeunes gens qui voudroient aider les Grecs à secouer le joug des Turcs. Le baron de Dalberg annonce qu'il est prêt à se joindre à ceux qui tenteroient une expédition en Grèce, et il demande qu'on prenne des moyens pour assurer leur subsistance. Des souscriptions sont déjà ouvertes à cet effet, dans différentes villes. Le *Constitutionnel* cite avec honneur ces premiers efforts; ce n'est, dit-il, *ni le fanatisme, ni l'esprit de mysticité, ni l'ambition d'avoir des reliques*, qui guident les Allemands; c'est le désir de secourir des opprimés; comme si les anciennes croisades n'avoient pas eu aussi pour but de délivrer les chrétiens de l'oppression. Le *Constitutionnel* approuve qu'on vole au secours *des habitans d'un sol honoré par tant de beaux génies*; mais il trouve ridicule qu'on voulût sauver de l'esclavage les habitans *d'un sol honoré* par tant de prodiges, et témoin de la vie et de la mort d'un Dieu. Il est clair en effet que nous devons plus de respect aux ruines d'Athènes qu'à celles de Jérusalem, et à la mémoire

d'Alcibiade et de Périclès qu'à celle de Jésus-Christ. Essayer d'arracher aux infidèles le tombeau du Sauveur, c'est un *fanatisme;* mais c'est une pensée généreuse que d'aller protéger les tombeaux des Spartiates. C'est une petitesse que de voyager pour chercher des reliques et des souvenirs de piété ; mais c'est un trait de grandeur d'ame que de s'expatrier pour admirer de près les débris des temples des dieux, et des tronçons de statues antiques. Enfin, les croisades qui sont odieuses quand elles se rapportent à l'honneur de la religion, sont honorables quand elles ont pour but d'exciter des révolutions. Voilà au fond le secret du parti.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a fait remettre une somme de 1000 fr. aux malheureux incendiés de la commune de Rudelle (Lot); LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, leur ont aussi envoyé 2000 fr.

— S. A. R. MONSIEUR, a envoyé un secours de 1500 fr. aux malheureux habitans du département de la Haute-Garonne, qui ont le plus souffert de l'orage du 2 juillet dernier. S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême a donné une somme de 1000 fr., et S. A. R. MADAME, 500 fr.

— La distribution générale des prix de l'Université a eu lieu le 16, dans la grande salle de l'Institut. On remarquoit sur les bancs destinés au public, MM. le duc de Richelieu, le comte Siméon, le comte Chabrol, et le procureur-général Bellart. M. le baron Cuvier, l'un des membres du conseil royal d'instruction publique, occupoit le fauteuil de la présidence. M. Gaillard, professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV, a ouvert la séance par un discours latin, dont le sujet étoit l'influence du christianisme sur l'éloquence; l'orateur a placé naturellement dans son sujet l'éloge des pères grecs et latins, des Chrysostôme, des Grégoire, des Ambroise, et y a fait entrer aussi un beau morceau en l'honneur de Bossuet et de Fénélon. M. l'abbé Nicolle, recteur de l'Académie de Paris, a pris ensuite la parole, et a fait l'éloge de la conduite et des travaux des élèves pendant tout le cours de

cette année scolastique. M. Cuvier a répondu au discours de M. l'abbé Nicolle, et l'on a procédé à la distribution des prix. Le prix d'honneur a été décerné au jeune Gabriel-Gustave de Wailly, du collége de Henri IV, et second fils du proviseur de ce collége, décédé au mois de mai dernier.

— M. le duc de Grammont, capitaine des gardes, envoyé extraordinaire de S. M. pour assister au couronnement du roi d'Angleterre, est arrivé à Paris le 15, de retour de sa mission.

— On croit que les colléges électoraux d'arrondissement de la 5e. série seront convoqués pour le 29 septembre prochain.

— Le Roi a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur à M. Perrenet, maire d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon. Ce vénérable vieillard, âgé d'environ 88 ans, avoit été nommé maire d'Is-sur-Tille par Louis XV, le 1er. août 1769, et il en exerça les fonctions jusqu'à la mort de Louis XVI; il s'en démit alors, et n'en a repris l'exercice que depuis la restauration.

— Le monument particulier que les habitans du Calvados font ériger en l'honneur de Mgr. le duc de Berri, doit être placé sur le parvis de l'église Saint-Etienne de Caën.

— M. Fournier, officier retraité, domicilié à Marseille, eut sa maison pillée en 1815. Il invoqua en sa faveur la loi du 10 vendémiaire an IV, et fut débouté en première instance. Il se pourvut en appel contre cet arrêt, et la cour royale d'Aix rendit, le 20 juin dernier, un arrêt qui rendoit nulle l'appellation, et condamnoit l'appelant à une amende de 10 fr. et aux dépens. Le sieur Fournier s'est pourvu en cassation contre cet arrêt.

— Le rédacteur du *Caducée*, feuille libérale de Marseille, a été condamné, par défaut, le 6 de ce mois, à trois mois de prison, 600 fr. d'amende et aux frais de la procédure, pour avoir contrevenu aux lois sur la liberté de la presse, et sur la police des journaux.

— Le 23 juillet dernier, un violent orage a éclaté sur la commune de Seigneulles, arrondissement de Bar-le-Duc, et y a fait de grands ravages.

— La reine d'Angleterre avoit demandé, l'avant-veille de sa mort, à recevoir la communion suivant le rit anglican; le ministre d'Hammersmith, qui étoit sa paroisse, répondit

qu'il consulteroit ses supérieurs, et la reine est morte avant que la réponse soit arrivée.

— Le roi de Prusse a adressé au chancelier d'Etat prince de Hardenberg, un ordre du cabinet, tendant à ce que la commission extraordinaire près les universités de Prusse, soit autorisée à éloigner de ces établissemens, sans enquêtes préalables, les étudians qui seront suspectés de chercher à rétablir des associations secrètes, ou d'en faire partie, ou d'être en relation avec elles.

— L'évêque d'Oviédo, qui se trouve actuellement à Palencia, ayant refusé de souscrire à la nomination des administrateurs de son évêché, a été sommé de nouveau de s'abstenir de toutes fonctions, sans quoi des mesures sévères seroient prises contre lui. Il semble qu'un pareil traitement est aussi contraire à la constitution politique qu'aux canons de l'Eglise.

Sur le Catholique *de Mayence.*

Nous avons déjà fait connoître, n°. 703, l'esprit de ce journal, et nous avons donné un extrait des trois premiers cahiers qui en ont paru en janvier, février et mars 1821. Les cahiers d'avril et de mai offrent également des discussions solides et des faits intéressans.

Le premier article du cahier d'avril est intitulé : *Observations sur les mariages mixtes*. Les lois, ou plutôt les usages par rapport aux mariages mixtes, dit le rédacteur, ne sont pas les mêmes partout en Allemagne. Dans quelques diocèses, les prêtres ne doivent donner la bénédiction nuptiale qu'après que la partie protestante aura déclaré, par écrit, qu'elle consent à ce que les enfans soient élevés dans la religion catholique. Ailleurs, les garçons suivent la religion du père, et les filles celle de la mère. Un ouvrage qui a paru récemment à Cologne, sous le titre de *Justification des mariages mixtes, considérés sous le rapport statistique, ecclésiastique et moral, par un prêtre catholique*, avec une Préface du docteur Léandre Van-Ess, a donné lieu aux *Observations*. Le *Catholique* expose les inconvéniens de ces mariages. Le mariage, dans les vues de l'Eglise, doit être une école de religion et de piété.... Or, qu'arrive-t-il dans les mariages mixtes? Les enfans s'accoutument à cet esprit d'indifférence, trop commun dans ces sortes d'unions, et si général aujourd'hui, surtout parmi les protestans. Jadis les chefs de la réforme eux-mêmes avoient

défendu les mariages de leurs adhérens avec les *papistes ;* et deux de leurs écrivains, Carpzov et Bœhmer, se sont élevés avec force contre ces mariages ; l'un dans sa dissertation *De eo quod justum est circa Nuptias personarum diversæ religionis*, et l'autre dans son *Droit canon.* Parmi les auteurs catholiques, on peut citer Stattler, Stapf et Nellessen. Le dernier, qui est curé de Saint-Nicolas, à Aix-la-Chapelle, se propose de publier une réfutation de l'ouvrage mis au jour par Van-Ess.

L'article *De l'Eglise catholique* considère l'Eglise sous un point de vue philosophique, et fait voir que les protestans sont livrés à la plus complète anarchie. L'auteur est M. Geiger, chanoine et ancien professeur de théologie à Lucerne.

M. le baron de Wessenberg a publié récemment deux brochures : *Jésus, l'ami divin des enfans*, et le *Sermon de la montagne*, dans lesquelles il gourmande sévèrement les pharisiens anciens et nouveaux. Il paroît que sous ce nom il comprend les ecclésiastiques allemands qui l'ont attaqué dans leurs écrits, et les curés du grand-duché de Bade qui lui sont opposés. Le sentimental écrivain semble avoir eu l'intention, dans sa brochure, de prouver son orthodoxie ; mais, au lieu de répondre sur les erreurs qu'on lui impute, il prodigue les fleurs de rhétorique, et se perd dans un pathos romanesque, qui ressemble un peu plus au style léger de Wieland qu'au ton grave d'un théologien. Le *Catholique* relève même plusieurs erreurs dans ces pièces, et félicite le doux prélat de l'art avec lequel il effleure les objets *et sautille dans les sentiers musqués de l'amour, du sentiment et de l'étique.* C'est un genre que les gens de goût sauront apprécier en France comme en Allemagne.

W. F. Hufnagel, ministre protestant à Francfort-sur-le-Mein, a publié, *sur la foi évangélique*, un ouvrage tout-à-fait socinien, mais d'ailleurs obscur et ridicule. La critique qu'en fait le *Catholique* donne une très-mince idée et de l'ouvrage et de l'auteur.

On se plaint, dans un article suivant, des livres que l'on met entre les mains de la jeunesse. A Wurtzbourg, entre autres, on donne à la jeunesse catholique l'*Abrégé de l'Histoire*, par Galetti, et on la force à acheter ce livre dangereux. M. Galetti montre fort peu de respect pour les livres saints, et traite surtout très-légèrement la Genèse ; tantôt il rejette sans façon ce que l'histoire sacrée nous a transmis, tan-

tôt il n'admet que comme probable ce qu'elle présente comme certain. Ainsi, que nous descendions tous d'Adam et d'Eve, ce n'est plus, à ses yeux, qu'une chose probable. La chute d'Adam, le bannissement du paradis, ne sont que des fables. Ce n'est point Noé qui a appris l'usage de la vigne; il a fallu que les hommes allassent dans les Indes pour connoître la manière de faire le vin. Le mot de *déluge* ne se trouve pas dans M. Galetti; il ne parle que d'une *grande inondation* qui a enseveli une *grande partie des hommes*, et qui ne s'est pas étendue au-delà du sud-ouest de l'Asie. Ce que l'Ecriture nous apprend de la dispersion des fils de Noé, n'est plus qu'un *on dit*, tournure que M. Galetti affectionne extrêmement. L'armée de Sennachérib est morte de la peste. Jésus est auteur *d'une des meilleures religions*. Les premiers chrétiens étoient des *indiscrets*; ce qui véritablement est plus poli pour Néron, Déce et Dioclétien. Le Pape n'étoit d'abord qu'évêque de Rome; il devint archevêque sous Constantin, et patriarche par la suite. On vous racontera, si vous voulez, l'origine du purgatoire, des messes des morts, des honneurs rendus aux saints et à leurs reliques. Là on déclame contre les indulgences; ici on préconise Luther, ailleurs on invective les Jésuites. Le *Catholique* se moque de tant d'impertinences, et s'étonne des efforts que font certaines gens en Allemagne pour insinuer parmi la jeunesse le venin de l'impiété. L'auteur de cet article est M. Wolf, connu en Allemagne par plusieurs bons ouvrages.

Le rédacteur critique un mandement de carême publié pour les catholiques du grand-duché de Bade, et où il est marqué que ce mandement est donné *sous le bon plaisir du prince* (*beneplacito principis statuitur*). N'est-il pas étonnant en effet qu'un mandement pour le carême soit revêtu du *placet* d'un prince protestant? Le même gouvernement vouloit introduire dans les écoles du grand-duché la *Bible* dite *classique*, que le *Catholique* prouve être incorrecte, souvent contraire au sens de la Vulgate, et dangereuse pour la jeunesse.

La fin du cahier est remplie par des articles de nouvelles; par un discours de M. le baron de Schultz, tenu à l'assemblée des députés à Wiesbade, et où on réclame l'indépendance de l'église catholique; par un autre discours dans le même sens, qui est de M. le comte d'Ingelheim, président de la chambre; par une lettre de Vienne, qui donne des détails

intéressans sur l'esprit de religion qui se manifeste dans cette capitale, surtout parmi les hautes classes de la société. On y parle de l'institut célèbre de M. Frint, et des succès des prédications de M. Werner, protestant converti. Le rédacteur fait quelques réflexions sur le peu d'égards que, dans quelques parties de l'Allemagne, on témoigne pour l'état ecclésiastique : MM. de Gagern et Keller, membres de la chambre des députés, à Darmstadt, avoient déjà élevé les mêmes plaintes contre le gouvernement.

Le cahier de mai commence par une longue réfutation d'un ouvrage de M. Hebenstreit, docteur protestant à Leipsick, qui a pour titre : *Manuel Mendoza y Rios*, ou *la vraie Eglise de Jésus-Christ*. M. Hebenstreit a déjà publié, contre la religion catholique, des écrits qu'il prétend avoir traduits de manuscrits espagnols ; mais cet artifice ne trompe plus personne. Cet auteur distingue le christianisme primitif du catholicisme actuel ; il attaque l'autorité des papes et celle des conciles, et s'étonne que des hommes prétendent déterminer ce qu'il faut croire, tandis que nous avons l'Ecriture. Mais l'Ecriture est-elle donc claire partout ? et, si elle est claire, comment se fait-il que tant d'interprètes, depuis Grotius jusqu'à M. Paulus et aux modernes partisans de l'exégèse, l'aient expliquée si diversement ? La voie des conciles n'est-elle pas aussi sûre que l'*instinct biblique et particulier* de chacun ? M. Hebenstreit a cru pouvoir prendre quelquefois le ton injurieux et trivial de Luther : il se moque de la messe, des dogmes et des pratiques de l'Eglise. Le *Catholique* fait ressortir ses contradictions et ses méprises ; sur l'article de l'Eucharistie et sur celui de l'autorité du saint Siége, il lui oppose de nombreux témoignages des premiers siècles. Le Pape, disoit M. Hebenstreit, ne dispense-t-il pas des lois divines ? On ne connoît, répond le *Catholique*, qu'une dispense de ce genre ; c'est celle que Luther donna au landgrave de Hesse pour garder deux femmes. Cet article réfute très-bien les assertions et les erreurs du docteur protestant, et est terminé par un tableau du protestantisme de nos jours.

On examine ensuite le livre intitulé : *Héliodore*, par M. Friedérich, ministre protestant à Francfort ; on prouve que ce livre, destiné à être un manuel religieux pour les jeunes gens, offre, avec de bonnes choses, des faussetés palpables, et une enflure désavouée par le bon goût.

M. Braun, professeur luthérien à Mayence, a fait paroître une brochure sous ce titre : *L'Eglise invisible de Jésus-Christ, le lien de toutes les églises visibles*. Il paroît que les sermons sur les caractères de la vraie Eglise, prêchés ce carême à la cathédrale de Mayence par les professeurs du séminaire, ont donné lieu à cet écrit. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas lu Bossuet et nos autres bons controversistes ; il se seroit épargné la peine de reproduire des idées si souvent convaincues de fausseté.

La gazette de Carlsruhe s'étoit permis de parler, d'une manière très-véhémente et très-aigre, du retour de quelques protestans à l'Eglise romaine. Le *Catholique* lui a répondu avec beaucoup de solidité. Il est bien étonnant, dit-il, que, dans un temps de tolérance, des hommes qui crient si éloquemment contre l'intolérance, se montrent cependant plus intolérans que leurs pères. Il y a cent quatorze ans, l'université d'Helmstadt déclara que l'église catholique ne se trompoit pas sur le fond de la croyance, et que l'on pouvoit s'y sauver ; et aujourd'hui, l'on excite les universités protestantes à répéter, contre l'église romaine, des accusations aussi injurieuses qu'injustes.

L'*Indicateur westphalien*, qui paroît à Elberfeld, en Prusse, avoit accusé de prosélytisme M. Freudenfeld, professeur à l'université de Bonn, et protestant converti. On lui reprochoit de *séduire* les jeunes gens, en les portant à se faire catholiques. Il paroît qu'on vouloit se venger par là de la défection d'un homme estimé pour ses qualités et ses lumières. C'est la remarque du *Catholique*.

Nous ne citerons qu'en passant un article contre les calomnies de l'*Isis*, journal qui paroît à Leipsick. Nous ne pourrions nous arrêter sur une lettre anonyme adressée à l'auteur de la critique des *Heures de dévotion*, lettre dans laquelle on menace cet écrivain du glaive, s'il ne cesse d'écrire contre les *Heures*. Cette lettre part apparemment de la société secrète qui a soudoyé Sand : on laisse à juger quel doit être un parti qui a recours à de tels moyens. Le *Catholique* combat M. Van-Ess sur son peu de respect pour les ordonnances de l'Eglise. M. Van-Ess a déjà été très-bien réfuté, il y a deux ans, par M. Marx, conseiller ecclésiastique à Francfort, homme célèbre par plusieurs bons écrits.

Cette analyse des deux cahiers du *Catholique* nous paroît

confirmer tout ce que nous avons dit de ce recueil, dont l'intérêt ne peut aller même qu'en augmentant, et qui peut rendre les plus grands services à l'église d'Allemagne, et à toutes les bonnes doctrines en général.

Un affreux incendie vient de désoler la commune de Marseille (Oise). Le lundi 13 août, au matin, le feu y éclata, et dévora, en quelques heures de temps, environ quarante habitations. Des cultivateurs qui étoient aux champs ou à leurs affaires, ne sont accourus que pour être témoins de la ruine de leurs maisons. Les secours sont venus trop tard, et l'incendie a trouvé un aliment dans le bois et le chaume qui composent les murs et la couverture de la plupart des habitations des campagnes. Les habitans de Marseille sont plongés dans la consternation et la détresse. On va ouvrir pour eux une souscription; nous nous permettrons d'invoquer en leur faveur la générosité des ames sensibles, et nous sommes persuadés que le meilleur moyen de toucher les hommes humains et religieux sera d'offrir le simple tableau des pertes de cette désastreuse journée. Les offrandes seront reçues chez M. Chrestien, notaire à Paris, rue de la Vieille-Draperie, n°. 23.

M. Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron, a fait imprimer le *Discours* (1) qu'il avoit prononcé, le 16 juin dernier, à la chambre des députés, et qui avoit été plus d'une fois interrompu. Il y a joint des *Remarques sur les réponses que lui ont faites les ministres*, et *Quelques Considérations sur la marche actuelle du ministère*. . . .

. . . .

M. Clausel de Coussergues a cru devoir soutenir son *Discours* par de nouveaux développemens, que nous ne pouvons indiquer ici que d'une manière générale, sans entrer dans le détail des réflexions et des faits qu'il présente successivement; nous remarquerons seulement, à la fin de son écrit, de tristes particularités sur les progrès et l'esprit de la révolution en Espagne. L'auteur annonce qu'il tient ces particularités d'un témoin oculaire, et tous les rapports qui arrivent de ce malheureux pays attestent en effet les vues des révolutionnaires pour la ruine de la religion et de la monarchie. Ce que nous avons vu autrefois en France ne rend que trop croyable ce que l'on dit ici des projets des factieux espagnols, et ceux-ci paroissent même disposés à aller encore un peu plus vîte que leurs dévanciers.

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 60 c. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Controverse, à Lyon, sur le Prêt à intérêt.

La controverse sur le prêt à intérêt, qui s'est élevée en France à plusieurs reprises, comme nous l'avons raconté dans un *Essai historique*, inséré dans ce journal (n°s. 542, 545 et 547, tome XXI); cette controverse, dis-je, vient de se renouveler, à Lyon, avec beaucoup de vivacité, et elle a enfanté coup sur coup plusieurs brochures qui ont fait trop de bruit pour que nous les passions sous silence. Ce qui, dans l'origine, a donné lieu à cette petite guerre, est la *Dissertation sur le Pret*, de M. l'abbé Pagès; il en a été plus d'une fois question dans ce journal. Nous avons parlé aussi, n°. 712, d'un écrit contre cette *Dissertation*, par M. Faivre, et nous n'avions pas dissimulé ce que nous pensions de cette brochure, où l'auteur n'avoit pas mis toute la modestie et toute la mesure qui devroient toujours présider à ces sortes de discussions. La forme et le fond de son *Examen critique* ont également excité des réclamations, et on l'a vivement attaqué dans des *Lettres à M. Faivre*, Lyon, 1821, in-8°. de 246 pages. Ce volume se compose de plusieurs parties distinctes; 1°. une *Analyse critique de l'ouvrage de M. Faivre*; 2°. de huit *Lettres à M. Faivre*; 3°. de pièces, comme l'Encyclique de Benoît XIV, un extrait du livre *de Synodo diœcesanâ*, et d'autres rescrits et censures, soit du saint Siége, soit des évêques de France. On attribue cette réfutation à M. l'abbé Villecour, aumônier de l'hospice de Lyon; quoiqu'il ne se soit pas nommé, nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en le désignant comme auteur, d'après la notoriété publique.

Dans l'*Analyse critique de l'ouvrage de M. Faivre*,

M. Villecour examine plusieurs de ses assertions, et discute quelques passages. Il s'étonne un peu, et avec quelque raison, il faut le dire, de la manière tranchante avec laquelle M. Faivre parle des théologiens. Il lui reproche aussi de n'avoir presque fait que copier ou abréger Maffei, et il cite en effet des emprunts assez manifestes. Enfin, il ne ménage point son adversaire, et il lui restitue volontiers les épithètes et les douceurs dont celui-ci avoit gratifié les théologiens.

A la suite de cette *Analyse* viennent les *Lettres*, et d'abord la *Lettre d'un théologien à M. Faivre*. Celle-ci est, dit-on, d'une autre main; on l'attribue à un professeur estimable du séminaire, M. C. Le ton en est sage et modéré, et l'auteur presse M. Faivre par des raisonnemens que cette modération même rend plus imposans et plus persuasifs. Les sept autres *Lettres* paroissent toutes de M. V. Les six premières sont adressées à M. Faivre, et sont sous le nom *d'un incrédule, d'un curé, d'un ecclésiastique, d'un père de famille, d'un ami* et *d'un janséniste;* car l'auteur s'est caché successivement sous ces différentes dénominations. La huitième et dernière *Lettre* est sous le titre *d'un ancien curé à son neveu.* Dans ces différentes *Lettres*, M. V. cherche à présenter son sujet d'une manière analogue à l'esprit du rôle qu'il prend, et il plaisante sur les opinions et les raisonnemens de son adversaire. Quelquefois, à la vérité, ses plaisanteries n'ont pas tout le sel désirable; quelquefois même elles sont entremélées de reproches et d'apostrophes qui ne sont pas exempts d'aigreur. On n'aime point, par exemple, que le livre de M. Faivre soit traité de *libelle infâme*, et que lui-même soit accusé de *bassesse;* cela ressemble trop à des injures. Cependant il est des passages qui seront lus avec intérêt. On applaudira, par exemple, à l'éloge d'une congrégation respectable que M. Faivre avoit imprudemment attaquée. On remarquera aussi dans la dernière *Lettre*

une conversation entre un ecclésiastique favorable au prêt et un homme du monde; cette conversation est écrite avec assez d'art.

Nous ne parlons pas des pièces qui terminent le volume; elles sont déjà connues, et se trouvoient à la suite de la *Dissertation* de M. Pagès. Nous remarquons seulement que l'auteur écrit mal quelques noms propres. Il cite une réponse de M. de Fénéja, vice-gérent à Rome; il falloit dire Fenaia; c'étoit le véritable nom de ce prélat. De même, l'auteur italien, que M. V. reproche à M. Faivre d'avoir copié, ne s'appeloit point Maffey, mais Maffei. Ces remarques sont peut-être minutieuses, et ne paroîtront cependant pas indifférentes aux hommes instruits.

Peu après les *Lettres à M. Faivre*, ont paru des *Lettres écrites après la publication de trois brochures*... Lyon, 1821, in-8°. de 36 pages. Ces *Lettres*, qui sont datées des mois de mars et d'avril 1821, portent différentes signatures. Il y en a une de M. D. curé de S. et des missionnaires du diocèse; mais ces attributions sont pseudonymes. On reproche dans ces *Lettres* à M. V. l'âcreté de son style, et on s'y déclare entièrement pour M. Faivre. Mais il faut que cette fâcheuse dispute porte malheur à tous ceux qui s'en mêlent; car l'auteur, qu'on dit être un laïque recommandable d'ailleurs, M. de N. n'a pas su toujours éviter le défaut qu'il reproche à M. V. et la sixième *Lettre*, entr'autres, offre des allusions et des plaisanteries d'un goût peu sévère. La septième, qui porte le nom des missionnaires, est écrite aussi d'un ton que ces hommes respectables n'approuveroient, ce semble, pas, bien loin de l'employer.

Enfin, M. Faivre lui-même a pris de nouveau la plume dans cette controverse. Ce dernier écrit est intitulé : *Réponse de M. Faivre aux Lettres anonymes de M. V*...., ou *Supplément à l'ouvrage intitulé : Place-*

ment d'argent à intérêt, Lyon, 1821, in-8°. de 72 pages. L'auteur tâche de nouveau d'y appuyer son sentiment par des raisons et des autorités. J'avoue que j'aurois mieux aimé que M. Faivre n'eût pas prolongé cette misérable querelle. Il est vif, et il ne choisit pas toujours ses expressions; d'ailleurs il avoit bien quelques torts, et dans son premier écrit il s'étoit exprimé sur plusieurs points avec peu d'exactitude et de retenue. Peut-être auroit-il dû prendre en esprit de pénitence la correction, quoiqu'un peu sévère, qu'on lui avoit fait subir. Il avoit une nouvelle raison de garder le silence, s'il est persuadé, comme il le fait entendre, que les *Lettres* de M. V. prouvent victorieusement que le sentiment de cet ecclésiastique n'est pas soutenable. Au surplus, il promet de ne plus écrire sur cette matière, et nous applaudissons à sa résolution. Cette controverse avoit pris un caractère trop animé pour espérer qu'elle pût avoir un heureux résultat. Déjà l'autorité ecclésiastique avoit sagement défendu un éclat que l'on projetoit de faire en chaire, et nous espérons que, de part et d'autre, les contendans, devenus un peu plus de sang-froid, sentiront l'inconvénient de se donner en spectacle par une lutte à laquelle les passions ne se sont que trop mêlées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le *Moniteur*, dans un de ses derniers numéros, a reproduit la substance de l'article que nous avons donné dans notre numéro du 8 août, sur la création de six nouveaux siéges, et sur le projet de les remplir au plutôt, et sans attendre le travail d'une circonscription générale. La création très-prochaine de ces siéges n'est plus une chose douteuse; ce sera, comme nous l'avons dit, Reims, Sens, Chartres, Périgueux, Luçon et Nîmes. Un courrier est parti pour

réclamer du saint Siége la mise à exécution de cette mesure. Les bulles pour les quatre premiers siéges sont depuis long-temps à Paris; mais on sollicitera du souverain Pontife, pour Reims et Sens, des brefs particuliers, afin de pouvoir administrer les diocèses créés en 1817, pour Châlons et Auxerre. On demandera aussi l'envoi des bulles pour les prélats nommés depuis près de quatre ans, à Luçon et à Nîmes, et dont les informations sont depuis long-temps à Rome. M. le duc de Blacas est chargé de suivre cette affaire à la cour de Rome. Ces nouvelles ne sont plus aujourd'hui de simples bruits, et peuvent être regardées comme très-positives.

— La retraite pastorale du diocèse de Bayeux s'est ouverte le dimanche 5 août, au soir, dans cette ville, et s'est terminée le 11; on y comptoit plus de deux cents prêtres, tant de la ville épiscopale que des diverses parties du diocèse. M. l'évêque a présidé à l'ouverture et à la clôture, ainsi qu'aux principaux exercices de chaque jour, auxquels ont aussi assisté assidûment MM. les grands-vicaires et chanoines. Il y a eu chaque jour, outre les exercices de piété, deux sermons et une conférence sur les devoirs du ministère. MM. Gloriot et Calliat ont rempli avec le plus grand zèle leur pénible et importante mission. La cérémonie de la clôture s'est faite à la cathédrale avec beaucoup de solennité. A cinq heures et demie du matin, les ecclésiastiques de la retraite partirent en procession du séminaire, et se rendirent à l'évêché, où ils trouvèrent le prélat entouré de son chapitre, puis à la cathédrale. M. l'évêque officia pontificalement. Après l'évangile, M. Gloriot monta en chaire, et parla sur l'excellence, les avantages et les bienfaits du ministère sacerdotal. Le discours terminé, le prélat adressa de son trône une exhortation toute paternelle au clergé et au peuple, et exprima la satisfaction qu'il avoit de cette

retraite, et des heureux fruits qu'il en espéroit. A l'offertoire, le saint Sacrement étant exposé, tous les prêtres allèrent renouveler leur consécration au pied de l'autel, et, à la fin de la messe, ils reçurent tous la communion des mains du premier pasteur. Après la bénédiction du saint Sacrement, le prélat entonna le *Te Deum*, et la procession retourna au séminaire. Le peuple parut touché du spectacle de cette réunion, où l'on voyoit des prêtres octogénaires à côté de jeunes ecclésiastiques, tous présentant sur leur figure l'expression de leur pieuse joie. Les missionnaires sont partis pour le Mans, emportant avec eux les témoignages d'estime et de reconnoissance de M. l'évêque et de tout le clergé pour leur zèle et leurs talens.

— Le 6 août, M. l'archevêque de Tours a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse un Mandement pour ordonner des prières à l'occasion du sacre de M. l'archevêque de Carthage, coadjuteur de Tours. Le respectable prélat parle avec modestie de ses efforts et de ses vœux pour le bien du diocèse; mais ses infirmités lui font craindre de ne pas remplir ses devoirs dans toute leur étendue. « M. l'archevêque de Carthage, dit-il, dont les éminentes vertus sont déjà connues de plusieurs d'entre vous, aura pour le gouvernement spirituel la même autorité que nous; destiné à réparer nos fautes, et à nous remplacer bientôt, il vous dédommagera par ses lumières, sa piété, son zèle et son activité, des services que nous n'aurons pu vous rendre ». M. l'archevêque s'adresse ensuite spécialement à son clergé, et, après des exhortations toutes paternelles, il ordonne aux prêtres de réciter à la messe, pendant huit jours, pour M. le coadjuteur, les oraisons qu'il indique. M. le coadjuteur de Tours part lundi prochain; M. le coadjuteur de Besançon est parti hier.

— M. l'évêque du Mans, depuis quinze mois qu'il

est dans son diocèse, s'est livré sans relâche aux travaux de son ministère. Dès le mois qui suivit son arrivée, il commença ses visites par les parties les plus éloignées de son diocèse, et alla dans des cantons qui n'avoient point vu d'évêque depuis trente à quarante ans. Il a confirmé en tout, depuis ce temps, au moins cent dix-huit mille personnes. Parmi plusieurs ordinations nombreuses, on peut compter surtout la dernière, du 12 de ce mois; il y a eu quarante-deux prêtres, trente-un diacres, dix sous-diacres, quarante-six minorés et vingt-huit tonsurés. Précédemment le prélat avoit ordonné vingt-huit prêtres. Les séminaires, savoir le grand et le petit séminaires du Mans, et le petit séminaire de Précigné, pour la Mayenne, font espérer pour l'avenir des résultats non moins satisfaisans. Les Dames du Sacré-Cœur doivent ouvrir leur établissement au Mans dans le mois de novembre prochain; cette précieuse acquisition est due presque en entier, d'abord à la prévoyance de M. l'évêque, ensuite aux généreux sacrifices qu'il a bien voulu s'imposer.

— L'ouvrage du pieux abbé Gérard, *le Comte de Valmont, ou les Egaremens de la Raison* (1), eut dans le temps un grand succès, et conserve encore la réputation d'un livre dicté par les meilleurs principes et par les vues les plus pures. Treize éditions successives indiquent assez l'estime et le goût du public religieux pour cette production d'un homme recommandable. On vient d'en publier une quatorzième édition, en 6 vol. in-12, comme les dernières; le dernier volume est rempli par la *Théorie du bonheur*, que l'auteur avoit rédigée après coup, et qu'on a cru pouvoir join-

(1) 6 vol. in-12; prix, 21 fr. et, pour les abonnés à ce journal, 18 fr. On ajoutera 8 fr. en sus pour le port par la poste. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

dre au *Comte de Valmont*, quoique ces deux ouvrages n'aient pas entr'eux un rapport immédiat. Il y a dans le Ve. volume une table générale des matières qui pourra être utile. L'édition est semblable aux précédentes; elle est d'ailleurs nette et correcte, et son exécution répond au mérite d'un livre qui est depuis long-temps en possession d'être offert en prix à la jeunesse, et qui peut contribuer en effet à la préserver de la contagion de l'incrédulité, et des dangereux effets des passions.

— On a publié à Berlin le nouveau Concordat entre Rome et la Prusse, dont nous avons donné les bases dans notre n°. 710. Une bulle du Pape établit la circonscription des nouveaux diocèses, et charge de l'exécution le prince Joseph de Hohenzollern, évêque de Warmie ou de l'Ermeland. On a réuni aux anciens siéges des parties dépendant de diocèses etrangers, ou de siéges supprimés. Ainsi, Gnesne, auquel on réunit Posen; Breslaw, Culm et Warmie, comprendront toute la partie orientale de la monarchie; l'evêché de Breslaw s'étendra même sur les catholiques de Berlin et des environs de cette capitale. Dans l'ouest, Cologne, Munster, Paderborn et Trèves, seront aussi un peu aggrandis, de manière à renfermer tous les pays appartenant, de ce côté, à la Prusse. Le revenu des deux archevêchés, Gnesne et Cologne, et de l'évêché de Breslaw, est fixé à 12,000 écus, et celui des autres siéges à 8000 écus. Le roi a déclaré qu'il vouloit que la dotation des évêques et des chapitres se fît sans superflu, mais aussi sans mesquinerie; et il a accordé un traitement pour les évêques suffragans, les vicaires-généraux et les autres personnes attachées à l'administration épiscopale. Les séminaires sont aussi maintenus et dotés. Les chapitres des cathédrales sont composés de deux dignitaires, huit ou dix chanoines en titre, quatre ou six honoraires et huit

ou dix vicaires. Les chapitres conserveront le droit d'élire leurs évêques; mais ils sont invités, par un bref spécial du Pape, à ne choisir que des personnes agréables au gouvernement. Conformément à l'usage d'Allemagne, le Pape nommera, pendant six mois de l'année, aux prébendes des chapitres; dans les six autres mois, ce sera l'évêque. Les sieges qui étoient vacans sont déjà remplis. M. le comte de Spiegel, primicier de Berlin et conseiller d'Etat, est nommé archevêque de Cologne. M. Ferdinand de Lunick, évêque de Corvey depuis 1795, est transféré à Munster; il étoit déjà désigné depuis trois ans pour ce siége. Il paroît que l'évêché de Corvey est supprimé; cette ville n'est qu'à neuf lieues de Paderborn. M. Gaspard-Maximilien de Droste, évêque de Jéricho et suffragant de Munster, prélat respectable que nous avons vu à Paris dans le temps du concile, et qui s'y conduisit avec honneur, est nommé coadjuteur de M. François-Egon de Furstemberg, évêque de Paderborn, qui est dans sa 85e. année. Ce prélat est aussi évêque d'Hildesheim; on ne dit point quelle mesure on prend sur ce dernier siége. M. de Kesselstadt, ancien chanoine de Wurtzbourg et de Bamberg, est nommé à Trèves. Les autres parties du Concordat vont être mises à exécution. La *Gazette officielle* de Berlin vient d'en expliquer les dispositions dans un long article qui annonce des vues bienveillantes pour le clergé catholique.

— On nous a communiqué une gazette du Missouri (Etats-Unis), imprimée à Saint-Louis, le 18 octobre 1820, qui contient une notice sur M. Félix de Andreis, vertueux missionnaire, dont nous avons annoncé déjà la mort dans notre n°. 712. Cette notice, plus étendue que celle que nous avons insérée dans ce numéro, fait un grand éloge du zèle, de la piété de M. de Andreis, qui étoit vicaire-général de M. l'évêque de la Louisiane, et supérieur de la congrégation

de la mission en ce pays. Né en Piémont, d'une famille distinguée, il renonça au monde et aux honneurs pour suivre l'attrait de la grâce. Humble et infatigable, il fut employé aux missions des campagnes, et avoit demandé à être envoyé en Chine. Ses supérieurs eurent peine à consentir à son départ pour la Louisiane, où il n'a passé que trois ans, mais où sa charité toujours active, sa fervente piété, l'onction pénétrante de ses discours, son zèle pour le salut des ames, laissent de précieux souvenirs. La nouvelle de sa dissolution prochaine le combla de joie, et on eût dit que le bonheur du ciel rayonnoit déjà sur son visage abattu par la maladie. Ses dernières paroles ont été pour ses enfans spirituels, qu'il recommanda aux soins de M. l'évêque. Ce prélat vient d'obtenir un coadjuteur, qui est M. Sibourg, ancien missionnaire de ce pays, et vicaire-général à la résidence de la Nouvelle-Orléans; il a dû être sacré, au commencement de l'année, par M. Dubourg.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. ayant appris que M. le comte Corvetto, ancien ministre des finances, n'avoit laissé, en mourant, qu'une très-médiocre fortune, a accordé à sa veuve une pension de 10,000 fr.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, informées que l'église de la paroisse de Carreille avoit été dépouillée, l'hiver dernier, de ses vases sacrés et d'ornemens sacerdotaux, ont donné une somme de 1400 fr. pour réparer cette perte.

— S. A. R. MADAME a donné une somme de 300 fr. pour contribuer aux réparations à faire à l'église de Saint-Jean-lès-Marville, et 200 fr. pour les réparations de l'église de Lanrigàn, près Combourg.

— Le 18, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée à Essonne, où elle a visité la manufacture d'indienne et les filatures de M. Oberkampf. S. A. R. s'est arrêtée, en route, chez

M. le duc de Choiseul et chez Mme. la duchesse de Rohan-Chabot. Mme, la duchesse de Berri est partie le lendemain pour Rosny, d'où elle ne reviendra que le 24.

— S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a fait placer dans la nef de Saint-Roch, où Corneille est enterré, une table de marbre blanc veiné, qui offre le portrait du célèbre poète, avec une inscription gravée en lettres d'or.

— Depuis quelques jours des colporteurs de livres vendent publiquement, et à un prix très-modique, une foule de brochures relatives à la vie et à la mort de Buonaparte; plusieurs de ces brochures sont des libelles calomnieux dirigés contre les plus illustres personnages; c'est un moyen de plus employé pour corrompre l'opinion du peuple.

— Le 16, on a fait la distribution des prix au collége royal de Louis-le-Grand. Cette cérémonie étoit présidée par M. le comte Chabrol, préfet de la Seine, qui a prononcé un discours pour rappeler aux élèves leurs devoirs envers le Roi et leur pays. Des prix ont été décernés, de la part de S. M., aux cinq élèves qui ont le mieux célébré la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. De semblables prix ont été distribués dans les autres colléges royaux de la capitale.

— Le 30 juillet dernier, les cloches de l'église paroissiale de Nesle (Somme), ont été solennellement bénites par M. de Bombelles, évêque d'Amiens, en présence d'un nombreux clergé, des autorités locales, et d'un grand concours de fidèles. Les Princes et Princesses de la famille royale avoient daigné consentir à être parrains et marraines de ces cloches, et ont envoyé à la fabrique des preuves de leur munificence. LL. AA. RR. ont été représentées dans cette cérémonie par Mme. la marquise de Rougé, et par M. le vicomte Blin de Bourdon.

— Le 18, le sieur Robert, prévenu du délit de diffamation publique envers M. Tassin, colonel de la gendarmerie de Paris, dans un écrit sur la police, a été condamné, par la cour d'assises de Paris, à un mois de prison et 1000 fr. d'amende, à l'impression de l'arrêt à trois cents exemplaires, à la suppression des passages injurieux contenus dans sa brochure, et aux dépens. Cette affaire a occupé la cour plusieurs jours de suite.

— Le 18, le sieur Cauchois-Lemaire a formé opposition aux deux arrêts de la cour d'assises, dont l'un a déclaré dé-

finitivement acquis à l'Etat son cautionnement de 20,000 fr. et dont l'autre l'a condamné à trois années d'emprisonnement et 6000 fr. d'amende, pour la publication d'un écrit séditieux.

— Le comte de Las-Cases déclare qu'il n'a jamais fait publier aucun *Mémoire*, et que ceux qu'on a imprimés sous son nom, n'ont pas été rédigés par lui.

— M. le comte de Bourck, ministre plénipotentiaire du roi de Danemarck près la cour de France, vient de mourir aux eaux de Vichy. Son corps a été transporté à Paris.

— M. le maire de Toulouse a rendu, à l'occasion de la fête du Roi, une ordonnance portant que quatre mille huit cents livres de pain et deux mille quatre cents livres de viande seront distribués, ce jour-là, aux pauvres des diverses paroisses, par les soins de MM. les curés et des Sœurs de la Charité.

— La ville d'Agde a fait appel du jugement rendu par le tribunal civil de Toulouse, qui la condamne solidairement à payer au sieur Guy le montant des dommages qu'il dit avoir éprouvés en juin 1815.

— La princesse Borghèse, sœur de Buonaparte, venoit d'obtenir du gouvernement britannique la permission d'aller rejoinde son frère à l'île Sainte-Hélène, lorsqu'elle reçut la nouvelle de sa mort. Elle avoit appris sa maladie par M. Bonavita, ecclésiastique parti de Sainte-Hélène en mars dernier, et arrivé depuis à Rome. On a su, par la même voie, que le général Bertrand avoit écrit à lord Liverpool, que l'*empereur* demandoit à être transporté en Europe, comme le seul moyen de rétablir sa santé. Nous remarquerons que de tout temps les navigateurs ont parlé de l'île Sainte-Hélène comme d'une résidence très-salubre. Il est clair qu'en publiant ces lettres on a voulu répandre de l'intérêt sur le *grand homme*.

— Le 14, de grands désordres ont eu lieu à Londres, à l'occasion du départ du convoi funèbre de la reine, dont les restes doivent être transportés à Brunswick. Il paroît que ces scènes scandaleuses avoient été préparées d'avance par les radicaux, qui vouloient que le corps passât par la Cité, afin de lui ménager une espèce de triomphe. Une foule de gens de la lie du peuple, qu'on avoit ameutée, barricadèrent tous les chemins que vouloient prendre les personnes chargées de diriger le cortège. L'escorte militaire a été attaquée à coups

de pierres, et forcée de se défendre. Il en est résulté de fâcheux accidens. Enfin, le cortège a été obligé de prendre la route de la Cité, et alors les troubles ont cessé. Il étoit onze heures et demie du soir quand le convoi est arrivé à Romford, qui est le premier village après Londres. Il s'étoit mis en marche à sept heures et demie du matin. Le 16, le cortège funèbre de la reine est arrivé à Harwich, et le corps a été embarqué sur la frégate *le Glasgow*.

En donnant dans notre n°. 637, tome XXV, la liste des évêques de Babylone, nous n'avions point spécifié l'époque de la mort de l'un de ces prélats, ou du moins d'un coadjuteur à ce siege, l'évêque de Béryte, précédemment religieux Capucin sous le nom de Jacques Timothée de la Flèche. Il mourut dans le couvent des Capucins de Nantes, en juin 1744. Il avoit été lié autrefois avec le Père Letellier, confesseur de Louis XIV, et il fut employé dans les négociations qui suivirent la bulle *Unigenitus*. Le *Journal de l'abbé Dorsanne* et *les Nouvelles ecclésiastiques* font quelquefois mention de lui, et le peignent sous des couleurs très-défavorables; ce qui n'est point étonnant de leur part, et ne doit point faire tort à la mémoire de l'évêque de Béryte. Ce prélat fit quelque temps les fonctions de suffragant du cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges.

Nous nous sommes procuré aussi des renseignemens sur un autre évêque de Babylone, dont nous n'avions dit que fort peu de chose; c'est M. Balliet, ancien religieux Carme. Nous avons sous les yeux la lettre qu'il adressa, en 1753, au pape Benoit XIV, sur la mission. Elle donne les détails sur le prélat lui-même, et sur la situation de la religion catholique, dans ces contrées si peu connues en Europe. On y voit que M. Balliet, qui étoit de l'ordre des Carmes déchaussés, et portoit en religion le nom d'Emmanuel de Saint-Albert, quitta en mars 1728 le séminaire de Saint-Pancrace, à Rome, pour se rendre en Orient. Il arriva au mois de septembre suivant à Babylone, où il n'y avoit alors aucun missionnaire. Le Père Emmanuel étoit alors âgé de 26 ans, étant né au diocèse de Besançon, le 21 novembre 1702. Il s'appliqua d'abord à l'étude de la langue, et passa pour cela six mois dans la ville d'Hamadan.

De retour à Babylone, il y trouva un de ses confrères, le Père Jean-Joseph, qui avoit été vicaire apostolique avant lui, et qui travailloit dans cette mission depuis plus de huit ans. Il n'y avoit alors à Babylone que trente familles chrétiennes. Les deux missionnaires crurent que le meilleur moyen de rétablir cette mission seroit d'y avoir une résidence stable; et le Père Emmanuel fit le voyage de Pondichery, pour obtenir du gouverneur françois dans l'Inde de favoriser cet établissement. Il obtint ce qu'il désiroit, acheta une maison, en 1731, et bâtit une chapelle; il s'appliqua ensuite avec zèle aux fonctions de son ministère; mais les Arméniens schismatiques le dénoncèrent et le firent mettre en prison, en 1737, lui et les principaux catholiques.

Il fallut se racheter à prix d'argent, et ce ne fut qu'après de grands sacrifices que les prisonniers obtinrent leur liberté et l'exercice de leur religion. Pour prévenir de semblables disgrâces, le Roi fit le Père Emmanuel consul pour la France. En 1742, Varlet, évêque de Babylone, étant mort en Hollande où il s'étoit retiré, Emmanuel fut nommé évêque à sa place, et institué le 26 novembre 1743. Il étoit déjà vicaire apostolique depuis quatorze ans; il alla se faire sacrer à Malte, continua d'exercer les fonctions de missionnaire avec succès, et ramena à l'Eglise romaine les nestoriens de Babylone, qui embrassèrent la foi catholique, le 5 juillet 1745. Il visita son diocèse, entr'autres, Ninive ou Moussol, où trois autres missionnaires de Babylone, les Pères Benoît, Fidèle et Constance ramenèrent aussi grand nombre de familles nestoriennes dans le sein de l'Eglise. En 1747, le prélat visita la mission du Bassora, desservie aussi par des Carmes. Les troubles qui commencèrent cette année en Perse furent funestes à la mission; l'évêque fut mis en prison le 1er. juillet 1749, et fut encore obligé de donner de l'argent pour recouvrer sa liberté. Il bâtit néanmoins pour l'évêque une maison séparée de l'hospice des Carmes. En 1753, il fit le voyage de Rome, et rendit compte au Pape de l'état de la mission, dans l'écrit qui nous a fourni ces détails, et qui est intitulé: *Ad Benedictum XIV. P. M. Litteræ de initio, progressu et præsenti statu diœcesis et missionis Babyloniæ*, Rome, 1754, in-8°. de 44 pages. Cet écrit est daté du 18 décembre 1753.

M. Balliet y fait le tableau de son diocèse, qui comprenoit l'Assyrie, la Mésopotamie, la Médie, etc. A son arrivée en

1728, dit-il, ce diocèse ne comptoit qu'environ 60,000 catholiques; en 1753, il y en avoit environ 100,000. Ces progrès étoient dus au zèle des missionnaires Capucins, Dominicains, Carmes et élèves de la Propagande. Il y avoit environ 400,000 chrétiens de diverses communions, grecs-melchites, arméniens, syriens, chaldéens, nestoriens. Les Arméniens étoient les plus opiniâtres dans leurs erreurs; les autres schismatiques revenoient plus volontiers. La mission d'Hamadan où M. Picquet avoit bâti autrefois une maison, étoit abandonnée à cause des guerres. Joseph, patriarche catholique de Moussol, gouvernoit cette partie, et avoit contribué par lui ou par son clergé à ramener beaucoup de schismatiques. A Bassora il y avoit quarante familles catholiques, sans parler de ceux que le commerce y attire; les missionnaires y convertissoient souvent des schismatiques et même des idolâtres. A Merdin, ville à neuf journées de Moussol, il y avoit plus de mille familles chrétiennes, dont quatre cents du rit arménien, unis à l'église romaine sous un évêque nommé Marcar. L'évêque de Babylone finit son intéressante relation par demander des missionnaires. Sa lettre paroît rédigée avec sagesse, et donne une idée favorable du zèle de ce prélat, qui retourna dans la mission, et mourut de la peste, à Bagdad, en 1773. Nous avons cru d'autant plus à propos d'offrir ici ces renseignemens, que la lettre de M. Balliet est peu connue, et que nous avons lieu de la croire rare en France. Dans les almanachs royaux, on a distingué, par méprise, Emmanuel de Saint-Albert, de l'évêque Emmanuel Balliet; c'étoit évidemment le même.

M. Jean-Pierre Gallais, ancien Bénédictin de Saint-Maur, et professeur de philosophie dans son ordre, né à Doué en Anjou, le 18 janvier 1756, est mort à Paris le 26 octobre 1820. Des journaux ont beaucoup loué son goût, et même ses principes; nous dirons la vérité sur lui simplement et sans amertume. On lit dans la *Biographie des vivans* que M. Gallais publia, en 1789, 1790 et 1791, plusieurs opuscules, *Histoire persane, Extrait d'un Dictionnaire inutile, Démocrite voyageur*, où il annonçoit les malheurs qui suivirent. Il eut, dit-on, le courage de s'élever contre un procès inique dans son *Appel à la postérité sur le juge-*

ment du Roi, publié en 1793 sans nom d'auteur, et réimprimé en 1814. Il passa sept mois en prison pendant la terreur, et, après la mort de Robespierre, il fut employé dans la rédaction de la *Quotidienne*, puis du *Censeur des journaux*; ce qui lui valut d'être proscrit au 18 fructidor. Il a fait l'*Histoire* de cette dernière révolution, de celle *du 18 brumaire*, et de celle *du 20 mars 1815*. On lui doit une suite de l'Histoire de France, d'Anquetil; des *Etudes de littérature*; des *Mœurs et Caractères du dix-neuvième siècle*, etc. Il travailla vers 1800 au *Publiciste*, et pendant dix ans au *Journal de Paris*. Nommé, en 1800, professeur d'éloquence et de philosophie à l'Académie de législation, il s'y fit remarquer, dit la *Biographie*, par *l'éclat de ses exercices publics* et *par ses leçons de morale chrétienne*. Toutefois, on voit avec regret que M. Gallais avoit perdu de vue les règles de l'état qu'il avoit d'abord embrassé. Il étoit marié; et, dans une *Notice* en son honneur, on le nomme comme ayant été, en 1806 et depuis, *membre de la société épicurienne séante au Rocher de Cancale*. Une telle qualité ne convenoit sans doute guère à un enfant de saint Benoît, et il est fâcheux qu'un homme qui avoit du talent, et qui eût pu être utile à l'Eglise, ait oublié à ce point et les principes qu'il eût dû défendre, et les convenances qu'il eût dû respecter.

Un autre prêtre qu'on peut placer dans la même catégorie, Antoine-Etienne-Nicolas Fantin des Odoards, sur lequel nous avons donné une notice, n°. 647, étoit né à Pont de Beauvoisin, le 26 décembre 1738. Le *Journal de la Librairie* cite de lui un assez grand nombre d'ouvrages d'histoire et de politique, dont il ne nous paroît pas nécessaire de donner la liste, la plupart de ces ouvrages étant aussi mauvais pour la forme que pour le fond. Nous ne ferons mention que d'une production d'un genre différent, mais qui, d'après la médiocrité de l'auteur, ne doit pas inspirer beaucoup de confiance; c'est le *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'Eglise, conciliés avec les libertés et les franchises de l'église gallicane, lois du royaume, et jurisprudence des tribunaux de France*, 1788, 6 vol. in-8°. Nous avons quelquefois rencontré cette compilation dans les dépôts de vieux livres, et elle nous a paru répondre à l'idée que nous nous sommes formée de l'auteur.

Mémoires sur la religion; par M. le comte Lanjuinais. In-8°.

M. le comte Lanjuinais ne se contente pas d'éclairer la chambre des pairs par de lumineux discours; il manque rarement, quand il s'élève quelque question relative à la religion ou à la politique, de lancer dans le public quelque brochure non moins précise et non moins lucide que ses discours; c'est ainsi qu'il a écrit contre le Concordat de 1817, contre les dispenses de mariage, contre les officialités, et, à propos de cela, contre d'autres abus tout aussi manifestes, contre *le clergé dirigeant*, contre *l'aumônerie*, et, puisqu'il faut le dire, contre presque tout ce qui est et ce qui se fait; car M. L. n'est pas optimiste, ni louangeur; on ne lui reprochera point l'excès de l'adulation pour ceux qui sont à la tête des affaires de l'Eglise ou de l'Etat; il les traite même avec quelque rudesse, et a toujours l'air un peu fâché; si, comme nous devons le croire, il rend la vertu aimable par sa conduite, il ne lui a pas été donné de rendre ses opinions séduisantes dans ses écrits; et il s'y mêle, sans doute contre son intention, je ne sais quelle âpreté boudeuse, et je ne sais quel ton d'humeur, qui n'a rien d'attrayant pour le lecteur.

Si on a pu remarquer ce défaut dans les écrits précédens de M. L. dont nous avons rendu compte, il n'est pas moins sensible dans ceux dont il est question aujourd'hui, et qui nous en promettent d'autres.

Ils portent le titre de *Mémoires sur la religion, avec des tableaux de la discipline et des mœurs du temps présent dans les différentes communions.* Le premier *Mémoire* est *sur les officialités*, et, après l'avoir lu, nous avouons que nous ne trouvons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur le fond, sinon que l'auteur y répète tout ce qu'il avoit avancé dans son premier écrit sur ce sujet, et qu'il y reproduit toutes les difficultés auxquelles on avoit répondu dans les deux critiques annoncées dans notre n°. 697. Avec cette méthode on peut faire aisément des livres, et avoir toujours raison, mais à ses propres yeux seulement.

Nous croyons donc inutile de revenir sur la question des officialités, qui n'en est pas une pour ceux dont le parti n'est pas pris de tout blâmer et de tout contredire; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer quelle teinte sombre et continue d'improbation et d'humeur règne dans tout ce *Mémoire*. Tout est triste pour des yeux malades, tout est sinistre pour des cœurs chagrins. M. L. qui ne paroît pas cependant avoir été maltraité, ressembleroit assez à un mécontent, si un pair pouvoit l'être. *La restauration*, à l'entendre, *suspend, ajourne et change ses promesses... La France gémit sous le fléau des rétablissemens.....* Voilà, dès la première phrase, les plaintes de M. L. Le reste répond à ce début. *Le Concordat de 1817 a été un sujet de deuil...* pour les ennemis de la religion sans doute, et en effet ils n'ont rien omis pour en empêcher l'exécution. *Les missions ont semé la haine et la discorde.....* notamment dans les lieux où l'on a vu, pendant ces pieux exercices, les ennemis se rapprocher, s'embrasser, et se promettre, au pied des autels, l'oubli et le pardon des injures. *On veut réta-*

blir la dîme et les droits féodaux... la preuve en est palpable; puisque quelques libraires, dans les provinces, ont imaginé, par spéculation, de réimprimer d'anciens Catéchismes où il étoit question de la dîme; c'est bien une preuve que le clergé conspire pour la rétablir, et c'est aussi un des textes les plus fréquens des déclamations de la *Chronique*. *Les dispenses de Rome sont prohibées par la loi du 4 août 1789*..... Pourquoi ne feroit-on pas revivre aussi les lois qui ont créé la constitution civile du clergé, en 1790 et 1791? Nous serions dans un beau dédale, si l'on vouloit exécuter toutes les lois rendues, à différentes époques, sur les matières ecclésiastiques; le pour et le contre s'y trouveroient plus d'une fois établis.

Nous nous abstiendrons, par égard pour nos lecteurs, de tenir registre de toutes les plaintes de M. L. sur les lettres des évêques au Pape, sur le *clergé dirigeant*, sur l'*aumônerie*, sur la persécution *cruelle* exercée contre quelques prêtres (la *cruauté* est allée jusqu'à les interdire), sur le reproche bannal d'ultramontanisme, et sur d'autres abus et scandales tout aussi déplorables. Il semble qu'un homme qui a quelque religion devroit s'abstenir de ces éternelles doléances, dont il ne peut résulter qu'un sujet de dérision pour les incrédules. A cela, M. L. répond que Notre-Seigneur, dans l'Evangile, s'est bien élevé contre les Pharisiens; d'où il suit qu'il est permis de déclamer contre le Pape et les évêques. Il n'y a pas de réponse à cet argument; car il est évident que nos évêques sont aussi coupables que les Pharisiens, puisqu'ils ne profitent pas des douces et charitables admonitions que M. L. et ses amis leur adressent. Ne

nous faisons donc point scrupule, disent-ils sans doute, de les décréditer et de les avilir. Plaignons-nous qu'ils *s'accroissent tous les jours en richesses et en puissance :* nous n'en croyons véritablement rien; mais que sait-on? peut-être parviendrons-nous à le persuader à quelques gens simples. Crions contre le *rétablissement des Capucins et des Cordeliers*, quoique ni moi ni personne n'en ayons encore rencontré. Disons hardiment qu'*on entend le monde se plaindre qu'il y a déjà trop de relations établies entre les pasteurs, la police et les gendarmes :* on a vu tant d'absurdités obtenir créance sur quelques esprits, que celle-là pourroit être aussi répétée. Moquons-nous des *chanoines-cadets*, des *dignitaires-forains*; ces plaisanteries ingénieuses seront peut-être comprises par des esprits très-fins, tandis que le sel de ces allusions échappe, je dois le dire pour mon compte, à mes organes grossiers.

Avant de quitter ce *Mémoire*, nous voulons y remarquer des particularités que M. L. rapporte sur lui-même, et que l'on doit croire aussi authentiques qu'elles seroient honorables. On avoit reproché à M. L. d'avoir concouru à la constitution civile du clergé. Il répond qu'il n'avoit *pas été d'avis de la suppression universelle* des siéges, *non plus que de la reprise entière des biens ecclésiastiques*; que, s'il concourut à la constitution civile du clergé, *ce fut pour en adoucir l'austérité*; qu'il *vota dans ce sens avec les évêques, et dans le comité ecclésiastique, et dans la délibération générale*; qu'il *sollicita vivement et inutilement, pendant plusieurs jours consécutifs, pour que la consécration des évêques élus fût retardée*; qu'il s'opposa à la déportation des prêtres insermentés; que

depuis il favorisa leur rappel, *moyennant soumission purement civile;* qu'il eut le bonheur de proposer la loi qui fit rouvrir les églises, en 1795, et qu'il félicita Buonaparte du Concordat de 1801. Nous félicitons, à notre tour, M. L. de pouvoir se rendre ces témoignages. Il ajoute que, pendant le schisme, il *participoit aux deux communions*, parce qu'il ne regardoit ce schisme *que comme politique;* idée que ce n'est pas ici le lieu de réfuter.

Depuis que nous avons reçu les *Mémoires* de M. L. il nous est encore parvenu une autre brochure du même auteur, brochure qui est peut-être destinée à faire suite à ces *Mémoires*. Elle se compose de deux parties distinctes, savoir, d'une *Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France*, et de l'*Opinion de M. L. sur la loi relative aux pensions ecclésiastiques.* Nous allons parcourir rapidement ces deux écrits.

L'*Histoire abrégée de l'inquisition religieuse* est bien le tableau le plus sombre et le plus effrayant qu'il soit possible de présenter. L'auteur a pour but de prouver que l'inquisition religieuse a pesé sur la France d'une manière horrible pendant quinze siècles, et que cette inquisition a été, nous copions ses expressions, *impériale, royale, princière, seigneuriale, paroissiale, papale, toujours très-épiscopale, archidiaconale, archipresbytérale, monacale*... M. L. a compté, je crois, un peu sur ce redoublement d'épithètes pour faire effet. Il en veut surtout aux évêques, et il est fort irrité que le ministre des affaires étrangères ait dit à la chambre des pairs que les évêques françois nous avoient préservés de l'inquisition. Rien n'est plus faux, suivant M. L. et les évêques ont, au contraire, établi, favorisé et soutenu l'inquisition. Il est vrai

que l'auteur ne cite qu'un très-petit nombre de faits pour prouver sa thèse, et qu'il en dissimule un bien plus grand nombre qui la renverseroient. *Depuis saint Martin*, dit-il, *jusqu'à Jean Hennuyer, évêque d'Angers en 1572, on cherche inutilement en France un évêque qui se soit signalé contre l'intolérance*. Il faut remercier M. L. de vouloir bien absoudre de sa proscription générale saint Martin et Hennuyer. Je regrette seulement que ses grandes occupations ne lui aient pas permis d'étudier plus à fond notre histoire; il y auroit appris, ce que tout le monde sait, que Jean Hennuyer étoit évêque de Lizieux, et non d'Angers. Il paroît aussi qu'il n'a pas lu la vie de tant de grands évêques qui ont honoré la France. Saint Sidoine, saint Césaire, saint Remi, saint Médard, saint Grégoire de Tours, ne sont pas cités pour leur intolérance; et, s'ils n'avoient pas en religion cette indifférence qui distingue nos libéraux, ils avoient cette charité qui fait le fondement et la gloire du christianisme. Tel étoit aussi le mobile des actions d'un de nos plus grands rois, saint Louis, dont il a plu aussi à M. L. de faire un persécuteur. Ainsi les ennemis de la religion et ceux de la monarchie lui auront l'obligation d'avoir peint à la fois, sous des traits odieux, et les plus saints évêques, et le plus pieux de nos monarques; c'est un service qu'il a rendu à la cause.

L'*Opinion contre le projet de loi relatif aux pensions ecclésiastiques* n'a pas été prononcée, comme elle devoit l'être, dans la séance du 27 juin; la chambre ayant, peu poliment sans doute, jugé à propos de clore la discussion, et s'étant ainsi privée du secours des lumières de M. L. Mais le public n'y per-

dra rien, puisque nous jouissons de son écrit. On y trouvera beaucoup des idées des deux écrits précédens, et surtout le même ton et le même penchant à blâmer et à censurer. Le projet de loi sur les pensions *réunit toutes les difformités; il est contraire au bon sens, ainsi qu'à nos libertés*; c'est une *contre-loi*, une *anti-loi*. Le vœu des villes et des conseils de département *doit être compté pour rien*, parce que ces conseils n'ont pas été nommés par le peuple; mais M. L. n'a pas été nommé non plus par le peuple : est-ce qu'à cause de cela il ne se trouveroit pas bien nommé? Il n'y a rien de moins urgent, selon M. L. que de créer de nouveaux siéges; c'est assez de dix métropoles en France, où l'auteur, par parenthèses, a oublié qu'il n'y en a aujourd'hui que neuf. La dépense surtout épouvante M. L.; car il craint, ou a l'air de craindre, qu'on ne soit obligé de bâtir des églises cathédrales, des grands et des petits séminaires, des maisons de ville et de campagne pour l'évêque. Il sait bien qu'on ne donne point aux évêques de maison de campagne; mais en pareille matière un peu d'exagération ne va pas mal. Il plaint donc le peuple obligé de payer tout cela, et de défrayer les chanoines. Il n'ose prévoir quel sera le nombre des moines-mendians rétabli. Enfin, il est bourrelé d'inquiétudes pour l'avenir, et je suis porté à croire que, depuis que ce malheureux projet de loi a été adopté, l'auteur n'a pas goûté un instant de sommeil.

On est à plaindre d'être né avec une imagination si aisée à effrayer, et de voir si fort en noir et l'avenir et le passé. Il est triste, surtout pour un homme qui s'annonce pour avoir un vif attachement à la religion, de tenir un langage qui ne peut réjouir que

ses ennemis, et ôter à ses ministres la confiance et l'estime dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. C'est sur quoi j'oserois inviter M. L. à réfléchir en conscience. Quant à l'opposition politique et aux plaintes de M. L. sur la marche du gouvernement, je ne m'en mêle point; mais je suis d'avis pourtant que, sur ce point, comme sur l'autre, il faut aussi, surtout dans un homme élevé en dignité, un peu de mesure et de retenue. Enfin, il ne seroit pas mal, quand on le peut, d'écrire en françois.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On espère que le souverain Pontife voudra bien avoir égard aux besoins des diocèses, et accélérer l'érection définitive des six nouveaux siéges. Depuis trois ans et demi, les informations de deux des prélats nommés, MM. de Chaffoy et Soyer, sont à Rome, et ils auroient été préconisés, si sa Sainteté, voyant, à cette époque, la non-exécution du Concordat, n'eût eu lieu de craindre que ces nouvelles bulles ne restassent sans effet, comme celles qu'elle avoit délivrées dans le consistoire du 1er. octobre 1817. Mais les obstacles étant levés, au moins pour quelques siéges, on ne doute pas que le saint Père ne voie avec satisfaction l'exécution, quoique partielle, d'un traité qui est son ouvrage. On pense donc que le consistoire pourroit avoir lieu le mois prochain pour ces deux prélats. C'est à tort qu'il a été dit dans un journal que les bulles de M. de Chaffoy, nommé à Nîmes, étoient à Paris; M. de Chaffoy est dans le même cas que M. Soyer. Celui-ci n'a pas eu non plus d'informations à faire pour sa nomination à Luçon, comme on l'a dit par erreur, puisque les informations sont faites depuis plus de trois ans, et envoyées à Rome. On pense que le même

consistoire pourra voir préconiser M. l'évêque de Mende, nommé à l'archevêché d'Avignon, et M. l'évêque élu de Laon, nommé à Mende. Ces deux prélats doivent faire au plutôt leurs informations.

— Les besoins de l'Eglise ont engagé les évêques à donner, dans ces derniers temps, une nouvelle attention aux petits séminaires. Depuis quelques années les diocèses qui n'en avoient pas en ont vu établir; des diocèses plus vastes ont même obtenu d'en avoir deux; ailleurs, de grands établissemens se sont élevés, et offrent à une jeunesse nombreuse des écoles où l'instruction chrétienne et les pratiques de la piété ne sont pas moins soignées que les études. Parmi ces écoles, on connoît surtout la réputation dont jouissent les petits séminaires de Saint-Acheul, pour le diocèse d'Amiens; d'Auray, pour le diocèse de Vannes; de Montmorillon, pour celui de Poitiers; de Bordeaux; et de Forcalquier, pour le diocèse de Digne. Un établissement du même genre va s'élever à Aix; M. l'archevêque y appelle des maîtres long-temps éprouvés, et dont le talent pour l'éducation n'est pas moindre que le zèle et la piété. On dispose en ce moment le local, qui sera prêt pour la rentrée à la mi-octobre. On espère que cet établissement rendra pour cette partie du midi les mêmes services que Saint-Acheul pour le nord.

— M. le vicomte de Bonald avoit inséré, il y a quelque temps, dans un de nos journaux les plus accrédités, une note sur la conversion de M. de Haller, et il y signaloit, avec autant de justesse que de force, l'intolérance du gouvernement bernois à son égard. Un membre du conseil souverain de Berne, M. Fischer, sensible aux reproches qu'on adressoit de toutes parts à cette compagnie, vient de s'efforcer de la justifier dans une lettre qui a été insérée dans le même journal. En attendant que M. le vicomte de Bonald se défende lui-même, ce qui ne lui sera pas difficile, nous nous

proposons de présenter quelques observations sur la lettre de M. Fischer, et sur les excuses qu'il allégue pour pallier l'acte qui a exclu M. de Haller du conseil souverain de Berne.

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, de l'église que le marquis Canova fait élever à Possagno, sa patrie (ancien Etat de Venise), et qui sera dédiée à la Sainte-Trinité. Cette église qui ressemblera, pour l'intérieur, au Panthéon de Rome, sera imité, pour la façade et les portiques, du Panthéon d'Athènes. Canova la décorera de sculptures et de tableaux faits par lui-même. On aime à voir un artiste célèbre consacrer son talent à une destination religieuse. On pourroit l'offrir en exemple à nos artistes, qui paroissent, il faut le dire, occupés de tout autre chose. L'église de Possagno se poursuit avec activité, et les murs sont assez élevés pour qu'on puisse espérer qu'ils atteindront la corniche avant la fin de la saison. L'escalier en marbre qui entoure l'édifice est terminé.

— Dans un temps où il se forme, de tous côtés, des associations sous mille noms divers, les unes littéraires, les autres politiques; celles-ci prêchant la révolte, celles-là propageant l'incrédulité, il est assez naturel que des amis de la religion cherchent, de leur côté, à s'unir pour encourager tout ce qui peut être favorable à la religion et aux bonnes mœurs. Si on tolère des sociétés occultes, dont le but est fort suspect, pour ne rien dire de plus, on applaudira sans doute à des associations inspirées par les vues les plus louables, et qui peuvent être non moins utiles à l'Etat qu'à l'Eglise. Une *Société catholique*, qui vient de se former dans les Pays-Bas, paroît devoir être placée dans cette dernière classe. Ce nom de *catholique* qu'elle prend est déjà d'un bon augure pour l'esprit qui l'anime; de plus, le *Prospectus*, qui est imprimé, est rédigé dans les meilleurs principes. Enfin, on assure que des personnes recommandables par leur orthodoxie et leur zèle sont en-

trées dans l'association. Aussi M. le grand-vicaire de Tournai, le siége vacant, a-t-il recommandé cette œuvre naissante aux curés du diocèse, par une circulaire du 2 juin dernier. Il les engage à favoriser la propagation de la société. Déjà elle compte, dit-on, plus de douze mille souscripteurs. Elle fait imprimer en ce moment son premier ouvrage, et elle se propose de répandre ainsi de bons livres, d'éclairer le peuple sur ses devoirs, et d'inculquer, par tous les moyens possibles, le respect de la religion et des mœurs. Une direction générale, composée de neuf membres, sera le centre, auquel aboutiront les différentes divisions de l'œuvre. Le président de la direction est M. Dadelbeek, curé d'Utrecht; on célébrera, tous les ans, dans cette ville, une messe solennelle pour attirer les bénédictions de Dieu sur la société, et une autre messe pour les membres de l'association décédés. La société se place sous la protection spéciale des apôtres saint Pierre et saint Paul. On est membre de la société pour toute sa vie en donnant une fois 25 florins; et en payant 2 florins par an, on reçoit, *gratis*, tous les ouvrages qui seront publiés après la souscription. Tout ce que nous avons appris jusqu'ici de cette société nous donne le désir de la voir prospérer, et atteindre les résultats qu'elle se propose.

— Le 10 mai dernier, M. Maréchal, archevêque de Baltimore, annonça, par une *Lettre pastorale aux fidèles de son diocèse*, la consécration de sa nouvelle cathédrale. Il avoit eu, dit-il, à lutter contre les difficultés qui s'opposoient à la construction de cet édifice : réduit aux seules ressources que lui offroit la pieuse générosité des catholiques de la ville, il avoit craint de ne pouvoir suffire aux dépenses qu'entraînoit l'entreprise; mais, quoiqu'il n'ait pu porter le vaisseau au degré de perfection et de magnificence que l'on avoit eu d'abord en vue, il se félicite néan-

moins de l'avoir assez avancé pour offrir, non-seulement un lieu convenable pour le culte divin, mais encore un temple plus vaste et plus orné qu'aucun autre édifice religieux dans les Etats-Unis. Il explique à ses diocésains la cérémonie de la consécration, et en tire des réflexions également pieuses et solides ; il engage surtout les fidèles à joindre, en cette occasion, leurs prières aux siennes, et à s'approcher des sacremens le jour de la consécration, qui a été un jour de fête pour les catholiques de Baltimore. C'est le 31 mai que la consécration de la nouvelle cathédrale a été célébrée. Dès le matin, la foule s'étoit portée vers l'église, et couvroit le vaste emplacement qui l'entoure. Dès que l'église fut ouverte, elle se trouva remplie en un instant. Les Américains ne peuvent se lasser d'admirer cet édifice, la grandeur du dôme, l'aspect noble du sanctuaire, l'étendue de l'orgue, et la beauté du tableau qui a été donné à l'église par le Roi de France. Le plan que nous avons sous les yeux donne une idée imposante de cette métropole ; elle a cent soixante-six pieds de long, et cent quatre-vingt-dix en y comprenant le portique qui est en avant ; la largeur est de soixante-dix-sept pieds ; la croisée en a cent dix-sept, et la circonférence du dôme est de deux cent sept pieds. L'autel est à la romaine ; à droite et à gauche du chœur est une double sacristie. Un peu en avant de l'autel sont, d'un côté, le trône de l'archevêque ; de l'autre, la chaire du prédicateur ; et à la naissance de la croisée se trouvent deux autels latéraux. L'orgue est dans la croisée. Au bas de l'église sont placés, d'un côté, les fonts baptismaux, et de l'autre, un autel pour la célébration des mariages. La nef est vaste, et disposée de manière à offrir le plus grand nombre possible de places pour les fidèles. Ce bel édifice, et les cérémonies qui y seront célébrées, ne peuvent que rendre la religion vénérable aux yeux des protestans. Déjà même cette

église, que l'on craignoit de trouver trop vaste, est devenue trop petite, et l'on sera peut-être obligé d'en construire bientôt une seconde pour les besoins des catholiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé un secours de 500 fr. à de malheureux incendiés de la commune de Coudun, arrondissement de Compiègne. MADAME a donné une somme de 300 fr. pour les réparations à faire à l'église de la commune de Saint-Georges (Charente-Inférieure).

— Une ordonnance royale, insérée au *Bulletin des Lois*, approuve les dispositions faites par M. le baron de Montyon, suivant son testament du 12 novembre 1819. Parmi ces dispositions on remarque une donation d'une somme de 10,000 fr. pour chacun des hospices des douze arrondissemens de Paris, pour être distribuée, en gratification ou secours, aux pauvres qui sortiront de ces hospices, et qui seront le plus dans le besoin.

— M. le duc de Wellington est arrivé, le 23 de ce mois, à Paris.

— M. Billecocq est nommé bâtonnier de l'ordre des avocats, pour l'année prochaine; M. Billecocq a publié, cet hiver, sur la religion, un ouvrage rempli d'excellens principes. Nous espérons pouvoir en rendre compte.

— Le sieur Robert s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de Paris, qui le condamne à un mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour diffamation envers M. le colonel Tassin.

— On assure que le conseil-général de la Seine, présidé par M. Bellart, a voté 20,000 fr. pour l'acquisition de Chambord. Le conseil-général de la Sommé a voté une somme de 10,000 fr. pour l'acquisition de Chambord. Un grand nombre de conseils d'arrondissement ont voté diverses sommes pour le même objet.

— Le *Constitutionnel* lui-même remarque que, dans un seul jour, les journaux ont annoncé huit suicides en différens lieux; mais il ne remonte pas jusqu'à la cause de ces attentats, qui contrarient son système de perfectibilité. Il est clair

que la multiplication de ces sortes de crimes tient au défaut de religion, ou, ce qui revient au même, au désordre des passions, et à ces fausses lumières dont se pare notre orgueil.

— Le 18, le collége électoral de Bourg a ouvert sa session, sous la présidence de M. Durand de Cheloup, maire de Bourg; M. Durand de Coligny a été nommé secrétaire. Il paroît que les deux principaux candidats sont : MM. Durand de Coligny et Sirand, député de 1815.

— Sur l'opposition formée par le rédacteur responsable du *Caducée*, le tribunal de police correctionnelle de Marseille a confirmé, le 14, toutes les dispositions du jugement qui le condamnoit, par défaut, à trois mois de prison et 600 francs d'amende, pour contravention à la loi de censure.

— Le 18, la distribution des prix des écoles de Charité, de Lyon, dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes et par les Sœurs de Saint-Charles, a eu lieu sous la présidence de M. le baron Rambaud, maire de Lyon.

— Le 9, M. le baron de Mortarieu, préfet de l'Arriège, a posé solennellement la première pierre du pont de Saint-Girous, après avoir déposé dans les fondations plusieurs médailles à l'effigie du Roi.

— Le 14, M. le vicomte de Riccé, préfet du département du Loiret, a installé M. le comte de Rocheplatte, qui vient d'être nommé de nouveau maire d'Orléans par S. M.

— Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans l'église de Croissette, et y ont enlevé une somme d'argent qui étoit le produit des quêtes.

— On mande de Strasbourg que le Rhin ayant brisé quelques-unes de ses digues, est sorti de son lit depuis quelques jours, et que les inondations qui en résultent font beaucoup de dégâts.

— Un bâtiment grec, qui étoit venu prendre des armes à Marseille, en est reparti depuis quelque temps, emmenant sur son bord, à ce qu'on assure, des jeunes gens, des ouvriers, et une trentaine d'officiers françois, qui vont soutenir la cause des Grecs, et auxquels l'archevêque grec, Maximos Mazlum, a donné la bénédiction avant son départ.

— Le 11, le sieur Bautry, officier de cavalerie en non activité, prévenu de cris séditieux, a comparu devant la cour d'assises de Caën. Le juri l'a déclaré non coupable, et la cour l'a acquitté.

— M. le préfet des Pyrénées-Orientales a adressé à tous

les maires de son département une lettre relative à la fête de saint Louis. « S. M. désire, y est-il dit, que la fête de saint Louis ne soit l'occasion d'aucune dépense onéreuse aux communes.

— Le 19, quatre personnes de la maison de Buonaparte sont débarquées à Calais, venant de Londres; l'une d'elles est M. l'abbé Vignoli, ecclésiastique corse.

— On annonce que la fièvre jaune s'est déclarée dans la rade de Barcelonne, sur un bâtiment venant de la Havane. Les autorités françoises, civiles et militaires, ont fait partir, de Perpignan, de Montauban et de Toulouse, des troupes pour former un cordon sur toute la frontière.

— Le 3 de ce mois, le chapitre et le clergé de la cathédrale d'Acqui (Piémont) ont célébré un service solennel pour le repos de l'ame de M. Maurice de Broglie, qui, avant d'être nommé à l'évêché de Gand, avoit occupé, de 1805 à 1807, le siége épiscopal d'Acqui.

— La *Gazette de Bruges* annonce que le roi des Pays-Bas a pris un arrêté par lequel il permet la prestation du serment avec les restrictions approuvées par le souverain Pontife, le 14 octobre 1820.

— L'Infant don Carlos a demandé au roi d'Espagne la permission de se rendre en Portugal, avec la princesse sa femme, pour y passer quelque temps avec son beau-père. Les ministres, consultés par le roi sur cette demande, ont répondu par l'article de la constitution, qui porte que l'héritier immédiat de la couronne ne peut sortir du royaume sans le consentement des cortès. L'installation des cortès extraordinaires devoit avoir lieu le 24.

— Le roi d'Angleterre est arrivé en Irlande, le 12, et a fait, le 17, son entrée solennelle à Dublin, où il a été reçu avec enthousiasme.

— Le 10 août dernier, l'inauguration du beau monument érigé en l'honneur des Suisses fidèles qui périrent, en 1792, en défendant le trône de France, a eu lieu à Lucerne, dans l'église collégiale de cette ville. Tous les noms des braves qui combattirent dans la trop mémorable journée du 10 août 1792, sont gravés sur ce monument.

— Le fameux général napolitain, Guillaume Pépé, qui s'est montré successivement à Madrid et à Lisbonne, est débarqué, le 11, à Falmouth, en Angleterre.

— Depuis l'appel que le professeur Krug de Leipsick a fait à ses concitoyens allemands, pour les exhorter à former une croisade en faveur des Grecs, quatorze jeunes gens sont partis de Leipsick pour la Grèce.

— Le 5 juin dernier, une nouvelle insurrection a éclaté à Rio-Janéiro. Le comte d'Arcos a été renvoyé du ministère de l'intérieur et des affaires étrangères, et on a formé un gouvernement provisoire, composé de neuf individus, dont trois ecclésiastiques, deux militaires, deux magistrats et deux citoyens.

— M. le ministre de l'intérieur a fait dernièrement à S. M. un rapport sur les améliorations dans l'agriculture. Ce rapport, qui a été inséré dans le *Moniteur*, contient le passage suivant :

« Dans la Loire-Inférieure, l'abbaye de la Trappe, au milieu de landes immenses, présentera de même à V. M. l'aspect le plus florissant. C'est le fruit des soins de l'homme respectable qui la dirige, et qui, riche de connoissances recueillies dans les pays étrangers, peut passer aujourd'hui pour l'un des agronomes les plus distingués dont la France s'honore. De vastes prairies artificielles fournissent déjà la quantité de fourrages nécessaire à une exploitation très-étendue, et des récoltes abondantes couvrent des landes vouées, depuis des siècles, à la stérilité. Les propriétaires voisins commencent à quitter leurs anciennes routines, et tout porte à croire que l'on verra s'étendre, de proche en proche, les défrichemens, dont l'effet infaillible sera d'accroître la population de cette contrée, en augmentant son aisance et son bonheur. Il m'est également impossible de refuser des éloges à M. Thomassin, curé d'Achain, dans la Meurthe, qui, avec de foibles ressources, a fait d'utiles expériences, et n'a cessé de répondre, avec un zèle vraiment remarquable, aux appels du conseil ».

On voit, par la suite du rapport, que le ministre croit que l'abbé de la Trappe dont il vient de louer l'habileté, est M. l'abbé de l'Estrange, de l'ancienne abbaye de la Trappe dans le Perche. Mais l'abbaye des Trapistes, située dans la Loire-Inférieure, et dont il est question ici, est celle de Melleray, dirigée par D. Antoine (ou M. Saulnier), dont nous avons parlé, et qui est effectivement connu par son goût pour l'agriculture, par ses vues sur la théorie de cet art, et par son talent dans la découverte de tous les moyens propres à en augmenter les produits.

Sur les Zodiaques d'Egypte.

L'on fit grand bruit, il y a vingt ans, de zodiaques trouvés en Égypte, et par lesquels feu Dupuys prétendit prouver la fausseté de la chronologie de Moïse. Plusieurs savans, françois et italiens, examinèrent avec soin cette découverte, et arrivèrent à une conclusion toute différente. On a, entr'autres, sur ce sujet, une *Dissertation* d'un prélat romain, M. Testa; *Dissertation* traduite en françois par un jeune homme alors employé dans les armées : nous en avons rendu compte dans les *Mélanges de philosophie*, tome II. Aujourd'hui cette question vient d'être examinée de nouveau par un jeune savant, M. de Paravey, ingénieur des ponts et chaussées, et sous-inspecteur des études à l'École polytechnique. Il a composé, et soumis à l'Académie des Sciences, plusieurs Mémoires, et un, entr'autres, sur les zodiaques, dans lequel il examine leur antiquité, et les conséquences qu'on a voulu en tirer. C'est ce Mémoire dont nous offrons un extrait; la matière est importante par elle-même, et se rattache à la religion, dont on vouloit ébranler l'histoire.

Dupuys avoit fondé son système sur ce fait que les équinoxes et les solstices rétrogradent sans cesse dans le zodiaque. Il supposoit que l'Egypte est le pays où le zodiaque primitif a été créé; ce que Bailly, Lalande et Le Gentil sont loin de lui accorder; ces astronomes nient également l'ancienne science astronomique des Egyptiens, et Le Gentil, dans les *Mémoires de l'Académie*, a fait voir que tout ce que Dupuys disoit de l'Egypte pouvoit se dire également du climat de l'Inde. La Vierge avec son épi, dit Dupuys, est le symbole

de la moisson; or, la moisson en Egypte s'est toujours faite vers l'équinoxe du printemps; et cependant, du temps d'Hipparque, lorsque le soleil atteignoit l'épi, c'étoit l'équinoxe d'automne qui avoit lieu. Donc, concluoit l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, il y avoit déjà eu une rétrogradation de six mois ou de six signes, et il essaie de le prouver également par les symboles de tous les autres mois.

Cette théorie conduisoit Dupuys à admettre, pour le monde, une antiquité de douze à quinze mille ans; ce qui lui donnoit l'avantage précieux, pour un incrédule de profession, de contredire la Genèse, et même d'en renverser entièrement la chronologie. Mais il est facile de rétorquer tout ce système; et Dupuys l'avoit senti, et en avoit fourni même les moyens, en avouant que l'on pouvoit tout aussi bien faire accorder les noms des signes avec les phénomènes du climat d'Egypte, par la supposition fort naturelle que ces signes avoient tiré leurs noms des lieux où étoit la pleine lune, toujours éloignée de six signes du lieu du soleil dans le zodiaque. C'est ce que font encore les Indiens; et M. Ampère, de l'Académie des Sciences, ne croit pas que les signes du zodiaque aient reçu leurs noms d'une autre manière. En effet, si le soleil a réglé l'année et les moissons, on peut penser que c'est la marche de la lune qui a donné l'idée de la division en mois; le nom même de mois, *mensis*, dérive de *men*, *la lune*, et il étoit naturel de donner aux mois et aux constellations que la lune occupoit alors, le nom et la figure des travaux de la terre à cette époque.

Mais, lors même qu'on accorderoit l'autre système que Dupuys a suivi, on expliqueroit tout aussi facilement les noms donnés aux constellations, même pour le climat de l'Egypte, et sans sortir des temps historiques; car qui a dit à Dupuys que l'homme du Verseau, épanchant un vase, soit plutôt l'emblême du Nil

se débordant, que celui d'un homme arrosant ses terres alors brûlées par le soleil? Les Arabes peignent pour le Verseau un homme puisant de l'eau dans un puits; certes, on ne trouve pas là l'image d'un fleuve débordé. Il en est de même pour l'épi de la Vierge; si le blé et l'orge se récoltent dans le printemps en Egypte, le maïs et le sorghio, autre millet très-cultivé, se récoltent à la fin d'août, c'est-à-dire, quand le soleil étoit dans la Vierge au temps d'Hipparque et avant lui.

Le Cancer, placé au solstice d'été, est la marque la plus naturelle de la rétrogradation du soleil, qui le fait descendre sans cesse dès qu'il a atteint ce point; et le Capricorne au solstice d'hiver, comme cela avoit lieu dès le temps de Moïse, peint aussi bien cet astre qui va remonter vers notre tropique, que le soleil déjà arrivé au sommet de sa course, au solstice d'été. Or, tout cela avoit lieu quand le soleil se trouvoit comme il est placé dans la sphère des Argonautes, qu'Eudoxe a décrite, et qui remonte à douze ou quinze cents ans au plus avant notre ère. Par ces explications, qui peuvent se donner aussi naturellement pour tous les autres signes du zodiaque, le système de Dupuys se trouve donc anéanti; aussi ne compte-t-il pas d'approbateur à l'Académie des Inscriptions; et, dans l'Académie des Sciences, il a été abandonné par M. Fourier, qui l'avoit adopté, et qui se restreint aujourd'hui à une antiquité de deux mille cinq cents ans avant notre ère; ce qui ne laisse pas de faire une variation assez considérable. Ce système a d'ailleurs été réfuté par des considérations d'une autre nature, dans l'*Histoire de l'Astronomie moderne*, par Bailly, tome III.

Si de cet examen général de système nous passons aux zodiaques découverts à Esné et à Dendéra, nous y trouverons de nouveaux motifs de suspecter leur antiquité. Ceux qui ont dessiné ces zodiaques nous apprennent eux-mêmes qu'ils se trouvoient dans des tem-

ples d'une conservation parfaite, malgré les ravages auxquels l'Egypte a été si souvent en proie. Mais cette conservation ne pourroit-elle pas faire douter de la haute antiquité, et des temples, et des monumens? M. Visconti, à Dendéra, a reconnu le ciseau des Grecs, et son opinion est d'un grand poids en de telles matières; Esné paroît plus ancien, mais on peut apprécier cette antiquité.

Qu'offrent en effet ces quatre monumens dont un seul présente le ciel entier; savoir, le planisphère de Dendéra, ou zodiaque circulaire? Tous, excepté un, nous montrent la Vierge commençant la marche des signes; et, comme les douze signes sont divisés en deux séries de six chacun, la Vierge commence une de ces séries, et les Poissons l'autre. Dans le petit zodiaque d'Esné, comme dans le planisphère de Dendéra, on trouve en avant des Poissons, une figure à deux têtes, un véritable Janus. Or, Janus a toujours indiqué l'ouverture de l'année, et l'indique encore parmi les vingt-sept constellations propres aux Indous. Les Poissons ouvroient donc l'année égyptienne, ou au moins la première moitié de l'année, et la Vierge ouvroit la seconde. Mais de ce que l'été s'ouvroit par les Poissons, et l'hiver par la Vierge, s'ensuit-il que les solstices tomboient dans la Vierge et les Poissons? ce qui donneroit une antiquité de plus de six mille ans avant notre ère. On croit pouvoir le nier, et l'on soutient que l'année civile des anciens peuples commençoit, sur presque toute la terre, au point intermédiaire entre le solstice et l'équinoxe; de telle sorte que l'équinoxe du printemps se trouvoit au milieu des trois mois de cette saison, le solstice d'été au milieu des trois mois d'été, et ainsi de suite. C'est la division qu'indique saint Isidore de Séville, et que M. Delambre admet comme la plus naturelle. C'est celle que suivent encore les peuples de la haute Asie; c'est celle qu'a suivie toute

l'antiquité, et les Romains eux-mêmes, qui, dans leur ancien calendrier, commençoient l'année le 22 février, c'est-à-dire, plus d'un mois avant l'équinoxe.

Cet usage universel de commencer les saisons et l'année elle-même, quarante-cinq jours, ou un signe et demi avant les équinoxes et solstices, expliqueroit, dit M. de Paravey, comment il se fait que, sur quatre zodiaques égyptiens, tous, excepté le plus moderne (le grand zodiaque de Dendéra), commencent leur division des signes par les Poissons et par la Vierge. La sphère d'Eudoxe place les équinoxes et les solstices au milieu des signes du Bélier, du Cancer, de la Balance et du Capricorne. L'origine des quatre saisons étoit donc à quarante-cinq degrés avant ces quatre points, c'est-à-dire, dans le premier degré des Poissons, des Gémeaux, de la Vierge et du Sagittaire. Les Poissons, précédés de Janus, ouvroient le printemps, qui, réuni aux trois mois suivans, formoit l'été en général; et la Vierge avec son épi ouvroit l'automne et l'hiver. De là les deux séries de six signes chacun, dans les deux zodiaques d'Esné. L'inspection des zodiaques même dévoile ce mystère; et, si l'on a tant divagué à ce sujet, c'est qu'au lieu de voir dans les premiers signes des commencemens d'année et de saisons, on a voulu y voir des solstices et des équinoxes qui sont indiqués ailleurs très-clairement. En effet, si à Esné le Bélier n'étoit pas équinoxial, pourquoi y verroit-on, outre le Bélier du zodiaque, un bélier ailé mis en travers sur les bandes zodiacales? Pourquoi, si le Cancer n'étoit pas solsticial, figureroit-il sur le cou d'Isis entre les nœuds d'un serpent, symbole de l'année.

Les zodiaques d'Esné et de Dendéra représentent donc, continue M. de Paravey, l'ancien usage de commencer l'année et les quatre saisons dans les points-milieu entre les solstices et les équinoxes. Ils ne remontent donc pas à plus de douze cents ans avant notre ère, et même, vu

l'inexactitude des anciennes mesures, il est probable qu'ils sont plus récens. Trois des quatre zodiaques ont été trouvés au plafond des portiques d'Esné et de Dendéra, portiques qui pourroient être plus modernes que les temples eux-mêmes. Tout porte donc à croire que ces monumens ne remontent pas au-delà d'Amasis, ou de ses prédécesseurs immédiats. Quant au grand zodiaque du portique de Dendéra, qui offre le Verseau ouvrant une rangée des signes, et le Lion l'autre, ce monument, qui est fait avec art, et que Dupuys et Lalande ont reconnu comme plus moderne, est postérieur à Hipparque, et date au plus des Ptolémée.

Ainsi croule ce système d'antiquité du monde, imaginé par quelques modernes; il obtient de jour en jour moins de sectateurs. Les hypothèses de Bailly et de Volney sont abandonnées. Il est évident que les anciens n'ont jamais approché de la précision astronomique. Ils n'avoient point d'instrumens exacts; leur arithmetique étoit d'un usage difficile; on ne leur connoît point de moyen d'obtenir le temps vrai, et leurs meilleures observations, même celles de l'école d'Alexandrie, n'offrent aucune précision. Ils ont pu remuer de grandes masses, mais non former une théorie savante et motivée.

Telle est, au moins pour la question des zodiaques, la substance des Mémoires de M. de Paravey, et le résultat de ses recherches. Ces Mémoires ayant été communiqués à l'Académie des Sciences, M. Delambre a été chargé de les examiner, et il en a fait son rapport à l'Académie, le 5 février 1821. Il a parlé avec éloge du travail, de la sagacité et des vues de l'auteur, et il a proposé d'accueillir et de mentionner honorablement son Mémoire. Cette proposition a été combattue, dit-on, par quelques membres qui paroissoient fâchés de voir renverser ainsi

le système de l'antiquité du monde, non sans doute qu'ils l'adoptent dans le fond, mais peut-être par égards pour ceux qui l'ont soutenu, et par intérêt pour certaines opinions qui se rattachent à ce système. L'opposition a été assez vive pour laisser soupçonner qu'elle prenoit sa source dans des motifs étrangers à la science; et elle n'a cessé que quand M. Cuvier a pris la parole. Il s'est étonné qu'on refusât de céder à l'avis d'un académicien aussi instruit que M. Delambre, et qu'on contestât à un Mémoire revêtu de son suffrage un honneur que l'Académie accorde si libéralement à des ouvrages bien moins remarquables. Les plus récalcitrans n'ont pas osé se refuser alors à accueillir le Mémoire.

M. de Paravey vient de publier un aperçu de ses vues, avec un exposé de la question, et le rapport de M. Delambre, qui a été consigné aussi dans la 16e. livraison des *Nouvelles Annales des Voyages*, 2e. année, tome VIII. On voit dans ce rapport que M. Delambre lui-même est assez d'avis que la construction des zodiaques est postérieure à l'époque d'Alexandre, et il la croit du temps de l'astronome Ptolémée. Mais on lira aussi avec intérêt, dans l'écrit de M. de Paravey, intitulé : *Etat de la question*, le récit des variations de M. Fourier et autres sur l'antiquité des zodiaques. Dans le commencement, ils regardoient comme constant que ces zodiaques prouvoient une antiquité de quinze mille ans. Ces idées se trouvent insinuées dans des écrits de MM. Fourier, Francœur, de Savigny, Jomard, et on les a même fait entrer dans le grand ouvrage publié par le gouvernement sur l'Egypte. Mais depuis, sur les réclamations de MM. de Sacy, Quatremère, Larcher, Visconti, et autres savans, on a un peu rabattu de ces hautes prétentions, et MM. Fourier, Jollois et Devilliers, se réduisent aujourd'hui à deux mille cinq cents ans avant notre

ère. Ce nouveau calcul, si différent de l'ancien, prouve que ces messieurs n'étoient pas très-sûrs de leur fait, et une si grande variation atténue un peu l'autorité de leur témoignage, et, en renversant leur première hypothèse, jette même des nuages sur la seconde.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Parmi les prélats destinés à s'asseoir sur les siéges qui vont être définitivement érigés, on distingue M. de la Fare, ancien évêque de Nanci, nommé depuis quatre ans à l'archevêché de Sens. M. Anne-Louis-Henri de la Fare, né le 8 septembre 1752, fut d'abord grand-vicaire de Dijon, et doyen de la Sainte-Chapelle de cette ville. Il fut, en cette qualité, élu général du clergé des Etats de Bourgogne, et chef de l'administration de la province. En 1787, le ROI le nomma à l'évêché de Nanci. M. de la Fare fut membre de la première assemblée; il y prêcha le discours d'ouverture, et y parla plusieurs fois pour la défense des droits de l'Eglise et contre les innovations. Depuis il remplit, avec autant de talent que de fidélité, une mission à la cour de Vienne, et y fut pendant vingt ans chargé des intérêts du ROI et de la famille royale. Il eut, entr'autres, le bonheur de pouvoir témoigner son dévoûment à MADAME pendant qu'elle habitoit cette résidence, et à Mgr. le duc de Berri, qui demeura quelque temps en Autriche. C'est en mémoire de ces services que M. de la Fare fut fait premier aumônier de MADAME lors de la formation de la maison de cette Princesse. Récemment, S. M. vient de lui accorder le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, à la place de M. le cardinal de la Luzerne. M. de la Fare est distingué par son goût pour les lettres et les arts, et plus encore par les connoissances et les qualités propres d'un évêque.

— Le 25, à onze heures, l'Académie françoise a

assisté, suivant l'usage, à une messe solennelle qui a été célébrée dans la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois ; M. l'abbé Fayet, vicaire-général de Rouen, a prononcé le panégyrique de saint Louis. L'orateur a eu l'art de traiter d'une manière neuve un sujet qui a été déjà manié tant de fois par nos plus célèbres prédicateurs. Il a présenté saint Louis grand tour à tour dans la paix et la guerre, dans la prospérité et le malheur. Les croisades surtout lui ont offert un morceau brillant, et il a opposé ces croisades religieuses, contre lesquelles s'est si souvent élevée la philosophie, avec ces croisades politiques qu'elle appelle aujourd'hui de tous ses vœux. En finissant ce beau discours, M. l'abbé Fayet a appelé la protection de saint Louis sur le Roi, sur la famille royale, et sur l'auguste enfant sur lequel reposent nos plus chères espérances.

— Le lundi 26 août, on a fait, à la Maison du Refuge, rue Saint-Etienne des Grés, la distribution des prix de l'année aux enfans de l'établissement. M. Bellart, procureur-général près la cour royale, et un des administrateurs de l'établissement, a présidé la séance, qui a été ouverte par un discours de M. l'abbé de Sanlis, aussi administrateur. Cet ecclésiastique a remplacé M. l'abbé Carron dans cette fonction. Après lui, M. Bellart a aussi prononcé un discours, et a exhorté les enfans à profiter des soins qu'ils recevoient dans cette maison, pour devenir de bons chrétiens et des hommes honnêtes. La religion et la probité, a-t-il dit, sont inséparables, et vous ne donnerez à la société de garantie sûre de votre bonne conduite, qu'autant que vous pratiquerez les devoirs que la religion vous impose. Les prix ont ensuite été distribués aux enfans, tant pour la conduite que pour le succès dans les différens métiers auxquels on les forme dans la maison. Il y a aujourd'hui quarante-six élèves dans

l'établissement, et il continue à répondre aux vues des personnes pieuses qui le dirigent, et de celles qui contribuent à le soutenir par leurs libéralités. Les enfans travaillent dans les différens ateliers sous la direction d'ouvriers sûrs et choisis, et sont, en outre, sous la surveillance habituelle de quatre Frères des Ecoles chrétiennes, qui résident dans la maison.

— Il se donne en ce moment dans la cathédrale de Versailles une mission pour les militaires de la garde royale en garnison à Versailles. M. l'abbé Guyon, de la société des missionnaires de France, est à la tête de cette mission, et fait deux instructions par jour. Cinq cents militaires de tout grade y assistent avec assiduité. Des officiers s'y trouvent avec leurs soldats, des gardes du corps du ROI avec des grenadiers. C'est un spectacle touchant que de les voir se rendre en corps aux exercices, écouter les instructions en silence, chanter ensemble des cantiques, réciter des prières, approcher du tribunal de la pénitence. MM. de Villers et Lowembruck secondent M. Guyon pour le ministère de la confession. M. l'abbé Guyon fait chaque jour un catéchisme; mais, comme plusieurs des militaires n'avoient pas de connoissances même préliminaires de la religion, de jeunes séminaristes ont été chargés de les leur donner dans des entretiens particuliers. Les militaires se rendent donc au séminaire à des heures convenues, et là chacun, séparément, est instruit par un des élèves du sanctuaire. On voit avec plaisir ces défenseurs de l'État donner à de jeunes ecclésiastiques des témoignages d'amitié et de confiance, et ceux-ci préluder à leur ministère par des instructions familières, et par des exhortations vives et pressantes de se donner à Dieu. Ces braves militaires ont foulé aux pieds tout respect humain; M. l'abbé Guyon a gagné leurs cœurs par sa franchise, son zèle et sa charité. Dans un de ses derniers discours, il a répondu à

quelques vains bruits répandus par les détracteurs des missions. On avoit prétendu qu'il payoit les soldats pour assister aux exercices ; comme si, a-t-il dit, la garde royale pouvoit être achetée à prix d'argent! On attend les plus heureux effets de cette mission, où les militaires se sont portés avec une ardeur soutenue.

— *Le Constitutionnel*, qui prouve mieux chaque jour son impartialité, plaisantoit dernièrement sur la conversion de M. de Haller. Il soutient que le conseil de Berne est *parfaitement justifié* de sa conduite envers ce magistrat. Si on traitoit les protestans en France comme on a traité M. de Haller à Berne, le journaliste ne trouveroit pas de termes assez forts pour condamner une telle intolérance ; mais, quand il s'agit des catholiques, c'est tout autre chose. On les raille agréablement ; on leur dit qu'un converti doit renoncer aux honneurs et sacrifier les vanités temporelles, et que des considérations terrestres ne doivent point arrêter celui qui s'engage dans les routes du salut. C'est avec ce ton d'ironie que le journaliste soutient la cause de l'intolérance. On ne peut pas se mettre en opposition plus directe avec les principes que ce journal étale souvent avec tant d'affectation, ni mieux montrer qu'il ne se dirige que par des considérations de parti. Dans son numéro précédent, le même journal vantoit l'*Abrégé* du livre de Dupuys, *de l'Origine de tous les cultes*, comme une *production utile* et comme *un monument très-remarquable d'érudition et de sagacité* ; il applaudissoit à la réimpression de cet ouvrage, *monument remarquable* d'audace et de folie, décrié parmi les vrais savans, et qui ne peut qu'égarer les simples et éblouir les ignorans. C'est ainsi que *le Constitutionnel* respecte la religion qui a été proclamée religion de l'Etat dans cette même Charte, pour laquelle ce journal témoigne en toute rencontre un attachement et une vénération qu'il est aisé d'apprécier.

— Une circonstance, sans exemple depuis long-temps dans les annales de l'Angleterre, vient d'avoir lieu à Dublin pendant le séjour du roi d'Angleterre dans cette ville. Le clergé catholique a été admis à présenter au prince une adresse de félicitation. La députation étoit composée de onze évêques, à la tête desquels étoit le docteur Curtis, archevêque d'Armagh, et primat de toute l'Irlande, et le docteur Troy, archevêque de Dublin. Ce dernier, qui occupe le siége de Dublin depuis trente-cinq ans, est respecté dans toute l'Irlande par ses vertus, son zèle et les services qu'il a rendus aux catholiques; il est de l'ordre des Dominicains. Le roi lui a répondu, avec beaucoup de bonté, qu'il recevoit avec plaisir ses félicitations; que son vœu le plus ardent étoit de voir une égale satisfaction parmi toutes les classes, et qu'il étoit persuadé que les évêques catholiques travailloient de toutes leurs forces à maintenir la concorde parmi ses sujets. Outre les deux prélats que nous avons nommés, il y avoit à cette audience les docteurs O'Kelly, archevêque de Tuam, et Murray, archevêque d'Hiérapolis et coadjuteur de Dublin; Plunkett, Marum, Doyle, M'Gauran, Archdeacon, O'Reilly et Murphy, évêques de Meath, d'Ossory, de Kildare, d'Ardagh, de Kilfenora, de Kilmore et de Cork; et, ce qui a rendu cette circonstance plus remarquable encore, c'est que tous ces prélats portoient l'habit de leur ordre. Le roi a nommé chevaliers de Saint-Patrice plusieurs seigneurs catholiques d'Irlande, entr'autres, lord Fingal, qui accompagnoit les évêques dans cette audience.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 24, à une heure, le Roi étant sur son trône a reçu, à l'occasion de sa fête, les hommages des états-majors de la garde nationale de Paris, de la garde royale, et des corps formant la garnison de Paris. La Saint-Louis étant aussi la fête de Mgr. le duc d'Angoulême, les mêmes corps ont pré-

senté leurs félicitations à S. A. R. A six heures du soir, les musiques des divers corps en garnison dans la capitale sont venues exécuter des symphonies sous les fenêtres de S. M.

— Le 25, au matin, LL. AA. RR. Monsieur, Madame, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri, sont venus féliciter le Roi à l'occasion de sa fête. Le Roi a ensuite reçu les hommages de Mgr. le duc et de Mme. la duchesse d'Orléans, de Mlle. d'Orléans, de Mgr. le duc et de Mme. la duchesse de Bourbon. Le Roi a pris tour à tour sur ses genoux Mgr. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, et les a comblés de caresses. Après la messe, S. M. a reçu successivement les ministres, les maréchaux de France, les grands officiers de la couronne, un grand nombre de pairs et de députés, le corps municipal de Paris et le corps diplomatique. Les mêmes réceptions ont eu lieu ensuite chez Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le 26, à neuf heures du soir, le Roi, accompagné des Princes et Princesses de la famille royale, de ses grands officiers, et de lord Wellington, qui a eu l'honneur de dîner avec S. M., s'est placé à une des fenêtres du château, pour voir le feu d'artifice qui a été tiré dans le jardin, à l'occasion de la fête de S. M.

— La fête du Roi a été célébrée avec enthousiasme par les habitans de la capitale. La joie brilloit sur tous les visages. Des jeux et des divertissemens de toute espèce ont eu lieu aux Champs-Elysées. Le bon ordre n'a pas été troublé un seul instant. A cinq heures, les Princes et Princesses ont honoré de leur présence cette fête de famille, et ont été salués par les plus vives acclamations. Dans la soirée, il y a eu illumination générale. La fête a été terminée par un beau feu d'artifice, qui a été tiré, à neuf heures précises, sur le rond-point des Champs-Elysées.

— S. A. R. Monsieur a envoyé un secours de 800 fr. aux veuves et aux enfans des malheureux ouvriers qui ont péri dernièrement dans les mines de charbon du Creuzot (Saône et Loire). LL. AA. RR. Madame et Mgr. le duc d'Angoulême ont donné chacun 400 fr. pour le même objet.

— Monsieur étant allé chasser à Vincennes, et ayant su qu'un chef artificier avoit été brûlé à la main au feu d'artifice des Tuileries, a voulu le voir, lui a adressé des paroles de consolation, et lui a remis 150 fr.

— LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, et

Mme. la duchesse de Berri, se sont arrêtées à Evreux, en allant visiter le domaine de Navarre et la belle forêt d'Evreux. LL. AA. RR. ont fait leur prière dans la cathédrale, où elles ont été reçues par M. l'abbé Painchon, grand-vicaire, à la tête du chapitre et du clergé. Elles ont ensuite reçu les hommages de tous les corps civiles et militaires de la ville, et ont laissé, en partant, chacune 500 fr. pour les pauvres.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri doit partir prochainement pour les eaux du Mont-d'Or. Une partie des équipages de S. A. R. s'est déjà mise en route.

— Le 24, au matin, M. le duc de Wellington, accompagné de sir Charles Stewart, a été reçu par le Roi en audience particulière. Il a ensuite présenté ses hommages à LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le 25, le buste du Roi a été solennellement inauguré dans le marché de l'abbaye Saint-Germain. M. Boulard, maire de l'arrondissement, a prononcé à cette occasion un discours qui a été accueilli par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi ! vivent les Bourbons !*

— Le 26, la cour a pris le deuil pour vingt-un jours, à l'occasion de la mort de la reine d'Angleterre.

— Le couronnement de la rosière de Surêne a eu lieu dimanche. Mme. la duchesse de Berry avoit permis que le prix fût donné au nom de MADEMOISELLE, qui a été représentée par Mme. la comtesse de Noailles. M. de Bombelles, évêque d'Amiens, a béni la rose. L'église étoit remplie d'un grand concours, et M. le curé a prêché. La quête a produit 600 fr.

— Les conseils généraux de département ont souscrit, pendant leur dernière session, des sommes plus ou moins fortes pour l'acquisition de Chambord.

— Le 24, la Cour royale de Paris a entériné quatorze lettres de grâce et dix-sept lettres de commutation de peines, accordées par le Roi, à l'occasion de la Saint-Louis.

— Le 24, la commission des souscripteurs pour l'acquisition de Chambord a fait le premier paiement du prix de l'adjudication, montant, en principal et intérêt, à la somme de 409,994 fr., qui sera immédiatement employée à l'acquisition de rentes sur l'Etat au profit du mineur de Wagram.

— Dans les soirées des 20 et 21 de ce mois, des désordres ont eu lieu à Bordeaux, à l'occasion de l'arrivée récente de M. B., député du côté gauche, dans cette ville. Quelques *frères et amis* se sont réunis pour donner à l'honorable mem-

bre une petite sérénade toute *libérale*, composée d'airs *patriotiques*. Bientôt la police, informée de ce qui se passoit, a envoyé un détachement de gendarmerie pour dispercer l'attroupement. A l'approche de la troupe, les cris de *Vive la liberté! vive le côté gauche! plus de despotisme!* se sont fait entendre, et les officiers de police ont été assaillis et repoussés à coups de pierres; quelques-uns ont été blessés. Les gendarmes sont venus à bout d'arrêter les plus mutins de l'attroupement, et les ont conduits sur-le-champ au fort de Hâ. On a pris toutes les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir la tranquillité ne soit plus troublée. C'est au sujet de ces scènes qu'un journal révolutionnaire d'Espagne a annoncé qu'on avoit essayé de proclamer la Constitution à Bordeaux, mais que quelques *traîtres* avoient fait échouer ce projet.

— M. César Durand, ancien maire de Coligny, a été élu député par le collége électoral de l'Ain, à une majorité de 138 voix.

— On vient d'ouvrir à Brest une nouvelle porte de ville, qui a été solennellement bénite le jour de la saint Louis.

— Nous avons annoncé dernièrement, sur la foi de plusieurs autres journaux, que M. l'archevêque de Myre, Maximos Mazlum, avoit béni un bâtiment qui partoit de Marseille pour la Grèce. Ce prélat, qui est du rit grec catholique, dément formellement ce fait.

— La maladie qui s'est déclarée à Barcelone a jeté l'effroi dans cette ville et dans les environs; beaucoup des habitans s'éloignent. Cependant la maladie n'a point fait de progrès; jusqu'au 15 août, il n'y a eu que quatorze morts au lazaret, et il n'y restoit à cette époque que les malades. On continue à prendre des précautions; mais on espère que l'épidémie ne fera pas de progrès.

— Les cortès de Portugal ont décrété, le 10 août, que la souveraineté résidoit dans la nation, et qu'à elle seule appartenoit le droit de faire sa constitution et ses lois, sans que la sanction du roi fût nécessaire.

— Le gouvernement des îles Ioniennes vient de défendre à ses sujets de prendre part à la guerre contre les Turcs.

Nous eûmes le malheur, il y a deux ans, de nous trouver en différend avec un écrivain qui ne se faisoit connoître alors que par les initiales L. C. D. T. et qui nous envoya coup sur coup plusieurs de ses écrits. Il étoit auteur, entr'autres, des quatre Opuscules dont rendit

compte notre n°. 461, tome XVIII; nos observations ne plurent pas toutes à M. L. C. D. T. et il nous adressa quelques lettres assez vives, auxquelles nous ne crûmes pas devoir répondre. Il nous parut inutile de prolonger une discussion qui pouvoit être longue; car M. L. C. D. T. écrivoit volontiers, et nous recevions de lui chaque semaine des articles, des observations, des lettres, où il nous communiquoit ses idées sur différens objets.

Nous ne pûmes faire usage de la plupart de ces matériaux, soit que nous en eussions alors d'autres en abondance et qui nous paroissoient plus intéressans, soit que nos opinions ne se trouvâssent pas toujours en harmonie avec celles de l'auteur. Quoi qu'il en soit, M. L. C. D. T. se montra sensible à notre silence; nous perdîmes tout à coup tout notre mérite à ses yeux. Quelques mois auparavant, il avoit donné à notre rédaction des éloges beaucoup trop flatteurs; il se trouva un matin que notre rédaction avoit toute sorte de défauts; c'est ce que M. L. C. D. T. déduisit vivement dans une lettre qu'il nous fit l'honneur de nous écrire, et dans une note imprimée à la suite de *Mélanges historiques et religieux*, Paris, 1819, 8 pages in-8°.

Depuis ce temps nous n'avons plus reçu les écrits de M. L. C. D. T. et nous méritions peu cette faveur, il faut l'avouer. Cependant nous ignorions toujours quel étoit le mystérieux écrivain qui s'étoit caché sous les quatre initiales; mais il vient enfin de baisser sa visière; un Opuscule, intitulé : *Note sur la véritable interprétation d'une loi italienne*, Paris, 1821, nous apprend que l'auteur est M. le comte Charles Pasero, de Turin, né le 25 avril 1790, et résidant en France depuis 1816.

Il donne la liste de tous ses écrits, qui sont au nombre de vingt-six, sans compter différens articles pour les journaux; nous renvoyons à cette liste ceux qui voudront connoître le genre des travaux de M. le comte Pasero. Nous nommerons seulement deux Opuscules de lui, dont il a été fait mention dans ce journal; savoir : *Examen des rapports établis par la Charte entre le gouvernement et les églises catholiques de France*, et *Exposition méthodique de l'Apocalypse*; il a été parlé de ces deux écrits dans les n°s. 347, t. XIV, et 420, t. XVII. Dans sa *Note sur la véritable interprétation*..... M. le comte Pasero fait l'apologie de sa conduite et de ses écrits; il parle d'un démêlé qu'il a eu avec le gouvernement sarde, et qui paroît avoir motivé son séjour en France.

Cette discussion ne nous regarde pas; nous dirons pourtant que, malgré ses sujets de plaintes, l'auteur paroît ne point approuver la dernière révolution de son pays, et sa profession de foi à cet égard fait honneur à ses principes et à ses sentimens. Il y a néanmoins encore des choses un peu singulières dans cet écrit, comme le regret que M. le comte Pasero exprime d'être noble, et l'aveu qu'il fait qu'il *compose fort vite*, et que *la peine de relire et de corriger ses écrits l'impatiente*. Nous nous en étions déjà douté, et nous l'avions légèrement insinué dans l'article dont se plaignit si fort M. le comte Pasero; il prend donc aujourd'hui lui-même soin de nous justifier, et nous espérons dès-lors qu'il ne conservera plus de rancunes de nos procédés à cet égard.

Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes, sur l'impression des mauvais livres (1).

Nous nous sommes élevé plusieurs fois, selon la mesure de nos forces, contre le redoublement d'efforts de l'incrédulité dans ces dernières années, et contre la réimpression des ouvrages du dernier siècle, où la religion, la morale et l'ordre public se trouvoient également attaqués. Nous avons déploré le motif et le but de ces entreprises, où l'on ne paroissoit chercher qu'à échauffer des passions, à réveiller des haines, et à répandre de nouveaux germes de révolution. Nous nous sommes demandé avec effroi quel seroit pour les générations qui s'élèvent le résultat de ce débordement de mauvais livres, distribués dans toutes les classes, et allant porter, jusque sous le toit du pauvre, le mépris de la religion, le dégoût du repos et de la soumission à l'autorité, et des idées exagérées d'ambition et d'indépendance. Des pasteurs zélés, et des écrivains éloquens, ont signalé aussi, avec l'accent d'une juste indignation, ce renouvellement de la conjuration antichrétienne, et les malheurs dont elle nous menace. Aujourd'hui, un prélat, dont le nom est cher à la religion et aux lettres, vient, armé de la double autorité de son ministère et de son talent, réclamer contre les sinistres efforts d'une désolante impiété, et prémunir les fidèles contre le venin qu'on leur présente. Nous détacherons de cette pièce, vraiment épiscopale,

(1) 76 pages in-8°.; prix, 1 fr. 75 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

quelques passages, où nos lecteurs reconnoîtront aisément une voix qui leur est connue :

« De tous les scandales, nos très-chers frères, qui aient affligé jusqu'ici la religion et la vertu, il n'en est pas de plus alarmant par ses suites, et de plus fait pour compromettre le salut des ames et attirer sur la France de nouvelles calamités, que l'impression de tant d'écrits impies, circulant aujourd'hui avec autant d'audace que d'impunité. Avec quelle douleur nous voyons notre diocèse infesté de plus en plus de leurs annonces fastueuses, et leurs funestes *Prospectus* multipliés plus que jamais sous mille formes différentes! C'est donc dans un temps où les plaies faites à la patrie par l'impiété et la philosophie sont encore saignantes, où nous sommes revenus à peine de nos longues agitations et de nos cruelles infortunes; où le volcan à peine éteint fume encore, et semble nous laisser dans la terrible incertitude qu'il soit jamais fermé ; c'est, disons-nous, dans une position aussi triste et aussi critique que l'on vient encore ouvrir parmi nous de nouvelles sources de corruption, semer de nouveaux fermens de dissentions et de discordes, de nouvelles matières inflammables, propres uniquement à rallumer un incendie qui commence à peine à s'éteindre. Quoi donc ! la France n'est-elle pas assez pervertie, et faut-il la pervertir encore? N'est-elle pas assez malheureuse, et faut-il mettre encore de nouveaux obstacles à son retour à l'ordre et à la paix, à la vertu et à la religion, qui peut seule guérir ses maux et fermer ses blessures? Il est donc vrai qu'il y a encore des hommes qu'aucune expérience ne corrige, et qu'aucun malheur ne détrompe. Grand Dieu! et quel coup faut-il donc que vous frappiez encore, si tous les fléaux que vous nous avez envoyés n'ont pu nous rendre ni plus avisés ni plus sages? Nous lisons bien, dans les livres saints, que le Seigneur enverra aux nations l'esprit de vertige, et les livrera à leur propre démence; mais nos yeux nous donnent aujourd'hui la preuve la plus sensible et la plus littérale que nous pussions avoir de cette terrible prophétie. Hélas! qui nous eût dit, il y a trente ans, que ces mêmes auteurs, dont les personnes étoient flétries par les magistrats, et les ouvrages livrés aux flammes par la main du bourreau, seroient aujourd'hui réimprimés avec éclat, et reproduits, par la main des artistes, avec un luxe d'impiété dont il n'y a pas d'exemple, et

que nous verrions afficher jusqu'aux portes de nos temples cette nouvelle bravade faite aux mœurs publiques, cette nouvelle déclaration de guerre faite à la religion et à ses ministres? qui nous eût dit, quand, pour répondre aux intentions pieuses de notre auguste monarque, nous ordonnions des prières expiatoires et des réparations publiques pour les sanglans outrages qu'avoit reçus notre religion sainte aux jours affreux de la révolution; qui nous eût dit que nous verrions aujourd'hui publier hautement les éditions de ces mêmes livres qui ont servi de catéchisme aux profanateurs et de symbole aux sacriléges? Mais que fait donc l'Etat, N. T. C. F., quand il s'adresse si souvent au ciel pour l'invoquer dans ses besoins, par l'organe de ses premiers pasteurs? Que signifient donc ces vœux publics, ces sacrifices solennels offerts au nom de la nation et de la puissance publique toutes les fois que nous avons quelques bienfaits à demander, quelque calamité à éloigner, ou quelque actiou de grâce à rendre? Et ces vœux, et ces prières, et ce concours des deux autorités, qui démontre si bien que la religion et l'État ne font qu'un tout inséparable, ne seroient-ils que de vaines formalités et des cérémonies sans conséquence? Auroient-ils donc pour but d'appaiser le ciel ou de l'irriter, d'obtenir de lui la prospérité du royaume, ou d'attirer sur lui de nouvelles vengeances? Et qui jamais nous expliquera cette étrange contradiction entre la nation et la nation, entre les lois et les lois, entre nos mœurs et nos mœurs, entre nous-mêmes et nous-mêmes?

» Nous nous abstiendrons, N. T. C. F., d'ouvrir sous vos yeux ces honteux dépôts d'impiété et de licence, reproduits aujourd'hui par le vil intérêt et la cupidité, et dans lesquels se trouvent tant d'écrits dont les noms seuls souilleroient notre plume. Il suffit à notre devoir, autant qu'à votre instruction, de vous dire qu'aucune lecture ne peut vous être plus fatale, et comme François et comme chrétiens, et ne peut nuire davantage à vos mœurs et à votre foi, que celles de toutes ces œuvres de ténèbres, parmi lesquelles nous devons surtout signaler celles des deux plus grands ennemis qu'ait eus le christianisme, et des deux plus grands corrupteurs qu'ait jamais eu l'espèce humaine. Non, ce ne sont point ici, ainsi que vous le disent certains hommes intéressés à se jouer de la crédulité des simples, et qui mentent en cela autant à l'évidence qu'à eux-mêmes; ce ne sont point ici quelques taches

légères, quelques points de doctrine plus ou moins erronés, quelques assertions plus ou moins téméraires, échappées à une plume inconsidérée : c'est un plan d'attaque, suivi avec autant de perfidie que d'audace contre le trône et l'autel ; c'est l'impudence des mensonges, qui ne peut être surpassée que par celle des blasphèmes. C'est la pudeur indignement bafouée, et la majesté du culte saint foulée aux pieds. D'une part, c'est le fanatisme philosophique dans tous les accès de sa fureur ; et de l'autre, le fanatisme politique dans tout son délire. Dans le philosophe de Ferney, quel révoltant cynisme ! quelle atroce causticité ! quel débordement de bile et de fiel ! quel mépris plus ouvert de toutes vérités, de toutes bienséances et de toute équité ! De qui se joue-t-il le plus, ou de ses lecteurs ou de son propre jugement ? et qu'a-t-il donc travesti davantage, ou les livres saints, ou l'histoire, ou lui-même ? Dans le citoyen de Genève, quel vil égoïsme ! quel dégoûtant mélange de feinte modestie et d'orgueil effréné ! quel talent déplorable de défendre, avec la même dextérité, et le vrai et le faux, et le pour et le contre ! quel oubli de toutes les convenances ! et où a-t-il donc mis plus de bizarrerie, d'incohérence et de désordre ? est-ce dans ses actions ou bien dans ses idées ? Le premier répond à tout par des sarcasmes, et nous donne ses épigrammes pour des démonstrations ; le second nous donne, pour les premiers principes des choses, les rêves de son imagination malade. Le premier, éminemment faux et vain, est le patron favori des littérateurs frivoles, des demi-savans et des esprits superficiels ; le second, éminemment sophistique et paradoxal, est le dieu chéri de tous les visionnaires, de tous les hommes à systêmes et de toutes les têtes ardentes. L'un a mis la vertu au rang des ridicules, et c'est le plus grand des crimes : l'autre a mis les passions au rang des vertus et divinisé le vice, et c'est le dernier degré de l'immoralité : enfin, divisés tous les deux d'opinions et d'intérêts, et opposés par la trempe de leur esprit et de leur caractère, ils se sont réunis dans la même ambition, celle de tout bouleverser, et par des voies diverses ont marché vers le même but, celui de tout corrompre et de tout détruire.....

» D'ailleurs, N. T. C. F., qu'avions-nous donc à faire maintenant de toutes ces Œuvres complètes ! qu'avions-nous donc besoin de ces trente volumes de dérisions impies et de sarcasmes sacriléges ? Faut-il donc, de toute nécessité, que

les objets les plus vénérables soient éternellement voués au ridicule? Seroit-il vrai que cet esprit de persécution philosophique n'est point encore éteint, qu'il est encore plutôt comprimé que guéri, et qu'il n'attend, pour se montrer encore, que le moment et l'occasion? A quoi bon ces honteux répertoires de bouffonneries cyniques et de facéties burlesques?........ Que ferons-nous des utopies bizarres et de tous les rêves politiques du philosophe génevois? Voudrions-nous revenir aux beaux jours de la liberté et de la république? ourdir contre l'Etat de nouvelles conspirations, et remettre de nouveau en question la civilisation françoise? Faut-il donc encore recommencer à nouveaux frais, et reprendre en sous-œuvre notre éducation civique, à nos risques et périls? Que ferons-nous, enfin, de toutes leurs homélies fastidieuses jusqu'au dégoût sur le fanatisme? Reste-t-il donc un autre fanatisme que celui de leurs disciples? Sur la tyrannie, y en a-t-il une autre que la leur? Sur la superstition? l'impiété n'en a-t-elle pas pris la place? Sur la tolérance? tout n'est-il pas toléré, jusqu'à leur doctrine séditieuse, jusqu'à leurs écrits sacriléges? Que ferons-nous de ces déclamations usées sur les disputes des théologiens, quand il n'y a plus de disputes qu'entre les philosophes, qui ne s'entendent plus, et qui se battront long-temps encore avant de s'entendre? et, enfin, de tous ces lieux communs, non moins contraires à la vérité qu'au bon goût, sur tous les maux qu'a causés la religion, quand nous ne voyons plus aujourd'hui que les maux effroyables qu'a produits la philosophie? Que veulent donc maintenant les partisans des Œuvres complètes, et même des Œuvres posthumes? Le vœu de leurs auteurs n'est-il pas accompli, et la religion n'a-t-elle pas été *écrasée?* Ils vouloient fermer les cloîtres, n'ont-ils pas été fermés? Proscrire les moines, n'ont-ils pas été proscrits? Renverser les temples, n'ont-ils pas été renversés? Dépouiller les prêtres, n'ont-ils pas été dépouillés? Enfin, tout ce qu'ils ont voulu n'est-il pas arrivé, au-delà même de leurs espérances? et, s'ils revenoient sur la terre, ne seroient-ils pas transportés en voyant qu'ils ont fait tout ce que nous avons vu?.....

» Eh quoi! N. T. C. F., ce seroit un crime, et sans doute c'en est un grand, que d'écrire contre le Roi, et ce n'en sera pas un que d'écrire contre celui par qui règnent les rois, le seul Roi auquel nous soyons obligés d'obéir, puisque, sans

ses ordres, nous ne serions pas obligés d'obéir au Roi? On ne pourroit écrire contre la seconde majesté, et on pourroit écrire contre la première, d'où descendent toutes les autres? Ce seroit un crime d'outrager, dans des écrits publics, la personne du monarque, et il seroit permis d'outrager la personne adorable de Jésus-Christ? Il seroit défendu de décrier les ministres du prince, et il ne le seroit pas de railler indécemment les ministres du Dieu vivant, les ministres de la morale, dépositaires-nés des saintes vérités conservatrices des empires? Ce seroit un crime d'attaquer la Charte et de la livrer à la dérision des politiques, et il sera permis de livrer la religion aux insultes des impies? la religion, qui est la Charte par excellence, le fondement de toutes les chartes, et sans laquelle aucune autre ne sauroit subsister; la religion, dont l'État lui-même garantit et reconnoît l'existence, en même temps qu'elle protége et consolide l'existence de l'État. Fut-il jamais un pareil délire? Jusques à quand ces scandales dureront-ils? jusques à quand sera-t-il donc permis au premier misérable qui voudra se donner de la célébrité, de se faire de Dieu et de sa religion un affreux passe-temps? Voudrions-nous devenir l'opprobre des nations et l'effroi de la terre? Et qu'on nous en montre une seule, depuis la création, qui jamais ait séparé sa cause de celle de la Divinité, et qui ne se soit crue attaquée et déshonorée elle-même dans les attaques qu'on portoit à la religion reçue. Oui, N. T. C. F., parcourons tous les siècles; compulsons les archives des peuples les plus anciens; interrogeons toutes les lois des plus grands fondateurs des empires, toutes celles de Numa, de Lycurgue et de Solon, et nous verrons les attentats, ou par actions ou par écrits contre le culte de l'État, punis comme les plus grands crimes. Telle fut surtout la morale et la politique de Rome aux beaux jours de sa gloire, et sa gloire ne s'éclipsa que quand l'impiété prévalut, et qu'avec la liberté de tout écrire naquit celle de tout oser. Alors la ville éternelle tomba. Elle avoit résisté aux plus formidables armées, elle ne put résister aux assauts des novateurs et des sophistes; l'inondation des livres prépara celle des Barbares : le Capitole s'écroula, miné par l'athéisme impuni et hardi; et la maîtresse des nations, qui, après avoir tout vaincu, ne put plus se vaincre elle-même, disparut de dessus la terre.....

» Que l'on cesse donc de nous dire que nous sommes les ca-

lomniateurs de ces grands hommes, et qu'il y a, dans l'éloignement et l'horreur que nous inspirons pour eux, autant d'injustice que d'ingratitude. Mais leur prêtons-nous des blasphêmes qu'ils n'ont pas proférés, ou des indignités qu'ils n'ont pas faites? Avons-nous donc falsifié leurs correspondances et dénaturé leurs lettres confidentielles? avons-nous supposé ce dépôt authentique de leur perversité, dont la Providence a trahi le secret, et dont, par cela seul, elle a fait la plus éclatante justice? et comment y auroit-il donc de l'injustice à les peindre non-seulement tels qu'ils ont été, mais encore tels qu'ils ont voulu paroître?

» Les zélateurs des Œuvres complètes ne se croient pas sans doute eux-mêmes, quand ils nous disent que l'on a abusé des principes de leurs patrons, et que c'est l'ignorance qui les a mal compris. Mais est-ce donc merveille qu'on abuse, lorsqu'il est impossible de ne pas abuser? Quand on exalte les passions, ne faut-il pas que les passions s'enflamment? quand on échauffe les esprits, ne faut-il pas que les têtes se dérangent? quand on rompt toutes les digues, ne faut-il pas que les torrens se débordent? et quand on lâche la bride à un coursier fougueux, ne faut-il pas qu'il s'emporte, et qu'il renverse tout ce qui s'oppose à son passage? Qui donc avoit pu promettre à ces sages par excellence qu'ils dirigeroient à leur gré les orages et les tempêtes, après les avoir déchaînés? et comment des hommes qui n'écrivoient qu'avec leurs passions, leur haine et leur fanatisme, pouvoient-ils se flatter que leurs adeptes n'agiroient qu'avec prudence, discrétion, retenue et sagesse?

» Qu'a-t-on d'ailleurs, N. T. C. F., mal entendu dans leurs écrits? et comment l'ignorance a-t-elle donc pu s'y méprendre? Sont-ce donc leurs paroles ou leurs intentions que l'on a mal comprises? cette haine furieuse contre le christianisme, qui n'avoit point de bornes, ainsi que jusques alors on n'en avoit point vu d'exemples, n'étoit-elle qu'un jeu où le cœur n'avoit point de part? A-t-on mal expliqué ce mot épouvantable, cet infâme et éternel refrain qui terminoit toutes ses lettres, et que notre plume se refuse de retracer ici? et cet ordre signé de Satan, d'*écraser la religion à quelque prix que ce soit*, n'étoit-il qu'un simple conseil dont on a mal saisi ou l'esprit ou la lettre?

» Mais les principaux chefs qui ont conduit le char de la révolution à travers une mer de crimes et de sang étoient-ils

des ignorans? n'ont-ils pas fait preuve, au contraire, d'habilité et de suffisance? et ces hommes savans, et ces hommes habiles n'ont-ils pas fait honneur de leurs affreux succès à nos deux coryphées de la philosophie? ne leur ont-ils pas décerné des couronnes civiques? n'ont-ils donc pas chanté des hymnes à leur gloire, parmi les chants de mort? ne les ont-ils pas portés en triomphe et instalés à travers les furies, parmi les dieux ou les démons du temple des *grands hommes?* la Providence le permettant encore, afin que les auteurs des Œuvres complètes fussent déshonorés par leurs propres commentateurs; qu'il ne restât plus aucun doute sur le sens de leurs principes; que rien ne manquât plus à leur honte et au décri de leur mémoire, et qu'ils ne fussent pas moins flétris et confondus par leurs propres triomphes que par leurs propres ouvrages.

» Et remarquez, N. T. C. F., l'inconséquence de ces grands prédicans d'humanité et de tolérance. C'est au moment où ils prétendent avoir le droit d'imprimer tout ce que bon leur semble contre la religion et ses ministres, sans être retenus par aucun frein, ni repris par aucune censure; c'est alors qu'ils voudroient interdire aux premiers ministres de la religion le droit, sinon de parler, ce qui arrivera peut-être bientôt, mais celui de se plaindre; c'est alors qu'ils transforment nos doléances en injures, nos réclamations en persécutions, notre défense en attaque, notre affliction en diffamation, et notre vigilance en fanatisme. Quoi! ils auront le droit de répandre le poison, et nous n'aurons pas celui de répandre l'antidote? Ceux qui pervertissent les peuples en seront les bienfaiteurs? et quand nous voudrons garantir les fidèles confiés à nos soins des maux qui les menacent, comme des piéges qu'on leur tend, nous serons des agresseurs, des ennemis de la concorde et des perturbateurs du repos public? Quel incroyable renversement d'idées! Héritiers en cela de l'esprit de leurs patrons, qui, persécutant à outrance et attaquant les préjugés de toute la terre, ne pouvoient souffrir qu'on censurât une seule de leurs erreurs; qui entroient en fureur toutes les fois qu'on les condamnoit comme impies, tout en se faisant gloire de l'être; despotes intolérans autant qu'intolérables, qui mirent à défendre leurs opinions le même emportement que les enthousiastes et les hérésiarques de tous les temps à défendre leurs dogmes, et auxquels il ne manqua que des armées à leurs ordres pour faire dans leur siècle ce que les derniers réformateurs firent

dans le leur; ce qui faisoit dire à un roi célèbre, proclamé par les philosophes eux-mêmes le Salomon du Nord : *Grand Dieu ! comment tant de génie peut-il donc s'allier avec tant de perversité ?* .....

» Et vous, nos très-chers coopérateurs, vous nous seconderez de tout votre pouvoir dans cette nouvelle ligue qui se forme contre le Seigneur et contre son Christ, en inculquant bien avant dans le cœur de vos ouailles ces importantes vérités. C'est la leçon continuelle que vous leur donnerez dans ces jours de délire et d'obscurcissement, où tout tend à surprendre votre vigilance ou à lasser votre courage. Plus l'impiété met d'activité à répandre ses Œuvres, plus vous mettrez d'ardeur à multiplier vos instructions, et plus vous surveillerez ces maisons d'éducation que l'on cherche à empoisonner. Vous vous rappellerez surtout qu'après avoir tenté de corrompre nos écoles, cette impiété barbare tente encore de pervertir jusqu'aux hameaux, et qu'en ce moment même, elle annonce, sans crainte comme sans pudeur, une édition intitulée : *Voltaire des chaumières*. Scandale inoui, qui met le comble à tous les autres, et contre lequel vous ne sauriez vous élever avec trop de force, ni garantir avec trop de soins les troupeaux confiés à votre sollicitude. *Voltaire des chaumières !* Grand Dieu ! où allons-nous, et quel nom donner à ce siècle? Que peut-il donc y a[voir] de commun entre tant de contes frivoles ou de romans impies, que[ls êtres] réduits du travail et de l'indigence? Quelles vertus, tions, et quels motifs de résignation et de patience pourront-ils inspirer à tous ces malheureux qui arrosent les sillons de leurs sueurs et de leurs larmes? et avec quelle nouvelle ardeur ne devez-vous pas signaler ce nouveau loup, qui cherche à s'introduire dans vos bergeries pour les ravager, et porter la désolation et la mort........ *dans les chaumières* » !.....

Nous n'avons pu détacher que quelques passages de cette éloquente Instruction pastorale, qui est en même temps une réclamation énergique contre un genre de scandale qui afflige tous les cœurs chrétiens. Il convenoit sans doute que les évêques protestassent contre les attaques et les insultes redoublées que souffre en ce moment la religion. Nous ne serions donc

point surpris de voir cette pièce vraiment épiscopale adoptée par d'autres prélats, et il nous semble même que les pasteurs, dans les différentes paroisses, ne sauroient rien faire de mieux que de publier en chaire une Instruction qui convient à tous les pays, puisque le fléau qu'elle attaque est malheureusement aujourd'hui répandu partout. Ils prémuniront par-là leurs paroissiens contre le déluge des mauvais livres, et leur feront craindre avec raison, pour eux et pour leurs familles, les suites de cette audace effrénée d'écrivains pour qui rien n'est sacré, et de cette curiosité imprudente de lecteurs qui exposent leur inexpérience à la plus séduisante des épreuves.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 13 août, le souverain Pontife a tenu, au palais Quirinal, un consistoire secret, où il a pourvu aux églises vacantes. Les prélats préconisés ont été : à l'évêché de Porto et Sainte-Rufine, S. Em. M. le cardinal Pacca, transféré de Frascati; à ce dernier siége, M. le [illegible] Castiglioni, transféré de Césène; à l'archevêché de Damiète, M. Jacques Sinibaldi, chanoine de Sainte-Marie-Majeure; à l'archevêché de Trébisonde, M. Antoine Piatti, chanoine de Saint-Laurent *in Damaso;* à l'évêché de Livourne, M. Ange Gilardoni, grand-vicaire de Florence; à l'évêché de Pontremoli, le père Adeodat Venturini, Bénédictin du Mont-Cassin; à l'évêché de Fossano, M. Louis Franzoni, des marquis de ce nom, patrice de Gênes; à l'évêché de Padoue, M. Modeste Farina, docteur en théologie, du diocèse de Côme; à l'évêché de Trieste, M. Antoine Leonardi, chanoine de Goritz, et à l'évêché de Lare, M. Dominique Lombardi, chanoine de Bari.

Paris. Lundi prochain, 3 septembre, on célébrera,

dans l'ancienne église des Carmes, rue de Vaugirard, le vingt-neuvième anniversaire de la mort glorieuse des évêques et des prêtres qui périrent dans cette maison, en 1792. Des messes seront célébrées toute la matinée. A deux heures, le discours sera prononcé par M. l'abbé Rauzan, prédicateur ordinaire du Roi, et supérieur de l'association des missionnaires de France. Après le sermon, on fera une quête pour les enfans délaissés de l'œuvre de Mme. de Carcado. Les personnes qui ne pourroient s'y trouver sont priées d'adresser leur offrande à Mme. la comtesse de Saisseval, trésorière-générale, rue Palatine, n°. 5.

— Versailles vient d'être témoin d'un des plus touchans spectacles que puisse offrir la religion. Une nombreuse communion de militaires y a eu lieu, le mardi 28 août, dans l'église Saint-Louis. Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la mission donnée par M. l'abbé Guyon. Cette bonne œuvre étoit préparée depuis quelque temps par le zèle de pieux ecclésiastiques et de bons fidèles. M. l'abbé Le Comte, professeur du séminaire, instruisoit, depuis trois mois, un certain nombre de militaires; leur nombre s'accrut par l'arrivée de M. Guyon, qui faisoit, dans l'église, des instructions quotidiennes; des officiers de tous les grades secondèrent ce mouvement, et contribuèrent, par leur exemple et leurs exhortations, à déterminer d'autres militaires. Les exercices de la mission furent suivis avec ardeur. Enfin, ils ont été couronnés, mardi, par la cérémonie la plus consolante. Dès sept heures du matin, l'église Saint-Louis étoit remplie d'officiers, de soldats et de fidèles. D'abord, le baptême fut administré à quinze militaires. M. le curé de Saint-Louis, qui avoit secondé la mission de tout son pouvoir, célébra la messe, à laquelle environ deux cent militaires des 1ers. régimens des grenadiers à cheval et des cuirassiers, et du 2e. régiment d'infan-

terie de la garde royale, firent leur première communion. Avec eux environ quatre à cinq cents militaires de tous grades s'approchèrent de la sainte table, et furent suivis d'un égal nombre de fidèles. A leur tête étoient MM. les généraux Duplessis et O'Mahony, M. le gouverneur des pages, M. le colonel de la Rochejacquelein, M. le commandant de la place, et d'autres noms connus dans l'armée par d'éclatans services; parmi eux étoit aussi un officier distingué par des écrits où respire le plus pur dévouement. Rien n'étoit si intéressant que le recueillement de tous ces militaires, qui paroissoient également pénétrés de la grandeur de l'action sainte à laquelle ils étoient admis. Cinquante gardes du corps de la compagnie de Noailles, et des pages de S. M. faisoient aussi partie de la communion générale. Avant la communion, M. Guyon avoit prononcé une exhortation analogue à la circonstance; et, après la communion, M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la Grande-Aumônerie, a fait aussi une exhortation en forme d'actions de grâces. Le soir, à trois heures, tous les militaires qui avoient assisté à la cérémonie du matin, se sont rendus en silence, et dans le plus bel ordre, à l'église, où M. l'abbé Guyon a prêché de nouveau sur les fruits de la communion. Puis a eu lieu le renouvellement des vœux du baptême; on étoit édifié d'entendre tous les militaires indistinctement répondre d'un ton ferme aux diverses questions du prêtre. M. l'évêque de Versailles, qui a pris la plus grande part à cette mission, et qui a encouragé les militaires par sa présence aux exercices, a ensuite administré le sacrement de confirmation à un grand nombre de militaires. Ainsi s'est terminée cette cérémonie, qui a fait une vive impression dans toute la ville de Versailles. La réunion de tant de militaires de tout rang, leur attitude dans l'église, leur attention profonde pendant les instructions, leur ardeur dans le chant

des cantiques, arrachoient à bien des spectateurs des larmes d'attendrissement. Cette journée est un glorieux témoignage de l'empire de la religion, et montre quelle est encore, même dans ce siècle, son influence sur les esprits que l'on croiroit les moins disposés à y céder. Le mercredi 29, M. Guyon a encore réuni les communians, et leur a adressé une exhortation à la persévérance; il les a félicités du bonheur qu'ils avoient eu, et leur a fait ses adieux; tous, officiers et soldats, lui ont témoigné à l'envi leur estime, leur dévouement et leur reconnoissance, pour ses soins assidus et son zèle infatigable, et il est impossible en effet d'y apporter à la fois plus de talent, de courage et de charité.

— Nous avions annoncé, d'après une lettre insérée dans un journal, le don d'une maison pour servir de presbytère; don qui auroit été fait à la paroisse de Montmorillon par M. l'abbé de Moussac, grand-vicaire de Poitiers. Cet ecclésiastique nous fait l'honneur de nous écrire qu'il y a dans cette annonce quatre erreurs : « 1°. dit-il, je ne suis point acquéreur de domaines nationaux; 2°. la prévôté du chapitre de Montmorillon, dont j'étois titulaire, n'avoit point de maison qui lui fût affectée; 3°. celle que j'habite à Montmorillon n'est point à moi, mais à mon neveu, qui me l'a cédée pour la vie, et qui l'avoit à bail emphytéotique plusieurs années avant la révolution; 4°. le curé a peu loin de son église un presbytère commode ». Nous nous empressons de faire droit à la réclamation de M. l'abbé de Moussac; il aura pu remarquer sans doute que nous avions attendu plus d'un mois avant d'insérer l'article dont il se plaint, et où nous n'avions vu d'abord aucune intention désobligeante pour lui. Nous faisons profession d'honorer singulièrement un ecclésiastique si distingué, qui est depuis long-temps attaché comme grand-vicaire à l'ad-

gie du Roi dans le cours de cette année, ont été renfermées dans une boîte de fer remplie de charbon en poudre, laquelle a été déposée sous la dernière pierre du pont. Cette cérémonie s'est faite aux cris de *Vive le Roi! vive le duc de Bordeaux! vivent les Bourbons!*

— L'état sanitaire de Barcelonne s'améliore. Dans la journée du 18 août il n'étoit pas entré de malades au Lazaret : le nombre des convalescens s'augmentoit, et celui des malades n'excédoit pas dix-huit.

— Le roi et la reine d'Espagne ont quitté Madrid, le 17 août, pour se rendre à Saint-Ildefonse ; à peine ont-ils été partis que les déclamations ont recommencé au club de la *Fontaine d'Or* : elles sont d'une violence qui fait présager les plus grands malheurs, si elle reste impunie.

— Les prêtres sont surtout l'objet de la sévérité des révolutionnaires espagnols. A Vittoria, le curé de Pipaon, D. Ruiz de Ocenda, a été condamné à dix ans de galères, à Ceuta. A Vico, se trouvent parmi les condamnés un assez grand nombre d'ecclésiastiques; sept sont condamnés à mort, et trente autres, presque tous curés, aux bagnes d'Afrique pour un temps plus ou moins long. Le père Mathias Pazo et D. Ramon Laren subiront chacun une amende, et trois ans de réclusion dans les bagnes de Majorque; le père Joseph Bonaventure, huit ans de réclusion; et l'abbé Alvares, 7500 fr. d'amende. Ils étoient accusés d'avoir fait partie de la junte *apostolique* de Galice.

— Le 28 août, de nouveaux désordres ont eu lieu à Londres, à la suite de l'enterrement de deux individus tués le jour du convoi de la reine. La police avoit pris les mesures les plus sévères pour prévenir toute espèce de trouble. Et en effet l'inhumation de ces deux hommes se fit très-paisiblement. Mais, en revenant de cette cérémonie funèbre, toute la populace, dont la fureur avoit été comprimée jusqu'alors, fit éclater des imprécations menaçantes, insulta et maltraita quelques militaires, et se livra à des excès. On fut obligé d'envoyer la force armée, qui eut bientôt dissipé toute cette masse ameutée. On croit qu'il y a eu plusieurs blessés.

— Le professeur Krug, de Leipsick, qui a fait un appel à la jeunesse allemande en faveur des Grecs, a été cité devant les tribunaux, ainsi que son imprimeur.

Oraison funèbre de Mme. la duchesse d'Orléans, prononcée à Notre-Dame, le 7 août, par M. l'abbé Feutrier (1).

Mme. la duchesse d'Orléans, la dernière de la branche des princes légitimés fils de Louis XIV, avoit droit, par ses vertus comme par son rang, à ce tribut de discours d'appareil qu'il étoit d'usage de payer à toutes les personnes de la famille de nos Rois. Fille du duc de Penthièvre, petite-fille du comte de Toulouse, elle reproduisoit leur douceur et leur bonté; elle ne fit jamais de mal à personne, et fit beaucoup de bien. Les ennemis mêmes de la monarchie ne purent trouver dans sa vie la matière d'un reproche, et n'auroient point troublé son repos, si sa fortune n'eût tenté leur cupidité; ils ne la proscrivirent que pour la dépouiller, et rendirent hommage à sa vertu et à sa modération, dans le temps même où ils la forçoient de s'expatrier. La princesse, accoutumée depuis long-temps au malheur, supporta patiemment ce nouveau coup, et eut du moins la consolation de rentrer dans sa patrie, avant de mourir, de voir le trône rendu aux enfans de saint Louis, et de se retrouver entourée de sa famille, et de ceux de ses enfans que la mort avoit épargnés.

M. l'abbé Feutrier, appelé seul, par un honorable privilége, à payer, dans la chaire chrétienne et dans un service solennel, le dernier tribut à la mémoire d'une princesse respectée, a rempli ce pieux devoir

(1) 48 pages in-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

d'une manière digne à la fois de son ministère et de sa sensibilité. Il avoit pris pour texte ce passage des Proverbes : *Justorum semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usquè ad perfectam diem. Le sentier des justes est comme une lumière brillante qui s'avance et croît jusqu'au jour parfait.* L'orateur commence ainsi son discours :

« Monseigneur; en présence de ces redoutables trophées de la mort, devant ces autels attristés par de douloureuses funérailles, qu'attendez-vous de notre ministère, et quelles leçons convient-il de mêler à cette lugubre cérémonie? Faut-il vous entretenir de la fragilité de toutes les choses de la vie? faut-il proclamer que la grandeur et la gloire n'ont rien de solide et de réel; qu'une longue suite de nobles ancêtres, des titres augustes et de brillantes distinctions s'évanouissent comme la pompe d'un spectacle; qu'il n'y a dans l'homme que de magnifiques apparences, sous lesquelles se cache son néant, puisque la mort porte le deuil dans les maisons les plus illustres comme dans les plus obscures; que le cèdre de la montagne est renversé, comme le roseau qui croît au fond des vallées, et qu'un peu de bruit, de vaines images, des ossemens déguisés, des soupirs et des larmes, voilà tout ce qu'il nous est permis de sauver des ravages du temps, et les seuls monumens que puisse élever notre orgueil?

» Mais non; et si ce langage convient aux œuvres de la terre, s'il ne reste rien au pécheur de ces richesses d'iniquité dans lesquelles il avoit placé sa confiance, il n'en est pas ainsi du juste et des trésors que ses mérites lui ont acquis; sa gloire survit à toutes le vicissitudes, et, du milieu de tant de débris, la vertu s'échappe plus belle et plus pure encore. Dans la nuit éternelle viennent périr, il est vrai, les projets de la vanité, les entreprises de l'ambition, les intrigues de la politique, les sanglantes conquêtes; mais tout ce qui fut inspiré par la religion, le bon usage des richesses, les saintes profusions de la charité, les nobles sacrifices, les œuvres héroïques, brillent d'un immortel éclat; et, pour les justes qui ont passé sans souillure par les épreuves de la vie, qui ont joui des honneurs avec modération, des biens de la fortune sans y attacher leur cœur, des plaisirs sans connoître les

orages des passions, le moment de la mort est le commencement d'une vie meilleure, et la tombe ouverte sous leurs pas est un berceau d'immortalité ».

La duchesse d'Orléans a été supérieure aux dangers des grandeurs et aux rigueurs de l'adversité; telle est la division du discours. Dans la Ire, partie, M. l'abbé Feutrier, après avoir peint les écueils qui environnent les grands, poursuit en ces termes :

« Plus éclairé et plus sage, le vertueux père de la duchesse d'Orléans, ce prince dont le nom vit encore parmi nous avec le souvenir de ses touchantes qualités, et qu'on citera toujours comme la parfaite image de la piété dans la grandeur et de la bienfaisance au sein des richesses, le duc de Penthièvre, disons-nous, s'étudioit à cultiver le plus heureux naturel, et à former pour la vertu une ame déjà toute chrétienne; il se plaisoit à graver dans ce cœur innocent et pur, non-seulement les maximes de la religion, mais encore les principes et les preuves qui la rendent ferme et inébranlable; il accoutuma sa fille à préférer aux biens d'un monde qui passe, l'héritage sacré du Seigneur, à marcher avec constance dans la voie de la vérité, et à fuir des doctrines ennemies de la vertu. Il lui apprit à ne chercher la félicité que dans l'accomplissement de ses devoirs, et dans la foi les consolations véritables. Prévoyoit-il donc le sort qui l'attendoit, et lui préparoit-il d'avance des ressources contre l'adversité? Quelquefois encore il lui signaloit les écueils contre lesquels se brisent trop souvent la foiblesse et l'inexpérience; il lui disoit : Ma fille, conservez l'innocence : *Custodi innocentiam*; c'est le trésor de votre sexe, c'est son attrait le plus puissant. Fuyez les perfides douceurs des plaisirs coupables; ils semblent conduire au bonheur, ils flétrissent l'ame, corrompent le cœur et déshonorent la vie : *Custodi innocentiam*.

» Heureux père, le Seigneur a vu les alarmes de votre tendresse, il a entendu vos soupirs; vous recueillerez la récompense de votre touchante sollicitude, et vous contemplerez votre propre ouvrage, dans sa perfection et dans son éclat : votre fille sera toujours fidèle à la piété dont vous lui avez donné de si belles leçons : elle fleurira sous vos yeux avec la candeur des lis, et répandra de toutes parts le par-

fum de la grâce et de la vertu : après avoir été ornée de la couronne des vierges, elle portera avec honneur le voile nuptial, et celle qui s'est montrée la plus sensible et la plus respectueuse des filles sera aussi la plus héroïque des épouses et la plus tendre des mères ».

Dans le reste de cette Ire. partie, l'orateur célèbre les inclinations charitables et généreuses de la duchesse d'Orléans, et son empressement à soulager les divers genres d'infortune, et à soutenir des établissemens utiles; mais elle cachoit ses bonnes œuvres avec autant de soin que d'autres mettent à les afficher. M. l'abbé Feutrier a terminé cette Ire. partie par un morceau aussi bien dit que plein de vérité sur la bienfaisance de nos Princes, et sur ce penchant qu'ils ont à donner, et dont nous voyons tous les jours de si éclatans témoignages.

Dans la IIe. partie, l'orateur considère la princesse dans l'épreuve difficile de l'adversité, et présente tout de suite le tableau des traverses que lui destinoit la révolution. Il a jeté un voile sur les chagrins qu'elle avoit éprouvés même avant cette époque, et que les convenances ne permettoient pas de rappeler dans une occasion si solennelle. Il s'est abstenu de prononcer un nom trop fâcheux, et de réveiller de trop pénibles souvenirs, et il se contente de montrer la princesse dépouillée et bannie, supportant ces disgrâces avec courage :

« La duchesse d'Orléans soutint le poids des plus affreux revers avec la dignité d'une ame supérieure et la résignation d'une chrétienne : retirée dans le sein de Dieu, elle puisoit dans les pensées de la religion les seules consolations qui soient sur la terre ; prosternée devant les autels, elle adoroit la main de celui qui brise les sceptres et se *rend terrible aux rois*. Privée de sa fortune, elle ne se plaignoit que de ne pouvoir plus soulager les malheureux ; c'est alors surtout qu'elle recueillit l'héritage de ses vertueux pères, non ces richesses que le temps dévore, mais l'héritage de cette foi divine avec

laquelle les misères de la vie deviennent supportables, et qui sait mêler aux larmes mêmes quelque douceur. Elle contemploit les grandeurs humiliées, et, par la considération de leur néant, s'élevoit jusqu'aux grandeurs invisibles de Dieu; au milieu des écueils et du sein des orages, elle tournoit ses regards vers l'éternité, où la vertu rencontre enfin un port tranquille : elle gémissoit, comme la colombe, sur les ruines de la patrie, et sa prière, humble et fervente, demandoit au ciel un de ces coups miraculeux qui calment les tempêtes, un coup qui sauvât la France au bord de l'abîme, et replaçât la couronne sur le front de nos maîtres légitimes.

» Atteinte dans sa retraite par de nouveaux malheurs, elle les supporte avec la même résignation : deux fils qui jouissoient d'une santé florissante sont emportés par une maladie cruelle, et la tombe s'ouvre encore pour recevoir ses soupirs et ses pleurs. Vous lui restiez, Monseigneur, avec votre auguste sœur, pour adoucir des maux si cuisans; elle s'est plu à nous apprendre, dans le testament tracé par sa main défaillante, combien vous avez été fidèle aux devoirs que la nature impose, et combien vous étiez digne de l'affection d'une si tendre mère.

» C'est au milieu de ces luttes terribles de l'homme contre l'adversité que la religion, Messieurs, se montre dans toute sa force et dans toute sa majesté, et que se décèle en même temps la foiblesse d'une philosophie qui n'est pas faite pour les infortunés. O vous qui, égarés par de funestes doctrines, marchez sur la terre d'exil et dans la vallée des soupirs, sans Dieu, sans foi et sans espérance, prétendriez-vous consoler l'homme que la fortune accable de ses rigueurs? Mais, que votre sagesse est sèche et stérile! que votre langage sentencieux est glacé! que vos systêmes sont désespérans! Vous dites à l'infortuné qu'il est né pour souffrir, et son malheur c'est de le sentir; vous lui dites de s'armer de constance, de se montrer supérieur à ses disgrâces, de vaincre la douleur, et vous ne lui en donnez pas la force et le pouvoir : vous ajoutez qu'il en est de plus malheureux que lui; lui demandez-vous encore des larmes pour les chagrins d'autrui, quand déjà il en a tant à répandre sur ses propres misères »?

M. Feutrier présente ensuite la princesse rentrant en France, puis il raconte les détails édifians de sa

mort chrétienne, dont il tire de salutaires leçons pour son auditoire. Son discours, écrit avec une élégante facilité, est une nouvelle preuve de la flexibilité de son talent, et fait encore plus d'honneur à ses sentimens comme bon François, et à son dévoûment pour une cause qui est moins encore celle d'une famille auguste, que celle de la religion et de la monarchie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Dans le consistoire du 13 août, où le souverain Pontife a pourvu aux églises vacantes, il a aussi annoncé le Concordat avec la Prusse, et a prononcé à ce sujet l'allocution suivante :

« Vénérables Frères, vous vous souvenez que, dans le consistoire du 15 novembre 1817, nous vous annonçâmes qu'avec l'assistance divine nous avions pu prendre les mesures nécessaires pour réparer, dans une partie considerable de l'Allemagne, savoir, dans le royaume de Bavière, les calamités auxquelles, par suite des circonstances déplorables des derniers temps, l'Eglise avoit été exposée. Nous vous fimes alors pressentir que la convention avec la Bavière ne devoit être regardée que comme le commencement de nos soins pour l'illustre nation germanique, et qu'avec l'aide du ciel, que nous avions invoqué, et en qui nous avions mis toutes nos espérances; nous allions nous occuper sans relâche à régler de nouveau les intérêts de toutes les églises d'Allemagne.

» Nos vœux, quant aux Etats soumis au très-illustre et très-puissant souverain de la Prusse, ont été en partie exaucés par le Père des miséricordes. Quoique ce monarque ne professe point la religion catholique, toutefois, grâce à la bienveillance avec laquelle il regarde ses sujets catholiques (dont le nombre, d'après les dernières guerres et la paix rendue à l'Europe, s'est considérablement accru), il nous a prêté, avec la plus grande complaisance, son secours pour rétablir d'une manière régulière les églises de son royaume; et, quelque affoiblies que fussent les finances du trésor royal, à la suite des grands maux qu'avoit éprouvés le royaume, ce prince ne nous en a pas moins fourni, avec une munificence royale, les moyens de pourvoir à la dotation stable et décente des siéges épiscopaux, des chapitres et des séminaires. Des dispositions aussi faciles et aussi bienveillantes en faveur de la religion catholique ont excité, comme elles le devoient, toute notre gratitude, et nous saisissons avec la plus vive satisfaction l'occasion qui s'offre à nous en ce moment de lui donner un témoignage public de nos sentimens. Ainsi, pour consolider les établissemens que la libéralité du roi nous met à même de créer, nous avons rendu une

bulle, dans laquelle nous réglons l'organisation et la circonscription de ces diocèses, de manière à ce que (ce qui nous intéresse vivement), des pasteurs ayant été donnés par nous aux susdites églises, les chapitres étant rétablis et réintégrés, les séminaires ayant reçu une forme plus solide pour l'avenir, et devant être gouvernés et administrés par l'évêque diocésain, chacun de ces diocèses, si agité, si affligé dans ces derniers temps, marche à un état d'amélioration et de prospérité toujours croissante.

» Nous ne détaillerons pas ici toutes les dispositions de cette bulle; vous pourrez les connoître dans le temps. Vous apprendrez avec plaisir que l'illustre et antique église de Cologne a été rendue à sa dignité d'église métropolitaine, et que les élections des évêques dans tout le royaume se feront, suivant l'ancien usage, par les chapitres; lesquelles élections, reconnues canoniques par le saint Siége, seront confirmées par lui, lorsque les évêques élus auront été jugés capables suivant les règles des saints canons, et après les informations et les procédures ordinaires.

» Nous espérons, avec la miséricorde divine, pouvoir vous annoncer bientôt l'organisation des diocèses d'un autre État de l'Allemagne, et sucessivement celle de quelqu'autre portion de cette grande contrée. Tant qu'il plaira à Dieu de nous conserver en vie, nous ne cesserons de consacrer tous nos soins à l'avantage et à la splendeur de toutes les églises, et en particulier de celles qui ont un besoin plus pressant de notre secours. Nous espérons, et nous désirons ardemment, que tous les souverains secondent nos soins paternels, dont l'unique but est d'assurer le bien spirituel des fidèles, et de faire que la protection et la sûreté restent toujours à notre très-sainte religion, sur laquelle est établi le plus solide appui des royaumes, des autorités légitimes, et de la tranquillité des peuples ».

— Le jour de l'Assomption, S. S. a assisté, dans sa chapelle, à la messe solennelle, chantée par M. le cardinal Pacca. La veille, le saint Père avoit reçu, en audience particulière, M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, qui lui a présenté, de la part de son souverain, un magnifique ostensoir de vermeil, et une collection en pâte, parfaitement exécutée, de toutes les pierres précieuses du cabinet de Vienne. Ces présens étoient accompagnés d'une lettre de l'empereur, qui prioit S. S. de les recevoir comme une marque de sa sensibilité pour l'accueil qu'elle lui avoit fait à Rome.

— M. Jean Barberi, fiscal de la chambre apostolique, est mort, le 14 août, à l'âge de 71 ans. Sa vie

laborieuse, ses connoissances, son intégrité, sa prudence, et le courage qu'il avoit montré dans les dernières persécutions, lui avoient acquis l'estime générale.

Paris. Le lundi 3 septembre, des messes ont été célébrées, toute la matinée, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, et dans la chapelle du fond du jardin contigu au couvent, qui fut le principal théâtre des massacres. Un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles ont visité ces lieux pleins de tristes et de glorieux souvenirs. A deux heures un quart, M. l'abbé Rauzan est monté en chaire; il avoit pris pour texte ces paroles de l'Apôtre : *Et nos tantam habentes impositam nubem testium, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen*. L'orateur s'est attaché à faire voir que la mort des confesseurs de la foi nous offroit de grands exemples et de hautes leçons. Il a peint rapidement l'origine et les progrès de l'incrédulité en France, et l'a montrée dominante enfin, et travaillant de tout son pouvoir à effacer toutes les traces de la religion. Elle rencontra un puissant obstacle dans le zèle et la fermeté du clergé. Le corps épiscopal défendit avec vigueur les droits de l'Eglise et l'autorité du saint Siége; des pontifes et des prêtres scellèrent de leur sang la confession de leur foi; et, tandis qu'une fureur aveugle les immoloit sur tous les points de la France, la vertu de leur sacrifice intercédoit pour une ingrate patrie, et nous traçoit la route où nous devons marcher. M. l'abbé Rauzan a célébré avec beaucoup d'ame et d'accent la glorieuse fin de ces honorables victimes, et a su faire entrer dans son plan des morceaux pleins de sentiment sur la famille royale. Son discours a été suivi de la bénédiction du saint Sacrement, après laquelle une quête a été faite pour les enfans délaissés de l'œuvre établie par Mme. de Carcado. L'église n'a pu contenir tous ceux qui s'étoient présentés pour entrer. Mgr. le nonce, M. l'évêque de

Chartres, et plusieurs personnages distingués, faisoient partie de l'auditoire.

— On sait que MADAME a formé un établissement où elle admet et fait élever, à ses frais, des enfans de familles ruinées par la révolution; elle a dernièrement mis cette maison sous la direction de M. l'abbé Chauvel, supérieur du petit séminaire de Versailles. Le jeudi 30 août, cette Princesse et Mgr. le duc d'Angoulême ont assisté à la distribution des prix des élèves, qui s'est faite au Clos-Toutain. Avant la distribution, M. l'archevêque de Sens, premier aumônier de MADAME, a prononcé un discours plein de grâce et de sensibilité, où il a fait sentir aux élèves le prix des bontés de la Princesse, et tout ce qu'ils devoient faire pour y répondre. MADAME a bien voulu donner elle-même le premier prix. Après la distribution, les élèves de MADAME, ceux du petit séminaire, et une députation des élèves de la maison Liautard, à Paris, ont été réunis dans un banquet. LL. AA. RR. ont fait le tour de la table, et ont adressé aux élèves les choses les plus obligeantes. Après le départ de LL. AA. RR. plusieurs ecclésiastiques et des officiers de tous grades se sont mis à table, et ont terminé cette fête par des vœux pour nos Princes.

— Un ancien évêque constitutionnel est mort, cet hiver, à Saint-Pons (Hérault); c'est M. Rouanet, évêque de l'Hérault. Alexandre-Victor Rouanet, né au diocèse de Saint-Pons, en 1747, fut d'abord professeur dans le collége de cette ville, et ensuite principal de l'établissement. Il fit le serment, en 1791, et le premier évêque constitutionnel de l'Hérault, Pouderoux, le nomma un de ses vicaires épiscopaux, et supérieur de son séminaire; on dit même qu'il le désigna pour son coadjuteur, dans un synode. Pouderoux étant mort, le 10 avril 1799, ceux de son parti lui donnèrent pour successeur M. Rouanet, alors membre de ce que

l'on appeloit le presbytère, et pro-curé d'Olonzac. Il fut sacré à Beziers, le 10 novembre de la même année. Il se prononça contre l'usage du françois dans la liturgie; innovation proposée et mise en pratique à cette époque par des évêques et des prêtres de ce parti. La *Chronique* assure qu'il publia des Mandemens pleins d'érudition, et elle lui donne tout l'avantage dans une controverse qu'il eut avec un des évêques légitimes, M. de Royère, évêque de Castres. Ce prélat, qui n'étoit point caché en France, comme le dit la *Chronique*, mais retiré alors en Portugal, avoit adressé à Rouanet une lettre où il l'engageoit à renoncer au schisme, et appuyoit cet avis des motifs les plus propres à faire impression; Rouanet fit une réponse, que ses amis assurent être triomphante, et ils en donnent pour preuve que M. l'évêque de Castres ne répondit pas. Mais d'abord il n'est pas bien sûr qu'il ait reçu, dans l'éloignement où il étoit, la réponse de Rouanet, et, s'il l'avoit reçue, il auroit pu, voyant l'inutilité de ses premiers conseils, désespérer de persuader un homme qui paroissoit décidé à ne pas reculer. On remarque que Rouanet n'assista, ni en personne, ni par procureur, au concile de 1801; ce qui semble indiquer qu'il désapprouvoit la tenue de cette assemblée, ou peut-être la discussion des questions dont on avoit annoncé qu'elle s'occuperoit; et en effet on voit dans les actes de ce concile que plusieurs évêques du même parti n'approuvoient, ni sa convocation, ni son objet. Quoi qu'il en soit, Rouanet donna sa démission en 1801, et se retira à Saint-Pons, où il a passé le reste de ses jours, fort ignoré, et mal vu du clergé. Une attaque d'apoplexie l'a enlevé, le 29 janvier dernier, sans lui laisser le temps de donner des marques de repentir, ni de recevoir les sacremens. Il n'a point été enterré à Saint-Pons, et ses amis ont fait porter son corps à la Bastide, lieu de sa naissance, où

deux prêtres constitutionnels ont psalmodié les prières de l'Eglise, en l'absence du curé.

— Un ecclésiastique dont nous avons eu occasion de louer le zèle, M. Jacques Marguet, précédemment chapelain de l'hospice de Sedan, et aujourd'hui curé de Bouillon, continue à servir l'Eglise par des écrits de piété. Nous avons parlé de son *Association en l'honneur du Bon-Pasteur*, et il vient de donner une seconde édition de ce petit livre. Il a obtenu du saint Siége l'autorisation d'établir une confrérie pour demander à Dieu la conversion des pécheurs; tel est le but de son association, dont l'auteur donne dans ce livre les réglemens et les exercices, avec un recueil de prières analogues. On ne peut qu'exhorter les fidèles à entrer dans l'esprit d'une association si conforme à l'esprit de l'Eglise et aux sentimens de charité qu'elle nous recommande pour nos frères. Plus récemment, M. Marquet a publié un *Essai sur le Blasphême*, petit in-12. Profondément affligé de voir combien est répandu un vice si coupable et si grossier, il cherche à le combattre par les raisons les plus propres à faire impression. Il montre la gravité de ce péché, les châtimens dont Dieu l'a puni dans l'ancienne loi, et les lois ecclésiastiques et civiles portées, en différens temps, contre les blasphémateurs. Enfin, il s'efforce d'inspirer une juste horreur pour une habitude si injurieuse à Dieu, ainsi que pour les juremens et autres expressions grossières dont l'usage est si commun aujourd'hui parmi le peuple, et même parmi des personnes qui ne voudroient pas être confondues dans la classe du peuple. Nous ne pouvons que souscrire aux justes réflexions de M. Marguet sur ces tristes résultats de l'oubli de la religion; seulement nous aurions désiré qu'il supprimât quelques détails, et nous l'engagerions, entre autres, à retrancher, dans une prochaine édition, l'alinéa qui commence à la page 93. Il en sentira par-

faitement les raisons. Nous ne sommes pas d'ailleurs étonnés d'apprendre que son livre obtient dans les Pays-Bas un succès auquel l'esprit qui l'a dicté lui donnoit des droits. Une première édition, quoique tirée à un grand nombre d'exemplaires, est presque épuisée; on en fait en ce moment une nouvelle à Namur. L'auteur a mis ces ouvrages à un prix très-modique. L'*Essai sur le Blasphème* ne se vend que 25 fr. le cent brochés, et l'*Association en l'honneur du Bon-Pasteur*, 30 fr. le cent, également brochés. On trouve les deux brochures chez Hissette, à Nanci, et chez Mme. Jacquet, libraire à Sedan. Nous regrettons que l'auteur n'en ait pas établi un dépôt à Paris.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé un secours de 2000 fr. à de malheureux incendiés du département de la Somme, et 500 fr. au préfet de l'Yonne, pour les victimes de l'orage du 1er. juillet dernier.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a ajouté une somme de 300 fr. aux secours déjà accordés par LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême, aux malheureux habitans de l'arrondissement de Mirande (Gers), qui ont le plus souffert de la grêle.

— Le 31, lord Wellington a pris congé de S. M. et de LL. AA. RR. et est parti de Paris, le 1er. au matin. On croit qu'il retourne à Londres.

— Le 31, la cour d'assises s'est occupée de l'affaire du sieur Cauchois-Lemaire, prévenu d'injures envers la personne du Roi et de la famille royale, et de provocation à la guerre civile, comme auteur d'un ouvrage intitulé : *Opuscules*. Après la lecture de l'acte de renvoi, M. Chaix-d'Est-Ange, avocat du prévenu, a demandé à la cour de statuer avant tout sur l'arrêt concernant la saisie du cautionnement de 20,000 fr. Ses conclusions, combattues par le ministère public, ont été rejetées par la cour, et l'on a passé de suite au fond de l'affaire. Plusieurs moyens de nullité, présentés par le défenseur, ont été écartés. M. de Ravignan a ensuite pris la parole pour soute-

nir l'accusation; il a rappelé que le prévenu avoit déjà été l'objet de poursuites judiciaires, tant en France que chez l'étranger, puis il a discuté avec beaucoup de talent et de force les passages dénoncés, et a fait sentir combien ils étoient dangereux. M. Chaix-d'Est-Ange, dans sa plaidoierie, s'est efforcé de détruire les charges de la prévention. Après les répliques respectives et le résumé des débats, le juri a déclaré le sieur Cauchoix coupable sur les deux chefs d'accusation; en conséquence celui-ci a été condamné à un an de prison et 2000 fr. d'amende. Le même arrêt prononce contre le sieur Cauchoix-Lemaire l'interdiction des droits civils pendant un an, la suppression de l'ouvrage, et l'affiche de l'arrêt au nombre de 300 exemplaires. La cour l'a ensuite débouté de son opposition à l'arrêt du 9 août, qui ordonne la confiscation du cautionnement au profit de l'Etat. Le sieur Cauchoix s'est pourvu en cassation contre ce dernier arrêt.

— Le 31 août, la police a saisi, chez les libraires du Palais-Royal, une brochure intitulée : *A François-Charles-Joseph Napoléon, né au château des Tuileries, le 20 mars 1811*; par M. Ferdinand Flocon.

— Une ordonnance royale autorise l'acceptation d'une donation faite par la dame Lamarre, veuve du sieur Masséna, maréchal de France, à l'hospice d'Antibes (Var), de trois rentes, montant ensemble à 79 fr. 10 c.; d'une somme de 24 fr. 77 cent. pour arrérages de ces rentes, et d'une autre somme de 2393 fr. en argent.

— MM. les chevaliers de l'ordre royal et archi-confrérie du saint Sépulcre de Jérusalem, ont fait célébrer, dans l'église de l'hospice des Ménages, une messe solennelle en l'honneur de saint Louis, leur patron. D'abondantes distributions de pain ont été faites, à cette occasion, aux pauvres de diverses paroisses.

— M. le garde des sceaux est indisposé, et n'est pas encore venu aux Tuileries depuis son retour des eaux du Mont-d'Or.

— La *Lettre* dans laquelle M. de Haller a exposé les motifs de sa conversion, a été publiée, en langue hollandoise, à Bois-le-Duc.

— Le conseil-général du département de la Vienne, qui a ouvert sa session le 16 août, et l'a terminée le 24, a persisté dans les principes qu'il avoit émis dans les sessions pré-

cédentes ; il a pensé que ce n'étoit qu'en confiant les écoles primaires aux Frères des Ecoles chrétiennes, et les colléges aux corporations religieuses, que l'on pouvoit rendre à la France son ancienne éducation noble, morale et religieuse. Il a voté 3000 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— Le 25 août, un affreux orage a éclaté sur la ville de Metz et sur plusieurs communes voisines; plusieurs d'entre elles ont perdu tout espoir de récolte. La foudre et la grêle ont fait de grands ravages.

— Le 28 août, la malveillance avoit répandu à Grenoble le bruit que le roi de Sardaigne avoit été assassiné. Le gouvernement de Sardaigne a fait démentir cette nouvelle, qui est dénuée de fondement.

— La cour royale de Pau, chambre des mises en accusation, avoit renvoyé en police correctionnelle le nommé Mailles, ancien gendarme, prévenu d'avoir, dans la nuit du 24 décembre 1820, tenté de voler une croix d'argent dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux. M. le procureur-général près cette cour se pourvut contre cet arrêt, comme contraire à la loi, et surtout comme opposé à la religion et aux intérêts de la morale publique. Le 23 du mois dernier, la cour de cassation, s'occupant de ce pourvoi, a cassé et annullé l'arrêt de la chambre d'accusation de Pau, et a renvoyé, pour être statué de nouveau sur le réglement de la compétence, le prévenu et les pièces du procès devant la cour royale de Toulouse.

— M. de Kentzinger, maire de la ville de Strasbourg, a pris un arrêté portant que toute sérénade, quel qu'en puisse être le motif, est et demeurera interdite pour l'avenir.

— Le 28 août, la corvette *la Pomone* a été lancée à la mer, dans le port de Cherbourg, aux cris de *Vive le Roi!*

— Le 18 août, l'esprit de révolte a fait, à Madrid, de nouvelles tentatives contre la tranquillité publique. A dix heures du soir, des groupes se formèrent sous les fenêtres du couvent où sont renfermés les gardes-du-corps détenus par suite des événemens du 5 février dernier, et chantèrent des chansons *patriotiques*. L'officier du poste les fit sommer de se retirer, et les agitateurs se rendirent au club de la *Fontaine-d'Or*, d'où, après avoir entendu un discours violent, dans lequel l'officier et la garde étoient accusés d'avoir attenté aux *droits des citoyens*, ils se reportèrent en masse vers le cou-

vent, dans l'intention de renouveler la scène de Vinueza. On se jeta sur la garde, en menaçant d'égorger les détenus, et un soldat fut dangereusement blessé. Alors le chef politique survint, et bientôt après le capitaine-général, Morillo. Ce dernier parla aux factieux avec fermeté; mais voyant qu'ils persistoient à demander l'arrestation de l'officier du poste, il fit disperser les rassemblemens par les troupes, et prit des mesures énergiques pour prévenir le renouvellement de ce désordre. Le lendemain, on déclama avec fureur contre Morillo, et on résolut de demander sa destitution. Dans la soirée, de nouveaux attroupemens se formèrent; partout on entendoit : *Mort à Morillo;* mais la bonne contenance des troupes en imposa à cette multitude, qui se dispersa. Le général Morillo a donné sa démission. Ces événemens, qui montrent l'audace des factieux, ont jeté l'effroi parmi les habitans paisibles.

Il a été question dans ce journal (tome XXII, page 15) d'un ouvrage italien, intitulé : *Le Creature, ampio libro dell' uomo*, ou *les Créatures, grand livre de l'homme*. C'est l'ouvrage de Raymond de Sebonde, adapté aux besoins de la jeunesse par le Père Jean Regoli, Jésuite italien, qui a quitté un canonicat à Bertinoro, sa patrie, pour entrer dans la société, lorsqu'elle fut rétablie à Naples en 1805. Les deux premiers livres traitoient de la métaphysique et de la religion en général. Le Père Regoli vient d'ajouter un troisième livre, où il expose la doctrine de l'église catholique. Ce livre forme un troisième volume in-12, qui a vu le jour à Reggio, Etat de Modène, en 1818, et qui complète l'ouvrage. Nous ne doutons pas que cette suite ne soit utile à la jeunesse, que l'auteur a spécialement en vue. C'est à elle qu'il consacre depuis long-temps ses veilles. Avant d'entrer dans la société, il avoit publié à Césène, en 1802, *l'Ecole de philosophie et de religion*, in-12; et il a fait paroître à Rome, en 1809, les *Caractères de la vraie religion proposés à la jeunesse des deux sexes*, in-12. On a encore du Père Regoli, 1°. *la Vérité de la religion, expliquée par forme d'élémens, pour l'usage des écoles inférieures;* 2°. *des Qualités et des Vertus de la servante de Dieu, Mme. Bénédicte Walcher*, Angloise et religieuse Bénédictine, morte le 25 juin 1793; 3°. *le*

Soldat, ou *Devoirs moraux d'un soldat, proposés par un officier à son fils qui va à l'armée;* Reggio, 1819, in-12. Nous avons reçu ce dernier écrit avec le troisième volume du livre des *Créatures*, et il nous a paru propre à confirmer un jeune militaire dans les devoirs d'un état si périlleux. Nous avions exprimé le vœu que l'ouvrage des *Créatures* fût traduit en françois, et en effet le travail avoit été commencé par un ecclésiastique fort estimable; mais son âge et ses infirmités l'ont ensuite forcé à renoncer à cette entreprise.

LIVRE NOUVEAU.

Histoire de saint Elzéar et de sainte Delphine, suivie de leur Eloge; par M. l'abbé Boze (1).

Elzéar de Sabran, comte d'Arian, né au diocèse d'Apt, en 1285, fut célèbre dans son siècle par la pureté de ses mœurs, sa piété fervente et son application aux bonnes œuvres. Il occupa de grandes places avec distinction, et fut un modèle de l'esprit de religion qu'il convient d'apporter dans les emplois publics. Marié à Delphine de Glandèves, aussi vertueuse que lui, ils s'engagèrent, d'un commun accord, à vivre dans la continence. Elzéar étant venu à Paris, en 1323, en qualité d'ambassadeur de Naples, mourut dans cette ville, le 13 septembre; sa femme lui survécut long-temps, et finit ses jours à Apt, en 1369. La haute vertu d'Elzéar, et les miracles opérés par son intercession, le firent mettre au rang des saints, et Grégoire XI publia, en 1369, la bulle de sa canonisation; sa femme est nommée dans le Martyrologe Franciscain, et les Bollandistes ont donné des monumens curieux sur les deux époux. Elzéar et Delphine se trouvent sous la date du 27 septembre, dans les *Vies des Pères...* par Butler et Godescard.

M. l'abbé Boze, qui avoit déjà donné une esquisse de l'*Histoire de saint Elzéar et de sainte Delphine*, dans son *Histoire de l'église d'Apt*, dont nous avons parlé (tome XXV, n°. 637), a cru devoir traiter ce sujet à part, et célébrer la mémoire de deux saints chers à la Provence, et dont les reliques se conservent encore à Apt. Il a principalement suivi le travail du père Borelli, auteur d'une *Vie* des deux époux, et y a joint seulement les recherches qu'il a pu faire sur les lieux et dans les plus anciens monumens. Son ouvrage paroît donc aussi authentique qu'il est édifiant; il est suivi d'un *Eloge* des deux saints. L'auteur espère que ce volume pourra intéresser à la fois les ames pieuses auxquelles il offre des modèles de vertu, et les lecteurs curieux de recherches historiques, et qui retrouveront ici des souvenirs du vieux temps, et des traditions locales, précieuses et respectables.

---

(1) 1 vol. in-18. A Avignon, chez Seguin.

Histoire du 18 fructidor; par M. Delarue (1).

S'il appartenoit à quelqu'un de tracer l'histoire de cette triste crise, c'est à celui qui y a été acteur et victime. M. Delarue, député de la Nièvre au conseil des cinq cents, en septembre 1795, s'y étoit montré un des plus ardens à combattre les projets des révolutionnaires. En 1797, il devint membre de la commission des inspecteurs de la salle, ce qui revient à peu près au titre de questeur actuel de la chambre des députés. Ses fonctions le mirent en état d'hostilité avec le directoire, dont les sinistres desseins ne lui avoient point échappé. Il les signala hautement dans des rapports; c'étoit se désigner à la vengeance d'un parti qui avoit la force armée à ses ordres.

Cette histoire est divisée en deux parties, dont la Ire. est un tableau de la révolution jusqu'en 1795. Ce tableau comprend les assemblées des notables, le second ministère de Necker, l'assemblée constituante et les deux assemblées qui la suivirent. La marche de la révolution y est tracée d'une manière fidèle, et les principaux événemens y sont présentés avec d'assez grands développemens. M. Delarue ne dissimule point les torts du parlement, son esprit turbulent et son ambition croissante. Il rapporte sur Necker

(1) 2 parties in-8°.; prix, 9 fr. et 11 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

une lettre assez curieuse, qu'il attribue à Caraccioli. Les événemens de 1789, les progrès des factieux, l'affoiblissement progressif du pouvoir royal, sont peints avec chaleur. L'auteur manifeste surtout la vivacité de ses sentimens en racontant la mort du Roi et des Princesses sa femme et sa sœur. Quelques détails sur la convention terminent cette Ire. partie.

La IIe. est proprement l'histoire du 18 fructidor, de ses causes et de ses suites. Les députés élus depuis la fin de la convention témoignoient, pour la plupart, le désir de fermer l'abîme de la révolution, et de rapporter successivement les lois iniques rendues depuis cinq ou six ans. Ces députés, parmi lesquels il en est plusieurs qui ont survécu à la tyrannie, et qui servent encore utilement la cause publique; ces députés se réunissoient chez un d'eux, Gilbert Desmolières, et y concertoient les mesures qui devoient faciliter le retour de l'ordre. Déjà ils avoient rendu plusieurs décrets salutaires, et proposé, entr'autres, le rappel des prêtres déportés, quand le directoire fit approcher des troupes, et prépara un de ces coups d'Etat que ne se sont jamais refusé les factieux qui affectoit le plus de respect pour les constitutions existantes. Deux directeurs, cinquante-trois législateurs, les propriétaires ou rédacteurs de quarante-deux journaux, furent proscrits; le corps législatif fut décimé; et tout cela se fit au nom du peuple, et pour le profit du parti qui vouloit conserver sa domination. Seize des proscrits furent enfermés au Temple, dans les mêmes lieux qui avoient été le théâtre des angoisses de royales victimes. Le 8 septembre, on les fit partir inopinément, et on les mena jusqu'à Rochefort dans des

cages de fer ; raffinement de barbarie imaginé par les débonnaires moteurs de cette révolution toute libérale et populaire. Le traitement qu'on fit subir aux prisonniers, pendant toute la route, fut digne de ce début, et, à peine arrivés à Rochefort, on les embarqua, dénués de tout, sur un bâtiment qui les conduisit à Cayenne.

Ils y arrivèrent le 10 novembre, et furent envoyés dans le canton de Sinamari. Le dénuement où ils étoient, et de nouvelles rigueurs dont ils étoient menacés, les décidèrent à fuir. Le 3 juin 1798, huit d'entr'eux, parmi lesquels étoit M. Delarue, s'embarquèrent, et gagnèrent les établissemens des Hollandois à Surinam, d'où ils se rendirent en Angleterre. Ils furent accueillis partout avec intérêt. Dans le moment même où ils s'échappoient de la Guiane, la frégate *la Décade* y arrivoit avec cent quatre-vingt-treize déportés, parmi lesquels étoient beaucoup de prêtres. M. Delarue a inséré dans son *Histoire* une lettre d'un prêtre du diocèse de Vannes, l'abbé David, déporté à Conamama ; elle mérite d'être lue, et par les tristes détails qu'elle donne sur les souffrances de ces respectables proscrits, et par les charitables sentimens qu'y montre son auteur. L'historien paie aussi un tribut d'éloges à la mémoire de M. l'évêque de Saint-Paul de Léon, et de l'abbé Carron, et à leur sollicitude pour secourir les victimes de la persécution.

Le reste est relatif au séjour de M. Delarue et de ses amis à Londres, et à ses rapports avec les Princes et avec les chefs de la cause royaliste. Il revint en France après la révolution du 18 brumaire (7 novembre 1799) ; mais il ne pouvoit manquer d'être

suspect à un gouvernement ombrageux, et il fut frappé d'une troisième proscription, à laquelle il parvint à se soustraire. S. M. depuis son retour, l'a nommé conservateur des archives. M. Delarue est beau-frère de M. Hyde de Neuville, ambassadeur aux Etats-Unis.

Le volume est terminé par deux morceaux, dont l'un est une description de la Guiane, et l'autre une lettre écrite au mois d'octobre de l'année dernière, et adressée aux électeurs de la Nièvre. Dans ce dernier écrit, l'auteur montre toujours un vif attachement pour la cause royale, et un juste éloignement pour les doctrines et les hommes qui, depuis trente ans, nous ont causé tant de maux. Ces sentimens dominent dans tout l'ouvrage, et lui donnent une physionomie prononcée. On voit que l'auteur connoît et juge très-bien la révolution ; et ses réflexions sur le passé, comme ses vues sur l'avenir, nous ont paru également dignes d'une ame droite et d'un esprit sage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons été forcés de nous restreindre extrêmement dans les citations que nous avons données de l'*Instruction pastorale* de M. l'évêque de Troyes, sur la réimpression des livres irréligieux. Il est plusieurs autres passages que nous regrettons de n'avoir pu mettre sous les yeux de nos lecteurs; celui, par exemple, où l'éloquent prélat oppose le vœu des évêques à celui de Rousseau, relativement aux ennemis de la religion de l'Etat. On sait en effet que Rousseau, dans son *Contrat social*, ordonne, sous peine de bannissement, de croire à la religion reconnue, et qu'il prononce la

peine de mort contre quiconque refuseroit de s'y soumettre. Telle étoit la tolérance de ce législateur, dont les ennemis de la religion invoquent si souvent l'autorité. A côté de cette loi rigoureuse, quel étoit le vœu du clergé? il est consigné de la manière la plus authentique dans les délibérations de ses assemblées. Une déclaration, du 16 avril 1757, avoit porté la peine de mort contre les auteurs ou distributeurs d'écrits contre la religion. Cet excès de sévérité fit que la loi ne fut point observée, et c'est ce que l'on vouloit; c'est à ce sujet que d'Alembert écrivoit à Voltaire: *Avec quelques adoucissemens tout ira bien, personne ne sera pendu, et la vérité sera dite.* Il étoit digne de la charité des évêques de réclamer contre une disposition rigoureuse. C'est ce que fit M. Dulau, archevêque d'Arles, dans son rapport à l'assemblée de 1780, le 21 juin. Il proposoit en conséquence plusieurs mesures propres à concilier les intérêts de la religion avec les droits de l'humanité. On trouvera son rapport dans le procès-verbal du clergé de cette même année; et on y reconnoîtra la prudence comme le zèle de cet évêque, un des prélats les plus distingués de son temps, et qui a couronné, par une mort glorieuse, une vie vraiment épiscopale. Nous signalons donc à nos lecteurs le morceau où M. l'évêque de Troyes oppose cette conduite du clergé avec le code de Rousseau. Enfin, nous cédons au désir de transcrire ici la conclusion de son *Instruction pastorale*, qui mérite d'être remarquée à un double titre; d'abord, parce qu'elle offre une adhésion aux anciennes censures du clergé, et ensuite, parce qu'elle est une réclamation et une protestation toute épiscopale contre les nouveaux scandales dont nous sommes témoins à cet égard:

« Nous aurions donc cru, N. T. C. F., trahir le plus sacré devoir de notre ministère, en gardant le silence sur ces édi-

tions déplorables, dont l'audace et l'impunité n'ont point d'exemples dans les fastes de notre histoire; et, en conséquence, nous croyons devoir protester, de concert avec tous nos vénérables collègues dans l'épiscopat, contre la plus grande injure qu'ait jamais reçue la religion dans le royaume très-chrétien. Nous le faisons au nom des mœurs publiques et de la monarchie, au nom de tous les vrais François, de tous les vrais amis du Roi et de sa race auguste, qui n'ont pas d'ennemis plus irréconciliables que ceux de la religion; nous renouvelons toutes les censures du clergé de France, assemblé en 1782 et en 1785, et celles des deux archevêques de Paris, nos deux illustres métropolitains, qui déclarèrent dans le temps ces mêmes ouvrages *impies, blasphématoires, séditieux* et *sacriléges*; faisons défense, autant qu'il est en nous, et sous les peines canoniques de droit, d'imprimer dans notre diocèse, colporter et favoriser l'impression desdits ouvrages, de quelque manière que ce soit; réservons à nos grands-vicaires l'absolution d'un délit contre lequel ne peuvent être trop sévèrement appliquées les peines spirituelles; et si, après avoir fait ainsi l'acquit de notre conscience et de notre charge pastorale, ces éditions fatales souillent encore les presses françoises, et attristent les regards des gens de bien; si, pour la punition de ce scandale, le ciel s'irrite de nouveau et nous menace encore du poids de sa colère; si la stabilité du trône de saint Louis se trouvoit compromise encore, et qu'un autre déluge de maux vînt fondre sur la patrie; pontifes du Seigneur, nous sommes absous aux yeux de la postérité et aux yeux de l'Eglise, et les malheurs de la nation ne nous seront pas imputés ».

— Un de nos plus estimables journaux faisoit, mardi dernier, de très-sages réflexions sur une affaire dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Un ancien gendarme, nommé Mailles, étoit prévenu d'avoir tenté de voler une croix d'argent dans une église du diocèse de Bayonne. La cour royale de Pau, chambre de mises en accusation, déclara, le 23 juillet dernier, qu'il n'y avoit lieu à le renvoyer à la cour d'assises, parce qu'une église n'est point une *habitation*, et que le vol qui y est commis la nuit ne sauroit donner lieu

à l'application de l'article 386 du Code pénal; elle renvoya le prévenu simplement en police correctionnelle. Le procureur-général près la cour de Pau se pourvut en cassation contre cet arrêt, qui lui parut blesser également les droits de la religion et les intérêts de la société; et en effet la cour de cassation a annullé, le 23 août dernier, l'arrêt rendu à Pau, et a renvoyé l'affaire devant la cour de Toulouse. Les motifs de l'arrêt portent que le Code pénal, en parlant d'*habitation*, a entendu tous les lieux où il se fait une réunion accidentelle ou temporaire d'hommes à des heures fixes. En applaudissant à l'esprit de cet arrêt, on ne peut que s'étonner de l'insuffisance d'une législation qui ne fournit pas d'autre moyen de venger la profanation de nos églises que de les assimiler aux habitations les plus communes. On a voulu ôter soigneusement de nos codes tout rapport avec la religion; nos publicistes de ce temps-là auroient craint d'être taxés de *capucinade*, s'ils avoient fait une loi contre le *sacrilége*, et il leur étoit indifférent que nos temples fussent dépouillés par la cupidité, ou profanés par l'irréligion. Ne seroit-il pas temps enfin de remplir une lacune que tant de crimes récens ont rendue si manifeste et si affligeante, et qui est une contradiction choquante avec l'ancienne législation de la monarchie, et avec l'esprit et même la lettre de la Charte? Si la religion est la religion de l'Etat, elle a droit apparemment à être protégée par les lois; et ses églises ne devroient pas être réduites, pour se faire respecter, à l'humiliante nécessité de demander à être considérées sur le même pied que des habitations profanes et ordinaires.

— La saint Louis a été célébrée sur tous les points du royaume; mais en quelques endroits cette fête a pris un caractère particulier. Nous apprenons, entre autres, qu'à Rostrenen (Côtes du Nord) ce jour a été marqué par des témoignages éclatans de piété et de

joie. Le matin, toute la population a assisté à la grand'-messe, célébrée par M. le grand-vicaire, et à laquelle M. de Quélen, vicaire de la paroisse, a prononcé le panégyrique du saint Roi. A l'issue de la messe, M. le curé et M. le maire ont distribué des aumônes aux pauvres. Après les vêpres, où tous les habitans se sont trouvés, on s'est rendu, en procession, au lieu où ils avoient préparé un feu de joie, qui a brûlé au milieu d'acclamations réitérées.

— Le professeur Krug, de Leipsick, le même qui a provoqué une croisade contre les Turcs, vient de publier une réponse à la *Lettre* de M. de Haller. La *Gazette d'Augsbourg* assure qu'il y a trouvé dix mensonges et trois calomnies : ceux qui ont lu la *Lettre* si franche, si calme, si mesurée du magistrat de Berne, auront peine à se persuader qu'elle présente des vices si odieux, et il est probable que M. le professeur Krug, l'esprit tout occupé de ses armemens contre les Turcs, n'aura pas eu le temps de lire avec assez de sang-froid un écrit où respire, j'ose le dire, toute la candeur de l'ame la plus pure, et toute la charité d'un véritable chrétien. Peut-être aussi que le libéral auteur du projet de croisade ne sauroit pardonner à M. de Haller ses opinions politiques. En Allemagne, comme en Suisse, le respectable magistrat a pour ennemis tous les partisans des théories nouvelles. Ses écrits antérieurs, et surtout sa *Restauration politique*, voilà peut-être son véritable tort; et bien des gens croient que c'est ce qui a soulevé contre lui quelques libéraux qui siégent dans le conseil de Berne, et qui n'ont pas été fâchés de saisir cette occasion d'éloigner un contradicteur incommode. Les prétextes qu'on a imaginés pour justifier cette mesure sont d'une foiblesse étonnante. M. Fischer, dans sa lettre, du 10 août, insérée dans un journal connu, dit que M. de Haller a été renvoyé, parce qu'il avoit été *élu comme*

protestant, et, qu'en se faisant catholique, il a *changé de condition*. Mais a-t-on renvoyé les protestans qui se sont faits sociniens, et qui, en abjurant la divinité de Jésus-Christ, ont bien aussi *changé* un peu *de condition?* On ne s'en est pas mis en peine, et on les a laissés admettre ou nier, à leur gré, des dogmes fondamentaux. De bonne foi, nous fera-t-on croire que l'on renverroit du conseil le sénateur catholique qui s'y trouve de la part de la portion catholique du canton; que l'on le renverroit, dis-je, dans le cas où il se feroit protestant? La parité est cependant exacte. M. Fischer avance encore que M. de Haller a été déclaré non-rééligible (car en effet on a poussé le ressentiment jusque là), parçe qu'il a caché son changement, et qu'il a continué, après son abjuration secrète, à siéger dans le conseil. Est-ce que l'abjuration secrète de M. de Haller le dépouilloit de ses droits? Tous les gouvernemens ont proclamé, depuis trente ans, que l'exercice d'une religion quelconque ne devoit point nuire à l'exercice des droits politiques; devra-t-il y avoir une exception précisément pour M. de Haller? Mais il a célé son changement! Combien s'est-il écoulé d'années entre son abjuration et la déclaration qu'il en a faite? quelques dix ans peut-être; non, un peu moins, il n'y a pas eu six mois. C'est le 17 octobre 1820 que M. de Haller a fait sa profession de foi, et c'est le 13 avril 1821 qu'il a écrit sa *Lettre* à sa famille pour lui annoncer une démarche qui déjà n'étoit plus un mystère. C'est donc pendant cinq à six mois seulement que le magistrat a gardé ce silence que MM. de Berne trouvent si coupable. Il faut convenir que, renvoyer un collègue pour un tel sujet, c'est être casuiste bien sévère, et confrère bien chatouilleux. Voilà pourtant à quoi se réduit au fond la lettre de M. Fischer, et il n'a pu rien trouver de plus fort en faveur de l'expulsion. Il ajoute que la religion compte pour quelque

chose à Berne ; voudra-t-il bien nous expliquer alors la licence des opinions qui y règnent à cet égard? N'y a-t-on pas vu dernièrement, au jubilé de la réformation, saper les doctrines de la réforme, dans un discours d'appareil? n'y remarque-t-on pas dans les écrits, et jusque dans les chaires, la même hardiesse à s'écarter des anciennes confessions de foi? Le gouvernement tolère ces écarts dans des ministres; il les laisse admettre ou rejeter tel ou tel dogme ; il ne s'inquiète pas de ce que pensent les membres du conseil, et il est notoire que plusieurs d'entr'eux portent très-loin l'indifférence des opinions. Mais que l'un d'eux, entraîné par sa profonde conviction, revienne à l'ancienne religion de ses pères, alors ces hommes si froids retrouvent tout leur zèle, et ceux qui croient le moins, crient le plus haut contre un exemple qui les accuse. Ils se hâtent de se débarrasser d'un collègue qui, malgré sa douceur connue, leur semble un censeur importun. Voilà ce qu'on dit dans le monde. M. Fischer nous permettra de croire que ces motifs ont bien autant influé sur le décret du conseil que ceux qu'il met en avant. Quant au déchaînement des écrivains et des journaux protestans d'Allemagne contre M. de Haller, il n'est pas moins extraordinaire de la part de gens qui se donnent tant de licence. M. Krug se plaint beaucoup de ce que M. de Haller a dit que les protestans n'avoient ni unité ni fixité dans leurs dogmes ; mais cela n'est-il pas clair? ne les voilà-t-il pas qui composent de toutes parts sur leur croyance? Que sont toutes ces unions factices, sinon un renoncement aux doctrines des premiers réformateurs? on ne veut plus même du nom de protestans, et la commission de censure de Berlin a défendu de l'employer; on ne se servira plus que du terme d'*évangélique;* comme si les catholiques n'admettoient pas aussi l'Evangile, eux de qui les protestans le tiennent. A Bade, c'est

autre chose ; l'église, par délibération du 26 juillet dernier, s'appellera église *territoriale-évangélico-protestante*. Une église *territoriale* est fort bizarre, et, s'il y a autant d'églises territoriales que de principautés différentes, je ne vois pas trop où est l'unité dont se flatte M. Krug. Le même gouvernement de Bade a donné dernièrement un grand exemple de tolérance. Il vouloit nommer, dit-on, un juif, le sieur Zimmern, professeur en droit à l'Université d'Heidelberg ; les autres professeurs se sont soulevés contre ce projet, et ont menacé de se retirer en masse. Ce sont visiblement des intolérans. Il auroit été néanmoins assez curieux de voir entrer un juif comme professeur dans une université chrétienne, tandis que l'on renvoyoit un magistrat catholique d'un corps politique.

— Les évêques du royaume de Naples avoient été invités à travailler, autant qu'il étoit en eux, à éclairer les peuples sur la dernière révolution. Leurs soins paroissent avoir été couronnés d'un heureux succès. Dans beaucoup de diocèses les missions ont produit de grands changemens. Ceux qui avoient été égarés ont confessé leur erreur. Les uns ont renoncé publiquement aux sociétés secrètes, d'autres ont livré au feu les emblêmes de la révolte, d'autres ont témoigné de la manière la plus expressive leur douleur d'avoir été les instrumens de mystères d'iniquité. Ce mouvement général, opéré par la religion, s'est surtout fait sentir dans le diocèse de Nicastro, où la révolution se vantoit d'avoir séduit plus de monde. A l'occasion du jubilé que l'évêque a obtenu du souverain Pontife pour son troupeau, sur plus de soixante-dix mille ames que contient le diocèse, on en compteroit à peine quelques centaines qui ne se fussent pas réconciliés à Dieu par la pénitence. Les haines, les injustices, les désordres, ont cessé à la voix de la religion ; des pécheurs ont secoué leurs habitudes invétérées, et une cérémo-

nie d'expiation, dans laquelle l'évêque a prononcé une touchante homélie, a fait éclater parmi le peuple des sentimens extraordinaires de componction et de piété.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a souscrit pour 500 fr. au monument de Bayard, à Grenoble.

— Le 31 août, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a fait son entrée à Clermont, recevant partout sur son passage des témoignages d'allégresse publique. Une garde d'honneur, à cheval, s'étoit rendue de bonne heure sur la route de Riom pour avoir l'honneur d'escorter l'auguste Princesse. A son arrivée, S. A. R. a reçu les hommages des autorités civiles et militaires. Mlle. d'Aubière, fille de M. le maire, a adressé à Mme. la duchesse de Berri un compliment en vers, au nom de ses nombreuses compagnes. Une foule d'habitans se pressoient sur son passage pour avoir le bonheur de contempler la mère de Mgr. le duc de Bordeaux. La plupart des maisons étoient pavoisées de drapeaux blancs. Le soir, il y a eu une illumination générale. La veille, S. A. R. avoit été reçue à Nevers avec un égal enthousiasme. Avant de quitter cette dernière ville, la bienfaisante Princesse avoit fait remettre au premier adjoint municipal une somme de 500 fr. pour les pauvres.

— Le renouvellement quinquennal des maires et adjoints de la ville de Paris a eu lieu il y a quelques jours. Le Roi a maintenu dans leurs fonctions MM. les maires et adjoints en exercice. M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, a procédé à l'installation de ces fonctionnaires et a reçu leur nouveau serment.

— Le Roi vient de faire de nombreuses promotions dans la marine. Treize capitaines de frégate sont faits capitaines de vaisseau; quatorze lieutenans de vaisseau sont nommés capitaines de frégate; cinquante-un enseignes sont promus au grade de lieutenans de vaisseau, et cent-dix-huit élèves de première classe, à celui d'enseignes.

— La distribution des prix des écoles chrétiennes de la capitale a eu lieu la semaine dernière, en présence de MM. les

curés et des autorités municipales. Les enfans ont fait honneur à leurs maîtres, par l'exactitude et l'à-propos de leurs réponses.

— M. de Caraman, fils de l'ambassadeur de France à Vienne, est nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Stuttgard.

— M. l'évêque de Clermont et son chapitre ont offert une somme de 500 fr. pour contribuer à l'acquisition du domaine de Chambord.

— Le conseil-général du Cher a voté, dans le cours de sa dernière session, 30,000 fr. pour la restauration du séminaire métropolitain; 10,000 francs, payables en trois ans, pour l'établissement dans le département des Frères des Ecoles chrétiennes; 2000 fr. pour Chambord, et 50,000 fr. pour la confection du canal qui doit porter le nom de Mgr. le duc de Berri. Le conseil-général de la Gironde a voté 8000 fr. pour l'acquisition du domaine de Chambord; et celui de Loir et Cher, 2000 fr.

— Le 3 de ce mois, des messes ont été célébrées dans la chapelle du monument religieux *des Brotteaux*, à Lyon; pour les prêtres morts pendant et après le siège de Lyon, victimes de leur zèle à secourir les malades.

— L'académie royale du Gard a proposé pour sujet de prix à décerner l'année prochaine, la question suivante : *Quelle est l'institution susceptible d'être établie en France, et de concourir, avec la religion, à y améliorer les mœurs?*

— Un incendie a éclaté dans la ville de Moissac, dans la nuit du 28 du mois dernier. Plusieurs maisons et une partie de la toiture d'une église ont été la proie des flammes. A Lesperon et Levignac, arrondissement de Mont-de-Marsan et de Dax, plus de quatre mille trois cents arpens de forêts de pins ont été consumés par un incendie. La perte est évaluée à plus de 400,000 francs.

— Le marquis de la Cisterna, le marquis de Prié et le comte Péron, les principaux chefs de l'insurrection piémontoise, ont été condamnés à mort, et exécutés en effigie. Plusieurs autres révolutionnaires moins connus ont subi le même sort. Un assez grand nombre de militaires ont été condamnés aux galères.

— M. le baron de Strogonoff, ambassadeur de la Russie près la Porte, a quitté Constantinople, le 9 août, sur une

frégate françoise, après avoir été long-temps retenu par les vents contraires dans la rade voisine de Bujukdéré. Il est arrivé, le 13, à Odessa.

— Le Mexique est en ce moment en proie à une insurrection. Les rebelles, qui sont commandés par le colonel Iturbide, ont fait un plan de constitution pour le Mexique, et l'ont adressé au vice-roi, qui l'a rejeté. Ce projet de constitution, qui a pour but de reconnoître l'*indépendance de la nation et l'égalité des droits*, a été envoyé à Madrid, où il paroît que rien n'a encore été statué à cet égard.

M. Boulard vient de publier l'*Histoire littéraire du treizième siècle*, traduite de l'anglois de Berington. Ce n'est qu'un in-8°. de 113 pages, mais qui fait suite à trois autres parties d'un même ouvrage que M. Boulard a successivement mises au jour. M. Berington a fait imprimer à Londres, en 1814, une *Histoire littéraire du moyen âge*, in-4°. de plus de 700 pages : c'est cette *Histoire* que M. Boulard reproduit successivement. Il en a donné le commencement en 1814, par l'*Histoire littéraire des huit premiers siècles;* en 1816, celle des neuvième et dixième siècles a paru ; et celle des deux siècles suivans, en 1818 ; et on annonce, pour le courant de cette année, l'*Histoire littéraire des quatorzième et quinzième siècles*. Nous possédions déjà, sur le même sujet, de grandes collections, parmi lesquelles il faut compter l'*Histoire littéraire de France*, commencée par les Bénédictins et continuée par les membres de l'Institut. L'abrégé de M. Berington pouvoit, par sa forme, convenir à un plus grand nombre de lecteurs; mais on s'aperçoit avec peine que l'auteur, quoique catholique et prêtre, a des opinions hardies. La manière dont il s'exprime sur les croisades, sur les papes et sur quelques autres points, a paru au traducteur nécessiter quelques notes pour redresser des jugemens fort sévères. Il n'est pas honorable, pour un prêtre, de s'exposer ainsi à être corrigé par un laïc sur des points où il auroit dû lui donner l'exemple de la sagesse et de la modération. J'applaudis donc à plusieurs des notes de M. Boulard, et au bon esprit qui anime cet estimable traducteur, mais en regrettant qu'il ait eu besoin d'adoucir quelques traits de l'écrivain anglois.

M. Joseph Berington, qui est moins connu en France qu'en

Angleterre, a publié un assez grand nombre d'écrits. La *Biographie des vivans* ne cite de lui, outre l'*Histoire littéraire*, que les *Vies d'Abeilard et d'Héloïse*, 1784, in-4°., et l'*Histoire du règne de Henri II et de ses fils*, 1790, in-4°. M. Berington est auteur de beaucoup d'autres ouvrages qui ont paru avec ou sans son nom. Son premier écrit paroît être l'*Etat et la conduite des Anglois catholiques depuis la réformation jusqu'en* 1780, *avec une idée de leur nombre présent*, 1780, in-8°. de 190 pages. M. Berington prit beaucoup de part aux discussions entre le comité catholique et les évêques en 1790, et publia sur ce sujet une *Adresse au clergé catholique par leurs frères du comté de Stafford*; un *Appel aux catholiques d'Angleterre par le clergé catholique du comté de Stafford*; une *Lettre de M. J. Berington à M. Douglass*; et peut-être quelques autres brochures. On a encore de lui un *Essai sur les écoles du dimanche*; *Réflexions au rév. J. Hawkins*; *Mémoires de Grégoire Panzani*; *Examen des événemens supposés miraculeux que l'on raconte de l'Italie*. Ces écrits, et surtout les deux derniers, furent vivement attaqués par MM. Milner, Plowden, Bruning et autres. Plowden publia les *Remarques sur les Mémoires de Panzani*, et d'autres *Remarques sur les écrits de Berington* en général; Bruning, des *Remarques sur l'examen des miracles*, 1796, in-12 de 43 pages; M. Milner, sa *Demande sérieuse à M. Berington, sur ses erreurs théologiques concernant les miracles et autres sujets*, Londres, 1797, in-12 de 137 pages. Ce dernier écrit surtout est vif et pressant. Il y eut encore, sur ce sujet, *Quelques pensées sur l'examen des miracles, par une dame angloise*. Tous ces écrits sont en anglois.

M. Berington avoit annoncé une *Histoire de l'origine, du progrès et du déclin de la puissance des papes*: le prospectus en a paru; mais je crois que l'ouvrage n'a pas vu le jour: il devoit faire 5 vol. in-4°. M. Berington passe pour un des ennemis déclarés de l'autorité pontificale, et il s'exprime très-librement sur d'autres sujets. M. Milner, dans l'écrit cité, lui reproche de graves erreurs, et une hardiesse d'opinions et d'expressions fort déplacée dans un théologien catholique. Il attribue encore à M. Berington des *Considérations adressées aux évêques et au clergé françois résidant en Angleterre*, 1796; écrit où il paroît que l'auteur avoit mis également peu de mesure. Nous avons cru pouvoir profiter de l'occa-

sion qui s'offroit pour tenir note d'opinions et d'écrits qui ont fait quelque bruit chez nos voisins. Quant à l'*Histoire littéraire*, nous avons parlé du commencement de l'ouvrage dans notre n°. 82, tome IV du journal.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, le 26 août 1821.

Monsieur, je suis loin de me plaindre des réflexions que vous avez faites au sujet des *Lettres à M. Faivre*. Ma critique auroit été plus sévère que ne l'a été la vôtre, et je m'étois reproché beaucoup plus de choses que vous n'en avez relevé dans le n°. 734 de votre estimable journal. Ma réponse à M. Faivre, écrite à la hâte et avec quelqu'émotion, n'a pas été exempte de bien des défauts, que le calme de l'esprit m'a fait apercevoir ensuite. Ayant une aussi bonne cause à défendre, j'aurois pu et dû m'en tenir au ton que j'ai pris dans la *Lettre à un Théologien*. J'ai été très-flatté de voir que cette *Lettre* étoit attribuée, par plusieurs personnes, à M. C. quoiqu'il n'en ait pas écrit un mot. C'étoit le plus bel éloge qu'on en pût faire. Mais assurément M. C. ne la réclamera pas : s'il se fût mêlé d'écrire, il auroit, j'en suis sûr, beaucoup mieux fait que moi. Ainsi, je déclare que l'ouvrage en entier m'appartient, et je m'attribue, sans exception, et ce qu'il y a de défectueux, et ce qu'il y auroit de passable.

Je serois bien fâché néanmoins que, de l'aveu que je fais des défauts de mon livre, on en conclut que mes sentimens ont changé par rapport à la question *de l'usure*. Je désire, au contraire, que tout le monde sache que je crois mon salut attaché, entr'autres choses, à ma persévérance dans la doctrine de l'Eglise sur ce point.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLECOURT, *aumônier en chef de l'hôpital-général de la Charité de Lyon.*

La première édition de l'*Oraison funèbre de Mme. la duchesse d'Orléans*, par M. l'abbé Feutrier, in-4°. avoit été épuisée toute entière par les distributions qu'en avoit faites Mgr. le duc d'Orléans. La seconde édition, qui est de 48 pages in-8°. est en vente; prix, 1 franc, et 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. Le produit en est appliqué à une œuvre de charité.

On a gravé le portrait de feu M. l'abbé Carron, qui a laissé une mémoire si précieuse à tous les gens de bien. Le graveur, M. Mecou, y a mis tous ses soins, et a réussi à rendre fort bien l'air de douceur et de piété du vertueux prêtre. Cette gravure se vend aussi au profit des pauvres, chez Mesnard, rue des Bernardins, n°. 32. Le prix en est de 2 fr. 25 cent. en lettres grises, et de 1 fr. 25 cent. les autres.

Pensées et Maximes de Fénélon, recueillies par M. Duval. 2 vol. in-18. A Paris, chez Roret et Roussel, rue Pavée.

Ces *Pensées* font partie d'une collection des *Pensées et Maximes des Ecrivains illustres*; tel est son titre. Les quatre premiers volumes de la collection offrent les *Pensées et Maximes de J. J. Rousseau* et *de Voltaire*, et ont sans doute paru il y a déjà quelque temps; nous ne les avons pas vus, et nous ne saurions dire quel esprit a présidé au choix des pensées; si on en a sévèrement écarté tout ce qui tenoit aux erreurs ou aux passions de ces hommes trop célèbres, et si les extraits qu'on donne de leurs écrits seront avoués par la religion et la morale. Nous voulons croire que les éditeurs auront eu soin du moins de bannir de leur recueil ce qu'il y a de plus ouvertement hostile, sous ce rapport, dans les Œuvres des deux philosophes. Toutefois on ne peut se dissimuler que l'alliance d'écrivains de principes si divers a quelque chose de choquant au premier coup-d'œil. On ne s'accoutume point à voir dans le même recueil Bossuet et Fénélon à côté de Voltaire et de Rousseau, et on craint toujours d'entendre de ces derniers des maximes qui seroient peu en harmonie avec celles des deux grands évêques.

Quoi qu'il en soit de cet inconvénient, et pour nous borner à l'examen des deux volumes que l'on publie en ce moment, nous trouvons d'abord en tête des *Pensées* une *Notice sur Fénélon, extraite de son Eloge par La Harpe*. Cette *Notice* n'a pas précisément

une couleur très-religieuse; seulement l'affaire du quiétisme y est présentée d'une manière peu exacte, et, pour louer Fénélon, on sacrifie sans pitié les personnages les plus recommandables de cette époque; c'est le défaut de La Harpe dans son *Eloge de Fénélon*, et, comme la *Notice* n'est qu'un extrait de l'*Eloge*, elle est empreinte du même esprit.

Quant au choix des *Pensées*, les articles sur *Dieu* et la *Religion* nous ont paru offrir des réflexions et des maximes non moins convenables pour l'esprit de ce siècle, que dignes de la sagesse et de la piété de Fénélon. Mais je ne sais par quelle fatalité on est allé prendre, pour former l'article *Écriture sainte*, précisément des objections que Fénélon rapporte historiquement dans sa Lettre à l'évêque d'Arras, et qui, détachées du reste et présentées sans presque aucun correctif, ont un air d'hostilité qui étoit fort loin de l'intention de l'illustre auteur. Assurément M. Duval est bien mal entré dans la pensée du pieux archevêque, en affectant de ne citer sous le titre *Écriture sainte* que ce morceau isolé, et sans y joindre aucune réflexion propre à faire sentir le but de Fénélon dans sa lettre. Le passage, présenté comme il est, a l'air d'une attaque directe; et un pareil choix est une indiscrétion notable, ou une malice assez perfide.

Les trois articles qui suivent, des *Dévots*, des *Prédicateurs* et des *Communautés religieuses*, ne semblent pas dictés par un meilleur esprit. L'éditeur n'a voulu remarquer que les abus qui peuvent se glisser dans la dévotion, sans y joindre les éloges que Fénélon fait, en plusieurs endroits, de la piété véritable, et les préceptes si sages qu'il donne sur cette

matière. De même, sur les prédicateurs, il ne voit que leurs défauts. Sur les communautés religieuses, ce qu'il trouve à reprendre, c'est leurs richesses, la mollesse qui y règne, l'esprit intéressé des religieux: en vérité, de telles *Pensées* sont fort à propos du temps qui court, et c'est bien le moment de crier contre le faste des communautés, quand nous ne voyons aujourd'hui dans ces maisons que de pauvres filles dénuées de tout, et réduites à travailler des mains pour se soutenir dans la plus rigoureuse médiocrité. Il est à croire que, si Fénélon eût vécu de nos jours, il ne se fût pas élevé contre leur mollesse et leur cupidité. Ce grand homme avoit trop de tact pour faire un tel contre-sens, et trop de générosité pour insulter ainsi au malheur.

Les autres *Pensées et Maximes* que nous avons parcourues nous ont parues mieux choisies. Il y en a sur un grand nombre de sujets différens, sur la métaphysique, la morale, la physique, l'éducation, la politique, la littérature et sur ses diverses branches. On retrouve dans la plupart le jugement et le goût d'un prélat moins distingué encore par la finesse de son esprit que par la noblesse de ses sentimens. Seulement je ne sais si on les a toujours classées dans l'ordre le plus naturel et le plus propre à les faire valoir. Il auroit été aussi, ce semble, à propos d'indiquer les divers ouvrages d'où les *Pensées* sont extraites.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Des ordonnances du Roi, du 4 août, qui nomment pairs du royaume MM. les archevêques de

Rouen et de Bordeaux, étoient insérées dans le *Moniteur* de dimanche dernier. Le clergé ne pourra qu'applaudir à de tels honneurs décernés à de longs services. M. François de Pierre de Bernis, neveu du cardinal de ce nom, est né à Nîmes, le 29 novembre 1752; il fut sacré évêque d'Apollonie par Pie VI lui-même, le 30 décembre 1781, et nommé, en 1784, coadjuteur d'Albi, et archevêque de Damas. Il administroit le diocèse d'Albi en l'absence du cardinal, et succéda à son titre, en 1794. Ce prélat donna sa démission en 1801, et fut nommé, par un bref, en 1817, administrateur du diocèse de Lyon. Mais il n'a point rempli les fonctions d'administrateur, et a été fait archevêque de Rouen, en 1819. M. Charles-François Daviau-Dubois-de-Sanzai, archevêque de Bordeaux, est aussi connu par son zèle et son savoir, que par sa douceur et sa piété; né au Bois-de-Sanzai en Poitou, le 7 août 1736, M. Daviau fut long-temps chanoine et grand-vicaire de Poitiers. La réputation qu'il s'étoit acquise dans cette place parla seule pour lui, et le fit nommer à l'archevêché de Vienne, en 1789. Sacré, le 3 janvier 1790, le prélat n'eut que le temps de prendre possession de son siége avant les troubles, qui le forcèrent à quitter la France, et à passer en Italie. Mais son zèle pour son troupeau le rappela ensuite dans son diocèse. Il rentra secrètement, après la terreur, et remplit les fonctions d'un véritable missionnaire; visitant les paroisses, encourageant les fidèles, et unissant le courage à la prudence, et la vie la plus active aux travaux du cabinet. Le prélat publia dans le temps plusieurs écrits sur les circonstances où se trouvoit alors l'Eglise. Il donna sa démission en 1801, et fut placé, l'année suivante, sur le siége de Bordeaux. On sait avec quelle sagesse le prélat administre ce diocèse depuis près de vingt ans. Sa vertu en imposa, dans des temps fâcheux, à

l'homme le plus violent, qui n'osa faire arrêter le prélat à l'époque du concile. Aujourd'hui même l'âge avancé n'a rien diminué du zèle du vénérable archevêque, qui réside constamment dans son diocèse, et y veille sans cesse au bon ordre du clergé, et à la sanctification du troupeau. Il passe avec justice pour un de nos meilleurs théologiens, et fait profession d'un attachement inviolable pour le saint Siége.

— La fête et l'octave de l'Exaltation de la sainte Croix, seront célébrées, suivant l'usage, dans l'église Saint-Roch. L'office, les sermons et les stations seront faits, le vendredi 14, par le clergé de Saint-Laurent; le samedi, par les ecclésiastiques de la maison Liautard; le lundi 17, par le clergé des Missions-Etrangères; le 18, par celui de Bonne-Nouvelle; le 19, par celui de Saint-Germain des Prés; le 20, par celui de Conflans et d'autres paroisses du canton, et le vendredi 21, jour de l'octave, par le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le dimanche 16, M. l'archevêque de Reims officiera; les stations seront faites par MM. les ecclésiastiques de la paroisse même de Saint-Roch. Le matin, tous les jours, l'office commencera à neuf heures et demie; les exhortations aux stations se feront après la grand'messe; l'office de l'après-midi commencera à quatre heures; le sermon suivra immédiatement les vêpres. Il y a indulgence plénière pour les fidèles qui, s'étant confessé et ayant communié, visiteront les douze stations, soit en commun, soit en particulier, et prieront pour les fins prescrites.

— Le 36e. régiment de ligne, en garnison à Thionville, vient de donner un exemple édifiant et honorable. Mr. l'abbé Lions, aumônier de ce régiment, instruit que M. l'évêque de Metz devoit venir à Thionville, et y donner le sacrement de confirmation, disposa les militaires à profiter de cette heureuse circonstance. Il commença des instructions, et réunit ses

auditeurs dans une pièce du quartier. Les instructions et les confessions l'ont occupé assidûment pendant plusieurs jours. Le 4 septembre au matin, les militaires se sont rendus à l'église, et ont assisté à la messe célébrée par M. l'évêque de Metz. Ils ont reçu la communion des mains du prélat; six d'entr'eux communioient pour la première fois. Le prélat leur a adressé une exhortation digne de sa piété, et a donné la confirmation à quatre cent quatre-vingt-douze sous-officiers et soldats, non compris dix-sept qui étoient malades à l'hôpital, et que M. l'évêque a bien voulu visiter pour leur conférer le même sacrement. Ces braves militaires se sont portés à cette sainte action avec l'empressement qu'elle réclamoit. Quelques-uns, dont le mariage n'avoit pas été béni à l'église, se sont mis en devoir de remplir cet acte de chrétien. Un corps qui a fourni un tel sujet d'édification ne pouvoit manquer d'offrir le spectacle de l'ordre et de la discipline; ainsi on ne sera point étonné d'apprendre que l'inspecteur-général, M. le comte de Lorencez, en a été pleinement satisfait, comme il l'a témoigné dans son ordre du jour, où il rend justice au zèle et aux soins de M. le colonel Maurin et des officiers.

— Le diocèse d'Amiens vient de perdre M. Jean-Baptiste Hareux, curé d'Albert, et doyen de ce canton, qui est mort, le 28 août, à l'âge de 77 ans. Ce vertueux prêtre relevoit son mérite par une humilité à toute épreuve. Pendant la révolution, il s'étoit retiré dans les Etats du chef de l'Eglise, et il n'en revint qu'en 1804. M. l'évêque d'Amiens estimoit et honoroit ce digne pasteur, qui est mort sans argent et sans dettes, faisant les pauvres héritiers du peu qui lui restoit, et laissant une mémoire précieuse à sa paroisse et à ses amis.

— Parmi les églises tombées sous le marteau révolutionnaire, une des plus illustres, sans contredit, est

celle de Saint-Martin de Tours. Elle étoit déjà, depuis un siècle, dans un état florissant, lorsque Clovis, avant et après sa victoire sur Alaric, vint y reconnoître la puissante intercession de l'apôtre et du thaumaturge des Gaules. Saint Martin devint dès-lors le patron spécial de nos Rois, et Hugues Capet unit à sa couronne la dignité d'abbé de cette église. Plusieurs souverains ont voulu en être membres; des papes ont été élevés dans son sein, et il s'y est tenu des conciles. Des évêques et des princes étoient encore, au moment de la révolution, membres du chapitre de Saint-Martin. La dévotion pour ce saint évêque étoit autrefois générale par toute la France, et il se faisoit un concours continuel à son tombeau. Les protestans avoient commencé à brûler ses reliques, dont on ne sauva qu'une très-petite partie; la révolution a de plus renversé son église, et les fidèles gémissent de la destruction de ce monument, élevé à la gloire d'un des plus grands hommes dont l'église de France s'honore. Un projet vient d'être formé pour relever les ruines de cet édifice; on a ouvert pour cela une souscription à Tours, et on espère que les fidèles des autres diocèses voudront bien s'y joindre et s'intéresser à une entreprise d'un but si religieux. M. Jacquet de la Haye-Avrouin va publier un ouvrage sur ce sujet, et il en a mis au jour le *Prospectus*. Il donnera l'histoire de saint Martin, puis celle de son église, et des priviléges dont elle jouissoit; il y joindra des notices sur les évêques de Tours, et sur quelques abbayes du diocèse. Trois planches offriront le plan de l'ancienne église, l'état actuel de ses ruines, et des projets de reconstruction. L'ouvrage formera 1 vol. in-4°. qui sera, pour les souscripteurs, de 3 fr. pour le papier fin, et de 6 fr. pour le papier vélin. On souscrit jusqu'au 15 octobre; on pourra ne rien payer avant la livraison, qui paroîtra à la fin de ce mois. Mme. la vicomtesse de Gontaud, gouvernante des enfans de

France, a souscrit pour plusieurs exemplaires, au nom de Mgr. le duc de Bordeaux et de MADEMOISELLE. L'ouvrage portera pour titre : *du Rétablissement des églises en France;* la liste des souscripteurs sera imprimée en tête du volume.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri, ont envoyé des secours aux communes de Naveil, Houssaye et Marcilly, arrondissement de Vendôme, qui ont beaucoup souffert de l'intempérie des saisons.

— Le 1er. septembre, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a quitté Clermont pour se rendre au Mont-d'Or. Avant son départ, l'auguste Princesse avoit entendu, dans l'église de Notre-Dame du-Port, une messe qui avoit été célébrée par M. l'évêque de Clermont. Pour sortir de la ville, S. A. R. a traversé une foule toujours croissante, qui faisoit retentir l'air de ses cris d'amour. Une garde à cheval l'a accompagnée jusqu'à quelque distance du Puy-de-Dôme. Les habitans des villages voisins de la route accouroient en foule pour avoir le bonheur de contempler les traits chéris de la mère de notre Dieudonné. S. A. R. a reçu les hommages des curés et des maires, et leur a répondu avec cette grâce et cette sensibilité qui lui sont si naturelles. Dans chaque village, elle a laissé des preuves de son inépuisable charité. Deux jours après le départ de la Princesse, l'association des chevaliers de Saint-Louis résidant à Clermont a fait célébrer, dans l'église de Notre-Dame-du-Port, une messe votive pour la santé de S. A. R.

— Le 1er. septembre, Mme. la duchesse de Berri est arrivée au Mont-d'Or, et y a été reçue au bruit des cris unanimes de *Vive le Roi! vive Mme. la duchesse de Berri! vivent les Bourbons!* Le lendemain de son arrivée, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a fait plusieurs promenades à pied et à cheval dans les environs, et a paru très-satisfaite du pays. La santé de S. A. R. ne paroît pas avoir souffert du voyage.

— Une ordonnance royale convoque, pour le 1er. octobre prochain, les colléges électoraux d'arrondissement dans les

départemens de la cinquième série. Les colléges départementaux de la même série, ainsi que le collége électoral du département des Pyrénées-Orientales, sont convoqués pour le 10 du même mois. Une autre ordonnance royale nomme les présidens et vice-présidens des colléges électoraux; nous en donnerons le texte plus bas.

— M. le maréchal duc de Raguse, major-général de la garde royale, est nommé gouverneur de la première division militaire, à la place de M. le maréchal Maison.

— M. le garde des sceaux, dont la santé s'améliore, habite, depuis huit jours, le pavillon de Breteuil à Saint-Cloud.

— Sur la demande de MM. les députés de la Haute-Garonne, M. le ministre de l'intérieur a fait remettre à M. le préfet de ce département une somme de 10,000 fr. à titre de secours provisoire pour les victimes de l'ouragan du 22 juillet dernier, en attendant que M. le préfet ait fourni un état des pertes éprouvées par le département.

— Mgr. le nonce de S. S. a visité dernièrement le cabinet de M. Crussaire, peintre, rue Servandoni, n°. 10, où ce religieux artiste a réuni, dans une quarantaine de tableaux, des sujets représentant le spectacle de l'univers, les phénomènes de la nature et les merveilles des arts. M. Crussaire affectionne les allégories, et exécute d'après des procédés qui lui sont propres. Son cabinet, qui est ouvert tous les jours, a été visité, depuis plusieurs années, par des personnes d'une grande distinction.

— M. le vicomte de Gourgues, maire de Bordeaux, et MM. ses adjoints ont été continués dans leurs fonctions, pour cinq ans, par S. M. Une ordonnance royale nomme maire de Charleville (Ardennes) M. Camus l'aîné, ancien négociant.

— Le prince Démétrius Comnène, un des descendans des anciens empereurs grecs, est mort, le 8, à Paris. Il étoit maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, et aussi distingué par sa piété que par sa naissance.

— Une malheureuse sécheresse affligeoit les campagnes du diocèse de Marseille, et menaçoit d'anéantir tout espoir de récolte. Le 27 août, M. l'archevêque d'Aix ordonna des prières publiques dans toute l'étendue du diocèse pour obtenir de Dieu de la pluie. Une neuvaine fut commencée le 29, et le lendemain il tomba une pluie très-abondante.

— En annonçant, dans notre avant-dernier numéro, le vote du conseil-général de la Vienne en faveur des Frères et des congrégations ecclésiastiques pour l'enseignement, nous n'avons point fait mention d'un autre vote qui ne nous est parvenu que depuis. Le conseil, persuadé que les divisions qui existent dans le royaume cesseroient si on parvenoit à calmer les inquiétudes que l'on cherche à exciter parmi les acquereurs de biens dits nationaux, a exprimé son vœu pour que le gouvernement, en adoptant les principes émis par un noble pair, M. le maréchal Macdonald, employât les moyens les plus propres à atteindre un but si désirable.

— Le 30 août, un violent orage a éclaté sur la commune de Chaligny, arrondissement de Nancy, et y a causé de grands dégâts.

— Le roi d'Angleterre a quitté l'Irlande, le 3 de ce mois. Ce monarque s'est embarqué à Dunleary pour revenir en Angleterre. Les souscriptions pour l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir de son voyage en Irlande, se montent déjà à 8400 liv. sterl. (220,000 fr.).

Présidens et vice-présidens des colléges, d'après une ordonnance du 6 septembre :

Ardèche : Collége départemental (Privas), M. le comte Eugène de Vogué, député sortant; du 1er. arrond. (Privas), M. Ladreyt de La Charrière, député sortant; du 2e. arrond. (Tournon), M. le baron du Bay, conseiller de préfecture.

Aveyron : Collége départemental (Rodez), M. le vicomte de Bonald, député sortant; du 1er. arr. (Rodez), M. Delauro, député sortant; du 2e. arr. (Villefranche), M. Dubruel, député sortant; du 3e. arr. (Milhau), M. le comte de Mostuéjouls, député sortant.

Calvados : Collége départemental (Caën), M. le comte d'Hautefeuille, député sortant; du 1er. arr. (Caën), M. Daigremont de Saint-Manvieu, député sortant; du 2e. arr. (Bayeux), M. Héroult de Hottot, député sortant; du 3e. arr. (Falaise), M. Bazire, député sortant; du 4e. arr. (Lisieux), M. de Folleville, député sortant.

Charente : Collége départemental (Angoulême), M. le comte Dupont, ministre d'État, député sortant; du 1er. arr. (Angoulême), M. Albert, député sortant; du 2e. arr. (Confolens), M. Moureau, président du tribunal civil de Confolens; du 3e. arr. (Cognac), M. Dupuy, député sortant.

Garonne (Haute-) : Collége départemental (Toulouse), M. de Villèle, député sortant; du 1er. arr. (Toulouse), M. Hocquart, député sortant; du 2e. arr. (Toulouse), M. de Limairac, député sortant;

du 3e. arr. (Villefranche), M. le marquis de Saint-Félix, ancien sous-préfet; du 4e. arr. (Muret), M. le baron de Puymaurin, député sortant.

Jura : Collége départemental (Lons-le-Saulnier), M. Nicod de Ronchaud, conseiller de préfecture; du 1er. arr. (Lons-le-Saulnier), M. Babey, ancien député, conseiller en la cour royale de Besançon; du 2e. arr. (Dôle), M. le marquis de Vaulchier, député sortant.

Loir et Cher : Collége départemental (Blois), M. le marquis de Courtarvel, député sortant; du 1er. arr. (Blois), M. Pardessus, membre de la chambre des députés; du 2e. arr. (Vendôme), M. Josse Beauvoir, député sortant.

Loire-Inférieure : Collége départemental (Nantes), M. le comte Dufou, ancien maire de Nantes; du 1er. arr. (Nantes), M. Levesque, maire de Nantes; du 2e. arr. (Saint-Philibert), M. Révelière, député sortant; du 3e. arr. (Niort), M. Urvoy de Saint-Bedan, membre du conseil-général; du 4e. arr. (Savenay), M. le comte de Bourmont, lieutenant-général.

Lot et Garonne : Collége départemental (Agen), M. le comte Digeon, député sortant; du 1er. arr. (Agen), M. Rivière, député sortant; du 2e. arr. (Marmande), M. de Martignac, procureur-général près la cour royale de Limoges; du 3e. arr. (Villeneuve-d'Agen), M. le vicomte de Vivens, membre du conseil-général.

Marne : Collége départemental (Châlons), M. le duc de Doudeauville, pair de France; du 1er. arr. (Châlons), M. Froc de la Boulaye, député sortant; du 2e. arr. (Vitry-le-François), M. Gillet, procureur du Roi près le tribunal civil de Vitry; du 3e. arr. (Reims), M. Ruinart de Brimont, député sortant.

Meurthe : Collége départemental (Nanci), M. le comte Bourcier, député sortant; du 1er. arr. (Nanci), M. le comte de Riocourt, député sortant; du 2e. arr. (Luneville), M. le comte Just de Noailles; du 3e. arr. (Château-Salins), M. le baron de Jankovics, député sortant.

Pas-de-Calais : Collége départemental (Arras), M. le baron d'Herlincourt, député sortant; du 1er. arr. (Arras), M. Lallart, député sortant; du 2e. arr. (Boulogne), M. le baron Blanquar de Bailleul, député sortant; du 3e. arr. (Aire), M. Defrance, président du tribunal de Saint-Omer; du 4e. arr. (Hesdin), M. le marquis de Tramecourt, député sortant.

Puy de Dôme : Collége départemental (Clermont), M. le comte Chabrol de Crouzol, député sortant; du 1er. arr. (Clermont), M. Amariton de Montfleury, député sortant; du 2e. arr. (Riom), M. le comte Chabrol de Tournoël, député sortant; du 3e. arr. (Issoire), M. le baron Favard de Langlade, député sortant; du 4e. arr. (Ambert), M. Bayet, député sortant.

Pyrénées-Orientales : Collége départemental (Perpignan), M. Durand (François), député sortant.

Seine et Oise : Collége départemental (Versailles), M. le marquis de Vérac, pair de France; du 1er. arr. (Pontoise), M. Lebeau, avocat-général près la cour de cassation; du 2e. arr. (Arpajon), M. le

marquis de Bizemont, député sortant; du 3e. arr. (Montfort-l'Amaury), M. Biancourt, député sortant; du 4e. arr. (Versailles), M. Usquin, député sortant.

Var : Collége départemental (Draguignan), M. le comte Partonneaux, lieutenant-général; du 1er. arr. (Brignoles), M. Garnier, président du tribunal civil de Brignoles; du 2e. arr. (Grasse), M. le baron Baron, directeur du Mont-de-Piété de Paris; du 3e. arrond. (Toulon), M. le comte de Missiessy, vice-amiral.

Yonne : Collége départemental (Auxerre), M. le comte de Chastellux, député sortant; du 1er. arr. (Villeneuve-le-Roi), M. le marquis de Villefranche, député sortant; du 2e. arr. (Auxerre), M. Hay, député sortant; du 3e. arr. (Avallon), M. Jacquinot de Pampelune, député sortant.

Une autre ordonnance, de même date, nomme président du collége électoral du 1er. arrondissement de l'Arriège, qui s'ouvrira le 29 septembre, M. Lingua de Saint-Blanquat, conseiller de préfecture.

AU RÉDACTEUR.

Strasbourg, le 10 août 1821.

Monsieur, une lecture, quoique rapide, des *Martyrs de la Foi* de M. l'abbé Guillon, m'y a fait découvrir des fautes, des inexactitudes et des erreurs qu'il seroit, je pense, à propos de relever. Je vous adresse mes notes à ce sujet pour en faire l'usage convenable.

M. G. tome II, page 98, raconte la mort d'un prêtre de Dôle, qu'il nomme Attirel; ce prêtre s'appeloit *Attiret*.

Dans le même volume, page 148, il est question d'un ancien curé, nommé Barthélemi, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, en 1793. Ce curé avoit fait le serment, et ne l'avoit point rétracté lorsqu'il fut dénoncé par ses propres paroissiens, et par ses confrères assermentés, pour avoir blâmé la conduite des généraux et les opérations des armées. Ces objets, purement politiques, donnoient-ils à M. G. le droit de placer cet ecclésiastique au rang des martyrs? J'ai appris, sur les lieux même, ce que je dis ici de Barthélemi, et les catholiques du pays le regardoient comme un zélé partisan du schisme. L'anecdote du crucifix, rapportée par M. G. ne prouve point que ce prêtre eût renoncé à l'église constitutionnelle; les anglicans et les protestans d'Allemagne ont conservé des crucifix dans leurs temples, sans être plus catholiques pour cela.

A l'article *Claudel*, tome II, page 435, M. G. condamne comme coupable de mensonge une servante d'auberge qui déclara qu'elle seule avoit recélé deux prêtres, et que l'aubergiste et sa femme n'en avoient nulle connoissance. Je connois parfaitement les lieux, et j'ai souvent logé à cette auberge de *la Tête d'Or*, qui m'offroit un asile sûr dans mes courses pour mon ministère. J'y ai vu souvent cette servante, fille pleine de courage et d'intelligence, qui m'avertissoit toujours des dangers. Il est très-probable qu'elle ne mentit point dans la circonstance mentionnée par M. G. Elle étoit à la tête de l'auberge, et ses maîtresses pouvoient ignorer qu'elle eût reçu quelque prêtre, quoiqu'elle ne l'eût pas fait contre leur intention. M. G. mêle d'ailleurs à son récit des inexactitudes; l'aubergiste, le sieur Jacquot, étoit âgé et infirme, et ne se mêloit plus des détails; sa femme étoit morte depuis long-temps, et il ne pouvoit être question de l'arrêter. L'auberge étoit tenue par deux belles-filles de Jacquot, qui toutes deux étoient dans les bonnes œuvres et la piété. M. G. est ici casuiste fort sévère, et narrateur peu exact; je suis porté à croire, malgré sa décision, que cette fille n'offensa point Dieu : on peut dire avec saint Augustin que, si elle avoit fait un mensonge officieux dans une circonstance où il y alloit de sa vie, elle auroit mérité de n'en plus commettre. (*S. Aug. in Ps. V*).

L'article *Cornibert*, tome II, page 473, peut donner lieu à quelques observations. Ce n'est point à Saint-Loup, près Dôle, qu'étoit né ce religieux, mais à Saint-Loup en Vosges ou lès Luxeu, et ce lieu n'étoit point un village. Dans la suite de l'article, M. G. dit que les supérieurs ecclésiastiques du missionnaire lui firent passer un billet, et il en donne le texte. Tout ce récit est une amplification de sa façon. Le billet portoit seulement ces mots : *Eléazar n'a pas fait comme vous*; et il étoit écrit, non par des supérieurs ecclésiastiques, mais par un missionnaire de ses amis, qui étoit alors à Vésoul. (Voyez la *Vie et Martyre du père Grégoire de Saint-Loup*, Paris, 1796, page 66, note 1).

M. G. dit, quelques pages plus bas, article *Cortot*, que *tous les ouvrages analogues* au sien, *qui ont été publiés en France*, *gardent le silence sur ce religieux Cordelier*. C'est une erreur; il est fait mention du père Cortot dans la *Vie du père Grégoire*, citée tout à l'heure, page 86; ouvrage

qui a eu deux autres éditions la même année ; l'une à Orléans, à ce qu'on croit, l'autre à Luxeu, où ce religieux étoit fort connu, étant du voisinage.

Denis Daviot est cité, tome II, page 541, comme religieux de la maison des Bernardins de Besançon ; il n'y avoit point de maisons de cet ordre ni à Besançon ni dans le voisinage. Il n'y avoit qu'une abbaye de filles, dite des *Dames de Battant.*

L'auteur des *Martyrs*, article *Didelot*, tome II, p. 585, dit que le père de cet ecclésiastique *étoit fort peu religieux.* M. G. fait tort à sa mémoire. M. Didelot père, médecin connu dans le pays par les ouvrages qu'il a publiés pour le soulagement de l'humanité souffrante, étoit un homme religieux et charitable. Lorsque j'étois curé dans le voisinage, il m'aida à reconstruire mon église. Il étoit lié avec plusieurs bons curés du pays, notamment avec M. Girardin, curé de Mailleroncourt-Saint-Pancras, et il l'assista de ses conseils dans les écrits que ce curé a composés en faveur de la religion, entr'autres, dans ses *Réflexions physiques...... sur le chapitre VIII du livre des Proverbes*, Paris, Vautrin, 1758, in-12. On ne trouveroit dans tous les livres de M. Didelot, sur la médecine, aucun trait qui pût donner quelque appui à l'accusation de M. G. Celui qu'il a publié pour l'instruction des sages-femmes pourroit servir de règle pour ce qui concerne le sacrement de baptême. Appelé auprès des mourans, Didelot les exhortoit à recevoir les sacremens. Ses enfans ont toujours été réguliers ; trois furent ecclésiastiques, et si un d'eux, lors du serment, s'écarta de l'exemple de ses frères, il renonça au schisme, sans doute par l'effet des prières d'un confesseur de la foi. La fille fut toujours digne de l'estime des personnes pieuses.

Pour étayer son système, M. G. au tome III, article *Galmiche*, nous parle de Bérenger, archevêque de Besançon, qui, dit-il, *mit lui-même, en vertu de son droit, au rang des martyrs de l'Eglise saint Maymbod ou Maibeu,* qui avoit souffert la mort pour la religion, en 1790. M. G. cite en faveur de son opinion le *Vesontio* de J. J. Chifflet, p. 2 ; il auroit fallu dire *partie IIe. page 183* On auroit pu ajouter, avec Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, t. Ier. p. 87, que Dieu, ayant manifesté la sainteté de Maimbeuf, *par les miracles qui se firent à son tombeau*, son corps fut

levé de terre, et transféré à Montbéliard. C'est donc Dieu qui canonisa proprement saint Maimbeuf par ces miracles; et M. G. n'auroit pas dû supprimer cette circonstance, qui explique et motive la conduite de Bérenger, et qui ne sauroit s'appliquer encore aux martyrs de la révolution, dont les miracles n'ont pas été constatés. Je remarque en passant que l'auteur donne peu exactement le nom du saint évêque dont il parle en cet endroit; son nom est Maimbeuf, comme on écrit et comme on prononce dans le pays; c'est aussi le nom qu'on lui donne dans les *Vies des Pères* de Butler et Godescard.

Dans le même volume, page 396, M. G. s'inscrit en faux contre la prestation du serment du Père Zéphirin ou la Cour, religieux Capucin, et il gourmande assez durement à ce sujet le pieux auteur des *Confesseurs de la Foi*. Ce qui a été dit dans ce dernier ouvrage sur ce bon religieux, a été rapporté sur le témoignage d'un évêque et de religieux du même ordre et de la même province; on n'avoit pas eu l'intention de diminuer le mérite de l'honorable victime en lui attribuant une démarche qu'elle auroit réparée par son repentir et son sacrifice. Ceux qui ont raconté les fautes de David, de saint Pierre et de saint Augustin, n'ont pas prétendu flétrir la mémoire de ces saints personnages.

Il faut regarder comme non-avenue la longue note par laquelle M. G. tome III, page 557, blâme les prêtres et les fidèles de l'arrondissement de Pontarlier, qui ont si bien mérité de la religion dans les circonstances les plus difficiles. Ces hommes pieux se sont conformés, dans la conduite qu'on leur reproche, à la discipline reçue aujourd'hui dans toute l'Eglise.

M. G. auroit bien fait de supprimer aussi des notes qui ne vont nullement à son sujet. Un ouvrage dans le genre des *Martyrs de la Foi* ne devoit point admettre des digressions sur les quatre articles, sur M. de Montazet, sur la petite église, et sur d'autres matières tout-à-fait étrangères à son but.

On est étonné qu'il n'ait rien dit du massacre de M. de Fuschambert et de l'Huissier Ribeaucourt, égorgés dans une émeute à Saint-Diez, en 1792.

Il manque rarement l'occasion d'insinuer des choses désobligeantes sur un recueil exécuté dans un esprit bien différent

au sien, et cependant ce recueil ne lui a pas été inutile. Mais, tandis qu'il a copié des fautes d'impression dans les *Confesseurs de la Foi*, il a omis, dans ses *Martyrs*, plusieurs des honorables victimes citées dans le premier ouvrage. Il ne parle point, par exemple, de MM. Grandjacquet, Delsac, de La Roche-Saint-André, Cordelier, Davisart, Coste et de dom Joseph, Chartreux, sur lesquels on trouve des notices dans les tomes I, II et III des *Confesseurs*.

Je ne releverai point des erreurs en géographie, ni des noms de lieux mal écrits, et je me borne à signaler encore quelques méprises. Catherine Martzer, tome IV, page 30, n'étoit ni sœur ni proche parente de Marie-Anne Kaïsen. L'abbé Nolhac, ancien Jésuite, étoit entré jeune, non pas à la maison professe à Toulouse, tome IV, page 146, mais au noviciat; et il y fut, non point professeur des novices, mais recteur du noviciat. Le curé de Sarrians, dont il est parlé, même volume, page 415, s'appeloit Ravoux, et non Raoux; je puis le certifier, il fut autrefois mon écolier. De même, le prêtre de Strasbourg sur lequel M. G. donne une notice, même volume, page 423, s'appeloit Beck, et non Reck. Le vicaire dont il raconte la mort, page 498, s'appeloit Bochelé, et non Rochelé. L'ecclésiatique qui fait l'objet de l'article page 553, s'appeloit Saglio, et non Sagliaw. M. Stachler, page 623, étoit né, non à Rhinfeld, mais à Meienheim, près d'Ensisheim, alors diocèse de Bâle. L'article *Wolbert*, à la fin du même volume, renferme aussi plusieurs inexactitudes; cet ecclésiastique étoit né, non à Schelestadt, mais à Chatenoi, près cette ville; il étoit vicaire de la paroisse de Saint-Laurent, de la cathédrale, et non de la paroisse Notre-Dame. Il se cacha chez de vertueuses filles, et il fut arrêté, non par *les explorateurs de la persécution*, mais par des hommes qui le rencontrèrent par hasard, et le suivirent, frappés de son déguisement singulier. Il fut enterré dans le cimetière de la Porte-Blanche, et non dans celui qu'indique M. G.

J'ai cru ces remarques utiles pour les lecteurs qui mettent du prix à l'exactitude des faits, surtout dans une matière aussi importante.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur,

J. J. C. Descharrières.

(*Samedi* 15 *septembre* 1821.) (N°. 741.)

Lettre et déclaration du prince Alexandre de Hohenlohe.

Les événemens extraordinaires dont nous avons parlé relativement à ce prince, et qui, après avoir éclaté à Wurtzbourg, ont continué à Bamberg et à Bruckenau, partagent en ce moment l'Allemagne. Les uns y voient l'œuvre de Dieu; les autres s'en raillent ou les nient. Nous ne nous étonnerons pas de cette diversité de sentimens. Les miracles les mieux prouvés ont trouvé des contradicteurs, et l'on sait qu'un de nos philosophes les plus décidés n'a pas craint de dire que, quand tout Paris l'assureroit qu'un mort est ressuscité à Chaillot, il n'en croiroit rien. Nos incrédules ont pris leur parti d'avance; il est plus commode de nier avec ou sans preuve. Pour nous, il nous semble qu'il est du devoir d'un homme sage de ne rien décider avant d'avoir examiné les témoignages et les faits. Les pièces suivantes nous paroissent de nature à jeter du jour sur les événemens qui attirent en ce moment l'attention. La première est une lettre du prince au souverain Pontife, datée de Bruckenau, le 16 juillet 1821:

« Très-saint Père, j'expose à V. S. sans artifice ni ostentation, ce qui arrive de merveilleux en ce moment, et je le soumets humblement au jugement du Siége apostolique.

» La Providence a voulu que les relations étroites que j'ai avec G. M. Bergold, doyen et curé d'Hassfurt, ecclésiastique pieux et zélé du diocèse de Wurtzbourg, me procurassent la connoissance d'un paysan aisé, parent de ce curé, et nommé Martin Michel, du bourg d'Unterrvittighausen, dans le territoire du grand duché de Bade. J'appris, non sans en être vivement frappé, que cet homme avoit déjà souvent opéré des choses étonnantes, par la seule invocation du nom

de Jésus, sur des paralytiques, des goutteux, des sourds, des boiteux, et des personnes affligées d'autres infirmités anciennes, et qui étoient presque sans espoir de guérison; j'en fus d'autant plus touché de joie que je me suis assuré de la piété, de la bonne foi et de la candeur de Michel, que j'appelle volontiers un véritable Israélite.

» Le pouvoir donné d'en haut à ce brave homme parut manifestement, lorsqu'appelé par moi à Wurtzbourg, il rendit les forces à la fille du prince de Schwartzenbergh, qui depuis sept ans avoit été tellement affoiblie dans tout son corps, qu'elle ne pouvoit se remuer d'elle-même et sans secours; la princesse avoit été seulement excitée auparavant, par lui et par moi, à avoir la confiance la plus ferme en Dieu, et la guérison eut lieu par la vertu d'une prière faite au nom de Jésus; elle fut telle que la princesse, dégagée des liens et des bandages mécaniques qu'on lui avoit mis, put sur-le-champ se tenir debout et marcher.

» C'est le 20 juin dernier que cela se passoit à Wurtzbourg. Tout le monde en fut dans l'étonnement. Averti par Michel que, comme prêtre, j'opérerois les mêmes effets, et de plus grands encore, sur des hommes religieux et pleins de confiance au nom divin de Jésus-Christ; sentant ensuite en moi-même quelque impulsion extraordinaire; quelqu'indigne serviteur de Dieu que je sois, je mis, avec une foi ferme, la main à l'œuvre, et, appuyé sur le secours de Dieu, je commençai à guérir diverses infirmités et langueurs, en invoquant le saint nom de Jésus, et avec un tel succès que beaucoup furent guéris et soulagés.

» J'ai exposé ingénuement à V. S. ce qui s'est fait alors et depuis; et je me soumets avec un entier dévoûment, moi et mes actions, au jugement suprême du saint Siége, priant avec instance V. S. qu'elle daigne m'indiquer comment et jusqu'à quel point je dois user, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes, du don gratuit reçu du Tout-Puissant. S'il y avoit dans cette affaire quelque chose qui déplût à V. S. je dirai avec l'Apôtre : *Qu'il soit anathême.* Je me jette avec respect aux pieds de V. S. et lui demande en suppliant sa bénédiction apostolique.

» Alexandre prince de Hohenlohe ».

On conviendra du moins que ce n'est point là le ton

d'un homme emporté par le fanatisme, ou dominé par l'orgueil. Le prince ne paroît ici qu'en seconde ligne, et parle de lui-même avec la modestie convenable. Il rend compte des faits d'une manière plus détaillée encore dans la pièce suivante, qui est une déclaration publiée, en Allemagne, par le prince, et datée des bains de Bruckenau, le 28 juillet dernier :

« Pour démentir de faux bruits, et répondre aux attaques d'une critique maligne, autant que pour rectifier des méprises et des jugemens erronés que l'on trouve répandus même dans des feuilles publiques au sujet des essais de guérison que j'ai entrepris, je me vois obligé de faire la déclaration suivante :

» Il n'est aucun chrétien bien instruit qui ignore avec quelle force le divin auteur de la religion a recommandé à ses disciples d'avoir en lui une foi pleine de confiance comme ayant reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre ; on sait aussi quel pouvoir d'opérer des merveilles il a communiqué à une prière humble et confiante dirigée en son nom vers le Père céleste, quelles promesses pour la vie présente et future il y a attachées, et avec quelle douceur et quelle charité il inspiroit cette ferme confiance à ceux qui cherchoient près de lui le remède à leurs maux, et il déclaroit que son secours étoit la récompense de leur foi.

» C'est par cette confiance, fondée sur la foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu, et jointe à un repentir et à un amendement sincère, qu'au temps des apôtres et depuis, tant de fidèles ont obtenu, non-seulement le salut et la sanctification de leurs ames, mais encore la guérison des infirmités et des maladies les plus graves, comme les livres saints et l'histoire de l'Eglise nous l'apprennent. De nos jours même, plus d'un chrétien fervent a éprouvé par lui-même, au milieu de ses souffrances et de ses dangers, le pouvoir céleste de la foi, et plus d'une fois le Tout-Puissant a fait éclater, par des faveurs insignes, le succès de l'humble confiance des malheureux, et des prières de l'Eglise faites en leur nom et sur eux.

» Ces pensées se saisirent de mon ame avec plus de vivacité depuis que, de mon propre mouvement, et dans l'unique dessein de travailler plus efficacement à la gloire de Dieu et

au bonheur du prochain, j'embrassai l'état ecclésiastique et reçus l'ordination sacerdotale, en 1815. Touché de ces paroles du Sauveur : *Laissez venir à moi les enfans, car le royaume des cieux est à eux ;* et sollicité par de pieux parens, je prononçai plusieurs fois avec succès, sur des enfans malades, les prières et les bénédictions autorisées par le Rituel.

» Tandis que ces heureux résultats m'encourageoient, j'éprouvai une sorte de confusion sur l'observation qu'un simple paysan catholique eut l'occasion de me faire, lorsque, se trouvant avec moi chez son parent, le digne curé Bergold, à Hassfurt, il me dit, à propos des longues souffrances de la jeune princesse de Schwartzenbergh, qu'il s'étonnoit que des prêtres fissent des difficultés de prier avec et pour des malades, après une préparation convenable, et de leur donner les bénédictions usitées dans l'Eglise, et auxquelles on a toujours attaché tant de prix ; et cela dans l'intention que, par la vertu de ces prières et de ces bénédictions, faites avec confiance au nom de Jésus, les malades reçussent la guérison, ou au moins du soulagement, si c'étoit la volonté de Dieu, et qu'il fût expédient pour le salut de leurs ames.

» Il ajouta que lui-même avoit souvent prié de la sorte avec succès, mais sans prononcer de bénédiction ; ce qui ne lui convenoit pas comme laïque. Il me détermina donc à recommander à cette princesse, qui depuis longues années ne pouvoit quitter son lit, l'usage de ce pieux remède. Elle se porta d'autant plus volontiers à suivre mon conseil, que les sentimens religieux lui étoient naturels depuis sa tendre enfance. De son consentement, et pour appuyer mes prières, j'amenai avec moi Martin Michel, sur la piété duquel je comptois principalement. Nous nous mîmes tous deux en prières avec la princesse, qui s'y étoit bien disposée, et avec les personnes attachées à son service, et agenouillées près de son lit. Nous invoquâmes avec ardeur le Père céleste, source d'amour et de toute consolation, par son Fils Jésus-Christ.

» A peine eûmes-nous achevé notre prière, et moi prononcé, en silence, sur la malade, la bénédiction, en ajoutant qu'elle devoit se lever et essayer le libre usage de ses membres ; à peine eut-on détaché les liens dont son corps étoit artistement enveloppé, que, se sentant animée d'une vie nouvelle, elle se mit en mouvement, pleine de joie, quitta son lit, marcha dans l'appartement, et descendit

même l'escalier, au milieu des larmes d'attendrissement et des félicitations des assistans. Tandis que je réfléchissois sur le succès miraculeux de nos prières, et sur la vertu de la foi en Jésus-Christ, qui sait compatir à nos maux, et que, vivement touché de la bonté divine, je lui rendois grâce avec tous les habitans de la maison, la nouvelle de cette guérison soudaine se répandit dans toute la ville de Wurtzbourg, et il me fallut céder à l'empressement d'un grand nombre de malades qui sollicitoient ma bénédiction, et espéroient la guérison par la vertu de notre foi.

» Le public a appris ce qui s'est passé depuis. L'affluence de ceux qui demandoient mon secours, et que je n'avois point appelés, me laissa peu de repos à Wurtzbourg, à Bamberg et aux bains de Bruckenau, où S. A. R. le prince héréditaire de Bavière m'avoit engagé à prendre quelque délassement. Il m'eût semblé dur et même inhumain de renvoyer sans consolation ces malheureux qui arrivoient; et je crus devoir d'autant moins leur refuser la bénédiction que chaque prêtre peut accorder à ceux qui la demandent, qu'ils la sollicitoient de moi avec la confiance la plus touchante; qu'un grand nombre en ont éprouvé les plus heureux effets, et que les personnes les plus distinguées m'encourageoient à ce religieux et charitable ministère.

» Cependant, comme l'ordre et l'édification étoient parfois troublés par ces réunions, lorsqu'à cause de la foule, elles avoient lieu sur les places publiques; comme moi-même j'avois alors peine à conserver le recueillement, la tranquillité et la patience nécessaires, et qu'enfin, sous le rapport de la police, il en résultoit des craintes et des dangers, l'on eut raison de défendre que ces essais de guérison eussent lieu désormais sur les places. Je respecte ces mesures de l'autorité spirituelle et civile à qui je dois l'obéissance; j'attends avec tranquillité les ordres ultérieurs du vicariat-général de Bamberg, auquel j'ai pareillement envoyé ma déclaration respectueuse; j'attends aussi les enquêtes et la décision du chef suprême de l'Eglise, auquel j'ai tout exposé avec la plus humble soumission.

» Je prie par conséquent que l'on veuille m'épargner, en attendant, et s'abstenir de m'amener des malades de près ou de loin. Du reste, je crois qu'il est de mon devoir de déclarer publiquement :

» 1°. Que dans ces pieux essais ma conscience me rend le témoignage de n'avoir rien eu en vue que le désir de glorifier, dans ces temps d'incrédulité et de corruption, Dieu auteur de tout bien, et l'Eglise fondée par son Fils, et de procurer à l'humanité souffrante du soulagement et du secours, autant qu'il plaira à Dieu.

» 2°. Que, me regardant comme un homme foible, pécheur et indigne de la grâce, je n'attribue rien à mes mérites, mais tout à la puissance et à la bonté de Dieu, auquel soient honneur et gloire dans l'éternité. *Donnez-en la gloire, Seigneur, non pas à moi, mais à votre nom :* c'est là ma prière, et je ne cherche pour ma coopération au bien être des hommes, aucune récompense humaine, aucun applaudissement, aucune louange.

» 3°. Que, pour obtenir les guérisons, je ne me sers absolument d'aucun art secret, inventé ou appris d'autrui, mais simplement des moyens recommandés par Jésus-Christ à ses disciples, et surtout à ceux qui sont chargés du saint ministère dans son Eglise ; savoir, d'une prière humble et repentante adressée à celui à qui toute la nature obéit, et qui est infiniment bon et miséricordieux, ainsi que d'une ferme confiance dans les mérites et les promesses du Sauveur. Si le malade en est pareillement pénétré, il peut attendre du soulagement ou une guérison parfaite, en tant que cela est utile au salut de son ame, et n'est point opposé aux décrets impénétrables de la sagesse et de la justice divine que nous devons profondément adorer. Quiconque se fait une autre idée de la chose, et attribue aux formules même de prières une vertu secrète, se trompe fort ; il ne connoît pas la vertu de cette foi pure, intérieure et pleine de confiance envers Jésus-Christ, qui en est l'auteur et le consommateur, en qui habite la plénitude de la divinité, auquel j'adresse tous les jours dans la sainte messe mes supplications pour les malades qui arrivent, et dont la main secourable est bien moins éloignée de nous que ne le pense un monde orgueilleux, engourdi dans son indifférence pour les mystères et les bénédictions de la religion.

» 4°. Qu'en particulier le riche et pieux cultivateur, Martin Michel, ne m'a ni découvert ni communiqué, comme on le prétend faussement, une science secrète, religieuse et médicinale ; mais que, comme je l'ai déjà dit, mu par un zèle

par pour la gloire de Dieu et le bien du prochain, dans un entretien où il étoit question de la paralysie incurable de la princesse Mathilde, il me fit songer aux espérances de guérison que l'on pourroit concevoir si j'avois recours, comme prêtre, aux prières et aux bénédictions de l'Eglise; et que je n'ai amené avec moi ce digne serviteur de Dieu que dans cette occasion, et ne l'ai pas employé par la suite pour appuyer mes prières.

» 5°. Que c'est une fausseté encore plus sensible à mon cœur que d'avancer que j'exclus des bénédictions les non-catholiques, ou que je les regarde comme réprouvés. J'admets tous ceux qui croient en Jésus-Christ comme au divin docteur et rédempteur des hommes, quoique persuadé que la doctrine de Jésus-Christ et les moyens de salut ne se trouvent dans leur pureté et intégrité que dans l'église catholique, sous la direction du corps des pasteurs institué par Jésus-Christ même pour enseigner, et que dans ce sens on ne trouve le salut que dans son sein. Je condamne cependant aussi peu que l'Eglise elle-même les particuliers qui en sont séparés, parce que je ne puis savoir si leur erreur est coupable ou innocente, et que, dans ce dernier cas, ils appartiennent encore à la véritable Eglise. Je me borne à exciter dans les malades non-catholiques le désir d'être éclairés dans la véritable doctrine et dans les voies du salut, et d'appartenir à la véritable Eglise, et je ne pense pas que ce langage puisse m'être reproché.

» 6°. Que je souhaite fort que l'on fasse des enquêtes exactes pour constater les bienfaits obtenus déjà par un grand nombre de malades et d'infirmes qui se trouvent rétablis ou soulagés; et que les autorités locales ou les personnes guéries publient ces guérisons pour la gloire de Dieu, et pour faire éclater la vertu de la foi, et nullement pour ma propre gloire, que je ne cherche point.

» 7°. Que je ne crains nullement la présence de personnes instruites, chargées par les magistrats d'assister à mes essais, qui d'ailleurs n'ont jamais eu lieu en secret, et que (comme l'expérience apprend que ces faveurs célestes ne s'obtiennent pas toujours sur-le-champ, mais sont parfois l'effet de la persévérance dans la prière), l'on peut, en général, espérer des résultats plus certains lorsque l'état précédent du malade aura été constaté et comparé avec son état postérieur.

» 8°. Que les circonstances avoient jusqu'ici rendu très-difficile, sinon impossible, l'assistance des agens de l'autorité et le maintien de l'ordre, à cause de la grande affluence de ceux qui venoient chercher des secours; et que je trouverai bon que l'autorité prenne à ce sujet les mesures convenables, me soumettant volontiers à ses réglemens.

» Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

» Le prince Alexandre DE HOHENLOHE ».

Nous ne ferons aucune réflexion sur cette pièce, quoiqu'elle pût donner lieu à quelques observations; nous n'y joindrons même pas des extraits de lettres venues, en assez grand nombre, de diverses parties de l'Allemagne, et qui confirment toutes les récits du prince. L'une de ces lettres, par exemple, est du prince Charles de Hohenlohe-Bartenstein, cousin du prince Alexandre; il mandoit, le 18 août, qu'il avoit été témoin lui-même, à Bruckenau, de la plus grande partie des guérisons, et qu'on en comptoit plus de quatre cents opérées dans la chapelle du lieu, qui étoit remplie de béquilles laissées par les infirmes, en mémoire de leur guérison. Toutefois ces miracles rencontrent aujourd'hui de nombreux contradicteurs. Les journaux protestans d'Allemagne, et ceux qui sont en possession de tourner en ridicule tout ce qui tient à la religion et à l'église catholique, trouvent ici matière à leur censure et à leurs railleries, et prétendent que les guérisons ne sont pas constatées. M. Heiné, médecin de la princesse de Schwartzenbergh, vient de publier un rapport, où il assure que le pieux prêtre n'a point guéri cette princesse, et qu'elle est moins bien que pendant que lui, M. Heiné, la soignoit. Ce rapport est contredit par des lettres d'Allemagne qui parlent de la guérison comme subsistante.

En dernier lieu, une proclamation du magistrat de Bamberg, M. de Hornthal, datée du 30 août, défend

les réunions de malades et les essais de guérison, et annonce que tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici ont été sans succès. Il est vrai que le magistrat n'entre dans aucun détail, et n'a pas pris la peine de spécifier aucun fait, ni d'alléguer aucune procédure. On dit dans cette pièce que le prince n'a pas voulu se soumettre à prévenir d'avance la police de ces essais, et à y appeler des médecins et des agens de l'autorité. Le gouvernement de Bade a pris des mesures semblables. Les ennemis du prince en triomphent; cependant on dit que le prince de Bavière prend le parti de M. de Hohenlohe. Il vient de paroître deux nouveaux écrits sur les guérisons opérées à Wurtzbourg, à Bamberg et aux bains de Bruckenau; l'un est de M. Onymus, professeur à Wurtzbourg, et l'autre de Laurent Wolf, curé de Kleinrinderfeld. Ils ont été témoins oculaires de plusieurs guérisons, et sont tous les deux connus et estimés. La traduction des lettres du conseiller Scharold n'a pas encore paru, et on craint même que l'impression n'en éprouve des difficultés; car ceux qui parlent le plus de tolérance et de progrès des lumières, sont aussi les plus empressés à étouffer tout ce qui contrarie leurs idées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les retraites ecclésiastiques finissent ou commencent dans un grand nombre de diocèses. M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, vient de terminer les retraites ecclésiastiques de Carcassonne et de Montpellier, et donne en ce moment celle de Toulouse, qui sera suivie de celle de Bordeaux; c'est le même ecclésiastique qui doit diriger la retraite ecclésiastique de Paris, qui doit commencer le 1er. octobre. S. Em. a annoncé cette retraite par une circulaire du 4 septembre, adressée aux curés du diocèse. La re-

traité aura lieu au séminaire Saint-Nicolas; MM. les curés y auront une chambre; il sera donné aussi une chambre, autant que le local le permettra, aux autres ecclésiastiques du diocèse qui désireront faire la retraite; ils sont priés d'envoyer leurs noms au secrétariat de l'Archevêché. Ceux qui ne pourroient avoir de chambre, pourront cependant assister aux discours du soir et du matin. La retraite pastorale du diocèse de Lyon a été terminée, le jeudi 5, par une procession solennelle, qui a eu lieu du séminaire à la métropole; les ecclésiastiques de la retraite étoient au nombre de plus de trois cents, et ont vénéré la relique du cœur de saint Vincent de Paul. Les retraites du Mans et de Laval, par M. Gloriot et ses collègues, sont aussi terminées; ainsi que celles de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angély, par M. Boyer. Celui-ci est en ce moment à Dax, où il va ouvrir une première retraite pour les prêtres du diocèse de Bayonne qui habitent le département des Landes.

— La neuvaine accoutumée, au Mont-Valérien, s'est ouverte le jeudi soir, veille de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Les premières vêpres ont été chantées par M. le curé de Nanterre, assisté de ses paroissiens. La fête a été célébrée hier, et l'office et les instructions ont été faits par les missionnaires. Le dimanche 16, ce seront les ecclésiastiques de la maison rue Notre-Dame des Champs (M. Liautard) qui feront l'office et les instructions; lundi, le clergé de Bonne-Nouvelle; mardi, celui de Saint-Sulpice; jeudi, celui de Saint-Séverin. Les autres jours, MM. les missionnaires se chargent de l'office et des instructions. Tous les jours, à huit heures du matin, il y a une messe pour la conservation de la famille royale, et en particulier pour celle du jeune Prince, dont l'anniversaire de la naissance approche. Il y a une indulgence plénière pour cette neuvaine.

— Le 2 septembre, douze militaires de tout grade du 4e. régiment de la garde royale en garnison à Évreux, ont fait leur première communion dans la chapelle de saint Joseph. A leur tête étoit leur lieutenant, M. Ysarn de Villefort, officier aussi distingué par ses sentimens religieux que par son dévoûment au Roi. Il a pris part avec eux au banquet sacré, et a beaucoup encouragé ces militaires dans la démarche qu'ils ont faite et dans leur soin à s'y préparer. Deux ecclésiastiques zélés ont puissamment contribué à cette bonne œuvre; MM. Aubé et Roussel, le premier, vicaire de Saint-Taurin, et le second, professeur de théologie au séminaire, ont instruit et exhorté ces braves gens. On remarquoit parmi eux un sergent qui a 22 ans de service, et qui a fait 19 campagnes. Ce fut lui qui prononça les vœux du baptême avec l'accent d'un homme pénétré. En général tous les militaires ont édifié les assistans, par l'air de satisfaction qui brilloit sur leurs visages. Le 24 juin précédent, il y avoit eu une cérémonie semblable dans la même ville; sept militaires avoient fait leur première communion, et un avoit été baptisé. Les fidèles s'empressent toujours à ces sortes d'actes religieux, qui sont pour le peuple la plus éloquente des prédications.

— Nous avons reçu de nouveaux détails sur ce qui s'est passé à Thionville, lors de la confirmation d'un grand nombre de militaires, qui a eu lieu le 4 du mois dans cette ville. Mgr. l'évêque de Metz étoit arrivé la veille au matin, et confirma ce jour-là 1700 personnes de tout âge et de tout sexe. Le 4, à sept heures du matin, le prélat célébra la messe, à laquelle les militaires communièrent, comme nous l'avons vu. Il monta ensuite en chaire, félicita ses auditeurs du bonheur qu'ils venoient d'avoir, et les exhorta à ouvrir leurs cœurs aux dons du Saint-Esprit. La confirmation terminée, Mgr. l'évêque remonta en chaire, et entretint encore les

communians d'une manière très-touchante sur les grâces qu'ils venoient de recevoir et sur ce qu'ils devoient faire pour y correspondre. Dix-sept soldats malades à l'hôpital s'étoient aussi préparés à la confirmation. Le prélat les visita, leur adressa des paroles de bonté, et, en leur souhaitant un prompt rétablissement, les exhorta à profiter du retour de leur santé pour servir Dieu avec plus d'ardeur. A l'hôpital comme à l'église, tout se passa avec beaucoup d'édification. On ne sauroit trop louer le zèle de MM. les aumôniers pour ranimer ainsi parmi les soldats les sentimens de religion, et la pratique des devoirs qu'elle impose.

— M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a saisi dernièrement l'occasion de s'élever, dans un discours public, contre les fausses doctrines, et les livres pernicieux dont nous sommes inondés. Le prélat, présidant, le 27 août, à la distribution des prix de son petit séminaire, à l'ancien collége de l'Esquille, a parlé sur l'importance de l'instruction, et sur la nécessité d'un enseignement qui eût pour base les principes sans lesquels l'ordre et la société crouleroient. Il a signalé les sinistres efforts des sophistes modernes, et les effrayans résultats de leurs déclamations contre l'une et l'autre, et il a montré, au contraire, combien la religion favorisoit et relevoit les talens véritables en les dirigeant vers un but louable et utile. Les conseils du prélat n'ont pu manquer de faire impression sur la jeunesse qui l'entouroit, et qui a tant besoin d'être prémunie contre les dangers qui l'assiégent aujourd'hui de toutes parts. Trois jours après, M. l'archevêque, qui est toujours occupé des fonctions de son ministère, a réuni dans la métropole les prêtres auxiliaires de son diocèse, et qui vont se répandre dans les campagnes dépourvues de pasteurs. Ils étoient au nombre de vingt-quatre, et accompagnés de douze diacres qui doivent les assister dans leurs

courses. Le prélat a célébré la messe, et leur a donné à tous la communion. Après la messe, M. l'abbé Laroque, ancien grand-vicaire, a adressé aux missionnaires un discours sur l'importance de leurs fonctions. Le prélat a recueilli ensuite les offrandes des ames pieuses pour une œuvre qui peut être si précieuse dans l'état actuel de tant de campagnes privées de secours. Cette œuvre est indépendante de l'association de missionnaires établie à Toulouse, et dirigée par M. l'abbé de Chièze.

—Nous nous étions trop hâtés peut-être de faire dans notre avant-dernier numéro quelques réflexions sur la lettre de M. Fischer, membre du conseil souverain de Berne, sur la destitution de M. de Haller, et nous aurions dû attendre que M. de Bonald se défendît lui-même et justifiât son ami. La réponse que l'illustre publiciste vient de publier dans le *Journal des Débats* de jeudi dernier, est datée du Monna, près Rodez, le 1er. septembre; elle est digne de la sagacité comme de la modération connues de son auteur. Nous nous serions donc empressés de l'insérer, quoiqu'elle soit un peu longue pour les bornes de notre journal, si nous n'avions craint de mettre sous les yeux du lecteur des réflexions mieux dites sans doute que les nôtres, mais qui ne peuvent manquer de se ressembler un peu au moins sur le fond. M. de Bonald, répondant à un magistrat, a dû d'ailleurs envisager la question principalement sous le rapport politique. Nous nous contenterons donc de citer de sa lettre le passage suivant, où l'auteur résumant, pour ainsi dire, ses moyens, remarque que les protestans se sont élevés dans tous les temps avec beaucoup d'amertume contre leur exclusion des emplois publics, et qu'ils ont obtenu enfin cette même émancipation qu'ils refusent aujourd'hui aux catholiques. Il poursuit en ces termes :

« Alors ils ne disoient pas, comme vous le dites aujourd'hui, Mon-

sieur, d'une manière si tranchante et si positive, *qu'en changeant de religion, on changeoit de condition*, et ils ne prétendoient pas que, pour être protestant, on fût d'une condition civile ou politique, différente de celle des catholiques; eux surtout qui, dans leurs dogmes, regar[redacted] la condition religieuse des uns et des autres égale même pour le salut.

» J'ai trouvé, dans la mesure prise contre M. Ch. de Haller, inconséquence de la part des protestans, qui ont réclamé avec tant de hauteur les avantages qu'encore ils nous refusent dans quelques Etats de l'Europe; partialité envers les catholiques, qui en France et ailleurs leur ont accordé ces avantages; injustice à l'égard de M. Ch. de Haller, frappé pour un fait sur lequel, comme l'a dit un de ses adversaires, *le souverain n'avoit point délégué ses pouvoirs par une loi*; mépris de l'opinion publique en Europe, et de l'esprit général des arrangemens pris au congrès de Vienne, entre les puissances restauratrices de la liberté de l'Europe; enfin, s'il m'est permis de le dire, peut-être la Suisse devoit-elle une autre récompense au nom européen de Haller, et le canton de Berne, d'autres exemples de fraternité à ses confédérés, et d'affection paternelle à ses sujets catholiques réunis ».

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé un secours de 500 fr. aux malheureux habitans du bourg d'Essoyes (Aube), qui ont été victimes de l'affreux incendie du 21 août dernier.

— Le 12, à onze heures, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, s'est rendue rue des Postes, à l'Institution des demoiselles dites de l'*Enfant-Jésus*, qui est sous la protection de S. A. R. L'auguste Princesse a entendu la messe, qui a été célébrée par M. l'archevêque de Sens. S. A. R. a ensuite assisté à la distribution des prix de cette maison. Elle étoit de retour aux Tuileries à une heure et un quart.

— Le 7, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, passant près du Bourget, en allant au-devant de son auguste époux, mit pied à terre dès qu'elle l'aperçut. Aussitôt des moissonneurs qui travaillaient aux environs, firent retentir les airs du cri de *vivent les Bourbons!* et entourèrent la bienfaisante Princesse, qui leur distribua elle-même tout ce qu'elle avoit dans sa bourse.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri continue à faire de fréquentes promenades dans les environs du Mont-d'Or. La présence de cette auguste Princesse comble de joie tous les habitans de ce pays. S. A. R. y exerce fréquemment son iné-

puisable charité pour les malheureux. Elle a dû prendre le premier de ses bains le 6.

— Un arrêté du conseil royal d'instruction publique érige en colléges de plein exercice l'établissement de M. l'abbé Liautard, rue Notre-Dame-des-Champs, et celui des anciens élèves de Sainte-Barbe, rue des Postes. Le premier, qui est formé depuis près de vingt ans, est assez connu par la discipline et le bon esprit qui y règnent, et il en est sorti des sujets distingués par leurs principes et leur conduite, et qui rendent déjà des services à la société et à l'Eglise. Il prendra le nom de *Collége de Notre-Dame-des-Champs*. Les jeunes gens ne seront point obligés de sortir de la maison pour prendre des leçons ailleurs.

— Un courrier, arrivé le 11 de Saint-Pétersbourg à Paris, étoit, dit-on, porteur d'une nouvelle déclaration de la cour de Russie à la Porte Ottomane. On assure que cette pièce diplomatique, qui avoit été rédigée avant la réception de la réponse de la Porte à la première déclaration, contient l'expression des sentimens pacifiques de l'empereur de Russie, et reproduit les demandes déjà faites au sujet de la Moldavie, de la Valachie et de la liberté religieuse des Grecs. Au départ du courrier, l'opinion générale étoit que la paix ne seroit pas troublée.

— M. l'évêque du Mans a offert, tant en son nom qu'au nom de son chapitre, une somme de 200 fr., pour l'acquisition de Chambord. M. l'abbé Chauvel, supérieur du petit séminaire de Versailles, les professeurs et les élèves de cet établissement, ont donné 400 fr. pour le même objet.

— Un curé et plusieurs ecclésiastiques d'une paroisse voisine de Périgueux, suivis d'un grand nombre de leurs paroissiens, se rendoient à cette ville, pour prendre part aux exercices de la mission. Le sieur G...., avoué de Périgueux, les rencontrant, traverse brusquement la procession, et apostrophant, dans les termes les plus grossiers, ceux qui la composoient, leur dit qu'ils feroient bien mieux de s'occuper de leurs travaux. Traduit au conseil correctionnel de Périgueux, cet avoué a été condamné à quatre mois de prison et 300 fr. d'amende. Il interjette appel de ce jugement devant la cour de Bordeaux qui maintint seulement l'amende. Encore mécontent de cet arrêt, le sieur G.... se pourvut en cassation.

Le 13, la cour suprême s'est occupée de cette affaire et a rejeté le pourvoi.

— Le roi d'Espagne n'a pas accepté la démission du général Morillo. Celui-ci a protesté de nouveau qu'il ne prendroit aucun commandement jusqu'à ce qu'il ait été jugé et reconnu innocent. Le roi a nommé ministre de la guerre, le lieutenant général Grégorio Rodriguez, à la place du général Contador qui a refusé. Cette nouvelle nomination mécontente plus que jamais les libéraux. On parle beaucoup d'une conspiration, tramée par un parti républicain, qui auroit été découverte à Sarragosse.

Dans plusieurs communautés, dans les séminaires, et dans des maisons d'éducation bien réglées, il est d'usage de distribuer tous les mois l'image d'un saint pour servir de patron particulier pendant le mois; cette image est accompagnée d'un abrégé de la vie du saint, avec de courtes réflexions et une prière. Le recueil de ces images et de ces vies particulières forme un *Abrégé de la Vie des Saints* (1), en vingt-cinq demi-feuilles in-folio; savoir, deux feuilles par mois, et une feuille pour le frontispice et les principales fêtes. On vient de publier de nouveau ce recueil, et nous ne pouvons que le recommander aux maisons, aux écoles et aux familles où on auroit conservé la pieuse pratique de ces distributions. On ne sauroit trop nous rappeler les exemple des saints si propres à nous animer dans les voies difficiles du salut.

D'autres tableaux, d'un autre genre, viennent d'être imprimés à Coutance, pour l'usage des colléges et pensions; ce sont des *Tableaux synoptiques de la Géographie ancienne et moderne*. Il y a trois tableaux pour l'Europe, un pour le nord, un pour le centre, un pour le midi; ils ont l'avantage de présenter à la fois les principaux Etats, leurs divisions, leurs villes principales, les montagnes, îles et rivières, avec l'indication de la religion, de la forme du gouvernement et de la nature du territoire. Ces notions sont fort abrégées, mais elles peuvent recevoir ensuite des développemens. Nous croyons donc qu'il y auroit de l'avantage à adopter ces tableaux dans les pensions, et à les placer dans les classes, où ils seroient toujours sous les yeux des enfans, et serviroient de complément aux cartes ordinaires de géographie. On doit imprimer incessamment de semblables tableaux pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, et on fournira ainsi, dans six ou sept tableaux, la géographie ancienne et moderne du globe. Le tout se vend à un prix modique (2).

---

(1) Rue de la Parcheminerie, n°. 21; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. Prix à Paris, 6 fr.

(2) A Coutance, chez Voisin.

Sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome depuis 1680, et sur l'accommodement de 1693.

On remarque avec étonnement que les historiens qui ont écrit sur les affaires ecclésiastiques du 17e. siècle ont passé fort légèrement sur plusieurs circonstances des différends entre Louis XIV et Innocent XI, et ont surtout raconté d'une manière extrêmement succincte l'accommodement conclu en 1693. Les recherches que nous avons faites sur ce point historique, secondées par la publication de quelques écrits récens, nous ayant instruit de diverses particularités peu connues ou non remarquées, nous avons cru à propos de présenter l'ensemble des faits relatifs, soit aux différends, soit à l'accommodement qui les termina. Dans l'intention d'abréger notre récit, nous passerons rapidement sur les faits déjà développés par les historiens qui ont traité ces matières, et nous n'insisterons que sur les détails qui leur ont échappé.

Les divisions entre Louis XIV et Innocent XI commencèrent par la régale. La régale étoit, comme on sait, un droit par lequel nos rois jouissoient du revenu des évêchés pendant la vacance des siéges, et conféroient les bénéfices dépendant de leur collation. Ce droit ne s'étendoit point sur tous les diocèses; mais, en 1673, Louis XIV entreprit de les y assujettir tous, et il déclara la régale imprescriptible et inaliénable. Tous les évêques exempts jusque là se soumirent, à l'exception de ceux d'Aleth et de Pamiers. Le roi ayant nommé aux bénéfices vacans de leur collation, parce qu'ils n'avoient pas fait enregistrer leur serment de fidélité, ce qui étoit censé clore la vacance, les pré-

lats portèrent des censures contre les bénéficiers pourvus par le roi. D'un autre côté, les archevêques de Narbonne et de Toulouse cassèrent, comme métropolitains, les ordonnances des deux évêques. Innocent XI prit le parti de ces derniers, et adressa au roi, le 12 mars 1678, le 21 septembre suivant et le 27 décembre 1679, des brefs pour l'engager à se désister de l'extension qu'il vouloit donner à la régale. Louis XIV ne se rendit point, et des mesures de rigueur furent prises dans les diocèses d'Aleth et de Pamiers, surtout après la mort des deux prélats. M. Pavillon, évêque d'Aleth, mourut le 8 décembre 1677, et M. Caulet, évêque de Pamiers, le 7 août 1680. Ce dernier diocèse fut en proie à de grands troubles; plusieurs ecclésiastiques furent exilés, d'autres mis en prison, et un grand-vicaire nommé par le chapitre, le père Cerle, fut condamné à mort par le parlement de Toulouse, et exécuté en effigie. Ces violences sont racontées dans plusieurs écrits, et, entr'autres, dans une Relation que le docteur Arnauld fit imprimer à Bruxelles, en 1681; Arnauld et son parti se montrèrent fort opposés à la régale (1).

Un second sujet de querelle, moins important, éclata vers le même temps, à l'occasion d'un couvent de religieuses du faubourg Saint-Antoine. Ce couvent, dit de Charonne, étoit de la congrégation de Notre-Dame, instituée en Lorraine, par le bienheureux Pierre Fourrier. La supérieure de ce couvent étant morte, l'archevêque de Paris, François de Harlai, en nomma une autre en sa place. Les religieuses réclamèrent leur droit

(1) Voyez, sur les affaires de Pamiers, les brefs d'Innocent XI à l'évêque, en date du 4 janvier 1679 et du 7 juillet 1680; à l'archevêque de Toulouse; sous la date du 18 janvier 1679 et du 2 octobre 1680; au grand-vicaire et au chapitre de Pamiers, en date du 25 septembre et du 2 octobre 1680, et du 1er. janvier 1681. Ces brefs se trouvent dans les procès-verbaux du clergé.

d'élection, et recoururent au Pape, qui leur ordonna, par un bref du 7 août 1680, d'élire une nouvelle supérieure. Les religieuses le firent; mais le parlement de Paris appela comme d'abus du bref, et maintint la première supérieure; Achilles de Harlai, procureur-général et parent de l'archevêque, prononça en cette occasion, le 24 septembre 1680, un réquisitoire où il donnoit au Pape des avis entremêlés de menaces qui ne durent pas plaire à la cour de Rome. Il y eut encore sur cette affaire de Charonne un bref d'Innocent XI, du 15 octobre 1680, et un arrêt du parlement, du 4 décembre, pour appeler de ce bref.

L'assemblée du clergé qui se tint à Saint-Germain-en-Laye, en 1680, ayant été instruite des brefs sur la régale, écrivit au roi, le 10 juillet, avant de se séparer, une lettre dans laquelle elle témoignoit son étonnement de ces brefs, et se montroit disposée à prendre des mesures et à protester contre (1). Le ministère profita de ces dispositions, et l'affaire de Charonne ayant encore contribué à aigrir les esprits, une assemblée extraordinaire du clergé fut convoquée, en 1681; il n'y eut point d'élections dans les provinces, mais on réunit seulement les prélats qui se trouvoient à Paris, et il s'y trouva quarante-sept évêques, dont neuf n'étoient encore que nommés. L'assemblée s'ouvrit, le 19 mars 1681, chez l'archevêque de Paris, celui-là même dont le Pape venoit de casser l'ordonnance dans l'affaire de Charonne. Là-dessus on se demande s'il n'eût pas été plus convenable que ce prélat, qui pouvoit avoir quelque ressentiment du bref du 7 août, s'abstînt d'intervenir publiquement dans la querelle, et de délibérer

(1) Mme. de Sévigné se permit de plaisanter un peu sur cette lettre, et sur les *manières de menaces* que les évêques y faisoient au Pape, dans le temps même où il prenoit la défense de la liberté de leurs églises. Voyez les lettres des 17 et 31 juillet et 4 août 1680, tome VI de l'édition in-8°. chez Blaise, en 1818.

dans une affaire où il étoit partie intéressée. Cette considération n'arrêta point M. de Harlai, et ce fut même lui qui présida l'assemblée. On remarque aussi parmi les membres de l'assemblée, M. Jean de Montpezat de Carbon, archevêque de Sens, et frère de l'archevêque de Toulouse, qui avoit agi si vivement dans l'affaire de Pamiers, et qui avoit résisté aux instances et aux représentations qu'Innocent XI lui avoit faites à cet égard. On nomma des commissaires pour examiner les objets des contestations ; savoir, les affaires de la régale, de Pamiers et de Charonne. Il n'y eut que quatre séances ; savoir, le 19 mars, les 1er. 2 et 8 mai ; encore on ne fit, dans la dernière, que signer le procès-verbal. Le rapport sur les matières en discussion fut lu par Charles-Maurice Letellier, archevêque de Reims, fils du chancelier et frère du marquis de Louvois. Le prélat faisoit la critique des brefs, et proposoit d'écrire au Pape, et de demander au roi la tenue d'un concile national, ou d'une assemblée générale du clergé ; on ne voit point qu'il ait fait aucune réclamation contre les violences exercées à Pamiers envers des grands-vicaires, des chanoines et autres ecclésiastiques (1). Le procès-verbal n'annonce pas non plus que d'autres évêques aient pris la parole dans cette assemblée ; on sait seulement que l'évêque d'Arras, Guy de Sève de Rochechoart, refusa de signer, et fut, pour son opposition, obligé de se retirer ; on le priva même de la présidence des Etats de sa province, et on donna lieu par là de se plaindre du peu de liberté qui avoit régné dans les délibérations.

---

(1) Pendant la tenue de l'assemblée, le parlement de Paris rendit, le 31 mars, un arrêt contre le bref d'Innocent XI, du 1er. janvier précédent, sur l'affaire de Pamiers ; dans cet arrêt, le bref étoit qualifié de *libelle*, et cette insultante expression étoit même répétée plusieurs fois. Dupin et d'Avrigny n'ont pas remarqué cette circonstance ; l'arrêt se trouve en entier dans les procès-verbaux du clergé.

C'est ce que ne manqua pas de faire l'auteur d'une *Critique* manuscrite qu'on trouve souvent jointe aux exemplaires des procès-verbaux du clergé. Cette *Critique* signale plusieurs irrégularités dans le procès-verbal de l'assemblée de 1681, et note dans le rapport de l'archevêque de Reims plusieurs choses hasardées ou hardies; elle se plaint de la foiblesse des évêques, qui, au lieu de faire des remontrances au roi sur l'extension donnée récemment à la régale, prenoient parti pour lui, contre le Pape, dans une affaire où celui-ci soutenoit les priviléges de leurs églises. Cet écrit semble être d'un auteur assez favorable aux jansénistes. Il parut encore des *Observations sur le procès-verbal*, et des *Considérations sur les affaires de l'Eglise qui doivent etre proposées dans la prochaine assemblée*. Ce dernier écrit étoit d'Arnauld, qui le composa à Delft, en 1681, comme on le voit par ses *Lettres*, et par le catalogue de ses ouvrages dans le *Moréri*.

Le vœu émis par les évêques de l'assemblée de 1681 étoit trop conforme à celui du ministère pour n'être pas écouté. Les *Nouveaux Opuscules de Fleury* nous apprennent que ce fut le chancelier Letellier et l'archevêque de Reims, son fils, qui conçurent le projet d'une assemblée générale du clergé; l'archevêque, dit-il, étoit *poussé* par le docteur Faure, son grand-vicaire; le ministre Colbert insistoit pour que l'on traitât de l'autorité du Pape, et *pressoit* le roi; l'archevêque de Paris et le père de La Chaise agissoient dans le même sens : *le Pape nous a poussés*, disoient-ils; *il s'en repentira;* le roi donna donc ordre de traiter la question. Telle est la substance du récit de Fleury (1). Le 16 juin 1681, le roi convoqua donc une nouvelle assemblée générale du clergé, qui s'ouvrit le 1er. octobre. On y comptoit trente-quatre évêques,

(1) *Nouveaux Opuscules de Fleury*, IIe. édition, page 212.

et trente-huit députés du second ordre ; il avoit été décidé que ceux-ci n'auroient point voix délibérative ; mais on les voit provoquer des délibérations, et signer celles mêmes qui ne traitoient que d'objets spirituels.

L'archevêque de Paris présida cette assemblée, comme les précédentes. Ce prélat est assez connu, et a été dépeint par plusieurs de ses contemporains (1). Son esprit, ses talens pour les affaires, et son crédit à la cour, lui donnoient une grande influence dans le clergé, et il fut secondé dans l'assemblée par les docteurs Coquelin, Chéron et Courcier, qu'il avoit fait nommer, et qui étoient attachés à son chapitre ou à son administration. L'archevêque de Reims, fils et frère de ministre, suivoit la même ligne que M. de Harlai ; son grand-vicaire Faure, prévôt de son chapitre, étoit député du second ordre à l'assemblée. Le ministère devoit encore trouver un appui dans la présence de trois prélats du nom de Colbert, dont l'un, fils du ministre, étoit coadjuteur de Rouen, et les deux autres, parens du même, étoient évêques de Montauban et d'Auxerre. Enfin, on remarque parmi les députés du second ordre un ecclésiastique que des raisons de convenance auroient dû, ce semble, éloigner de prendre part aux délibérations ; c'étoit Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, et auteur d'un traité latin *de Causis majoribus*, qu'Innocent XI avoit condamné par un bref du 18 décembre de l'année précédente. L'assemblée devoit aussi s'occuper de cette affaire, où Gerbais étoit partie intéressée.

M. le cardinal de Bausset a remarqué avant nous que la disposition des esprits étoit de nature à donner de graves sujets d'inquiétude, et que plusieurs mem-

---

(1) Voyez les *Œuvres du chancelier d'Aguesseau*, in-4°. t. XIII, page 162, et les *Lettres de Mme. de Sévigné*, en plusieurs endroits. Voyez aussi ces *Lettres* sur l'archevêque de Reims.

bres de l'assemblée paroissoient fort animés contre le Pape. Nous ne reproduirons point ici les passages de l'illustre historien et des autres auteurs que nous avons cités dans notre n°. 656, et nous renvoyons à cet endroit de notre journal. Beaucoup de prélats n'étant point encore arrivés au mois d'octobre 1681, l'assemblée ne tint point de séance pendant le premier mois. Le 9 novembre, on célébra la messe solennelle du Saint-Esprit, où Bossuet prononça son beau discours sur l'unité de l'Eglise. Le 24 novembre, le docteur Chéron, official de Paris, et nommé promoteur de l'assemblée, fit un rapport sur les affaires de la régale, de Pamiers et Charonne, et, le lendemain, un autre sur d'autres griefs du clergé contre le Pape; il s'y plaignoit surtout des annates, et il faut bien avouer que ces rapports ne sont pas exempts d'amertume, et que le désir de la vengeance y perce à travers quelques formules respectueuses. Le 26 novembre, le docteur Coquelin, aussi promoteur et chanoine de Paris, prononça un long discours sur la nécessité d'assurer nos maximes contre les entreprises de la cour de Rome, et proposa d'adopter les six articles dressés par la Sorbonne, en 1663. On nomma huit commissions, une sur la régale, une sur l'affaire de Pamiers, une sur celle de Charonne, une sur le livre de Gerbais, trois sur les annates et autres griefs (1), et une dernière sur les six propositions de la Sorbonne. Ce ne fut que trois mois après, et le 25 février 1682, que l'on nomma trois autres commissions, sur les protestans, sur la morale et sur les réguliers.

Il n'y eut dans les mois de décembre et de janvier que quatre séances, qui ne présentent rien d'intéres-

(1) Ces griefs étoient au nombre de vingt, les annates, les dispenses, les préventions, le droit de dépouille, et autres matières bénéficiales; il n'y eut point de rapport sur ces matières.

sant. Le 3 février 1682, après un discours de l'archevêque de Reims, l'assemblée consentit formellement à l'extension de la régale, et remercia même le roi d'un édit qu'il venoit de donner sur cette matière, et qui ne renfermoit que des modifications bien peu importantes ; mais on le fit valoir comme une faveur inespérée, et comme la concession la plus généreuse. Le 17 mars, l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul-Praslin, fit un rapport sur l'autorité du Pape, et Bossuet lut les quatre articles qu'il avoit dressés ; on les mit en délibération, et ils furent adoptés le 19 ; les députés du second ordre les signèrent comme les évêques. On trouve ensuite une longue interruption dans les séances. Le 4 mai, l'archevêque d'Albi, Hyacinthe Serroni, fit un rapport sur l'affaire de Pamiers, et, le lendemain, le coadjuteur de Rouen, J. N. Colbert, fils du ministre, en lut un autre sur l'affaire de Charonne. Le 6, tous les membres de l'assemblée signèrent une protestation contre les brefs d'Innocent XI. Le 9, on reçut un nouveau bref de ce Pontife, en date du 11 avril 1682 ; c'étoit une réponse à la lettre écrite, le 3 février précédent, par l'assemblée. Le Pape reprochoit aux évêques leur foiblesse, et leur demandoit ce qu'ils avoient fait pour la défense des droits de l'Église. Les prélats parurent fort sensibles à ces reproches ; mais il paroît que Louis XIV ne voulut pas qu'on allât plus loin ; car il n'y eut point de séance depuis ce jour jusqu'au 23 juin, où l'assemblée déclara que c'étoit pour obéir au roi qu'elle s'abstenoit de prendre une résolution sur le bref du 11 avril. Ce dernier jour, la commission nommée par les protestans fit un rapport très-court, et présenta un Mémoire sur les méthodes à employer pour les convaincre. Le 29 juin, Louis XIV fit dire à l'assemblée de se dissoudre jusqu'au 1er. novembre suivant, qu'elle devoit se réunir à Paris ; cette réunion n'eut pas lieu.

Nous ne pouvons ici qu'applaudir avec l'historien de Bossuet à la modération de Louis XIV, qui ne voulut point que l'on envoyât au Pape une lettre déjà rédigée à cet effet, et qui empêcha même la publication du procès-verbal de l'assemblée. Il semble que ce monarque sentit la nécessité d'arrêter l'impulsion que ses ministres avoient donnée, et d'empêcher qu'on ne harcelât le Pape par de nouveaux écrits. Il n'y eut point d'arrêt du parlement contre le bref à l'assemblée, comme il y en avoit eu contre les brefs précédens. Le 23 mars, le roi avoit donné son édit pour l'enseignement des quatre articles; nous avons parlé ailleurs (n°. 656) de ce qui se passa en Sorbonne à ce sujet. Plusieurs docteurs réclamoient au moins la liberté d'examiner la déclaration qu'on vouloit leur faire souscrire. Environ douze docteurs parlèrent dans ce sens; mais le parlement traita dans cette occasion la Faculté de théologie avec beaucoup de dureté. Quelques docteurs furent exilés à Issoudun, où ils restèrent cinq ans; dans ce nombre étoient les docteurs Chamillard et Humbelot. Martin Grandin, autre récalcitrant, qui étoit professeur de Sorbonne depuis quarante ans, n'évita l'exil qu'à raison de son âge et de la considération dont il jouissoit dans sa compagnie et dans le clergé.

Il peut être curieux de voir comment s'exprimoit sur ce qui se passoit alors le coryphée d'un parti qu'on n'a jamais accusé de trop de partialité pour la cour de Rome. Dans sa lettre 205, Arnauld s'élève contre les évêques qui n'avoient pas le courage de faire des représentations au roi; *ils font*, dit-il, *les généreux contre le Pape, qui ne s'est engagé dans cette affaire* (la régale) *que pour soutenir la liberté canonique de leurs églises* (tome III des Lettres, page 333). Il va jusqu'à dire, dans la lettre 28, que *la conduite de l'assemblée fait gémir tous les gens de bien*; et, dans la lettre 39, tome IX, page 266 : *Je ne viens que de voir la lettre*

de l'assemblée au Pape (celle du 3 février 1682), *je l'ai trouvée pitoyable.* Dans la lettre 211, adressée à Quesnel, et datée du 16 octobre 1682, Arnauld disoit à son ami : *Quoique vous ne parliez pas de la déclaration des évêques, vous insinuez assez que ce qu'ils ont fait vous est favorable; et ainsi, prenant leur parti, vous vous brouillez irréconciliablement avec Rome, ce que je ne crois pas qu'il soit à propos de faire; car je pense que le meilleur parti que nous puissions prendre dans cette querelle, est de demeurer neutres; ni les uns ni les autres ne méritant pas que l'on s'intéresse pour eux.* Il ajoute dans la lettre 221, toujours même volume III: *L'assemblée a eu tort de remuer ces questions sans nécessité.* Il nous apprend ailleurs que l'Université de Douai écrivit au roi pour s'excuser d'enseigner les quatre articles. Nous supprimons, pour abréger, toute réflexion sur ces jugemens d'Arnauld.

(*La suite à un autre numéro*).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 29 août, le souverain Pontife a assisté, dans sa chapelle, au service anniversaire célébré pour Pie VI de glorieuse mémoire, et a fait les absoutes après la messe. Un semblable service a eu lieu dans l'église Saint-Pierre, où reposent les restes du feu Pape.

— Le 25 août, M. le duc de Blacas a reçu les félicitations du Sacré-Collége et du corps diplomatique, pour la fête de saint Louis; il s'est ensuite transporté à l'église Saint-Louis, où il a reçu les cardinaux et les ministres, et où la messe a été célébrée par M. Zen, archevêque de Chalcédoine, et secrétaire de la congrégation des Réguliers.

— Le saint Père a reçu, ces jours derniers, quatre jeunes Chinois qui se rendent à Naples dans le collége

qui y est fondé pour l'instruction de leurs compatriotes. S. S. les a accueillis avec bonté, et leur a fait présent d'un beau chapelet. Ces jeunes gens se disposent, après avoir étudié en Europe, à retourner dans leur patrie comme missionnaires.

PARIS. M. le coadjuteur doit donner l'ordination des *Quatre-Temps*, samedi prochain, dans la chapelle de l'Archevêché; cette ordination ne paroît pas devoir être nombreuse.

— S. Em. a rendu une ordonnance qui fait de l'archiprêtré de Notre-Dame, une quatrième dignité de son chapitre. M. l'abbé Abeil est nommé chanoine et archiprêtre de Notre-Dame; cet ecclésiastique étoit depuis quelques années chefcier de l'hospice royal des Quinze-Vingts, et avoit précédemment rempli avec distinction des places importantes. Un tel choix sera universellement applaudi, excepté peut-être de celui qu'il concerne; et le chapitre métropolitain, ainsi que la paroisse de Notre-Dame, ont principalement à se féliciter d'une si heureuse acquisition.

— La retraite s'ouvrira, le 1er. octobre, par une messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée par M. l'archevêque; elle se terminera le dimanche 7, par une messe d'actions de grâces, laquelle sera suivie d'un discours et de la rénovation des promesses cléricales entre les mains du même prélat. Le réglement de la retraite se distribue avec la circulaire de S. Em. relative au même objet.

— M. l'abbé de Bonald, fils du député de ce nom, qui étoit aumônier ordinaire de MONSIEUR, frère du ROI, passe à la place d'aumônier de quartier de S. A. R. en remplacement de M. du Chatellier, nommé à l'évêché de Mende.

— Un auteur estimable et connu par un grand nombre d'écrits de piété, vient de publier la *Dévotion aux mystères de J.-C. et de Marie, connue sous le nom*

de la Dévotion des quinze Samedis (1). Cette 3e. édition est augmentée de prières pour la messe et des *Leçons de J.-C.* sur les moyens d'obtenir un grand amour pour Dieu. L'auteur donne des sujets de méditation pour quinze octaves différentes, et pour chaque jour de ces octaves. Il y a aussi des prières pour la communion. Nous ne parlerons pas de l'esprit qui a dicté cet ouvrage, ainsi que les autres de M. L. Cet écrivain est voué depuis long-temps aux sujets de dévotion. On trouve à la fin la suite de ses écrits au nombre de plus de 40.

— M. de Keller, évêque d'Evara, et vicaire apostolique pour les catholiques du royaume de Wurtemberg, a donné l'ordination, à Mayence, les 2, 3 et 4 septembre. Le premier jour, la cérémonie s'est faite à la cathédrale, et il y avoit cinquante-huit ordinands; les jours suivans, l'ordination a eu lieu dans l'église du séminaire. Mayence est toujours privé d'évêque par le retard qu'éprouve le Concordat entre le saint Siége et les princes protestans qui gouvernent les pays catholiques sur les bords du Rhin. On annonce cependant aujourd'hui que ce Concordat touche à sa fin.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 14, S. A. R. MADAME s'est rendue à la bibliothèque de MONSIEUR, à l'Arsenal. S. A. R est entrée dans beaucoup de détails sur la formation de cette riche bibliothèque; elle a examiné avec une pieuse attention le Bréviaire qui a appartenu à saint Louis, et qui a été rendu à la France par l'empereur de Russie. S. A. R. MADAME a vu aussi avec le plus vif attendrissement plusieurs ouvrages qui ont appartenu à son auguste et infortuné père. On a présenté aussi à la Princesse quelques lettres de Henri IV, de Louis XIV, de Marguerite de Valois, et le testament original de Marie de Médécis. S. A. R. a témoigné sa satisfaction à M. l'abbé

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Grosier, et aux autres personnes auxquelles MONSIEUR a confié le soin de cette bibliothèque.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé un secours de 500 fr. à des malheureux incendiés de Rouen.

— Le 7, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri avoit commencé à prendre les eaux. La Princesse continue à faire chaque jour des courses dans les environs du Mont-d'Or. Le 4, elle a visité le village de Murols; en arrivant, elle s'est rendue à l'église, où l'on a chanté un *Te Deum*. L'enthousiasme des habitans étoit à son comble; les montagnes rétentissoient des cris de *Vive Mme. la duchesse de Berri! vive Mgr. le duc de Bordeaux! vive la famille royale!* Avant de partir, la Princesse a laissé, entre les mains du pasteur du village, des secours pour les pauvres. Le 8, Mme. la duchesse de Berri a pris son premier bain, et a continué à en prendre les jours suivans. S. A. R. s'en trouve très-bien.

— Le 17, M. l'abbé de Tuffet, aumônier du 1er. régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, a fait hommage au Roi de son ouvrage, intitulé : *le Soldat chrétien*.

— M. le comte Paul de Châteaudouble, député du Var, est nommé directeur-général adjoint de la caisse d'amortissement.

— M. le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'argent d'une belle dimension, et à l'effigie du Roi, au jeune Lasalle, de Perpignan, qui, le 24 juin dernier, sauva, au péril de sa vie, un homme qui étoit tombé dans la mer et sur le point d'être englouti dans les flots.

— La police a fait saisir, chez les libraires du Palais-Royal, une brochure intitulée : *Maximes et Pensées du prisonnier de Sainte-Hélène*.

— M. le chevalier de Maupas est nommé chef du bureau des pensions au ministère de la maison du Roi, en remplacement de M. de Jonquières, qui passe à la tête des bureaux du contrôle général des divers services de la maison du Roi.

— M. le prince russe Serge Soltikof a souscrit pour une somme de 200 fr. au monument de Malesherbes.

— Le conseil-général du Pas-de-Calais a proposé, dans sa dernière session, de voter un fonds pour des secours qui

seroient destinés à ceux des jeunes prisonniers rendus à la liberté, qui, après le séjour d'une année dans leur commune, fourniront des preuves de leur bonne conduite.

— Les nommé Shwingruberg et Branger, accusés du vol des vases sacrés fait dans l'église métropolitaine de Tours, et dont il a été question précédemment dans ce journal, ont comparu dernièrement devant la cour d'assises de cette ville. M. de Montarand, substitut de M. le procureur du Roi, a rappelé avec force cette vérité, que des hommes sans crainte et sans espérance, assez audacieux pour venir braver Dieu jusque dans son sanctuaire, étoient capables de commettre tous les crimes. La cour, sur la déclaration unanime du juri, a condamné les coupables chacun à vingt années de travaux forcés, et à rester toute leur vie, après l'expiration de la peine, sous la surveillance de la police.

— L'éditeur du *Caducée* ayant interjeté appel, devant la cour d'Aix, du jugement du tribunal de police correctionnel de Marseille, qui l'a condamné à cinq mois de prison et 200 fr. d'amende, cette cour s'est occupée de cette affaire, le 7 de ce mois, et a condamné le sieur Méry, éditeur dudit journal, à 200 fr. d'amende et à un mois de prison.

— Le conseil-général du département du Rhône a voté 4000 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— Le roi d'Angleterre est attendu, le 20 de ce mois, à Calais. Ce prince va visiter ses Etats de Hanovre. M. le duc la Châtre, premier gentilhomme de la chambre, est parti, le 17, pour Calais, pour complimenter ce monarque, au nom du roi de France. A son retour du Hanovre, le roi d'Angleterre viendra, dit-on, à Paris.

— La colonne, dite *des Bourbons*, qu'on a élevée près de Boulogne-sur-Mer, est entièrement terminée. On lit sur l'inscription qu'elle est destinée à perpétuer le souvenir du retour du Roi dans ses Etats, en 1814.

— Le conseil général du département du Tarn a voté une somme de 1000 fr. pour l'érection d'un monument à la mémoire du général Pichegru, dans Arbois, sa ville natale. Une souscription a été ouverte pour le même objet.

— M. le contre-amiral Jurien, qui commande une escadre navale en Amérique, a recueilli, le 4 juillet dernier, la garnison royaliste espagnole qui étoit assiégée, dans la Guayra, par le général Bolivar, et l'a transportée en lieu sûr.

— F. O. Granet, de Marseille, ancien membre de la convention, où il avoit voté la mort de Louis XVI, est mort à Marseille, le 10 de ce mois, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il parla plusieurs fois à la tribune de la convention, et prit part à plusieurs mouvemens populaires. En 1815, il fut un des représentans de la chambre des cent jours. Il avoit été obligé de sortir de France, en 1816, et avoit été ensuite autorisé à y rentrer.

— Des lettres particulières d'Espagne confirment la nouvelle du complot qui a échoué à Sarragosse, et qui avoit pour but d'établir une république. Il paroît que le fameux général Riégo jouoit un des principaux rôles dans cette nouvelle machination. Quelques François étoient impliqués dans ces menées, entr'autres, Cugnet de Montarlot, ancien rédacteur de *l'Homme-Gris*, et arrêté, l'année dernière, comme coupable de conspiration. Il a publié, dit-on, à Sarragosse, des proclamations où il annonçoit ouvertement une révolution en France, et s'intituloit général en chef des armées constitutionnelles; il proclamoit la constitution de 1791, renvoyoit les deux chambres, recomposoit l'armée comme en 1813. Il a été arrêté, le 6 septembre, en Arragon, et conduit dans les prisons de Sarragosse.

— Nous nous étions abstenu de répéter un article inséré dans tous les journaux, et annonçant, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, que, d'après une convention entre la cour de Rome et celle de Vienne, 3000 hommes de troupes autrichiennes avoient occupé le château Saint-Ange. Nous nous étions douté de la fausseté de cette nouvelle; et en effet, le gouvernement pontifical vient de la faire démentir : aucun corps autrichien ne doit occuper le château Saint-Ange.

— L'empereur de Russie est parti, vers le 15 du mois dernier, de Saint-Pétersbourg, pour se rendre à Odessa. Le journal anglois *le Courrier* se prononce plus fortement que jamais contre la probabilité d'une guerre entre la Russie et la Turquie.

— On a arrêté, à Vienne en Autriche, plusieurs riches Grecs qui enrôloient des soldats pour la cause de la Grèce. Il paroît que le gouvernement autrichien fait maintenant plus d'attention aux brochures et autres écrits relatifs aux Grecs.

— Vers le milieu du mois dernier, le Grand-Seigneur a envoyé à tous les visirs et autres magistrats et fonctionnaires

de la Natalie et de la Romélie, des firmans, dans lesquels il leur témoigne son mécontentement de ce qu'on a employé la violence contre des Grecs paisibles et sans défense, qui n'ont pas pris part à la révolte, et de ce qu'on a eu la hardiesse de s'emparer de leurs biens, de leurs familles et de leurs églises. Cette conduite, est-il dit dans cette pièce, n'est conforme, ni à la loi, ni à la raison. En conséquence, le Grand-Seigneur leur ordonne d'employer tous leurs soins pour mettre à l'abri tous les sujets paisibles et innocens, et pour punir sévèrement ceux qui se permettroient des excès contr'eux.

LIVRE NOUVEAU.

De l'Origine des Sociétés, par M. l'abbé Thorel. Tome II. (1).

Ce volume est la suite de celui que nous avons annoncé déjà, et qui portoit d'abord pour titre : *La Voix de la Nature*... Ce second volume traite de la formation des peuples, et fait voir l'histoire très-naturelle de cette formation et l'enchaînement des différens ordres de l'Etat. L'auteur a pour but d'y prouver, contre les prétentions des modernes publicistes, que le nombre, les mérites et les talens ne décident rien en fait de souveraineté, et que Dieu nous a donné des règles plus solides auxquelles il en faut revenir. Il examine son sujet dans quatre ou cinq questions sur le sacerdoce, sur la noblesse, sur les communes, et sur les droits et les devoirs de chacun de ces ordres. L'article du sacerdoce est surtout accompagné de développemens plus marqués. M. Thorel expose à cet égard des principes qu'il regarde comme essentiels à l'ordre et à la stabilité des Etats, et il déplore la conjuration révolutionnaire contre les prêtres et ses tristes effets. Il retrace les bienfaits du clergé dans les différentes fonctions qui lui étoient attribuées, et parle à cette occasion des missions, des séminaires, des corps religieux, des congrégations de filles, des écoles, et de diverses autres institutions dont on étoit redevable aux prêtres.

Les questions que l'auteur traite, et la manière dont il les envisage, sont également dignes de l'attention des hommes graves et religieux. Quelques-uns lui reprocheront peut-être ses opinions sur le tiers-Etat, sur l'esclavage et sur d'autres points. M. Thorel n'adopte point à cet égard nos idées modernes et nos théories séduisantes; il nous rappelle sans cesse aux anciennes constitutions, et à l'ordre établi de Dieu et consacré par le suffrage de tant de siècles. Ses principes sont en général aussi sains que solides; peut-être cependant seroit-il permis de contester quelques-unes des applications qu'il en fait, et de trouver qu'il a poussé trop loin certaines conséquences.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. 50 cent. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations. Tomes VIII et IX (1).

Cette 5e. livraison de la *Bible de Vence* renferme beaucoup de matières. Le premier volume, le t. VIII, est rempli par les livres d'Esdras, de Néhémie, de Tobie, de Judith et d'Esther. Il commence par une Préface sur le livre d'Esdras, avec une Dissertation en quatre parties sur ce livre; cette Dissertation est en partie de dom Calmet et en partie de l'abbé de Vence. L'éditeur a renvoyé à la fin du tome XVIII de la présente édition les deux derniers livres d'Esdras, qui ne font point partie des livres canoniques admis par l'église romaine; on trouvera aussi dans ce même volume les remarques de D. Calmet sur ces deux livres.

Les livres de Néhémie, de Tobie, de Judith et d'Esther, sont précédés chacun d'une Préface de Rondet, et, de plus, de quelques Dissertations; savoir, une sur les démons, où l'éditeur annonce avoir fait quelques retranchemens qui lui ont paru commandés par les convenances; une sur la chronologie de l'histoire de Tobie, où Rondet discute les opinions de dom Calmet, du père Houbigant,

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

du père de Carrières, et de l'abbé de Vence; une sur le temps de l'histoire de Judith, et une dernière sur le temps de l'histoire d'Esther. Dans celle-ci, Rondet examine les divers sentimens sur l'Assuérus dont il est parlé dans Esther. D'abord il avoit soutenu, avec dom Calmet, que cet Assuérus devoit être le même que Darius, fils d'Hystaspe; mais ensuite il adopta le sentiment de dom Ceillier, du père Houbigant, et de l'abbé de Vence, qui croient que cet Assuérus est Artaxerce Longuemain.

Il y a, dit Rondet, des différences assez considérables entre la Vulgate et la version grecque des livres de Tobie et de Judith; différences qui proviennent de ce que ces deux versions ont été faites sur deux exemplaires différens du texte original. La version grecque a toujours eu chez les Grecs la même authenticité dont jouit la Vulgate chez les Latins; et, chez ces derniers même, l'ancienne Vulgate usitée avant saint Jérôme, à qui nous devons la nouvelle, n'étoit qu'une traduction de la version grecque; en sorte qu'alors la version grecque étoit généralement suivie dans toute l'Eglise. Le père Houbigant a pris soin de donner une nouvelle version latine de cette version grecque. Rondet a cru devoir reproduire dans son édition cette version latine, et il y ajoute une traduction françoise, faite également sur le grec, avec des notes. Dans l'édition actuelle, on trouvera aussi la Vulgate de ces deux livres, avec la traduction du père de Carrières, et de plus la version latine de ces livres, faite sur le grec par Houbigant, et à côté la traduction en françois par Rondet; de sorte que l'on pourra juger d'un coup-d'œil quelles différences présentent les deux versions.

Le tome IX, second de cette livraison, contient le livre de Job, la Préface de ce livre, qui est en partie de l'abbé de Vence et en partie de Rondet, et quatre Dissertations relatives à ce même livre, et dont la plus intéressante est celle qui traite du temps où Job a vécu. Rondet y combat les Capucins élèves de l'abbé de Villefroy, qui, dans leur *Essai sur le livre de Job*, Paris, 1768, 2 vol. in-12, avoient prétendu que Job vivoit du temps de la captivité de Babylone, et qu'il avoit été lui-même réduit en captivité par Nabuchodonosor. Rondet soutient le sentiment commun, selon lequel Job vivoit avant Moïse, ou du moins vers le temps de ce législateur.

Après le livre de Job, on trouve dans ce volume le *Discours de l'abbé Fleury sur la Poésie des Hébreux*, puis onze Dissertations de dom Calmet ou de Rondet, toutes relatives aux Psaumes; cette partie, si intéressante de nos livres saints, doit remplir la livraison suivante, que l'on annonce pour le mois prochain.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On croit aisément ce qu'on désire. *Une lettre de Rome,* disoit dernièrement un journal, *annonce que l'on vient d'expédier les bulles et les brefs pour les nouveaux évêques;* les bulles n'ont point encore été expédiées; ce n'est qu'en consistoire que le Pape préconise des évêques, et, au départ du dernier courrier, il n'y avoit point encore eu de consistoire; mais on croyoit qu'il devoit y en avoir un vers la saint Matthieu ou vers la saint Michel, et on pensoit que les nouveaux évêques de Luçon et de Nîmes y seroient préconisés. Quant aux quatre autres prélats dont les bulles sont

expédiées depuis quatre ans, ils attendent un bref qui lève la suspense apportée par les arrangemens de 1819 à l'exercice de leur juridiction. On disoit, il y a deux jours, que ce bref étoit arrivé ; toutefois ce bruit ne paroît pas s'être confirmé. Nous savons qu'il n'étoit point arrivé de courrier de Rome au ministère des affaires étrangères.

— La neuvaine du Mont-Valérien a constamment été suivie ; mais l'affluence a été plus considérable le vendredi, jour de la fête, le dimanche et le mardi. Ce dernier jour, c'étoit la paroisse Saint-Sulpice qui étoit en pélérinage au Calvaire ; M. le curé de la paroisse a officié, et des ecclésiastiques de son clergé ont fait l'instruction et les stations. Un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles étoit allé de Paris se joindre aux exercices de piété de ce jour. La paroisse d'Issy s'étoit aussi rendue au Calvaire, et, avec elle, une partie du séminaire. A onze heures, les Princes et MADAME sont arrivés par la route de Nanterre ; LL. AA. RR. ont été reçues par le clergé, et, après avoir entendu une messe basse, ont fait les stations. M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, prononçoit un petit discours à chaque station. A la dernière station, qui se fait au pied de la grande croix élevée sur le haut de la montagne, l'orateur, montrant à la foule environnante les Princes et MADAME, alors à genoux et en prières, a exhorté les assistans à imiter ces grands exemples de piété, et à prier aussi pour la France et pour ces augustes personnes, comme ces augustes personnes prioient avec ferveur pour la grande famille, dont elles sont les modèles. Aussitôt tout le monde est tombé à genoux, et a suivi avec recueillement la prière que M. Rauzan faisoit du haut du Calvaire. Ce moment a été très-touchant, et l'accent animé de l'orateur paroissoit avoir fait une profonde impression sur l'auditoire. Les Princes ont entendu ensuite

le salut, et se sont retirés au milieu du chant du cantique *Vivent toujours en France les Bourbons et la foi!* Les offices de la paroisse n'ont fini qu'à cinq heures. Il y a eu ce jour-là principalement un grand nombre de communians au Calvaire. Entre la messe et les vêpres, un des missionnaires a fait une excellente instruction.

— MADAME est allée, le lendemain mercredi, à Saint-Roch, où différentes paroisses se sont rendues, comme nous l'avons annoncé; le Calvaire y a été aussi visité par des fidèles de toutes les classes, et les instructions et exercices ont eu lieu dans l'ordre indiqué.

— Des journaux ont parlé, il y a peu de jours, du rétablissement du siége de Belley, et ont exprimé le vœu que le département de l'Ain fût détaché du diocèse de Lyon, qui, dans l'état actuel, comprend trois départemens, et renferme une immense population. Nous souhaitons de tout notre cœur l'érection d'un siége antique; érection promise et arrêtée en 1817, et que réclament tant de justes motifs. Seulement nous ne savons pourquoi quelques feuilles ont mêlé à cette annonce une nouvelle destituée de vraisemblance. On a dit que M. l'abbé Frayssinous étoit appelé à occuper le siége de Belley. Nous sommes autorisés à déclarer qu'il n'en a été nullement question; on sait que M. Frayssinous a refusé l'épiscopat, y a quatre ans; livré à un genre de ministère où il a obtenu de si éclatans succès, il n'aspire qu'à être utile à l'Eglise dans la carrière où la Providence semble elle-même l'avoir fait entrer. On est étonné que le *Moniteur* lui-même ait répété une nouvelle qui n'a aucun fondement.

— C'est toujours un nouveau sujet de surprise pour l'observateur de sang-froid, que l'ardeur avec laquelle on entasse l'une sur l'autre les réimpressions de livres irréligieux. Le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, cet arsenal où nos incrédules du dernier siècle

étoient allés chercher leurs armes, n'étoit plus lu, et la pesante érudition de l'auteur contribuoit plus encore qu'un lourd et incommode format à effrayer le lecteur le plus intrépide. Eh bien! on s'efforce de rajeunir ce vieil athlète, et son *Dictionnaire* va passer du terrible in-folio à l'élégant in-8°. On est déjà au V°. volume de cette entreprise; d'autres réimpressions dignes de celle-là, se succèdent rapidement. Chaque année on commence de nouvelles éditions de Voltaire; on les multiplie sous différens titres pour piquer la curiosité. Nous aurons le Voltaire *de la grande propriété, de la petite propriété, du commerce* et *des chaumières*. Ainsi, toutes les classes auront leur poison; ainsi, on fera arriver le pamphlet impie ou licencieux jusque sous le toit du pauvre; et ces hommes condamnés à manger leur pain à la sueur de leur front, et que la religion seule pouvoit consoler dans leurs peines, se délasseront désormais en lisant un poème monstrueux ou des facéties insultantes pour la religion. De telles lectures les rendront-ils plus soumis à l'ordre de la Providence et à celui de la société, époux plus fidèles, pères plus occupés du soin de leurs enfans? On frémit à l'avenir que nous prépare ce débordement de livres corrupteurs. Nous craignons encore d'être obligé de compter parmi les scandales de notre époque deux nouveaux ouvrages que publie M. Feuillade, ce vicaire de Privas, dont nous avons parlé. Ce sont un *Examen critique du Judaïsme et du Mahométisme, pour faire suite au Projet de Réunion de tous les Cultes*, in-8°. et une *Réfutation du bon sens*, ou *Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles*, in-8°. de cinq feuilles; cette *Réfutation* est aussi un *Supplément au Projet de Réunion*, et, quoique *le Bon Sens*, publié par d'Holbach, en 1772, soit une production de l'impiété, ce que nous savons de M. Feuillade ne nous donne que trop lieu d'appréhender qu'il n'ait combattu des erreurs par d'autres erreurs.

— Si l'étude de l'histoire a quelque chose d'attrayant, d'imposant et d'utile, c'est surtout lorsqu'elle se rapporte à la religion, et qu'elle raconte les grands traits de l'histoire de l'Eglise. Il n'est pas de siècle qui ne présente sous ce point de vue des événemens mémorables, et des exemples dignes d'admiration. La propagation rapide du christianisme, le courage des martyrs, l'éloquence des Pères, les travaux de tant de grands évêques, les vertus éclatantes de tant de saints de toutes les classes, les services rendus par les corps religieux, les institutions charitables, et les beaux établissemens formés au nom de la religion, offriroient une suite de faits aussi consolans que glorieux, et ce seroit une belle tâche que de montrer la marche de la Providence dans ce développement de son œuvre la plus importante. C'est ce qu'a essayé dernièrement à Paris, dans un discours public, un ecclésiastique d'un mérite distingué. Le chef du collége de Notre-Dame des Champs, parlant, le 21 août dernier, à l'occasion de la distribution des prix de son établissement, a envisagé l'utilité de l'étude de l'histoire par rapport à la religion; mais ne pouvant, à cause des bornes où il étoit renfermé, embrasser toute l'histoire de la religion dans son origine et ses progrès, il s'est borné à jeter un coup-d'œil rapide sur les trois derniers siècles. Il a commencé à Luther, à cet homme qui a exercé une si grande influence sur ses contemporains, et il a signalé la malheureuse fécondité du principe fondamental posé par le novateur, et qui donne à chaque homme son esprit particulier pour règle dans les matières de foi. De là en effet la ruine de l'autorité de l'Eglise, et par contre-coup de celle des rois; de là l'ébranlement de la société, et tant d'années de discordes, de révoltes et de guerres. L'Allemagne, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, la France, furent tour à tour le théâtre de querelles sanglantes, qui n'étoient que l'application de

la grande maxime du protestantisme. Notre France en particulier a long-temps ressenti les effets de cette doctrine ; c'est ce que M. l'abbé Liautard a montré rapidement par une suite d'observations bien liées avec les faits. La moderne philosophie elle-même ne fut que l'extension du principe des protestans ; et les *libre-penseurs*, en outrant les droits de la raison, suivirent l'exemple que leur avoient donné les chefs de la réforme. Ainsi, l'erreur et l'incrédulité se donnoient la main ; et la révolution, fille de l'une et de l'autre, acheva leur ouvrage. Ce point de vue, appliqué aux événemens politiques comme aux faits religieux, éclaircit bien des nuages. M. Liautard a paru avoir saisi avec beaucoup de sagacité cet enchaînement d'une doctrine pernicieuse avec ses résultats même les plus éloignés, et nous aurions eu plaisir à reproduire quelques-uns de ses aperçus, si nous n'étions encore plus resserrés qu'il ne l'a été lui-même. Il a montré dans ce morceau la véritable manière d'étudier l'histoire, qui est de rechercher les causes des événemens, et de rapporter les faits à une considération principale, et surtout à un but utile.

— M. Charles-François Foulon, premier vicaire de Saint-Médard, a été enlevé, il y a quelque temps, à cette paroisse. Né, le 3 août 1757, à Montaigu, diocèse de Coutances, il se destina à l'état ecclésiastique, et reçut, des mains de son évêque (M. de Talaru), la tonsure, le 18 septembre 1778, et la prêtrise, le 24 juin 1783. On l'envoya d'abord, comme vicaire, dans la paroisse de Quettetot, même diocèse, puis il vint à Paris, où M. de Juigné le plaça, en 1786, comme chapelain, à l'hôpital de la Salpêtrière. Il en remplit les fonctions jusqu'à la révolution ; alors le refus de serment le força de quitter cette place. Enfermé, avec plusieurs de ses confrères, dans la maison des Eudistes, rue des Postes, il parvint à s'échapper au moment où

on les transféroit aux Carmes, et évita ainsi la mort que souffrirent ces respectables confesseurs. Il fut caché pendant quelque temps à Paris, et prit ensuite un passeport de déportation. Embarqué à Dieppe, le 14 septembre 1792, il ne resta que quelques jours en Angleterre, aborda dans les Pays-Bas, et parcourut la Hollande, l'Allemagne et l'Italie. Partout il se fit estimer par son zèle et sa régularité, se rendant utile, quand il le pouvoit, dans l'exercice du ministère. Il résida, entr'autres, pendant seize mois, à Osterhoot, dans le diocèse de Bréda, et pendant cinq mois au séminaire de Saint-Joseph, à Dillingen. On croit qu'il rentra en France en 1797, dans un temps où la disposition des esprits faisoit espérer un peu plus de calme. Il se rendit dans son diocèse, où il exerça le ministère aux environs de Valognes. Mais, à l'époque du Concordat, il revint à Paris, et fut attaché, en 1803, à la paroisse de Saint-Médard, qu'il n'a point quittée depuis cette époque, excepté pendant les cent jours, où la crainte qu'on ne lui demandât un serment l'engagea à se rendre, pour quelque temps, dans son pays. M. Foulon n'étoit pas seulement un ecclésiastique plein de l'esprit de son état et exact à en remplir tous les devoirs; il joignoit aux vertus sacerdotales d'excellentes qualités naturelles, beaucoup de droiture et de franchise; son bon cœur lui avoit procuré des amis, qui honorent sa mémoire par leurs regrets. Il a succombé à une très-courte maladie, le vendredi 26 mai dernier.

— Jean V, roi de Portugal en 1706, et mort le 31 juillet 1750, étoit un prince pieux, et qui aimoit la splendeur des cérémonies de la religion; il avoit souhaité que sa chapelle royale fût distinguée par un titre et des honneurs particuliers, et, sur sa demande, le pape Clément XI avoit, en novembre 1716, érigé la chapelle en église patriarcale, détachée de l'ancien patriarcat, de manière que celui-ci n'avoit plus sous

sa juridiction que la partie orientale de la ville et du diocèse, le reste étant attribué au nouveau patriarcat. Cet arrangement, qui subsistoit depuis plus de cent ans, a déplu à un membre des cortès de Lisbonne, qui a fait à ce sujet, le 27 août dernier, une motion digne de 1793, et qu'une de nos feuilles libérales a textuellement recueillie. M. Borges-Carneiro, c'est le nom du député, s'est moqué agréablement des jours *saints*, et de la *sainte église patriarcale;* il a qualifié don Juan V, bisaïeul du roi actuel, de *prince fanatique*, et il a exhorté les cortès à supprimer des *tributs honteux*, et des *vanités consacrées par la superstition*, et à *commencer* cette réforme *par la sainte église patriarcale.* Il ne paroît pas que les cortès aient encore pris de détermination; mais nous pouvons nous attendre que nous entendrons parler de M. Bornes-Carneiro; il ne restera sûrement pas en si beau chemin.

— Il y a lieu de s'étonner de l'extrême différence des estimations qu'on a faites du nombre des catholiques en Angleterre. Un auteur encore vivant, M. Joseph Berington, prêtre catholique anglois, prétendoit, dans une brochure, imprimée en 1780, *Etat et Conduite des Catholiques anglois* (*the State and behaviour of english catholics*), qu'il n'y avoit pas plus de soixante mille catholiques dans toute l'Angleterre; et, dans une critique de cet écrit (*Strictures on a pamphlet entitled: the State........*), il est dit qu'il y a dans ce pays plus de soixante-neuf mille trois cent soixante-seize catholiques. Il pouvoit être assez difficile, à cette époque, d'assigner avec quelque précision le nombre de ceux qui suivoient une religion proscrite, et on croyoit avoir quelque intérêt à le dissimuler ou à l'affoiblir. On convient aujourd'hui que les précédentes évaluations étoient fort au-dessous de la vérité. M. François Plowden, avocat, résidant aujourd'hui à Paris, pense qu'il se trouve à peine trois cent

mille catholiques en Angleterre (*Précis de M. Plowden, 6 août 1814*), et un prélat anglois fort distingué, et à portée d'avoir des données sur ce point, est d'avis que cette dernière estimation est la plus vraisemblable. Il est hors de doute que le séjour de nos prêtres en Angleterre a dissipé bien des préjugés, et a procuré le retour de beaucoup de protestans dans le sein de l'Eglise. On a dernièrement avancé, dans un journal, que depuis vingt-cinq ans le nombre de ces conversions s'étoit monté à plus de deux cent mille en Angleterre, et à plus de soixante mille à Londres seulement. Les prêtres qui ont vécu en Angleterre s'accordent à dire que ce calcul est fort exagéré. Nous nous estimerions fort heureux, dit l'un d'eux, d'avoir ramené le dixième de ces deux cent mille; mais ceux qui ont le plus travaillé à la conversion des protestans, savent que ces heureux événemens n'arrivoient pas tous les jours, il s'en faut. A Jersey, où les prêtres se sont trouvés en si grand nombre pendant quelques années, on comptoit, au bout de dix ans, quatre-vingts protestans convertis; et il y a lieu de croire que les conversions n'ont pas été à Londres dans une proportion plus forte relativement à la population. On peut s'en rapporter à cet égard aux témoignages unanimes de nos prêtres déportés. Quant à l'Irlande, où l'on a dit, dans le même journal, que le nombre des conversions a été *très-considérable*, elles y ont été, au contraire, assez rares. Peu de nos prêtres avoient passé dans cette île; moins encore étoient allés jusqu'en Ecosse, où le nombre des catholiques est assez circonscrit; il n'y a pas plus de soixante mille catholiques dans les deux vicariats, d'après l'estimation d'un des évêques de cette contrée. C'est en Irlande que les catholiques sont en plus grand nombre; encore même l'on varie beaucoup sur ce point. Les uns en comptent trois millions, les autres cinq, et c'est l'évaluation de

M. Plowden ; mais nous sommes portés à croire qu'elle est un peu forte.

—M. l'évêque de la Louisiane commence à recueillir le fruit des soins qu'il prend pour le bien de son diocèse. Il a déjà formé un grand et un petit séminaire, et de plus trois colléges. La vaste étendue du diocèse a obligé de multiplier ces établissemens. Celui que M. Martial a commencé à la Nouvelle-Orléans obtient déjà la confiance, et ne peut manquer de prospérer sous la direction d'un ecclésiastique si pieux et si capable. Le collége de Saint-Louis va très-bien. Aux Opelousas, à cent lieues de la Nouvelle-Orléans, sur le Mississipi, MM. de Brassac et Perrodier forment un troisième collége, qui pourra rendre les plus grands services dans ces quartiers. Il étoit nécessaire de multiplier et de disséminer les moyens d'éducation pour régénérer les mœurs et répandre l'instruction dans une contrée où elle est assez rare. Tandis que M. Dubourg pourvoit aux besoins des jeunes gens, il s'est occupé aussi de ceux des jeunes personnes en établissant une maison de Dames du Sacré-Cœur qui se livrent à l'éducation. La visite assez longue que le prélat a faite de la basse Louisiane, a retardé la mission qu'il se proposoit d'entreprendre chez les sauvages ; cette mission a dû avoir lieu aux mois de mai et de juin dernier.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur a accordé une secours de 1000 fr. pour de malheureuses familles de Chabanois (Charente). S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné 500 fr. pour le même objet.

— LL. AA. RR. Monsieur et Madame ont envoyé à M. le curé de Fontaines en Sologne une somme de 600 fr. pour les habitans de cette paroisse qui ont le plus souffert de la grêle.

— La santé de Mme. la duchesse de Berri se fortifie de

jour en jour. Depuis que S. A. R. est au Mont-d'Or, on y a découvert une nouvelle source d'eau, à laquelle l'auguste Princesse a bien voulu permettre qu'on donnât le nom de *Fontaine-Caroline*.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans sont partis, le 17, pour aller visiter un de leurs domaines dans la basse Auvergne. On croît que LL. AA. RR. reviendront à Paris avec Mme. la duchesse de Berri.

— En faisant des fouilles, au mois de juin dernier, pour la construction d'un hôtel, dans la rue Castiglione, on a trouvé la première pierre de l'ancien couvent des Feuillans, abattu depuis la révolution. M. Goujaud, chevalier du saint Sépulcre de Jérusalem, a fait hommage de cette pierre au Roi, qui a daigné l'agréer. Cette pierre, qui a environ un pied carré sur environ quatre pouces d'épaisseur, est recouverte d'une plaque de plomb, où l'on voit une inscription portant que cette première pierre fut posée par Gaston de France, frère (1) unique de Louis XIII, le 9 mars 1622.

— Le nommé Gonnard, diseur de bonne aventure, fut arrêté par un commissaire de police au moment où, entouré de quelques militaires, il mêloit, aux propos de son métier, quelques mots sur la mort de Buonaparte. Lorsqu'il se vit pris, il fit quelque résistance, menaçant ceux qui l'arrêtoient de tout le pouvoir de son art. Traduit devant le tribunal de police correctionnelle, il n'a été convaincu que de simple rébellion, et condamné à huit jours de prison.

— La chambre du conseil a mis en prévention, et renvoyé devant la cour royale de Paris, sur l'accusation d'écrits séditieux, le sieur Barginet, de Grenoble, et plusieurs autres auteurs de divers pamphlets sur la mort et la sépulture du prisonnier de Sainte-Hélène.

— Le 14, la cour d'assises de Lyon a commencé à s'occuper de l'affaire des nommés Maillard, dit *Adolphe*, Frasel et Pernin, prévenus d'être auteurs, complices ou non-révélateurs d'un complot tendant à renverser la dynastie légitime. Plusieurs témoins ont fait leurs dépositions. Le princi-

---

(1) Un journal dit *fils unique de Louis XIII*; ce qui est sans doute une faute d'impression. Louis XIII eut deux fils, qui ne naquirent que plus tard. Le nom et la date indiquent qu'il s'agit ici du frère de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, né en 1608.

pal accusé, Maillard, a soutenu qu'il n'avoit recruté des hommes dans le département que pour faire la contrebande armés. Il ne demandoit pour ses opérations que des chevaux, des canons et des habits d'ordonnance. Le 15, la cour a condamné a dix ans de bannissement le nommé Maillard, déclaré par le juri coupable de proposition de complot non agréé. Les deux autres prévenus ont été acquittés.

— Le 15, le roi d'Angleterre est arrivé à Londres, revenant d'Irlande. Ce prince a pris, à cause des vents contraires, la voie de terre pour se rendre dans sa capitale.

— On a publié à Turin un arrêté du magistrat chargé de la réorganisation des études, portant que les universités de Turin et de Gênes, ainsi que le collége royal des Provinces, resteront fermés pendant la prochaine année scolaire. Les élèves qui n'ont pris aucune part à la révolution pourront néanmoins recevoir les grades auxquels ils peuvent aspirer.

— Le roi de Naples, considérant que les bandes de brigands qui infestent les Etats pontificaux pourroient se jeter dans le royaume de Naples pour échapper aux poursuites, a établi quatre cours martiales pour le châtiment et la destruction de ces brigands. Ces cours puniront de mort tout individu faisant partie d'une de ces bandes, et tous ceux qui auroient des relations avec ces malfaiteurs.

— Le professeur Krug, de Leipsick, qui avoit entrepris de former une croisade en faveur de Grecs, a été sévèrement réprimandé par le gouvernement saxon : il lui a été expressément défendu de se mêler d'une cause qui devoit lui être absolument étrangère, attendu qu'il est chargé de l'instruction de la jeunesse, et employé stipendié d'un Etat qui vit en paix avec tout le monde.

— Le 25 août, la fête du Roi de France a été solennellement célébrée à Saint-Pétersbourg, dans l'église catholique paroissiale de cette ville. L'ambassadeur de France et sa suite, et les ministres des cours unies par les liens du sang aux Bourbons, ont assisté à cette cérémonie.

— Le 6 de ce mois, il y a eu un grand attroupement devant la municipalité de Madrid. On y demandoit le retour du roi dans sa capitale. Cette scène tumultueuse avoit été préparée par les factieux, qui ont déjà calculé que le retour du roi pourra être l'occasion de quelques nouveaux troubles. Le roi a répondu à la députation qui lui a été envoyée qu'il ne

reviendroit à Madrid que le 28. Le roi a nommé chef politique de Madrid le général Matinez-Saint-Martin.

— On a arrêté à Valence, en Espagne, le général Guillaume de Vandoncourt, réfugié piémontois, qui étoit, dit-on, en correspondance avec Cugnet de Montarlot. Plusieurs autres de leurs complices ont été arrêtés.

LIVRE NOUVEAU.

Vie de Louis XVI; par M. Saint-Prosper (1).

C'est un triste spectacle sans doute que celui d'un Prince sans cesse trahi ou trompé, et descendant du trône dans une prison, pour passer ensuite de la prison à l'échafaud. Toutefois ce spectacle peut offrir de grandes leçons au monde, et surtout aux hommes investis de l'autorité. Ils y apprendroient à connoître les factions, et à savoir qu'on n'en triomphe point en leur cédant toujours. Qui fut plus facile, plus clément, plus généreux que Louis XVI? Mais on tourna contre lui ces qualités même, et les artisans de la révolution, abusant de sa bonté, lui arrachèrent successivement des concessions qui ne les rendoient que plus forts et plus hardis, et dont l'issue fut également funeste à la France et à lui-même. Prince malheureux! par quelle ingratitude et quelle perfidie il fut payé de ses vertus et de son amour pour le bien! avec quelle grandeur d'ame il supporta les revers! combien sa résignation fut héroïque à la mort! Si on est indigné de la fureur de ses bourreaux, combien on est touché de ce calme, de ce courage, de cette foi, qui éclatent dans ses derniers momens!

Tel est le tableau que M. Saint-Prosper a entrepris de peindre. Déjà connu par des écrits qui respirent un vif attachement à la cause de la légitimité, cet écrivain a cru rendre un nouveau service à cette noble cause en offrant, dans un cadre assez court, la vie de toutes les royales victimes. Cette collection, qu'il appelle *Martyrologe royal*, se composera de 6 volumes, un pour chacune des victimes. L'auteur a commencé par la *Vie de Louis XVI;* et une première

(1) 1 vol. in-18; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Pichard; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

édition ayant été épuisée en peu de jours, il vient d'en donner une seconde, avec des augmentations. Il ne s'est point proposé de retracer tous les événemens du règne du Prince infortuné, mais seulement de montrer rapidement la marche de la révolution. Il a insisté particulièrement sur les derniers temps de la vie du Roi, et a rassemblé ce qu'il y avoit de plus intéressant à cet égard dans les divers Mémoires publiés récemment sur cette fatale époque. Il a surtout profité de la relation dressée par la main la plus sûre, celle d'une auguste captive.

L'ouvrage est écrit sans prétention. L'auteur se borne aux principaux faits, et aux réflexions qui en découlent naturellement. La captivité du Roi occupe à peu près la moitié du volume. M. Saint-Prosper y fait ressortir le noble caractère et l'imperturbable résignation de Louis XVI au milieu des plus effroyables disgrâces. C'est dans sa religion, on ne sauroit trop le répéter, que ce Prince puisoit cette patience et ce courage. Puisse la génération qui s'élève, et qu'on cherche tant à égarer, être convaincue de cette vérité, et puisse-t-elle apprendre dans l'ouvrage de M. Saint-Prosper quel est l'esprit des révolutionnaires, et quelles en sont les déplorables suites!

Considérations sur les Grecs et les Turcs; suivies de Mélanges religieux, politiques et littéraires; par M. Genoude (1).

Dans un moment où les regards sont tournés vers l'Orient, et où chacun cherche quelle sera l'issue d'un grand mouvement, on ne pourra que lire avec intérêt ces *Considérations*, qui ne viennent que d'être mises au jour. M. Genoude épouse la cause des Grecs avec cette vivacité qui sied à la jeunesse, et il la soutient avec cette chaleur qu'autorise dans un cœur généreux le sentiment profond des violences et des injustices sous lesquelles ce peuple entier gémit. Il y a de l'art et de l'entraînement dans ce morceau, et ceux mêmes qui ne seroient pas entièrement de l'avis de l'auteur sur le fond de la question, applaudiront sans doute encore au motif qui a dicté son ouvrage, et au talent qu'il y a montré. Nous parlerons un peu plus au long de ce volume, où, avec ces *Considérations* auxquelles les circonstances donnent un nouvel intérêt, il y a des morceaux dont l'intérêt est indépendant des circonstances.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome depuis 1680, et sur l'accommodement de 1693. (Suite du n°. 742).

On peut conjecturer aisément quel effet la déclaration de l'assemblée du clergé produisit à Rome. On y étoit déjà fort blessé, et de l'extension de la régale, et des violences commises contre le clergé de Pamiers, et des arrêts du parlement dans l'affaire de Charonne. Mais les quatre articles, et sans doute aussi l'esprit et le ton de quelques-uns des rapports faits à l'assemblée, parurent à Innocent XI tenir à un système hostile et injurieux à son autorité. C'est à la fin de 1682 que cessèrent les expéditions de bulles pour les évêchés de France (1). Les derniers évêques institués cette année furent ceux de Strasbourg, de Perpignan et d'Oleron. Bien de gens semblent croire qu'Innocent XI refusa des bulles à tous les sujets nommés par le roi; c'est une erreur, il n'en refusoit qu'aux députés de l'assemblée de 1682. Les premiers qui paroissent avoir essuyé ce refus, furent les abbés de Saint-Georges et de Maupeou, nommés, en 1682, par le roi, aux siéges de

(1) Innocent XI avoit déjà refusé des bulles à deux sujets nommés par le roi; mais ce refus tenoit à d'autres causes. Celui fait à l'abbé de Poudenlx, nommé à Tarbes, en 1677, venoit de ce que la cour de Rome n'approuvoit point la translation de M. de La Baume de Suze, de Tarbes à Saint-Omer; M. de Suze n'avoit jamais paru à Tarbes. Le second refus avoit été fait à l'abbé de Bourlemont, nommé à l'évêché de Pamiers, le 4 juillet 1681; ce refus tenoit sans doute aux violences exercées à Pamiers, et dont le Pape s'étoit plaint vainement. L'assemblée du clergé de 1682 mit le refus de bulles fait à l'abbé de Bourlemont au nombre de ses griefs contre le Pape. Cet abbé se désista de sa nomination, en 1685, et reçut une abbaye: Pour l'abbé de Poudenlx, il n'eut ses bulles qu'en 1692.

Mâcon et de Castres. La cour de Rome ne refusoit pas d'admettre l'abbé Savary, nommé dans le même temps à l'évêché de Séez, et qui n'avoit point été de l'assemblée de 1682; mais le cardinal d'Estrées, qui étoit alors à Rome, et qui y dirigeoit les affaires de France, de concert avec le duc d'Estrées, son frère, ambassadeur du roi près le saint Siége; le cardinal, dis-je, déclara qu'il ne recevroit point de bulles pour les uns, à moins que l'on n'en accordât en même temps aux autres. Un ouvrage récemment publié nous apprend que le cardinal d'Estrées en avoit agi ainsi sans ordre de sa cour, mais que le roi ne voulut pas le désavouer, et soutint cette démarche, quoique les ministres dissent alors assez publiquement, que cet engagement avoit été pris fort mal à propos par l'ambassadeur (1). Ce n'est donc point à Innocent XI seul qu'il faut attribuer la vacance de tant de siéges, comme plusieurs écrivains semblent le supposer; les députés de 1682 ne formoient que le tiers des sujets nommés aux évêchés, comme on le verra plus bas.

La cour de Rome continua cependant d'expédier les grâces, les dispenses, et les autres provisions de bénéfices. Le Pape avoit son nonce à Paris, et le roi son ambassadeur à Rome. En 1686, Innocent XI donna le chapeau de cardinal à Guillaume-Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, et présenté pour cette dignité par le roi; mais le Pontife refusa la même faveur à l'archevêque de Paris, de Harlai, qui paroît avoir été aussi présenté par le roi pour le cardinalat. Nous laissons à juger si le rôle que ce prélat avoit tenu dans les dernières circonstances ne motivoit pas un peu la répugnance du Pape à lui donner le chapeau. En refusant cette grâce à l'archevêque, le Pape l'accorda à Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, prélat qui

(1) *Mémoires de Coulanges*, Paris, 1820, in-8°. page 216.

jouissoit d'une grande réputation de zèle et de piété. Toutefois, Louis XIV fut mécontent de cette promotion en faveur d'un évêque non présenté par lui. Nous voyons encore qu'au milieu de ces brouilleries, Innocent XI accorda, en 1687, des bulles pour l'évêché de Québec, à M. Jean-Baptiste de Saint-Vallier, qui fut sacré à Paris, le 25 janvier de l'année suivante; la cour crut pouvoir apparemment accepter, sans renoncer à son système, ces bulles pour un évêque d'une colonie éloignée.

Dans la disposition où étoient les esprits, tout devenoit un sujet de querelle. Le 12 mai 1687, Innocent XI abolit, par une bulle, les franchises dont les ambassadeurs des couronnes jouissoient à Rome; ces franchises, il faut en convenir, étoient devenues un abus intolérable, et la plupart des puissances y renoncèrent. Mais Louis XIV ne voulut point se relâcher de ses prétentions, et le marquis de Lavardin, son nouvel ambassadeur, qui alloit remplacer à Rome le duc d'Estrées (mort le 30 janvier 1687), eut ordre de soutenir les franchises de son palais. Il fit son entrée à Rome, le 16 novembre de la même année, avec une nombreuse escorte armée, et eut l'air de braver le Pape par l'appareil le plus menaçant. Le jour de Noël il alla communier, en grande pompe, dans l'église Saint-Louis, qui fut interdite le lendemain par le cardinal-vicaire. L'ambassadeur protesta, fit monter la garde dans son palais, et affecta de se promener dans les rues de Rome, et de visiter les églises avec un cortége en armes. Le 23 janvier 1688, le parlement de Paris appela comme d'abus de la bulle du 12 mai 1687, et de l'ordonnance du cardinal-vicaire; le réquisitoire prononcé à ce sujet, par Denis Talon, avocat-général, fait voir jusqu'où étoit portée l'irritation des esprits. Ce magistrat y traita le Pape avec une hauteur extrême, et proposa nettement de rompre tout commerce avec

N 2

Rome, d'annuler le Concordat, et de faire sacrer par les métropolitains les évêques nommés par le roi. Ce discours violent fut blâmé par les personnes les moins favorables à la cour de Rome. *Je suis aussi indigné que vous,* écrivoit Arnauld, *de la manière scandaleuse dont M. Talon a traité le Pape* (1).

Dans le même temps, le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, ayant été postulé de quatorze voix dans le chapitre de Cologne pour cet électorat, ne put obtenir l'approbation du Pape, qui donna la préférence pour cette dignité au prince Clément de Bavière, quoique celui-ci n'eût que dix-sept ans, et n'eût eu pour lui dans le chapitre que sept à huit voix. Louis XIV favorisoit le cardinal, et se plaignit vivement d'un choix contraire à ses intérêts, mais qui paroissoit encore plus opposé aux règles de l'Église. Enfin, son mécontentement fut porté au comble par le refus que fit le Pape de donner audience à un de ses envoyés, Chamlay, et de recevoir une lettre du roi dont celui-ci étoit chargé. Il déduisit tous ces griefs dans une lettre, du 6 septembre 1688, au cardinal d'Estrées; lettre qui fut rendue publique, et qui est insérée dans l'*Histoire ecclésiastique* de Dupin. On ne garda plus de mesure avec le Pape, dit l'abbé Racine, et toutes les plumes s'exercèrent contre lui; on enjoignit au nonce Ranucci de prendre son audience de

(1) Lettre du 12 mars 1688, tome V, page 353 du Recueil des *Lettres d'Arnauld.* Dans le même endroit, ce docteur s'excuse d'écrire sur le plaidoyer de M. Talon, comme on l'en sollicitoit, et il ajoute ces paroles, qui sont bien, ce semble, d'un chef de parti : *Le meilleur parti que nous puissions prendre est de nous taire présentement, parce que c'est le moyen de nous conserver un avantage considérable que nous pourrons tirer quelque jour de cet emportement de M. Talon, au lieu que c'est nous exposer à le perdre que de nous en prévaloir dans ce temps-ci....... Croyez-moi; le mieux que nous puissions faire est de leur laisser démêler leurs querelles comme ils le pourront.* Le discours de Talon est inséré dans l'*Histoire ecclésiastique du 17e. siècle*, par Dupin, tome III, page 551.

congé, et de partir pour Rome; puis on le retint comme prisonnier, et il ne pouvoit sortir sans être accompagné d'un officier avec des gardes (1).

Le 27 septembre 1688, le procureur-général au parlement de Paris, Achilles de Harlai, après avoir prononcé un réquisitoire où il exposoit tous les griefs du roi, fut reçu appelant comme d'abus au futur concile des procédures faites ou à faire par le Pape, *en demeurant toujours attaché au saint Siége, et en en conservant les droits, l'autorité et les prééminences*; ce sont les termes du réquisitoire (2). Le même jour, le procureur-général présenta cet acte d'appel à l'officialité de Paris; et l'official, le docteur Chéron, le même que nous avons vu député à l'assemblée de 1682, donna *les lettres accoutumées pour relever et poursuivre cet appel quand besoin seroit*. On convoqua les évêques qui se trouvoient à Paris, et qui se réunirent à l'Archevêché, le 30 septembre, au nombre de vingt-six. Il est remarquable que Bossuet n'étoit point de cette assemblée. L'archevêque de Paris la présida, prononça un discours, et communiqua la lettre du roi au cardinal d'Estrées, et l'acte d'appel du procureur-général. Le discours du prélat est tout-à-fait favorable à l'appel; cependant les évêques se bornèrent à remercier le roi de ces communications, et à faire des vœux pour la paix de l'Eglise. Tous les actes ci-dessus furent aussi envoyés, par ordre du roi, à tous les évêques présens dans leurs diocèses. Le 7 octobre, l'archevêque de Paris présida deux réunions, l'une des curés de la capitale, l'autre des chefs des chapitres et des supérieurs des communautés, et prononça des discours qu'Arnauld, dans la lettre citée tout à l'heure, appelle *de*

(1) *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, tome X, page 68.

(2) Voyez sur cet arrêt une lettre d'Arnauld, du 30 novembre 1688, tome V du Recueil, page 476.

sottes harangues; on sait que le docteur ne ménageoit pas toujours ses expressions. L'Université ne manqua pas d'appeler aussi, à la suite d'un discours que le procureur-général y fit, le 8 octobre. La veille, le roi s'étoit saisi du Comtat.

Ce prince continuoit à nommer aux évêchés à mesure qu'ils devenoient vacans; mais les sujets nommés n'avoient point de bulles, tant parce que le Pape en refusoit aux députés de 1682, que parce que la cour n'en avoit pas voulu recevoir pour les autres. Ils gouvernoient les diocèses comme grands-vicaires des chapitres; à la vérité, le *Gallia christiana* ne nomme que cinq évêques qui aient administré comme grands-vicaires: savoir, MM. de La Hoguette, à Sens; de Saint-Georges, à Tours; de Brou, à Amiens; de Beauvau, à Sarlat, et de Chalucet, à Toulon; mais d'autres monumens du temps nous montrent d'autres évêques nommés gouvernant comme grands-vicaires des chapitres. M. Huet, dans les Mémoires de sa vie (*Comment. de rebus ad eum pertinent.*), dit qu'il gouverna le diocèse d'Avranches pendant dix ans, et, comme il se démit de ce siége en 1699, il administra donc depuis 1689, c'est-à-dire, dès qu'il y avoit été nommé, et avant d'avoir reçu ses bulles. Les lettres de M. Tronson, qui existent en manuscrit, font voir que M. Godet Desmarais, nommé à Chartres, en 1690, entra immédiatement dans l'administration du diocèse, et que M. de Chambonas, évêque de Lodève, et nommé à Viviers, gouvernoit aussi cette dernière église. La *Vie de Pierre Crestey*, Rouen, 1722, in-12, nous apprend que M. Savary administroit également à Séez, puisqu'il est dit, page 155, qu'il ôta à un abbé Le Chevalier, le titre de grand-vicaire. La qualité de député aux assemblées du clergé que l'on trouve accordée à plus de quinze évêques nommés, autorise encore à penser qu'ils étoient grands-vicaires dans les

églises vacantes, et les *Lettres d'Arnauld*, en disant que le chapitre de Sens fut obligé, par un ordre de la cour, de donner des pouvoirs à M. de La Hoguette, fournissent une nouvelle raison de croire que la même mesure fut prise dans les autres diocèses. Les plaintes du Pape, que nous citerons plus bas, confirment cette conjecture.

Mais nous trouvons dans *Moréri* des faits plus précis et plus positifs encore. Ce Dictionnaire rapporte, article *Savary*, que cet abbé, qui étoit aumônier de la reine, ayant été nommé à l'évêché de Séez, en 1682, se rendit dans cette ville, l'année suivante, et fut reçu, le 28 octobre, par le chapitre, qui le nomma grand-vicaire; mais, comme il vouloit tout régler de son chef, sans en conférer avec les autres grands-vicaires, le chapitre le destitua, en 1684, dit *Moréri*, en lui faisant signifier la révocation de ses lettres de grand-vicaire. M. Savary fut donc obligé de quitter Séez, et n'y revint qu'au bout de deux ans, *forcé, en quelque sorte, par les ordres du roi, qui, après la révocation de l'édit de Nantes, fit dire à tous les évêques qui se trouvoient à Paris, qu'ils eussent à aller dans leurs diocèses pour y travailler à la conversion des protestans.* Il paroît donc que c'étoit ici une mesure générale, et que les évêques nommés étoient compris dans cet ordre. La cour les assimiloit, autant qu'elle le pouvoit, aux évêques en titre. Ainsi nous voyons par les *Lettres de Mme. de Sévigné* que M. de Cosnac, évêque de Valence, nommé par le roi à Aix, en 1687, présida les Etats de Provence n'étant encore qu'archevêque nommé, et Mme. de Sévigné, dans ses *Lettres*, l'appelle toujours *M. d'Aix*. Nous nous croyons donc fondé à regarder comme constant que tous les évêques nommés administrèrent alors avec les pouvoirs des chapitres. (*Voyez* ce qui est dit dans notre n°. 635, t. XXV).

Ce n'est point ici le lieu de discuter la légitimité de

ce moyen imaginé pour suppléer provisoirement aux bulles; mais il faut avouer qu'il ne fut pas sans inconvéniens par la promotion successive d'un même sujet à différens siéges : ainsi on vit M. de La Berchère transféré de Lavaur à Aix, puis d'Aix à Albi; M. de Saint-Georges courir de Mâcon à Clermont, de Clermont à Tours, et de Tours à Lyon; M. de Cabanes passer, en deux ou trois ans, à Riez, à Grasse et à Vence; M. Verjus aller, dans le même intervalle, à Grasse, à Glandèves, puis revenir à Grasse. Une nouvelle cause de confusion fut dans des translations qu'il eût été possible d'éviter; on tiroit des évêques des diocèses qu'ils administroient canoniquement comme titulaires, pour les envoyer gouverner d'autres diocèses en qualité de simples grands-vicaires des chapitres. Il y eut neuf évêques qui furent ainsi déplacés; savoir, M. de Cosnac, évêque de Valence, transféré à Aix; M. Colbert, évêque de Montauban, envoyé à Toulouse; M. de La Berchère, évêque de Lavaur, nommé à Albi; M. de La Hoguette, évêque de Poitiers, à Sens; M. de Suze, évêque de Saint-Omer, que l'on fit passer à Ausch; M. de Valbelle, évêque d'Aleth, à Saint-Omer; M. Meliand, évêque de Gap, à Aleth; M. du Saillant, évêque de Tréguier, à Poitiers; et M. de Chambonas, évêque de Lodève, à Viviers. Arnauld, dans ses *Lettres* (1), se moque un peu de ces translations, qu'il appelle des *cascades*, et qu'il regarde comme contraires au bon ordre et à la discipline; il trouvoit ridicule, par exemple, que M. de La Hoguette administrât à Sens comme grand-vicaire du chapitre, tandis qu'il donnoit des lettres de grand-vicaire à M. du Saillant,

(1) *Voyez* au tome V du Recueil de ses *Lettres*, la lettre du 11 mars 1686, page 97; et, page 276, l'écrit intitulé : *Sentiment de M. Arnauld sur ce qu'on a proposé pour remédier aux désordres que produit en France la longue vacance des évêchés.*

pour gouverner Poitiers, et M. du Saillant, de semblables lettres à l'abbé de Kercado, pour administrer Tréguier.

Innocent XI réclama contre ces abus; par son ordre, Célestin Sfondrate, depuis cardinal, publia, en 1688, une réponse au plaidoyer de M. Talon. Cet écrit parut en françois, en latin et en italien, in-4°. et in-8°. (1); il fait assez voir combien le Pape étoit affecté de cet état de choses. Nous en citerons les passages suivans:

« Quelle douleur (y est-il dit, page 4 de l'édition françoise in-4°.); quelle douleur ce grand pape n'a-t-il point de voir qu'on donne en commende les principales abbayes du royaume ou des pays nouvellement conquis, contre les formes du droit et des Concordats, sans attendre l'autorité de l'Eglise; qu'on autorise des intrusions manifestes en obligeant des évêques transférés à aller gouverner les églises qui ne leur appartiennent pas, et à abandonner leur troupeau et leur épouse légitime entre les mains d'un évêque nommé, que l'évêque transféré fait son grand-vicaire; de voir qu'on oblige, dans la vacance des évêchés, les chapitres des églises cathédrales à nommer grands-vicaires, contre leur gré et souvent contre leur conscience, ceux que le roi désigne pour évêques; et même qu'on exile les chanoines quand ils refusent de les élire, ou qu'ils résistent, quoique avec respect, aux ordres que les intendans des provinces leur apportent de la part de la cour?.....

» Le Pape (est-il dit encore, page 6 du même écrit), a vu, et voit encore, tous ces maux, et une infinité d'autres qu'on supprime pour n'être pas trop long, et pour ne les pas aigrir en les représentant dans toute leur étendue; il en a gémi devant Dieu; il les a représentés au roi dans ses brefs, avec tous les adoucissemens que sa charité paternelle lui a suggérés; il en a fait représenter une partie par ses nonces (2) ».

(1) L'original françois est sans titre et sans date de lieu et d'année; il commence par cette épigraphe : *Qui maledixerit patri suo.* La traduction latine est intitulée : *Refutatio Talonii*..... 1688, in-8°.; et la version italienne : *Riposta all' arringa del S. Talon*, 1688, in-8°. Avec la traduction latine on trouve un autre Opuscule du même auteur; *Legatio Marchionis Lavardini*, 1688. La traduction italienne se trouve aussi dans un recueil intitulé : *Raccolta di diverse scritture sopra gli affari correnti tra la S. Sede e la Francia*, in-4°. On trouve dans ce recueil des *Riflessioni* sur la lettre de Louis XIV au cardinal d'Estrées. Dupin fait mention de la *Réfutation de Talon*, dans son *Histoire ecclésiastique du 17e. siècle*, tome IV, page 713, où il donne une liste des écrits pour et contre la régale et les quatre articles.

(2) Ces passages sont cités dans l'écrit italien intitulé : *Nullita delle*

Nous voyons par là qu'innocent XI fit des représentations au roi sur les maux de l'église de France. M. Fea regarde l'écrit de Sfondrate comme un manifeste du gouvernement pontifical, et il dit que tout le monde dans le temps en eut cette idée. Arnauld, dans ses *Lettres*, parle avec éloge du même écrit, et y trouve la réfutation du plaidoyer de M. Talon, et de tout ce qui se faisoit alors en France. Il est croyable que d'autres que lui n'approuvoient pas en entier les mesures prises alors sur les affaires ecclésiastiques. Ainsi nous voyons que plusieurs des évêques nommés renoncèrent à leur nomination. Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon, que le roi avoit nommé à Clermont, en 1682, retourna, en 1684, à sa première église; François d'Anglure de Bourlemont, nommé à Pamiers, en 1681, renonça, quatre ans après, à sa nomination; il en fut de même d'Armand de Quincey, nommé à Poitiers, en 1685, qui se désista l'année suivante.

Au milieu de ces troubles, Innocent XI mourut, le 12 août 1689, pontife pieux, mais sévère et inflexible; si on ne peut blâmer son zèle dans l'affaire de la régale, et sur quelques autres objets, il est permis de croire aussi qu'il eût pu se relâcher sur quelques points. Quoi qu'il en soit, sitôt que l'on apprit sa mort en France, Louis XIV nomma le duc de Chaulnes pour son ambassadeur à Rome, et fit partir pour le conclave les cardinaux de Bouillon, de Bondi et de Furstemberg; le cardinal Le Camus n'y alla point, la cour étant mécontente de ce qu'il n'avoit pas attendu l'agrément du roi pour recevoir la barrette. Le duc de Chaulnes fut reçu, comme ambassadeur, par le Sacré-Col-

---

administrazioni capitolari abusive dimostrata, con documenti autentici, par l'avocat Charles Fea, Rome, 1815, in-8°. de 77 pages; les passages y sont relatés en françois, en latin et en italien. Ce même écrit contient quelques autres pièces assez importantes, et peu ou point connues.

lége, malgré la dispute subsistante sur les franchises; on se contenta d'un billet concerté, par lequel il écrivoit aux cardinaux françois que, n'ayant pas de palais dans Rome, et logeant dans celui d'un cardinal, il ne pouvoit prétendre à aucune exemption de quartiers. Il avoit aussi annoncé, de la part du roi, la restitution d'Avignon. On trouvera dans les *Mémoires* de Coulanges, déjà cités, des détails sur le conclave, où le cardinal de Bouillon avoit le secret de la cour.

Le 6 octobre 1689, Pierre Ottoboni, cardinal vénitien, fut élu pape, et prit le nom d'Alexandre VIII; il avoit montré dans ses entretiens avec le cardinal de Bouillon des dispositions favorables pour la paix, et parut vouloir entrer en négociation sur les objets de contestation. Le roi se désista des franchises dans une lettre gracieuse qu'il écrivit au Pontife, et l'ambassadeur fut admis en cette qualité. Restoit l'affaire des bulles et celle de la régale; des négociations s'entamèrent à ce sujet. Coulanges nous fournit dans ses *Mémoires* des documens sur ce qui se passa pendant son séjour à Rome. Ami du duc de Chaulnes, demeurant avec lui, lié avec le cardinal de Bouillon, il a pu être instruit de beaucoup de particularités secrètes, et la relation qu'il avoit dressée, et qui ne vient que d'être rendue publique, paroît exacte et soignée. Nous y puiserons donc des renseignemens ignorés jusqu'ici: Coulanges raconte, par exemple, une conversation qu'Alexandre VIII, peu de jours après son exaltation, eut avec le cardinal de Bouillon sur l'affaire des bulles. On y voit que ce pontife s'étoit fait dans l'éloignement une idée très-peu favorable de nos évêques. Il dit au cardinal que, pour l'accommodement de cette affaire, *il compteroit pour tout ce qui viendroit du roi, et pour fort peu de choses ce que feroient les évêques nommés; qu'il savoit trop bien à quel point l'autorité du roi étoit parvenue pour ignorer que les évêques n'y auroient d'au-*

tres sentimens que ceux du roi; qu'ils feroient schisme avec le saint Siége, ou déclareroient le Pape infaillible, si le roi le vouloit; qu'ainsi il ne se soucioit point d'avoir aucune déclaration du clergé, et n'attachoit point d'importance à ce que contiendroient les lettres particulières des évêques nommés (1). Le Pape revint plusieurs fois sur cette idée, sur laquelle on n'attend de nous aucune réflexion; les bornes où nous sommes resserrés nous obligent à nous restreindre aux faits.

(*La fin à un numéro prochain*).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'ordination de samedi dernier, sans être très-nombreuse, l'a néanmoins été plus que nous ne l'avions pensé. Il y a eu neuf prêtres, sept diacres, six sous-diacres, et trois minorés ou tonsurés. Dans le nombre des prêtres, il n'y en avoit qu'un pour Paris. Un autre de ceux qui ont été élevés au sacerdoce, est un colon de l'île de France, venu, il y a quelques années, à Paris pour y faire son séminaire, et qui se dispose à retourner dans sa patrie.

— M. l'abbé Abeil, que S. Em. a nommé dernièrement chanoine et archiprêtre, vient aussi d'être nommé par elle membre de son conseil diocésain; le clergé se félicitera sans doute de cette nouvelle marque de confiance donnée à un ecclésiastique aussi estimé pour ses talens qu'aimé pour son heureux caractère. Nous avons dit que par une ordonnance du prélat la dignité d'archiprêtre seroit désormais la quatrième du chapitre. M. Abeil est remplacé, dans la place de chefcier des Quinze-Vingts, par M. l'abbé Gaillard, un des aumôniers de l'établissement des Filles de la Légion-d'Honneur, rue Barbette.

---

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 143.

— Il y a bientôt un an qu'un grand événement répandit la joie dans tous les cœurs françois et chrétiens. Après des jours d'angoisses et de larmes, un royal enfant naquit, et ce bienfait de la Providence parut l'effet des prières que la piété avoit fait monter vers le ciel de toutes les parties de la France. Le même sentiment a inspiré l'idée d'une neuvaine pour demander la conservation de l'auguste rejeton, par l'intercession de Marie et de saint Michel. Cette neuvaine, commencera le 29 septembre, jour où l'Eglise célèbre la fête du glorieux archange, et qui est aussi l'anniversaire de la naissance du Prince. Chaque jour on récitera des prières en actions de grâces de la naissance du Prince, et en même temps pour demander la protection de Dieu sur une tête si chère. La neuvaine continuera jusqu'au 7 octobre. Nous regrettons de ne pouvoir mettre ici les prières de la neuvaine. Le samedi 29 septembre, jour anniversaire de l'heureuse naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, il sera chanté un *Te Deum* à la chapelle des Tuileries.

— Les derniers jours de la neuvaine du Mont-Valérien, quoique contrariés par le mauvais temps, n'ont pas offert moins d'édification que les premiers. Le vendredi 21, l'office et les prières ont été pour les morts, et le samedi, pour les bienfaiteurs du Calvaire. Les pages de S. M. s'y étoient rendus le vendredi. Le dimanche 23 devoit être consacré entièrement aux militaires, et les instructions et stations devoient être pour eux. Ils s'y sont trouvés en effet en grand nombre, et plusieurs ont communié. M. l'abbé Guyon, si connu des braves par les succès de sa dernière mission à Versailles, a fait une instruction sur les devoirs que la religion impose aux militaires, et les a touchés et électrisés. Dans un moment où il leur demandoit si ceux qui étoient plus pénétrés de l'esprit de religion ne se sentoient pas plus contens d'eux-mêmes, et plus dé-

voués à tous leurs devoirs, ils se sont tous écrié : *Vive la religion! vive le* Roi! La pluie n'a pas empêché les stations, que les militaires ont suivies, tour à tour, chantant des cantiques et écoutant les exhortations du missionnaire. Mme. la duchesse de Bourbon étoit allée ce jour-là au Calvaire, et a fait les stations.

— Mme. Dugazon, ancienne actrice, retirée depuis plusieurs années du théâtre, est morte, le 23 septembre dernier; son convoi a eu lieu, le lendemain, dans l'église Saint-Vincent de Paul. Comme il seroit possible que l'ignorance et la malignité cherchassent à tirer parti de cette circonstance pour autoriser des violences coupables, telle qu'on s'en est permis dans d'autres occasions, il est bon de faire connoître que Mme. Dugazon, plusieurs jours avant sa mort, avoit demandé un prêtre, et qu'elle a été visitée fréquemment par lui. Après sa confession, elle fit, à haute voix, sa profession de foi, et remplit tout ce que les règles de l'Eglise prescrivent en pareil cas. Son fils, sa sœur, ses parens, ses amis, les gens de sa maison, étoient présens à cet acte de religion, ainsi qu'aux exhortations du prêtre, et le tout s'est passé avec le respect convenable. C'est le 14 septembre que Mme. Dugazon vit pour la première fois l'ecclésiastique que son fils étoit allé chercher de sa part; et, depuis ce jour jusqu'au 23, elle n'a pas perdu un instant connoissance, et a montré les mêmes sentimens. On ne sauroit trop publier un tel exemple pour la consolation des amis de la religion, et pour l'instruction des autres.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur a envoyé une somme de 1000 fr. à M. le préfet de la Seine-Inférieure, pour les malheureuses victimes de l'incendie qui a éclaté à Rouen, le 28 août dernier.

— En passant, le 20 de ce mois, à Melun, LL. AA. RR.

MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, se sont informées des besoins des pauvres de cette ville, et ont laissé, en partant, une somme de 1000 francs, qui a été distribuée sur-le-champ.

— Le 20, à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de S. A. R. MADEMOISELLE, il y a eu une fête dans l'intérieur des appartemens de la jeune Princesse. Le soir, les musiciens de la garde royale se sont réunis sous les fenêtres de MADEMOISELLE, rue de Rivoli, et ont exécuté différentes symphonies.

— Mme. la duchesse de Berri visite la plupart des bourgs et des villages situés dans les environs du Mont-d'Or, et partout les pas de la bienfaisante Princesse sont marqués par des aumônes; les dernières nouvelles du Mont-d'Or, du 17, annonçoient le départ prochain de S. A. R.

— M. le lieutenant-général marquis de Jumilhac, commandant la 16e. division militaire, est parti de Lille, le 21, pour se rendre à Boulogne-sur-Mer, où il doit recevoir, conjointement avec M. de la Châtre, le roi d'Angleterre, à son débarquement.

— Parmi les votes émis par le conseil-général du Rhône, dans sa session de 1821, on remarque une somme de 30,000 fr. à compte sur le rétablissement de la statue de Louis-le-Grand, à Lyon; 16,700 fr. pour le supplément de traitement au clergé diocésain; 1500 fr. pour les Frères des Ecoles chrétiennes; et 6250 fr. à valoir sur le prix d'acquisition du palais archiépiscopal.

— Le *Journal de Lyon* annonce que la fièvre jaune est au lazaret de Marseille, et qu'elle y a été apportée par un bâtiment danois qui y a relâché le 16 au matin. On espère qu'avec les précautions qui ont été prises le mal ne fera pas de progrès.

— Le 3, la cour d'assises de la Sarthe a condamné le nommé Blondeau à un mois d'emprisonnement, pour avoir proféré des cris séditieux, dans un cabaret, et y avoir tenu des propos offensans contre la personne du ROI.

— Les 25 et 31 août, et le 1er. septembre, d'affreux orages ont ravagé plusieurs communes du département de la Haute-Saône. Deux incendies ont éclaté, dans l'espace de peu de jours, dans la commune de Piquecos (Tarn et Garonne), et y ont fait de grands dégâts.

— D'après les dernières lettres de Perpignan, il paroît que

les craintes que causoit l'état sanitaire de Barcelonette, en Espagne, ne se réalisent malheureusement que trop. La contagion y fait d'horribles ravages; les cloches ne sonnent plus pour annoncer les morts, et ceux-ci sont enlevés par les tombereaux qui parcourent les rues. La chaleur excessive et la sécheresse contribuent encore à la propagation de ce fléau.

— M. le duc de Blacas a quitté Rome pour se rendre auprès du roi des Deux-Siciles.

— Le roi d'Angleterre a nommé un conseil de régence pour l'administration du gouvernement pendant son absence. Parmi les membres de ce conseil, on remarque M. l'archevêque de Cantorbéry et le duc de Wellington. Le parlement d'Angleterre est prorogé au 29 novembre.

— La Porte-Ottomane a adressé au nouveau patriarche grec un firman pour lui ordonner d'annoncer aux Grecs insurgés qu'une amnistie complète est accordée à tous ceux qui rentreroient dans l'obéissance.

On va publier une *Histoire des principales Missions données en France en* 1820 *et en* 1821; cet ouvrage comprendra les diverses relations des missions de Carpentras, de Marseille, d'Aix, de Reims, de Coutances, de Montpellier, et, de plus, quelques détails sur la mission militaire de Versailles. Ces relations ont pour auteurs des personnes qui ont suivi les missionnaires dans ces différens lieux; on a cru que réunies elles feroient plus d'effet, et formeroient comme un tableau des résultats des missions dans ces dernières années. Nous ne doutons pas qu'un tel recueil n'inspire un vif intérêt. Le tout formera 2 vol. in-12, dont le prix sera de 4 fr. pour les souscripteurs qui se feront inscrire avant le 20 octobre. On souscrit à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

On vient de mettre en vente chez Firmin Didot un poème intitulé: *Le dernier des Césars*, ou *la Chute de l'empire romain d'Orient*; in-8°. L'auteur, M. de Vaublanc, avoit ébauché cet ouvrage avant 1815, et, depuis sa retraite des affaires, il l'a ébauché dans ses loisirs. En peignant avec les couleurs de la poésie la terrible catastrophe qui a mis sous le joug des Turcs les derniers restes de l'empire romain, l'auteur a cherché dans la religion chrétienne le merveilleux de son poème; il y montre les desseins impénétrables de la Providence, qui permit au croissant de régner où triomphoit la croix; et c'est dans cette grande vue qu'il puise les sentimens religieux qui éclatent dans son poème. Il a lié à son récit les souvenirs de la chevalerie de l'Occident, et a su rendre son ouvrage en quelque sorte françois, en y faisant intervenir les hauts-faits des guerriers de notre nation. Nous donnerons plus tard une analyse de ce poème, qui a déjà obtenu d'illustres suffrages.

Les Apologistes, ou la Religion chrétienne, prouvée par ses ennemis comme par ses amis; par M. Mérault (1).

C'est ici la suite d'un ouvrage déjà connu, et annoncé dans ce journal; savoir, des *Apologistes involontaires*, dont il a été rendu compte, n°. 627. Cette suite est rédigée dans le même esprit et sur le même plan. L'auteur continue à opposer les ennemis de la religion à eux-mêmes, et à chercher dans leurs écrits des armes pour les combattre, et des aveux pour les confondre. Il embrasse dans ce second ouvrage deux considérations générales. Dans la première partie, il retrace les réflexions et les faits qui font aimer la religion, et qui montrent son influence pour le bonheur de l'humanité; dans la seconde, il présente en abrégé les preuves qui établissent la divinité du christianisme. Ainsi l'auteur commence par faire désirer que la religion soit vraie, avant de montrer qu'elle l'est; il juge cette marche plus naturelle, et plus propre à le faire arriver à son but.

La première partie est donc employée à offrir en contraste les bienfaits de la religion, et les résultats de l'incrédulité. Le christianisme a arraché l'homme aux folies de l'idolâtrie, à des superstitions monstrueuses, aux sacrifices humains, à des désordres

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Orléans; chez Jacob; et à Paris, chez Ad. Le Clere; au bureau de ce journal.

honteux, à de profonds égaremens; il a éclairé l'esprit par une doctrine pure, et a réformé de grandes erreurs en morale. Aux yeux d'un cœur vertueux, dit M. l'abbé Mérault, le Dieu des vertus est seul le vrai Dieu; il mérite seul des autels celui qui ne commande que la vertu, qui ne récompense que la vertu, qui ne veut être honoré que par des vertus. L'auteur oppose un des héros de la religion avec un de ceux que l'incrédulité vante le plus; Rousseau, qui a fait de si belles phrases sur la vertu, a envoyé tous ses enfans à l'hôpital, et a de plus essayé de justifier par des sophismes une action si contraire à cette philanthropie dont il vouloit qu'on le crût animé; mais un saint avoit préparé d'avance un asile aux enfans du philosophe, et la charité de Vincent de Paul avoit pourvu aux besoins de ces pauvres créatures abandonnées par le détracteur des dogmes, des mystères et des pratiques du christianisme. Dans ce seul trait on trouve en action les deux doctrines opposées, et on apprend à les juger.

L'auteur fait assez souvent de semblables rapprochemens. Il n'est pas de chapitre, du moins dans sa première partie, qui n'offre quelques passages des écrits des incrédules du dernier siècle, et ces passages sont, tantôt la réfutation de leurs propres doctrines, tantôt des aveux piquans, et ce qu'on peut appeler des argumens *ad hominem*. Parmi plusieurs qui méritent d'être remarqués, il y en a un que nous dénonçons aux amis des lumières du siècle, et aux partisans de notre perfectionnement. C'est celui où Rousseau convient naïvement que, malgré ses efforts et ceux de ses amis, le siècle n'est pas meilleur, et que la philosophie ne remporte qu'une ad-

miration stérile, et laisse les hommes tels qu'ils étoient.

Dans la seconde partie, M. Mérault expose les preuves ordinaires de la religion par les prophéties, les miracles, la résurrection de Notre-Seigneur, l'établissement du christianisme, les martyrs, etc. Il fait voir que les objections les plus fortes peuvent ici se tourner en preuves, puisque la religion s'est établie malgré les obstacles. Enfin, dans le dernier chapitre, il revient à son premier objet, qui est de combattre les incrédules par leurs propres paroles.

Cet ouvrage n'est point écrit d'une manière trop sèche et sérieuse. On y trouve entremêlés les réflexions ou les récits, les raisonnemens et les anecdotes. L'auteur a cru que cette variété ne déplairoit point aux lecteurs, et surtout aux jeunes gens, auxquels il paroît avoir destiné particulièrement son travail. Ils ne seront point effrayés d'un livre où des traits d'esprit, des faits historiques, et même quelquefois des fictions, viennent tempérer la gravité des discussions. Le style est assorti au fond, et M. l'abbé Mérault ne fait pas de difficulté de déclarer, dans sa *Préface*, qu'il s'est *empressé de dérober* aux écrivains incrédules *le charme de leur style*, et de mettre dans la défense *l'art qu'ils avoient mis dans l'attaque.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Il se confirme qu'il a dû y avoir un consistoire à Rome le jour de la saint Matthieu, comme nous avions dit, dans notre avant-dernier numéro, qu'on s'y attendoit. Les prélats nommés, il y a quatre ans, à Luçon et à Nîmes, y seront préconisés, ainsi que

ceux transférés récemment à Avignon et à Mende. On espère que leurs bulles pourront arriver dans la première semaine d'octobre (1); il ne faut que douze jours au courrier pour faire le trajet. Ainsi les prélats non sacrés pourroient l'être peu après la mi-octobre. On croit que tous les nouveaux évêques seront envoyés en possession en même temps, et l'on sait que le gouvernement met la plus grande activité à accélérer les mesures à prendre dans les villes pour le logement des prélats. Le souverain Pontife, de son côté, s'est prêté à hâter l'exécution des nouvelles mesures, tout en maintenant l'exécution d'un traité solennel. C'est en vertu de ce traité que les prélats seront installés. Seulement le saint Père a consenti à la suppression de quelques siéges rétablis en 1817, et l'on assure que la demande

(1) Les bulles n'y sont donc pas encore, quoique samedi dernier un journal ait *assuré que les pouvoirs nécessaires à l'installation des six prélats étoient arrivés*. Il paroît que ce qui a induit en erreur, c'est le sens donné à une expression d'une lettre de Rome, en date du 3 septembre dernier. Il y étoit dit qu'on *expédioit ce jour même les affaires relatives aux six siéges*; mais le mot *expédier* ne signifioit pas que les bulles ou brefs partissent ce jour même de Rome. Le cardinal qui écrivoit la lettre avoit voulu dire probablement qu'on s'occupoit dans les bureaux du travail nécessaire pour l'*expédition* des bulles; et ce qui prouve que telle étoit son intention, c'est que les six bulles ne sont point parties ce jour-là de Rome. Aussi le journal qui avoit prématurément avancé la nouvelle, tout en ne voulant point convenir qu'elle n'étoit pas exacte dans sa généralité, a été néanmoins obligé de faire depuis une exception pour Luçon et Nîmes; et, quoiqu'il eût annoncé positivement l'arrivée des pouvoirs pour six évêques, il est convenu, mercredi, que les bulles pour ces deux derniers n'étoient point encore à Paris. Le même a paru s'étonner que nous ignorassions que les bulles des quatre évêques, institués en 1817, avoient été renvoyées à Rome pour y subir quelques changemens. Il n'y a pas de honte à ignorer ce qui n'est pas. Les bulles des quatre évêques n'ont point de changemens à subir; ils seront installés en vertu du Concordat de 1817, et ils n'auront besoin, comme nous l'avons déjà dit, que d'un bref qui lève la suspense apportée, en 1819, à l'exercice de leur juridiction. Nous pourrions donc renvoyer la leçon qu'on a voulu nous faire; nous nous contenterons de dire que nous aimons mieux n'annoncer que des nouvelles sûres, que de les annoncer avant qu'elles existent, au risque d'être obligé de revenir sur nos pas.

d'une démission a été envoyée à quelques évêques institués à cette époque, et dont les siéges ne doivent pas être conservés.

— La loi dernière sur l'augmentation des siéges épiscopaux en accorde trente à joindre aux cinquante qui existent déjà. Sur ces trente, il y en a vingt-huit déjà créés, en 1817, dans les départemens qui n'avoient pas d'autre siége épiscopal; mais quels seront les deux autres siéges que l'on établira de préférence dans les départemens qui ont déjà un évêché? C'est sur quoi l'on varie, et chacun fait valoir ses droits. Il paroît cependant qu'on s'accorde à penser que Marseille sera un de ces évêchés nouveaux. La grandeur, la richesse et la population de cette ville motivent suffisamment le rétablissement de ce siége, qui auroit probablement pour territoire l'arrondissement entier de Marseille, ainsi qu'il avoit été arrêté en 1817. Quant à l'autre siége, un journal fort répandu annonçoit, il y a quelque temps, que ce seroit Auxerre; tandis que, d'un autre côté, on disoit, ces jours derniers, qu'Auxerre seroit définitivement joint à Sens. On ajoutoit, pour appuyer ce dernier bruit, que Sens ne pouvoit, en quelque sorte, subsister sans l'adjonction d'Auxerre, et que cet archevêché, autrefois si vaste, qui comptoit huit cents paroisses, et qui comprenoit Etampes, Fontainebleau, Melun, Provins, Montargis, toutes parties réunies aujourd'hui à d'autres diocèses, seroit aussi par trop exigu, s'il se bornoit à deux arrondissemens qui ont à peine quinze cures de canton. Il est vrai que Sens est à l'extrémité du département; mais ce département est traversé dans sa longueur par une grande route, qui rend les communications aisées. Le journal qui a plaidé la cause d'Auxerre a cité en sa faveur l'ancienneté de ce siége, qui date de l'an 258, et l'illustration de ses évêques, parmi lesquels on compte saint Germain, et beaucoup d'autres qui sont honorés

d'un culte public. Nous sommes loin de vouloir affoiblir l'intérêt que l'on peut prendre au rétablissement du siége d'Auxerre, ni de contester les droits légitimes d'une église ancienne et respectable; cependant on nous permettra de dire que, si l'ancienneté de la fondation, et le nom ou la sainteté des évêques sont des titres au rétablissement des siéges, d'autres églises pourront faire valoir les mêmes avantages. Vienne, Arles, Narbonne, sont d'une plus haute antiquité, et jouissoient de grandes prérogatives. Ces siéges étoient depuis bien des siècles des métropoles illustrées par de grands évêques, et il s'est tenu à Vienne un concile général. Ce dernier siége auroit pu faire valoir l'étendue et la population du département de l'Isère, qui l'emportent de beaucoup sur celles de l'Yonne. La même raison auroit milité en faveur du second siége, qui avoit été créé, en 1817, dans les départemens de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de Saône et Loire, qui comptent une population supérieure à celle des autres départemens. Mais on dit que le gouvernement a déjà adopté un autre projet relativement au second siége à créer en sus des vingt-huit. Ce n'est, à ce qu'on assure, ni Vienne, ni Auxerre qui jouiront de cette faveur. Le plus peuplé des départemens de la France a paru devoir obtenir la préférence; le département du Nord, qui est fort long, et qui compte plus de huit cent mille ames, seroit divisé en deux diocèses, dont le chef-lieu resteroit, pour l'un, à Cambrai, et seroit, pour l'autre, à Lille, la seule de nos grandes villes, avec Marseille, qui n'ait pas d'évêque.

— Il y a deux ans, six ecclésiastiques s'étoient, de leur propre mouvement, réunis au petit séminaire de Beauvais, pour y faire ensemble une retraite. L'année suivante, leur nombre se trouva à peu près doublé. Cette année, cinquante prêtres du département de l'Oise se sont d'eux-mêmes concertés pour se procurer

un secours si utile au milieu des embarras du ministère ; ils se sont réunis, les derniers Quatre-Temps, au petit séminaire de Beauvais. M. l'abbé Desmares, des missions de France, a dirigé les exercices de la retraite, et a donné seul les sermons et les conférences. M. le grand-vicaire du diocèse a voulu prendre part à cette pieuse réunion, et a assisté aux exercices, autant qu'il l'a pu. Avant de se séparer, tous les ecclésiastiques de la retraite ont fait, devant le saint Sacrement, la rénovation de leurs promesses cléricales, pendant que l'on chantoit le Psaume *Conserva me, Domine*, répétant après chaque verset : *Dominus pars hæreditatis meæ*....... Avant de se séparer, jeunes et vieux se sont donné des témoignages réciproques d'affection cordiale et fraternelle. Ils ont manifesté le désir de revenir ainsi tous les ans, à pareille époque, se ranimer dans l'esprit de leur vocation ; ils comptent même demander qu'il y ait deux retraites par an, afin que tous les pasteurs puissent y prendre part tour à tour. Puisse en effet, dit la lettre que nous avons reçue, le spectacle édifiant qu'a présenté la dernière retraite de Beauvais se renouveler souvent! Parmi les ecclésiastiques qui s'y trouvoient, étoit un missionnaire américain, qui se félicite d'avoir été admis à profiter des instructions et des exemples de cette pieuse réunion, avant de retourner dans ces missions lointaines.

— Le diocèse de Nantes a joui aussi des avantages d'une retraite ecclésiastique, les premiers jours de septembre. M. l'évêque et ses grands-vicaires y ont assisté ; il y avoit en tout cent cinquante ecclésiastiques. M. Gloriot et ses confrères ont fait toutes les instructions ; après quoi ils sont allés rendre le même service aux ecclésiastiques de la Vendée. La réunion de ceux-ci a eu lieu à Saint-Laurent-sur-Sèvres, où il y a un établissement de missionnaires, et un local favorable pour une retraite. Cette retraite doit se terminer en ce mo-

ment. Celle de Toulouse a été close le 17 du mois; les ecclésiastiques se sont ce jour-là rendus processionnellement à la cathédrale, où M. l'archevêque a célébré la messe, et donné la communion à tous les prêtres de la retraite. Ils ont fait ensuite, entre ses mains, le renouvellement des promesses cléricales, et le *Te Deum* a terminé cette intéressante cérémonie. La veille, le prelat avoit reçu la déclaration d'un prêtre constitutionnel, qui témoignoit ses regrets d'avoir méconnu l'autorité du pasteur légitime, et d'avoir pris des pouvoirs d'un évêque sans mission. Cette démarche a été également consolante pour M. l'archevêque et pour le clergé. M. l'abbé Rey, qui a donné cette retraite, est le même qui va ouvrir, dans deux jours, celle de Paris. A Bayonne, cent soixante-dix prêtres ont assisté à la retraite, commencée le 12, et terminée le 18. Ce dernier jour, ils se rendirent processionnellement du séminaire à la cathédrale, où M. l'évêque célébra la messe, et donna la communion à tous ces ecclésiastiques. M. l'abbé Boyer, qui avoit prononcé tous les discours de la retraite, prêcha sur la dignité du sacerdoce. Ce digne ecclésiastique avoit donné auparavant une retraite pour le clergé du département des Landes, qui est encore du diocèse de Bayonne, et il est parti pour aller présider à la retraite de Viviers pour le clergé de l'Ardèche. C'est par là qu'il terminera ses travaux de l'année.

— Le conseil-général du département de la Vendée, instruit par le gouvernement de la prochaine arrivée de M. l'évêque de Luçon, et voulant accélérer les préparatifs nécessaires pour le recevoir, a voté une somme de 37,000 fr. pour la translation du dépôt de mendicité établi à Luçon, dans les bâtimens de l'ancien séminaire. Ces bâtimens seront rendus à leur première destination, et le dépôt sera transféré à Bourbon-Vendée, avant le 1er. octobre. Le conseil-général a de

plus voté 10,000 fr. pour les premiers frais d'établissement de M. l'évêque et du grand séminaire, et 3000 fr. pour le petit séminaire. L'ordonnance du Roi qui approuve ces différentes dispositions a déjà été rendue, il y a plus de quinze jours.

— Depuis plus d'un an la ville de Morlaix est privée d'église ; quelques réparations à faire ont servi de motif pour fermer l'église de la paroisse. Cette privation est pénible aux habitans religieux, et les suites en sont fâcheuses. Ils ont présenté à S. M. une adresse, datée du 28 février dernier, signée de plus de cent notables, et conçue dans des termes fort touchans L'autorité s'occupe, il est vrai, des moyens de réparer l'édifice ; mais de nombreuses formalités à remplir font que le temps s'écoule sans aucun résultat. Les habitans auroient souhaité que nous insérassions leur adresse ; mais, outre qu'elle est un peu longue pour trouver place ici, nous avons pensé que la nouvelle ordonnance du Roi sur les dépenses communales devoit accélérer les réparations à faire à l'église de Morlaix. Cette ordonnance porte que, jusqu'à une certaine somme, les autorités locales pourront ordonner les dépenses, et nous ne doutons pas que les administrations du Finistère ne s'empresseront de satisfaire les désirs et les besoins d'une ville toute entière, surtout quand ces désirs et ces besoins portent sur une chose aussi importante que l'exercice de la religion.

— La ville et le diocèse de Tours viennent de perdre un prêtre estimable et un pasteur zélé dans la personne de M. Guépin, curé de Notre-Dame-la-Riche, à Tours. M. Jean-François Guépin, né à Tours, en 1745, fit ses premières études dans le collége des Jésuites de cette ville, et sa théologie à Angers, où il obtint le grade de docteur. Devenu prêtre, en 1669, il fut nommé, cinq ans après, curé de Saint-Pierre-des-Corps, et fit fleurir la piété dans sa paroisse. Le clergé

l'ayant envoyé député aux Etats-généraux, l'abbé Guépin y siégea constamment avec les amis de la religion et de la monarchie, et signa la plupart des déclarations et protestations parties du côté droit. Ayant refusé le serment prescrit par l'assemblée constituante, il subit la déportation, et passa en Italie. Il profita de son séjour à Rome pour composer un assez grand nombre de discours, dont il se servit ensuite heureusement. Le diocèse lui fut redevable à cette époque de la nomination d'un administrateur distingué par son zèle et son talent, M. l'abbé Raboteau, depuis premier grand-vicaire des archevêques de Tours. De retour dans sa patrie, en 1802, M. Guépin fut fait curé de Notre-Dame-la-Riche. Sa charité, sa modération, sa prudence lui concilièrent tous les esprits, en même temps que ses prédications et son assiduité aux fonctions du ministère tendoient à dissiper l'ignorance et les maux causés par les temps fâcheux qui avoient précédé. Ses soins opérèrent d'heureux changemens; de pieuses associations furent formées, les pratiques de la religion redevinrent en honneur. M. Guépin contribua à deux établissemens précieux pour la ville, celui des Frères des Ecoles, et celui des Sœurs de la Providence pour l'instruction des jeunes filles. Attaqué depuis long-temps d'un mal interne et incurable, le respectable pasteur vit avec calme approcher l'heure de son sacrifice, et donna à ses paroissiens de grands exemples de piété. La veille de sa mort, on exposa dans sa chambre la portion de la vraie croix que possède la paroisse. Il mourut le mercredi 5 septembre, au milieu des regrets de ses paroissiens, qui sont venus en foule prier auprès de son corps exposé avec les habits sacerdotaux, et qui ont aussi assisté en grand nombre à ses funérailles.

— Qu'il y a bientôt deux cents ans, dans des temps de parti, après des guerres qui avoient laissé dans les

esprits des longues traces de haine, des hommes ardens aient insulté à la religion dominante dans des écrits furtifs, cela peut à toute force se concevoir, quand on connoît les passions humaines; mais qu'aujourd'hui, dans des temps de calme, dans un siècle de tolérance (on le dit du moins), quand les protestans sont non-seulement soufferts, mais protégés, ils lancent de la frontière des pamphlets contre la religion du Prince qui les protége, et de l'Etat où ils jouissent de toutes les distinctions sociales, c'est ce qui est moins aisé à expliquer. En 1647, un protestant d'un zèle fort vif, David de Rodon, professeur de philosophie à Nîmes, s'avisa de publier un pamphlet, intitulé : *la Messe trouvée dans l'Ecriture;* espèce de fiction d'un genre à la fois trivial et insultant. On cite de lui d'autres écrits, entr'autres, *le Tombeau de la Messe*, qui est sans doute différent de *la Messe trouvée*, mais qui excita contre lui un violent orage. Louis XIV ne trouva pas bon qu'on outrageât ainsi la croyance qu'il s'honoroit de suivre ; et l'auteur et l'ouvrage subirent des arrêts flétrissans. Un amateur a déterré le pamphlet de Rodon, et *la Messe trouvée dans l'Ecriture* vient de paroître à Genève, 1821, in-8°. de 30 pages. Il est possible que Rodon ait cru sa fiction ingénieuse; mais on auroit pensé que les protestans de nos jours auroient mieux apprécié sa brochure. L'auteur suppose qu'il s'élève une querelle à Rome sous Innocent X (c'étoit le pape qui régnoit de son temps), à l'occasion d'un passage de l'Ecriture allégué par le controversiste Véron en faveur du sacrifice de la messe. Il fait parler le Pape et les cardinaux de la manière la plus ridicule sur cette question, et plaisante avec assez peu de sel sur la messe et les *missificateurs*. A cette querelle viennent se joindre des personnages allégoriques, *la dame Tradition*, *le marquis Purgatoire*, *le comte Mérite* et *le vicomte Franc-Arbitre*. Le *marquis Purgatoire*, qui

est le *grand-maître cuisinier de toute la hiérarchie*, a une dispute avec les deux autres, parce que tous veulent parler à la fois. La description de ces personnages, les gestes et les propos qu'on leur prête, tout cela est du plus mauvais goût, et d'un genre de plaisanteries qu'on ne tolèreroit pas sur les plus ignobles tréteaux. L'écrit tout entier est au-dessous de la critique, et nous n'en aurions pas parlé, s'il n'avoit été utile de faire remarquer de quels moyens se sert l'esprit de parti, et avec quel zèle il réchauffe les plus misérables productions écloses dans des temps de troubles.

— Il étoit question, depuis long-temps, d'un Concordat entre le saint Siége et plusieurs Etats protestans des bords du Rhin, qui comptent un assez grand nombre de sujets catholiques. Il y avoit eu à ce sujet des conférences à Francfort, et il s'y trouva des envoyés du roi de Wurtemberg, du grand-duc de Bade, de l'électeur et du grand-duc de Hesse, du duc de Nassau et de la ville de Francfort. On y rédigea une déclaration, que nous avons donnée dans notre n°. 562, tome XXII, et qui fut portée à Rome par MM. de Turkeim et de Schmitt-Grollembourg. Cette déclaration ne fut point admise par le souverain Pontife, qui en trouva les principes et les dispositions également contraires à la discipline et aux règles de l'Eglise. S. S. exposa les motifs de son refus dans un Mémoire (1) fort étendu, et que nous n'avons pu pour cette raison insérer encore dans ce journal. Il nous a paru d'autant moins urgent de le rapporter, que les princes ont senti la nécessité de changer le premier projet. La déclara-

(1) Ce Mémoire a été publié dernièrement dans le *Constitutionnel*, et reproduit ensuite dans un autre journal; mais la traduction en est singulièrement défectueuse. Outre beaucoup d'expressions qui ne sont pas françoises, on y parle, en deux endroits, du siége de *Magonze*; le traducteur n'a pas vu qu'il s'agissoit là du siége de Mayence, en italien *Magonza*.

tion arrêtée à Francfort a donc été modifiée, et une convention définitive a été conclue entre le saint Père et les ministres des Etats ci-dessus désignés. M. de Bergheim, protestant, est celui qui a le plus contribué au succès de cette affaire. Le siége archiépiscopal pour cette province ecclésiastique sera établi à Fribourg en Brisgaw, qui n'avoit pas d'évêché autrefois, et qui dépendoit de Bâle. Le Pape a déclaré que c'étoit avec beaucoup de regret qu'il s'abstenoit de rendre à Mayence un titre auquel cette ville avoit tant de droits. On espère voir publier bientôt les clauses de ce Concordat, et les actes qui le sanctionnent.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a fait remettre à M. le sous-préfet de Corbeil une somme de 1000 fr. pour les familles les plus pauvres de Brunoy.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre un secours de 300 fr. à un ancien militaire retiré du service depuis 1797, et qui vit dans un département éloigné; et 200 fr. à la veuve d'un maçon de Thann, nommé Natter, mort à la suite d'une chute qu'il avoit faite en travaillant aux préparatifs de la fête du Roi.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, ayant appris qu'une souscription étoit ouverte, au nom de la ville de Lyon, pour faire ériger des statues aux hommes célèbres qui ont rendu des services à cette cité, a bien voulu souscrire pour 300 fr.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a quitté le Mont-d'Or, le dimanche 23. La population des villages des environs s'étoit rassemblée pour la saluer.

— Le samedi 29, MM. les volontaires royaux feront célébrer, à onze heures, à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, un service solennel, à l'occasion du premier anniversaire de la naissance miraculeuse de Mgr. le duc de Bordeaux. Il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces, et cette pieuse cérémonie sera terminée par une quête destinée au petit séminaire de Paris.

— M. le baron Maucomble, qui commandoit le département de la Manche, est passé au commandement du Calvados.

— M. Daulion, nouvellement promu au grade de maréchal de camp, est nommé commandant de l'Ecole royale militaire de la Flèche.

— M. le comte de Jobal, major-général des gardes-du-corps de S. M. a donné sa démission pour cause de maladie, et il est remplacé par M. le comte de Glandevèze.

— Une ordonnance royale, du 27 août, érige en ville la commune de la Croix-Rousse, faubourg de Lyon. M. Jacques Chazel est nommé maire de cette nouvelle commune. De plus, le Roi a nommé les adjoints et les conseillers municipaux ; tous ces fonctionnaires ont été installés le 20 de ce mois.

— M. le lieutenant marquis de Jumilhac, commandant la 16e. division militaire, a offert, au nom des divers corps sous ses ordres, une somme de 5104 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— Les nouvelles les plus récentes de Marseille sont très-rassurantes. Le bâtiment danois qui a la fièvre jaune à son bord est soumis à une quarantaine très-rigoureuse. Il n'étoit mort au lazareth que trois hommes de l'équipage de ce vaisseau, et deux infirmiers. Aucune personne de la ville n'a été atteinte de la contagion, ainsi qu'on l'avoit annoncé.

— Le roi d'Angleterre a débarqué à Calais, le 25, à cinq heures et demie du soir. Ce prince portoit l'ordre du Saint-Esprit; il a été reçu par MM. le duc de la Châtre, le marquis de Jumilhac, et les autorités civiles et militaires du département. Le duc de Wellington et le marquis de Londonderry y étoient débarqués la veille, à deux heures, et étoient partis, deux heures après, par la route de Saint-Omer.

— Le sieur Chabas, avocat, avoit été suspendu de ses fonctions pour cinq mois, par arrêt du tribunal de police correctionnel de Marseille, à cause de certains passages de sa défense dans l'affaire du journal le *Caducée*. La cour royale d'Aix ayant infirmé ce jugement, M. le procureur-général près cette cour s'est pourvu en cassation contre cette dernière décision.

— La fièvre jaune fait toujours d'affreux ravages à Barcelonnette ; le 13 de ce mois, les malheureux habitans de cette ville ont forcé le cordon, et se sont jetés sur Barce-

lonne; un grand nombre d'habitans de Barcelonne ont pris la fuite avec tout ce qu'ils ont pu emporter, et se sont répandus dans la province; ils ont été repoussés de plusieurs villes de la Catalogne par les habitans et par les troupes.

— Le roi des Pays-Bas a accordé une somme de 15,000 florins pour achever la construction de l'église catholique de La Haye.

M. le comte de Marcellus, dont le nom est si cher à la religion, cultive, comme on sait, les lettres et la poésie avec succès, et a publié quelques pièces de vers où la pureté du goût s'allie avec celle des principes. Il s'est essayé d'une manière fort heureuse à faire passer dans notre langue des cantiques tirés de nos livres saints. Dernièrement, à l'occasion de la distribution des prix du petit séminaire de Bazas, il a mis dans la bouche des élèves de cette maison un compliment plein de grâce et de sensibilité pour un prélat respectable, M. d'Aviau; nous venons de recevoir cette pièce, et nous sommes persuadé que le nom de l'auteur, et celui du digne et vertueux pontife qui y est célébré, motiveront suffisamment, aux yeux de nos lecteurs, l'insertion de ce petit morceau.

Les jeunes séminaristes de Bazas à Mgr. l'archevêque de Bordeaux. (Le 29 août 1821).

Rassemblés par vos soins dans ce pieux asile,
A l'abri des dangers d'un monde séducteur,
Guidés par votre exemple, ô tendre et saint pasteur!
Nous suivons du salut le sentier difficile.
Bon père, vos enfans vous doivent leur bonheur:
Ils ne sont point ingrats, et leur juste tendresse
Sur vos pas aujourd'hui pour vous fêter s'empresse.
Leur amour vous entoure; il vous chante: et leur cœur,
Qu'inspirent les transports d'une douce allégresse,
Jouissant des bienfaits, chérit le bienfaiteur.
Vos regards paternels animent notre zèle.
Votre main, chaque année à nous bénir fidèle,
Se plaît à couronner nos efforts studieux.
L'esprit divin en vous nous présente un modèle
Où la plus sainte ardeur doit borner tous nos vœux.
Pour votre heureux troupeau vos prières ferventes
Ont d'un ciel irrité su fléchir le courroux:
Plus que vous il jouit des faveurs éclatantes

Qu'un Roi qui vous honore a fait tomber sur vous.
Les bienfaits signalés qu'une auguste naissance
Sur un vaste royaume en foule a répandus,
Par ces justes honneurs, pour nous se sont accrus :
Et du royal enfant qui console la France
Bordeaux s'enorgueillit comme de vos vertus.
Daignez en ce beau jour sourire à notre hommage :
D'un ministère saint, des anges respecté,
Nous faisons en ce lieu le noble apprentissage.
Sur nos têtes du siècle en vain gronde l'orage,
A l'ombre des autels d'un Dieu de vérité
Une éternelle paix est notre doux partage.
Son livre est notre bien, sa foi notre héritage,
Et notre unique espoir sa céleste cité.
Par vous il nous bénit : de sa tendre bonté
Votre présence auguste est pour nous l'heureux gage.
Il confie à vos mains sa sainte autorité,
Et vos douces vertus vous rendent son image.

Il a paru successivement deux livraisons de la Bible traduite par M. Genoude. La première, composée des tomes I et IX, comprenoit la *Genèse* et l'*Ecclésiastique*. La *Genèse* est précédée des *Prolégomènes du Pentateuque* et de la solution de diverses difficultés relatives au récit de Moïse; le texte même est fréquemment accompagné de bonnes notes. Les *Prolégomènes* sont un morceau fort étendu, et qui, tendant au même but, supposent une étude approfondie de l'Ecriture. Différentes raisons ont retardé le compte que nous espérions présenter de cet important travail : nous ferons en sorte de remplir à ce sujet l'attente des lecteurs. Le volume de l'*Ecclésiastique* est terminé par des dissertations que le traducteur a cru devoir tirer de l'*Introduction à l'Ecriture sainte*, du P. Lamy.

La nouvelle livraison de cette même Bible, qui vient de paroitre, comprend les tomes II et X, qui sont remplis par l'*Exode* et *Isaïe*. L'*Exode* est précédé de seize dissertations, toutes sur des questions relatives à l'Ecriture; le volume d'*Isaïe* est aussi accompagné de dissertations au nombre de six. Il n'est point dit de qui sont ces dissertations.

Nous espérons pouvoir rendre un compte plus détaillé, et de cette traduction, et des dissertations, et notes qui l'accompagnent, et qui n'en sont pas le moindre ornement.

L'importance et le succès de la dernière *Instruction pastorale* de M. l'évêque de Troyes, sur la réimpression des mauvais livres, ont engagé l'éditeur à en donner une nouvelle édition à meilleur compte, pour la rendre accessible à toutes les fortunes, et répandre davantage une production si remarquable par les vérités fortes, et les conseils salutaires qu'elle renferme. Cette nouvelle édition sera du prix de 50 c. A Paris, chez Adr. Le Clere, *éditeur*, au bureau de ce journal.

Sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome depuis 1680, et sur l'accommodement de 1693. (Suite et fin des nos. 742 et 744).

Le 13 février 1690, Alexandre VIII donna le chapeau à Toussaint de Forbin de Janson, évêque de Beauvais, qui avoit été proposé pour cette dignité par le roi de Pologne, et dont la cour de France souhaitoit la promotion. L'évêque de Beauvais n'avoit point été de l'assemblée de 1682, et n'avoit assisté qu'à l'assemblée du 30 septembre 1688, sur l'appel; il ne paroît pas qu'on ait exigé rien de lui à ce sujet. Le cardinal de Bouillon décida le Pape à cette promotion; mais il ne put terminer l'affaire des bulles. Coulanges attribue ce défaut de succès à une méprise du duc de Chaulnes, qui, malgré l'ouverture faite par le Pape au cardinal de Bouillon, se flatta toujours d'amener le Pontife à se contenter d'une lettre que lui écriroient les évêques nommés qui avoient été de l'assemblée de 1682; lettre respectueuse, et qui exprimeroit en général des sentimens d'obéissance et de soumission pour le saint Siége, sans entrer dans aucun détail sur ce qui avoit été fait en 1682. Le duc croyoit que ce moyen seroit plus agréable à Louis XIV qu'une déclaration de ce prince lui-même, telle qu'Alexandre VIII l'avoit d'abord proposée.

On travailla donc à rédiger des projets de lettre. Un premier projet, dressé par le duc de Chaulnes, ne fut point agréé à Rome; il en minuta un second, qu'il envoya en France, et qui y fut approuvé; mais Rome ne s'en contenta point, et ce refus mécontenta beaucoup la cour de France, où l'on s'étoit persuadé que

le projet avoit dû être montré au Pape par l'ambassadeur avant d'être envoyé à Paris. On accusoit donc le Pape de duplicité, ou au moins de versatilité dans cette affaire; et Coulanges pense que le cardinal d'Estrées, qui n'avoit pas été favorable à l'élection d'Ottoboni, avoit, à son retour en France, contribué à donner ces préventions contre le Pontife (1). Telles étoient les dispositions de la cour de Versailles lorsque l'abbé de Polignac y apporta un nouveau projet, approuvé à Rome, et plus *honorable pour la France*, dit Coulanges, que la lettre écrite depuis sous Innocent XII. L'abbé de Polignac, parti de Rome, le 1er. juillet 1690, fut retenu six semaines à Gênes, et Coulanges paroît croire que ce fut là ce qui fit manquer l'accommodement (2). S'il fût arrivé plus tôt, il auroit trouvé la cour dans d'autres dispositions; mais on changea tout à coup, sans doute par suite des préventions remarquées ci-dessus. Après le retour du cardinal de Bouillon en France, au commencement d'octobre, le Roi, sur les renseignemens qu'il reçut de ce négociateur, manda qu'il donneroit volontiers la déclaration proposée par le Pape, et qu'on y ajouteroit une lettre des députés de 1682, dont il envoyoit le modèle (3). Mais ce consentement n'arriva pas à Rome assez de temps avant la maladie d'Alexandre VIII, pour qu'on pût le lui faire connoître; ou peut-être ce Pontife avoit-il été blessé, à son tour, de l'opinion qu'on avoit conçue

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 186.

(2) *Ibid.* page 209.

(3) Dans les *Nouveaux Opuscules de Fleury*, on cite, d'après ce célèbre historien, trois projets de lettres, dressés à Paris; le premier, par les archevêques de Paris et de Reims, et le coadjuteur de Rouen; le second, par le premier et le dernier de ces prélats, et le troisième, approuvé par Bossuet. Il est remarquable que ce dernier contient un désaveu plus prononcé que les deux autres. *Voyez* les *Nouveaux Opuscules*, seconde édition, pages 252 et suiv.

de lui, et du froid accueil fait à un projet rejeté sans même en donner les raisons (1).

Coulanges, en rapportant ces particularités, est bien éloigné d'accuser les intentions du duc de Chaulnes. C'est de très-bonne foi, dit-il, que le ministre agissoit; mais, en ne voulant point déférer aux avis du cardinal de Bouillon, ni profiter de l'ouverture d'Alexandre VIII lui-même, cet ambassadeur manqua son but, tout en voulant mieux faire. Les négociations ne firent donc plus aucun progrès dans la dernière moitié du pontificat d'Alexandre. Les négociateurs même changèrent; Louis XIV ayant rappelé le cardinal de Bouillon, et envoyé le cardinal de Janson en sa place. Celui-ci arriva à Rome le 30 juin 1690, et y eut la confiance du Roi pour les affaires.

Alexandre VIII mourut, le 1er. février 1691, à l'âge de 81 ans, après seize mois et vingt-cinq jours de pontificat; le 30 janvier, il avoit communiqué aux cardinaux une bulle, signée du 4 août 1690, par laquelle il improuvoit et annuloit ce qu'avoit fait l'assemblée de 1682. Louis XIV défendit au parlement d'agir contre cette bulle. Sitôt qu'on eut appris la mort du Pape, les cardinaux de Bouillon, d'Estrées, de Bonzi, et Le Camus, se mirent en route pour le conclave; le cardinal de Janson fut celui qui y eut le secret de la cour, quoique le plus jeune des cardinaux françois. Ses instructions portoient de préférer pour le pontificat celui qui promettroit de donner des bulles aux députés de 1682, sans exiger d'eux, ni rétractation, ni désaveu. Le cardinal de Bouillon représentoit en vain que de tels pactes étoient contraires à la conscience et à l'honneur; le ministère françois fit proposer au cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, de contracter cet engagement; mais le pieux cardinal refusa constamment

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 210.

de souscrire à une telle condition. C'est ce qui fut cause de l'exclusion publique qui lui fut donnée par la France, et qui fut levée trop tard par le Roi, dont l'ordre n'arriva que peu de jours après l'élection du cardinal Pignatelli (1).

Le 12 juillet 1691, Antoine Pignatelli, cardinal et archevêque de Naples, fut élu pape, et prit le nom d'Innocent XII; ce Pontife étoit pieux, et il témoigna le désir de terminer à l'amiable les différends avec la France, comme il en assura le Roi par un bref de sa main. On reprit donc les négociations, et les cardinaux d'Estrées et de Janson en furent chargés désormais; le cardinal de Bouillon ayant déplu à la cour, et le duc de Chaulnes ayant demandé son rappel, et ayant quitté Rome le 12 septembre 1691. On proposa de nouveau des modèles de lettre à écrire par les députés de 1682. Arnauld, dans ses *Lettres*, tome VI, page 367, parle d'un Mémoire présenté par les deux cardinaux, sur les quatre articles, et leur reproche de rabaisser la doctrine gallicane, en n'en parlant que comme d'une doctrine tolérée par l'Eglise; il paroît que dans ce Mémoire les deux cardinaux vouloient engager le Pape à se contenter de ce qu'on lui offroit sur les quatre articles.

A la fin de 1691, Louis XIV leva l'obstacle que le cardinal d'Estrées avoit mis, neuf ans auparavant, à l'expédition des bulles des évêques nommés, non députés en 1682; et le Pape s'empressa de pourvoir aux besoins d'un grand nombre de diocèses, en préconisant ces évêques, contre lesquels Innocent XI n'avoit jamais élevé de difficultés. Au commencement de 1692, il y avoit en France quarante-trois siéges vacans (2)

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 273.

(2) Le cardinal Maury dit dans son *Mémoire*, publié en 1814, qu'il y avoit cinquante-neuf siéges vacans. D'autres auteurs en comptent un peu moins; il paroît qu'aucun d'eux n'avoit pris la peine de consta-

par suite des brouilleries entre les deux cours ; dans ce nombre il y en étoit quinze auxquels avoient été nommés des députés de 1682. Les vingt-huit autres évêques nommés étoient entièrement étrangers à cette assemblée ; ils furent tous institués, à l'exclusion des autres, dans le courant de l'année 1692, et avant que les négociations pour les députés de 1682 fussent terminées. Dès le 9 janvier, Innocent XII en préconisa quelques-uns, dans un consistoire, où il annonça qu'il ne confèreroit l'institution canonique qu'à ceux qui n'avoient point assisté à l'assemblée de 1682. Nous joignons ici l'allocution prononcée dans cette occasion par le Pape ; on trouve cette pièce dans l'ouvrage ci-dessus cité de M. Fea, page 62.

Allocution du pape Innocent XII, dans le consistoire tenu le 9 janvier 1692, avant la préconisation de quatre églises de France.

« Vénérables Frères, il y a si long-temps que nous voyons avec une profonde douleur plusieurs églises du florissant royaume de France privées de pasteurs, que, depuis qu'il a plu à la bonté divine d'appeler notre foiblesse à cette suprême charge apostolique, et de confier à notre sollicitude le soin de toutes les églises, nous n'avons cessé de nous occuper sans relâche des moyens de remédier au danger bien déplorable auquel tant d'ames se trouvent exposées. Enfin, comme, à cause de la gravité des affaires, et de la difficulté des temps, il ne s'est présenté jusqu'ici aucun moyen plus convenable de pourvoir à ce pressant besoin, d'après l'avis d'un grand nombre d'entre vous, nous avons résolu de n'admettre au gouvernement des églises, parmi tous ceux que nous a désignés le roi très-chrétien des François, Louis, notre très-cher fils en Jésus-Christ, que *ceux seulement qui n'ont pas assisté à la fameuse assemblée du clergé de France, tenue en 1682, et qui n'y ont souscrit à aucun des actes réprouvés avec justice par le saint Siége ; et qui, non-seulement étoient exempts de cette tache*, mais encore reconnus d'ailleurs capables par des documens authentiques.

» Mais quelques-uns d'entr'eux devant être placés à la tête de ces églises auxquelles la régale n'a été imposée que depuis peu de temps, afin que notre adhésion à leur nomination ne puisse faire soupçonner, ou que nous approuvions, ou même que nous tolérions la servitude de cette même régale, nous enjoignons à tous ceux qui seront pré-

---

ter le fait. Nous avons vérifié dans le *Gallia Christiana* toutes les vacances de siéges depuis 1682 jusqu'en 1693.

posés aux susdites églises, lesquelles ne sont vraiment pas sujettes à ce joug onéreux; nous leur enjoignons, dis-je, par le devoir que nous imposent nos fonctions pastorales, et autant pour le repos de notre conscience que de la leur, de se souvenir de la décision du concile écuménique de Lyon, et des peines portées par lui, et de ne consentir, en aucune manière, à cette régale; nous leur ordonnons aussi de s'abstenir de tout ce qui pourroit donner lieu de croire que son usage a été adopté, et cela jusqu'à ce qu'il ait été porté un jugement sur cette importante matière, jugement qui est pleinement du ressort du saint Siége, qui nous a été déféré par l'appel légitime de quelques pasteurs; jugement enfin que nous nous réservons, sans restriction, de prononcer quand il sera nécessaire, et que le temps en sera venu.

» Au reste, nous attendons avec confiance de la haute piété du roi très-chrétien, et de son respect filial pour le saint Siége, qu'il fera en sorte que, *conformément à ce qu'il nous a fait plusieurs fois espérer, l'édit royal qui confirme la déclaration rendue par l'assemblée du clergé de 1682, sur la puissance ecclésiastique, soit généralement regardé comme n'ayant plus de force ni d'effet;* nous espérons, qu'en considération de notre tendresse paternelle pour Sa Majesté, et bien plus encore que, pénétré de la justice de cette cause, il ne nous laissera rien à désirer dans la suite pour ce qui concerne l'affaire de la régale; et nous ne cesserons de l'exhorter, de l'avertir, et même de le supplier instamment, au nom du Seigneur, pour ce qui est relatif à cette matière.

» Nous avons cru devoir vous faire connoître toutes ces choses, à vous, vénérables Frères, qui, par votre zèle ardent pour la religion, et par le mérite de votre piété, assistez notre foiblesse dans le gouvernement de l'église universelle, afin que vous sachiez par là que, non-seulement rien ne peut nous faire départir de ce qui a été résolu pour la liberté ecclésiastique, et pour la défense de l'autorité de ce saint Siége, mais encore que nous sommes fermement attaché aux rescrits rendus sur ces matières par les pontifes romains, nos prédécesseurs, principalement par Innocent XI et Alexandre VIII d'heureuse mémoire, et, qu'avec l'aide du Seigneur, nous y serons attaché jusqu'au dernier soupir; voulant ainsi conserver intacte la plénitude de la puissance pontificale qui nous a été confiée, et transmettre à nos successeurs un héritage pur et sans tache, tel que nous l'avons reçu du Seigneur ».

Innocent XII préconisa donc dans ce consistoire quatre évêques, et les autres le furent successivement. Les premiers préconisés en 1692 furent MM. de La Hoguette, évêque de Poitiers, nommé à l'archevêché de Sens en 1685; de La Baume de Suze, évêque de Saint-Omer, nommé à Ausch en 1684; de Sillery, nommé à l'évêché de Soissons en 1689; Godet-Des-

marais, nommé à Chartres en 1690; de Vintimille, à Marseille en 1684; de Chalucet, à Toulon la même année; Verjus, à Grasse en 1686; et d'Argouges, à Vannes en 1687.

Dans le courant de l'été, les bulles furent successivement expédiées à MM. Méliand, évêque de Gap, nommé à l'évêché d'Aleth en 1684; de Rezai, nommé à Angoulême en 1689; Fléchier, à Nîmes en 1687; Phélipeaux, à Lodève en 1690; Huet, à Avranches en 1689 (il avoit d'abord été nommé à Soissons en 1685, et changea, du consentement du Roi, avec M. de Sillery); Savary, à Séez en 1682; de Bissy (depuis cardinal), nommé à Toul en 1687; de La Lane, à Bayonne en 1688 (il avoit été nommé à Acqs en 1684); de Poudenlx, à Tarbes en 1677 (tous ces évêques furent sacrés le 24 août 1692); Bochard de Saron, nommé à Clermont en 1687; de Caillebot de La Salle, à Tournai en 1690; et Feydeau de Brou, à Amiens en 1687 (ces trois furent sacrés le 31 août). Enfin, dans les derniers mois de l'année 1692, le Pape institua le reste des prélats nommés, et non députés en 1682, savoir: MM. de La Garde de Chambonas, évêque de Lodève, nommé à Viviers en 1691; d'Arbocave, nommé à Acqs en 1690; de Nesmond, à Montauban en 1687; de Montmorin, à Die en 16...; de Mailly, à Lavaur en 1687; de Beauvau, à Sarlat en 1688; Hervé, à Gap en 1684, et de Kercado, à Tréguier en 1686 (1).

Cependant les négociations continuoient toujours pour les évêques nommés qui avoient été députés en 1682; plusieurs projets de lettre furent sans doute proposés et modifiés. Toute l'année 1692 se passa sans

---

(1) Pour ne rien omettre, nous ferons mention de trois évêques institués en 1692, mais qui n'avoient point essuyé de refus de bulles, puisqu'ils n'avoient été nommés par le Roi qu'en cette même année: ce sont MM. de Chamillart, Le Peletier et de Polastron, nommés à Dol, à Angers et à Leitoure.

résultat, et ce ne fut même qu'en septembre 1693 que l'on tomba entièrement d'accord. Le 14 de ce mois, les lettres des évêques furent signées et envoyées à Rome; car chacun d'eux écrivit la sienne, d'après un modèle convenu. Ces lettres étoient uniformes, et de la teneur suivante :

« Très-saint Père, tandis que tous les chrétiens, partageant la joie et le bonheur de l'Église, goûtent les fruits de la prévoyance paternelle de Votre Sainteté, et ont un accès facile dans le sein de votre clémence, rien n'a pu nous être plus pénible que de nous voir exclus des bonnes grâces de Votre Sainteté. Mais, sachant que cette exclusion provient de ce que nous avons assisté à l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, nous nous jetons aux pieds de Votre Sainteté, et là, nous confessons et déclarons que nous ressentons au fond du cœur une douleur vive et inexprimable de ce qui s'est passé dans cette assemblée, et qui a souverainement déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs; et en conséquence nous regardons comme n'étant pas décrété, et déclarons que l'on doit regarder comme tel tout ce qui a pu être censé décrété dans cette même assemblée sur la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale. Nous regardons en outre comme n'étant pas résolu tout ce qui a pu être censé résolu au préjudice des droits des églises; car nous n'avons eu l'intention, ni de rien décider, ni de porter aucun préjudice aux églises.

» Nous promettons à Votre Sainteté, pour gage de notre profond respect et de notre entière soumission, de nous conduire de manière qu'il ne puisse jamais y avoir rien à désirer, soit du côté de l'obéissance que nous jurerons à Votre Sainteté jusqu'au dernier soupir, soit de notre zèle pour la défense des droits de l'Église. C'est pourquoi, espérant, qu'après la lecture de cette lettre, Votre Sainteté nous rendra ses bonnes grâces et sa bienveillance, nous la conjurons très-humblement de daigner nous mettre à la tête des églises auxquelles notre Roi très-chrétien nous a nommés, afin que nous puissions, selon la promesse sincère que nous avons faite à Votre Sainteté, consacrer plus tôt nos soins et notre zèle au salut des ames, aux besoins de la religion chrétienne, et aux droits et à la dignité de ces mêmes églises. En attendant nous promettons, nous vouons et jurons de nouveau une véritable et sincère obéissance à Votre Béatitude, en qui nous voyons le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, le vicaire de notre Seigneur Jésus-Christ et le chef de toute l'Église militante, et nous prions Dieu de vous donner de longues et heureuses années pour le bien de toute l'Église ».

Louis XIV envoya aussi, sous la même date, une lettre dans le même sens; la voici telle que le char-

celier d'Aguesseau la rapporte dans ses *Mémoires* (1):

« Très-saint Père, j'ai toujours beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat pour les avantages de l'Eglise et l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que Sa Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'un et de l'autre. Cela redouble en moi mon respect filial pour Votre Béatitude. Comme je cherche de le lui faire connoître, par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avoient obligé, ne soient pas observées; et que, désirant que, non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentimens, mais encore que tout le monde connoisse, par une marque particulière, la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers moi de son affection paternelle. Je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années au régime et gouvernement de son Eglise. Ecrit à Versailles, le 14 septembre 1693 ».

Dupin a cherché à atténuer la force des expressions de la lettre des évêques; mais il faut convenir, avec d'Avrigny, que ces expressions semblent renfermer un désaveu de ce qui avoit été fait, tant sur la régale que sur les quatre articles. On remarquera en même temps que ce désaveu ne part que des quinze évêques, et que le clergé en corps n'a fait aucune démarche. Il est assez étonnant qu'aucun historien n'ait nommé les évêques qui écrivirent alors au Pape; il n'étoit cependant pas difficile de les connoître. Ils étoient au nombre de quinze, dont cinq étoient déjà évêques avant 1682 et avoient été nommés depuis à d'autres siéges, et dix étoient députés du second ordre en 1682 et avoient été nommés à des évêchés depuis cette époque. Les premiers étoient MM. de

(1) Cette lettre se conservoit à Rome dans les archives pontificales; mais, lorsque Buonaparte les fit transporter à Paris, après ses démêlés avec le Pape, il demanda cette lettre, et la jeta au feu: *Au moins*, dit-il, *on ne m'en parlera plus*. Ce témoignage de la modération de Louis XIV étoit importun à l'ennemi fougueux du saint Siége.

Cosnac, Colbert, de La Berchère, de Valbelle et de Saillant, dont nous avons déjà fait connoître les anciens et les nouveaux siéges (page 200, avant-dernier numéro); les dix députés du second ordre étoient MM. de Saint-Georges, nommé à Lyon en 1693; de Lusignan, à Rodez en 1684; de Maupeou, à Castres en 1682; de Cabanes, à Vence en 1686; de Villeneuve, à Glandèves en 1686; de Gourgues, à Bazas en 1684; de Ratabon, à Ypres en 16...; Bochart de Champigny, à Valence en 1687; et enfin, les deux agens du clergé, qui avoient été en fonction depuis 1680 jusqu'en 1685, savoir, MM. de Bezons et Desmarets, nommés à Aire et à Riez, en 1685.

Leurs lettres et celle du Roi, étant arrivées à Rome, terminèrent cette longue et pénible affaire. Ce fut au mois d'octobre (1) 1693 qu'Innocent XII tint le consistoire où il annonça cette heureuse conclusion, publia les lettres qu'il avoit reçues, et préconisa les députés de 1682. Quelques-uns cependant paroissent avoir eu les bulles un peu plus tard, ou du moins ne furent sacrés qu'en 1694; tels furent MM. de Maupeou, de Villeneuve, de Champigny et Desmarets. Un autre député de 1682, François de Camps, nommé à l'évêché de Pamiers, ne put obtenir de bulles; mais il y avoit pour lui une autre raison de refus, et le Roi en reconnut la justice. L'abbé de Camps se désista de sa nomination, et on lui donna une abbaye; l'abbé de Vertamon fut nommé, le 8 septembre 1693, à Pamiers, en sa place (2). Nous ajouterons qu'il y eut, depuis 1693,

(1) M. Fea, dans l'écrit cité, met la conclusion définitive et la tenue du consistoire au 26 octobre; cependant le *Gallia Christiana* indique le 12 octobre comme l'époque où MM. Colbert et de La Berchère furent préconisés pour Toulouse et Albi.

(2) Six autres évêques nommés par le Roi, en 1693, obtinrent leurs bulles dans le dernier mois de cette année; nous ne les comprenons pas dans la liste de ceux qui avoient subi des délais, puisque leur institution suivit de près leur nomination; ce furent MM. d'Hervault,

trois autres députés de 1682, nommés à des évêchés; savoir, l'abbé de Fleury (depuis cardinal), nommé à Fréjus, en 1698; de Lescure, à Luçon, en 1699, et de Senaux, à Autun, en 1702. Nous présumons qu'ils furent soumis à la même condition que leurs collègues nommés avant l'accommodement; toutefois nous n'en avons trouvé aucune trace.

On a pu remarquer que dans les négociations il n'avoit guère été question de la régale. D'après les *Mémoires de Coulanges*, Alexandre VIII avoit fait entendre au cardinal de Bouillon que cette affaire pouvoit s'arranger. Innocent XII ne crut pas non plus devoir en faire une nouvelle matière à difficulté, et on a vu comment il s'en expliquoit dans l'allocution du 9 janvier 1692; il ne veut point paroître approuver par son silence la servitude de la régale, et il engage les évêques nommés à ne pas se soumettre à son extension. Clément XI, successeur d'Innocent XII, ne manqua jamais, durant tout le cours de son long pontificat, quand il envoyoit des bulles aux sujets nommés par le Roi, de les exhorter à ne pas se soumettre aux nouvelles prétentions sur la régale. Toutefois ces recommandations ne paroissent pas avoir produit d'effet, et le Roi continua d'exercer la régale dans tous les diocèses indistinctement. Aujourd'hui ce droit est devenu nul par l'envahissement des biens ecclésiastiques.

Tels sont les principaux faits que nous avions à présenter sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome; il est sans doute inutile de prévenir que nous n'avons pas eu l'idée d'émettre un jugement sur

---

nommé à Tours; d'Estaing, à Saint-Flour; de Brezai, à Cominges; de La Luzerne, à Cahors; Milon, à Condom, et de Vertamon, à Pamiers. Ce dernier siége étoit vacant depuis près de quatorze ans; le Roi y ayant nommé successivement Cosme Roger, Feuillant, évêque de Lombez, et les abbés de Bourlemont et de Camps, qui se désistèrent les uns après les autres.

les questions et les incidens qui divisèrent les deux puissances; mais il nous a paru à propos de rappeler des circonstances qui n'avoient jamais été présentées dans leur ensemble, et dont plusieurs avoient même entièrement échappé aux recherches ou à l'attention des historiens.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La retraite pastorale s'est ouverte à Paris, le lundi 1er. octobre, par une messe du Saint-Esprit, qu'a célébrée M. l'archevêque de Trajanople. Un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques sont réunis au séminaire Saint-Nicolas, et ceux qui n'ont pu y avoir de chambre ont obtenu de venir entendre les discours. Du reste, on n'y admet point les étrangers. Le dimanche précédent, avant la messe paroissiale, il avoit été chanté, dans toutes les églises, un *Veni, Creator*, pour attirer les grâces de Dieu sur la retraite.

— On dit que M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a reçu la demande de la démission de son siége, qui ne sera pas conservé dans le nouveau projet de circonscription. On cite aussi deux autres prélats qui ont été préconisés en 1817, et auxquels on demande leur démission. Les autres prélats institués à la même époque pour des évêchés dont le rétablissement est révoqué, ont été transférés à d'autres siéges, et n'ont plus par conséquent de démission à donner.

— M. l'abbé Rauzan, chapelain de S. M. voulant se livrer entièrement à l'œuvre des missions, a fait agréer sa démission de sa place dans la chapelle; il a obtenu sa retraite avec les honneurs du service. M. l'abbé Gallard lui succède, comme chapelain de quartier; M. Gallard étoit, depuis le retour du Roi, chapelain du château de Saint-Cloud; il est en outre attaché à l'administration du diocèse, en qualité de secrétaire du conseil de M. l'archevêque. Il est remplacé, à Saint-Cloud, par M. l'abbé Mey, chapelain du château de Rambouillet, et celui-ci par M. l'abbé Dalmaz, ancien curé.

— Le jour de la saint Michel, les habitans de Beaumesnil (Eure) se sont rendus à l'église, ont entendu la messe, célébrée pour la conservation d'un jeune Prince, et ont com-

mencé la neuvaine proposée par des ames pieuses pour le même objet. On se rappelle que l'église du lieu, élevée par le zèle et les soins de M. le marquis et de Mme. la marquise de Montmorency, a été consacrée, le 1er. octobre de l'année dernière, par M. l'évêque de Sées; et cette année même le prélat y est revenu, et y a donné, le jour de la fête de saint Augustin, la tonsure et les ordres mineurs à quarante jeunes gens du diocèse d'Evreux.

— Le roi de Bavière a rendu, le 15 septembre, une ordonnance relative à l'exécution du Concordat. Le texte de cette pièce est de la teneur suivante:

« Nous, Maximilien-Joseph, etc.

» Les raisons importantes qui avoient fait différer jusqu'à présent l'exécution du Concordat, conclu avec le saint Siége, le 5 juin 1817, et ratifié par nous, le 24 octobre de la même année, n'ayant plus lieu maintenant, notre volonté est qu'il soit mis en pleine activité dans toutes ses parties, et qu'en conséquence il ne soit plus mis aucun obstacle à la publication et à l'exécution de la bulle du Pape qui concerne la circonscription des nouveaux diocèses dans notre royaume, et qui commence par ces mots : *Dei ac nostri Jesu Christi*; non plus qu'aux décrets d'exécution relatifs à cet objet, et qui ont été rendus par le nonce apostolique accrédité par S. S. pour cet office auprès de notre cour, savoir, M. François Serra, des ducs de Cassano, archevêque de Nicée, etc.

» En même temps, pour éviter tout malentendu sur cet objet, et sur la nature du serment qui doit être prêté à la constitution par nos sujets catholiques, nous y ajoutons la déclaration que, lorsque nous avons donné à nos fidèles sujets la constitution, notre intention n'a point été d'imposer la moindre contrainte à leur conscience; qu'en conséquence, d'après les dispositions de la constitution même, le serment qu'ils doivent lui prêter n'a uniquement pour objet que les rapports civils, et que, par cet acte, ils ne seront engagés à rien qui soit contraire aux lois divines, ou aux canons de l'Eglise. Nous déclarons aussi de nouveau que le Concordat, qui a force de loi comme les autres lois de l'Etat, doit être considéré et exécuté comme elles, et que toutes les autorités sont tenues de se conformer exactement à ces dispositions.

» Tegernsé, le 15 septembre 1821.

» MAXIMILIEN-JOSEPH ».

En même temps le roi de Bavière publie les noms des prélats qui occupent les siéges épiscopaux; les noms de ces prélats étoient déjà connus, et ils avoient été même institués par le souverain Pontife. Ce sont MM. de Gebsettel, à l'archevêché de Munich, et de Stubenberg, à celui de Bamberg; d'Ho-

henlohe-Schillingsfurt, à Augsbourg; de Wolf, à Ratisbonne; de Gross, à Wurtzbourg, et de Chandelle, à Spire. Ils doivent être installés prochainement. Il y a eu, le 23 septembre, à Munich, une cérémonie pour la publication du Concordat. Le nonce, M. Serra di Cassano, s'est rendu, en grande pompe, à la nouvelle métropole de Notre-Dame, et on a fait lecture de la bulle du Pape, du 12 novembre 1817 : *Benedictus Deus*.... et on a chanté le *Te Deum* en actions de grâces d'un événement d'une si grande importance pour l'état de la religion en Bavière.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est arrivée aux Tuileries le 28, à midi moins un quart. Elle a été reçue par son auguste famille, et a comblé de caresses ses enfans, dont la santé est restée parfaitement bonne.

— Le 28, à six heures du soir, les musiques de divers corps de la garde royale ont exécuté des airs et des symphonies sous les fenêtres de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, à l'occasion du premier anniversaire de l'heureuse naissance du jeune Prince. On a présenté aux militaires Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE, et soudain l'air a retenti des plus vives acclamations.

— Le 29 au matin, le Roi a reçu, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, les félicitations des Princes et Princesses. A midi, le Roi, accompagné de la famille royale, s'est rendu à la chapelle du château, où un *Te Deum* en actions de grâces a été chanté immédiatement après la messe. En rentrant dans ses appartemens, S. M. s'est montrée au balcon de la galerie vitrée, et a été saluée par les plus vives acclamations. Le Roi, étant ensuite sur son trône, a reçu les hommages des corps et des personnes de distinction.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a quitté le Mont-d'Or le 23, comme nous l'avions annoncé, et est arrivée le même jour à Clermont. Le lendemain, S. A. R. s'est rendue à la cathédrale, où elle a été reçue par M. de Bégon, vicaire-général, en l'absence de M. l'évêque. S. A. R. a visité pendant la journée les plus beaux sites des environs de Clermont, et sa présence a comblé de joie les bons habitans de ces campagnes. Le soir, des feux ont été allumés sur toutes les montagnes voisines, en l'honneur de Mme. la duchesse de Berri. La Princesse est partie de Clermont le 25 au matin.

— Le 28, en partant de Fontainebleau, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a laissé au sous-préfet une somme de 500 fr. pour les pauvres et les deux hospices de la ville.

— S. M. a permis à M. Jacques Delahaye-Avronin de lui dédier son livre *sur le rétablissement des églises de France*, et Mgr. le duc d'Au-

goulême a souscrit pour douze exemplaires de cet ouvrage. Nous avons parlé de cette utile et pieuse entreprise dans notre n°. 740.

— M. le duc de la Châtre, qui étoit allé recevoir le roi d'Angleterre à Calais, est revenu à Paris le 30 septembre, et s'est rendu chez le Roi immédiatement après son arrivée.

— M. le comte d'Augier, contre-amiral, chef du personnel du ministère de la marine, et membre de la chambre des députés, est nommé conseiller-d'Etat.

— Les courses de chevaux pour le grand prix de 6000 fr. ont eu lieu au Champ-de-Mars le dimanche 30. LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême, les ont honorées de leur présence. A leur arrivée et à leur départ, LL. AA. RR. ont reçu des témoignages d'amour et de respect.

— Le 27, la police a saisi chez le sieur Terry, libraire au Palais-Royal, une brochure relative aux élections, et le libraire a été arrêté à la requête de M. le procureur du Roi. Le sieur Terry est aussi éditeur de plusieurs brochures sur la mort de Buonaparte, qui ont été déférées aux tribunaux.

— Une ordonnance royale, du 27 septembre, prescrit des mesures sanitaires, pleines de sagesse et de prévoyance, qui devront être prises dans les départemens voisins de l'Espagne.

— Le 29, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, les fonctionnaires, professeurs et élèves de l'Ecole Polytechnique, ont offert une somme de 664 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— La ville de Bordeaux, voulant perpétuer le souvenir de la naissance du jeune Prince qui porte son nom, a fondé à perpétuité une grand'messe, qui sera célébrée tous les ans, le 29 septembre, dans l'église de Saint-Michel. De plus, à l'époque de chaque anniversaire, une somme de 1000 fr. sera destinée à doter deux enfans pauvres de différent sexe, et nés le même jour que le jeune duc de Bordeaux.

— Le 6 septembre, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône a condamné à mort par contumace, comme convaincu d'infraction aux lois sanitaires, les nommés Ignace Bastelica, Noel Savona, Barthélemy Bastelica, Jean-Baptiste Tavera, Antoine Carbonne et Joseph Colonna, tous d'Ajaccio en Corse.

— Le roi d'Angleterre est parti de Calais le 27, et a continué sa route pour le Hanovre, en passant par Lille et Bruxelles. On assure que ce monarque ne visitera ni Vienne ni Paris, comme on l'avoit dit d'abord. Il est arrivé, le 28, à Bruxelles.

— Le 21 septembre, un incendie a éclaté à Beaucourt, commune située à plusieurs lieues d'Amiens. Trois fermes et plusieurs granges ont été la proie des flammes, et un jeune homme a perdu la vie dans l'incendie.

— M. le baron d'Alphonse, député de l'Allier, qui siégeoit au côté gauche de la chambre, est mort ces jours derniers à Moulins.

— L'intendant de la santé publique, à Marseille, a transmis à M. le préfet de la Haute-Garonne des détails officiels sur l'état sanitaire de Marseille, d'où il résulte que cette ville n'a pour le moment rien à

craindre de la fièvre jaune. Deux officiers supérieurs sont partis de Toulouse, pour aller commander les cordons sanitaires établis sur les frontières des départemens de l'Arriége et de la Haute-Garonne. Une commission supérieure de santé a été établie à Perpignan.

— Le 17 septembre, les révolutionnaires de Madrid ont encore essayé d'exciter le désordre. On devoit, d'après une résolution prise à la *Fontana de Oro*, porter en triomphe dans toute la ville le portrait de l'*héroïque* Riego. Les autorités ayant été informées de ce qui devoit avoir lieu, publièrent une proclamation à ce sujet, firent fermer le club de la *Fontana de Oro*, et tinrent les troupes prêtes en cas de besoin. Ces préparatifs n'effrayèrent pas les agitateurs; ils se réunirent pour exécuter leur dessein, en poussant d'horribles vociférations. Mais bientôt les troupes marchèrent contre eux, les enveloppèrent, et, après quelque résistance, les mirent en fuite. Les plus mutins furent arrêtés, et la tranquillité fut rétablie.

— Le 17, le petit conseil de Lucerne a destitué de ses fonctions le professeur Troxler, auteur d'un pamphlet intitulé : *le Prince et le Peuple*, dont la vente est prohibée.

— Le professeur Thierschen de Munich, qui, à l'instar du sieur Krug, avoit fait un appel en faveur des Grecs, a aussi reçu des remontrances à ce sujet de la part du gouvernement bavarois.

LIVRE NOUVEAU.

Piété du premier âge, ou Tableaux, prières et affections, conseils, exemples et traits d'histoire, à l'usage de la jeunesse et des écoles chrétiennes de l'un et de l'autre sexe (1).

Ce titre annonce assez la nature, le but et la composition de ce petit livre. Tout y a rapport aux enfans, et est dirigé pour leur édification et leur instruction : les prières, les conseils, les exemples, sont adaptés aux besoins des enfans. Chaque article est court, mais rédigé avec piété. Aux exemples des saints, l'auteur a joint des traits d'histoire propres à faire impression sur les jeunes esprits. Le volume est terminé par des prières pour la messe, par une instruction sur la confession, par les vêpres, les prières du salut, etc. Les exercices de piété relatifs à la communion n'entroient point dans le plan de cet opuscule destiné pour le premier âge.

Les parens pieux qui ont à cœur de faire éclore de bonne heure dans leurs enfans les germes de la piété, et les écoles chrétiennes où l'on s'applique à inculquer à la jeunesse l'amour et la pratique de la religion, accueilleront un livre dont le format n'effraiera pas les enfans, et qui est accompagné de gravures et de vignettes toutes relatives à la religion.

---

(1) Prix, 60 cent. et 75 cent. franc de port. A Lille, chez Vanackere; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Démonstration évangélique; par M. Duvoisin, évêque de Nantes (1).

La Religion chrétienne, démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul; avec deux *Discours sur l'excellence intrinsèque de l'Ecriture sainte*, et des *Observations sur l'Histoire et les Preuves de la résurrection de Jésus-Christ*; le tout traduit de l'anglois par l'abbé Guénée (2).

L'Angleterre, qui a fourni au déisme et à l'incrédulité tant de défenseurs ardens et féconds, a aussi donné à la religion de zélés apologistes, et, si le dernier siècle a produit les Collins, les Tindal, les Woolston, il a aussi donné le jour aux Leland, aux Lardner, aux Sherlock, et à d'autres écrivains recommandables par leur attachement aux grands principes de la révélation. Parmi ces écrivains il en est trois qui n'ont laissé chacun sur la religion qu'un ouvrage, et même un ouvrage assez court, mais que cette brièveté même peut rendre plus utile. Ces auteurs sont lord Lyttelton, Seed et West.

Georges, lord Lyttelton, né en 1709, et mort le 22 août 1773, occupa de grandes places dans le ministère anglois, et fut même chancelier de l'échi-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port; et 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) In-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez les mêmes.

quier. Il est auteur d'*Observations sur la conversion et l'apostolat de saint Paul*, où il entreprend de prouver que la conversion de saint Paul, seule et examinée avec soin, suffit pour démontrer la divinité du christianisme, indépendamment des autres preuves qui l'établissent; cet écrit est en forme de lettre, et adressé à Gilbert West. Jérémie Seed paroît être un ministre anglican dont nous ne savons rien d'ailleurs, sinon que, parmi ses discours, il y en a deux sur l'excellence intrinsèque de l'Ecriture, dans lesquels il montre la nécessité de la révélation. Le chevalier Gilbert West étoit un ami de lord Lyttelton, et attaché, comme lui, au christianisme; étonné de la licence avec laquelle Annet avoit attaqué la résurrection du Fils de Dieu, il fit paroître, en 1747, des *Observations sur l'Histoire et les Preuves de la résurrection de Jésus-Christ*, écrit justement estimé en Angleterre.

Ce sont ces trois opuscules que l'abbé Guénée a reproduits en françois, et c'est par là que ce savant et pieux écrivain préludoit à ses *Lettres de quelques Juifs*. Sa traduction des *Observations* de Lyttelton parut, en 1754, avec un léger changement dans le titre; elle étoit accompagnée des deux discours de Seed. La traduction de l'ouvrage de West vit le jour en 1757. On a eu l'heureuse idée de réunir ces trois ouvrages dans le même format que les *Lettres de quelques Juifs*, auxquels ce volume se joint naturellement, tant parce qu'il est du même auteur, que parce qu'il est destiné aussi à réfuter des ennemis de l'Ecriture et de la révélation.

Dans le premier écrit, Lyttelton fait voir que saint Paul n'a été, ni un imposteur, ni un visionnaire, et

que, s'il l'avoit été, il lui eût été impossible de réussir dans sa mission. L'auteur examine le fait de la conversion dans toutes ses circonstances comme dans ses suites, et apporte à cet examen beaucoup de critique, de méthode et de sagesse. Cette dissertation, qui n'a guère que 80 pages, est néanmoins très-propre à établir la certitude du fait particulier sur lequel elle roule, et à montrer quelles en sont les conséquences.

Dans le premier des discours, Seed considère l'excellence de l'Ecriture dans les idées qu'elle nous donne de la Divinité, et dans le plan de morale qu'elle nous propose. Dans le second discours, qui est comme une suite du premier, il conclut de ces idées et de cette morale l'inspiration divine de la Bible.

Les *Observations* de West sur la résurrection sont divisées en trois parties; l'une pour éclaircir et concilier les divers textes des Evangélistes sur la résurrection de Jésus-Christ; l'autre, sur les preuves qu'eurent les Apôtres de ce fait, et sur la conviction profonde qu'elles produisirent en eux; la troisième, sur les deux grands motifs que nous avons aujourd'hui de croire le même fait; savoir, le témoignage des apôtres et l'existence de la religion. Il n'y a pas dans cet écrit moins de méthode et de sagacité que dans celui de Lyttelton; mais il y a plus de développemens. Au total, ces deux écrits, composés par des hommes du monde, et par des protestans, peuvent avoir par là même plus de poids aux yeux de bien des lecteurs. Ce volume fait suite aux *Lettres de quelques Juifs*, de l'abbé Guénée, dont M. Méquignon junior vient de donner la seconde édition.

La *Démonstration évangélique*, dont nous aurions dû peut-être parler d'abord, est aujourd'hui un ouvrage si connu et si estimé, que nous sommes dispensé d'en faire l'éloge. On sait que M. l'évêque de Nantes étoit un des membres les plus instruits de l'ancienne Sorbonne, et il a laissé plusieurs écrits sur des matières de doctrine et de critique. Sa *Démonstration évangélique*, écrite avec beaucoup de clarté, de méthode et de jugement, est celui de ses ouvrages qui a eu le plus de succès. L'auteur y réduit la controverse avec les incrédules à sa plus simple expression; il établit l'authenticité des livres du nouveau Testament, expose le caractère de Notre-Seigneur et des Apôtres, et déduit les preuves de leurs miracles, entr'autres, du plus important de tous, celui de la résurrection du Sauveur. L'établissement du christianisme, ce fait décisif, ajoute une nouvelle force aux miracles dont il est le résultat; M. Duvoisin a développé cette grande considération, a répondu aux difficultés, et a donné des éclaircissemens sur les mystères et les institutions du christianisme. La *Démonstration évangélique* est un des livres dont un éloquent apologiste de la religion recommande le plus volontiers la lecture dans ses conférences.

L'*Essai sur la tolérance*, qui termine ce volume, roule sur une matière fort délicate, et qui a servi de texte à bien des déclamations. M. l'évêque de Nantes s'est proposé d'éviter ici les extrêmes, et de montrer quels sont respectivement les droits de la religion et les intérêts de la société. Il procède avec circonspection dans une route semée d'écueils, et discute avec beaucoup de talent des questions épineuses. Cet *Essai* est très-propre à dissiper les préventions répandues

dans un si grand nombre d'écrits modernes contre la doctrine et l'esprit véritable du christianisme.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous avons reçu le *Diario di Roma* du 22 septembre ; il n'y est point fait mention de consistoire. Ainsi il n'y en avoit point eu un le 21, comme on l'avoit cru, et le *Diario* n'indique pas le jour où il devoit avoir lieu.

— La retraite ecclésiastique continue. La santé de Mgr. le cardinal ne lui a pas permis d'y paroître, et S. Em. en a fait témoigner ses regrets à son clergé. M. le coadjuteur préside à tous les exercices ; MM. les grands-vicaires y assistent régulièrement. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, suit aussi la retraite. Un grand nombre d'ecclésiastiques du dehors s'y rendent pour entendre les discours. M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, prêche deux fois par jour. On dit que ses discours, remarquables par une grande facilité d'expression, le sont plus encore par la sagesse qui y règne, et par un mélange heureux de force et de mesure. L'orateur produit d'autant plus de fruit qu'il paroît bien pénétré lui-même des vérités qu'il annonce, et qu'il fait un fréquent usage de l'Ecriture et des Pères. M. l'abbé Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice, s'est chargé de la conférence du milieu du jour, et s'en acquitte d'une manière digne de son expérience et de sa piété. La retraite sera close, demain dimanche, par une messe d'actions de grâces, qui sera célébrée, à dix heures, à Saint-Sulpice, et suivie d'un discours par M. l'abbé Rey. Après le discours, tous les ecclésiastiques qui ont suivi la retraite renouvelleront, entre les mains de M. l'archevêque, leurs promesses cléricales.

— Un moment décisif dans la vie, c'est celui où les

jeunes gens, au sortir du collége, entrent dans la société, et commencent leurs cours de droit, de médecine, ou de toute autre science, suivant l'état auquel ils se destinent. Ils se trouvent, à leur entrée dans le monde, exposés à bien des dangers, et ceux surtout qui affluent à Paris sont environnés de toutes les séductions qu'offre cette grande capitale. C'est ce qui a fait concevoir à des pères de famille chrétiens le projet d'institutions où les jeunes gens trouveroient, au sortir de leurs études, une société douce, une liberté honnête, et tous les secours nécessaires à leur instruction. Ces projets se sont réalisés, et des maisons ont été ouvertes sur ce plan ; on y donne des conférences et des cours sur les sciences auxquelles les jeunes gens veulent s'appliquer. Un choix de bons livres, des entretiens sur divers objets de littérature, une réunion de jeunes avocats et de jeunes médecins distingués dans leur profession ; tous les moyens de passer le temps avec agrément et avec fruit, tels sont les avantages qu'offrent ces établissemens, dirigés dans les vues les plus pures. On nous saura gré sans doute d'indiquer aux jeunes gens de provinces une ressource aussi utile pour eux, et aussi tranquillisante pour leurs parens. Déjà nous savons qu'un prélat distingué a écrit à ses collègues, dans les divers diocèses, pour leur annoncer la formation de la *Société des bonnes Etudes*, et leur en développer le but. Un journal de département a inséré cette lettre, et il seroit à désirer que les autres journaux dans les différentes parties du royaume contribuassent ainsi à répandre une nouvelle qui intéressera tant de familles. On ne doute pas que les pasteurs dans les provinces n'usent de leur influence pour faire connoître une institution précieuse. Ils adresseroient les jeunes gens à des personnes sûres, qui leur indiqueroient les maisons convenables, suivant leurs facultés et leurs vues. Ces jeunes gens y rencontreront

des magistrats, des hommes de lettres, des administrateurs, des militaires mêmes, et ils y apprendront, par d'honorables exemples, que la religion s'allie avec toutes les conditions, et rend les hommes plus estimables et plus utiles encore sans rien diminuer des agrémens de leur esprit et des douceurs de leur société.

— Une cérémonie vient d'avoir lieu dans l'église de Saint-Jacques de Turcoing, diocèse de Cambrai. François-Marianne-Lazare Wehl, né à Strasbourg de parens juifs, âgé de 25 ans, militaire dans le 34e. régiment de ligne, s'est fait catholique, après avoir été instruit et disposé par M. l'abbé Bater, aumônier du corps, en garnison à Lille. Cet ecclésiastique lui a conféré le baptême, où Wehl a eu pour parrain et marraine M. et Mme. Mazurel, de Turcoing. Le nouveau converti a reçu aussi la communion des mains de M. Bater. L'église étoit remplie de fidèles. La messe a été célébrée par M. le curé de Saint-Jacques, et la cérémonie terminée par le chant du *Te Deum*.

— L'église de Bédoin (Vaucluse) étoit un triste monument des fureurs révolutionnaires; on en avoit fait sauter la voûte, après le massacre juridique de la plus saine partie des habitans, et l'incendie de la ville, en 1794. Cette église vient d'être rétablie par les bienfaits du Roi et ceux de Madame, joints aux libéralités du préfet et du conseil-général du département, et aux efforts généreux des habitans, qui, malgré la perte absolue des oliviers et les ravages de la grêle du 3 juillet, si funeste à toutes les récoltes, ont rempli une souscription de plus de 6000 fr. L'édifice vient d'être solennellement béni, le 13 septembre, fête du patron de la paroisse. A la suite d'une procession et de cérémonies expiatoires, M. le curé a prononcé un discours, où il a donné de justes éloges à la charité des augustes bienfaiteurs de Bédoin. La messe a été célébrée sur l'autel même élevé en partie avec les fonds donnés par

Madame. M. le sous-préfet de Carpentras, les autorités, et un nombreux clergé venu des paroisses voisines, ont contribué à l'éclat de cette restauration, qui a été un véritable jour de fête pour tout le pays.

— M. Guillaume Vallée, curé de Notre-Dame de Tinchebray (Orne), vient d'être enlevé à sa paroisse par une maladie aiguë. Doué du plus heureux caractère, il sut se faire estimer et aimer de toutes les classes, et il étoit cher surtout aux pauvres, à la situation desquels il se montra toujours très-sensible. Le refus du serment prescrit en 1791 l'avoit forcé d'abandonner son église, et d'errer dans le pays, portant en secret aux fidèles les secours de son ministère. Il souffrit beaucoup dans ces temps de terreur. Son cœur fut éprouvé par la perte d'un frère, prêtre comme lui, qui expira sous les coups des patriotes de ce temps-là. Poursuivi par eux, et atteint d'une balle à la cuisse, ce frère fut atteint dans un cimetière, avec un autre prêtre qui l'accompagnoit. On leur accorda par grâce cinq minutes pour se confesser, et on les fusilla tous deux en même temps, et à côté l'un de l'autre. M. Guillaume Vallée fut pris lui-même, et traîné de prisons en prisons. Renfermé au Mont-Saint-Michel, il n'en fut retiré que lorsque des jours moins sombres luirent sur la France. A l'époque du Concordat, on le nomma curé de Tinchebray, où son zèle a opéré de grands biens. On lui doit en partie l'accroissement d'une église trop étroite pour les besoins de la population, et sa conduite a été un modèle jusqu'au moment où Dieu l'a rappelé à lui. Il est mort le 24 septembre dernier, laissant parmi ses paroissiens de justes regrets.

— La tolérance des protestans éclate partout d'une manière affligeante; ce qui s'est passé, cet été, à l'Université de Bonn, près Cologne, ressemble beaucoup à ce qui avoit eu lieu, peu de temps auparavant, à Berne. M. le professeur Freudenfeld, protestant

converti, le même qui a été si indignement maltraité par quelques feuilles protestantes, à l'occasion du retour de quelques protestans à l'église catholique, avoit annoncé, au commencement du sémestre d'été, des leçons sur l'histoire des trois derniers siècles. Quelques esprits ardens en parurent choqués; on trouve bon que les protestans déclament contre les siècles d'ignorance, contre les abus introduits dans l'Eglise, et contre les maux qui précédèrent la réforme; on n'ignoroit pas d'ailleurs que M. Freudenfeld a toujours su se renfermer dans les bornes de la prudence et de la modération. Cependant il fut aisé d'entrevoir un dessein formé de troubler ses leçons. M. Freudenfeld s'étoit fait des ennemis par sa conversion; un nombre extraordinaire d'élèves se porta dans la salle; soixante-treize seulement étoient inscrits, il s'en trouva deux cents, le 24 mai dernier. Le professeur observa toutes les convenances devant un auditoire de différentes communions. Amené par son sujet à parler de la réforme, il ne l'envisagea que d'une manière historique; il annonça qu'il suivroit pour guides Heerens, de Villers, et quelques autres qui passent pour impartiaux chez les protestans. Il avoit divisé sa leçon en trois parties : quel fut le principe de la grande séparation, quels en furent les moyens et les suites? M. Freudenfeld cita d'abord les jugemens avantageux de Heerens et de Villers sur les chefs de la réforme; il lut ensuite sur Luther un passage d'une lettre de celui-ci à Mélanchton : *Si vim evaserimus*, disoit le réformateur, *pace obtentâ, dolos, mendacia ac lapsus nostros facilè emendabimus*. Le professeur fit sur cet aveu naïf des réflexions qui excitèrent quelques rumeurs parmi une partie des élèves; la leçon fut interrompue. Le lendemain, la plupart des auditeurs qui n'avoient point pris part au tumulte de la veille, signèrent une protestation contre ce scandale; parmi eux étoient plu-

sieurs protestans. Des informations qui furent faites justifièrent M. Freudenfeld. Cependant le recteur et le sénat l'invitèrent, le 26, à suspendre ses leçons jusqu'à ce que, les esprits fussent calmés. Le professeur déclara que ses auditeurs ordinaires n'ayant pris aucune part aux troubles, il ne recevroit qu'eux ; ce qui lui fut accordé. Il reprit ses leçons, le 1er. juin, et tout se passa dans le plus grand ordre. Mais, à la sortie de la classe, les élèves ayant applaudi le professeur avec enthousiasme, ces acclamations mécontentèrent le sénat, qui s'attendoit peut-être à autre chose, et M. Freudenfeld a eu défense de continuer ses leçons. On n'a pas rendu publics les motifs de cette ordonnance; mais on dit que, depuis quelque temps, on cherchoit des prétextes pour se débarrasser d'un censeur importun. Nous voudrions pouvoir insérer à ce sujet les réflexions d'un journal remarquable par sa sagacité, le *Catholique* de Mayence ; mais leur étendue nous force à nous borner à la simple exposition du fait, qui parle d'ailleurs assez de lui-même.

— Les quatre jeunes Chinois, dont il a déjà été question dans plusieurs journaux, sont arrivés à Naples. Ils étoient partis du Chan-si, province de Chine, le 2 novembre 1820, et arrivèrent à Macao, le 25 janvier 1821 ; ils s'embarquèrent pour Lisbonne, le 5 février, et y abordèrent le 24 juin. Le 25 août, ils arrivèrent à Gênes, et passèrent à Rome quelques jours après. Nous avons parlé de l'accueil que leur fit le saint Père. Ils n'ont pas été moins bien reçus du roi de Naples, auquel ils ont été présentés, et qu'ils ont salué avec le cérémonial usité dans leur pays. Le 16 septembre, le duc et la duchesse de Calabre se transportèrent à l'église du couvent qu'ils habitent pour les voir. Ces jeunes gens, qui appartiennent à des familles catholiques, sont venus en Europe du consentement de leurs parens, et aux frais du pieux établissement formé

à Naples, sous le nom de Congrégation de la Sainte-Famille de J.-C. et qui se charge de leur éducation.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MADAME, informée par M. le curé de Saint-Pois (Manche) de l'état de délabrement de son église, et de la pauvreté des habitans, qui ne pouvoient suffire aux réparations les plus urgentes, a bien voulu, sur la demande de cet estimable pasteur, accorder 200 fr. pour aider aux premières réparations de cette église.

— La rentrée des classes des Ecoles chrétiennes, à Paris, a eu lieu, le 1er. de ce mois, dans tous les arrondissemens de la capitale. Des messes ont été dites, à cet effet, dans différentes paroisses.

— Le nommé Debrais, scieur de long, prévenu d'avoir, le 30 juillet dernier, proféré le cri de *Vive l'empereur!* a comparu le 4 devant la cour d'assises de Paris, et a été acquitté par le juri.

— M. le marquis Garnier, pair de France et ministre d'Etat, est mort à Paris, le 4, d'une attaque d'apoplexie.

— Les portraits des maréchaux duc de Coigny, et marquis de Beurnonville, ont été transférés de la salle des Maréchaux à l'hôtel royal des Invalides.

— Le gouvernement françois a envoyé dans le midi plusieurs médecins, parmi lesquels sont MM. Pariset et Rochoux. Le but de cette périlleuse mission est d'observer les symptômes de la maladie contagieuse qui ravage Barcelonne.

— Les restes du général de Précy sont arrivés à Lyon, le 27 du mois dernier. Dans toutes les communes qui se sont trouvées sur la route du convoi on a rendu les honneurs funèbres à la dépouille mortelle de ce brave guerrier. Le 29, le corps a été transféré au monument religieux des Brotteaux. M. le ministre de la guerre avoit ordonné que toutes les troupes de la garnison assistassent à cette cérémonie. Une grand'messe des morts a été d'abord célébrée dans l'église primatiale. Après la messe, le cortége s'est mis en marche pour le monument des Brotteaux. Une salve d'artillerie a annoncé l'entrée du convoi dans le quartier de la Guillotière, et le moment où le cercueil a été descendu dans le caveau

qui lui étoit destiné. Toutes les autorités civiles et militaires assistoient à ce service solennel.

— L'administration de la chapelle de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, a fait célébrer, le 29 septembre dernier, une messe solennelle en actions de grâces à l'occasion de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. Cette administration a arrêté que tous les ans une messe solennelle seroit célébrée, à la même époque, pour le même objet.

— Les dernières nouvelles de Marseille sont fort tranquillisantes. Depuis le 23 septembre, aucun nouveau malade n'étoit arrivé de Pomègue au lazaret. Le 25, il n'y avoit plus au lazaret que deux malades.

— A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux, le passage sur le pont de Bordeaux a été ouvert, le 29 septembre, mais pour les gens à pied seulement.

— Le 29 septembre, le commissaire général de la marine à Bordeaux a fait distribuer à plusieurs familles malheureuses de marins, une somme de 400 fr., donnée, pour cette bonne œuvre, par la compagnie générale d'assurance maritime à Paris. Cette distribution a été faite aux cris de *Vive le duc de Bordeaux! vivent les Bourbons!*

— M. Mouret est nommé maire de Tarascon (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. de Cadaillan.

— M. le chevalier Roth, secrétaire de la légation françoise aux Etats-Unis, est arrivé en France, chargé d'une dépêche particulière. La frégate du Roi *la Junon*, qu'il montoit, et tous les passagers sans exception, sont soumis à une quarantaine de trente jours dans le port de Brest.

— La fièvre jaune ravage toujours une partie de la Catalogne. Barcelonne a été abandonnée par un grand nombre de ses habitans : on croit cependant que la contagion y est moins active ; elle fait plus de mal à Tortose. Il n'est resté que trois ou quatre cents individus dans cette ville ; l'évêque a abandonné tous ses revenus en leur faveur, et a voulu rester dans la ville pour administrer des secours aux malades. L'état sanitaire de la partie de la Catalogne voisine de la France est toujours satisfaisant.

— Le roi d'Espagne, revenant de Saint-Ildephonse, est rentré dans sa capitale, le 22 septembre au soir, et a été sa-

lué par les acclamations des habitans. Quelques malveillans vouloient exciter du désordre; mais l'autorité avoit pris de si sages mesures que la tranquillité n'a pas cessé de régner. La première junte préparatoire, qui s'est tenue le 24, a été très-calme; ce qui fait croire qu'il s'est opéré un changement salutaire dans les esprits.

— Le général Morillo, qui a été mis en jugement, comme il l'avoit demandé, a été acquitté par le conseil de guerre chargé de cette affaire, et a repris, d'après les ordres du roi, le commandement militaire de la province de Madrid. Le roi a ordonné l'exécution de la bulle du souverain Pontife pour la sécularisation des religieuses.

Elections des colléges d'arrondissement.

Seine et Oise. Arrondissement de Versailles : nombre des votans, 365; M. le chevalier de Jouvencel, ancien maire de Versailles, a obtenu 210 voix, et a été proclamé député. M. Usquin, président, n'en a obtenu que 146. — Pontoise : nombre des votans, 273; M. Bouchard Descarneaux, qui a obtenu 163 voix, a été nommé député. M. Lebeau, président, avoit eu 102 voix. — Arpajon : votans, 261; député élu, M. Delaitre, 172 voix. — Montfort-l'Amaury : M. de Biancourt, président du collége, député sortant, a été réélu.

Yonne. Villeneuve-le-Roi : M. le marquis de Villefranche, président, député sortant, a eu 195 voix, et a été réélu. — Auxerre : M. Hay, député sortant, a obtenu 143 voix, et a été réélu. — Avalon : nombre des votans, 218; M. Jacquinot-Pampelune, président du collége, a réuni 186 voix, et a été réélu; M. Desfourneaux, son concurrent, n'en avoit obtenu que 78.

Meurthe. Luneville : M. le baron Louis, député sortant, a été réélu.

Pas-de-Calais. Hesdin : député nommé, M. le marquis de Tramecourt, président du collége.

Loir et Cher. Vendôme : votans, 244; M. Josse-Beauvoir, président, et député sortant, a réuni 142 suffrages, et a été réélu; M. Dessaignes, autre candidat, n'en a eu que 96. — A Blois, M. de La Place a obtenu 146 voix, et M. Royer-Collard 99; on a commencé un nouveau scrutin.

Jura. Lons-le-Saulnier : M. Jobez, député sortant, a été réélu. — Dôle : M. de Vaulchier, président de ce collége, et député sortant, a été de nouveau élu député.

Marne. Vitry-le-François : député élu, M. Royer-Collard, député sortant. — Reims : M. Joubert a été nommé député. — Châlons-sur-Marne : M. Froc de la Boulaye, député sortant, a été réélu.

A Caën, à Bayeux et à Falaise, les premiers tours de scrutin n'ont point donné de résultat.

M. Pierre Glory, évêque de Macri, et vicaire apostolique pour Saint-Domingue, étoit parti du Hâvre le 8 février dernier, comme nous l'annonçâmes dans le temps; il arriva le mois suivant au Port au Prince, et publia, le 31 mars, le Mandement dont nous avons parlé. Il fut d'abord bien reçu; le président Boyer lui fit préparer un logement, et paya les frais de son voyage.

Toutefois on parut mécontent dans l'île que M. Glory ne fût que vicaire apostolique; ces républicains ombrageux trouvèrent qu'ils auroient bien mérité d'avoir un évêque en titre; il leur sembloit que c'étoit rabaisser la gloire d'Haïti de lui donner un chef amovible, et ce premier grief les prévint défavorablement. Le Mandement, où ils n'étoient pas nommés, les choqua aussi un peu. L'évêque avoit fait imprimer ce Mandement en France, et il l'avoit adressé *au clergé et aux fidèles qui sont sous notre juridiction*, sans que rien pût faire soupçonner où étoient ce clergé et ces fidèles. Ceux des Haïtiens qui savent lire furent sensibles à ce procédé, et ces bons noirs furent piqués de voir que leur nom fût en blanc, comme si l'évêque avoit rougi de dire à qui il parloit.

Malgré de si graves sujets de plainte, M. Glory fut *admis tacitement dans la république;* ce sont les termes de la gazette officielle du Port au Prince. Il eut quelques entretiens avec le président; mais, peu après, celui-ci ayant été obligé de se rendre dans la partie du nord, l'évêque eut, en son absence, des démêlés avec un des notables du Port au Prince, relativement aux droits curiaux. La gazette officielle de cette ville dit que le vicaire apostolique ne voulut pas se soumettre aux réglemens existans à cet égard dans le pays, et qu'il s'emporta même contre le notable. On lui reproche encore d'avoir fait rebaptiser les enfans, d'avoir tenu des discours peu mesurés sur des personnes en place dans la république, et d'avoir montré des vues intéressées qui se concilioient mal avec la dignité de son ministère. Nous n'avons garde de vouloir accréditer des reproches si fâcheux.

Un différend qu'il eut avec le Père Jérémie, curé du Port au Prince, produisit aussi un mauvais effet. Le Père Jérémie occupoit une partie du presbytère avant l'arrivée de l'évêque. M. de Macri ayant interdit le Père Jérémie de ses

fonctions, Boyer a été mécontent d'une telle mesure, prise sans lui en donner avis. Etant revenu au Port au Prince, après une absence plus longue qu'il n'avoit compté d'abord, il eut un entretien avec l'évêque, et l'on se flatta que les choses s'arrangeroient à l'amiable.

Mais le Père Jérémie, de retour au Port au Prince, après une mission qu'on lui avoit donnée dans le nord, se rendit au presbytère, dont la porte lui fut fermée. Grand scandale dans la rue; on s'attroupe; les uns prennent parti pour, d'autres contre. Des disputes, on en seroit venu aux coups, dit la gazette, si la police ne fût intervenue. L'évêque est allé, dit-on, jusqu'à excommunier le Père Jérémie; ce qui a augmenté le mécontentement. Le président, voyant que les esprits s'échauffoient, a craint un schisme, et a congédié à la fois et M. l'évêque de Macri et le Père Jérémie. Il est sûr que par ce moyen ils ne se disputeront plus au Port au Prince; mais on se demande s'il n'y auroit pas eu d'autre voie de faire cesser une division affligeante.

Le 20 août, M. Glory s'est embarqué; on croit qu'il se rend aux Etats-Unis. L'île reste dans un état déplorable sous le rapport de la religion. Les prêtres qui étoient anciennement dans le pays ne jouissent pas d'une grande considération. Les missionnaires que M. de Macri avoit amenés avec lui étoient bien jeunes, et aucun n'étoit prêtre à son départ d'Europe. Il a conféré le sacerdoce à trois d'entre eux, puis il les a interdits en partant. D'autres l'ont suivi aux Etats-Unis; quelques-uns sont revenus en Europe, et ont donné de tristes détails sur cette mission.

Nous avons puisé aussi des renseignemens dans le *Télégraphe*, gazette officielle du Port au Prince, numéro 32, du 19 août 1821; il faut se souvenir que cette gazette est rédigée sous l'influence du président Boyer. Le rédacteur, qui est le secrétaire même du président, sait faire des phrases, tout aussi bien que nos libéraux d'Europe, sur les droits des peuples, sur l'indépendance des Etats et sur les lumières de la philosophie. Il donne aussi de très-beaux conseils aux prêtres, et de grands éloges à l'esprit de justice et de sagesse qui anime les Haïtiens et leur digne président. On est seulement fâché que ses belles maximes sur la tolérance finissent par un décret de déportation, ou plutôt par un ordre arbitraire. Nous ne voulons ici ni accuser ni justifier M. Glo-

ry ; mais on ne peut que déplorer cette triste issue d'une mission qui, bien dirigée, auroit pu être si utile dans une île presqu'entièrement abandonnée.

Un journal a donné une notice sur le dernier patriarche grec de Constantinople. Grégoire, né à Calavryta, dans la Morée, en 1739, de parens riches, résida dans sa jeunesse au couvent de Méga-Spiléon, dans le Mont-Cyllène, d'où il passa à celui de Saint-Luc en Béotie, puis au Mont-Athos, où il reçut les ordres sacrés, et fut fait évêque. Quelques années après, il devint archevêque de Smyrne, puis membre du synode de Constantinople, et enfin patriarche en 1795. Lors de l'invasion de l'Egypte par les François, il adressa une Encyclique aux Grecs pour les exhorter à rester paisibles ; il fit de même en 1806, lors des différends entre la Porte et la Russie.

C'est par ces démarches qu'il parvint à se soutenir dans son poste, malgré les clameurs de ceux qui se plaignoient de son administration, ou qui vouloient faire passer sa dignité sur une autre tête ; car on sait que rien n'est plus commun sous l'empire turc que l'exil et la déposition des patriarches, et cette place importante est au plus offrant sous un gouvernement où tout se vend ; triste situation de cette église autrefois si florissante, et aujourd'hui séparée du centre de l'unité.

Dans les derniers temps, Grégoire avoit lancé, à la réquisition des Turcs, une sentence d'excommunication contre Ypsilanti et ses adhérens ; il venoit d'adresser une Encyclique aux métropolitains, aux exarques, évêques, archimandrites, et aux chrétiens de l'Orient, pour les exhorter à l'obéissance. Ce fut, dit-on, le lendemain du jour où il avoit signé cette circulaire, qu'il fut pendu aux portes mêmes de l'église patriarcale. Il laisse plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite un *Traité sur les Epîtres de saint Paul*, des *Homélies sur la charité*, et un livre contre les doctrines de la philosophie moderne.

Un autre évêque grec, dont on fait un grand éloge, est l'archevêque de Thessalonique, qui a été aussi victime dans les derniers troubles. En 1801, étant encore au noviciat du Mont-Athos, il avoit composé, sous le nom de Nathanael Neokaisareos, un écrit contre l'incrédulité moderne ; il s'efforçoit d'y détourner ses compatriotes d'envoyer leurs enfans étudier dans les universités d'Europe, où ils ne puiseroient que des leçons d'indifférence et d'impiété. Dès les premiers symptômes de l'insurrection, il avoit employé son autorité à prêcher aux Grecs la soumission, et avoit même réussi à désarmer plusieurs villages chrétiens. Tout à coup on a vu sa tête tomber sur la place publique, avec celles des prêtres de son synode.

Le nouveau patriarche de Constantinople a été installé par le sultan, sans l'intervention du synode ; ce qui le fait regarder par plusieurs comme un intrus. Il a commencé son administration par une excommunication semblable à celle de Grégoire, et qui ne le sauvera peut-être pas non plus des dénonciations et des caprices des Musulmans.

Bulle du souverain Pontife contre les carbonari.

Le saint Père vient de publier une bulle contre les sociétés secrètes, et notamment celle des *carbonari*. Cette bulle, qui, dans le frontispice, porte le titre de *Lettres apostoliques*, commence par ces mots : *Ecclesiam à Jesu Christo*, et est datée du 13 septembre dernier. Cette bulle concerne principalement l'Italie ; nous croyons devoir consigner ici ce monument de la sollicitude pontificale.

Pie évêque, serviteur des serviteurs de Dieu; à perpétuité.

L'Eglise, que Jésus-Christ notre Sauveur a fondée sur la pierre ferme, et contre laquelle, selon la promesse du même, les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, a été si souvent attaquée, et par des ennemis si terribles, que, sans cette divine et immuable promesse, il eût paru à craindre qu'elle ne succombât entièrement, circonvenue, soit par la force, soit par les artifices de ses persécuteurs. Ce qui est arrivé dans des temps déjà reculés se renouvelle encore, et surtout à la déplorable époque où nous vivons, époque qui semble être ces derniers temps, annoncés tant de fois par les apôtres, où *viendront des imposteurs marchant d'impiété en impiété, en suivant leurs désirs*. Personne n'ignore quel nombre prodigieux d'hommes coupables s'est ligué dans ces temps si difficiles contre le Seigneur et contre son Christ, et a mis tout en œuvre pour tromper les fidèles par les subtilités d'une fausse et vaine philosophie, et pour les arracher du sein de l'Eglise dans la folle espérance de ruiner et de renverser cette même Eglise. Pour atteindre plus facilement ce but, la plupart d'entr'eux ont formé des sociétés occultes, des sectes clandestines, se flattant par ce moyen d'en associer plus librement un plus grand nombre à leurs complots et à leurs desseins pervers.

Il y a déjà long-temps que ce saint Siége, ayant découvert

ces sectes, s'éleva contr'elles avec force et courage, et mit au grand jour les ténébreux desseins qu'elles formoient contre la religion et contre la société civile. Il y a déjà long-temps qu'il excita l'attention générale sur ce point, et provoquant la vigilance nécessaire pour que ces sectes ne pussent tenter l'exécution de leurs coupables projets. Mais il faut gémir de ce que le zèle du saint Siége n'a pas obtenu les effets qu'il attendoit, et de ce que ces hommes pervers ne se sont pas désistés de leur entreprise, de laquelle sont enfin résultés tous les malheurs que nous avons vus. Bien plus, ces hommes, dont l'orgueil s'enfle sans cesse, ont osé former de nouvelles sociétés secrètes.

Dans le nombre il faut indiquer ici une société nouvellement formée, qui s'est propagée au loin dans toute l'Italie, et dans d'autres contrées; et qui, bien que divisée en plusieurs branches, et portant différens noms, suivant les circonstances, est cependant réellement une, tant par la communauté d'opinions et de vues, que par sa constitution. Elle est le plus souvent désignée sous le nom de société des *carbonari*. Ils affectent un singulier respect et un zèle tout merveilleux pour la religion catholique, et pour la doctrine et la personne de notre Sauveur Jésus-Christ, qu'ils ont quelquefois la coupable audace de nommer leur grand-maître et le chef de leur société. Mais ces discours, qui paroissent plus doux que l'huile, ne sont autre chose que des traits dont se servent ces hommes perfides pour blesser plus sûrement ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. Ils viennent à vous, semblables à des brebis, mais ils ne sont au fond que des loups dévorans. Sans doute, ce serment si sévère par lequel, à l'exemple des anciens Priscillianistes, ils jurent qu'en aucun temps et qu'en aucune circonstance ils ne révéleront quoi que ce soit qui puisse concerner la société, à des hommes qui n'y seroient point admis, ou qu'ils ne s'entretiendront jamais avec ceux des derniers grades de choses relatives aux grades supérieurs; de plus, ces réunions clandestines et illégitimes qu'ils forment à l'instar de plusieurs hérétiques, et cette aggrégation de gens de toutes les religions et de toutes les sectes dans leur société, montrent assez, quand même il ne s'y joindroit pas d'autres indices, qu'il ne faut avoir aucune confiance dans leurs discours.

Mais il n'est besoin, ni de conjectures, ni de preuves pour porter sur leurs discours le jugement que nous venons d'é-

noncer. Leurs livres imprimés, dans lesquels on trouve ce qui s'observe dans leurs réunions, et surtout dans celles des grades supérieurs, leurs catéchismes, leurs statuts, d'autres documens authentiques et très-dignes de foi, et les témoignages de ceux qui, après avoir abandonné cette société, en ont révélé aux magistrats les artifices et les erreurs; tout prouve que les *carbonari* ont principalement pour but de propager l'indifférence en matière de religion, le plus dangereux de tous les systêmes; de donner à chacun la liberté absolue de se faire une religion suivant ses penchans et ses idées; de profaner et de souiller la passion du Sauveur par quelques-unes de leurs coupables cérémonies; de mépriser les sacremens de l'Eglise (auxquels ils paroissent en substituer quelques-uns inventés par eux), et même les mystères de la religion catholique; enfin, de renverser ce siége apostolique contre lequel, animés d'une haine toute particulière, ils trament les complots les plus noirs et les plus détestables.

Les préceptes de morale que donne la société des *carbonari* ne sont pas moins coupables, comme le prouvent ces mêmes documens, quoiqu'elle se vante hautement d'exiger de ses sectateurs qu'ils aiment et pratiquent la charité et les autres vertus, et s'abstiennent de tout vice. Ainsi elle favorise ouvertement les plaisirs des sens; ainsi elle enseigne qu'il est permis de tuer ceux qui révéleroient le secret dont nous avons parlé plus haut; et quoique Pierre, le prince des apôtres, recommande aux chrétiens *de se soumettre, pour Dieu, à toute créature humaine qu'il a établie au-dessus d'eux; soit au roi, comme étant le premier dans l'Etat, soit aux magistrats, comme étant les envoyés du roi*, etc.; et quoique l'apôtre Paul ordonne que *tout homme soit soumis aux puissances plus élevées*, cependant cette société enseigne qu'il est permis d'exciter des révoltes pour dépouiller de leur puissance les rois, et tous ceux qui commandent, auxquels elle donne le nom injurieux de *tyrans*.

Tels sont les dogmes et les préceptes de cette société, ainsi que tant d'autres qui y sont conformes. De là ces attentats commis dernièrement en Italie par les *carbonari*, attentats qui ont tant affligé les hommes honnêtes et pieux. Nous donc qui sommes constitués les gardiens de la maison d'Israël, qui est la sainte Eglise; nous qui, par notre charge pastorale, devons veiller à ce que le troupeau du Seigneur, qui nous

a été divinement confié, n'éprouve aucun dommage, nous pensons que, dans une cause si grave, il nous est impossible de nous abstenir de réprimer les efforts sacriléges de cette société. Nous sommes aussi frappés de l'exemple de nos prédécesseurs d'heureuse mémoire, Clément XII et Benoît XIV, dont l'un, par sa constitution *In Eminenti*, du 28 avril 1738, et l'autre, par sa constitution *Providas*, du 18 mai 1751, condamnèrent et prohibèrent la société *Dei liberi muratori* ou des *francs-maçons*, ou bien les sociétés désignées par d'autres noms suivant la différence des langues et des pays; sociétés qui ont peut-être été l'origine de celle des *carbonari*, ou qui certainement lui ont servi de modèle : et, quoique nous ayons déjà expressément prohibé cette société par deux édits sortis de notre secrétairerie d'État, nous pensons, à l'exemple de nos prédécesseurs, que des peines sévères doivent être solennellement décrétées contre ladite société, surtout puisque les *carbonari* prétendent qu'ils ne peuvent être compris dans les deux constitutions de Clément XII et de Benoît XIV, ni être soumis aux peines qui y sont portées.

En conséquence, après avoir entendu une congrégation choisie parmi nos vénérables frères les cardinaux, et sur l'avis de cette congrégation, ainsi que de notre propre mouvement, et d'après une connoissance certaine des choses et une mûre délibération, et par la plénitude du pouvoir apostolique, nous arrêtons et décrétons que la susdite société des *carbonari*, ou de quelqu'autre nom qu'elle soit appelée, doit être condamnée et prohibée, ainsi que ses réunions, affiliations et conventicules, et nous là condamnons et prohibons par notre présente constitution, qui doit rester toujours en vigueur.

C'est pourquoi nous recommandons rigoureusement, et en vertu de l'obéissance due au saint Siége, à tous les chrétiens en général, et à chacun en particulier, quel que soit leur état, leur grade, leur condition, leur ordre, leur dignité et leur prééminence, tant aux laïques qu'aux ecclésiastiques, séculiers et réguliers; nous leur recommandons, dis-je, de s'abstenir de fréquenter, sous quelque prétexte que ce soit, la société des *carbonari*, ou de la propager, de la favoriser, de la recevoir ou de la cacher chez soi ou ailleurs, de s'y affilier, d'y prendre quelque grade, de lui fournir le pouvoir et les moyens de se réunir quelque part, de lui donner des avis et des secours, de la favoriser ouvertement ou en secret,

directement ou indirectement, par soi ou par d'autres, ou de quelque manière que ce soit, ou d'insinuer, de conseiller, de persuader à d'autres de se faire recevoir dans cette société, de l'aider et de la favoriser; enfin, nous leur recommandons de s'abstenir entièrement de tout ce qui concerne cette société, de ses réunions, affiliations et conventicules, sous peine de l'excommunication, qu'encoureront tous ceux qui contreviendroient à la présente constitution, et dont personne ne pourra recevoir l'absolution que de nous, ou du pontife romain alors existant, à moins que ce ne soit à l'article de la mort.

Nous leur ordonnons, en outre, sous la même peine de l'excommunication, réservée à nous et aux pontifes romains, nos successeurs, de dénoncer aux évêques, ou à qui de droit, tous ceux qu'ils connoîtroient pour être membres de cette société, ou pour avoir trempé dans quelques-uns des complots dont nous avons parlé.

Enfin, pour repousser plus efficacement tout danger d'erreur, nous condamnons et nous proscrivons ce que les *carbonari* nomment leurs catéchismes, leurs livres où est décrit ce qui se passe dans leurs assemblées, leurs statuts, leurs codes, tous les livres écrits pour leur défense, soit imprimés, soit manuscrits, et nous défendons à tous les fidèles, sous la même peine d'excommunication, de lire ou de garder aucun de ces livres, leur ordonnant en même temps de les livrer tous aux autorités ordinaires et aux autres qui ont le droit de les recevoir.....

(*Les deux derniers paragraphes de la bulle sont la conclusion ordinaire des bulles*).

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 13 septembre de l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, mil huit cent vingt-un, la vingt-deuxième année de notre pontificat.

J. cardinal pro-dataire. *H. cardinal* CONSALVI.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le *Diario* de Rome, et les nouvelles particulières de cette capitale n'indiquoient point que le Pape eût tenu de consistoire jusqu'au 22 septembre. Cependant l'arrivée des bulles

vient d'être annoncée officiellement. Une lettre de M. le ministre de l'intérieur à tous MM. les évêques nommés, leur apprend que les bulles sont au conseil d'Etat, et seront délivrées incessamment. La lettre est du 3 octobre, et porte textuellement : *les bulles viennent d'arriver* (1). Le ministre, qui paroît mettre beaucoup d'empressement à l'installation prochaine des évêques, les invite à faire toute la diligence possible pour se rendre dans leurs diocèses. MM. les évêques de Luçon, de Nîmes et de Mende ont reçu une semblable lettre. Le sacre de ces trois prélats devoit d'abord avoir lieu le 18, jour de saint Luc; mais M. de Chaffoy, évêque élu de Nîmes, n'étant point à Paris, la cérémonie ne se fera que le dimanche 21. Les quatre prélats qui n'ont pas encore reçu le caractère épiscopal, savoir : MM. de Lostanges, du Chatellier, Soyer et de Chaffoy, seront sacrés ensemble dans l'église Saint-Sulpice. Ces prélats se proposent de partir immédiatement pour leurs diocèses, où ils sont attendus avec une vive impatience. Les prélats élus, et qui sont déjà évêques, n'auront, après la réception des bulles, qu'à prêter leur serment de fidélité ; dans ce cas sont MM. les archevêques de Sens, de Reims et d'Avignon, et M l'évêque de Chartres.

— La retraite ecclésiastique du séminaire Saint-Nicolas a été constamment un sujet d'édification. Environ cent ecclésiastiques couchoient au séminaire, sans compter un nombre à peu près égal, qui se rendoient aux divers exercices. M. l'abbé Rey a été jusqu'à la fin ce qu'il avoit paru d'abord, rempli de l'esprit de son ministère, nourri de l'étude de l'Ecriture, et joignant l'onction et le pathétique à la force et à la vigueur. Ses discours sur le sacerdoce, sur l'esprit de foi, sur le zèle, sur la tiédeur, etc., ont offert des considérations et des applications également utiles. On ne voyoit point en lui l'orateur qui cherche à briller, mais le prêtre plein de zèle et de charité qui ne songeoit qu'à faire passer

(1) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'une lettre qui annonce le 3 octobre que les *bulles viennent d'arriver*, ne prouve nullement que ces bulles fussent parties de Rome, le 3 septembre; comme s'il falloit un mois au courrier pour faire le voyage de Rome à Paris. Le gouvernement, qui met tant de zèle à accélérer la mise en possession des évêques, n'auroit pas gardé les bulles quinze jours sans en faire usage.

dans tous les cœurs les sentimens qui l'animent lui-même. Tous ceux qui l'ont entendu se félicitent de cet avantage. La retraite s'est passée dans le recueillement. La piété dans les exercices, la cordialité dans les récréations, l'empressement à profiter de ces jours donnés à la méditation des choses saintes, c'est ce qu'on a pu remarquer parmi les ecclésiastiques admis au séminaire. M. le coadjuteur a donné l'exemple d'une assiduité qui ne s'est pas démentie. S. Em., qui avoit espéré plusieurs fois se joindre à son clergé, n'ayant pu satisfaire ses désirs à cet égard, s'est rendue présente par ses bontés; c'est encore elle qui a fait tous les frais de la retraite, et qui a fourni avec générosité aux dépenses de la table. La retraite a été close le dimanche 7 octobre. M. le coadjuteur, précédé de tous les prêtres de la retraite, s'est rendu processionnellement du séminaire de Saint-Sulpice à l'église de ce nom; il y a célébré la messe, et a donné la communion à tous les ecclésiastiques. A onze heures, M. l'abbé Rey est monté en chaire, et a prêché sur la dignité du sacerdoce. Son texte étoit ces paroles de l'Ecclésiastique : *Illi viri misericordiæ sunt*. L'orateur a appliqué ces paroles aux ecclésiastiques qui remplissoient la nef en grand nombre, tant ceux qui avoient suivi la retraite, que ceux qui, ne l'ayant pu, avoient voulu se joindre du moins à la cérémonie du jour. M. l'abbé Rey a considéré le mépris du sacerdoce comme la source des crimes et des malheurs dont nous avons gémi; il a trouvé dans les désastres de la révolution des exemples trop frappans à l'appui de sa proposition principale, et a fini par des vœux pour la prospérité de la religion et pour le succès des efforts dirigés vers ce but. Après ce discours, tous les prêtres ont renouvelé leurs promesses cléricales entre les mains de M. l'archevêque de Trajanople. L'église étoit remplie de fidèles attirés par la beauté de cette cérémonie, si touchante en elle-même. MM. les archidiacres ont fait la quête pour la caisse diocésaine. Les ecclésiastiques sont ensuite retournés au séminaire, et, après un déjeûner préparé par les ordres de S. Em., se sont séparés, après s'être donné des témoignages mutuels d'union et de charité.

— Des ordres du Roi, adressés à MM. les évêques, et communiqués aux préfets par M. le ministre de l'intérieur, portent qu'un service solennel sera célébré dans toutes les églises du royaume, le 16 courant, en commémoration de la mort

de S. M. Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. On a commencé dans l'église métropolitaine de Paris les préparatifs pour la célébration de l'anniversaire de la mort de cette Princesse. On a élevé au milieu de la nef un grand catafalque.

— M. l'évêque d'Orléans vient de terminer une visite pastorale dans les arrondissemens de Pithiviers et de Montargis; elle a duré un mois, et paroît avoir produit d'heureux résultats. Les fidèles ont montré en plusieurs endroits un vif empressement à se préparer à la confirmation. Des personnes, qui ne s'étoient pas approchées des sacremens depuis plusieurs années, ont été ramenées en cette occasion. On porte à 30,000 le nombre des confirmés. Le prélat a chaque jour administré ce sacrement. Les habitans les plus notables ont rivalisé de zèle avec les autres; à Lorris, la garde nationale presque toute entière a reçu la confirmation. L'affabilité du prélat a encore augmenté le mouvement qu'excitoit sa présence. Il a été reçu partout avec de grands honneurs, et les autorités locales ont secondé à cet égard les dispositions des peuples. Les endroits où M. l'évêque a passé la nuit étoient illuminés; c'est ce qui a eu lieu, entr'autres, à Montargis. A Châtillon, la rue principale où le prélat a logé a été appelée rue Varicourt, par délibération du corps municipal. Au milieu des sujets de consolation que cette visite a procurés au premier pasteur, il a été souvent affligé du spectacle de l'abandon de tant de campagnes dépourvues de secours. La rareté des prêtres est un des grands maux de ce diocèse. Toutefois une mesure récente peut offrir des espérances, quoique éloignées, de remplir le vide du sanctuaire. M. l'évêque vient d'obtenir du gouvernement les bâtimens de l'ancien séminaire d'Orléans, qui étoient depuis long-temps convertis en caserne. Cette restitution étoit d'autant plus désirable que le local occupé par les élèves du séminaire étoit excessivement étroit, mal commode et mal sain; c'étoient simplement des maisons fort petites qu'on avoit successivement achetées, et entre lesquelles on avoit pratiqué des communications, au lieu que l'ancien séminaire a été bâti pour cette destination. On en devoit la construction aux évêques d'Orléans, on en devra la restitution à leur successeur. Les autorités l'ont parfaitement secondé dans les démarches à faire pour cet objet; et la ville et le département ont mis un zèle égal au succès de cette affaire.

Il s'agissoit de trouver une caserne pour remplacer les bâtimens du séminaire, et l'on dit que M. l'évêque a bien voulu s'engager même à consacrer à cette dépense une partie des fonds que le gouvernement lui accordoit pour mettre son séminaire en état. Cette disposition a puissamment contribué à applanir les difficultés, et le prélat connoît assez l'esprit des habitans d'Orléans et du diocèse pour espérer qu'ils l'aideront, avec leur générosité ordinaire, à faire les réparations convenables dans le local qui va lui être rendu.

— Les habitans de Metz sentent de plus en plus le prix de l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes dans leur ville. Le nombre des enfans qui se sont présentés cette année a été si considérable qu'on n'a pu les recevoir tous. Sur les représentations des parens, il a été décidé qu'on établiroit, pour l'année prochaine, une nouvelle école, dirigée par deux Frères, et que, au lieu de 850 enfans, on en recevroit 1000. Comme le budget municipal n'avoit pas pourvu à cette dépense, M. l'évêque a bien voulu s'en charger pour 1822. Indépendamment des quatre maisons occupées par les Frères, les Sœurs de Sainte-Chrétienne ont deux maisons, dont l'une a été donnée par la ville, et où plus de 500 jeunes filles apprennent à travailler en linge. Les Dames de Sainte-Sophie, à qui la ville donne 40,000 fr. pour les aider à établir leur pensionnat, vont ouvrir une nouvelle école gratuite pour les externes. C'est ainsi que M. l'évêque de Metz recueille les fruits des établissemens dûs à sa sollicitude.

— On nous transmet la relation suivante, qui vient de Dresde, et qui a pour auteur une personne du plus haut rang. Le respect et la confiance que mérite un tel témoignage, seroient seuls pour nous des raisons de joindre cette pièce à celles que nous avons déjà données sur ces événemens, qui continuent à exciter l'attention publique en Allemagne, et qui ont contribué au retour de plusieurs protestans dans le sein de l'Eglise :

« Amélie, comtesse de Brühl, dame de la cour de S. M. la reine de Saxe, et âgée de 39 ans, étoit attaquée depuis dix-huit ans de maux de nerfs qui la mettoient dans l'état le plus douloureux et le plus violent, lui ôtant, tantôt l'usage de la parole, tantôt celui de la vue, ou lui occasionnant des convulsions très-fortes qui l'agitoient et la suffoquoient. Il falloit alors la saigner, de peur qu'elle n'étouffât, et ces saignées fréquentes l'avoient réduite à n'avoir presque plus de sang dans

les veines. Privée de couleur, son teint étoit devenu livide, et ses lèvres toutes bleues; on eût dit un cadavre ambulant.

» C'étoit la nuit que ces maux de nerfs prenoient ordinairement la comtesse; ils duroient jusque vers midi, de manière qu'elle dormoit très-peu, et restoit des semaines entières sans pouvoir entendre la messe. Elle communioit fort rarement, parce qu'elle ne pouvoit rester à jeûn; pour peu qu'elle fit quelque mouvement, elle avoit besoin de prendre quelque chose pour se fortifier; et, malgré cela, elle étoit d'une telle foiblesse qu'elle ne croyoit pas pouvoir vivre encore un an dans cet état.

» Ayant entendu parler des miracles du prince de Hohenlohe, la malade se sentit quelque confiance en son secours, lui écrivit, et se rendit ensuite de Dresde à Bamberg; en chemin, et le lendemain de son arrivée, il lui survint encore des attaques de nerfs. Le 28 (*août sans doute; le mois est omis dans la relation*), elle se confessa au prince, reçut sa bénédiction, et depuis ce temps elle n'a plus aucun ressentiment de ses maux. Elle communia, le lendemain, de la main du vertueux prêtre, et resta à jeûn depuis cinq heures et demie jusqu'à neuf heures et demie; elle qui autrefois n'auroit pu être beaucoup moins de temps sans craindre un évanouissement. Elle resta à genoux avant et après la communion sur le pavé de l'église, et sans appui.

» En revenant à Dresde, la comtesse passa par la Bohème pour y visiter ses parens; elle passa une nuit en voiture, et des journées entières en société; ce qui auroit été auparavant pour elle une grande fatigue. Tout cela ne lui a fait aucun mal. Elle ne sauroit exprimer combien on est touché au moment où le prince donne sa bénédiction, et combien on est édifié de son zèle, de son humilité et des bons avis qu'il donne.

» Pendant son séjour à Bamberg, cette demoiselle a surtout remarqué, dans le nombre des personnes guéries par le prince, une jeune personne qui ne pouvoit marcher sans béquille, une aveugle à laquelle il a rendu la vue, un jeune homme qui avoit eu une main paralysée, et un homme qui, étant tombé d'un toit, et ayant eu le temps d'invoquer le nom de Jésus, ne ressentit aucun mal de sa chute.

» Ce qui précède est attesté par des personnes qui ont connu la comtesse de Brühl avant et après la guérison ».

A cette relation, dressée par un prince distingué par sa piété, nous ajouterons que celui qui nous la transmet, M. l'abbé Mathieu, confesseur à la cour de Saxe, déclare aussi qu'il a connu l'état de la comtesse, et que, l'ayant vue depuis son retour de Bamberg, il s'est assuré qu'elle avoit été subitement et parfaitement guérie par les prières du vertueux prêtre. Les témoignages en faveur du prince de Hohenlohe se multiplient. Joseph Onymus, recteur et professeur en théologie à l'Université de Wurtzbourg, témoin oculaire de

plusieurs guérisons, vient d'en prendre la défense dans un écrit allemand, qui va, dit-on, être traduit en latin par ordre supérieur. L'auteur déclare qu'il n'a aucune liaison avec le prince de Hohenlohe, et qu'il a toujours été opposé à toute superstition. Le prince d'OEttingen-Wallenstein vient aussi de publier une réfutation du rapport du docteur Heyne, de Wurtzbourg, sur la guérison de la jeune princesse Mathilde; le prince avoit suivi la maladie de celle-ci, et est aussi un témoin oculaire fort imposant. D'autres lettres d'Allemagne viennent à l'appui de ces rapports et de ces témoignages.

— Le parti irréligieux et libéral vient d'éprouver en Suisse un échec sensible. Il se formoit depuis quelques années, à Lucerne, un noyau de révolution et d'impiété : on avoit réussi, il y a deux ans, à faire destituer arbitrairement deux professeurs du collége, entr'autres, M. l'abbé Widmer, et on avoit mis à leur place des hommes bien connus pour leurs opinions, entr'autres, le médecin Troxler, qui fut fait professeur de philosophie; en dernier lieu, ces nouveaux venus avoient imaginé un plan pour changer tout le système d'instruction. Sept professeurs s'opposoient à ces innovations, savoir : MM. Widmer, Gugles, Salzmann, Haufman, Schmid, Inoichen et Schlatt. Cette année, la licence et les excès des disciples de M. Troxler, ont indisposé également le peuple et les autorités; mais l'écrit du docteur, intitulé : *Le Prince et le Peuple*, a achevé d'éclairer les esprits sur son compte. M. Troxler ne se contente pas de déclamer contre la lettre de M. de Haller; il prêche ouvertement la doctrine des révolutions et réchauffe les théories démagogiques de Milton et de Buchanan. L'ouvrage a paru à Arau, où les libéraux paroissent avoir plus d'influence; il a été fort mal vu à Lucerne. Le 7 septembre on y a agité en conseil le nouveau plan du collége, l'écrit de M. Troxler et les mesures à prendre contre ses disciples. Après plusieurs délibérations, le 17 septembre, le docteur a été destitué de sa place de professeur, à une majorité de vingt-cinq voix contre huit; son livre est défendu. Le peuple a pris part à cet événement, et tous les bons Suisses se sont réjouis de cet acte d'autorité. M. Troxler et ses amis vont crier à l'injustice et à la persécution, eux qui avoient applaudi il y a deux ans à la destitution d'un professeur recommandable par vingt-sept ans de travaux. La religion n'a pas moins à se louer que

la société d'une mesure qui réprimera, sans doute au moins pour quelques temps, l'audace d'un parti si ardent à faire prévaloir ses doctrines.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 2 de ce mois, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, s'est rendue, sans qu'on l'attendît, au collége des Enfans de Saint-Louis et du Mérite militaire, établi à Senlis. S. A. R. a adressé aux jeunes élèves des questions pleines du plus touchant intérêt sur leur santé, leurs études et leurs familles. MADAME a ensuite visité l'établissement dans tous ses détails, et a témoigné sa satisfaction de la bonne tenue qu'elle a remarquée partout. En sortant de la chapelle, S. A. R. a remis à M. le maire de Senlis une somme d'argent pour les pauvres.

— Le dimanche 7, dans l'après-midi, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée visiter une maison d'institution religieuse dans la rue de Sèvres.

— Une ordonnance royale, du 6, convoque la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens pour le lundi 5 novembre prochain.

— On annonce que c'est au Louvre que doit avoir lieu la séance royale pour l'ouverture de la session des chambres. On fait à cet effet des préparatifs dans la salle des gardes de Henri IV.

— Le 6, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire du nommé Desjardins, prévenu d'avoir, le surlendemain de l'assassinat du duc de Berri, tenu, dans un cabaret, les propos les plus atroces. Il avoit dit, entr'autres choses, qu'il étoit un des complices de Louvel; qu'il avoit lui-même fabriqué le poignard qui avoit tranché les jours de Mgr. le duc de Berri; que dans deux ans il n'y auroit plus de Bourbons en France. Traduit d'abord devant la cour des pairs, qui se déclara incompétente, il fut renvoyé devant la cour d'assises. Desjardins a subi un interrogatoire, dans lequel il a déclaré n'avoir point tenu les propos qui lui sont attribués. On a entendu successivement dix-sept témoins, dont les dépositions se sont presque toutes trouvées conformes à l'acte d'accusation. M. Bourguignon a fait ressortir des débats la preuve des propos tenus par l'accusé, et a soutenu avec force l'accusation d'outrages envers la morale publique, et envers les membres de la famille royale. Le juri a déclaré Desjardins coupable de ce double délit, mais en ajoutant qu'il n'étoit pas constant que ce fût dans un lieu public; et Desjardins a été acquitté.

— MM. de Champfeu et de Pomaret sont nommés inspecteurs-généraux des services de la maison du Roi.

— Les tapissiers de la capitale ont assisté, le 4, à une messe solennelle qu'ils ont fait célébrer en l'honneur de leur patron, dans l'église des Petits-Pères.

— Le 29 septembre, jour anniversaire de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, on a posé, à Colmar, en présence des autorités du département, la première pierre d'une porte monumentale, qui portera le nom de *Kléber*.

— Une dépêche télégraphique, du 2, a donné contr'ordre au 80e. régiment de ligne, qui venoit d'arriver à Lyon, marchant pour renforcer le cordon sanitaire des côtes de la Méditerranée. Toute crainte ayant cessé, ce corps va tenir garnison à Toulouse.

— Un affreux incendie s'est manifesté à Turcoing, dans la nuit du 5 au 6 de ce mois. On a été obligé de venir chercher des secours à Lille.

— Les administrateurs du pont de Bordeaux, voulant signaler l'époque de l'ouverture du passage sur ce pont par un acte de bienfaisance, ont donné une somme de 1200 fr. pour être répartie entre les ouvriers qui y ont éprouvé des accidens plus ou moins graves pendant la construction de ce pont.

— Le nommé Bousquié, d'abord impliqué, ensuite témoin, dans la fameuse procédure de Fualdès, est mort, le 20 du mois dernier, à l'Hôtel-Dieu de Rhodez, laissant une déclaration qu'il a faite et signée, avant de mourir, et dans laquelle il proteste que tout ce qu'il a dit relativement à cette affaire, soit devant la cour d'assises de Rhodez, soit devant celle d'Alby, est entièrement faux, et que ce n'est que la crainte de la mort qui l'a engagé à faire ces dépositions. Cette pièce a été remise par M. l'abbé de Séguret à M. le président du tribunal civil de Rhodez.

— Dans sa dernière session, le conseil-général du Nord a voté une somme de 10,000 fr. pour l'acquisition de Chambord. Le montant des souscriptions de ce département, pour le même objet, s'élève en ce moment à plus de 60,000 fr.

— Le vaisseau *le Colosse*, et la frégate *la Galatée*, sous les ordres de M. le contre-amiral Jurien, sont arrivés, le 6 de ce mois, dans la rade de Brest.

— Au passage du roi d'Angleterre dans la petite ville de Cassel, dans la Flandre françoise, tout le clergé s'étoit réuni auprès de la voiture de ce prince, qui venoit de lui adresser un salut particulier, lorsqu'un prêtre s'est approché du roi, et lui a dit, en bon anglois, qu'il étoit heureux de pouvoir, dans son pays natal, remercier S. M., tant pour lui-même que pour ses compatriotes, des secours et de la protection qu'ils avoient reçus en Angleterre. Le roi a paru vivement touché de cette marque de reconnoissance.

Elections des colléges d'arrondissement.

Ardèche. Privas : député nommé, M. Ladreyt de la Charrière, président du collége, et député sortant. — Tournon : votans, 110 ; M. le baron du Bay, conseiller de préfecture, et président du collége, a obtenu 92 voix, et a été élu député ; M. de Paidt, l'un de ses concurrens, a eu quatre voix.

Charente. Confolens : député élu, M. Pougeart de Limbert, ancien constituant. — Cognac : M. Otard, maire de cette ville, a été nommé député ; il avoit obtenu 149 voix ; et M. Guérin de Foncin, son concurrent, n'en a eu que 65. — Angoulême : votans, 476 ; M. Albert, président, député sortant, a été réélu, après avoir réuni 252 suffrages.

Puy-de-Dôme. Clermont : M. le baron Louis a été élu au second tour de scrutin ; il a réuni 231 voix sur 441 ; M. d'Aubières en a obtenu 190. — Riom : M. Chabrol de Tournoël, président, député sortant, a été réélu. — Issoire : député élu, M. le baron Favard de Langlade, président, et député sortant ; il a obtenu 115 suffrages sur 161 votans.

Var. Grasse : M. Baron, président, a été nommé député ; il a obtenu 96 voix sur 170. — Brignolles : votans, 170 ; M. le baron Fabry, premier président de la cour royale d'Aix, 90 voix ; il a été élu député. — Toulon : votans, 150 ; M. Paul de Châteaudouble, député sortant, 102 voix ; il a été réélu.

Pas-de-Calais. Arrondissement d'Aire : nombre des votans, 424 ; M. le baron de Coupigny, député de 1815, qui a obtenu 235 voix, a été élu. — Arras : député élu, M. Harté, député sortant, qui, dans le scrutin de ballotage, a obtenu 193 voix sur 348. — Boulogne-sur-Mer : député élu, au scrutin de ballotage, M. Fontaine-Gallet, négociant.

Meurthe. Nanci : M. le baron Louis, député sortant, a été réélu par ce collége : c'est par erreur que nous avons annoncé qu'il l'avoit été par celui de Lunéville. — Lunéville : nombre des votans, 186 ; M. Laruelle, manufacturier, a obtenu 102 voix, et a été nommé député. — Château-Salins : député élu, M. le général Grandjean.

Loir et Cher. Blois : M. le comte de Salabery, député sortant, a été réélu ; il a obtenu, à un second tour de scrutin, 186 voix sur 314.

Calvados. Caën : député élu, M. Adam de Pommeraye. — Falaise : député réélu, M. Bazire, président, et député sortant. — Bayeux : M. Heroult de Hottot, président, et député sortant, a réuni 255 voix sur 433, et a été réélu. — Lisieux : député nommé, M. Brochet de Vérigny, préfet de l'Oise.

Loire-Inférieure. Nantes : M. Louis de Saint-Aignan, député sortant, a été réélu. — Savenay : député élu, M. de Frénilly. — Saint-Philibert : votans, 183 ; M. le comte Auguste de Juigné en a obtenu 109, et a été élu député. — Nort : M. de Foucault a été réélu député.

Arriège. Foix : député élu, M. Lingua de Saint-Blanquat, conseiller de préfecture, et président du collége.

Haute-Garonne. Toulouse : 1[er] arrondissement ; nombre des votans, 362 ; député élu, M. de Castelbajac, député sortant, qui a obtenu 243 voix. 2[e] arrondissement ; votans, 430 ; M. de Limoirac, député sortant, et président, a recueilli 237 voix, et a été réélu. — Villefranche : député élu, M. de Villèle, député sortant ; il avoit obtenu 161 voix sur 238. — Muret : M. de Puymaurin, président de ce collége, et député sortant, a obtenu 178 voix sur 285 votans, et a été réélu.

Aveyron. Villefranche : M. Dubruel, député sortant, et président du collége, a été réélu.

AU RÉDACTEUR.

Lisieux, 29 août.

Monsieur, vous relevez, dans votre n°. 635, une méprise

assez singulière de M. Lanjuinais, dans son *Mémoire*; mais vous auriez pu y en signaler encore une autre, et même une plus importante. Jean Le Hainuyer, car c'est ainsi qu'il signoit, et je puis d'autant mieux l'attester que j'ai chez moi sa signature originale, sous la date de 1577; Jean Le Hainuyer, dis-je, étoit habile théologien, et un bon évêque; mais ce qu'on rapportoit de sa conduite envers les protestans de Lisieux, en 1572, n'est pas fort authentique; voyez ce qui a été dit à cet égard par les savans Bénédictins auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, tome XI, page 802.

Les protestans, quoiqu'en assez petit nombre à Lisieux et dans les environs, mais bien unis comme tous les conjurés, et soutenus par le seigneur de Fervacques, depuis maréchal de France, se rendirent les maîtres de la ville, en 1562, et y commirent les mêmes excès et les mêmes sacrilèges que dans beaucoup d'autres lieux. Mais ensuite Fervacques quitta leur parti; de sorte que, craignant la vengeance des catholiques, qui étoient beaucoup plus nombreux, et que soutenoit le duc d'Aumale, commandant de la province, les protestans abandonnèrent Lisieux, où peut-être il n'en restoit plus en 1572; les évêques-seigneurs de la ville ayant dû s'opposer à leur retour, et en effet on n'en voit point depuis longtemps, ni à Lisieux, ni dans le pays d'Auge.

Quant à Hainuyer, loin de favoriser les calvinistes, on sait qu'il s'opposa fortement à l'édit de janvier 1562, qui leur accordoit le libre exercice de leur religion. On peut voir dans le *Gallia Christiana* l'origine de l'anecdote rapportée à son sujet.

J'ai l'honneur d'être....

De La Roque.

Les tomes III et IV du *Dictionnaire historique* (1) de Feller, édition de M. Méquignon, ont paru le mois dernier; ils comprennent

---

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 10 fr. et 13 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Nous profitons de cette occasion pour réparer une omission de notre n°. 745. La Bible de M. Genoude, annoncée dans ce numéro, se trouve chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere: les deux dernières livraisons sont du prix de 5 fr. le volume, et 6 fr. 50 cent. franc de port.

la fin de la lettre B, et les lettres C et D. Les articles du Supplément sont intercalés avec ceux des éditions précédentes. Ces intercalations seront sans doute plus commodes pour les lecteurs; nous avons remarqué avec peine, en quelques endroits, qu'il s'y étoit glissé des inexactitudes. Ainsi on ne sait pourquoi le roi d'Espagne, Charles IV, mort en 1819, n'est pas à la suite des princes du même nom qui ont régné en Espagne. C'étoit là sa place, et non à la suite de tous les autres princes du nom de Charles. On est surpris aussi de ne point voir le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, mort en 1819, à la suite des princes de sa maison; peut-être compte-t-on le mettre à Emmanuel. Il eût été plus naturel de le placer après son grand père, Charles-Emmanuel III.

Nous n'avons pu encore que parcourir rapidement ces deux volumes, où nous avons trouvé des articles rédigés avec quelque étendue; mais il y en a d'autres un peu plus étranglés, d'autres omis tout-à-fait. On est surpris par exemple de n'y pas trouver M. Dulau, archevêque d'Arles, à moins qu'on ne compte le mettre à la lettre L. Le père Delpuits auroit aussi, ce semble, mérité un article; il n'a pas beaucoup écrit, mais sa piété et son zèle doivent rendre sa mémoire précieuse.

L'article Dupuys paroît assez foible; il finit ainsi : *il étoit instruit et probe : on ne peut pas ajouter qu'il ait été religieux*. Ce jugement est bien froid, quand il s'agit d'un homme qui ravaloit la religion au rang des fables, et qui a insulté à notre croyance avec l'audace la plus folle.

De pareils traits sont sans doute rares dans ce Dictionnaire, et un tel recueil, quelque soigné qu'il soit d'ailleurs, est nécessairement mêlé de beaucoup d'imperfections. Nous nous proposons toujours d'examiner cette nouvelle édition, et d'en rendre un compte plus détaillé.

Nous croyons pouvoir recommander à nos lecteurs une *Géographie élémentaire de la France* (1), par M. de Lespin. Cet ouvrage a été approuvé par le conseil royal d'instruction publique, et a paru utile, non-seulement aux jeunes gens élevés dans les colléges, mais aux hommes curieux d'acquérir des notions exactes sur la géographie physique, historique, statistique et commerciale de la France et de ses colonies.

Cette *Géographie*, distribuée à la fois par provinces et par départemens, est accompagnée de quatre cartes de la France, et d'une table alphabétique des noms des villes. Elle offre une statistique de la France, aussi complète que possible dans un espace aussi resserré, et peut servir à la fois et pour les temps anciens et pour donner une idée de l'état actuel de l'administration.

---

(1) In-8o. ; prix à Paris, 6 fr. ; chez Egron ; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Mandement de Mgr. le cardinal archevêque de Paris, pour annoncer la visite générale de son diocèse (1).

Après avoir pourvu, par une retraite ecclésiastique, au bien spirituel de son clergé, et avoir offert ainsi aux prêtres de son diocèse un puissant moyen de se ranimer dans la connoissance et la pratique des devoirs du ministère, il étoit digne du zèle de S. Em. de s'occuper plus particulièrement des besoins du troupeau, et de présenter aussi aux simples fidèles des secours extraordinaires et des moyens plus abondans de sanctification. C'est ce que le vénérable pontife fait en ce moment, en annonçant une visite générale de son diocèse. Ces sortes de visites ont toujours été mises en usage par les évêques les plus zélés pour le salut de leurs ouailles; elles sont différentes de ces tournées rapides, auxquelles l'étendue des diocèses force souvent nos prélats de se borner aujourd'hui. Dans celles-ci, le premier pasteur est obligé de passer promptement d'un lieu à un autre; dans les premières, il séjourne dans les mêmes paroisses, il communique plus fréquemment avec le troupeau, il est assisté de prêtres et de missionnaires. Des exercices de piété plus rapprochés, un cours d'instructions suivies, des exhortations assidues, des grâces spirituelles offertes en abondance, tout concourt à réveiller celui qui sommeille, à éclairer l'ignorant, à faire repentir le coupable, à ranimer dans les cœurs les semences de foi et de vertu, à dissiper les prestiges que

(1) 16 pages grand in-4°.; prix, 75 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

le monde et les passions élèvent autour de nous. Tels ont été plus d'une fois les résultats des visites générales ; et quand furent-elles plus nécessaires que dans un temps et des lieux tels que ceux où nous sommes ? quand eut-on plus besoin de ces secours multipliés ? Mais laissons parler sur ce sujet le vénérable chef de ce diocèse, et écoutons les exhortations touchantes qu'il adresse à ses enfans dans un Mandement exprès. Ce Mandement, daté du 9 octobre, jour même de la fête des saints apôtres de ce pays, annonce la visite pastorale qui doit commencer le dimanche 28 octobre, dans les églises du douzième arrondissement ; savoir, à Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et Saint-Médard.

« Nous avions toujours espéré, nos très-chers Frères, que la divine miséricorde nous laisseroit vivre assez long-temps, sinon pour achever, du moins pour entreprendre et pour commencer le grand ouvrage de votre sanctification ; pour préparer aux fidèles de notre diocèse des moyens plus abondans de conversion, d'affermissement dans la justice, de perfection dans la vertu ; pour leur ouvrir enfin une source nouvelle et féconde de bénédictions et de grâces spirituelles.

» Après les avoir offertes aux pasteurs et aux prêtres, en les appelant dans la solitude, afin d'y renouveler leur charité et leur zèle pour le salut des ames ; après nous être pénétrés nous-mêmes, au milieu d'eux, des devoirs que nous imposent à votre égard notre mission divine et notre charge pastorale ; enfin, après avoir, selon l'avis du grand apôtre, *considéré* ce que le Seigneur *nous demande de sainteté et de perfection*, nous croyons que le temps est venu *de porter un regard plus attentif sur l'état du troupeau que l'Esprit saint nous a confié*, et de mettre à exécution, sans plus tarder, le projet que nous méditons depuis long-temps dans le silence. Nous nous sentons pressés de venir examiner en détail, par nous-mêmes, quelle est la nature de vos besoins, quels sont vos progrès dans la vie chrétienne, les obstacles qui vous empêchent de marcher d'un pas ferme dans les voies de la piété, les erreurs qui auroient pu altérer parmi vous la pureté de la doctrine, quels sont enfin les remèdes nécessaires

à chacun d'entre vous. A l'imitation *du bon pasteur*, nous voulons *aller au-devant de nos brebis, les exhorter par notre voix, rechercher celles qui sont perdues, relever celles qui sont tombées, guérir celles qui sont blessées, réunir celles qui ont été dispersées pendant les jours sombres et orageux, encourager celles qui sont foibles, conserver celles qui sont saines et fortes, les appeler, les connoître toutes par leur nom*, s'il étoit possible, *être connus de toutes, sauver le troupeau tout entier, et le faire reposer sans crainte dans l'abondance de toutes sortes de biens*. Ce n'est pas assez, nous voulons encore venir au milieu des prêtres établis pour être vos gardiens et vos guides, les interroger scrupuleusement sur vos misères et sur vos peines, leur répéter avec l'apôtre saint Pierre : *O prêtre, je vous prie, étant prêtre comme vous, et devant participer avec vous à la gloire de Jésus-Christ*, maîtres et docteurs, *veillez avec soin sur la portion de l'héritage du Seigneur* que nous avons mise sous votre conduite; gouvernez-la avec *une tendre affection, une charité patiente, un zèle désintéressé, une vertu qui vous rende les modèles du troupeau de Dieu*, comme vous en êtes les conducteurs et les chefs par l'autorité de votre ministère.

» C'est une visite pastorale que nous vous annonçons, N. T. C. F. Nous nous proposons de la commencer et de la suivre, autant que nos forces pourront nous le permettre, et à notre défaut nous en chargerons, sous la responsabilité de son ame, celui qui, vous le savez, partage avec nous et le fardeau de l'épiscopat, et les douceurs de notre amour pour vous.....

» Or, maintenant, N. T. C. F. (nous avons la confiance de vous le dire comme autrefois l'apôtre saint Paul aux Romains), *nous savons qu'allant vous voir, notre venue sera accompagnée d'une abondante bénédiction de l'Evangile de Jésus-Christ*. C'est en effet au milieu de la prédication de l'Evangile que nous venons à vous, N. T. C. F.; de cette prédication si puissante pour éclairer, pour toucher, pour convertir, pour consoler, pour rendre la paix aux esprits divisés, pour affermir l'ordre public, pour éteindre les haines, réconcilier les cœurs, pour préparer aux familles et aux peuples un bonheur inconnu sans elle. Nous venons vous apporter le bienfait de cet Evangile, qui n'inspire de terreurs que pour inviter au repentir et offrir le pardon, qui a changé le monde,

à qui notre France doit tant d'éclat et tant de gloire, et qui, après tant de défections et de malheurs, semble vouloir reprendre sur nous son aimable empire par le nombre prodigieux de ses conquêtes paisibles, et la multitude de ses consolans triomphes.

» Oui, l'Évangile, N. T. C. F., voilà le seul livre que nous vous apportons, le seul qui ne craigne point de censure, parce qu'il est écrit de la main de Dieu, le seul qui contienne véritablement la saine doctrine, parce que tous les autres, même ceux que l'Église approuve pour votre instruction, n'en sont que le développement plus ou moins étendu; le seul dont la plupart d'entre vous aient un besoin réel, parce qu'il comprend tout ce qu'il vous importe de savoir pour le temps et pour l'éternité; le livre des grands et des petits, des savans et des simples, des riches et des pauvres; qui peut servir à tous de préservatif, et contre le pouvoir qui abuse, et contre l'indépendance qui se révolte, et contre la science qui enfle, et contre l'inexpérience qui expose, et contre l'orgueil qui monte sans cesse, et contre la cupidité qui aveugle, et contre la misère qui tente, et contre les passions qui troublent l'homme et la société.

» Nous vous l'expliquerons ce livre divin d'après les enseignemens de l'église catholique, seule interprète infaillible de la sainte Ecriture, comme elle est l'unique dépositaire de la tradition. Nous le porterons ce livre sacré partout où l'on voudra nous recevoir; car nous désirons que vous nous receviez tous comme les envoyés et les *ambassadeurs de Jésus-Christ, dont nous tenons la place.* Dans les temples et dans les maisons, dans les écoles où la jeunesse se forme aux sciences humaines, dans les cloîtres où l'on aime sa perfection, dans l'atelier de l'artisan, sous la tente du soldat, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les villes, dans les campagnes, dans les chaumières; et nous espérons que partout il affoiblira du moins, s'il ne détruit pas entièrement, l'effet de ces poisons que d'imprudens et d'avides spéculateurs ne cessent de répandre dans toutes les parties du corps social.

» L'Evangile, voilà le livre que nous opposerons à ce déluge de livres corrupteurs qui nous inondent, contre lesquels la religion ne sauroit avoir trop d'anathêmes, l'Etat trop d'indignations, les législateurs trop de sévérité, les dépositaires

taires de l'autorité trop de vigilance, les rois trop de zèle, leurs ministres trop de précautions, les peuples trop d'éloignement et trop d'horreur. Nous avons la confiance que la vertu de l'Evangile paroîtra encore par notre ministère, et qu'elle opérera parmi nous quelques-unes de ces merveilles si magnifiquement annoncées par le roi-prophète : *L'éclat de sa voix majestueuse brisera ces cèdres altiers*, qui prétendent couvrir l'univers de leur ombre mortelle ; elle renversera l'ambition de ces auteurs superbes, qui osent lutter contre la science de Dieu, et opposer les ouvrages du temps à l'Evangile éternel. Sa lumière vive et pure *dissipera les préjugés et les ténèbres* que des écrivains menteurs et profanes ont essayé de répandre sur ses dogmes, ses préceptes, et jusque sur ses bienfaits ; *elle découvrira les lieux sombres et épais*, elle révélera les noirs et honteux penchans d'où sortent tant de calomnies, de blasphêmes, et d'épouvantables leçons ; *elle fera briller les éclairs, et allumera les feux* destinés à purifier l'air de ces productions pestilencielles de l'ignorance, de l'amour-propre, de l'ingratitude, de la licence et de l'impiété. Sa morale douce et consolante pénétrera de son onction les cœurs prévenus, *et les plus obstinés* tombant pleins de reconnoissance *aux pieds des autels, ne pourront se lasser de publier la puissance et la miséricorde du Seigneur.* Jésus-Christ, le rédempteur et le sauveur du genre humain, comme il en est le créateur, étendra sur nous son règne pacifique ; sa croix, l'abrégé de son Evangile, ou plutôt son Evangile tout entier mis en pratique, nous couvrira de sa protection ; à son ombre, les justes et les pécheurs goûteront les plus doux fruits de la paix. Cette cité trop fameuse, rougie du sang de son Roi et de ses prêtres, se lavera dans les eaux de la pénitence, *cette grande Ninive sera détruite* par un renouvellement qui la changera toute entière ; après avoir été le centre de tant de maux et le théâtre de tant de crimes, réconciliée avec son Dieu et avec elle-même, *purifiée de ses abominations et de ses souillures, elle s'enorgueillira d'être appelée la cité du juste, la ville fidèle*, et la capitale de la France régénérée.

» Telles sont les pensées qui nous occupent, N. T. C. F., tel est l'objet de nos vœux, le but de nos efforts dans cette visite, *un renouvellement général de cette terre*, dont la culture a été un moment confiée à nos soins ; *une création nou-*

velle, s'il le faut, qui, sans doute, est au-dessus du pouvoir de l'homme, mais qui est possible *à l'Esprit que Dieu envoie*. Est-ce une illusion, N. T. C. F.? Du moins il nous semble que *ce Dieu créateur*, *qui*, *dès le commencement du monde a commandé que la lumière sortît des ténèbres*, *a fait*, *dans ces derniers temps*, *briller cette espoir dans notre ame*. Nous savons qu'au milieu des glaces de l'âge, sous le poids desquelles notre corps mortel s'affaisse et succombe, il a daigné conserver au fond de notre cœur *une ardeur* pour votre salut, *un désir* brûlant pour votre bonheur, que ne sauroient *éteindre* ni les rigueurs de la tribulation, ni le froid de la vieillesse, ni le souffle de la mort. Encore une fois, telles sont nos espérances; sans doute elles sont au-dessus de nos mérites, mais elles ne vont pas au-delà de notre confiance dans la bonté divine, que nous avons si souvent expérimentée, et dont nous avons reçu des gages si miraculeux : vous nous apprendrez un jour, N. T. C. F., si nous peuvions ajouter, avec la même confiance, que ces espérances ne surpassent pas les idées que nous avons conçues de votre amour pour nous, et de votre docilité à répondre aux témoignages paternels de notre tendresse.

» Afin de seconder, autant qu'il est en notre devoir, *cette miséricordieuse volonté de Dieu*, *qui est que vous soyez des saints*, N. T. C. F., pour faciliter à chacun de vous les moyens de le devenir en participant aux grâces attachées à la visite pastorale, pour ne manquer à personne, afin que nul d'entre vous ne puisse se plaindre d'avoir été délaissé, et ne puisse trouver de prétexte de nous accuser au tribunal du souverain juge; nous nous proposons de multiplier avec abondance, dans chaque partie de notre diocèse, que nous devons successivement parcourir, les instructions et les secours spirituels : des exercices de religion, distribués dans les différentes paroisses et aux différentes heures de la journée, précéderont, accompagneront, suivront notre visite. A l'exemple de Jésus-Christ, *le Prince* et le modèle des pasteurs, qui, *descendu du ciel en terre pour converser avec les hommes*, et opérer l'ouvrage de leur rédemption, nous a tracé lui-même le plan d'une visite; *nous enverrons devant nous des hommes apostoliques*, *des disciples que nous avons choisis pour vous prêcher* en notre nom, et de concert avec vos pasteurs ordinaires, *le royaume de Dieu*; ils auront aussi *le pouvoir de*

guérir les infirmités et les langueurs de l'âme; de combattre *et de chasser les démons* qui s'en sont emparés par le péché, et qui la retiennent captive sous le joug des habitudes criminelles. Nous viendrons ensuite nous-mêmes à vous; nous mêlerons nos entretiens aux leurs, nos exhortations à leurs exhortations, nos larmes à leurs larmes; nous ne craindrons pas de partager leurs travaux : si la moisson est trop grande, nous appellerons à notre secours d'autres ouvriers; *si la pêche devient miraculeuse, nous ferons signe à de nouveaux apôtres, nous inviterons nos collègues* dans l'épiscopat à venir nous aider, se consoler avec nous, et nous ne vous quitterons pas sans vous avoir bénis, sans vous avoir fortifiés dans la grâce, confirmés dans la foi, affermis dans l'espérance, enracinés dans la charité de notre Seigneur Jésus-Christ. Tous les moyens seront employés pour vous ramener à Dieu, N. T. C. F., pour rétablir dans vos consciences une paix et un bonheur qu'elles ne connoissent pas, ou qu'elles ne connoissent plus. Tous les trésors de l'Eglise vous seront offerts; dans la tendre sollicitude où nous sommes de vos besoins, nous avons demandé au Père commun des fidèles de daigner ouvrir en votre faveur la source inépuisable des satisfactions et des mérites dont il est à la fois le gardien et le dispensateur; une rémission complète des peines dues aux péchés, une indulgence plénière, une sorte de jubilé sera le complément de nos efforts et la récompense de votre fidélité à ne pas les rendre inutiles.

» Non, vous ne les rendrez point inutiles ces efforts, N. T. C. F.; ce ne sera pas en vain que nous aurons élevé vers vous notre voix affoiblie et nos mains défaillantes. Il est vrai, nous ne pouvons nous le dissimuler, les travaux de cette visite pastorale, que nous vous annonçons, ne devant être achevés que dans l'espace de plusieurs années, nous n'osons nous promettre ici-bas la consolation de voir tout notre diocèse en recueillir les fruits; nous sentons même qu'à peine nous pourrons en goûter les prémices : mais n'importe, N. T. C. F., *soit à la vie, soit à la mort, nous sommes à vous; soit les choses présentes* que nous pouvons faire, *soit les choses futures* que nous méditons, *tout vous appartient, tout est pour vous :* si le Seigneur ne nous laisse pas assez de forces et de temps pour achever l'édifice de votre sanctification, nous le bénirons à notre dernière heure de nous avoir

du moins permis d'en poser *le fondement et la pierre principale*, sur laquelle, nous l'espérons, notre successeur bâtira d'une manière non moins solide, et avec la même autorité dont nous sommes revêtus; nous déposerons entre ses mains, nous confierons à sa prudence et à son zèle le plan et les dispositions de cet édifice spirituel, comme un testament qui nous fera revivre encore long-temps au milieu de vous.

» Préparez-vous donc, N. T. C. F., préparez-vous à recevoir les bénédictions de votre pasteur et de votre père. *Justes, venez vous sanctifier encore*. Pécheurs, voici des *jours de propitiation*, qui se lèvent sur vous, *des momens favorables; ne les négligez pas*. Pécheurs insoucians qui vous êtes endormis dans l'oubli de votre salut, sans penser *à la mort, qui ne tarde pas, et à l'alliance inévitable que bientôt il faudra faire avec le tombeau;* pécheurs publics, quand le bruit de vos désordres et de vos scandales auroit pénétré jusqu'aux extrémités du monde; pécheurs, qui que vous soyez, quand même vous auriez persécuté le nom de Jésus-Christ, mis à mort ses prophètes, apostasié sa foi, profané la dignité de votre caractère, il y a pour vous une miséricorde plus grande que tous vos excès, une réconciliation qui a été *remise pour vous entre nos mains et sur nos lèvres;* nous vous l'apportons, seulement ne nous fuyez pas! ne comblez pas la mesure par un désespoir plus injurieux à Dieu que tous vos égaremens, ou par un respect humain plus honteux que toutes vos foiblesses. Eh! n'est-il donc pas temps de mettre un terme à vos iniquités, N. T. C. F.? *ne doit-il pas vous suffire de vous être abandonnés jusqu'ici à des volontés criminelles*, et à une indifférence non moins coupable? N'est-il pas temps de revenir sincèrement et solennellement à Dieu, de prévenir la rigueur de ses jugemens? N'attendez pas que sa colère éclate de nouveau sur vous, qu'elle verse sur notre patrie et sur vos familles des fléaux inconnus dans la longue histoire de nos dernières calamités, ou que, plus redoutable encore dans sa patience, elle ne vous attende aux portes de l'enfer!.... Ah! méritez plutôt, par votre docilité à écouter la voix de ses ministres qui vous appellent à la pénitence, d'entendre la voix qui, après les vicissitudes des biens et des maux de cette vie, vous appelera à la gloire et au bonheur de l'éternité.

» A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre métropole, nous avons réglé et ordonné ce qui suit :

» 1°. *Le dimanche* 28 *octobre*, nous commencerons la visite générale de notre diocèse.

» Nous mettons cette œuvre importante sous la protection spéciale de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, patronne de la France, et particulièrement patronne de ce diocèse ; sous celle du glorieux archange saint Michel, honoré depuis long-temps dans le royaume, et dont la fête rappelle aux François un des plus grands bienfaits de Dieu ; sous celle des saints anges gardiens, de saint Denis et ses compagnons, apôtres des Gaules ; de sainte Geneviève, patronne de cette ville ; enfin, de tous les saints évêques qui ont gouverné le siége de Paris.

» Nous la recommandons aux prières et aux bonnes œuvres de tout ce qu'il y a d'ames ferventes et zélées pour la gloire de Dieu.

» 2°. La visite se fera par arrondissement; elle aura lieu successivement pendant le cours d'autant d'années qu'il sera nécessaire, tant dans les douze arrondissemens de Paris que dans les deux arrondissemens de la banlieue, de manière à ce que, pendant la durée de la visite d'un arrondissement, aucun autre ne pourra obtenir le bienfait de la visite.

» L'ordre dans lequel les arrondissemens devront être visités étant subordonné aux différens besoins, et à ceux qui ne sauroient être prévus, ne sera indiqué que successivement, mais toujours assez long-temps d'avance pour que l'on puisse s'y préparer.

» 3°. Indépendamment du réglement général, il sera donné un réglement et des instructions particulières pour les différens arrondissemens, suivant les besoins et les localités.

» 4°. Notre visite pastorale sera annoncée au prône des églises paroissiales, dans toutes les chapelles, séminaires, maisons religieuses, colléges, hôpitaux et hospices, etc. ; pendant deux dimanches consécutifs, le présent Mandement y sera lu et publié ; MM. les curés, desservans, aumôniers, chapelains, supérieurs, etc., y ajouteront les réflexions qu'ils jugeront convenables pour y préparer les fidèles. De plus, il sera fait une troisième lecture de notre Mandement, et la visite sera annoncée une troisième fois, ainsi qu'il est dit ci-dessus, dans les églises, chapelles, séminaires, maisons religieuses, colléges, hôpitaux et hospices, etc., de l'arrondissement dans lequel devra avoir lieu la visite, le dimanche qui la précédera immédiatement.

» 5°. Le dimanche 28 octobre, jour de l'ouverture de la visite générale, les lundi et mardi suivans, on fera l'oraison de Quarante-Heures dans toutes les églises, chapelles et oratoires de la ville ; et dans les autres paroisses du diocèse, elle sera faite pendant trois dimanches consécutifs.

» On y chantera, avant la grand'messe, le *Veni, Creator*, avec le verset et l'oraison du Saint-Esprit ; au salut, le trait *Domine, non secundùm*, et le psaume LXXIX, *Qui regis Israel, intende*, avec sa division.

» Pendant ces trois jours l'on dira à toutes les messes, les collecte, secrète et postcommunion, *Pro Ecclesia Parisiensi*.

» A la métropole, ces prières de Quarante-Heures auront lieu le dimanche 21, et jours suivans.

» 6°. Dans l'arrondissement où se fera la visite seulement, et pendant tout le temps qu'elle durera, on chantera les dimanches et fêtes, avant la grand messe, le *Veni, Creator*; on dira, à toutes les messes, les oraisons *Pro Ecclesia Parisiensi*, et on chantera, au salut, le psaume LXXIX. *Qui regis Israel, intende*, avec sa division.

» 7°. La visite sera ouverte, pour le 12ᵉ. arrondissement de Paris, le dimanche 28 octobre ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le lundi 24 septembre, le souverain Pontife a tenu dans son palais Quirinal un consistoire secret, où il a proposé aux églises vacantes : savoir, à l'archevêché d'Avignon, M. Etienne-Martin Morel de Mons, transféré de Mende; à l'évêché de Nîmes, M. Claude-François-Marie Petit-Benoît de Chaffoi, ancien grand-vicaire de Besançon; à l'évêché de Luçon, M. René-François Soyer, ancien grand-vicaire de Poitiers; à l'évêché de Carthagène (Murcie), Antoine Posada Rubin de Celis, abbé de Villefranche; à l'évêché de Funchal, François-Joseph Rodriguez de Andrade, prêtre de Lisbonne; à l'évêché de Lamego, le Père Joseph de Jésus-Maria, chanoine-régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de la Sainte Croix de Coïmbre; à l'évêché de Birta, François-Ignace Streber, du diocèse de Ratisbonne, directeur de la chapelle royale de Munich; et à l'évêché de Tempe, Jacques de la Brue de Saint-Bauzille, du diocèse de Toul, ancien grand-vicaire de Dijon; ces deux derniers évêchés sont *in part. inf.*

PARIS. S. Em. a donné un Mandement relatif au service pour la reine de France, Marie-Antoinette, qui aura lieu le 16 de ce mois. A ce Mandement, qui est du 10 octobre, sont joints la lettre du Roi, du 26 septembre, sur le même objet, et la lettre de la Reine à Mᵐᵉ. Elisabeth, le matin même de sa mort. Cette lettre sera lue dans toutes les églises, ainsi que le Mandement (1).

— Nous nous étonnions avec quelque raison que l'on annonçât l'arrivée des bulles avant la tenue du consistoire. Ces bulles ne sont en effet arrivées qu'il y a deux jours. Celles

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

de M. du Châtellier, évêque de Mende, ne se sont pas trouvées avec les autres, et on a pu remarquer que son nom étoit omis dans le consistoire ci-dessus. On a su depuis que ses informations étoient restées par mégarde dans les bureaux du ministère, et qu'elles n'étoient parties pour Rome que le 23 du mois dernier. Ainsi ce prélat ne pourra être sacré dimanche 21 avec ses collègues; on se flatte que ce délai sera court, et que le diocèse de Mende ne sera pas privé long-temps de l'évêque qu'il attend. MM. les évêques élus de Luçon, de Périgueux et de Nîmes entrent en retraite, aujourd'hui samedi, au séminaire d'Issy; ce sera le moment de la retraite du séminaire pour l'ouverture de l'année. Les trois prélats seront sacrés par M. l'évêque de Chartres, qui sera assisté, dit-on, de MM. les évêques de Meaux et de Soissons. Tous les évêques comptent partir dans la semaine qui suivra le sacre, afin d'arriver, s'il est possible, dans leurs diocèses avant la fête de la Toussaint.

— De nouveaux détails sur la retraite ecclésiastique de Paris nous sont parvenus trop tard pour être joints à ceux que nous avons donnés dans notre dernier numéro. Cette retraite n'a pas été moins remarquable par le zèle et l'assiduité des prêtres que par le talent du prédicateur. Des ecclésiastiques âgés avoient repris avec joie les habitudes du séminaire, par leur empressement aux exercices, par leur docilité pour le réglement, par l'observation exacte du silence prescrit. Au réfectoire, la lecture étoit écoutée avec attention; dans les récréations, les entretiens étoient pleins de cordialité, de franchise et de simplicité. Pendant les discours, le recueillement étoit parfait; il est vrai que le mérite et la piété de l'orateur sembloient commander l'attention. M. l'abbé Rey paroît doué de toutes les qualités requises pour ce genre de ministère; il s'est emparé de son auditoire dès les premiers momens, ainsi qu'auroit pu le faire le missionnaire le plus exercé auprès du peuple disposé le plus favorablement. Tout ce qu'on a vu dans cette retraite autorise à penser que les résultats en seront heureux, et que le clergé de Paris en retirera les fruits les plus salutaires pour lui-même et pour l'intérêt spirituel des fidèles confiés à ses soins.

— On vient de transporter à Saint-Sulpice le monument du vénérable curé de cette paroisse, M. Languet, si connu par ses immenses charités, par l'établissement de l'Enfant-

Jésus, et par la part qu'il eut à l'achèvement de l'église de sa paroisse. Jean-Baptiste-Joseph Languet, frère de l'archevêque de Sens, du même nom, étoit né à Dijon en 1675; il devint curé de Saint-Sulpice en 1714, résigna sa cure en 1748, et mourut en son abbaye de Bernai, le 11 octobre 1750. Sa statue avoit été enlevée de l'église pendant la révolution, et transportée aux Petits-Augustins. Le gouvernement la rend à une paroisse à qui le nom de M. Languet doit être cher. Cette statue sera replacée dans la chapelle où elle étoit précédemment; on dit seulement que le monument ne sera pas rétabli dans son intégrité, et avec tous les accessoires dont il étoit orné; ce rétablissement devant entraîner une dépense de 20,000 fr., que la fabrique n'est pas en état de supporter.

— Les siéges rétablis en 1817, et dont la suppression paroît décidée, sont les archevêchés de Narbonne, d'Arles et de Vienne, et les évêchés de Laon, de Noyon, de Châlons-sur-Marne, de Boulogne, de Saint-Malo, d'Auxerre, de Châlons-sur-Saône, de Béziers, de Castres et d'Orange. Sur ces treize siéges, les prélats nommés alors à Laon, à Noyon, à Châlons-sur-Marne, à Auxerre, Chalons-sur-Saône et à Orange, ont été, à diverses époques, transférés à d'autres évêchés. M. de Riencourt, nommé à Boulogne, est mort, et aussi, à ce que nous croyons, M. de Grimouville, nommé à Saint-Malo, lequel n'est point rentré en France. Il ne reste donc plus des nominations de 1817, pour les siéges que l'on est dans l'intention de supprimer; il ne reste plus, dis-je, que celles de MM. les archevêques de Narbonne, d'Arles et de Vienne, et MM. les évêques de Béziers et de Castres. MM. les archevêques d'Arles et de Vienne, et M. l'évêque de Béziers, ont été institués en cette qualité dans le consistoire du 1er. octobre 1817; ils ont déclaré, à ce qu'on assure, qu'ils étoient prêts à donner leur démission, quand le Pape le jugeroit nécessaire. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, avoit déjà donné, l'année dernière, sa demission de l'évêché de Soissons, qu'il occupoit depuis 1802. M. de Boulogne, élu à Vienne, resteroit à Troyes, ou peut-être passeroit-il à une autre métropole. M. de Pins, évêque de Béziers, seroit probablement transféré à un autre siége dans une prochaine promotion. Les deux autres prélats non institués sont M. Fournier, évêque de Montpellier,

nommé à Narbonne, et M. de Guérines, grand-vicaire de Clermont, nommé à Castres; il ne paroît pas qu'ils aient de démission à donner, puisqu'ils n'ont point été préconisés.

— M. l'abbé Rauzan vient de terminer, au séminaire de Meaux, une retraite pastorale, qui avoit commencé le 24 septembre, et a fini le 2 octobre; il étoit accompagné de deux de ses collaborateurs, MM. Desmares et Férail. Soixante-dix-huit prêtres, dont quelques-uns venus de plus de quarante lieues, ont suivi la retraite; à leur tête étoit le premier pasteur du diocèse, qui a quitté son palais pour venir s'enfermer avec son clergé, assistant à tous les exercices, et s'entretenant avec les ecclésiastiques, pendant les récréations, avec beaucoup de cordialité et de bonté. Le prélat fit l'ouverture de la retraite par un discours touchant. M. l'abbé Rauzan exposoit, le matin, les différens devoirs du ministère pastoral, et, le soir, il développoit les grandes vérités qui se rattachent à la pratique de ces devoirs. Ces discours étoient entendus avec un plaisir toujours nouveau. Le renouvellement des promesses cléricales se fit, le dimanche 30 septembre, à la cathédrale; les prêtres s'y rendirent processionnellement avec M. l'évêque. Un nombreux concours s'étoit porté à l'église, et M. Rauzan parla sur la cérémonie avec beaucoup de talent, et paraphrasa le *Dominus pars*.... Remarquant dans son auditoire les officiers du 2e. régiment des grenadiers de la garde royale, qui s'étoient rendus en corps à la cérémonie, il leur adressa des paroles pleines de chaleur et d'ame. Le mardi suivant se fit la communion générale; le respectable missionnaire prononça encore en cette occasion un dernier discours, et M. l'évêque fit ensuite ses adieux à son clergé, et spécialement à la partie de ces ecclésiastiques qui vont passer sous la juridiction d'un autre prélat, et qui n'oublieront jamais sans doute les leçons et les exemples qu'il leur a donnés.

— On sait que M. l'évêque du Mans a formé le projet d'établir dans sa ville épiscopale une maison d'éducation dirigée par les Dames du Sacré-Cœur. L'ouverture de cette maison est fixée au 21 novembre prochain, jour de la Présentation de la sainte Vierge, afin de mettre l'établissement sous une si puissante protection. La collecte ordonnée par M. l'évêque n'avoit pas produit, à beaucoup près, ce qui étoit nécessaire pour couvrir les dépenses; car il s'agissoit d'acheter et de réparer trois maisons, de construire une chapelle,

et de former un mobilier. Au 27 juillet dernier, les dons s'élevoient, pour la ville du Mans, à 15,439 fr.; pour le département de la Sarthe, à 3400 fr., et à près de 2000 fr. pour celui de la Mayenne. Une personne s'étoit engagée à donner 50 fr. par an pendant dix ans, et une autre la même somme pendant quatre ans. La plupart des bienfaiteurs ont demandé que le montant de leurs dons ne fût pas connu; ce qui a empêché M. l'évêque de publier le détail des souscriptions, comme il l'avoit annoncé. Le prélat, par une circulaire du 27 juillet dernier, a fait un nouvel appel à la générosité de ses diocésains pour une œuvre qui en intéresse un si grand nombre, et qui peut être si utile aux familles. Quelques jours après (le 1er. août), M. de La Myre a rendu une ordonnance sur les pensions des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, et qui étudient, soit dans les colléges, soit chez les curés. Les pensions qu'on leur accordera ne pourront désormais excéder 250 fr. M. l'évêque engage MM. les curés à mettre la plus grande exactitude dans les renseignemens qu'ils envoient à l'évêché sur les différens sujets, sur leurs qualités et sur les droits qu'ils ont aux secours.

— Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, né en 1706, évêque de Digne en 1747, puis d'Orléans en 1758, mort à Meung le 28 mai 1788, et par conséquent au commencement de nos troubles, n'avoit aucun monument qui rappelât sa mémoire dans sa cathédrale qui lui doit tant. M. le cardinal de Bausset, parent de ce prélat, averti par un grand-vicaire d'Orléans d'un oubli si peu convenable, a bien voulu le réparer, et a fait exécuter à Paris un petit monument avec une épitaphe de M. de Jarente, rédigée par le même grand-vicaire, M. l'abbé D. L'épitaphe a été placée près le caveau qui renferme les cendres du prélat. On sait que M. de Jarente fut ministre de la feuille depuis 1757 jusqu'en 1770, qu'il quitta la cour. Il passa ses dernières années à Meung, maison de plaisance des évêques d'Orléans, souffrant avec courage les douleurs d'une longue maladie. Ce fut lui qui assigna des fonds sur les économats pour achever l'église cathédrale de Sainte-Croix. Il ne faut point le confondre avec son neveu et son successeur, Louis-François-Alexandre de Jarente d'Orgeval.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 9, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. MONSIEUR, ses augustes enfans, les Princes et Princesses de la famille royale, lui ont présenté leurs hommages et leurs félicitations respectueuses. Les musiciens de la garde royale et ceux de tous les corps en garnison à Paris, ont exécuté des symphonies sous les fenêtres de S. A. R. MONSIEUR.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est partie, le 10, pour le château de Rosny, d'où elle doit revenir le 13.

— M. de Magnan, procureur du Roi près le tribunal civil d'Avignon, est nommé avocat-général près la cour royale d'Aix.

— M. le baron Pallu-Duparc, un des colonels des volontaires royaux à Gand, est nommé commandant de la place de Briançon.

— Le 9, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire du sieur Barginet, prévenu d'offenses publiques envers la personne du Roi, pour avoir publié une brochure intitulée : *de la reine d'Angleterre, et de Napoléon Buonaparte, morts tous deux d'un cancer*. M. de Broé, avocat-général, a soutenu l'accusation avec son talent ordinaire. Sur la décision du juri, le sieur Barginet a été acquitté. Même décision a été prise ensuite à l'égard du sieur Flocon, âgé de 20 ans, rédacteur du *Courrier françois*, qui étoit prévenu d'attaque formelle contre l'ordre de successibilité au trône et d'offenses envers la personne du Roi et la famille royale, pour avoir publié un pamphlet intitulé : *A Charles-François Napoléon, né au château des Tuileries, le 20 mars 1811*.

— Le 11, la cour d'assises de Paris a condamné, par défaut, les sieurs Grand et Vibailles, tous deux étudians en droit; le premier, à deux ans d'emprisonnement et 2000 francs d'amende, pour la publication d'une brochure intitulée : *le Cri de la France*, dans laquelle la mort de Buonaparte sert de prétexte aux plus odieuses déclamations contre le gouvernement royal; le second, à trois ans de prison et 2000 francs d'amende, pour avoir publié une autre brochure, sous ce titre : *Il n'est pas mort!!!* où sont énoncés les vœux les plus coupables. Les sieurs Brasseur, imprimeur, et Terry, libraire, qui étoient présens à l'audience, ont été acquittés par le juri.

— Le sieur Courrier, condamné dernièrement à deux mois de prison et 200 fr. d'amende, comme auteur d'un pamphlet sur le domaine de Chambord, s'est désisté de son pourvoi en cassation, et s'est constitué prisonnier.

— Les élections des colléges de départemens viennent de commencer; nous ne connoissons encore que le résultat suivant. *Seine et Oise*. M. Haudry de Soussy, député sortant, a été réélu au premier tour de scrutin; il a réuni 173 voix sur 334 votans. Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont : MM. Le Bouthillier, de Fraquier et le duc Charles de Plaisance. Le second tour de scrutin a dû avoir lieu le 12.

— M. Sirejean, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Nanci, a fait don aux hospices civils de cette ville d'une somme de 16,200 fr.

— On a fait tout récemment des tentatives pour l'évasion de Bou-

ton, complices de Gravier, qui est détenu à Bicêtre. Plusieurs individus compromis dans cette affaire ont été arretés.

— Le *Journal de Marseille*, du 30 octobre, annonce qu'il n'y a plus de malades au lazaret de cette ville. Sur vingt-deux individus qui ont été atteints de la contagion, douze ont succombé; les dix autres sont guéris. Il n'y a pas de malades à bord des navires qui sont en quarantaine à Pomègue, au Frion ou à Andoams.

— Le 3, M. l'évêque d'Angers a baptisé la cloche de la paroisse de Jallais, dont S. A. R. Mme. la duchesse de Berri avoit bien voulu être marraine, et consentir à ce que Mgr. le duc de Bordeaux en fût le parrain. LL. AA. RR. ont été remplacées dans cette circonstance par Mme. la comtesse de la Bouère et M. de Chantereau, sous-préfet de Beaupréau. Les habitans de Jallais, qui n'avoient d'abord donné que 1200 fr. pour l'acquisition de leur cloche, pénétrés de reconnoissance envers Mme. la duchesse de Berri, ont fait une somme de 4000 francs pour l'achat de cette cloche.

— Depuis long-temps les faubourgs de Saint-Cyprien et de Saint-Michel, à Toulouse, étoient divisés par suite d'opinions politiques. La réconciliation a eu lieu à l'occasion d'une fête en l'honneur du duc de Bordeaux.

— L'incendie de Turcoing a commencé dans l'ancien couvent des Ursulines, devenu une filature de coton; le feu s'est déclaré dans un magasin, d'où il a été impossible de rien sauver; la perte est estimée à 150,000 fr.

— Le roi de Naples a donné des ordres pour qu'aucun étudiant ne pût venir des provinces dans la capitale sans être muni de certificats de l'évêque du diocèse et de l'intendant de la province, qui rendront un bon témoignage de leur conduite et de leurs opinions.

Fin des élections des colléges d'arrondissement.

Aveyron. Rhodez : 288 votans; M. Delauro, député sortant, et président, a obtenu 163 voix, et a été réélu. — Milhaud : M. le vicomte de Bonald, député sortant, a été réélu.

Lot et Garonne. Agen : député nommé, M. le maréchal-de-camp Lafond de Caragnac, vice-président; il a réuni 242 voix sur 451 votans. — Villeneuve : votans, 355; M. de Becaye de la Caussade a obtenu 191 voix, et a été élu. — Marmande : M. de Martignac, président du collége, a été élu au scrutin de ballotage.

Puy-de-Dôme. Ambert : M. Pourrat, maire de cette ville, a été élu député au scrutin de ballotage.

M. le baron Louis ayant été nommé député dans le département du Puy-de-Dôme et dans celui de la Meurthe, il y aura lieu de procéder, après son option, à une nouvelle élection dans l'un de ces deux départemens. Il y aura aussi, dans l'un des arrondissemens du département du Nord, une élection, nécessitée par la mort de M. Gossuin. Les députés à élire par les colléges départementaux, y compris les deux à nommer par le département des Pyrénées-Orientales, sont au nombre de trente-six.

Sur la réfutation d'une brochure des constitutionnels.

Feu M. Le Coz, qui occupa l'archevêché de Besançon, de 1802 à 1815, avoit travaillé avec ardeur à former dans ce diocèse un noyau de partisans zélé, comme lui, de la constitution civile du clergé. Non content de distribuer les meilleures places à ceux de ce parti qui étoient dans ce pays avant lui, il y avoit attiré des étrangers de tous les côtés. Il avoit rempli son chapitre de constitutionnels, et il s'étoit même arrangé pour avoir autour de lui une demi-douzaine d'évêques de cette église, afin peut-être de pouvoir tenir avec eux, au besoin, un concile provincial, patriotique ou national. Ainsi il accueillit et plaça MM. Seguin, Moyse, Royer (1), Dorlodot, Flavigny, Demandre, etc.; sans parler de prêtres attachés à la même cause. La mort a fait de grands ravages dans cette petite troupe rassemblée avec tant de soins par l'archevêque défunt; et, depuis la restauration, ce parti a été successivement abandonné par le plus grand nombre de ses adhérens. L'autorité ecclésiastique a secondé ce mouvement des esprits; et, grâces à ses soins, il ne reste plus dans ce vaste

(1) Il ne faut pourtant pas mettre tout-à-fait M. Royer dans la même catégorie. Jean-Baptiste Royer, né au diocèse d'Autun, en 1733, étoit chanoine dans le diocèse de Saint-Claude lorsqu'il fut nommé aux Etats-généraux. Il prêta le serment, fut nommé évêque de l'Ain, et devint membre de la convention, où il vota, dans un procès fameux, l'appel au peuple, le sursis, la détention et le bannissement à la paix. En 1798, il se fit élire évêque métropolitain de Paris. Il étoit un du comité des *réunis*, mais ensuite il se sépara d'eux, et parut disposé à reconnoître M. de Juigné. Après le Concordat il se retira à Besançon où il vécut dans les pratiques de la piété. On regarde comme certain dans cette ville qu'il reconnut ses torts. Avant même sa dernière maladie, il se confessoit à M. Babey, ancien vicaire-général, dont l'attachement aux bons principes n'étoit pas équivoque. Il demanda une fois à un chanoine de l'entendre en confession; et, comme celui-ci ne paroissoit pas se soucier de remplir ce ministère, M. Royer lui répondit de manière à être entendu de ceux qui étoient alors dans la sacristie, qu'il s'adressoit habituellement à M. Babey, et qu'il s'étoit mis en règle. M. Royer est mort il y a quelques années.

diocèse que quelques partisans épars de cette cause désespérée. Il est vrai que leur ténacité croît à mesure que leur nombre diminue; on diroit qu'ils essaient de couvrir par leurs clameurs le vide de leurs rangs.

Parmi ces opiniâtres adhérens de l'erreur et du schisme, il en est deux qui se distinguent par un zèle plus ardent, et par une résistance plus déclarée à la voix de l'Eglise; et ici tout le diocèse de Besançon nommera, avant nous, M. G. et M. D.; l'un ancien Bénédictin, membre des deux conciles *écuméniques* des constitutionnels, en 1797 et en 1801, secrétaire même de ces *vénérables* assemblées, et en dernier lieu secrétaire d'un prélat justement regardé comme une des colonnes de l'édifice; l'autre ancien évêque constitutionnel, et comme qui diroit métropolitain, puis redevenu curé; tous les deux connus par quelques écrits en faveur du parti qu'ils avoient embrassé. Un nouveau fruit de leur zèle a paru récemment dans le diocèse de Besançon; c'est une lettre *à MM. les administrateurs du diocèse de.......*, in-8°. de 14 pages, sans date et sans signature. Cette lettre n'a d'autre objet que de déclamer contre l'administration actuelle du diocèse de Besançon, qui ne suit pas tout-à-fait les mêmes erremens que M. Le Coz; c'est là précisément ce qui choque l'auteur de la lettre, et il a jugé intolérable qu'un prélat cherchât à étouffer toutes les semences de troubles, et mît son administration en harmonie avec celle de tous les autres diocèses, et avec des décisions reçues dans toute l'Eglise.

On sera effectivement obligé d'être de son avis, si on lui passe quatre ou cinq propositions qu'il présente comme d'une évidence palpable; savoir, que les évêques, en refusant le serment en 1791, ont *ipso facto* perdu leurs droits et leur juridiction; que les constitutionnels, qui ont pris leurs places par un pur mouvement de zèle et de charité, ont rendu un service éminent à la religion, qui périssoit sans eux; que le serment de 1791 étoit quasi dans l'Evangile; que les brefs contre ce serment sont apocryphes; et qu'enfin, ce sont les insermentés qui sont cause de la mort de Louis XVI et du culte de la raison. Tout cela est si incontestable qu'on a quelque lieu de s'étonner que M. D. ait pris la peine de démontrer ce qui saute aux yeux. Il est vrai pourtant que sa brochure n'a pas dû le fatiguer beaucoup. Elle n'est que la répétition de ce qui a été dit tant de fois, soit dans les *annales*

des constitutionnels, soit dans les autres écrits des amis et des confrères de M. D. Il auroit pu, tout en copiant, faire là-dessus un volume sans se gêner; il a bien voulu se réduire à 14 pages; il faut lui savoir gré de cette retenue.

Il y a seulement lieu de s'étonner qu'il n'ait pu dissimuler son humeur contre ses adversaires. Il ne parle des insermentés qu'avec un ton qui annonce le ressentiment et le dépit. Est-ce que le temps, l'âge et la réflexion n'auroient pas dû calmer la vivacité de M. D.? Un vieillard ne devoit-il pas avoir plus de mesure? et quand on le voit frémir au seul mot de rétractations, et chercher à flétrir ceux qui souhaitent expier le passé par de semblables démarches, et ceux qui exhortent leurs confrères à donner cette consolation à l'Église; quand on le voit, dis-je, appeler le repentir une *lâcheté*, n'est-on pas tenté de gémir profondément de ce trait d'humeur, et de ce renversement d'idées dans un prêtre, et dans un prêtre octogénaire, à qui tant d'événemens et de scandales auroient dû servir de leçon, quand bien même il auroit fermé l'oreille à la voix de l'Eglise et de ses organes?

C'est sans doute pour rappeler M. D. aux sentimens qui convenoient à son âge et à son caractère, qu'il a paru une *Lettres à l'auteur d'un écrit intitulé : A MM. les administrateurs du diocèse de.....*, Besançon, 1821, in-8°. de 58 pages. Cette *Lettre* est pleine de sages conseils et de bonnes raisons dont il seroit à désirer que M. D. et ses amis profitassent. Elle dissipe les vaines prétentions et les fausses allégations du constitutionnel. N'est-il pas ridicule en effet de voir celui-ci se vanter que son parti a sauvé la religion; tandis qu'au contraire il a donné de si honteux scandales? n'est-il pas absurde d'entendre dire que le clergé insermenté est cause des malheurs de l'Eglise et de l'Etat, tandis que ces malheurs ne sont venus que parce qu'on n'a pas suivi les leçons et les exemples de cette portion fidèle du clergé? Mais que dire de cette idée, que c'est ce même clergé qui a conduit Louis XVI à l'échafaud? L'auteur de la *Lettre* repousse avec force une si folle calomnie. Ouvrez, dit-il à M. D., les feuilles sanglantes de ce procès; vous ne trouverez la signature d'aucun prêtre catholique au bas de la sentence fatale; mais en revanche vous y trouverez les noms de quatre évêques constitutionnels et de dix-sept prêtres du même parti, qui votèrent la mort du Roi; et encore nous croyons que dans ce calcul

T 2

l'auteur fait quelque grâce aux constitutionnels; il y en avoit, ce semble, davantage qui votèrent la mort.

La *Lettre* ne réfute pas moins vigoureusement une autre assertion fort extraordinaire de M. D.; savoir, que les brefs contre la constitution civile du clergé ne sont pas authentiques. Assurément M. D. et ses amis savent bien qu'en penser. Ils n'ignorent pas tout ce qu'on a fait en 1796 pour obtenir de Pie VI la révocation de ces brefs. Le directoire, excité à cette époque par des artisans de discorde fort connus, fit de cette révocation un article du traité avec le Pape; et cependant le Pontife, malgré les embarras de sa situation et les dangers où il s'exposoit, ne voulut point souscrire à une condition qu'il regardoit comme honteuse. Assurément ce refus est bien la meilleure preuve de l'authenticité des brefs.

L'auteur de la *Lettre* à M. D. ne se contente pas de prouver l'authenticité des brefs; il montre qu'ils sont devenus jugement de l'Eglise; que ce jugement est doctrinal; que la constitution civile du clergé avançoit ou favorisoit des principes qui conduisoient au schisme ou à l'hérésie; que si les brefs n'ont pas été revêtus des formes voulues par nos usages, ce qui étoit bien impossible alors, ils n'en lient pas moins les consciences; qu'il n'y a aucune parité entre le serment de 1791 et celui de 1802, etc. Il répond aussi aux objections et aux subtilités de son adversaire, et venge très-bien les administrateurs du diocèse de Besançon contre une imprudente censure. Nous nous étions proposé de donner une idée de l'excellent esprit, ainsi que de la sagesse et de la modération qui règnent dans cet écrit, en citant la conclusion touchante de l'auteur et les exhortations qu'il adresse à M. D. et à ses adhérens; mais la longueur de notre article, et l'abondance des matières qui doivent suivre, nous forcent de nous contenter d'indiquer ce morceau, qui suffiroit seul pour ramener des esprits moins prévenus. La *Lettre* tout entière est certainement d'un homme aussi judicieux qu'instruit, et la cause de l'Eglise y est soutenue avec une modération qui donne un nouveau poids aux preuves.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'état de la santé de M. le cardinal-archevêque étant devenu plus grave, S. Em. a fait publier un Mande-

ment (1) pour se recommander aux prières des fidèles. Elle s'y exprime en ces termes :

« Nous n'avons peut-être plus que quelques instans à passer au milieu de vous, nos très-chers frères; nos sens qui s'éteignent et s'évanouissent, nos forces qui s'épuisent, et la nouvelle maladie dont il a plu à Dieu de nous visiter, semblent nous avertir *que le Maître est à la porte*, et que bientôt *il appellera son serviteur*. Quoique nous n'ayons point encore entendu la *voix de la mort*, à laquelle nous sommes depuis long-temps résignés, nous voulons cependant mettre à profit le reste des jours qu'il plaira au Seigneur de nous accorder en les employant à nous purifier davantage, et à vous instruire de plus en plus.

» C'est à nous à vous donner l'exemple, N. T. C. F., et à vous montrer *Jésus-Christ, glorifié en notre personne, soit par notre vie, soit par notre mort*. C'est à nous à vous apprendre, par nos actions, plus encore que par nos paroles, comment un chrétien doit sanctifier les derniers momens de sa vie, et se préparer à entrer dans *la maison de son éternité*. C'est à vous aussi à aider votre pasteur et votre père dans le dernier combat qui lui est réservé, après de longs travaux, et dans le dernier sacrifice qui lui reste à offrir, après de longues années d'épreuves et de tribulations ».

En conséquence, on a fait le dimanche les prières des Quarante-Heures dans toutes les églises. A midi, S. Em. a reçu les sacremens, qu'elle avoit demandés avec beaucoup d'instance. M. l'archevêque de Trajanople, précédé du clergé de Notre-Dame, accompagné du chapitre, et assisté de MM. les archidiacres et de M. l'archiprêtre, s'est rendu processionnellement, par le grand portail de la métropole, à l'archevêché, en portant le saint viatique, que suivoient plusieurs fidèles. La famille de S. Em. et les personnes de sa maison sont allées recevoir le saint sacrement à la grille du palais. M[gr]. le nonce de S. S. s'étoit aussi empressé de se rendre à cette cérémonie. S. Em. s'étoit fait transporter sur un lit dans son salon, où un autel avoit été dressé ; c'est là qu'au milieu de son clergé, de ses parens et de ses serviteurs, elle a reçu l'extrême-onction et ensuite le saint viatique, ainsi qu'il est d'usage dans le diocèse de Paris. Avant de lui administrer le corps de notre Seigneur, M. le coadjuteur a adressé à son vénérable père, d'un ton fort ému, quelques paroles pleines également de foi et de sensibilité, qui ont attendri tous les assistans. S. Em. qui, malgré son abattement, avoit conservé toute sa présence d'esprit, a reçu les secours de la religion

(1) Se trouve au bureau de ce journal ; prix, 25 c.

avec un calme et une résignation dignes de sa piété et de son caractère. Le saint sacrement a été reporté ensuite avec la même pompe à l'église métropolitaine, où l'on a pu remarquer le concours des fidèles qui s'y étoient rendus pour offrir leurs prières à Dieu. Dans les autres églises, on a fait aussi des prières pour le vénérable prélat. Des bulletins de sa santé ont été publiés chaque jour. La fièvre étoit moins forte le lundi que le dimanche; le mardi, S. Em. conservoit le même calme et la même présence d'esprit. L'expectoration étoit plus difficile, et la fièvre assez forte.

— Le lundi 8, M. l'archevêque d'Arles a célébré la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des classes du nouveau collége de Notre-Dame-des-Champs, dirigé par M. l'abbé Liautard. Ce prélat a remplacé dans cette occasion M. l'archevêque de Trajanople, qui n'a pu présider à la cérémonie, comme il l'avoit annoncé, et qui est venu seulement à la fin encourager par sa présence les maîtres et les élèves. Un assez grand nombre d'ecclésiastiques et de parens des élèves assistoient à cette ouverture.

— M. l'abbé Tolosani, du clergé de Saint-Sulpice, est nommé aumônier ordinaire de S. A. R. Monsieur, à la place de M. l'abbé de Bonald.

— L'établissement des gardes-malades, formé rue du Bac, et dont nous avons parlé plus d'une fois, vient d'être transporté rue des Francs-Bourgeois, n°. 8, près la place Saint-Michel. Nous ne reviendrons point sur le but et les avantages de cette institution; nous dirons seulement que les personnes qui dirigent cette bonne œuvre s'appliquent à la rendre digne de son objet. On forme de plus en plus les gardes-malades à l'esprit de leur état; on leur inculque les motifs les plus purs de religion et de charité. La maison compte déjà un certain nombre de filles qui forment entre elles une communauté bien réglée; le temps est partagé entre la prière et le travail. Dans les maisons où elles vont donner des soins, on se loue de leur adresse, de leur patience et de leur désintéressement. Le costume qu'elles ont adopté est à la fois propre et modeste; elles portent une robe de couleur carmélite, et un voile quand elles sortent. Il est à souhaiter, pour le bien de la religion et de l'humanité, que cet établissement prospère dans une ville où les malades sont si souvent livrés aux soins de l'ignorance ou de la cupidité.

— Il vient de se former à Paris une nouvelle société, qui a publié son *Prospectus*; elle y prend le titre de *Société de Morale chrétienne, ayant pour objet l'application des préceptes du christianisme aux relations sociales*. On convient bien dans le *Prospectus* que ce titre est un peu vague, qu'il embrasse trop d'objets, et qu'il ne sépare pas assez nettement le but de la société de celui que se proposent les autres institutions philanthropiques; mais il paroît qu'on a eu quelques raisons pour rester dans ce vague. Le réglement porte que le but de la société est d'exposer et de rappeler sans cesse à l'esprit des hommes les préceptes du christianisme *dans toute leur pureté*. On évitera toute discussion et les *questions inutiles*, et on insistera *sur les préceptes de la morale chrétienne, et sur les vérités essentielles qui leur servent de base, et sur lesquelles il ne peut y avoir de dissentiment*. Ainsi, l'esprit de la société n'est pas douteux; il n'y sera point question de doctrines, et on n'y parlera point des dogmes controversés entre les différentes communions chrétiennes. C'est très-bien fait sans doute de ne pas disputer, et il est permis à des laïques de ne pas s'engager dans des matières de controverse qu'ils n'ont point étudiées, et où ils ne sont pas juges. Mais, s'ils ne sont pas juges, ils devroient se dispenser d'appeler ces sortes de discussions des *questions inutiles*; comme si c'étoit une *question inutile*, par exemple, de savoir si Jésus-Christ est Dieu ou simplement envoyé de Dieu. Des chrétiens qui penseroient ainsi montreroient qu'ils connoissent bien peu l'esprit véritable du christianisme, et il n'est pas vraisemblable que la Providence leur ait réservé la mission de faire connoître les principes du christianisme *dans toute leur pureté*. A la suite du *Prospectus* est une liste de douze noms, qui paroissent être ceux des fondateurs de la société. Nous y voyons des hommes qui peuvent être recommandables par leurs qualités ou leurs talens; mais qui, pris dans différentes communions, ne peuvent avoir d'unité de vues en matière de religion. Des catholiques, des luthériens, des calvinistes peuvent sans doute former entre eux des sociétés de commerce, de politique ou de bienfaisance; mais une association de religion entre des personnes de croyances si diverses paroît toujours fort bizarre. Si elles croient, comment peuvent-elles s'entendre? et, si elles ne croient pas, comment peuvent-elles prétendre exposer le christia-

nisme *dans sa pureté?* La nouvelle société n'offrira donc pas beaucoup d'attraits aux véritables catholiques. Elle doit publier un journal et des écrits dirigés vers son but, et où par conséquent, sous prétexte de rappeler le christianisme à sa *pureté*, il ne sera jamais parlé de ces *questions* prétendues *inutiles*, sans lesquelles la morale n'a cependant point d'appui, et sans lesquelles même le christianisme n'est plus rien.

— M. l'aumônier du 42ᵉ. de ligne, en garnison à Rennes, instruisoit, depuis le mois de mai dernier, soixante-quatre militaires, tous enfans de la révolution, qui n'avoient reçu aucune idée de religion. Huit d'entre eux n'avoient même pas été baptisés. Depuis cinq semaines, ils fréquentoient assidûment l'église, assistoient aux offices, et faisoient des actes de piété. Aux dernières épreuves, neuf ont été renvoyés à une autre époque; les autres ont fait leur première communion à la fin du mois dernier. Les vicaires de la cathédrale ont secondé M. l'aumônier dans les soins qu'il a fallu donner à ces braves militaires. Le jour désigné, ils se sont rendus à l'église, se sont confessés pour la dernière fois, et ont assisté à la messe, qui a été célébrée par M. l'abbé Garnier, grand-vicaire du diocèse, lequel leur a adressé un discours parfaitement convenable pour eux. M. le général baron de Joubert, commandant le département, et M. le colonel comte de la Serre, à la tête du régiment, assistoient à la cérémonie; M. le colonel avoit accordé tout le temps nécessaire pour les préparations et instructions. Les militaires ont communié à la messe, et ont ensuite reçu la confirmation des mains de M. l'évêque. A deux heures, ils ont visité en procession quatre églises et la croix de la mission, précédés de la musique du corps, et chantant des cantiques. Rentrés à la cathédrale pour le renouvellement des vœux du baptême, ils se sont acquittés de cette cérémonie avec la même édification. Un sous-officier a prononcé les vœux, et tous les communians y ont adhéré tout haut. Un de MM. les vicaires a prêché sur cet acte de piété. Dans cette circonstance, un enfant de militaire, né la veille, a reçu le baptême. La journée s'est terminée par un salut. M. l'aumônier a donné à chacun de ces militaires un *Catéchisme* et une *Journée du Chrétien*. Les bonnes dispositions de ces militaires avant et pendant la cérémonie ont été un sujet d'édification pour tous les bons ha-

bitans de Rennes, et de consolation pour M. l'aumônier, qui a recueilli dans cette journée le fruit de ses peines.

— Les prêtres de secours envoyés par M. l'archevêque de Toulouse dans différentes parties de son diocèse, sont bénis dans les lieux où ils passent, et y obtiennent d'heureux résultats. Au bourg Saint-Bernard, le dimanche 30 septembre, après un discours d'un des missionnaires sur le respect dû aux églises, le maire du lieu, ancien militaire, n'a pu s'empêcher, dans un mouvement de zèle, d'élever la voix, et de demander pardon, en son nom et au nom de ses administrés, des profanations commises dans l'église, en priant les missionnaires d'offrir à Dieu leur repentir. Cette cérémonie a ému tout le monde. Un autre acte de repentir a eu lieu dans le même diocèse. M. Douriech, prêtre constitutionnel, a rétracté le serment qu'il avoit fait en 1791, et a déclaré qu'il adhéroit pleinement aux brefs de Pie VI sur la constitution civile du clergé, la condamnant sans restriction, et se repentant de l'avoir adoptée, et d'avoir encouru par là les censures de l'Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 13, le Roi a été légèrement indisposé; nous avons aujourd'hui la satisfaction d'annoncer que cette indisposition n'a eu aucune suite.

— Le dimanche 14, S. A. R. MADAME a reçu, à l'occasion de sa fête (sainte Thérèse), les officiers supérieurs de la garde nationale, de la garde royale, et les états-majors des corps de la garnison à Paris. A trois heures, S. A. R. a reçu les félicitations de LL. AA. SS. Mgr. le duc et de Mme. la duchesse d'Orléans, de leurs enfans, et de Mlle. d'Orléans. A six heures, les musiciens de la garde royale ont exécuté des symphonies sous les fenêtres de S. A. R.

— MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont donné chacun 500 fr. pour les incendiés d'Essoyes, près Bar-sur-Seine; MADAME a donné aussi 300 fr. pour le même objet. Mgr. le duc d'Orléans a envoyé 150 fr.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait parvenir une belle boîte d'or, ornée de son chiffre et d'une inscription, à un brave invalide, presque aveugle, qui, étant à l'Hôtel des Invalides d'Avignon, en 1815, lorsque S. A. R. vint prendre le commandement des troupes du midi, proposa à un jeune homme le montant de ses économies, s'il vouloit le laisser marcher à sa place, et fit ainsi partie de l'armée royale.

— On annonce que M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères et membre de la chambre des députés, est élevé à la pairie.

Cette nomination rend incomplète la députation de la Seine. Il y aura donc tirage au sort entre les huit arrondissemens électoraux pour désigner le collége qui devra procéder à son remplacement.

— M. le chevalier de Giravelli, ancien sous-préfet, et secrétaire-général de la préfecture de l'Hérault, est nommé sous-préfet de Rhetel (Ardennes). M. Vernhètes fils est nommé secrétaire-général de la préfecture de Montpellier.

— La cour royale de Paris, chambre du conseil, a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre les individus qui étoient accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de Bouton; en conséquence ils ont été mis en liberté.

— La commission des souscripteurs pour Chambord a publié un compte rendu de sa situation actuelle. Les charges de l'acquisition du domaine de Chambord, en principal, intérêt et frais, s'élèvent à une somme de 1,749,667 fr.; le montant des souscriptions reçues est de 920,000 fr. En déduisant de ce qui manque pour compléter le paiement deux années de revenu de la propriété, qui forment 136,000 fr., il reste à attendre de continuation des souscriptions 693,667 fr.

— Un journal s'est donné le plaisir de mettre en tête d'un de ses derniers numéros les mots de *liberté*, de *république*, d'*égalité*, disposés à peu près comme ils l'étoient dans les proclamations du bon temps. Il a profité pour cela d'une séance de la chambre des communes d'Haïti. C'est toujours quelque chose de nous montrer, quoique dans l'éloignement, des mots si séduisans, et qui rappellent de si doux souvenirs.

— La cour royale de Grenoble a confirmé le jugement rendu par le tribunal de police correctionnel de cette ville, et qui condamne le sieur Barnel, imprimeur du *Journal libre de l'Isère*, à 2000 fr. d'amende, pour n'avoir pas déposé à la préfecture cinq exemplaires du Mémoire publié par les sieurs Rivières et Dumas, prévenus dans la rébellion du 20 mars dernier.

— Un incendie terrible a éclaté, le 1er. de ce mois, à Boulogne (Haute-Garonne), à huit heures du soir, et a répandu la consternation dans cette ville. Le feu faisoit des progrès très-rapides; l'alarme étoit générale. On a porté processionnellement, pendant la nuit, le saint Sacrement dans les rues. Enfin, l'incendie a cessé, après avoir fait des ravages considérables, à la vérité, mais beaucoup moins qu'on le croyoit d'abord. Le village de Bezannes, près de Reims, a aussi beaucoup souffert dernièrement d'un semblable désastre.

— Quelques libéraux de Lyon ont arrangé dernièrement un petit triomphe pour M. de Corcelles, membre de la chambre des députés. L'honorable membre devoit revenir d'une de ses campagnes; ses amis sont allés au-devant de lui, et lui ont formé une escorte pour faire son entrée solennelle dans la ville. Le triomphateur fut salué par de bruyantes acclamations: *Vive Corcelles! vive Corcelles!* auxquelles se mêlèrent des vociférations d'un autre genre. On avoit préparé encore d'autres fêtes à l'honorable membre; mais l'autorité a pris sur-le champ des mesures qui les ont interrompues. M. Menoux, remplaçant le préfet, qui est absent, et M. le baron Rambaud, maire de Lyon, ont

publié des proclamations pour prémunir le peuple contre les conseils de la malveillance.

— M. le comte Bertrand est arrivé à Calais, le 9 au soir, sur le paquebot l'*Iris*.

— M. le maire de Dijon a pris, le 5 de ce mois, un arrêté qui défend les sérénades, sous quelque prétexte que ce soit, sans avoir une permission de la mairie.

— Le roi de Sardaigne, Charles-Félix, a fait son entrée à Alexandrie, le 1er. de ce mois, au bruit de salves d'artillerie. Ce prince a rendu deux édits, datés de Plaisance, du 30 septembre; l'un accorde une amnistie pleine et entière pour tous les excès commis à l'époque des derniers événemens, le tout sauf les exceptions et restrictions politiques; l'autre accorde une amnistie pour les délits civils ordinaires commis avant sa date, sauf les exceptions usitées en pareil cas. Ce prince a aussi rendu un édit contre les sociétés secrètes, afin de prévenir tous les maux qui peuvent émaner d'une source si funeste. En conséquence toute assemblée illicite ou secrète, ancienne ou nouvelle, quelque dénomination qu'elle prenne, est défendue sous des peines sévères.

— On vient de rétablir à Bologne deux couvens de femmes, qui avoient été supprimés il y a quelques années.

— Le jubilé en mémoire de la célèbre victoire de Lépaute, remportée sur le Turcs, il y a deux cent cinquante ans, a commencé, le 8 de ce mois, à Anvers.

— Le roi de Naples, instruit que les percepteurs des contributions foncières avoient poussé la rigueur jusqu'à comprendre dans leurs rôles les lieux consacrés au culte divin, a déclaré que les églises devoient être exemptes de toute imposition ou redevance.

— La fièvre jaune a fait d'horribles ravages à Tortose; cette ville n'est plus qu'un désert. L'évêque de Tortose a péri victime de son zèle et de son dévouement.

— Les dernières nouvelles du nord font craindre que la guerre n'éclate bientôt entre la Russie et la Porte-Ottomane.

Elections des colléges de département.

Calvados. Nombre de votans, 553; MM. le comte de Vaublanc et de Corday, députés sortans, ont été réélus. Le premier a réuni 320 voix; le second 299.

Loir et Cher. Votans, 137; M. le marquis de Courtarvel, président du collége, et député sortant, a obtenu 122 voix, et a été réélu. La députation est complète.

Pas-de-Calais. M. Leroux du Châtelet a été élu au second tour de scrutin. La députation est complète.

Marne. M. Delalot, député sortant, a été réélu.

Yonne. Nombre des votans, 170; MM. le comte de Chastellux, président du collége, et député sortant; et de Bourrienne, aussi dé-

puté sortant, ont été réélus. Le premier avoit obtenu 144 voix; le second 120. La députation de ce département est complète.

Meurthe. MM. le lieutenant-général comte Bourcier, président du collége; et le comte de Riocourt, tous deux députés sortans, ont été réélus. La députation est complète.

Pas-de-Calais. Ce collége a réélu, au premier tour de scrutin, MM. le baron d'Herlincourt, président; et Lallard, tous deux députés sortans.

Seine et Oise. Au second tour de scrutin, MM. de Fraguier et Le Bouthillier ont été nommés députés.

Calvados. M. le comte d'Hautefeuille, président, et député sortant, a réuni, au second tour de scrutin, 341 suffrages sur 369, et a été réélu. Députation complète.

Charente. Votans, 255; MM. le lieutenant-général comte Dupont, président; et de la Guerronnière, tous deux députés sortans, ont été réélus. Le premier a obtenu 228 suffrages; le second 157. Députation complète.

Jura. M. Babey, président du collége, a réuni 75 suffrages sur 112, et a été nommé député. Députation complète.

Loire-Inférieure. MM. le comte Humbert de Sesmaisons, et de Revelière, députés sortans, ont été réélus. Députation complète.

Marne. Ce collége a nommé, pour second député, M. de Loisson, député sortant. Députation complète.

Puy-de-Dôme. Les députés nommés par ce collége sont M. le comte de Chabrol, président; le baron d'Aubières, tous deux députés sortans; et le chevalier Duranquet de Chalus.

Sur une lettre de M. Touquet, à M. l'évêque de Troyes.

Nous vivons dans des temps bien étranges; non-seulement nous repoussons les conseils de la sagesse, mais nous regardons avec dédain les actes les plus légitimes de l'autorité. Un évêque, plus recommandable encore par ses principes que par ses talens, croit de son devoir d'éclairer le troupeau qui lui est confié sur le danger des mauvais livres et sur cette manie de reproduire tout ce que l'incrédulité du dernier siècle avoit enfanté de plus hardi et de plus coupable. Son zèle déplaît à ceux qui spéculent sur la propagation des mêmes doctrines; mais non contens de s'irriter en secret contre une censure si méritée, ils osent insulter hautement à l'exercice le plus respectable du ministère ecclésiastique. C'est tout-à-fait, pour nous servir d'une expression familière, le monde renversé. Il y a quelques jours un faiseur de pamphlets, déjà plusieurs fois repris de justice pour des brochures injurieuses à la religion et à la monarchie, adressoit à des magistrats une lettre arro-

gante, dans laquelle il se donnoit la peine de les éclairer sur leurs devoirs. Aujourd'hui c'est un libraire qui fait la leçon à un évêque, et qui a recours à de misérables apologies pour justifier de pernicieuses entreprises. L'audace de ces deux hommes ne seroit que ridicule, si elle ne prouvoit le dévergondage des esprits et le mépris de toutes les convenances.

On se rappelle qu'il y a soixante ans, J.-J. Rousseau, piqué de la censure portée par l'archevêque de Paris contre son *Emile*, adressa à ce prélat une lettre dont le titre seul lui parut piquant; ce titre étoit ainsi conçu : *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.* Mais l'auteur convenoit lui-même qu'il avoit trop suivi un premier mouvement de dépit. *J'ai eu*, écrivoit-il de Moutier, le 6 mars 1763, *j'ai eu l'imprudence de lire le Mandement que M. l'archevêque de Paris a donné contre mon livre, la foiblesse d'y répondre et l'étourderie d'envoyer aussitôt ma réponse à Rey* (son imprimeur). *Revenu à moi, j'ai voulu la retirer; il n'étoit plus temps, l'impression en étoit commencée, et il n'y a plus de remède à une sottise faite. Je vous adresse deux exemplaires de ce misérable écrit.* Dans une lettre du 26 février précédent, il avoit dit que ce même écrit étoit *froid et plat.* (Tome XXXI de ses Œuvres, édition de Paris, 1788, in-8°.)

Si tel étoit le jugement que Rousseau lui-même portoit de sa lettre et du ton qu'il y avoit pris, qu'eût-il dit de la brochure de M. Touquet? Si l'auteur de l'*Emile*, malgré l'éclat de son talent et de sa renommée, fut blâmé de s'être écarté des égards que lui imposoient les seules bienséances envers un prélat estimable, que peut-on penser de la même démarche de la part d'un homme qui n'a su jusqu'ici que vendre les livres des autres? Si on trouva le titre de la Lettre de Rousseau fastueux et ridicule, quel jugement portera-t-on du copiste malavisé qui débute ainsi : *J.-B. Touquet, à Et.-Ant. de Boulogne?* Comment n'avoir pas senti que de la part d'un homme obscur cette imitation avoit quelque chose d'arrogant et de burlesque à la fois, et que, pour être libéral et marchand, on n'avoit pas absolument le droit de prendre le même ton qu'un écrivain fameux par de grands succès, et de se mettre sur la même ligne qu'un orateur éloquent et un prélat recommandable par son caractère, par ses talens, et par le rang qu'il occupe? S'assimiler à Rousseau, parce qu'on

a réimprimé Rousseau, et se croire autorisé à singer ses manières hautaines, parce qu'on a spéculé sur ses Œuvres, c'est presque un trait de démence et une manière de provoquer la pitié. M. Touquet a cru beau de pouvoir s'approprier les premières phrases de la Lettre à l'archevêque de Paris, et il n'a pas vu que cette application maladroite feroit trop sentir la différence entre l'original et le copiste, et qu'il ne pourroit soutenir la hauteur de cet ambitieux début.

Il est difficile, en effet, de voir un écrit plus maigre et plus dénué d'intérêt et de raison que la lettre de M. Touquet. On ne s'aperçoit que trop que, pour avoir tiré les Œuvres de Voltaire et de Rousseau à des milliers d'exemplaires, cet éditeur n'a pas pour cela dérobé le secret de leur style. Il est un peu plus aisé de vendre des livres d'hommes célèbres, que d'hériter de leurs talens. Aussi, soit que M. Touquet cherche des argumens pour se justifier, soit qu'il veuille essayer de l'ironie, il ne montre que son impuissance à manier des armes qui lui sont étrangères. L'auteur ne s'entend pas lui-même. *Citez-nous*, dit-il fièrement à M. l'évêque de Troyes, *citez-nous seulement un seul passage de Voltaire ou de Rousseau qui soit contraire aux principes de la morale*; et lui-même fournit la réponse à ce défi : *Sans doute*, dit-il à quelques pages de là, *il y a dans les Œuvres complètes des passages que la pudeur ou la décence peuvent blâmer*. Comment M. Touquet concilie-t-il ces deux phrases ? Est-ce que, d'après lui, *la pudeur ou la décence* ne tiendroient pas à *la morale ?*

Mais la morale ne paroît pas être ce qui occupe le plus M. Touquet. Il trouve qu'elle n'est nullement en danger par ses éditions; en effet, les poésies, les romans et les facéties de Voltaire, *Candide*, un poème trop fameux, les *Confessions* de Jean-Jacques; tout cela est plein de détails et d'exemples si propres à former la jeunesse ! Combien elle a d'obligation à celui qui multiplie pour elle de si puissans moyens d'instruction et d'amélioration ! Est-il possible qu'elle s'égare avec les guides que M. T. lui fournit ? Il ne manque pas d'ailleurs de la cajoler, à l'exemple de cet orateur qui l'a saluée du nom de *vénérable*. *C'étoit*, dit M. T., *c'étoit la jeunesse de l'ancien régime qui aimoit les romans licencieux; celle d'aujourd'hui se plaît à des lectures plus graves, plus utiles; elle se livre à la recherche de la vérité*; et c'est pour

satisfaire son goût que M. T. lui met entre les mains le *Sermon des 50*, les *Questions de Zapata*, la *Canonisation de Saint-Cucufin*, les *Colimaçons du père Lescarbotier*, la *Bible commentée*, et tant de contes, de facéties, de romans, de diatribes de toutes les couleurs, dont sont remplies les Œuvres complètes du philosophe de Ferney. Voilà ce que l'on appelle des *lectures graves*, voilà des moyens pour arriver à la *vérité*. Il faut convenir que M. T. parle bien ici en marchand qui veut achalander sa boutique.

M. T. donne à M. l'évêque de Troyes des conseils de modération et de sagesse. Il s'étonne que le prélat caractérise avec vigueur ces éditions funestes qui propagent le vénin de l'impiété; il invoque l'amour de la paix, la tolérance. Il lui sied bien, en effet, de réclamer la tolérance, lui qui a reproduit des écrits qui respirent l'intolérance la plus décidée. C'est bien à celui qui a réimprimé tant de diatribes contre les prêtres qu'il convient de leur recommander l'esprit de charité; c'est bien à celui, qui a si prodigieusement multiplié cette provocation violente, *écrasez l'infâme*, c'est bien à lui, dis-je, qu'il appartient de connoître l'esprit de la religion. Il parle des abus de la superstition; hélas! nous avons pu les oublier depuis qu'ils ont été remplacés par des abus bien autrement fâcheux. Mais M. T. paroît peu connoître l'histoire même de son siècle, de ce siècle dont il est si épris. *Les temps de Néron et de Dioclétien*, dit-il, *sont bien loin de nous*; mais les temps de la convention, du directoire et de Buonaparte ne sont pas bien éloignés, ce semble. Nous touchons à l'époque où des décrets de mort, de proscription et de déportation ont frappé tant de prêtres, et ont réalisé le souhait de Voltaire, *écrasez l'infâme*; et il faut que M. T. soit bien jeune, s'il n'a pas vu tout cela; ou qu'il ait la mémoire bien courte, s'il l'a déjà oublié.

Au fond, pourquoi exiger de lui ce qui est au-dessus de ses forces? La religion, la morale, les intérêts de la société, tout cela est bien peu de chose; l'important est que les entreprises de M. T. prospèrent, et que ses éditions s'écoulent. C'est là ce qui le touche; c'est vers ce but que se dirigent toutes ses pensées. Dans cette espérance, il va même jusqu'à se réjouir de l'*Instruction pastorale*; il se flatte qu'elle fera vendre ses livres; il ne dissimule même pas ce calcul intéressé. Il fait donc trophée de la censure épiscopale,

il a peur qu'on ne la connoisse pas; il se vante d'être l'objet de l'*Instruction* de M. l'évêque de Troyes; il annonce partout que c'est contre lui qu'elle est dirigée. Il écrit de tous côtés, aux libraires, aux ecclésiastiques même, pour leur apprendre que ses éditions sont condamnées; il compte attirer par là les acheteurs; et, si on le croyoit, on brûleroit ses livres pour achever de leur donner de la vogue. Voilà ce qui s'appelle raisonner en homme du métier.

C'est dans le même but qu'à la fin de sa lettre au prélat, il a transcrit les réflexions faites sur ses entreprises par nos feuilles les plus accréditées, le *Journal des Débats*, *la Quotidienne*, *le Drapeau blanc*, *la Gazette*. Endurci aux reproches, il n'a pas craint de citer ceux que lui adressent les amis de la religion et de la morale. Cherche-t-il à y répondre? Non. Ce qu'il veut, c'est du bruit et du scandale. Un de ces journaux, dans un article énergique, s'éleva contre toutes ces éditions de Voltaire que distribue M. T.; contre le *Voltaire de la grande* et *de la petite propriété*, le *Voltaire du commerce*, le *Voltaire des chaumières*, etc. Que croyez-vous que M. T. oppose aux considérations morales du journaliste? Il donne les prix et conditions de chacune de ses entreprises. Ainsi, si on veut lui faire honte de publier un *Voltaire de la petite propriété* pour répandre l'impiété dans les classes inférieures, il s'empresse de faire une note sur cet article; vous croyez qu'il va essayer de se justifier. Point. Sa note n'a d'autre but que de vous annoncer que cette édition est à tel prix, qu'elle est couverte en papier de telle couleur, qu'il en paroît un volume tous les dimanches (le jour est bien choisi). Voilà quelles sont les apologies de cet éditeur. Vous lui parlez morale, il vous répond finances; vous lui reprochez le mal qu'il fait, il vous montre l'argent qu'il gagne. N'espérez pas qu'il entende autre chose. Pour quiconque a su s'élever à la hauteur du siècle, la religion, les mœurs, le bon ordre, la paix des familles, la pratique des devoirs sociaux, tout cela ne forme que des considérations secondaires; l'important, c'est de prêcher les doctrines libérales, de faire aimer la révolution, de tourner en ridicule les prêtres, d'exalter les esprits de la jeunesse par des idées d'indépendance; de répéter enfin tout ce qui nous a valu trente ans de troubles, de guerre, d'anarchie et d'impiété, et ce qui ne peut que nous conduire au même résultat.

Sur le besoin de petits séminaires, et sur une association établie pour les diriger.

Tous ceux qui observent avec un peu d'attention l'état de la religion et de la société ont remarqué aisément que Paris, et le pays qui l'environne, se ressentent plus que tout le reste du royaume de l'influence de la révolution. C'étoit à Paris que, dans le dernier siècle, la philosophie avoit établi son quartier-général; elle y avoit trouvé des partisans dans la noblesse, dans la finance, dans le commerce, et ceux-ci avoient contribué à répandre la contagion dans les campagnes, par leur résidence dans leurs terres, où leurs exemples et ceux de leurs domestiques n'avoient que trop d'influence sur des hommes simples et ignorans. Pendant la révolution, les prédicateurs d'impiété exercèrent une action plus immédiate sur les environs de la capitale; les mauvais livres y arrivoient plus aisément, et les provocations à la révolte y parvenoient en peu d'heures; la facilité et la promptitude des communications y popularisoient les doctrines les plus pernicieuses. On étoit là presque sous les yeux de la constituante, de la convention, du directoire, et il étoit impossible d'échapper au pouvoir de leurs agens, et aux suggestions des meneurs; les premiers coups furent donc portés par les cantons qui entourent la capitale; les départemens de Seine et Oise, Seine et Marne, Oise, etc., n'échappèrent à aucune des grandes mesures.

Lorsque Buonaparte parut vouloir rétablir la religion, en 1801, la politique seule sembloit lui conseiller de faire quelques efforts pour rendre à la religion son influence dans les départemens qui avoisinent la capitale. On prit, au contraire, toutes les mesures propres à éloigner le remède aux maux précédens. La plupart des siéges épiscopaux, jusqu'à quarante lieues de distance, furent supprimés; Chartres, Beauvais, Noyon, Laon, Senlis, Reims, Châlons, Sens, Auxerre, les églises les plus anciennes, restèrent sans premiers pasteurs. Les diocèses devinrent immenses, et, pour comble de malheur, furent confiés quelquefois à des administrateurs infirmes

ou accablés par la vieillesse. Aussi qu'est-il arrivé? tandis que la Bretagne, une partie de la Normandie, le Maine, la Lorraine, le Rouergue, l'Auvergne, le Vivarais, conservent l'espoir de réparer, peu à peu, les vides du sanctuaire, la plus effrayante disette afflige les diocèses de Paris, de Versailles, de Meaux, de Soissons, d'Amiens, d'Evreux, d'Orléans, de Troyes, etc. C'est un fait déplorable et notoire que les vacances des cures augmentent annuellement dans les campagnes de tous ces diocèses.

Cependant la religion ne sauroit subsister sans le sacerdoce, et la monarchie ne peut se soutenir sans la religion. Il faudroit donc redoubler d'efforts pour donner aux campagnes les secours qu'elles réclament; il faudroit songer à la fois au présent et à l'avenir; il faudroit multiplier autour de Paris les moyens d'instruction, et assiéger, en quelque sorte, cette grande cité par toutes les ressources que fournissent le zèle et la charité pour remuer une génération engourdie. Déjà on a pris quelques mesures qui peuvent tendre à ce but; trois siéges, Reims, Sens et Chartres, viennent d'être accordés par le Roi dans la partie du royaume où les besoins paroissent les plus urgens. Des missions ont eu lieu à Etampes, à Fontainebleau, à Orléans, à Reims, à Soissons, à Beauvais, à Compiègne, et il s'en prépare d'autres pour cet hiver. Ainsi on a cerné Paris par ces attaques dirigées contre la corruption et l'incrédulité, et ces efforts, constamment suivis et bien coordonnés entr'eux, finiront peut-être par atteindre le but, s'ils sont encouragés par la puissance publique, qui a tant d'intérêt à répandre les principes d'ordre, de religion et de morale.

Un autre moyen, qui peut être fort efficace, c'est l'établissement de bonnes maisons d'éducation et de petits séminaires. Les colléges ordinaires fournissent très rarement des sujets à l'état ecclésiastique; il faut donc des maisons où les instructions et les études soient dirigées vers ce but. C'est pour cela que, depuis quelque temps, on a multiplié les petits séminaires et les écoles préparatoires. A Paris, il y a, sous la direction de MM. de Saint-Sulpice, deux petits séminaires, sans parler de quatre communautés préparatoires formées dans les paroisses par des pasteurs zélés. Dans le diocèse d'Amiens, Saint-Acheul travaille à combler les vides du sanctuaire. Evreux a obtenu un second petit séminaire, en raison de l'é-

tendue et de la population du diocèse. A Sens et à Blois, on a commencé récemment des établissemens du même genre. Enfin, un ecclésiastique, déjà connu par les services qu'il a rendus, a surtout apporté à cette œuvre des soins persévérans, et d'où l'on peut epérer quelque succès.

Il y a dix-sept ans, M. l'abbé Liautard avoit formé à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, une maison d'éducation, qui d'abord ne sembloit destinée qu'à propager parmi la jeunesse les principes de religion, et à préparer, pour les diverses classes de la société, des chrétiens dignes de ce nom. Cet établissement prospéra; les pères de famille s'empressèrent d'accueillir une institution qui s'annonçoit sous de tels auspices. Il en sortit des sujets qui remplissent aujourd'hui avec honneur des places dans l'administration, dans la magistrature, dans l'armée. Bientôt le grand nombre des élèves obligea M. Liautard à créer à Gentilly, près Paris, un pensionnat pour les enfans les plus jeunes; cette maison étoit une espèce de succursale de celle de Paris, et on passoit de l'une dans l'autre, suivant l'âge et les progrès de l'enseignement. Ces deux établissemens comptent plus de quatre cents élèves; un local vaste y contribue à la santé des enfans, en même temps qu'une sage discipline, des instructions suivies, une surveillance exacte, concourent à y réprimer l'irruption des mauvaises mœurs. Les pratiques de la religion y sont en honneur, et l'esprit de la maison est tel que plusieurs jeunes gens y ont pris le goût de l'état ecclésiastique, et sont aujourd'hui dans le ministère ou près d'y entrer.

Cet établissement étoit donc devenu aussi un petit séminaire, où les jeunes clercs étoient mêlés avec ceux qui n'ont pas cette vocation, et où tous recevoient une bonne éducation préparatoire. M. Liautard s'adjoignit des ecclésiastiques capables de le seconder, et il a formé avec eux, depuis 1816, une association qui a pour but de se consacrer à l'éducation, et surtout à la direction des petits séminaires. Cette association, reconnue dès son origine par l'autorité ecclésiastique du diocèse, l'a été encore l'été dernier d'une manière plus positive par M. le cardinal-archevêque, qui en a approuvé les statuts, après un examen préalable, et l'a autorisée à enseigner la théologie, et à préparer les sujets aux ordres. Le 22 juillet dernier, M. le coadjuteur a donné dans la maison la confirmation et la tonsure, et il y aura, l'année prochaine, des cours

de théologie; il y avoit déjà, depuis plusieurs années, un cours de philosophie; de sorte que les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique trouveront dans la maison les moyens d'instruction qu'ils pouvoient souhaiter, depuis les basses classes jusqu'aux études préparatoires au sacerdoce.

Les services que rend l'association de Notre-Dame-des-Champs, car c'est le nom qu'elle porte, ne sont même pas bornés au diocèse de Paris. Le supérieur, frappé sans doute des considérations que nous avons développées au commencement de cet article sur les besoins de l'Eglise, et sur la nécessité de multiplier les moyens d'instruction; le supérieur, dis-je, secondé par le zèle des évêques, a établi, depuis peu d'années, de nouvelles maisons dans les diocèses qui ont un besoin plus pressant de secours. Il a formé un petit séminaire à Versailles, en 1818; M. le supérieur du grand séminaire du diocèse a beaucoup contribué à accroître l'établissement, qui est dirigé par M. l'abbé Chauvel. La marque de confiance que S. A. R. Madame a donnée à cet ecclésiastique, en le chargeant du soin des jeunes gens qu'elle fait élever, est une nouvelle garantie des succès et de la stabilité d'une maison qui étoit devenue indispensable dans l'état de dénuement où se trouve particulièrement le diocèse de Versailles. La même année, une maison semblable a été créée à Terminiers en Beauce, aujourd'hui diocèse de Chartres; une famille aisée du pays a fait les frais de l'établissement, qui sera fort utile dans une partie si reculée du diocèse, où les moyens d'instruction étoient nuls auparavant.

En 1819, M. l'abbé Liautard a encore donné naissance à un petit séminaire à Châlons-sur-Marne; cette ville, depuis le Concordat de 1801, dépendoit de l'évêché de Meaux, et le besoin de prêtres se faisoit sentir dans cette partie d'une manière affligeante. M. de Faudoas, alors évêque de Meaux, et M. de Cosnac, qui lui a succédé, ont favorisé cet établissement, et M. le préfet de Châlons y a donné la main. En 1820, une seconde maison a été instituée dans le même département, à Reims; une ordonnance du Roi a autorisé cette création, que réclamoient impérieusement les pertes du sacerdoce dans toute cette contrée; M. l'archevêque de Reims a puissamment encouragé une mesure dont il attend les plus heureux effets pour le troupeau qu'il est destiné à conduire.

On travaille dans ce moment à la formation d'une maison

à Mantes, à l'autre extrémité du diocèse de Versailles. Ainsi l'association tend à multiplier autour de la capitale les moyens d'instruction religieuse, et à assurer la perpétuité du sacerdoce dans les pays précisément où la disette étoit la plus grande, et où l'avenir se présentoit sous l'aspect le plus sinistre. Cette association s'est même répandue au loin; en 1818, plusieurs de ses membres ont formé un collége à Saint-Louis, dans le diocèse de la Louisiane, et, en 1820, un autre à la Nouvelle-Orléans. Ces établissemens peuvent devenir d'un grand intérêt pour la religion dans un pays qui manquoit entièrement de ces sortes de secours.

Les amis de la religion applaudiront sans doute à ces heureux commencemens de l'association de Notre-Dame-des-Champs. Dans un siècle si fécond en ruines, les yeux se reportent avec complaisance sur ces efforts d'un zèle qui tend à restaurer ce qui avoit été détruit, et à ranimer ce qui étoit éteint. Un des caractères les plus glorieux du 17e. siècle est d'avoir créé tant d'institutions destinées à faire refleurir le sacerdoce; dans un siècle bien différent, nous avons du moins la consolation de voir des essais du même genre; la nouvelle institution pourra servir d'auxiliaire à celles que nous possédions déjà. Puissent leurs soins réunis, le zèle des premiers pasteurs, les travaux des missionnaires, et les vœux de tous les fidèles, concourir ensemble à ranimer la religion, et à assurer à nos neveux les secours spirituels dont ils sont menacés d'être privés sans un redoublement d'efforts!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES (1).

ROME. Le 29 septembre, mourut ici, à l'âge de 54 ans, M. Candide-Marie Frattini, vice-gérent de Rome, archevêque de Philippes. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de

(1) On a pu remarquer que depuis plusieurs numéros nous nous servions habituellement d'un caractère plus fin; nous y avons été contraint par l'extrême abondance des matières. Nous nous trouvions, malgré nous, en retard pour plusieurs articles, annonces d'ouvrages et nouvelles; et, en changeant de caractère, nous doublons presque la matière qui entre dans le journal. Toutefois nous reprendrons, le plutot possible, nos anciens usages, dans la crainte où nous sommes que les personnes d'une vue plus délicate ne voient avec peine un changement qui leur rend peut-être la lecture du journal moins facile.

Sainte-Anastasie, dont il étoit chanoine. La perte de ce prélat a été fort sensible au clergé de Rome; ses heureuses qualités et son zèle pour les devoirs de sa place lui avoient concilié l'estime et l'affection.

— Le 30 août dernier, le Père abbé Albertin Bellenghi, vicaire-général des Camaldules, lut, à l'Académie de la Religion catholique, une Dissertation pour prouver que le travail des cristallisations n'exige pas une époque plus éloignée que celle qu'assigne la chronologie mosaïque. Le savant académicien prouva sa proposition par un grand nombre de faits concluans et d'observations exactes.

Paris. L'état de M. le cardinal de Périgord est toujours fort inquiétant; les nuits sont mauvaises, l'expectoration a presqu'entièrement cessé, et les redoublemens de la fièvre ont été très-vifs. Il y a eu à quelques intervalles de l'agitation, et même du délire. Dans les momens de repos, S. Em. s'occupe toujours des grandes pensées de la religion. LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême ont rendu visite à S. Em., le jeudi 18 après midi; leur vue a ranimé le malade, qui a exprimé aux Princes toute sa sensibilité pour l'honneur qu'il recevoit. Il les a priés de mettre aux pieds du Roi son dernier hommage. Les Princes attendris ont voulu porter leurs lèvres sur la main du vénérable prélat, qui ne l'a souffert qu'avec beaucoup de résistance. A son tour, S. Em. a approché de sa bouche la main de Monsieur, qui, après s'en être défendu, a cédé, en disant : *Je vous laisse faire, cela me portera bonheur*. Cette scène attendrissante a ému tous les assistans. Au bout d'un quart-d'heure, les Princes se sont retirés, et ont été conduits à leur voiture par M. le coadjuteur, et par la famille de M. le cardinal, en leur exprimant tout l'intérêt qu'ils prennent à l'état de S. Em. Le vendredi, les redoublemens étoient plus longs et plus forts, la foiblesse augmentoit, et la poitrine étoit dans un état continuel d'oppression.

— C'est demain dimanche, à dix heures précises du matin, qu'aura lieu, dans l'église de Saint-Sulpice, le sacre des trois évêques préconisés le 24 septembre; savoir, MM. de Lostanges, de Chaffoy et Soyer, élus pour Périgueux, Nîmes et Luçon. Quelques journaux ont encore, hier, nommé par erreur M. du Châtellier, évêque nommé de Mende, comme devant être sacré avec les précédens; on ne croit pas que ce

prélat soit préconisé de quelque temps. Il n'y a point ordinairement de consistoire dans le mois d'octobre.

— L'anniversaire du 16 octobre a été célébré dans les églises avec la pompe que réclamoit la mémoire de la royale victime. De grands préparatifs avoient été faits dans l'église de Saint-Denis. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême, Mmes. les duchesses d'Orléans et de Bourbon s'y étoient rendus; MADAME occupoit, comme à l'ordinaire, une tribune voilée. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a officié; M. de Lostanges, évêque élu de Périgueux, a lu la Lettre de la Reine. Le corps diplomatique, ayant à sa tête M. le nonce de S. S., et beaucoup de personnes de distinction, assistoient à la cérémonie, après laquelle MADAME s'est rendue, suivant son usage, à Saint-Cloud, pour y passer seule le reste de la journée. A Notre-Dame, M. le coadjuteur a officié; M. l'abbé Boudot, chanoine et théologal, a lu la Lettre. Les autorités municipales, et des députations des cours et des tribunaux, étoient présentes. Au château, S. M. a entendu une messe des morts dans ses appartemens; et, à midi, les ministres et les officiers de la maison du Roi ont assisté à une messe d'anniversaire, célébrée dans la chapelle. Un service funèbre a été célébré dans les différentes églises, conformément au Mandement de M. l'archevêque.

— Lorsque nous avons annoncé qu'il avoit été demandé une démission à des évêques institués en 1817, et dont les siéges ne doivent pas être conservés, nous avions toute la certitude possible de ce fait qui, depuis est devenu public, et qui est aujourd'hui notoire dans le clergé, et parmi ceux qui s'occupent des affaires de l'Eglise. Quelques personnes ont vu et les lettres ministérielles pour la demande des démissions, et les réponses qui y ont été faites, et qu'on assure être fort nobles et épiscopales. Dans cet état de choses, nous n'avons pas été peu surpris de lire dans un journal de mercredi qu'il étoit *certain qu'il n'avoit été demandé aucune démission*. Cette dénégation d'un fait patent nous a paru si extraordinaire, que nous n'aurions pas cru devoir la relever, si elle n'avoit été le lendemain reproduite imprudemment dans des feuilles trop confiantes. C'est donc moins pour nous-mêmes que dans l'intérêt de la vérité, que nous répétons qu'il a été demandé des démissions. Nous engageons celui qui le nie à prendre des renseignemens auprès de deux prélats que

nous avons nommés. M. l'archevêque d'Arles et M. l'évêque de Béziers sont à Paris; si ces prélats ne lui font point l'honneur de lui communiquer leurs réponses, et de mettre sous ses yeux les preuves du fait, ils pourront au moins le détromper par leurs témoignages, et je ne doute pas qu'ils ne soient assez surpris de voir celui qui, par le titre qu'il prend, devroit savoir ces choses-là le premier, les ignorer encore quand tout le monde les sait. Mais il n'aura pas perdu son temps si cette mésaventure l'engage à assurer moins positivement ce dont il est le moins certain, et à sentir que, s'il est fâcheux pour un journal d'avancer des nouvelles fausses, il l'est surtout extrêmement de nier celles qui sont vraies.

— Le lundi 15, la fête de sainte Thérèse, fondatrice des Carmélites Réformées, a été célébrée dans les couvens des religieuses de ce nom qui existent à Paris; elle l'a été, entr'autres, avec beaucoup de pompe dans l'ancienne église des Carmes, rue de Vaugirard, qui appartient à une communauté de Carmélites. Il y a eu des messes toute la matinée, et un grand nombre de communions. L'église étoit remplie de fidèles de toutes les classes, qui étoient venus offrir leurs prières à une des plus illustres saintes des derniers temps. A quatre heures, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, a prononcé le panégyrique de la réformatrice du Carmel; il l'a considérée comme le soutien des foibles et le guide des parfaits. Ce discours, plein de mouvemens et de piété, a vivement intéressé le nombreux auditoire qui remplissoit l'église; il a été suivi du salut et de la bénédiction du saint Sacrement par M. l'abbé Séguier, chanoine de Saint-Denis, et un des supérieurs des couvens de Carmélites.

— On commence en ce moment le troisième étage de l'aile du séminaire de Saint-Sulpice, sur la rue Pot-de-Fer. Ce troisième étage terminera cette partie des constructions, le plan primitif ayant été modifié. Au lieu de quatre étages, le bâtiment n'en aura que trois; par-là, la cour intérieure sera moins écrasée, et le nombre des chambres sera mieux en proportion avec la grandeur des salles communes. On dit que ce sont les supérieurs du séminaire eux-mêmes qui ont demandé cette réduction. On espère que l'aile sera bientôt terminée, et il paroît que l'intention est de la couvrir avant l'hiver, et de mettre ainsi les constructions faites à l'abri des pluies. L'année prochaine, on élevera la façade sur la place;

en continuant ainsi, l'édifice entier pourroit être achevé en quatre ou cinq ans.

— Il vient de paroître une dernière réponse à M. Lanjuinais, à l'occasion de son second *Mémoire* sur les officialités. Cette reponse, intitulée : *de la Juridiction épiscopale*, 16 p. in-8°., est d'un des écrivains qui avoient défendu les nouvelles officialités (n°. 697). L'auteur montre que les évêques ont une juridiction qui leur est propre, et dont la puissance temporelle ne sauroit les dépouiller. Cette juridiction est reconnue par les articles organiques de 1802, et fut exercée dès-lors sans réclamation. Les évêques qui instituèrent alors des officiaux, ne furent improuvés, ni par le gouvernement, ni même par M. L. « On écrivoit peu à cette époque, dit le judicieux auteur ; on se gardoit bien surtout de faire, par des imprimés, une sorte d'appel au public sur des objets politiques ou religieux. Des appels de cette nature eussent fort déplu à l'homme alors tout-puissant, et n'auroient pas été sans danger ; son approbation même tacite en imposoit à tous les partis, et fermoit toutes les bouches. Il fallut au noble pair, alors membre du sénat, subir la loi commune, et garder un silence prudent. Il s'en est bien dédommagé depuis........ ». A cette observation piquante, l'auteur en ajoute une autre. Qu'a de commun avec les officialités, dit-il à M. L., tout ce que vous dites sur les croisades et les missions, sur la dîme et les droits féodaux? A quoi sert de revenir sans cesse sur des abus des 13e. et 14e. siècles, abus dont vous savez fort bien que le retour est impossible? Quel peut être le résultat de ces plaintes exagérées? Enfin, laissant de côté toutes les doléances de M. L. sur des objets accessoires, l'auteur de la nouvelle brochure le ramène au fait, et lui expose les plus saines notions de la jurisprudence canonique. Cet écrit, qui peut être regardé comme la suite à celui qui a pour titre : *des Nouvelles Officialités*, fait honneur aux principes comme à la critique d'un administrateur estimable, et connu déjà par d'autres ouvrages.

— Le rétablissement de l'archevêché de Reims rend à ce siége antique le département des Ardennes, qui dépendoit autrefois en grande partie de sa juridiction. M. l'évêque de Metz, qui gouvernoit, depuis quinze ans, cette même contrée, vient de publier une Lettre pastorale, datée du 25 septembre dernier, à l'occasion de l'expiration de sa mission dans

cette contrée. Ce prélat pourroit s'applaudir des établissemens qu'il a concouru à relever dans les Ardennes. A Charleville, il existe un séminaire composé de cent dix-sept élèves, dont quarante-quatre théologiens; ressource précieuse pour le nouvel archevêque. Les Sœurs de la Charité tiennent des hospices à Charleville, à Sedan, à Mouzon, et deux à Rhétel; les Sœurs de Saint-Charles, dont le chef-lieu est à Nanci, ont deux hospices à Mézières, et un à Château-Porcien; les Sœurs de Sainte-Chrétienne, dont le chef-lieu est à Metz, ont des écoles à Réthel, à Thugny, à Mézières, à Fumay, à Rocroy, à Renwez, à Beaumont, à Donchery et à Sedan, et les religieuses de la Providence, dite de Sainte-Sophie, tiennent un pensionnat nombreux. M. l'abbé Delvincourt, provicaire-général de l'évêque de Metz, a rétabli les religieuses du Saint-Sépulcre. Les Frères des Ecoles chrétiennes ont également plusieurs écoles dans ce département. M. l'évêque de Metz a visité plusieurs fois cette contrée, et y a administré le sacrement de confirmation à des milliers de fidèles; il fait ses adieux à ses ouailles dans les termes les plus tendres, et les exhorte à profiter des instructions de leur nouveau pasteur. M. de Coucy, aujourd'hui archevêque de Reims, a été autrefois grand-vicaire de ce même diocèse; il connoît par lui-même cette contrée, il y est connu et désiré; il y trouvera les élémens du bien, et il y recueillera et accroîtra les fruits de cette vigne qu'un autre a plantée, et qui se réjouit d'être de nouveau cultivée par ses soins. Le clergé de Charleville lui a adressé une lettre, où il s'applaudit de rentrer sous la houlette d'un si digne pasteur; et, d'un autre côté, nous savons que M. l'archevêque de Reims se félicite de trouver une portion de diocèse si bien pourvue d'établissemens ecclésiastiques et religieux. C'est ainsi que les évêques concourent, par les vues les plus pures, au bien de l'Eglise; les uns renoncent sans regret à la conduite des fidèles que les circonstances leur avoient confiés, et applaudissent à la restauration des anciens siéges; les autres profitent avec reconnoissance de travaux si propres à faciliter les leurs, et entrent avec joie dans une moisson qu'ils vont doubler par leur activité et leur zèle.

— Dans un siècle qui se regarde comme celui des lumières et de la critique, et où on se vante d'avoir dissipé les ténèbres du moyen âge, on ne se seroit pas attendu à voir reproduire

des fables accréditées dans les temps d'ignorance. C'est pourtant ce que vient de faire M. Haberfeld, dans ses *Feuilles pour l'esprit et le cœur*, à Berlin ; il s'y est donné toutes les peines imaginables pour ressusciter l'histoire de la papesse Jeanne. On trouve dans le *Catholique* de Mayence, cahier de juillet, une excellente dissertation de 40 pages sur ce point d'histoire. On y montre que les auteurs qui ont parlé de ce fait n'ont aucune autorité, qu'ils ne s'accordent pas entre eux sur des circonstances importantes, et que leurs récits ressemblent entièrement à un roman. Plusieurs protestans ont eu la bonne foi de reconnoître que ce n'étoit là qu'une méprisable imposture. Blondel, Peuzer, Boxhorn, Conring, Leibnitz, Bayle, en ont parlé dans ce sens. Marianus, dit Scotus ou l'Écossois, fut le premier qui raconta cette histoire, quatre cents ans après l'époque où on la place. Martin, dit Polonus, sans doute parce qu'il étoit de Pologne, répéta cette fable ; mais cet auteur de chronique tombe dans des bévues si nombreuses et si étonnantes, que son témoignage n'est d'aucun poids. Il connoissoit si peu l'histoire, qu'il dit que Pompilius a été le successeur immédiat de Romulus et père de Numa ; que Virgile étoit roi de Rome : on citeroit de lui bien d'autres traits d'ignorance. C'est là cependant le principal historien sur lequel s'appuie M. Haberfeld ; il auroit trouvé plus de lumières, sur ce point, dans les *Annales* de Baronius, dans le protestant Pearson, dans Launoi, dans Bergier, etc. Busenelli, professeur de droit canon à Padoue, caractérise très-bien cette fable dans sa dissertation *de Johannâ papissâ*. L'auteur de cet article, dans le journal que nous citons, est M. François Werner, conseiller ecclésiastique et chanoine à Mayence, critique distingué, et déjà connu par une dissertation sur les prérogatives du siége de Mayence. Nous lui demanderons la permission d'ajouter à ses raisons que la chronique de Martin, sur laquelle on se foude, paroît avoir subi des additions étrangères ; l'histoire de la papesse Jeanne, qui se trouvoit dans les éditions de sa Chronique données à Bâle en 1559, et à Anvers en 1574, a été retranchée dans l'édition que Jean Fabricius, Prémontré, a faite à Cologne en 1616, sur un ancien manuscrit.

— On se rappelle peut-être la persécution suscitée, il y a deux ans, contre les catholiques de Damas. Les Grecs schis-

matiques, et particulièrement leur patriarche Séraphin, avoient usé de tout leur crédit pour rançonner les catholiques, et proscrire le clergé de cette communion. Ils avoient exigé d'eux des contributions, et obtenu en dernier lieu un ordre du grand-visir Eladschi pour bannir quatre prêtres catholiques. Cet ordre et les vexations qui le suivirent jeta la consternation dans les familles catholiques, et engagèrent les uns à s'expatrier, les autres à cesser leur commerce. La conduite récente des Grecs a engagé la Porte à suivre un autre systême, et le nouveau visir a fait une proclamation, que le gouverneur turc de Damas et de Jérusalem a adressée, le 5 juillet dernier, aux catholiques de son gouvernement. Elle blâme la conduite de Séraphin et les violences des Grecs, et porte que les catholiques seront considérés désormais comme distincts des Grecs, qu'ils ne leur seront point assujétis, qu'ils pourront suivre leurs usages, que les prêtres bannis et les familles exilées sont libres de rentrer, et qu'ils peuvent être désormais tranquilles, et exposer à la Porte leurs situations et leurs besoins. Cette mesure arrêtera sans doute, au moins pour quelque temps, les vexations des Grecs schismatiques, ennemis irréconciliables des latins, et surtout des Grecs unis à l'église romaine.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a bien voulu agréer la dédicace de la traduction de la Bible de M. Genoude, et souscrite pour plusieurs exemplaires de cet ouvrage.

— S. M. et S. A. R. Mme. la duchesse de Berri ont fait parvenir une somme de 500 fr. à la veuve d'un nommé Dubus, de Rosoi-sur-Serre, mort victime d'un accident arrivé pendant la fête donnée à l'occasion de la naissance de Msr. le duc de Bordeaux.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Msr. le duc d'Angoulême, ont envoyé un secours de 1100 fr. à cinq malheureuses familles incendiées de la commune de Coublevie (Isère).

— LL. AA. RR. MONSIEUR, et MADAME, duchesse d'Angoulême, ont fait remettre au maire de Pantin une somme de 250 fr. pour cinq pauvres orphelines, dont le père a été écrasé en voulant préserver un enfant qui se trouvoit au-devant de chevaux emportés.

— Par ordonnance du 5 septembre dernier, S. M. a fait remise au département de la Somme du complément des avances qui lui ont été faites par le trésor royal pour les dépenses relatives à l'occupation militaire de 1815.

— Une autre ordonnance, du 26 septembre, porte qu'il sera ac-

cordé, chaque année, une pension de 300 fr. à trois élèves choisis parmi ceux qui se seront le plus distingués à l'école spéciale militaire.

— On croit que la cour des pairs s'occupera bientôt du procès de Maziau, prévenu d'être un des auteurs de la conspiration du 19 août 1820. Depuis quelques jours, les officiers de justice se réunissent au Luxembourg pour examiner les pièces relatives à cette affaire.

— Le 18, la cour de cassation a confirmé l'arrêt de la cour d'assises de Lyon, qui a condamné à dix années de bannissement Adolphe Maillard, coupable d'avoir fait une proposition non-agréée de complot contre l'autorité royale.

— On annonce que le zodiaque de Dendéra, qui a donné lieu à tant de folles conjectures, est arrivé à Marseille, et doit être transporté incessamment au Musée de Paris. C'est un ancien sous-intendant militaire, M. Le Lorrain, qui nous procure ce monument d'antiquité. Il est très-probable qu'une inspection attentive de ce zodiaque achevera de faire écrouler les systêmes qu'on avoit bâtis sur ce sujet avec une légèreté qui prenoit sa source dans des passions assez connues.

— M. le comte de Montholon, qui étoit de la suite de Buonaparte à Sainte-Hélène, a débarqué tout récemment à Calais, et a pris la route de Paris.

— Il est arrivé à Marseille un grand nombre de jeunes Allemands, qui, n'ayant pu s'embarquer à Trieste pour aller défendre la cause des Grecs, sont venus dans cette ville, où ils nolisent à leurs frais un bâtiment qui doit les conduire à Idra.

— Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, un incendie a consumé cinquante-six maisons dans la commune de Villers-Bretonneux (Somme). Le village entier auroit été dévoré sans l'activité des habitans et des pompiers de Corbie, qui ont travaillé sans relâche pendant douze heures pour éteindre le feu.

— Les nouvelles de Marseille sont toujours très-rassurantes. Il n'y a au lazaret qu'un convalescent, et point de malades. Dans la ville, la santé publique est dans un état très-satisfaisant.

— Des lettres de Madrid annoncent que le souverain Pontife a refusé l'institution canonique à l'évêque nommé de Guadix, M. Munos-Torrero, à cause des doctrines erronées qu'il a professées dans l'assemblée des cortès. L'archevêque nommé de Séville, M. Espiga, n'a obtenu sa bulle de confirmation que sous la condition qu'il rétracteroit solennellement des opinions peu exactes qu'il a émises lors de la discussion sur les biens ecclésiastiques.

— Des nouvelles d'Arragon, du 6 de ce mois, portent que la fièvre jaune n'étendoit point encore ses ravages au-delà de Tortose, de Mequinenza et de Fraga. On a ouvert une souscription, dans toute l'Espagne, au profit des villes affligées de la peste.

— Le roi d'Angleterre a fait son entrée, le 8 de ce mois, à Hanovre. La présence de ce prince a excité parmi les habitans les transports de la plus vive joie.

Elections des colléges de département.

Var. Votans, 89; M. le lieutenant-général comte Partouneaux,

président du collége, a obtenu 66 voix au premier tour de scrutin, et a été élu député. Au second tour de scrutin, M. de Lyle-Taulane a été élu. Députation complète.

Haute-Garonne. Votans, 271; MM. Hocquart, de Ricard et de Chalvet, députés sortans, ont été réélus. Le premier a obtenu 250 voix, le second 245, et le troisième 240. La députation est complète.

Ardèche. M. le comte de Granoux a réuni la presque totalité des suffrages, et a été élu député. Députation complète.

Lot et Garonne. Votans, 253; MM. Drouillet de Sigalas, et Vassal de Monviel, député sortant, ont été nommés députés. Le premier a obtenu 162 voix, le second 154. Députation complète.

Pyrénées-Orientales. Nombre des votans, 368; MM. François Durand, président du collége, et Poydavant, tous deux députés sortans, ont été réélus. Le premier a obtenu 250 suffrages; le second 269. Députation complète.

Depuis que nous avons parlé (n°. 718) de quelques saints personnages récemment béatifiés, ou en voie de l'être, on nous a communiqué deux écrits relatifs à cet objet. Le premier est une *Vie du bienheureux cardinal Tomasi*, en italien, par un religieux de son ordre; Rome, 1803, in-4°. On y trouve des détails sur sa vie, sur ses vertus et sur les procédures faites pour sa béatification. La cause fut introduite à la congrégation des Rits en 1723, et, après les informations et enquêtes nécessaires, Clément XIII déclara, le 1er. février 1760, qu'il étoit constant que le cardinal avoit pratiqué les vertus dans un degré héroïque. Le 28 mars 1803, Pie VII déclara constans deux miracles qui avoient été examinés avec le soin accoutumé, et qui étoient dus à l'intercession du cardinal Tomasi. Le 14 mai 1803, toute la congrégation des Rits fut d'avis qu'on pouvoit procéder sûrement à la béatification, et le saint Père rendit, le 5 juin, un décret conforme. La publication de la vie paroît antérieure à la publication du décret solennel de béatification.

Il est un autre pieux personnage dont nous avons omis de parler dans notre n°. 718; c'est Jean Leonardi, fondateur des Clercs-Réguliers de la Mère de Dieu. Il naquit dans l'État de Lucques en 1543, fut fait prêtre en 1572, et s'appliqua peu après à établir sa congrégation, dont le but est d'enseigner la doctrine chrétienne. Il en forma plusieurs maisons, coopéra à beaucoup de bonnes œuvres, et donna naissance à diverses associations pieuses. Sa congrégation fut approuvée à Rome, où il se rendit, et il en fut fait supérieur-géné-

ral. Il mourut dans cette ville, en odeur de sainteté, le 9 octobre 1609. Les Clercs-Réguliers de la Mère de Dieu ont des établissemens à Rome, à Naples, à Lucques et ailleurs. Les vertus du Père Leonardi sont racontées en détail dans sa Vie, publiée en italien par le Père Charles-Antoine Erra, Milanois, de la même congrégation; Rome, 1758, in-8°. : il y en avoit déjà deux autres imprimées précédemment. Celle dont nous parlons traite en outre des ouvrages du Père Leonardi, des dons surnaturels que Dieu lui accorda, de la réputation de sainteté dont il jouissoit, des miracles opérés par son intercession, et enfin des procédures suivies pour sa béatification. Ces procédures eurent lieu successivement sous plusieurs papes, jusqu'à ce que, le 27 décembre 1757, Benoît XIV porta le décret qu'il étoit constant que le vénérable Père Leonardi avoit pratiqué les vertus théologales et cardinales dans un degré héroïque, et qu'on pouvoit procéder à la discussion des miracles. Nous ne savons point si cette cause a fait depuis des progrès. Il n'est pas question de Leonardi dans l'ouvrage de Butler et Godescard.

Le dimanche 17 juin dernier, le souverain Pontife a proclamé le décret sur l'héroïsme des vertus du vénérable serviteur de Dieu, Ange d'Acre, prêtre et religieux de l'ordre des Capucins, dont nous avions parlé dans notre précédent article.

L'ordre de saint Dominique, qui a fourni tant d'hommes illustres par la sainteté ou leurs ouvrages, vient de présenter dernièrement à la congrégation des Rits des modèles de vertu héroïque. Le premier est le bienheureux Constance de Fabriano, qui se fit connoître par son oraison continuelle, l'austérité de sa vie, ses miracles, et sa prudence dans les troubles civils; on lui rendoit, depuis un temps immémorial, un culte solennel à Ascoli, où reposent ses reliques, et à Fabriano, où son chef a été transporté. Les deux autres Dominicains sont les vénérables Hyacinthe Castaneda, Espagnol, et Vincent Liem de la Paix, missionnaires au Tong-king, et décapités dans ce pays en haine de la foi, le 7 novembre 1773. Les informations relatives à ces deux confesseurs ont été faites au Tong-king, et sont parvenues à Rome, où elles ont été approuvées par la congrégation des Rits; il y a été décidé qu'on pouvoit suivre cette affaire. L'ordre des Frères Prêcheurs compte d'autres héros de la foi dans le dernier siècle;

savoir, dans le même pays, Gilles de Federich et Matthieu-Alphonse Leziniana; et, en Chine, les martyrs Sanz, Dianz, Royo, Alcover et Sorrano.

Le 22 septembre, le Père Raphaël de Rome, postulateur-général des Mineurs Réformés, proposa à la congrégation des Rits la cause de la Sœur Claire-Isabelle Gherzi, de l'ordre de sainte Claire, précédemment abbesse de la Sainte-Trinité de Gubbio. Le souverain Pontife, après avoir vu l'avis de la congrégation, a, le 25 septembre, autorisé la poursuite de cette cause, et permis de donner à Claire-Isabelle le titre de *vénérable*.

LIVRE NOUVEAU.

Du Pape; par l'auteur des *Considérations sur la France*. Seconde édition, augmentée et corrigée par l'auteur (1).

Je ne sais pourquoi on a omis le nom de M. de Maistre à la tête de cette édition; s'il avoit cru devoir le supprimer de son vivant, il n'y avoit plus les mêmes raisons pour user de cette réserve après sa mort, surtout quand le nom véritable de l'auteur n'étoit un mystère pour personne.

L'éditeur annonce que toutes les corrections et additions faites à cette édition sont de M. de Maistre lui-même, qui avoit eu le temps de finir ce travail avant la maladie qui l'a enlevé. On a ces changemens écrits de sa main. Parmi les additions que nous avons remarquées, il y en a une au chapitre IX du Ier. livre, où M. de Maistre cite des témoignages des protestans en faveur de la suprématie pontificale; il joint là les témoignages de Muller, et de Bonnet, de Genève, à ceux qu'il avoit déjà donnés sur cette matière.

Il y a quelques raisons développées, des notes nouvelles, des citations rectifiées, enfin, des améliorations de détail. L'auteur, dans une *Préface* particulière à cette édition, répond à une difficulté qu'on lui avoit envoyée de Rome; quant à celles qu'on lui avoit faites en France, on lui reprochera peut-être de n'y donner aucune solution, et de renvoyer à son livre, où il ne paroît pas s'être mis en peine de modifier quelques jugemens assez sévères sur les personnes. Cette *Préface* est datée du 1er. juillet 1820.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit ailleurs sur cet ouvrage, où l'on trouve à la fois tant de candeur, et quelque pente à l'exagération; et où, à des défauts sensibles, se mêlent des idées si originales, des aperçus si ingénieux, et les saillies du style le plus amusant. Nous nous contenterons d'ajouter que cette édition aura du moins le mérite d'offrir la dernière pensée de l'auteur, puisque sa mort a suivi de si près la révision de son travail.

---

(1) 2 vol. in-8°.

Sur Son Em. Mgr. le cardinal de Périgord.

Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, né à Paris, le 18 octobre 1736, d'une des plus anciennes familles du royaume, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et fut pourvu, en 1762, de l'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens. Il fit ses études théologiques sous la direction de M. Bourlier, depuis son grand-vicaire, et aujourd'hui évêque d'Evreux. Nommé aumônier du Roi et grand-vicaire de Verdun, il n'avoit que 30 ans lorsqu'il fut choisi pour coadjuteur de M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, que ses fonctions de grand-aumônier éloignoient souvent de son diocèse. M. de Talleyrand fut sacré, le 28 décembre 1766, sous le titre d'archevêque de Trajanople, et prit d'autant plus de part à l'administration du diocèse, que M. de La Roche-Aymon devint peu après ministre de la feuille, place qui l'obligeoit à résider plus long-temps encore à Versailles. Le coadjuteur de Reims eut, en 1769, l'abbaye de Hautvilliers, au diocèse de Reims; l'année suivante, il fut reçu par l'assemblée du clergé comme suppléant de M. de La Roche-Aymon, que ses occupations et ses infirmités empêchoient de remplir assidument les fonctions de président, auxquelles il avoit été nommé.

M. de La Roche-Aymon, qui avoit été fait cardinal en 1771, étant mort le 27 octobre 1777, son coadjuteur lui succéda de droit; il se démit de ses abbayes, et reçut en échange celle de Saint-Quentin-en-l'Isle, au diocèse de Noyon. Il assista aux assemblées du clergé de 1780 et de 1788. Sa bonté, sa douceur, ses manières affectueuses et prévenantes, lui avoient concilié les cœurs, tant dans son diocèse que dans le clergé en gé-

néral. Chargé d'une grande administration, car l'archevêché de Reims comptoit alors sept cent quarante-six cures ou annexes, il ne se reposoit pas entièrement sur ses grands-vicaires du soin des affaires, et s'occupoit de veiller sur le clergé comme sur les fidèles. Affligé de voir son séminaire négligé sous la direction d'une congrégation un peu déchue en quelques maisons de la régularité primitive, il sollicita pendant plusieurs années M. Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice, de lui donner des prêtres de sa compagnie; mais cet arrangement ayant éprouvé des obstacles, l'archevêque prit pour les applanir une voie plus prompte. Il commença par renvoyer les chanoines réguliers, et, cette opération faite, il écrivit à M. Emery que son séminaire étoit sans supérieurs, et réclamoit son secours. M. Emery ne put lui refuser alors de prendre soin d'une maison abandonnée, et lui envoya un de ses plus estimables coopérateurs, M. de Picamilh, avec plusieurs directeurs.

M. de Talleyrand fut de la seconde assemblée des notables, en 1787, et fut élu député aux Etats-généraux par le bailliage de Reims. Non-seulement il adhéra aux principales protestations du côté droit contre les décrets subversifs de l'Eglise et de la monarchie, ainsi qu'aux instructions pastorales des évêques de Boulogne et de Langres; il publia encore, en son seul nom, des écrits pour défendre les droits de son siége, et éclairer ses diocésains sur les innovations de l'assemblée. Nous citerons dans ce genre sa *Lettre aux électeurs de la Marne*, du 8 mars 1791, 25 pages in-8°.; sa *Réponse*, du 12 mars, à Philbert, curé de Sedan, élu évêque des Ardennes, qui lui avoit écrit pour le prier de consentir à l'exercice de sa juridiction, 10 pages in-8°.; une autre *Réponse*, du 5 avril, à Diot, curé de Vandresse, élu évêque de la Marne, 6 pages in-8°.; une *Ordonnance*, du 4 avril, au sujet de l'élection de Phil-

bert, 32 pages in-8°., et une autre *Ordonnance*, du 2 mai, à l'occasion de l'élection de Diot, 44 pages in-8°. Le premier et les deux derniers de ces écrits sont plus étendus et développés avec soin, et ils font sentir l'irrégularité des mesures prises en vertu des décrets de l'assemblée.

M. l'archevêque de Reims n'assista point aux dernières séances de l'assemblée constituante. L'esprit qui y régnoit et les troubles du royaume l'engagèrent à se retirer à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya son adhésion aux dernières protestations du côté droit. De là il se réunit, à Bruxelles, aux évêques ses collègues, qui y résidèrent quelque temps, et il passa en Allemagne, à l'approche des armées françoises. Il habita plusieurs années à Brunswick, et il paroît que c'est là qu'il se trouvoit lors de la demande des démissions, en 1801. M. Talleyrand ne crut pas alors devoir déférer au désir du souverain Pontife; il fit, le 12 décembre 1801, une réponse dilatoire, pareille à celle de M. le cardinal de Montmorency, et de MM. les évêques de Limoges, de Sées, d'Aire, de Digne, d'Auxerre et de Boulogne. La lettre avoit été dressée par le dernier de ces prélats, ainsi que celle écrite au Pape, le 26 mars 1802, et qui fut signée aussi par M. l'archevêque de Reims et cinq autres évêques, et adoptée ensuite par vingt-cinq autres prélats. Celle-ci exposoit les raisons de tous ces évêques pour différer leurs démissions, et elle peut être regardée comme le germe des *Réclamations* du 6 avril 1803; *Réclamations* que M. de Talleyrand signa aussi; mais il s'abstint constamment de tout exercice de juridiction.

La santé de M. le cardinal de Montmorency ne lui ayant plus permis de remplir ses fonctions de grand-aumônier, et ce prélat ayant quitté la cour de Louis XVIII pour revenir en Allemagne, le Roi appela M. de Talleyrand auprès de lui, à Mittau, et l'admit

dans son conseil. L'archevêque se trouvoit dans cette ville lors de la mort de l'abbé Edgeworth, le 20 mai 1807. Peu après il sortit de Russie, passa en Angleterre avec S. M. lorsqu'elle fut forcée de s'y retirer, et ne quitta plus le Roi pendant le reste de son exil. Après la mort de M. le cardinal de Montmorency, arrivée à Altona, en 1808, le Roi lui donna M. de Talleyrand pour successeur dans la charge de grand-aumônier, et le décora lui-même du cordon bleu.

La vie du prélat, depuis son retour en France, est plus connue. On sait que le Roi lui rendit sa qualité de premier pair, et le chargea de présenter les sujets pour les évêchés et autres places ecclésiastiques. En 1816, S. M. augmenta ses attributions, par une ordonnance du 13 avril, que nous avons rapportée; mais on fit en sorte que cette mesure fut ensuite révoquée. Le prélat donna sa démission de l'archevêché de Reims, et n'omit rien pour ramener la paix dans l'Eglise. Il provoqua et signa la lettre écrite au Pape, le 8 novembre 1816, et qui facilita les arrangemens préliminaires du Concordat. Le 28 juillet 1817, il fut créé cardinal, et institué pour le siége de Paris, le 1er. octobre suivant. Ses vertus et son expérience contribuèrent autant que ses dignités à le placer à la tête de ses collègues dans les démarches que fit à cette époque le corps épiscopal pour les intérêts de l'église de France. M. le cardinal de Périgord montra, dans toutes les délibérations qui eurent lieu, cette sagesse, ce zèle pour la religion, cette juste mesure qui méritoient des résultats plus heureux, et qui les eussent obtenus sans le nombre et la force des obstacles. On peut consulter, pour les détails, notre *Précis sur les affaires ecclésiastiques de France*, tomes XX, XXI et XXII de ce journal.

Des circonstances trop connues empêchèrent S. Em. de prendre alors possession de son siége; et elle ne

fut installée à Paris que dans l'automne de 1819. On sait quels ont été ses soins pendant le peu de temps qu'elle a administré le diocèse. Le choix du coadjuteur qu'elle s'étoit associé, celui des grands-vicaires qu'elle avoit appelés auprès d'elle à l'Archevêché, divers réglemens pour le clergé, le rétablissement des retraites pastorales, la rédaction d'un nouveau Bréviaire qui s'achève en ce moment, l'extension donnée à l'œuvre des petits séminaires, l'annonce d'une visite générale, font assez voir la sagesse des vues du vénérable prélat, et ce dont il eût été capable, si ses forces eussent répondu à son zèle. Son âge et ses infirmités l'empêchoient souvent de se livrer aux soins extérieurs du ministère; mais au milieu de ses douleurs il s'acquittoit assidument de ses exercices de piété; il puisoit dans la prière le courage dont il avoit besoin, et cachoit sous un front serein ses souffrances et ses épreuves.

Un point douloureux qui s'étoit formé sur sa joue depuis plusieurs années ayant dégénéré en abcès, a fait des progrès fâcheux, et il s'y est joint en dernier lieu un catarrhe très-grave. Dès le commencement de la maladie, S. Em. demanda les sacremens, et les reçut avec les témoignages les plus vifs de foi et de piété. Les mêmes sentimens ont animé le vénérable vieillard pendant tout le cours de sa maladie. Il aimoit à s'entretenir des choses du ciel; il se faisoit lire des psaumes et des prières; il donnoit l'exemple du calme et de la résignation. Sa bonté et son affabilité ne se sont point démenties. Il recevoit de l'air le plus affectueux les évêques et les ecclésiastiques qui venoient le visiter. Ses derniers momens ont été consolés par une marque auguste d'intérêt et d'affection. Les Princes sont venus visiter l'ancien compagnon de leur exil, celui qui avoit donné au Roi tant de témoignages de dévouement et de fidélité, et leur entrevue a été de part et d'autre aussi touchante que possible. S. M., depuis le commencement

de la maladie, envoyoit trois fois par jour s'informer de l'état de S. Em.

Le bulletin du vendredi ne faisoit que trop connoître l'extrémité où M. le cardinal étoit réduit. Dans la nuit l'agonie commença ; M. l'archevêque de Trajanople, qui a donné constamment à M. le cardinal les plus tendres soins, commença les prières des agonisans ; il fut assisté, dans ce pieux ministère, par MM. les abbés Desjardins et Borderies, archidiacres. Ils étoient tous en prières quand S. Em. rendit le dernier soupir, à cinq heures vingt minutes du matin. Les neveux de M. le cardinal entouroient aussi son lit. Dès le matin, le bourdon de la Métropole annonça cette nouvelle dans la capitale. Le Roi, en ayant été informé, a fait dire dans ses appartemens une messe des morts. Après la messe, S. M. s'est entretenue avec les évêques présens sur la perte que l'on venoit de faire. *Nous y perdons tous*, a dit S. M. ; *l'Eglise perd un de ses plus vertueux pontifes, la société un modèle, et moi un ami.*

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice que par le Mandement (1) que M. Hyacinthe-Louis de Quelen, nouvel archevêque de Paris, a publié le jour même pour annoncer ce triste événement au diocèse. Le prélat s'exprime ainsi :

« C'est pour vous faire entendre les accens de la douleur que nous vous parlons pour la première fois, N. T. C. F. Depuis long-temps, des infirmités continuelles, un sensible affoiblissement, de cruelles souffrances, nous avoient avertis de nous préparer à un sacrifice dont la consommation déchire notre ame comme s'il avoit été imprévu ; quelque inespérée que dût être la conservation d'un père si tendre pour nous, d'un pasteur si plein de zèle et de sollicitude, d'un pontife si précieux à l'église de France et à ce diocèse, nous osions encore l'attendre de la miséricorde divine. Le Seigneur a vu couler nos larmes, il sait quelle a été la ferveur de nos prières ; mais son adorable Providence a voulu nous l'enlever dans le moment même où il nous sembloit le plus nécessaire ; elle a voulu l'exiger de nous cette séparation, que nous eussions retardée, s'il eût été possible, aux dépens de nos années.

(1) Se trouve au bureau de ce journal ; prix, 50 c.

» Notre vénérable archevêque n'est plus! ou plutôt, N. T. C. F., il vient d'achever les saints travaux de la foi; s'il n'est plus au milieu de nous, une vie passée dans l'exercice des vertus chrétiennes, dans la sainteté des fonctions pastorales, dans les épreuves et la résignation; une mort non moins admirable par la patience et la piété qui l'ont accompagnée, nous font espérer qu'en le retirant de dessus la terre qu'il avoit édifiée par ses exemples, le juste Juge l'aura placé dans la *région des vivans*, d'où il sera encore utile à son peuple.

» Oui, N. T. C. F., et ces pensées consolantes ne sont pas seulement dans notre cœur, elles se trouveront dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu: nous pouvons lui appliquer avec une sainte confiance ce bel éloge de l'Esprit saint, en parlant de Moïse : *Il fut aimé de Dieu et des hommes, et sa mémoire sera à jamais en bénédiction.* Le Seigneur lui a donné une *gloire semblable à celle des patriarches; il lui a fait surmonter, par la force de sa vertu, et par l'onction de sa parole, les efforts des ennemis* de l'Eglise; *il l'a élevé en honneur devant les rois;* enfin, *il l'a choisi entre tous pour le sanctifier par l'exercice d'une foi inébranlable, d'une fidélité sans tache, et d'une inaltérable douceur.* Nobles et touchantes vertus que préconisoient, dès le commencement de son épiscopat, les évêques de l'église de France, lorsqu'ils disoient de sa personne, dans une assemblée solennelle : « La » considération distinguée qu'il s'est déjà acquise, son mérite, les » qualités aimables qui forment son caractère, sa douceur, et cette » politesse si naturelle qui lui gagnent tous les cœurs, et ajoutent un » nouveau lustre à sa haute naissance, feroient penser que les témoi» gnages publics d'estime et d'affection qui lui sont décernés, mérite» roient d'être un jour cités comme un exemple dans les fastes de » l'église gallicane ».

» Hélas! N. T. C. F., quelle tâche il nous laisse à remplir, et comment le remplacer au milieu de vous? Toutefois, soutenus par la grâce du divin Pasteur, nous nous proposons de marcher sur ses traces, d'approcher d'un si beau modèle, si nous ne pouvons atteindre à sa perfection; nous chercherons à vous le rappeler en tout. Confident de ses pensées, nous les avons recueillies avec soin, et nous nous félicitons de n'avoir plus qu'à exécuter les desseins de sa sollicitude, pour acquitter à votre égard la dette sacrée de notre charge pastorale. Nous suivrons le plan qu'il nous a tracé lui-même, les instructions qu'il nous a laissées; en sorte qu'absent, il vous gouvernera encore; il revivra dans celui qu'il appela tant de fois *l'héritier de sa tendresse.* Et que manquera-t-il à notre bonheur mutuel, N. T. C. F., sinon que vous nous donniez vos cœurs, comme vous les lui aviez donnés, que vous nous regardiez comme un autre lui-même, et que votre reconnoissance envers lui fasse disparoître à vos yeux les différences que nos imperfections ne manqueront pas de laisser apercevoir?

» Il nous reste, N. T. C. F., un dernier devoir à remplir envers ce pontife que nous ne cesserons de pleurer : qu'est-ce, en effet, que la vie la plus innocente, si le Seigneur l'examine sans miséricorde? et que ne peut pas apercevoir dans l'ame la plus pure celui dont l'œil découvre des taches dans les anges eux-mêmes? Vous vien-

drez donc aux pieds des saints autels répandre vos larmes et vos prières, et demander, pour le repos éternel de votre pasteur, le fruit des mérites de la victime qu'il offrit tant de fois pour vous ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour même de la mort de S. Em., le chapitre métropolitain s'étant réuni à l'issue de la messe canoniale, s'est rendu processionnellement au lit de mort du prélat, et y a récité le *De Profundis*. Après cet acte de piété, le chapitre, précédé de MM. les archidiacres et vicaires-généraux, est allé rendre ses devoirs au nouvel archevêque, et M. l'abbé Jalabert, vicaire-général, lui a adressé le dicours suivant :

« Monseigneur, S. Em. M. le cardinal de Périgord, légitime successeur de saint Denis, s'est endormi du sommeil des justes ; il repose devant le Seigneur, suivi de nombreuses vertus et d'œuvres saintes qui ont rempli, sans aucune interruption, sa longue carrière.

» Son chapitre, devenu le vôtre, Monseigneur, reconnoît dans votre personne son successeur légitime, et il vient offrir à votre grandeur le même hommage de respect et d'obéissance qu'il offrit à M. le cardinal lors de son avénement au siége archiépiscopal.

» A la mission que vous avez reçue de Jésus-Christ et de l'Eglise, se joignent, Monseigneur, deux autres titres qui demeureront toujours chers à nos cœurs ; cette estime profonde et constante, cette tendre affection dont votre vénérable prédécesseur vous a tant de fois réitéré la touchante expression, et qu'il vous a, comme par testament, léguées de nouveau, en notre présence, il y a encore si peu de jours ; et vos qualités personnelles si élevées, qui, nous aimons à le répéter, feront, sous tous les rapports, revivre Son Em. dans la personne de Votre Grandeur, et perpétueront sa bienveillance dans la vôtre pour le chapitre ».

M. de Quelen, archevêque de Paris, a répondu au chapitre :

« L'hommage que le chapitre métropolitain vient offrir à son nouvel archevêque me coûte bien cher ; la perte que nous avons faite est immense ; je suis sûr, Messieurs, que vous partagez ma douleur profonde. Les vertus de Son Em., la vénération dont elle étoit entourée, lui donnoient une grande facilité pour faire le bien. Ces avantages disparoissent presque tous avec elle. Il en est un cependant qui n'a pas péri ; c'est, Messieurs, l'union étroite qui régnoit entre vous, et qui vous attachoit à elle. J'ai la confiance que ces sentimens subsisteront toujours ; car son cœur est l'héritage le plus précieux qu'il m'a laissé ; je le conserve tout entier pour vous ».

Après ce discours, M. l'archevêque a annoncé qu'il maintenoit dans leurs titres et fonctions MM. les grands-vicaires

et archidiacres, M. l'archiprêtre et les membres des officialités. Il n'y a rien de changé à la visite générale du diocèse, annoncée par le Mandement de S. Em. du 9 octobre.

— Le dimanche avant la messe, S. M. a reçu, en audience particulière, M. de Quelen, nouvel archevêque de Paris, qui a eu également l'honneur d'être reçu par MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême, MADAME et Mlle. la duchesse de Berri.

— D'après les dispositions du Mandement ci-dessus, il sera célébré, dans toutes les églises du diocèse, une messe solennelle, précédée la veille des vêpres et des vigiles pour le repos de l'ame de S. Em. Pendant les trois jours, les prêtres réciteront à la messe les oraisons pour l'archevêque mort. Le samedi et le dimanche, le petit séminaire Saint-Nicolas a envoyé de jeunes ecclésiastiques réciter des prières dans la pièce où M. le cardinal étoit mort. Le lundi au matin, le grand séminaire y est allé pour le même objet. On a procédé ce jour-là à l'embaumement du corps. Le Mandement de M. le nouvel archevêque désigne les paroisses de la ville qui doivent jeter de l'eau bénite sur le corps de S. Em. et réciter des prières; douze paroisses y vont chaque jour, à des heures différentes. Le corps de S. Em. sera déposé dans les caveaux de la Métropole, à côté des cendres de ses prédécesseurs. Son cœur doit être porté à Reims, suivant ses intentions. Les obsèques solennelles doivent être célébrées à Notre-Dame, samedi 27, à neuf heures et demie du matin.

— Le sacre des trois évêques s'est fait, dimanche dernier, avec toute la pompe qui accompagne ces sortes de cérémonies. On avoit érigé un autel adossé à la balustrade du sanctuaire de l'église de Saint-Sulpice, et on avoit pratiqué en avant une enceinte pour les évêques et le clergé. A dix heures et demie, M. de Latil, évêque de Chartres, a commencé la cérémonie, assisté de MM. les évêques de Meaux et de Soissons, venus exprès de leurs diocèses pour prêter leur ministère à cette consécration. MM. les évêques élus de Luçon, de Périgueux et de Nîmes, étoient dans l'attitude la plus recueillie. MM. les archevêques de Reims, d'Arles et d'Avignon, et MM. les évêques nommés de Saint-Claude, de Mende, de Béziers, etc., étoient présens, ainsi que des ecclésiastiques, et des parens et amis des trois évêques. La cérémonie a fini à une heure et demie.

— Le samedi, MM. les archevêques de Sens et d'Avignon, et M. l'évêque de Chartres, ont prêté serment de fidélité entre les mains du Roi. Ils ont été présentés au serment, après l'Evangile, par M. l'abbé de Retz, aumônier de service. M. l'archevêque de Reims, qui devoit aussi prêter son serment ce jour-là, n'a pu s'y trouver à cause de la mort de M. le cardinal-archevêque de Paris, décédé ce matin-là même; ce prélat étoit intimement lié avec M. le cardinal, dont il avoit été autrefois grand-vicaire à Reims. Le lundi, les trois évêques, sacrés la veille, ont prêté leur serment de fidélité entre les mains du Roi, qui leur a adressé des paroles pleines de bienveillance et d'intérêt.

— On prépare, en ce moment, une entreprise à la fois religieuse, monarchique et littéraire, qui ne pourra manquer d'intéresser sous ces trois rapports : c'est une *Année sainte*, qui doit offrir, pour chaque jour, la vie d'un saint ou d'une sainte reconnus dans l'Eglise. L'ouvrage sera dédié à Mgr. le duc de Bordeaux, et est destiné en même temps à être une des premières lectures du royal enfant. Les saints de notre patrie y seront surtout admis, et la jeunesse, comme l'âge mûr, y trouveront des exemples de toutes les vertus. Des ecclésiastiques distingués par leur mérite, et des laïcs dignes de leur être associés, sont à la tête de l'entreprise; des hommes de lettres, connus pour la plupart par leurs succès dans différens genres, se font un honneur de concourir à la rédaction. Le ton de l'ouvrage sera franchement chrétien et religieux, et offrira en même temps un recueil précieux de faits capables d'intéresser toutes les classes. Les Vies seront accompagnées de gravures exécutées avec soin. L'*Année sainte* formera 4 vol. in-4°. : le Prospectus doit paroître bientôt. Cette entreprise, à laquelle est promise une protection auguste, est encouragée par des personnes du plus haut rang, et tout en présage le succès.

— M. l'abbé de Lestrange, ancien religieux de la Trappe, sorti de France au commencement de la révolution avec les religieux de cette maison qui vouloient suivre leur règle, et devenu depuis abbé de la Val-Sainte, en Suisse, a racheté, comme on sait, depuis la restauration, l'ancien monastère de la Trappe, ou plutôt les débris de cette abbaye célèbre. Les principaux bâtimens ont été abattus, et il en reste à peine assez pour loger une communauté. Cependant l'esprit de

pauvreté des religieux, et leur attachement pour ces lieux sanctifiés par tant de vertus, leur ont fait surmonter tous les obstacles, et endurer toutes les privations, et ils font entendre de nouveau les louanges de Dieu dans ces déserts. Dom Augustin (c'est le nom de religion de M. l'abbé de Lestrange) y a réuni des hommes dégoûtés comme lui du monde, et qui y vivent dans la pratique sévère des conseils évangéliques. Des accusations invraisemblables, mais fâcheuses, sont venues poursuivre ces fervens cénobites jusques au milieu de leurs austérités. On a répandu qu'ils étoient attachés à la petite église. Dom Augustin, sensible à une telle imputation, nous fait l'honneur de nous adresser la déclaration suivante, que nous nous empressons de consigner ici pour la justification de ce vénérable abbé et de son monastère :

« Ayant appris que l'on répandoit le bruit que les deux communautés auxquelles je préside dans le diocèse de Séez, donnoient ainsi que moi dans les erreurs de la petite église, et que ce bruit causoit beaucoup de scandale, je m'empresse de démentir une imputation si odieuse, et j'assure tous les fidèles et surtout les bons ecclésiastiques, des suffrages desquels je suis très-jaloux, principalement en matière de foi, que ni moi ni aucun des miens, n'avons ni n'avons jamais eu, par la grâce de Dieu, aucun sentiment opposé à ceux de l'église catholique, apostolique et romaine, instituée par N. S. J. C. et gouvernée par le Pape, successeur de saint Pierre, et par les évêques qu'il donne à chaque diocèse. Nous condamnons tout ce qu'elle condamne, et approuvons tout ce qu'elle approuve. Nous osons défier qui que ce soit de donner une preuve du contraire ; et si quelqu'un a été trompé par de faux bruits à cet égard, il deviendroit inexcusable si désormais il persistoit dans cette opinion, et s'il nous faisoit encore un semblable reproche après le désaveu formel que je publie en ce moment et que j'ai déposé entre les mains de notre vénérable évêque, pour être conservé dans les archives du diocèse. Comme je connois votre zèle pour le bien de la religion, je vous envoie la présente protestation que je vous prie d'insérer, et suis avec considération.... ».

Fr. Augustin, *abbé de Notre-Dame de la Trappe, diocèse de Séez.*

20 *octobre* 1821.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 20, LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême, accompagnés d'un brillant état-major, se sont rendus au bois de Boulogne, pour passer en revue le régiment de carabiniers qui porte le nom de Monsieur. Ce régiment, qui est un des plus beaux de l'armée françoise, a défilé devant les Princes après la revue. S. A. R. Monsieur

a témoigné sa satisfaction aux chefs de ce corps, et a remis au colonel une somme d'argent pour être distribuée aux soldats.

— Le Roi a envoyé le cordon bleu de M. le cardinal de Talleyrand-Périgord à M. le prince de Chalais, neveu de S. Em.

— M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, est nommé pair de France.

— Le 20, M. le baron de Glandèves, maréchal de camp, a été reçu en qualité de major des gardes-du-corps du Roi, en remplacement de M. le comte de Jobal, et M. le marquis de Courbon a été reçu en qualité d'aide-major du même corps, en remplacement de M. le baron de Glandèves.

— Le collége electoral de l'Aveyron a réélu MM. Mostuejouls et Clausel de Coussergues, tous deux députés sortans. Le nombre des votans étoit de 195; le premier a obtenu 144 voix, le second 138. Ce collége étoit présidé par M. le vicomte de Bonald, qui a ouvert la session par un discours remarquable par les plus nobles sentimens, et par la manière dont l'orateur a su les exprimer.

— On a remarqué que, parmi les 87 députés sortans cette année, 42 siégeoient au côté droit, pendant la dernière session, 8 au centre gauche, 32 au centre droit, et 5 au côté gauche. La liste des présidens et vice-présidens des colléges, nommés par le Roi, contenoit 72 noms, parmi lesquels se trouvoient ceux de 46 députés sortans. Le nombre des présidens ou vice-présidens nommés députés est de 39; savoir, 33 faisant partie des députés sortans, et 6 qui n'ont point encore siégé dans la chambre. De plus, 24 députés sortans qui ne présidoient pas de colléges ont été aussi réélus. Les députés nouvellement élus qui ne siégeoient pas dans la dernière session, sont, en y comprenant la double élection de M. le baron Louis, au nombre de 30, nombre égal à celui des députés sortans qui n'ont pas été réélus. Plusieurs départemens ont réélu leur députation toute entière. Ce sont : l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Loir-et-Cher, les Pyrénées-Orientales et l'Yonne. On croit que les nouvelles élections donneront 54 membres au côté droit, 20 au centre droit, 5 au centre gauche et 7 au côté gauche.

— La police a saisi, le 19, à la requête de M. le procureur du Roi, une nouvelle brochure du jeune Barginet, de Grenoble, intitulée : *Dieu le veut !*

— Le 19, la cour de cassation, statuant sur le pourvoi du sieur Cauchois-Lemaire, contre l'arrêt de la cour d'assises qui a déclaré son cautionnement de 20,000 francs acquis à l'Etat, a cassé et annulé le même arrêt, et a renvoyé les parties et les pièces de la procédure devant la cour d'assises de Rouen.

— Une ordonnance royale, du 3 de ce mois, nomme M. Locquet de Bloisac, ancien sous-préfet, à la sous-préfecture de Figeac, en remplacement de M. le vicomte Cornudet, démissionnaire.

— M. le comte de Montholon est arrivé, le 21, à Paris. Un journal annonce que le comte Bertrand et toute sa famille ont débarqué, le 19, à Calais, et que son retour, nouvelle preuve de la clémence royale, a été accordé aux sollicitations d'un noble pair, allié du général.

— L'instruction de l'affaire de Maziau est terminée; plusieurs témoins ont déjà été assginés. Les débats doivent commencer, le 19 novembre, à la chambre des pairs.

— Le 14 de ce mois a eu lieu, à Beauvais, la procession annuelle en mémoire de la délivrance de cette ville par l'intrépide Jeanne Hachette.

— Le bâtiment qui renfermera la machine à vapeur destinée à remplacer l'ancienne machine de Marly, étant terminé, M. le marquis de Lauriston a fait placer le 14 de ce mois, sous la première pierre du massif qui doit supporter le cylindre, une boite de cèdre contenant plusieurs médailles à l'effigie du Roi, avec des inscriptions analogues au monument.

— La *Gazette de Lyon* annonce qu'il est passé dans cette ville, depuis peu de jours, un certain nombre d'officiers et de militaires de tous grades, la plupart étrangers, qui se rendoient à Marseille, dans le dessein de s'y embarquer pour la Grèce, et y soutenir la cause de l'indépendance.

— Les sieurs Peseux, rédacteur, et Houdin imprimeur du *Journal de Gand*, ont été condamnés par la cour d'assises de Gand, le premier à 600 florins d'amende et le second à 1200, pour avoir tenté de répandre des alarmes et de semer des dissensions dans le royaume des Pays-Bas, en insérant dans leur feuille divers articles relatifs aux affaires de Naples.

— Le 15, le Roi des Pays-Bas a fait en personne l'ouverture de la session des Etats-généraux. On a remarqué dans le discours de ce monarque un passage où il dit, à l'occasion des troubles du Levant, qu'il y a tout lieu d'espérer que la paix sera maintenue.

— Deux Sœurs Hospitalières, venant de Paris, sont parties de Toulouse, le 13 de ce mois, pour se rendre à Barcelonne. Ces respectables religieuses se vouent volontairement au soulagement des pestiférés de cette dernière ville, où des prières publiques ont été ordonnées pour obtenir la cessation de cet épouvantable fléau.

— L'ouvrage de lady Morgan, intitulé : *l'Italie*, a été sévèrement prohibé dans toute l'Italie et dans plusieurs Etats d'Allemagne. Un certain nombre d'exemplaires de ce livre, qui avoient été expédiés pour Milan, ont été saisis et brûlés à Turin.

— Le Mexique est toujours en proie aux factions. Il paroît que le parti le plus fort en ce moment est celui d'Iturbide. On ne connoît pas les projets de ce chef; il a rétabli l'inquisition, et a rejeté la constitution des cortès. Le nouveau vice-roi, nommé à Madrid, le général O'Donoju, a débarqué à Vera-Crux, où il est assiégé par les insurgés.

— La fièvre jaune fait toujours d'horribles ravages à Tortose. Outre l'évêque de cette ville, un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux ont été victimes de leur zèle et de leur dévouement : on cite parmi eux les chanoines Orthels, Aiguesvines, Fresens, Barcali et Oliban, et les curés Burges, Castanet et Croca.

— La malveillance ayant répandu, dans les environs de Jaca, le bruit que les émigrés espagnols, établis à Pau et à Oléron, armoient et recrutoient pour faire en Espagne une tentative dans le genre de

celle que Cugnet de Montarlot se proposoit d'exécuter en France. M. le préfet de Pau a écrit au chef politique de Sarragosse, pour le prévenir que cette nouvelle est dénuée de fondement.

— M. Ruffin, consul de France à Saint-Jean-d'Acre, et plusieurs personnes de sa suite, échappées à la fureur des Turcs, ont été recueillis par le chebec françois *le Rusé*, qui a dû les conduire à Smyrne. Il paroit que M. Ruffin avoit attiré sur lui la vengeance des Turcs en manifestant son zèle pour les religieux du Mont-Carmel.

— Une lettre du religieux Franciscain commissaire de la Terre-Sainte, en résidence à Pera, porte que les dernières nouvelles de Jérusalem, du mois de septembre dernier, annonçoient que, au milieu des désastres et des malheurs de l'Orient, les lieux saints avoient été respectés.

LIVRE NOUVEAU.

Mission de Montpellier en 1821; par G.-M. B. (1).

Nous regrettions de n'avoir pu donner à nos lecteurs que des détails incomplets sur celle des missions de cette année qui a eu peut-être le plus d'éclat et de succès. Le présent ouvrage nous met ent état de présenter, quoique fort en abrégé, l'ensemble des faits qui se sont passés en cette occasion à Montpellier.

C'est le 7 et le 8 mars que les missionnaires arrivèrent dans cette ville, où ils étoient appelés par M. l'évêque, et attendus avec impatience par un grand nombre de fidèles. L'ouverture de la mission se fit le 11, par une procession générale, qui sortit de la cathédrale, et se rendit sur la place de la Canourgue. Les autorités, des détachemens de la garde nationale et des troupes, s'y étoient joints au clergé et au peuple. M. l'évêque, étant monté sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, annonça lui-même la mission, dans un discours pathétique, et exhorta les habitans à en profiter; il bénit les missionnaires prosternés à ses pieds, et M. l'abbé Guyon, chef de la mission, commença son ministère par une courte exhortation adressée aux assistans.

Le soir même, les instructions commencèrent dans les églises Saint-Pierre, Notre-Dame, Saint-Denis, Sainte-Anne, Saint-Paul, Saint-Matthieu et Sainte-Eulalie; les missionnaires se partagèrent entre ces différentes églises. Ceux qui

---

(1) In-8°.

secondoient M. Guyon dans cette œuvre pénible étoient MM. Dumesnildot, Caillau, Paraudier, Menou, Hilaire Aubert, Bourgin, Blassier, Polge, Rodet, de Scorbiac, Beaucé, Saint-Yves, Legay, Tharin et Reguet. M. Guyon prêchoit dans la cathédrale (Saint-Pierre). Il s'y faisoit trois instructions par jour; la première à cinq heures du matin pour les deux sexes; la seconde à dix heures, pour les femmes seulement, et la troisième à six heures et demie, pour les hommes seuls. Dans les autres églises il n'y avoit que deux instructions.

M. Guyon commença par des discussions sur les preuves de la religion; il examina plusieurs objections des incrédules, résolut des doutes, et porta la lumière dans les esprits les plus prévenus. Au bout de peu de jours, les tribunaux de la pénitence se trouvèrent assiégés. M. Guyon en vint bientôt à traiter les grandes vérités du christianisme. M. Caillau le remplaçoit quelquefois dans la chaire; à ces sujets importans succédèrent des instructions pratiques sur l'examen de conscience, sur les devoirs de chaque état, sur le respect humain, etc.

Le respect humain étoit déjà foulé aux pieds; on avoit vu, le 24 mars, à l'amende honorable, des milliers d'hommes se rendre à l'église, portant un cierge à la main, et prendre part à la cérémonie dans un profond recueillement. On vit à peu près la même chose à la cérémonie du renouvellement des vœux du baptême, le 13 avril.

Le premier effet des discours des missionnaires avoit été d'établir la paix et la concorde entre les fidèles; pour assurer ce résultat, un conseil de pacification avoit été formé, et des magistrats de la ville s'étoient chargés de terminer sans procès les différends de ceux qui voudroient s'en rapporter à leur arbitrage.

Comme plusieurs militaires accouroient aux exercices communs, M. Guyon conçut l'idée de leur donner une retraite. Ce projet fut accueilli avec ardeur par les troupes de la garnison; les colonels, les officiers, les simples soldats, tous se sont empressés d'assister aux instructions; et les militaires, comme les habitans, rivalisoient de zèle et de bonne volonté.

La communion générale des hommes se fit le 15 avril, dimanche des Rameaux; près de six mille furent admis à la table sainte; les magistrats et les hommes riches y étoient

confondus avec l'artisan et le pauvre. Les gardes nationaux étoient d'un côté, et de l'autre les militaires; parmi ceux-ci on voyoit un lieutenant-général, deux maréchaux de camp, et beaucoup de personnes décorées. M. l'évêque et deux chanoines donnoient la communion; une heure n'a pas suffit à la distribution. Ceux qui n'avoient pu trouver place à la cathédrale ont communié dans l'église Saint-Matthieu.

M. l'abbé Rauzan, qui arriva sur ces entrefaites, contribua encore à obtenir de nouveaux résultats. Il partagea le soin des instructions avec M. Guyon. Chaque jour de nouvelles conquêtes étoient le fruit de leurs efforts. Le 26 avril se fit la procession de la croix. La procession fut magnifique, mais la croix ne put être plantée que le lendemain. Le 29 avril, dimanche de la *Quasimodo*, il y eut une seconde communion générale d'hommes, aussi nombreuse et aussi édifiante que la première. Le lendemain, M. l'évêque donna la confirmation; ce prélat avoit pris à la mission la part la plus active, et avoit plus d'une fois porté la parole, et joint ses exhortations à celles des missionnaires. Ce jour fut la clôture de la mission.

Au total, sur une population de 34,000 ames, dont 2000 appartiennent à d'autres communions, 12,000 hommes et autant de femmes ont approché de la sainte table. Le reste de la population étoit en grande partie la classe des enfans qui n'étoient point en âge d'être admis au banquet eucharistique. De plus, environ 6000 personnes des campagnes environnantes ont suivi avec assiduité les exercices de la mission.

M. l'abbé Rauzan est resté plusieurs jours après la mission, a prononcé quelques discours, et a établi des associations de charité. Le clergé de la ville a continué le bien qu'avoient fait les missionnaires.

Tel est le tableau qu'a tracé M. G.-M. B. La relation abonde surtout en analyses des discours. Il ne nous appartient pas de juger à quel point les analyses sont fidèles; mais on voit que l'auteur étoit fortement pénétré de ce qu'il a entendu. Il a suivi constamment les exercices de la cathédrale, et paroît avoir profité pour lui-même des instructions qu'il cherche aujourd'hui à transmettre. Son travail peut du moins donner une idée du zèle des missionnaires, et de l'ascendant de la parole divine dans ces hommes si fortement animés de l'esprit de leur ministère.

De l'Inamovibilité des Pasteurs du second ordre; par l'auteur du *Traité de l'Appel comme d'abus*, et de la *Dissertation sur les Interdits arbitraires de dire la Messe*. 1821, in-8°. de 92 pages.

Il y a deux choses à considérer dans cet ouvrage, la question principale, et les accessoires que l'auteur y a joints. La question principale est grave, et peut être l'objet d'une discussion intéressante; nous-mêmes nous avons plus d'une fois reçu sur ce sujet des lettres et des mémoires dont nous n'avons pu encore faire usage. La brochure que M. T. vient de publier nous fournira une occasion toute naturelle d'examiner une question qui intéresse une partie notable du clergé. Aujourd'hui nous ne nous proposons que de parler de ce que l'auteur a mêlé d'étranger à son objet principal.

En effet, au lieu de se borner à traiter une question qui étoit assez importante pour l'occuper toute seule, il a plu à M. T. de se jeter à droite et à gauche sur des matières plus ou moins éloignées du but, et de reproduire des plaintes dont ses amis ou lui nous avoient déjà plus d'une fois entretenus. Dans sa *Préface*, comme dans le corps de la brochure, il s'élève avec force contre le despotisme épiscopal sous lequel la France gémit, comme on sait. Il est épouvanté de l'*accroissement exorbitant de l'autorité épiscopale*, et il est bien étonnant en effet que les puissances n'aient pas songé à prévenir les suites affreuses dont nous menace ce nouveau fléau. On a la bonté de s'inquiéter des libéraux, des illuminés, des *carbonari*; bagatelle que tout cela, ce n'est pas là qu'est le mal. Le despotisme des évêques, voilà ce qui perdra l'Europe inattentive, et

il est clair que toutes les monarchies périclitent, si M. T. est interdit, ou si M. B. est renvoyé de sa cure. Heureusement que voilà les souverains avertis, et qu'ils n'ont plus d'excuse, s'ils ne nous garantissent pas de cette calamité d'un genre nouveau. En tout cas, M. T. s'en lave les mains; il a déchargé sa conscience. Ses avis, il est vrai, ont bien quelque chose d'amer, et on croiroit par fois entendre le plus déterminé de nos libéraux échauffant les esprits par des provocations énergiques. *Le despotisme n'enfante que des esclaves*, dit M. T., *et, si ces esclaves viennent une fois à rompre leurs chaînes, ils ne gardent plus de mesure dans l'explosion de leur ressentiment, dont ils croient pouvoir justifier les excès par les excès opposés*. Bravo, mon père; c'est là ce qui s'appelle parler, et si les *esclaves* ne vous entendent pas, ce ne sera pas votre faute. On est enclin aujourd'hui à trop respecter l'autorité; cette fâcheuse disposition fait d'horribles ravages dans le clergé comme dans la société. Que de reconnoissance vous est due pour votre zèle à combattre un si grand abus!

Ce n'est pas sur ce point seul que M. T. montre la bienveillance qu'il nourrit pour les évêques, et la parfaite mesure qui le distingue. Il juge avec une admirable sagacité que, si le haut clergé a beaucoup perdu à la révolution, il en a été dédommagé en s'affranchissant des anciennes lois; comme s'il n'étoit pas notoire que, dans les formes actuelles de l'administration, l'autorité épiscopale est bien plus limitée et bien moins indépendante qu'avant la révolution, et que les évêques sont obligés de recourir fréquemment à la puissance civile pour les choses qui paroissent tenir le plus intimement à leur ministère. Première preuve de la perspicacité de M. T. La seconde n'est pas moins merveilleuse; cet habile homme a découvert que *le gouvernement est convenu avec les évêques de ne jamais*

intervenir dans les affaires ecclésiastiques; il se plaint d'une *influence invisible qui paralyse tous les ressorts* du pouvoir. N'est-il pas permis de douter si M. T. parle ici sérieusement, et ses allégations n'ont-elles pas un peu l'air d'un persifflage et d'une dérision? Il sait que les évêques n'ont point été consultés sur la plupart des grandes mesures prises dans ces dernières années; que le Concordat s'est fait sans eux, et qu'il a été mis à l'écart sans leur concours, ou plutôt malgré leurs représentations; et il feint de croire que ce sont eux qui dirigent tout en secret. En vérité, ce pouvoir occulte ressemble un peu à celui qu'avoit rêvé, l'année dernière, M. M. de M.; et celui-ci n'a pas été plus embarrassé à prouver sa conjuration, que M. T. ne le seroit à établir son hypothèse. Non-seulement il n'existe aucune trace de cette convention supposée entre le gouvernement et les évêques, mais tout ce qui se passe prouve l'absurdité de la conjecture. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour s'assurer que le gouvernement, non-seulement *intervient* fréquemment dans les affaires ecclésiastiques, mais qu'il y prononce sans l'*intervention* des évêques.

Il falloit bien ramasser quelques faits pour appuyer ces déclamations. M. T. s'est informé soigneusement des ecclésiastiques qui étoient mal avec leurs évêques; et il se déclare leur protecteur et leur champion. Redresseur de tous les torts, il s'en va guerroyant contre l'autorité; car c'est toujours elle qui est en faute, suivant le système adopté, en toute rencontre, par les amis de l'indépendance. Il est d'usage aujourd'hui de s'élever à tout propos contre les abus du pouvoir; on est enclin à voir du despotisme dans tous les gouvernemens, et de l'oppression dans la dépendance la plus légitime. M. T. se conforme en cela à l'esprit du temps; à ses yeux, tout prêtre interdit, tout curé renvoyé, est une victime. Quelque grief qu'il y ait contre tel ou tel ec-

clésiastique, c'est l'ecclésiastique qui a raison; l'autorité est aveugle, prévenue, opiniâtre. C'est la conclusion générale de M. T. Il n'y a pas de gouvernement possible avec un tel systême; et dans un temps où tous les liens de la subordination sont si fort relâchés, où l'autorité est si souvent méconnue, insultée, ou du moins insuffisante, et où M. T. lui-même convient que ce mal fait tous les jours des ravages dans les diocèses, c'est de sa part un trait admirable de discrétion et de prudence d'aller envenimer encore cette plaie, d'aigrir les subordonnés contre les supérieurs, et de présenter les chefs de l'administration comme livrés aux préventions et à l'arbitraire. Il est évident que son écrit ne peut qu'irriter encore des esprits qui seroient déjà mal disposés, encourager l'insubordination, et rendre l'action de l'autorité plus difficile et moins efficace.

Il est tout simple qu'un prêtre interdit se plaigne du despotisme et de l'arbitraire; mais prétendre qu'on ne puisse interdire un prêtre sans lui faire son procès dans toutes les formes, c'est une idée insoutenable. Où se feroit ce procès? devant l'officialité? Les amis de M. T. ne reconnoissent pas cette forme de jugement, et M. L., entr'autres, la regarde comme nulle, absurde et arbitraire. Poursuivroit-on l'affaire devant les tribunaux civils? alors quel éclat, quel scandale! Toute une ville retentiroit des torts de l'ecclésiastique, et les débats les plus affligeans et les plus faits pour être couverts des ombres du mystère, acquerroient une publicité déplorable. D'ailleurs, depuis quand asserviroit-on l'évêque à se régler sur les jugemens des tribunaux pour les actes de sa juridiction spirituelle? Qui doit donc juger ici, si ce n'est l'évêque? Il est possible sans doute qu'il abuse quelquefois de son autorité, comme il se peut qu'un souverain, qu'un père abusent aussi de la leur. Mais la possibilité de l'abus détruit-elle le pouvoir en lui-même? N'y aura-t-il plus d'auto-

rité sur la terre, parce que ceux qui l'exercent sont des hommes sujets à l'erreur et aux passions? M. T. insiste, et dit qu'il n'existe pas de profession dans la société où l'on puisse priver un individu de l'exercice de son état, à moins d'un jugement régulier. M. T. se trompe. Quand un membre d'une administration a malversé, attend-on un jugement solennel pour lui ôter sa place? Souvent on n'auroit pas assez de preuves aux yeux de la loi. Mais d'ailleurs, quand le délit est constant, on demande au coupable sa démission, ou on le renvoie sans bruit. Les exemples n'en sont pas très-rares. Dans d'autres professions qui font corps, parmi les notaires, les avocats, les avoués, les agens de change, ne voit-on pas tous les jours la compagnie forcer, sans jugement, un membre indigne à vendre sa charge, et à se retirer? Si on a cru cette discipline nécessaire dans des professions qui demandent une probité plus rigoureuse, et qui supposent, de la part du public, une confiance plus entière, à plus forte raison est-elle indispensable dans un état qui exige une conduite plus irréprochable, une conscience plus délicate, une vie plus pure. Souvent, s'il falloit attendre les longueurs d'une procédure, le scandale s'aggraveroit, et deviendroit irrémédiable, et l'on auroit de justes reproches à faire à l'autorité de n'avoir point porté remède au mal par une décision prompte, et par une punition infligée à propos.

Nous n'avons donc point besoin de discuter les faits rapportés par M. T.; il n'est que trop évident qu'il les a puisés dans les mémoires d'une seule des parties. Il cite comme des autorités les écrits de son ami, M. S., et les requêtes de MM. Dideron et Hamel, de Mme. Guillon, de quelques paysans du diocèse de Lyon et de Grenoble, etc. C'est sur ces *factum* seuls que l'équitable juge asseoit son arrêt, sans se soucier de ce que le supérieur auroit à dire pour sa défense. Dans une de

ces affaires, il nous parle de la *fureur* du supérieur, tandis que ceux qui réclament, le font *avec toute la douceur et l'honnêteté possible*. A qui espère-t-il en imposer avec ces récits des parties intéressées?

Parmi les faits allégués par l'auteur, il en est pourtant un dont nous dirons quelque chose, afin qu'il ne se vante pas que l'on n'a rien eu à lui répondre. Ce fait, dont on avoit parlé pendant quelques jours, cet hiver, à Paris, mais dont il n'étoit plus question depuis long-temps, est probablement, au fond, ce qui a provoqué la brochure de M. T., lequel a consacré plus de vingt pages à raconter cet incident, et à plaider la cause de celui pour lequel il s'intéressoit. Cet intérêt ne nous surprend point. M. T. et M. B. passent pour être attachés à la même cause; ils doivent se soutenir l'un et l'autre. Cependant M. T. est venu un peu tard plaider pour son ami; l'affaire est aujourd'hui oubliée, et il ne réveillera pas l'attention du public sur ce sujet. M. le curé de Saint-Séverin n'avoit qu'une commission révocable; on la lui a retirée; il n'y a rien là que de fort simple, et M. T. et ses amis ont été les seuls à y voir du scandale. Le scandale est dans ces déclamations perpétuelles contre l'autorité, et dans cette affectation à critiquer toutes ses mesures. M. T. raconte longuement des conversations de M. B. avec un de ses supérieurs; il ne peut tenir que de M. B. les détails de ces conversations. Mais comment n'a-t-il pas vu que ces détails étoient un peu suspects venant d'une telle part, et que M. B., qui est partie dans cette affaire, et qui paroît avoir quelque rancune, avoit bien pu se permettre dans ses récits de ces altérations qui ne sont que trop communes à l'amour-propre, et dont la prudence la plus commune avertit de se méfier? Si M. T. avoit un différend avec quelqu'un, trouveroit-il bon qu'on s'en rapportât à cette personne seule pour savoir ce qui se seroit passé dans leurs entretiens? Eh

bien! on ne lui demande autre chose que d'avoir pour un supérieur la même justice qu'il réclameroit pour lui-même.

Toutes ces chicanes sont d'ailleurs misérables, comme les anecdotes qu'il raconte sont ridicules. Ses adversaires sont, ou des hommes passionnés, ou des imbéciles. Evêques, grands-vicaires, supérieurs du séminaire, disent ou font des choses qui n'ont pas le sens commun. A qui persuadera-t-il, par exemple, qu'un supérieur de séminaire ait dit, en parlant des vétérans du sacerdoce : *Quand serons-nous débarrassés de ces vieilles ganaches ?* Je gagerois bien que M. T. n'a pas entendu ce propos, ni d'autres qu'il rapporte. Parmi ces propos il y en a un contre moi, qui n'a pas plus d'autorité, et que je ne releverai point. Je sais depuis long-temps que je n'ai pas le bonheur de plaire à M. T.; il prend soin de me le dire dans tous ses écrits, et il n'en a point publié, depuis quelques années, où il n'ait consigné les sentimens dont il m'honore. Il y a toujours une partie de sa *Préface* ou de sa *Conclusion* qui est dirigée contre moi ou contre mon travail. Ici on trouve un *Post-scriptum* tout entier, où je suis traité à peu près comme l'avoient été précédemment les évêques et leurs grands-vicaires. C'est un désagrément pour lequel je me sens pourvu d'une forte dose de résignation.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 4 octobre, jour de la fête de saint François d'Assises, le saint Père, dont la santé se soutient toujours, alla le matin visiter l'église de Sainte-Marie *in Ara cœli*, qui appartient aux frères-mineurs de l'Observance. S. S. y fut reçue par toute la communauté, et, après avoir adoré le saint Sacrement, elle alla faire sa prière devant l'autel du saint fondateur. Elle admit ensuite la communauté au baisement des pieds. Le 5 du même mois, le souverain Pontife visita

la basilique patriarcale de Saint-Paul, sur le chemin d'Ostie, et y vénéra les reliques des saints Apôtres; S. S. examina ensuite les grandes réparations qu'elle fait faire avec magnificence aux combles de ce bel édifice. Le 6, le saint Père est allé à Sainte-Marie des Anges, où sont les Chartreux, et, le 8, à Saint-Jean de Latran, et de là dans des campagnes voisines de Rome.

— Le 1er. octobre, M. Robert Walsh, évêque de Waterford et Lismore, en Irlande, est mort à Rome, n'étant âgé que de quarante-huit ans. M. Nicolas Laparelli-Baldacchini, évêque de Cortone, étoit mort dans cette ville le 23 septembre.

— On a replacé dernièrement à Ravenne la statue du pape Alexandre VII, mort en 1667; il avoit été question de l'enlever dans la dernière persécution, et les habitans avoient été forcés de la soustraire aux regards.

— La publication de la bulle contres les *carbonari* a été faite dans les différentes paroisses de Naples, le 30 septembre, et y a produit beaucoup d'effet. On a entendu des habitans avouer leur erreur, et abjurer ces sociétés coupables, dont on leur avoit dissimulé le but, en leur laissant croire qu'elles étoient approuvées par l'Eglise, et qu'elles ne contenoient rien que de conforme à l'esprit de la religion. On espère que cette bulle ne produira pas moins d'impression dans les provinces où l'illusion n'avoit pas été moindre.

Paris. Le corps de Mgr. le cardinal de Périgord est exposé dans une des salles de l'Archevêché. Tous les fidèles sont admis indistinctement à rendre les derniers devoirs à leur pasteur. L'escalier qui conduit à la chapelle ardente est entièrement tendu de noir. Un catafalque s'élève au milieu de cette chapelle; le cercueil est recouvert d'un riche drap mortuaire. De chaque côté on a élevé deux autels, où des évêques et des ecclésiastiques vont offrir les saints mystères toute la matinée. Le clergé seul entre dans l'enceinte; les fidèles circulent autour, et des gardes sont placés pour maintenir le bon ordre. Mais le peuple a montré le recueillement convenable. Le clergé des paroisses s'est rendu exactement, chacun aux heures indiquées, pour jeter l'eau bénite et réciter des prières; les séminaires et autres établissemens ecclésiastiques sont aussi venus pour le même objet. On a fait à Notre-Dame de grands préparatifs pour le service d'aujourd'hui; l'église est tendue

de noir, et un grand catafalque a été élevé au milieu du chœur. Des services ont aussi été célébrés dans différentes paroisses. Il sera célébré, dans un mois, à Notre-Dame, un service solennel, dans lequel un orateur distingué prononcera l'oraison funèbre de S. Em.

— Mardi dernier, MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait dire, au château, une messe pour le repos de l'ame de M. le cardinal de Périgord. Le lendemain, MONSIEUR a communié à la même intention à une messe qu'il a entendue dès le matin, et qui étoit encore célébrée en noir.

— Dans une circulaire adressée à MM. les ecclésiastiques dépendans de la grande-aumônerie, M. l'abbé Feutrier, en leur annonçant la mort de M. le cardinal de Périgord, leur retrace brièvement les vertus du vénérable prélat, et les invite à unir leurs prières pour demander à Dieu qu'il lui plaise à recevoir dans sa miséricorde celui qui marqua sa vie par tant de bonnes œuvres. Il les engage en même temps à redoubler de zèle dans leurs fonctions, en attendant le choix de celui qui est appelé à remplir la place de grand-aumônier. On s'attend que cette nomination sera annoncée demain dimanche; l'usage de S. M. étant assez généralement de nommer aux places après les obsèques de celui qui les occupoit précédemment. Nous ne répéterons point les bruits qui circulent depuis plus de quinze jours sur le choix futur, et nous nous bornerons à faire des vœux pour que ce choix soit aussi honorable pour la religion qu'utile au service du Prince. La place de grand-aumônier est très-importante; il ne distribue pas seulement les secours du Roi; il exerce une juridiction dans les maisons royales, dans quelques maisons d'éducation, dans les régimens, dans des hôpitaux. L'accès qu'il a auprès de S. M. le rend le défenseur naturel des droits de l'Église et des intérêts du clergé. Enfin, si, comme M. le cardinal de Périgord, le grand-aumônier futur réunit la feuille des bénéfices, il sera chargé de la fonction si importante et si délicate d'indiquer au Roi les sujets propres à l'épiscopat. Combien donc est-il à désirer que celui qui va être pourvu d'un titre si éminent, joigne la piété aux lumières, et le zèle à la sagesse! Puisse le choix qui va être fait offrir ces avantages, et répondre aux intentions du Monarque!

— Le rétablissement des siéges de Reims et de Sens apporte quelques changemens dans la distribution des métropoles du royaume. Reims avoit autrefois huit suffragans,

dont six ont été supprimés, en 1801; il ne reste plus aujourd'hui que Soissons et Amiens, qui furent placés, à la même époque, dans la province ecclésiastique de Paris. Ils doivent retourner aujourd'hui sous leur ancienne métropole; et Beauvais, quand il sera rétabli, y sera sans doute aussi rendu. Quant aux cinq autres anciens suffragans, Châlons-sur-Marne, Laon, Senlis, Noyon et Boulogne, leur suppression paroît décidée. Reims ne conserveroit donc que trois suffragans, au lieu de six que lui avoit assignés le Concordat de 1817; on dit qu'il y a un projet de réunir à la même province le diocèse de Metz, qui lui est contigu, qui comprenoit même, en dernier lieu, une partie de l'ancien diocèse de Reims, et qui autrefois dépendoit de la métropole de Trèves, supprimée; peut-être seroit-il plus naturel en effet d'attacher Metz à la province de Reims, qu'à celle de Besançon, Metz étant plus éloigné de Besançon, et n'y ayant aucun rapport entre ces deux villes. Le rétablissement de Sens va rétrécir encore de ce côté la province ecclésiastique de Paris. Sens avoit autrefois trois suffragans, Troyes, Auxerre et Nevers; on y a ajouté, en 1817, Moulins. De ces siéges, Troyes seul existe; Auxerre doit, dit-on, être supprimé, et Nevers et Moulins ne sont pas encore rétablis. Ainsi, la métropole de Sens n'aura provisoirement qu'un suffragant. La province de Paris acquiert en retour le diocèse de Chartres, et n'a pas encore perdu Cambrai et Arras, qui doivent lui être enlevés d'après le Concordat de 1817. Avignon, qui vient d'être rétabli en métropole, n'aura point de suffragans; Carpentras, Cavaillon et Vaison, qui en dépendoient autrefois, sont supprimés, et Orange, qu'on lui avoit assigné pour suffragant, en 1817, ne paroît pas devoir être rétabli. Il seroit donc possible de placer sous la métropole d'Avignon le diocèse de Nîmes, qui y est contigu, et qui dépendoit autrefois d'une métropole (Narbonne) que l'on n'espère plus de voir revivre. Cet arrangement paroîtroit d'autant plus plausible que, par le Concordat de 1801, Nîmes, et tout le département du Gard, faisoient partie du diocèse d'Avignon; les liens entre les deux siéges sont déjà établis, et ne seroient pas rompus. De plus, on pourroit assigner à Avignon, pour suffragans, quelques-uns des siéges qui l'étoient autrefois, et qui devoient le redevenir, en 1817, de la métropole de Vienne, si sa suppression est irrévocable; Valence et Viviers sont dans ce cas. Quant à Luçon, il se trouve naturellement placé dans la province ecclésiastique de Bordeaux,

dont il faisoit partie, soit dans l'ancienne circonscription, soit dans celle de 1817.

— Une partie du provisoire établi en 1819 va cesser. Des brefs spéciaux lèvent la suspension de la prise de possession de plusieurs évêques, et retirent l'administration provisoire de quelques diocèses qui avoit été confiée à des prélats. Ainsi, le département des Ardennes est irrévocablement détaché du diocèse de Metz, et est attribué dans sa totalité au siége de Reims; ce siége acquiert en outre tout le département de la Marne, qui étoit administré par M. l'évêque de Meaux, et M. de Coucy gouvernera même, en vertu d'un bref, la partie de Châlons, dont le siége, rétabli en 1817, doit, dit-on, être supprimé de nouveau. M. l'évêque de Troyes perd sa juridiction sur le département de l'Yonne, qui sera administré par M. de la Fare, tant comme archevêque de Sens, que comme chargé par un bref de gouverner le diocèse d'Auxerre, qui se trouve dans le même cas que Châlons. Le département d'Eure et Loir est définitivement distrait du diocèse de Versailles; celui du Gard, du diocèse d'Avignon; celui de la Dordogne, du diocèse d'Angoulême, et celui de la Vendée, du diocèse de la Rochelle. Les titulaires institués, il y a quatre ans ou récemment, pour Chartres, Nîmes, Périgueux et Luçon, vont prendre en main l'administration de ces diocèses. Ces prélats sont tous sacrés, et ont prêté leur serment de fidélité. Il ne leur reste plus pour entrer en exercice de leur juridiction que de prendre possession; ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes ou par procureurs. La plupart se disposent à partir prochainement, et quelques-uns même seroient déjà partis sans les obsèques de M. le cardinal de Périgord.

— Rappeler aux prêtres l'esprit du sacerdoce chrétien, et leur inculquer les qualités qui peuvent leur concilier le respect et la confiance des peuples, tel est l'objet d'une *Lettre pastorale* de M. l'évêque de Metz au clergé de son diocèse. Cette lettre, datée du 1er. septembre dernier, et formant 47 pages in-8°., est en quelque sorte un traité abrégé sur l'esprit sacerdotal: M. Jauffret paroît l'avoir composé spécialement pour les plus jeunes prêtres, à qui les besoins de l'Église et des études accélérées ont laissé moins de loisir pour méditer en silence sur les devoirs de leur ministère. Il leur explique, avec autant d'exactitude que d'onction, quel est

l'esprit de la vocation sacerdotale, esprit de piété, de charité, de zèle, de modération, de patience, de douceur, d'humilité, de désintéressement, de pauvreté, de travail, de retraite, de réserve, etc. Les conseils du prélat sont marqués au coin de la sagesse, et respirent toute la tendresse d'un père. Il veut que le zèle soit toujours accompagné de ménagemens, et qu'en tonnant contre les vices, on évite, non-seulement ce qui pourroit paroître personnel, mais aussi tout ce qui annonceroit quelque amertume. Les reproches les plus mérités doivent toujours être faits d'un ton plutôt affligé que mécontent; ils sont sans fruit si l'on peut y voir du ressentiment et de l'humeur; ils pourront au contraire devenir efficaces s'ils partent de la bouche de celui qui aime à rendre service, qui est affectueux et prévenant, qui se montre plein de commisération pour le pauvre et d'intérêt pour le malade; qui, loin de se moquer des défauts des hommes les plus grossiers, leur en impose par sa réserve; qui obtient d'autant plus qu'il exige moins; qui enfin tempère la sévérité de son ministère par les insinuations de la charité. Nous citerons un ou deux passages de cette *Lettre* vraiment pastorale, et qui, nous croyons pouvoir l'assurer, sera lue avec intérêt ailleurs que dans le diocèse pour lequel elle a été faite.

« Nous l'avons dit aux jeunes prêtres, toutes les fois que nous les avons entretenus de leur auguste ministère; leurs vénérables directeurs n'ont cessé de le leur répéter, et nous venons aujourd'hui *le leur* confirmer. Ce n'est qu'en se formant sur le modèle de l'esprit de Jésus-Christ que le succès de leurs travaux dans les paroisses ne trompera point leur attente. Si cet esprit n'étoit point en eux; s'ils ne travailloient point à l'acquérir et à le perfectionner; s'ils ne le demandoient pas à Dieu; s'ils ne le cherchoient pas; s'ils ne l'invoquoient pas; s'ils n'en faisoient pas le continuel objet de leurs prières, de leurs vœux et de leurs saints désirs, ils ne l'obtiendroient pas, ou ne le posséderoient que d'une manière très-imparfaite, lorsque de communes vertus ne peuvent plus nous sauver, mais qu'il nous faut des vertus extraordinaires pour renouveler la foi chez les peuples, si fortement ébranlés dans la croyance des vérités premières.....

» Mais de quoi vous serviroient les livres, si vous n'étiez des prêtres laborieux, de bons et fidèles dispensateurs du temps; si vous n'aviez une règle de vie qui mît, dans le cours de vos journées, chaque devoir à sa place; si vous ne vous formiez à l'esprit de retraite, vous ne pourriez vous en distraire qu'au détriment de votre propre vocation. Si vous n'aviez cet esprit, vous seriez entraînés, malgré vous, par celui du monde; vous paroîtriez trop souvent sur la porte de votre presbytère; vous fréquenteriez certaines maisons, et vous délaisseriez celles

des malades; vous vous ennuyeriez d'être seul; il vous faudroit visiter des voisins et des notables choisis pour vous désennuyer; l'esprit de Dieu ne seroit point en vous; vous ne sauriez vous reproduire si souvent au-dehors sans y perdre quelque chose du sérieux et de la dignité de votre saint ministère. Des paroissiens qui vous verroient si souvent marcher avec eux de compagnie dans le monde ne pourroient aisément aller se prosterner devant vous au tribunal de la pénitence, pour vous faire le confident le plus secret de leurs sentimens, de leurs pensées et de leurs œuvres les plus coupables, pour vous donner la confiance la plus intime, pour vous regarder avec la même vénération que le Fils de Dieu même, dont vous êtes le représentant au tribunal de la pénitence.....

» Ainsi vous sortiriez de l'ordre de la discrétion et de la réserve, si vous faisiez de toutes sortes de sujets celui de vos conversations. Il faut qu'un ministre de Jésus-Christ soit bien persuadé qu'il existe pour lui d'autres convenances que pour les séculiers; qu'on le juge d'après ces convenances, et qu'il ne peut les négliger sans acquérir la réputation de divers torts plus ou moins graves, qu'il ne peut négliger sans scandaliser ses paroissiens, et mettre des obstacles au succès de son ministère. Quand on sait se défier de soi-même; que l'on ne fait rien sans réflexion comme sans conseil; que l'on aime la fréquentation des anciens les plus respectables du sanctuaire, on les interroge volontiers sur les devoirs à rendre, sur les usages reçus, et on se rend profitable l'expérience des années.

» Le monde ne permet pas que rien de mondain trouve place dans les prêtres; il veut qu'ils soient toujours prêtres, dans leurs sentimens, dans leurs pensées, dans leurs actions; il se sert de leurs moindres défauts pour excuser tous les siens, et il est impitoyable dans ses jugemens.

» Voilà ce qu'un ministre de Jésus-Christ ne doit pas ignorer pour n'agir jamais dans le monde sans l'esprit de convenance.

» Cet esprit vous dira que des jeux et des plaisanteries, qui n'ont rien de condamnable pour les personnes du siècle, ne peuvent se rencontrer chez un prêtre sans lui nuire dans la considération publique; ce qui ne manqueroit pas surtout d'arriver, si ces jeux, quoique très-innocens, se passoient devant un rassemblement nombreux..... ».

— Les missionnaires du diocèse de Clermont continuent leurs travaux avec un zèle que rien ne rebute. Après avoir employé le temps des vacances à parcourir plusieurs paroisses qui étoient avides de les entendre, et qui ont profité de leurs soins et de leurs instructions, ils ont donné deux retraites qui n'ont pas eu moins de succès. L'une s'est faite à Billom, où il y avoit eu une mission l'année dernière; l'autre dans l'église de Notre-Dame-du-Port, la plus fréquentée de la ville de Clermont. Maintenant, ces infatigables ouvriers vont partir pour deux missions à la fois; ils sont attendus avec impatience à Cunlhiat et à Gelles, et ce qu'ils ont fait ailleurs ne permet

pas de douter qu'ils n'obtiennent dans ces lieux les mêmes résultats.

— Nous avons reçu une lettre de M. Biret, curé des Portes, île de Ré, sous la date du 11 octobre dernier. *En 1791*, dit M. Biret, *je fis le serment; j'ai donc professé l'erreur depuis cette époque, et quelquefois avec chaleur. Cependant je n'ai jamais eu l'intention de m'écarter de l'enseignement de l'église catholique, apostolique et romaine. La bonne foi et la soumission de Fénélon, à la vérité connue, l'excusèrent de péché; il est mon modèle.* Nous croyons que M. Biret n'a pas moins de bonne foi que Fénélon, et, puisqu'il prend ce prélat pour son modèle, il n'est pas douteux qu'il ne se soumette à son exemple. Fénélon n'éleva point de difficultés sur le sens des brefs ou sur leur authenticité; il se soumit pleinement, promptement et sans restriction. *Il y a, dit-on*, continue M. le curé des Portes, *deux jugemens de l'Eglise qui condamnent la constitution civile; je n'ai point à me reprocher d'avoir négligé de m'instruire. Comment se fait-il donc que ces jugemens ne me sont jamais parvenus? Depuis près de deux mois on m'en parle de tous côtés, et personne ne me les montre.* Nous sommes surpris que, depuis trente ans, M. Biret n'ait pu se procurer les brefs, et qu'on ne lui en ait parlé que depuis deux mois; ils eurent dans le temps toute la publicité possible; ils ont été plusieurs fois réimprimés, et leur existence est attestée par les écrits mêmes qu'on a faits pour y répondre. S'ils n'ont pas été adressés directement à M. B., il auroit pu les trouver sans doute chez ses confrères, ou les demander à ses supérieurs. L'exemple de son évêque suffisoit peut-être même pour l'éclairer. *Au reste, existent-ils* (les brefs)? *J'y étois donc soumis intentionnellement, peut-être avant qu'il fussent rendus, comme j'y demeure aujourd'hui soumis de cœur et d'esprit, ne connoissant de doctrine vraie que celle de l'église catholique; et je condamne tout ce qu'elle condamne, même mes propres écrits, et tout ce qui pourroit lui être contraire. J'offris de faire cette profession de foi dans la retraite de Saint-Jean d'Angely, parce qu'elle est vraie.* M. B. se plaint ensuite qu'il a été fait en son nom une autre déclaration, qui est aujourd'hui répandue dans tout le diocèse; il *réclame contre cette déclaration, en cela seulement qu'elle me signale comme ayant professé des erreurs avec connoissance par esprit de parti, ou de révolte contre la croyance catholique;*

ce qui est faux. Il tient fortement à la qualité d'homme de bonne foi, et finit en nous priant de lui faire parvenir les brefs ci-dessus, et de publier sa lettre. Nous nous empressons de répondre à ses désirs, et nous faisons des vœux pour que, suivant le modèle qu'il s'est proposé, il se rende à la vérité connue, et se soumette pleinement à des décisions qu'il ne peut plus révoquer en doute. Il a peut-être un peu tardé à s'éclairer sur ce point; mais la bonne foi qui paroît dans sa lettre lui interdira sans doute toute hésitation et tout délai dans une démarche également honorable et nécessaire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé 500 fr. à la commune de Montreuil-sur-Maine, pour contribuer aux réparations à faire à l'église paroissiale de cette commune. S. A. R. MADAME a donné 200 fr. pour le même objet.

— S. A. R. MADAME a fait remettre à M. le curé de Moisselles (Seine et Oise) une somme de 400 fr. pour faire rendre la liberté à une pauvre mère de famille détenue pour dettes.

— LL. AA. RR. MADAME et Mme. la duchesse de Berri ont visité, le 22, le cabinet d'histoire naturelle du Jardin du ROI. LL. AA. RR. ont paru voir avec satisfaction cette immense et riche collection, et ont adressé des paroles pleines de bienveillance aux savans aux soins desquels elle est confiée.

— Le 24, jour même où M. le chevalier de Garneiro, chargé d'affaires de Portugal, a été présenté au ROI et aux Princes, on a appris que M. Sébastien Boletho a été nommé ministre du Portugal près la cour de France.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France près la Porte-Ottomane, doit partir, dans quelques jours, pour Constantinople.

— Le sieur Barthélemy, auteur d'une brochure politique déférée aux tribunaux, a été arrêté, il y a quelques jours, et conduit à la Conciergerie.

— Vingt-six marchands d'estampes ont comparu, le 23, devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir vendu, sans autorisation, des gravures lithographiées relatives à la mort de *l'homme de Sainte-Hélène*. M. l'avocat du ROI a requis leur condamnation à un mois de prison et 500 fr. d'amende. La cause a été remise à huitaine.

— M. Charles-Daniel Gaultier de Claubry, ancien docteur en chirurgie, est mort à Paris, le 23, à l'âge de 84 ans; il n'étoit pas moins recommandable par ses principes que par la pratique de son art, et se faisoit honneur de ses sentimens religieux.

— Le conseil-général du Bas-Rhin a voté 3000 fr. pour l'acquisition de Chambord; et celui du Tarn, 2000 fr. pour le même objet. Le conseil municipal de Castres a voté 1000 fr.; celui d'Alby, 500 fr.; et ce-

mi de Graulhet, 500 fr. Une dame anonyme de Saint-Lô (Manche) a envoyé à la commission une somme de 1000 fr.

— Le conventionnel Marc-Antoine Jullien (de la Drôme), qui vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, est mort, depuis quelques jours, dans le bourg de Péage, près de Romans. Il s'est tué en tombant d'une fenêtre de six pieds de hauteur, soit que cette chute soit due à un accident involontaire, soit qu'il faille l'attribuer, comme on l'a prétendu, aux fâcheux souvenirs dont on dit que le conventionnel étoit tourmenté. Julien avoit échappé au bannissement par un effet de la clémence du Roi, ayant été mis en surveillance à Barcelonnette, en 1816. Ses enfans viennent de publier, dans le *Constitutionnel*, une lettre où ils assurent que leur père, âgé de 79 ans, étoit sujet à des étourdissemens, et qu'il paroit en avoir été saisi au moment où il attachoit un contrevent de sa croisée. Ils assurent, de plus, que M. Julien *s'étoit attiré l'estime par ses vertus privées*. C'est ce dont il n'est pas permis de douter; on nous en dit autant de tous les régicides qui meurent, et toute la ville de Bordeaux se rendroit sans doute au besoin caution du témoignage de M. Jullien fils, qui s'y est sans doute acquis aussi *l'estime par ses vertus privées* dans une mission fameuse.

— Un mendiant espagnol, qui a voulu entrer en France et forcer le cordon, a été tué par les sentinelles.

— Une commission d'enquête a été formée à Milan, afin de faire des recherches sur les *carbonari*, et autres révolutionnaires d'Italie.

Les tomes XI, XII, XIII et XIV des *Orateurs chrétiens* (1) ont successivement paru; ils complètent le recueil des sermons du P. Bourdaloue, et comprennent la fin des Dominicales et des Mystères. Le volume XIV commence les sermons de Massillon. Nous avons déjà fait connoître le plan de cette collection.

L'ami de Dieu sourit à son heure dernière.
Périgord, chargé d'ans, d'honneurs et de vertus,
A fermé, sans regret, ses yeux à la lumière;
Il fut, dans le long cours de sa noble carrière,
Un de ces êtres purs, véritables élus,
Que, pour la consoler, le ciel montre à la terre.
Pleurez, amis zélés du trône et de la croix!....
Pleurez, Religion!.... pleurez, Monarque auguste!....
En frappant Périgord, la mort frappe à la fois,
Le sujet dévoué, l'apôtre et l'homme juste.

---

(1) Prix, 6 fr. le volume, et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise jeune; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

Heures de M. de Partz de Pressy, ancien évêque de Boulogne (1).

François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, né en 1717, et mort en octobre 1789, fut un des prélats les plus zélés et les plus instruits de son temps. Il gouverna ce diocèse pendant quarante-six ans, travailla constamment à y former un clergé régulier, et publia beaucoup d'écrits pour l'instruction de son troupeau. Parmi ces écrits, il y en a de théologiques et de savans, et d'autres sur des sujets de dévotion et de piété. Il faut compter dans cette dernière classe une *Instruction pastorale*, du 1er. avril 1762, qui est à la tête de ces *Heures*; elle roule sur la prière et sur les dispositions qui doivent nous animer dans ce saint exercice. Cette *Instruction*, qui est assez étendue, est digne des lumières et de la piété du prélat, et mérite d'être lue et même méditée par les fidèles.

Les *Heures* qui viennent ensuite sont un recueil précieux. Aux prières ordinaires du matin et du soir, pour la messe, pour la confession et la communion, sont joints divers exercices, pour renouveler les vœux du baptême, pour demander la victoire sur ses passions, pour régler nos actions ordinaires, pour se préparer à la mort, etc. Il y a des pratiques pour

(1) In-18. A Lille, chez Le Fort.

chaque jour de la semaine, des méditations pour chaque jour du mois, et des réflexions pour les principales fêtes de l'année, et pour les dimanches de l'Avent et du Carême. On y trouve en outre la messe et les vêpres des principales fêtes, celles de la sainte Vierge, et d'autres prières usuelles. Enfin, ce recueil nous a paru aussi complet que possible; nous en avons lu plusieurs parties avec intérêt, et nous avons lieu de croire qu'il sera également goûté par ceux entre les mains desquels il tombera.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les obsèques de S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord ont été célébrées, le samedi 27, avec la plus grande pompe. A onze heures, le clergé de Notre-Dame et le chapitre métropolitain se sont rendus processionnellement à la chapelle ardente au palais de l'Archevêché, où l'office des morts a été chanté. A onze heures et demie, le convoi s'est mis en marche pour se rendre à l'église, par la grille qui est au chevet, par la rue du Cloître et par le grand portail. Le cortége étoit composé ainsi qu'il suit: le clergé de Notre-Dame, six députés du chapitre de Saint-Denis, MM. les évêques nommés de Béziers, de Rodez, de Mende, et de Saint-Claude, MM. les évêques de Luçon, de Nîmes, de Périgueux, de Soissons, de Meaux, d'Orléans, de Chartres, de Metz et de Clermont; MM. les archevêques d'Avignon, de Reims, d'Arles et de Sens; M. le nonce de S. S., et M. l'archevêque de Paris, officiant, assisté de deux archidiacres. Des ecclésiastiques portoient sur des coussins les insignes des dignités de S. Em. Le corps du prélat étoit placé sur un corbillard attelé de six chevaux, et le cercueil étoit recouvert de la soutane de cardinal. Les députés de la ville de Reims étoient devant le char, et sur les côtés six hommes à la livrée du Roi, quatre suisses, et en dehors deux filles de pauvres. Le char étoit suivi de la famille du défunt, savoir: de MM. les princes de Talleyrand et de Chalais, de MM. les comtes Bo-

ron, Auguste et Anatole de Périgord; des ambassadeurs d'Autriche et de Naples, de M. le duc de Richelieu et M. le comte Siméon, ministres; de MM. les ducs de la Châtre, de Grammont et d'Avaray; de M. le préfet de la Seine, accompagné du corps municipal; d'une députation de la maison militaire du Roi et des corps en garnison à Paris, etc. La messe a été célébrée par le successeur de S. Em., et les absoutes ont été faites par quatre de ses suffragans, MM. les évêques de Chartres, d'Orléans, de Meaux et de Soissons, et la dernière par M. l'archevêque de Paris. A deux heures, le convoi est sorti de l'église, et a fait le tour du quai de la Cité. Le corps a été descendu dans le caveau, et placé à côté de ceux de MM. de Juigné et de Belloy, derniers archevêques de Paris. Un bataillon de la garnison a fait par intervalles des décharges de mousqueterie.

— Le Roi ayant écrit à M. l'archevêque de Paris pour demander des prières publiques à l'occasion de l'ouverture des chambres, le prélat a donné, sous la date du 29 octobre, un Mandement, qui porte que, dimanche prochain 4 novembre, il sera célébré dans l'église métropolitaine une messe solennelle du Saint-Esprit, précédée du *Veni, Creator*, et suivie de l'*Exaudiat*. Le dimanche suivant, la messe paroissiale, dans toutes les églises, sera précédée et suivie des mêmes prières. Le mardi 13 et les deux jours suivans, on fera, à la métropole, les prières des quarante-heures, qui auront lieu dans les autres églises de Paris le dimanche 18 et les deux jours qui suivront, et dans le reste du diocèse, les trois dimanches qui suivront la réception du Mandement. Tous les dimanches, pendant la durée de la session, on chantera l'*Exaudiat* après la grand'messe. Les prêtres diront à la messe, pendant neuf jours, la collecte *Deus, qui miro ordine*, avec la secrète et la postcommunion qui y correspondent.

— On se rapelle que M. le cardinal de Périgord, dans son Mandement sur la visite générale, chargeoit son successeur, *sous la responsabilité de son ame*, d'exécuter cette œuvre importante, et de la suivre avec une religieuse fidélité: M. l'archevêque de Paris ne pouvoit manquer d'écouter une voix si chère, et de remplir des intentions si respectables. Le prélat y a été de plus encouragé par le plus auguste suffrage. On dit que, dans la dernière audience que S. M. a donnée à M. de

Quélen, elle lui a témoigné voir avec intérêt cette visite générale, dont elle attend d'heureux résultats pour l'ordre et les bonnes mœurs dans cette grande capitale. La visite s'est donc ouverte, le 28 octobre, comme elle avoit été annoncée. M. l'archevêque est sorti de son palais dimanche après midi, accompagné de MM. les archidiacres et de M. l'abbé Cottret, vice-promoteur; ils se sont partagé les paroisses par lesquelles la visite commence. Mgr. est allé à Saint-Etienne-du-Mont; M. l'abbé Jalabert à Saint-Nicolas du Chardonnet; M. l'abbé Desjardins à Saint-Jacques du Haut Pas, et M. l'abbé Borderies à Saint-Médard. A son arrivée à Saint-Etienne, M. l'archevêque a trouvé réunis chez M. le curé MM. les missionnaires de France qui avoient été appelés par feu M. le cardinal, pour diriger les exercices. Ces pieux ecclésiastiques ayant reçu la bénédiction du premier pasteur, se sont rendus chacun à l'église qui leur étoit assignée; savoir: MM. Rauzan, Polge et Menoust à Saint-Etienne; MM. de Janson, Levasseur et Poncelet à Saint-Nicolas; MM. du Masnildot et Cailleau à Saint-Jacques, et MM. Hilaire et.... à Saint-Médard. Après vêpres, dans chacune des églises on a chanté le *Veni, Creator*; après quoi, M. l'archevêque et MM. les archidiacres montèrent en chaire, et annoncèrent le but de la visite. A Saint-Etienne-du-Mont surtout l'affluence étoit plus considérable. Le discours du prélat fut entendu avec recueillement, et on fut surtout frappé et touché du morceau dans lequel M. de Quélen fit l'éloge de S. Em. Le directeur des exercices annonça ensuite l'ordre dans lequel ils auroient lieu. Le matin, la messe sera célébrée à cinq heures et demie; elle sera suivie de la prière et d'une instruction familière sur les principales vérités de la religion. Le soir, à six heures, on chantera des cantiques qui seront entremêlés de gloses; puis il y aura sermon et salut. M. l'archevêque se propose de visiter alternativement les différentes églises. Depuis dimanche le nombre des fidèles augmente à chacun des exercices, les cantiques y sont chantés à l'envi, et tout donne lieu d'espérer que le succès de cette visite pastorale répondra aux vues de S. Em. Le Mandement de M. le cardinal a été imprimé dans le format in-12, et a été distribué dans les quatre paroisses du 12e. arrondissement.

— M. le cardinal de Périgord a fait un testament digne à la fois de sa piété et du tendre intérêt qu'il portoit à tous ceux

dont il étoit entouré. Il fonde dans l'église de Reims des messes qui y seront célébrées en expiation des sacriléges commis pendant la révolution. Il lègue une somme pour un service anniversaire qui aura lieu tous les ans pour lui à Paris, dans la Métropole, et une autre somme pour la décoration d'une chapelle de la même église. Il donne aussi pour les écoles de charité de la paroisse. Tous les membres de sa famille reçoivent de lui quelques marques de souvenir, et ses domestiques sont traités avec beaucoup de générosité. Il n'a pas non plus oublié ses amis. M. de Coucy, ancien grand-vicaire du prélat, aujourd'hui son successeur à Reims, hérite de son anneau pastoral. On remarque aussi dans le testament le don que S. Em. fait à M. l'abbé Frayssinous de ses deux croix pectorales; elle ne pouvoit marquer d'une manière plus délicate combien elle regrettoit que le célèbre orateur eût refusé les hautes fonctions auxquelles l'appeloient le voeu d'un monarque éclairé, le choix de M. le cardinal et la voix publique.

— Deux ordonnances du Roi, du 19 octobre dernier, autorisent la publication des bulles et brefs relatifs à l'institution des nouveaux évêques, et à la circonscription de leurs diocèses. Les bulles sont celles qui instituent MM. les archevêques de Reims, de Sens et d'Avignon, et MM. les évêques de Chartres, de Périgueux, de Luçon et de Nîmes; dans ce nombre, celles de MM. de Coucy, de la Fare, de Latil et de Lostanges, sont datées du 1er. octobre 1817, et sont par conséquent les mêmes que celles envoyées il y a quatre ans. Les autres sont du 24 septembre dernier. Il y a de plus vingt brefs spéciaux, dont six relatifs à l'archevêché de Reims, quatre à celui de Sens, cinq à celui d'Avignon, deux à l'évêché de Chartres, un à celui de Périgueux, et deux à celui de Luçon. Tous ces brefs sont datés du 4 septembre, excepté ceux relatifs à Avignon, qui sont datés du 25 du même mois. Sept de ces brefs déterminent la circonscription des diocèses; deux sont adressés à M. l'archevêque de Paris, pour l'avertir de cesser l'exercice de son autorité métropolitaine sur les diocèses de Soissons, d'Amiens et de Troyes. Un bref semblable est adressé à M. l'archevêque de Toulouse, pour l'avertir de cesser d'exercer son autorité sur le diocèse de Montpellier. Deux autres brefs, *ad futuram rei memoriam*, et qui ne portent point d'adresse, mettent le diocèse de Valence dans

la métropole d'Avignon, et réglent la circonscription du diocèse de Périgueux. Il est aisé de voir pourquoi ces deux brefs ne sont point adressés à des titulaires particuliers. Des brefs sont encore adressés à MM. les évêques de Meaux, de Metz, de Chartres, de Troyes et de La Rochelle, pour cesser leur juridiction dans les portions de leurs diocèses qui dépendent des nouveaux siéges. Enfin, les autres brefs sont adressés à MM. les évêques de Soissons, d'Amiens, de Troyes, de Valence et de Montpellier, pour les avertir, les deux premiers, qu'ils sont placés dans l'arrondissement de la métropole de Reims; le troisième dans la métropole de Sens, et les deux derniers dans la métropole d'Avignon. Ainsi se réalisent les arrangemens dont nous avions parlé dans notre dernier numéro, excepté qu'on a encore étendu l'arrondissement métropolitain d'Avignon, qui aura pour suffragans Valence, Montpellier et Nîmes. Nous avions omis dans ce même numéro de parler de Périgueux, qui fera partie, comme autrefois, de la métropole de Bordeaux. Ces détails, et ceux que nous avons donnés précédemment, nous dispensent de donner le texte de l'ordonnance, qui est assez longue, et ils suffiront pour faire connoître la circonscription des diocèses et des métropoles.

— Quelques journaux avoient annoncé, il y a peu de jours, que la place de grand-aumônier étoit destinée à un ecclésiastique distingué par son esprit, et qui a occupé quelque temps un emploi fort élevé dans l'administration civile. On prétend aujourd'hui que la place lui a été effectivement offerte, mais que cet ecclésiastique, que le Roi avoit fait précédemment pair et duc, a refusé ce nouvel honneur, soit à raison de sa santé, soit pour tout autre motif. On assure aussi que S. M. a fait proposer le ministère de la feuille à M. le cardinal de Bausset, mais que son Eminence a prié le Roi de la dispenser d'accepter des fonctions que ses infirmités l'empêcheroient de remplir avec le soin et l'exactitude dont sa délicatesse lui feroit une loi. Aujourd'hui, on sait que Sa Majesté a nommé à la place de grand-aumônier M. le prince de Croï, évêque de Strasbourg. M. Gustave-Maximilien-Juste de Croï, de la famille illustre de ce nom, est né en 1772; il fut, pendant la révolution, chanoine de Vienne en Autriche, et fut nommé à l'évêché de Strasbourg en 1817. Il a été sacré le

9 janvier de l'année dernière, et réside, depuis ce temps, dans son diocèse. Les vertus et la douceur de ce prélat sont d'un heureux augure pour le succès de son administration. Sa nomination lui a été annoncée officiellement, et il est attendu très-prochainement à Paris.

— Le Roi a désigné M. l'évêque de Luçon pour officier à la chapelle du château le jour de la fête de la Toussaint. Ce prélat compte partir pour son diocèse immédiatement après. M. l'abbé de Maccarthy commencera, le jour de la même fête, la station de l'Avent aux Tuileries.

— Il a été plusieurs fois question dans ce journal de l'Œuvre des prisons. En 1818, le pieux et sage abbé Duval, à qui il a été donné d'attacher son nom à tant de projets généreux et d'établissemens utiles, engagea des dames charitables à visiter les maisons de correction où sont renfermées les victimes de la dépravation du siècle. Ces dames trouvèrent à la Petite-Force et aux Madelonnettes de jeunes filles déjà vieillies dans le désordre et la misère; elles furent étonnées de trouver dans la plupart d'entre elles une ignorance absolue de la religion, et de voir qu'un grand nombre avoient été entraînées au vice sans savoir ce que c'étoit que la vertu. Des instructions réitérées et des soins charitables touchèrent plusieurs de ces malheureuses filles, et leur inspirèrent le désir de changer de vie; on les plaça chez les Dames de Saint-Michel. Mais on sentoit le besoin d'une maison particulière, et destinée pour elles seules. On en fit la demande, et le département de la Seine accorda en effet un local à cet usage. La société des Dames s'occupa de faire dans ce local les dispositions convenables, et elle a été secondée dans ses vues par M. Huvé, architecte des hospices, dont l'activité et le désintéressement égalent les talens. Cette maison reprend le nom de celle qui existoit autrefois rue du Cherche-Midi, et qu'on appeloit le *Bon-Pasteur*, titre en effet si convenable pour un établissement de cette nature. La maison sera dirigée, comme autrefois, par les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve; et une de ces dames, qui étoit dans l'ancienne maison, entre dans la nouvelle, et y apporte par conséquent les mêmes traditions et le même esprit. Le jeudi 18, M. l'abbé Frayssinous a béni la chapelle dans le local donné par la ville, et qui est rue d'Enfer, n°. 83; et le jeudi 25, plusieurs dames attachées à cette œuvre ont conduit dans la maison vingt-

deux jeunes filles qu'elles avoient mises en dépôt à Saint-Michel. Ces vingt-deux filles sont le reste d'un bien plus grand nombre qui avoient été placées successivement dans ce refuge, et dix y sont même restées par suite de la satisfaction qu'elles ont données aux supérieures de l'établissement. Les vingt-deux filles étant arrivées dans la maison du *Bon-Pasteur*, on les a conduites à la chapelle, où le *Veni, Creator*, a été chanté. M. l'abbé Rauzan leur a fait une exhortation pleine d'onction sur la charité du Fils de Dieu, qui leur ouvroit un asile avec tant de bonté, et qui remplissoit si bien à leur égard le titre de bon Pasteur. Le nouvel établissement se trouve donc aujourd'hui en pleine activité; on y exercera les jeunes personnes au travail, comme dans l'ancien *Bon-Pasteur*, et on s'y chargera d'ouvrages d'aiguilles de toute nature; ce qui donnera le moyen de soutenir la maison, et ce qui offrira en même temps l'avantage de procurer aux jeunes filles un état qui les fasse vivre honnêtement. On ne doute point qu'un si louable but n'excite l'intérêt des personnes généreuses, et qu'elles ne concourent, autant qu'il est en elles, à faire prospérer un établissement honorable pour la religion, avantageux pour la société, et précieux surtout pour tant de malheureuses victimes de la corruption.

— M. Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, né à Paris le 31 août 1745, premier aumônier de la reine, et vicaire-général d'Auxerre, puis nommé à l'évêché de Meaux, et sacré le 8 août 1779, démissionnaire en 1801, est mort à Paris, le 26 octobre dernier. Ce prélat étoit depuis long-temps dans un état d'infirmités qui ne lui permettoit pas de sortir de chez lui. Ses obsèques ont eu lieu, le 29, dans l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse. M. de Cosnac, évêque actuel de Meaux, a fait les absoutes.

— M. l'abbé de Gueudeville, curé de Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin, est mort dimanche dernier, 28 octobre, dans un âge avancé. Il étoit né dans le diocèse de Lisieux, et faisoit autrefois partie de la communauté des Prêtres de Saint-Sulpice. Il refusa le serment, et fut, après le Concordat, vicaire de Saint-Etienne-du-Mont.

— M. l'abbé Guyon, dont les prédications ont eu tant de succès, cette année, à Reims, à Montpellier, et en dernier lieu à Versailles, quitte la société des missionnaires de France,

à laquelle il étoit attaché depuis plusieurs années. Il paroît qu'il va suivre une autre carrière. On dit qu'il doit accompagner, comme grand-vicaire, un des prélats nouvellement institués.

— Dans un de ces pamphlets nombreux et violens que la haine de la religion fait éclore, et où l'on insulte avec un emportement inoui jusqu'à nos jours, je trouve entr'autres qu'on représente saint Dominique, le fondateur de l'ordre qui porte son nom, comme un homme altéré de sang, et comme ayant mis le premier en pratique le code de l'inquisition. L'ignorance et l'esprit de parti servent à accréditer de telles accusations; et l'incrédulité, contente de voir diffamer un saint, regarde comme prouvé ce qui rentre dans ses vues. Cependant rien n'est moins certain que ce qu'on attribue à saint Dominique, relativement à l'inquisition. Le Père Echard, dans la *Bibliothèque des écrivains de l'ordre des Frères Prêcheurs;* le Père Touron, dans la *Vie de saint Dominique;* les savans Bollandistes, dans leur vaste recueil, montrent que saint Dominique n'exerça aucun acte d'inquisiteur, qu'il ne contribua point à l'établissement de l'inquisition, et qu'il n'employa contre les hérétiques d'autres armes que l'instruction et la prière. Touron fait remarquer que les Albigeois du Languedoc ne furent, ni ne purent être l'objet d'un tribunal tel que celui de l'inquisition, lorsque saint Dominique étoit dans ce pays. En effet, loin d'être cachés, ils avoient alors les armes à la main, dogmatisoient publiquement, et comptoient des princes parmi leurs partisans. Les auteurs originaux de la Vie du saint, qui entrent dans le détail de ses actions, s'accordent à le venger d'avance de tout reproche. Dominique, dit Thierri d'Apolda, *demeura longtemps dans le pays de Toulouse, menant en tout une vie apostolique, défendant la foi, et combattant l'erreur par ses paroles, ses exemples et ses miracles.* Il n'y a rien sans doute là que de conforme à l'esprit de l'Evangile, et à la réputation de sainteté d'un si grand serviteur de Dieu.

— Au moment de l'insurrection du Piémont, M. l'évêque d'Asti, Bruno de Faa, forcé par le gouvernement révolutionnaire, avoit signé un Mandement, du 19 mars, par lequel un *Te Deum* et des prières d'actions de grâces étoient ordonnés. Le 1er. septembre dernier, le souverain Pontife lui adressa une admonestation toute paternelle pour lui ordonner

expressément de rétracter, dans un nouveau Mandement, celui du 19 mars. Ce prélat a publié sur-le-champ une Lettre pastorale contenant la remontrance du saint Siége, et la rétractation la plus solennelle de tout le contenu de son Mandement.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le dimanche 28, le Roi a reçu, après la messe, MM. le prince de Talleyrand, le prince de Chalais, le duc de Dino, et les autres membres de la famille de feu M. le cardinal de Périgord.

— S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux a été, pendant quelques jours, légérement incommodé de la dentition; maintenant l'indisposition a disparu, et le jeune Prince fait ses promenades accoutumées.

— Une ordonnance royale porte, qu'à dater du 1er. octobre 1822, pour être admis à l'examen du baccalauréat ès-lettres, il faudra avoir suivi, pendant un an au moins, un cours de philosophie dans l'un des colléges, institutions ou écoles ecclésiastiques régulièrement établis et où cet enseignement aura été autorisé.

— La cour de cassation, faisant droit dernièrement à la demande en réglement de juges, faite par M. le procureur-général près la cour d'assises de Grenoble, à l'occasion de l'affaire des troubles qui eurent lieu dans cette ville, au mois de mars dernier, renvoya tous les prévenus devant la cour d'assises d'Aix. Ils formèrent tous opposition, et la cour de cassation, statuant, le 25, sur cette opposition, a déclaré rapporter l'arrêt de réglement par elle rendu, et a renvoyé les neuf accusés devant la cour de Grenoble.

— Le 29, la police a saisi, à la requête de M. le procureur du Roi, le recueil de chansons de M. Béranger. Le conseil royal d'instruction publique a décidé que le sieur Béranger cesseroit d'être employé dans les bureaux de l'Université.

— Le 28, M. Roger, nommé commandant et administrateur du Sénégal, a prêté serment de fidélité entre les mains du Roi.

— M. le docteur Salmade est nommé médecin du Roi par quartier, en remplacement de M. Dufour, décédé.

— M. Mazenod de Montdesir est nommé lieutenant de Roi à Bastia.

— M. Méandre, fils d'un ancien magistrat, est nommé maire de la Guillotière, à Lyon, en remplacement de M. Robert.

— Il y aura, le samedi 3 novembre, une réunion des députés dans la salle des conférences, pour nommer la grande députation qui doit aller au-devant du Roi le jour de la séance royale.

— Le sieur Delpont, commissaire de police à Lyon, faubourg de la Guillotière, a été suspendu de ses fonctions; on croit que c'est à l'occasion des événemens qui ont eu lieu dans cette ville lors du petit triomphe de M. de Corcelles.

— Une ordonnance de police, publiée à Lyon, défend aux ouvriers de tous les états, de s'ériger en sociétés, et de parcourir la ville en troupes et avec des rubans à leurs boutonnières.

— Il n'est plus question de maladie dans les établissemens sanitaires de Marseille. On parle de la construction immédiate d'un lazaret à l'île de Ratonneau, afin de mettre la ville de Marseille encore plus à l'abri des maladies épidémiques pour l'avenir.

— Le 21 de ce mois, jour où M. l'évêque de Nîmes a été sacré à Paris, tous les fidèles du diocèse de Nîmes se sont rendus dans les églises pour demander à Dieu de hâter l'arrivée de leur pasteur. Le soir, un *Te Deum* en actions de grâces a été chanté dans toutes les paroisses.

— M. A....., prêtre de Toulouse, plus que septuagénaire, rencontra le 18 de ce mois, au-delà du canal des Deux-Mers, deux militaires qui se battoient avec acharnement à la bayonnette; ils étoient si furieux que personne n'osoit en approcher. Le vénérable ecclésiastique, n'écoutant que son zèle, s'élance au milieu des combattans, et les exhorte vivement à cesser leur combat, en leur disant que de braves soldats ne doivent se servir de leurs armes que pour le service de leur Roi. Ces paroles désarmèrent aussitôt ces militaires. Le vertueux prêtre les embrassa, et les invita à se donner le baiser de paix; ce qu'ils firent aussitôt, en promettant de vivre à l'avenir comme deux frères.

— Les éditions complètes des Œuvres de Voltaire et de J.-J. Rousseau sont prohibées à Fribourg en Suisse.

— On avoit répandu le bruit que la fièvre jaune s'étoit déclarée à Livourne; les dernières lettres ne font aucune mention de l'existence de ce fléau dans cette ville. On y a seulement pris des mesures sanitaires, comme dans les autres ports de la Méditerranée.

— Une lettre de Barcelonne, du 17 de ce mois, renferme les détails les plus tristes sur les ravages que fait la contagion dans cette malheureuse ville; le nombre de ceux qui meurent chaque jour est effrayant, et fait craindre que la population toute entière ne succombe à ce terrible fléau. On annonce la mort de M. Mazet, l'un des médecins françois partis dernièrement de Paris pour aller examiner la maladie, et donner des soins aux malades; M. Bally, son collègue, est très-dangereusement malade.

— Depuis la mise en vigueur de la loi portée par les cortès d'Espagne à l'égard des couvens et des monastères, toutes les maisons qui se trouvent dans Barcelonne et aux environs avoient été évacuées par les religieux qui les habitoient, ou plutôt ceux-ci en avoient été expulsés. Au plus fort de la contagion, on a vu tout à coup ces bons religieux, animés d'un zèle que la religion seule peut inspirer, se présenter aux portes de la ville, et demander à partager les périls des citoyens, en leur donnant du secours. Leur demande a été accueillie, et plusieurs d'entr'eux ont péri victimes de leur dévouement.

— Les dernières nouvelles de Madrid portent que l'on venoit d'apprendre officiellement que la contagion s'étoit manifestée à Alicante et à Murcie.

— Un courrier anglois, expédié par M. le marquis de Londonderry, et arrivé, le 25, à Paris, a annoncé que le roi d'Angleterre ne viendroit pas à Paris. Ce monarque a été indisposé pendant quelques jours;

mais sa santé est parfaitement rétablie. Il devoit se rendre directement en Angleterre.

— Le roi de Sardaigne, Charles-Félix, a fait son entrée à Turin, le 17, au bruit des acclamations les plus vives. Depuis quelque temps ce prince habitoit une maison royale située dans les environs de la capitale, et il n'avoit différé son entrée dans cette ville qu'à cause du mauvais temps.

— Depuis l'ouverture de la session des Etats-généraux des Pays-Bas, la seconde chambre n'a pu encore se réunir à défaut de membres pour vérifier les pouvoirs des nouveaux députés.

— Les feuilles allemandes parlent d'une note circulaire adressée par la cour d'Autriche à tous les gouvernemens de la confédération germanique. Cette note porte en substance que, dans les négociations existantes, il n'a jamais été question de regarder l'insurrection des Grecs comme légitime, ni de disputer au gouvernement ottoman ses droits de souveraineté; que toutes les puissances regardent comme une manœuvres des ennemis de la tranquillité, les coupables tentatives de quelques particuliers pour armer des hommes en faveur des Grecs, à ce qu'ils disent; mais, au fond, pour les envoyer à une ruine certaine.

On nous a transmis quelques observations sur les articles que nous avons donnés relativement aux différends de Louis XIV avec la cour de Rome, en 1680 et années suivantes. La personne respectable qui nous a envoyé ces observations ne veut pas être nommée, et nous a permis de nous borner à insérer la substance de ses lettres, en y joignant ce que nous avons à dire pour notre justification.

D'abord elle a paru craindre que nous n'eussions voulu réveiller d'anciennes querelles. Tel n'a point été notre but. Il n'y a pas, d'ailleurs, d'apparence que l'on se passionne aujourd'hui sur la régale ou sur les franchises; quant aux quatre articles, nous n'en avons point parlé, et nous nous sommes borné à un précis des opérations de l'assemblée de 1681, et à quelques remarques sur sa composition. Tout cela est étranger au fond de la controverse.

On a craint que ce que nous avons dit ne tendît à inculper Louis XIV. Nous faisons profession, plus que personne, de respecter la mémoire de ce grand roi; mais ses plus grands administrateurs ne se croient pas, sans doute, obligés pour cela d'approuver indistinctement tous les actes de son administration. Nous croyons qu'il eut tort au fond dans l'affaire de la régale et dans celle des franchises. Lui-même parut le reconnoître dans la suite, au moins pour les franchises, dont il se désista. Innocent XI mit peut-être dans ses démarches sur ces deux affaires une ardeur et une vivacité qui tenoient à son caractère; mais ces réclamations paroissent fondées, quant à la question principale. D'un autre côté, nous pensons que ce pontife écouta trop ses ressentimens dans l'affaire de l'élection de l'archevêque de Cologne, et nous l'avons fait entendre dans le peu que nous avons dit sur ce sujet.

L'auteur des observations nous reproche de n'être pas remonté assez

haut sur la régale, et de n'avoir pas dit que ce procès étoit, depuis long-temps, pendant au grand conseil, et que, dès 1608, le parlement de Paris avoit jugé que toutes les églises du royaume devoient être soumises à la régale. Nous répondrons que nous n'avons pas prétendu faire une histoire, mais seulement un précis; que, dans l'origine, nos articles n'étoient qu'une simple note, qui s'est allongée à mesure que d'autres détails venoient à notre connoissance, et que cette note s'est transformée peu à peu en un précis, qu'il a fallu même partager en trois, pour le faire entrer dans ce journal. Nous avions déjà peur de nous être trop étendu; que seroit-ce si nous fussions remonté plus haut?

La même raison nous servira peut-être d'excuse pour une omission assez grave qu'on nous reproche, et que nous reconnoissons. N'étoit-il pas juste de remarquer, nous dit-on, que les évêques d'Aleth et de Pamiers, qui s'élevèrent si fort contre la régale, étoient les mêmes qui, peu de temps auparavant, avoient trompé le pape dans une affaire importante, et qu'ils étoient regardés comme les chefs ou les fauteurs d'un parti? Il est vrai que MM. Pavillon et Caulet avoient montré peu de soumission et de bonne foi dans l'affaire du formulaire, et qu'ils firent cause commune avec les jansénistes en cette occasion. D'un autre côté, les jansénistes les secondèrent dans l'affaire de la régale. Arnauld se déclara vivement pour eux; il étoit fort lié avec M. Pavillon; et on voit assez clairement par ses lettres mêmes, citées dans notre précis, que c'étoit l'intérêt de sa cause qui le guidoit dans cette affaire. Son autorité est donc un peu suspecte, et les plaisanteries de Mme. de Sévigné, liée aussi avec des hommes du parti, ne forment pas non plus un témoignage fort imposant. Nous convenons de tout cela: nous ne souscrivons, sans doute, pas entièrement aux jugemens d'Arnauld et de Mme. de Sévigné; mais il nous semble qu'Arnauld surtout, l'intérêt de sa cause à part, caractérise assez bien parfois quelques-unes des mesures prises à cette époque. Le même besoin d'abréger nous a contraints de laisser à la sagacité du lecteur à distinguer, dans les opinions d'Arnauld, celles qui étoient fondées, et celles qui lui étoient dictées par l'intérêt de sa cause.

On s'étonne que nous ayons insinué qu'il eût été plus convenable à M. de Harlay de s'abstenir d'intervenir publiquement dans cette querelle. Il est vrai que, dans notre idée, il n'eût pas dû se rendre juge dans sa propre cause. Il pouvoit, sans doute, exposer ses raisons à ses collègues; mais il pouvoit, ce semble, aussi s'en rapporter à leur zèle, qui n'étoit pas douteux. On remarquera, d'ailleurs, que nous nous sommes exprimé sur ce prélat avec une réserve qui prouve assez combien nous étions éloignés de l'envie de déprécier le clergé de France, qui comptoit, à cette mémorable époque, tant d'hommes éminens en mérite et en vertus.

L'auteur des observations croit que sur l'affaire de Charonne nous n'avons pas présenté la question sous son véritable jour. Il ne s'agissoit pas, dit-il, de savoir si l'archevêque de Paris avoit violé ou non les règles de la communauté, mais si le pape devoit, sur les seules plaintes des religieuses et sans avoir entendu le prélat, casser son

ordonnance. Il est possible que le pape soit allé un peu vite dans cette affaire, mais il est possible aussi que l'archevêque de Paris ait été trop précipité. Si les canons obligeoient le pape à entendre les raisons de M. de Harlay, ils obligeoient aussi celui-ci à respecter les règles d'une communauté, et l'assemblée du clergé pouvoit s'occuper à la fois, et des droits de l'épiscopat, et de ceux de ces pauvres religieuses.

Enfin, on nous reproche d'avoir parlé des violences commises à Pamiers, en vertu des arrets du parlement de Toulouse, et de n'avoir rien dit des excès des opposans, qui avoient bravé avec audace les ordres du roi. Il paroît, en effet, que ceux-ci n'avoient pas été modérés dans leur zèle, et qu'ils poussèrent les choses très-loin contre les régaliens.

Ces explications étoient rédigées, et nous n'attendions que la place pour les insérer dans un de nos numéros, lorsque nous avons lu avec étonnement, dans un journal de samedi dernier, un jugement plus que sévère sur les mêmes articles relatifs aux différends de Louis XIV avec Rome. Le critique nous accuse d'avoir *présenté des faits authentiques d'une manière captieuse*, et d'en avoir *rapporté qui sont dénués de toute vraisemblance, ou qui sont manifestement faux.* Malheureusement il est, dit-il, *dans l'impossibilité de les relever tous*; ce qui nous met nous-même dans *l'impossibilité* de lui répondre; car que dire à celui qui n'accuse que vaguement et qui ne donne point de preuves?

Le critique se borne à nous combattre sur un seul point. Nous avions rapporté, d'après les *Mémoires de Coulanges*, une partie d'un entretien d'Alexandre VIII avec le cardinal de Bouillon. Dans cet entretien, le Pape s'étoit exprimé sur les évêques françois de ce temps avec peu d'estime et d'égards. Nous ne citâmes point ce trait dans nos articles, et nous en omîmes également d'autres, nous contentant de rapporter ce qui étoit relatif à notre objet, savoir, aux lettres ou déclarations à fournir par les évêques.

Le motif de notre réticence ne pouvoit être douteux : il étoit assez clair que nous avions supprimé à dessein ce qu'il pouvoit y avoir dans l'entretien de plus mortifiant pour les évêques de cette époque, et le critique veut bien lui-même qu'on nous sache *quelque gré d'avoir affoibli ce que ce passage contient d'insultant pour le clergé de France.* Comment, après cet aveu, peut-il nous supposer l'intention de calomnier ce même clergé? Quoi, nous serions des calomniateurs au moment où nous retranchons du passage ce qu'il a de plus poignant et de plus amer? Il y a bien peu d'équité dans un tel reproche.

Le critique regarde l'entretien, tel qu'il est rapporté par Coulanges, comme invraisemblable. Le témoignage de Coulanges paroît cependant de quelque poids : il demeuroit chez l'ambassadeur; il étoit fort lié avec lui et avec le cardinal de Bouillon; il pouvoit leur entendre raconter chaque jour tout ce qui se passoit. Comment auroit-il imaginé cet entretien, quand tout le reste de ses *Mémoires* annonce beaucoup d'exactitude et de candeur? Il faut remarquer, d'ailleurs, que le langage qu'il fait tenir à Alexandre VIII, dans cette circonstance, est assez conforme au caractère que le Pape a dans tout le cours de ces

Mémoires, et aux autres propos que l'on cite de lui. Il *mêloit presque toujours*, dit Coulanges, *un peu de plaisanterie et de burlesque aux choses même les plus sérieuses*.

On insiste, et on dit qu'il n'est pas probable qu'Alexandre ait témoigné mettre peu d'importance aux lettres des évêques, puisqu'il tint si fortement, dans la suite, à une déclaration plus précise de leur part. Mais quand le pontife parut se soucier peu d'une lettre des évêques, c'est qu'il espéroit en obtenir une du roi lui-même; et le duc de Chaulnes ayant éloigné cette dernière idée, il étoit assez naturel que le Pape cherchât du moins à obtenir satisfaction des évêques.

Les autres raisonnemens du critique ne vont point au sujet. Quant à ce qui m'est personnel dans son article, n'est-ce pas une exagération ridicule d'avoir dit que l'entretien que j'ai rapporté est *déshonorant pour la religion*, tandis que j'en ai supprimé ce qu'il y a de plus fort, et que c'est le critique lui-même qui l'a rétabli tout entier? On ne sera pas moins choqué, je le crois, du trait par lequel il termine ses réflexions; savoir, que mes articles sur les différends de Louis XIV *sont tout entiers au profit du libéralisme*. Mes lecteurs ne s'en sont peut-être pas douté; et une feuille royaliste, qui a donné un extrait de ces mêmes articles, y a été trompée comme tout le monde. Je puis assurer aussi que je n'ai encore reçu aucun remercîment des libéraux pour ce service que le critique prétend que je leur ai rendu.

Quelques personnes, il faut le dire, ont paru surprises du ton général qui règne dans l'article dont nous nous plaignons. Nous devions peut-être nous attendre d'autant moins à cette attaque, que nous nous étions abstenu jusqu'ici de relever la plupart des méprises de la feuille dont il s'agit, et que, lorsque nous nous étions crus obligés de le faire, nous avions évité de la nommer. Nous regretterions qu'elle nous forçât à nous écarter de ce système de réserve; car les inexactitudes qui lui échappent offriroient, de temps en temps, un vaste champ à une critique maligne, si nous étions tentés d'y recourir, et il y a tel de ses numéros qui suffiroit souvent pour déceler peu de connoissance des matières qui y sont traitées. Nous nous bornerons ici à un exemple tout récent; car nous ne voulons point prolonger cette lutte, et nous espérons n'être plus obligé de revenir sur ces discussions.

Il avoit paru, dans le *Journal des Débats* du lundi 22, une notice courte, mais bien faite, sur M. le cardinal de Périgord. Cette notice a été fidèlement copiée, le surlendemain, dans le journal que nous avons en vue, et qui a cherché seulement à déguiser le plagiat par quelques additions. Mais ces additions ne sont pas heureuses. On y donne à S. Em. le titre de cardinal *de la Trinité-du-Mont*, tandis qu'elle n'a jamais eu, ni ce titre, ni aucun autre. Il faut, pour que les cardinaux reçoivent un titre, qu'ils assistent au consistoire, et qu'ils reçoivent le chapeau des mains même du Pape avec les formalités accoutumées. Cette cérémonie n'a point eu lieu pour les trois cardinaux françois promus en 1817; aussi M. le cardinal de Périgord ne prenoit jamais de titre *cardinalice* dans ses Mandemens, et on seroit tenté de croire que le rédacteur de l'article a copié le titre qu'il a trouvé à la tête des Man-

demens du cardinal Maury, dont le titre étoit en effet *de la Trinité-du-Mont*.

La notice amplifiée contient quelques autres méprises ; et, puisque l'éditeur est bien aise qu'on croie que la réimpression lui en est demandée de tous côtés, ce qui ne doit pas cependant lui donner d'amour propre, puisqu'il a mis si peu du sien à ce travail, nous l'engageons à profiter de cette circonstance pour y faire des corrections nécessaires. Il pourra retrancher, entr'autres, l'endroit où il dit qu'il *s'honorera toujours des témoignages personnels qu'il a reçus de S. Em.*, parce que cette affectation de parler de soi seroit peu séante dans un homme qui écrit sur des matières de religion.

LIVRE NOUVEAU.

Esquisses historiques, politiques, morales et dramatiques du gouvernement révolutionnaire de France en 1793, 1794 et 1795 ; Discours d'introduction servant de Prospectus, par M. Ducancel (1).

M. Ducancel, qui a été d'abord, comme il le dit lui-même, partisan de la révolution, mais qui l'a ensuite abandonnée, quand il en a vu de près les principes et le but, a consigné ses sentimens à cet égard dans plusieurs écrits, et notamment dans celui qui a pour titre : *la Constitution non écrite du royaume de France*, 1814, in-8°. Il a rempli quelque temps les fonctions de sous-préfet, et y a montré un zèle très-prononcé pour les intérêts de la monarchie. Rentré dans la vie privée, et ayant observé de près la marche de la révolution, il a cru utile de faire connoître à la génération nouvelle ce gouvernement révolutionnaire dont on cherche aujourd'hui à lui déguiser les horreurs et les folies. L'ouvrage formera 3 volumes in-8°., qui seront remplis par les *Esquisses* de différens genres que l'auteur annonce. On commencera l'impression quand il y aura un nombre suffisant de souscriptions.

Le *Discours d'introduction*, que M. Ducancel publie en ce moment, a été lu à la Société des Bonnes-Lettres, dont l'auteur est membre. Il offre un aperçu du sujet et le plan de l'ouvrage, et en fait connoître l'esprit et le but. Les doctrines perverses y sont combattues, et les *Esquisses* elles-mêmes seront principalement destinées à montrer les absurdités et les crimes de ce gouvernement révolutionnaire qui a pesé si long-temps sur la France ; institution jusque-là inouie, et dont il importe de signaler l'origine et les excès pour préserver, s'il est possible, la postérité du retour d'un tel fléau.

---

(1) In-8°. A Paris, chez Le Normant.

*Sur l'*Examen critique *de M. Barbier.*

Tôt ou tard on expie ses fautes; j'avois eu le tort, il y a quatorze ans, de faire quelques observations sur le *Dictionnaire des Ouvrages anonymes*, et sur l'esprit qui avoit présidé à la rédaction de cet ouvrage. Il paroît que l'auteur m'en a gardé rancune, et même la vengeance, pour avoir été différée, n'en est pas plus douce; car, quoique M. B. affecte de très-belles maximes de tolérance, le ton qu'il prend à mon égard n'est pas d'un homme endurant et aimable. Le livre dans lequel il a déchargé sa colère est intitulé : *Examen critique, et Complément des Dictionnaires historiques les plus répandus*, Paris, 1820, in-8°. L'auteur me cherche querelle en vingt endroits de ce livre, et, non-seulement à moi, mais à bien d'autres qu'il ne traite pas avec plus de ménagemens. Etonné de cette agression inattendue, je n'ai pas voulu au moins qu'il me reprochât de lui avoir répondu dans un premier mouvement de dépit. Voilà près d'un an que son livre a paru; je n'étoit pas pressé, comme on voit, de me justifier, et j'aurois même probablement gardé le silence sur cette attaque, si ce n'avoit été une occasion de rappeler quelques faits qui ne sont pas sans intérêt, et de relever des erreurs qui se perpétueroient peut-être dans les dictionnaires historiques.

Ce qui a déplu surtout au bibliographe, c'est le IVe. volume de certains *Mémoires*. On ne prétend pas assurément qu'il ne s'y soit pas glissé des erreurs. Il seroit même impossible qu'il n'y en eût point dans une longue série d'articles pleins de détails minutieux, de dates, de titres de livres, etc. On ne vouloit dans cette nomenclature que donner une idée générale des auteurs, et faire connoître leurs principaux ouvrages, et, si on eût entrepris de nommer tous les écrivains, et toutes leurs productions, il auroit fallu pour cette espèce de biographie, non un volume seul, mais trois ou quatre, et on se seroit encore plus exposé au reproche de longueur que M. B. ne manque pas de faire. Il suffisoit dans le plan de l'ouvrage d'indiquer les écrits les plus utiles aux ecclésiastiques, et l'on devoit insister davantage sur ceux qui ont été publiés

en France. Mais M. B., qui attache une extrême importance aux détails bibliographiques, veut, à cet égard, une précision rigoureuse. Qu'un livre soit orthodoxe ou non, que la religion y soit honorée ou insultée, ce n'est pas ce qui le touche sensiblement; mais qu'on s'avise de citer inexactement un titre, qu'on se trompe sur la date de telle édition, ou sur le prénom de tel auteur, il est sans miséricorde pour des erreurs si graves, et il n'a que du mépris pour ceux qui en sont capables. Il n'est pas donné à tout le monde d'allier tant de sollicitude et tant d'indifférence.

C'est dans cet esprit que M. B. distribue le blâme et l'éloge. Il réserve son admiration, ou du moins son indulgence, pour les hétérodoxes, pour les amis de la nouvelle philosophie et de la révolution, pour les canonistes qui ont combattu les droits de l'Eglise. Ainsi il ne parle de feu Ginguené que comme *l'un des plus profonds littérateurs et des plus judicieux critiques;* il blâme Feller de son jugement sur d'Alembert, quoique ce jugement soit assez conforme à ce que les lettres de cet académicien et ses meilleurs amis nous apprennent de son caractère. Il prend la défense de Marc-Antoine de Dominis, et dit que *ce savant développe sur la discipline ecclésiastique des principes qui étoient au-dessus de son siècle, et qui en conséquence furent condamnés, mais qui aujourd'hui sont adoptés par les gens les plus instruits;* c'est arriver un peu tard pour réhabiliter la mémoire d'un homme décrié pour sa conduite et ses opinions. A l'article *Durand de Maillane,* il soutient ses principes sur le mariage; à l'art. *Corgne,* il fait le théologien, exalte les droits du second ordre, et prône les écrits de Maultrot; à l'art. *Gerbier,* il cite un long passage de cet avocat pour prouver que la nomination aux évêchés est un droit essentiel de la couronne : nous nous contenterons de lui opposer Fleury, qui entendoit aussi bien les libertés de l'église gallicane que Gerbier, et qui professe sur la nomination aux évêchés la doctrine absolument contraire (*Nouveaux Opuscules de Fleury,* seconde édition, page 191). A l'article *Gaudin,* il prétend que Pierre Peyneau du Verdier, Oratorien, et ensuite évêque de Mariana, a eu part au livre sur les *Inconvéniens du célibat des prêtres;* il est possible que Gaudin ait cru rendre son livre plus piquant en répandant qu'il avoit eu pour coopérateur un homme distingué par son esprit et un évêque; mais est-on obligé de le croire sur parole quand

il nuit ainsi à la mémoire d'un homme estimable par sa conduite, et qui observa toujours les convenances de son état? et cette attribution ne peut-elle pas être comparée à celle des incrédules modernes, qui mettoient leurs écrits philosophiques sur le compte d'écrivains de quelque réputation, morts peu auparavant?

Mais, si M. B. est plein d'indulgence pour les révolutionnaires et les novateurs, il retrouve sa sévérité pour ceux qui ont suivi en religion et en politique une ligne différente de la sienne. Il se gardera bien, par exemple, d'admirer le talent littéraire de M. de Châteaubriand; et, à propos d'un article où l'auteur du *Génie du Christianisme* étoit loué sous ce rapport, M. B. vous dira que cet illustre écrivain n'a pour lui qu'*un parti d'opposition*, et que *des critiques judicieux et impartiaux ont réclamé dès l'origine contre l'engouement que l'on vouloit inspirer pour les paradoxes et les sophismes* de l'auteur. Feu M. Emery, cet homme si sage et si universellement respecté, n'étoit, aux yeux de M. B., que *le chef du parti ultramontain*; ce reproche d'ultramontanisme est celui qui revient le plus souvent sous la plume du critique, et celui qu'il pardonne le moins : il l'applique aux hommes les plus estimables et les plus zélés, et toujours avec des expressions amères et méprisantes. Il en veut surtout à Feller, et il le maltraite en toute occasion. Il n'est pas moins impoli pour M. Marchetti, prélat romain, dont nous avons parlé plusieurs fois, et qui a publié de bons ouvrages; il est vrai que M. Marchetti est un peu ultramontain, et qu'il a publié un recueil sur des miracles arrivés, dit-on, en Italie. M. B. trouve un tel travail fort ridicule, et il s'en moque agréablement. Il nous permettra de le récuser comme juge sur ces matières; on peut avoir quelques connoissances en bibliographie, et être fort peu instruit, ou du moins s'exprimer avec peu d'exactitude sur les matières ecclésiastiques.

J'en viens aux reproches particuliers que m'adresse M. B.; la plupart ne sont véritablement que des chicanes, où il y a autant de malignité que de mauvaise foi. J'avois dit que Bossuet paroît avoir désiré que sa *Défense de la Déclaration* ne vît pas le jour, et j'avois cité en preuve cet endroit de l'Histoire de Bossuet : *Il ordonna même à son neveu, quand l'occasion s'en présenteroit, de supplier encore S. M. très-*

humblement de vouloir bien joindre à toutes les considérations importantes qui pourroient la détourner de rendre public cet ouvrage, celle de ménager, autant qu'il se pourroit, le peu de réputation qu'il s'étoit acquise....... M. B. prétend que ce n'est pas là témoigner le désir que la *Défense* ne fût pas publiée. Nous nous en rapportons à cet égard à tous ceux qui entendent le françois. A l'article *Brignon*, j'avois dit que ce Jésuite a traduit la *Guide spirituelle*; j'ai eu très-grand tort de ne pas ajouter que cet ouvrage étoit du P. Dupont, Jésuite espagnol, afin qu'on ne le confondît pas avec la *Guide des Pécheurs* du P. de Grenade; comme s'il ne suffisoit pas de donner exactement le titre de l'ouvrage, et qu'on ne s'exposât pas à alonger sans fin en multipliant de semblables indications. A l'article *Chapt de Rastignac*, M. B. me reproche sérieusement une faute d'impression, *Nicolaï* pour *Nicolas*. Il y avoit toute apparence que c'étoit une méprise de l'imprimeur; le charitable critique a mieux aimé m'en rendre responsable. Je pourrois lui rendre la pareille; car je trouve, page 340 de son *Examen*, une faute du même genre, *Bolgani* pour *Bolgeni*. Il me fait une chicane tout aussi misérable à l'article *Guérin du Rocher*. A l'article *Blache* (abbé, antagoniste des Jésuites, mort en 1714), il paroît croire fermement à toute l'histoire de cet écrivain, sur laquelle il invoque le témoignage du président Rolland. Avec un peu plus de critique il auroit pu sentir que le témoignage du magistrat n'étoit pas irrécusable dans cette affaire. Le président avoit fort contribué à la destruction des Jésuites; il y avoit dépensé 60,000 fr. de son argent, comme il s'en est vanté lui-même. Il étoit lié avec le parti janséniste, et la haine contre les Jésuites étoit alors poussée au dernier point. Toutes les accusations contr'eux étoient accueillies, et tous les bruits qui leur étoient défavorables paroissoient plausibles. Aussi je puis dire, après avoir lu le rapport sur l'affaire de l'abbé Blache, qu'il m'a paru montrer toutes les préventions d'un ennemi déclaré, et que l'abbé Blache, avec ces empoisonnemens qu'il voyoit partout, étoit un fou qui ne méritoit aucune créance. Je m'en rapporte encore là-dessus aux gens sages qui liront de sang-froid le rapport du président Rolland.

Je dois ici répondre à une insinuation de M. B., qui revient souvent dans son livre. Il a l'air de croire que je suis l'auteur du *Supplément au Dictionnaire de Feller*, pu-

blié en 1819 et 1820, 4 volumes in-8°. Il le dit assez formellement à l'article *Gallard*, et il assaisonne cela de quelques-unes de ses politesses accoutumées. Je déclare que je ne suis pour rien dans cet article, comme dans mille autres. J'ai connu les rédacteurs du *Supplément* de Feller, mais je n'étois point associé à leur travail, et je ne dois partager ni les éloges ni le blâme que leurs articles peuvent leur attirer. Seulement il y a dans les *Additions au Supplément* trois articles que j'avois remis à l'éditeur; ce sont les articles *Blache*, *Saint-Cyr* et *Travers*, que j'avois rédigés pour une autre édition de mes *Mémoires*, et dans l'intention de suppléer au silence ou aux lacunes des dictionnaires historiques sur ces trois personnages. Je réponds donc de ces articles; mais je ne réponds que de ceux-là. Par là tombent beaucoup de reproches directs ou indirects que m'adresse M. B.

Il dit agréablement que, quand j'ai refait un article trois à quatre fois, on y trouve assez de liaison et d'exactitude. Il me semble que je pourrois lui rendre le compliment. Sa notice sur David Durand, par exemple, a subi bien des changemens, et il la donne encore de nouveau dans l'*Examen*, parce que, dit-il, il a *plusieurs additions et rectifications à y faire*. Il ne doit donc pas trouver étonnant que j'*ajoute* à mes articles, ou que je les *rectifie*. Je prendrai même la liberté de lui dire que plusieurs de ses articles auroient aussi quelquefois besoin d'être revus et corrigés. Ceux sur l'abbé Simon de Doncourt, sur le P. Grou, sur le docteur Hooke, sont loin d'être complets. Il laisse ignorer que l'abbé Simon eut la principale part à la réimpression du Bréviaire de Paris, sous M. de Beaumont. J'ai sur le P. Grou une notice beaucoup plus détaillée que la sienne, et qui pourra trouver place quelque jour dans ce journal. Quant à Hooke, M. B. n'indique, ni le lieu de sa naissance, ni l'époque précise de sa mort; il ne fait point mention des circonstances de son élection à une chaire de théologie, en 1762, ni de sa nomination à une chaire d'hébreu, trois ans après. On pourra aussi lui offrir un article plus complet sur ce docteur.

Il ne seroit pas non plus difficile d'ajouter beaucoup de choses à ce qu'il dit sur l'appelant Jubé. Il a remarqué des lacunes dans l'article de la *Biographie universelle*, sur l'abbé Jabineau, et il cite quatre écrits non mentionnés dans cet article; mais on pourroit encore en citer d'autres qu'il

a omis lui-même, et on a vu dans ce journal, n°. 632, une liste assez nombreuse d'ouvrages et de brochures de Jabineau, sur la constitution civile du clergé. Je lui indiquerai même encore, sans y entendre malice, un autre écrit de Jabineau; c'est la *Juste Remontrance à l'auteur d'une motion pour le mariage des prêtres*, 1790, in-8°. de 31 pages. Dans un autre endroit, M. B. cite plusieurs brochures composées contre le *Pastoral* de M. de Juigné; mais ses indications ne sont pas toujours assez précises. Ainsi il ne donne point le titre des écrits de Maultrot sur cet objet, et il se contente de dire qu'ils roulent particulièrement sur le mariage, et qu'ils pourroient former 2 gros volumes in-12. La critique du Rituel par Maultrot porte le titre d'*Examen des principes du Pastoral de Paris;* il en parut successivement six parties, en 1787 et 1788; savoir, une sur le sacrement de l'ordre, une sur la pénitence, une sur les censures, deux sur le mariage, et une dernière sur les dispenses; le tout forme 1241 pages.

M. B. donne parmi les articles nouveaux celui du P. Bernard d'Arras, Capucin; mais il omet un des écrits de ce religieux, le *Ministère primitif de la Pénitence*, 1752, in-12; il auroit pu ajouter que le livre de l'*Ordre de l'Eglise*, par le même, fut supprimé par arrêt du conseil du 28 juillet 1736 (voyez les *Nouvelles Ecclésiastiques*, feuille du 8 septembre de cette année). Il a daigné copier une notice sur l'abbé Charlier, dans les *Mélanges de philosophie*, tome III, p. 38: cette notice seroit susceptible d'augmentation; car j'ai depuis découvert que ce vertueux ecclésiastique étoit auteur d'un *Abrégé chronologique pour servir à l'Histoire de l'église gallicane pendant la tenue de l'assemblée nationale*, 1791, in-8°. de 80 pages; d'*Etrennes spirituelles tirées des monumens de l'Eglise*, janvier 1792, in-8°. de 44 pages, et d'*Eulogies pascales adressées aux catholiques de France*, 1792, in-8°. de 96 pages. Je crois qu'on peut lui attribuer l'*Histoire du serment à Paris*, 1791, in-8°. de 211 pages; écrit fort curieux; et c'est lui qui fut l'éditeur du *Récit abrégé des souffrances de près de huit cents ecclésiastiques, en 1794 et 1795, par un curé du diocèse de Paris*, in-8°. de 32 pages. Je suis bien aise de trouver cette occasion de nommer l'homme estimable à qui l'on doit ces écrits. L'abbé Charlier, ancien secrétaire de M. de Juigné, est mort, à Saint-Denis, le 25 juin 1807.

A l'article Doucin, M. B. persévère à regarder ce Jésuite comme auteur du *Probléme ecclésiastique*, et il oppose sérieusement au témoignage d'un magistrat contemporain le chancelier d'Aguesseau, celui d'un écrivain de nos jours, le P. T., qui rapporte que Dom Thierri de Viaixnes avoit copié le *Probléme*, et en avoit fait tirer plusieurs copies par ses écoliers; comme si ce zèle du Bénédictin à répandre ainsi l'ouvrage n'étoit pas une présomption de plus qu'il en étoit l'auteur. M. B. reproche à la *Biographie* d'avoir donné à feu M. Emery le titre de supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice. Il eût fallu, selon lui, dire *supérieur-général de la communauté des prêtres de Saint-Sulpice*. La correction n'est pas heureuse; on appeloit *communauté des prêtres de Saint-Sulpice* la réunion des prêtres attachés au service de cette paroisse, et qui y remplissoient les diverses fonctions du ministère. Ils vivoient en communauté, et il y avoit autrefois de semblables réunions dans les grandes paroisses de la capitale. Ce n'étoit point de cette communauté que M. Emery étoit supérieur, mais bien de la congrégation des prêtres chargés de la direction du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, des maisons qui en dépendoient, et de plusieurs séminaires de province. Cette association étoit ordinairement désignée sous le nom de *congrégation*, et elle est ainsi qualifiée dans plusieurs actes et recueils, et notamment dans le *Gallia christiana*, tome VII, où l'on rapporte son origine.

M. B. n'a rien trouvé à louer dans des *Mémoires* qui lui déplaisent; je serai plus généreux, et je reconnoîtrai volontiers que dans son *Examen* il y a des articles neufs et intéressans sur des ecclésiastiques et des écrivains peu connus. Nous citerons, entr'autres, les articles sur Bosc, Paul Bruzeau, Chardon de Lugny, Dufour, du Serre-Figon, Ernst, Gontery, de Harlay, archevêque de Rouen; Juret, etc. Nous pourrons donner quelque jour un extrait de ces articles, et en indiquer d'autres qui ont échappé aux recherches de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le jour de la Toussaint, S. M. a communié, de grand matin, à une messe qui a été célébrée dans ses appartemens. L'office de la fête a eu lieu dans la chapelle du châ-

teau ; les Princes et Princesses y ont assisté. M. l'évêque de Luçon a officié matin et soir. Le sermon de M. l'abbé de Maccarthy étoit sur l'immortalité de l'ame. L'orateur a traité ce sujet avec beaucoup de talent, et a adressé à S. A. R. Monsieur un compliment fort noble et bien lié à son sujet.

— L'épiscopat françois vient de faire une nouvelle perte. M. Jean-Baptiste Bourlier, évêque d'Evreux, est mort dans son palais épiscopal le mardi 30 octobre, à huit heures du matin. Né à Dijon le 1er. février 1731, il s'étoit distingué dans ses études théologiques, et avoit été le premier de sa licence. M. l'abbé, depuis cardinal de Périgord, le choisit pour son docteur, et étant devenu archevêque de Reims, il le nomma son grand-vicaire, et lui donna la dignité de chantre, qui étoit la troisième de son chapitre. M. Bourlier obtint en 1775 l'abbaye de Varennes, au diocèse de Bourges. La révolution le dépouilla de ces bénéfices, mais, après le Concordat de 1801, il fut nommé à l'évêché d'Evreux, et sacré le 25 avril 1802. On lui doit l'établissement d'un séminaire à Evreux, et en 1819 il en forma un petit à Ecouis. Il se trouva employé dans les affaires de l'Eglise lors de la persécution suscitée par l'ennemi du saint Siége, et fut membre des commissions d'évêques formées à Paris en 1809 et en 1811, ainsi que de la députation envoyée à Savone après le concile. Il paroît aussi avoir été chargé de négociations auprès du Pape, lorsqu'on l'eût amené à Fontainebleau. M. l'évêque d'Evreux crut sans doute, dans ces différentes occasions, travailler pour le bien de l'Eglise, et il est probable qu'il se fit illusion sur les vues du despote. M. Bourlier siégea au corps législatif, et fut nommé membre du sénat en 1813. Le Roi le comprit dans la formation de la chambre des pairs en 1814, et, comme le prélat ne siégea point dans la chambre des cent jours, il reprit son rang de pair après le second retour du Roi. Il jouissoit, dans un âge avancé, de toute la vivacité de la jeunesse, lorsqu'il fut attaqué, sur la fin de l'année dernière, d'une maladie organique incurable. La force de sa constitution a pu seule le soutenir pendant plus de dix mois qu'il a gardé le lit. Il a conservé sa connoissance jusqu'à la fin, et on dit qu'avant de mourir, il a encore adressé une lettre forte et touchante à un homme d'un grand nom avec lequel il avoit eu des relations étroites, et auquel il donnoit des conseils dignes d'un évêque zélé et d'un ami fidèle. Il a

légué tout ce qu'il possédoit à son séminaire diocésain, à l'exception d'une maison qu'il donne pour y établir les Frères des Ecoles chrétiennes à Evreux. M. Bourlier étoit distingué par son esprit et sa capacité pour les affaires, et il joignoit à ces avantages des qualités qui rendront sa mémoire chère à ses amis et à son diocèse. Sentant sa fin approcher, il a de nouveau demandé le saint viatique, qui lui a été administré avec l'extrême-onction. Depuis ce moment, il n'est sorti de sa bouche que des paroles d'édification, et il est mort dans les sentimens de la plus tendre piété.

— M. de Quelen, archevêque de Paris, étant allé saluer le Roi le lendemain de la mort de S. Em., en a été reçu, dit-on, avec des témoignages particuliers d'intérêt et de bienveillance. S. M. s'est entretenue avec lui sur des objets relatifs au bien du diocèse, et particulièrement sur la visite générale, qu'elle a fort approuvée, et qu'elle a exhorté le prélat à suivre. Elle a bien voulu, à ce qu'on assure, adresser au nouvel archevêque les choses les plus flatteuses, et elle a remarqué qu'il montoit sur le siége de Paris au même âge à peu près que M. de Beaumont. M. de Beaumont devint en effet archevêque de Paris en 1746, et il étoit né en 1703. Nous n'avons pas besoin de faire observer tout ce que ce rapprochement avoit de grâcieux et de flatteur; tout le monde sait quelles étoient la vertu, la régularité et l'attachement invariable de M. de Beaumont aux règles de l'Eglise et aux devoirs de son ministère. Son successeur a déjà montré qu'il auroit avec cet illustre évêque plus d'un point de ressemblance, et ce qu'il a fait étant coadjuteur présage assez ce que le diocèse peut espérer de son administration.

— Les exercices annoncés dans les différentes paroisses où se fait la visite générale sont suivis avec assiduité. Dès le matin, beaucoup d'ouvriers s'y rendent avant l'heure de leur travail, et y retournent après leur journée. Les premières instructions ont roulé sur l'importance du salut, et sur ces vérités premières que l'on oublie dans le tourbillon du monde. L'affluence a surtout paru sensible ces jours derniers à Saint-Nicolas du Chardonnet, où M. l'abbé de Janson dirige les exercices. Les hommes y étoient en grand nombre, et s'y mêloient au chant des cantiques. Les instructions des missionnaires étoient écoutées attentivement; ils avoient annoncé que c'étoit principalement pour le peuple qu'ils étoient en-

voyés, et leurs exhortations simples et familières, mais vives et pleines à la fois de force et de charité, sont bien de nature à faire impression sur leur auditoire, et à réveiller des ames endormies sur leurs intérêts les plus chers.

— Le mercredi 31 octobre, M. l'archevêque de Sens, délégué à cet effet par le souverain Pontife, a conféré le *pallium*, avec les cérémonies accoutumées, à MM. les archevêque de Reims et d'Avignon. Ces prélats ont fait à genoux, entre les mains de M. l'archevêque délégué, la promesse d'obéissance et de fidélité au saint Siége, et M. de La Fare leur a imposé le *pallium* en récitant les prières marquées dans le Pontifical: après quoi les deux archevêques, revêtus de cet attribut de la juridiction métropolitaine, ont donné la bénédiction. Cette cérémonie s'est faite dans la chapelle domestique de M. l'archevêque de Sens, aux Tuileries.

— La plupart des nouveaux évêques ont pris possession par procureur, afin d'entrer de suite dans l'exercice de leur juridiction, et de faire cesser l'état d'incertitude où se trouvoient les diocèses. M. l'évêque de Chartres et M. l'évêque de Luçon partent lundi; quelques autres dans la même semaine. M. l'archevêque de Reims et M. l'archevêque de Sens n'attendent pour se mettre en route que les dispositions à faire dans le local qu'ils doivent habiter. Leurs archevêchés, ainsi que l'évêché de Chartres, sont occupés par des autorités ou des établissemens, qu'il faut avoir le temps de transférer ailleurs. L'évêché de Luçon est, dit-on, tout prêt pour recevoir le nouvel évêque.

— Les visites générales des évêques dans leurs diocèses ont toujours été regardées comme un des grands moyens de ranimer parmi les peuples l'esprit de religion. Aussi les pasteurs les plus zélés l'ont-ils mis en œuvre, principalement après les temps de troubles et de licence. Nous voyons les plus saints prélats de notre église de France, dans le dix-septième siècle, employer presque tout leur épiscopat à ces visites. M. Alain de Solminhac, évêque de Cahors, qui mourut en 1659 en odeur de piété, et dont le clergé de France a plus d'une fois sollicité la canonisation, fit en personne neuf visites générales de tout son diocèse. La première dura depuis le 7 mai 1638 jusqu'à la fin de décembre 1639. Le saint évêque alloit dans toutes les paroisses, résidant assez long-temps dans chaque canton, s'informant de ce qui se passoit, examinant en quel état étoit

l'instruction des enfans, et corrigeant les abus. Il prêchoit lui-même, et étoit accompagné de prêtres qui prêchoient, catéchisoient, confessoient, et ne négligeoient rien de ce qui pouvoit instruire les ignorans, toucher les indifférens, réveiller ceux que le monde ou les passions tenoient assoupis. M. François de la Fayette, évêque de Limoges, mort en 1676, qui fut aussi un des prélats les plus distingués de son temps, commença en 1629 la visite générale de son diocèse, et ne la termina qu'en 1631; il en entreprit une seconde en 1649, et ne la finit qu'en 1652. On cite encore M. Louis de Bassompière, évêque de Saintes, mort la même année que M. de la Fayette; ce prélat faisoit aussi ses visites avec le plus grand soin, passant lentement de cantons en cantons, et se donnant le temps de tout examiner par lui-même: une visite générale de son diocèse qu'il avoit commencée en 1655 dura deux ans, et ne finit qu'en 1657. L'état actuel du clergé rend sans doute plus difficiles pour un évêque ces longues excursions, qui l'éloigneroient de sa résidence, et lui feroient craindre d'être à charge à des curés réduits eux-mêmes au strict nécessaire. Mais, quand les visites générales peuvent se faire sans déplacement, comme à Paris, un moyen si puissant de ranimer la religion parmi les fidèles ne devoit pas être omis; il semble que M. le cardinal de Périgord ait voulu, avant de mourir, donner à son troupeau ce dernier gage d'attachement et de sollicitude, et que le pressentiment de sa fin prochaine l'ait porté à léguer cette œuvre à son successeur.

— Classer les passages de l'Ecriture sainte par ordre de matières, et réunir par chapitres les textes qui se rapportent aux différens sujets, c'est un travail qui peut être fort utile aux ecclésiastiques, et leur épargner du temps et des recherches. Il y a plusieurs recueils dans ce genre; mais un des plus estimés est celui qui est connu sous le titre de *Thesaurus biblicus*, et dont on est redevable à un ecclésiastique allemand du dernier siècle. Paul-Philippe Merz, né protestant, mais converti à la foi catholique en 1724, entra dans les ordres sacrés, et remplit les fonctions du ministère à Augsbourg ou dans les environs jusqu'à sa mort, arrivée le 27 octobre 1754. Outre plusieurs livres de controverse et de piété qu'il publia en allemand, on a de lui deux recueils rédigés avec beaucoup de soin et de sagacité; l'un est un extrait des meilleurs caté-

chismes, sous le titre de *Quodlibet Catecheticum*, Augsbourg, 1752, 5 volumes in-4°.; l'autre est le *Thesaurus biblicus*, qui parut d'abord dans la même ville, de 1733 à 1738, en 2 volumes in-4°., et qui a été réimprimé plusieurs fois, et entr'autres à Venise en 1758. C'est ce dernier ouvrage que M. Beaucé-Rusand va réimprimer dans le format in-8°., comme plus usité et plus commode. Le *Thesaurus* formera 2 volumes, chacun de 6 à 700 pages en 2 colonnes; le prix est de 6 fr. le volume pour les souscripteurs. On ne doute pas que l'entreprise ne soit favorisée par les ecclésiastiques et par toutes les personnes qui aiment à travailler sur l'Ecriture sainte. Le *specimen*, qui est joint au *Prospectus*, est imprimé en caractères neufs et en bon papier. Un ecclésiastique instruit se charge de la correction des épreuves.

— M. Touquet voit, à ce qu'il paroît, se ralentir le débit de ses éditions, et cherche par tous les moyens à réveiller l'attention et l'intérêt du public pour ses entreprises. Il s'étoit empressé de publier la juste censure de M. l'évêque de Troyes contre les réimpressions de livres philosophiques, comme pour allécher les amateurs par l'appât de la défense; *nitimur in vetitum*. Ce moyen ne lui a probablement pas très-bien réussi, et il vient d'en essayer un autre. Il feint de croire que la presse va être asservie, et qu'une loi, d'ailleurs si désirable, va être portée contre ces spéculations coupables, qui répandent le poison dans toutes les familles. Il crie donc aux acheteurs de venir, de se presser avant que les lumières ne soient enfouies, ou plutôt avant que la licence ne soit réprimée. *Vous êtes orfèvre, M. Josse*, peut-on dire à M. Touquet; vous voulez vendre votre marchandise. Tel est le sens très-clair du petit imprimé que M. T. vient d'adresser *au public ami de l'instruction, de la liberté et de la philosophie*, et qu'il a assaisonné, comme le précédent, de complimens pour la jeunesse actuelle. Tout cela sent un peu le charlatanisme, et ne devroit plus faire de dupes.

— Le 25 octobre, le conseil municipal de Valenciennes a voté à l'unanimité les fonds nécessaires pour l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes dans cette ville. Ils doivent être installés les premiers jours de l'année prochaine. Le conseil montre par là qu'il sent toute la nécessité d'une éducation chrétienne qui puisse prévenir, dans les générations naissantes, les désordres qui résultent de l'oubli des principes reli-

gieux. L'établissement des Frères à Valenciennes complète les avantages que la ville retiroit déjà du rétablissement des Ursulines. L'école de ces religieuses est en pleine activité, et compte déjà plus de deux cents élèves. Le prix de la pension, qui n'est que de 400 à 425 francs, suivant l'âge, rend cette maison précieuse pour toutes les familles. Les pauvres y sont de plus instruits gratuitement dans des classes séparées. Outre les quatre professions qui y ont eu lieu le 16 juillet dernier, une novice a encore fait ses vœux, le 23 octobre dernier, entre les mains de M. Delannoy, doyen de Notre-Dame, délégué à cet effet, et trois autres novices attendent impatiemment l'expiration de leurs deux années d'épreuve pour se consacrer entièrement à Dieu et à l'instruction de la jeunesse.

— On se rappelle les discussions qui s'élevèrent, il y a peu d'années, dans les Pays-Bas, à l'occasion du serment demandé aux fonctionnaires publics. Les évêques condamnèrent ce serment par un jugement doctrinal, auquel adhérèrent les grands-vicaires des diocèses vacans. M. l'évêque de Gand, entr'autres, soutint avec force ce jugement. Depuis sa mort, le directeur-général des affaires du culte catholique a écrit officiellement aux nouveaux grands-vicaires de Gand, que le serment demandé ne l'étoit que dans le sens civil et sous le rapport civil, conformément aux explications données, dans le temps, par M. l'archevêque de Malines. Les grands-vicaires de Gand ont donné connoissance de cette lettre aux curés du diocèse, en ajoutant, à ce qu'on assure, que toute difficulté devoit cesser relativement au serment. On annonce que plusieurs des curés privés de leur traitement les années précédentes ont été rétablis dans leurs droits.

— Nous avons déjà eu occasion de parler des *Heures de dévotion*, ouvrage en 8 volumes, répandu en Allemagne, et qui paroît favorable au socinianisme. Cette production est protégée par l'administration ecclésiastique du diocèse de Constance; mais en même temps elle a excité le zèle d'un prêtre de ce diocèse, qui en a fait une critique. Nous avons fait mention, n°. 703, du commencement de son travail. L'auteur, dans ses deux premiers écrits, s'étoit occupé seulement de noter ce qu'il avoit trouvé de répréhensible dans les deux derniers volumes des *Heures*. Dans un 3e. n°. de ses *Lettres critiques*, qui vient de paroître, il montre que l'ouvrage

tout entier est rempli de venin, et est également contraire à la religion et à l'Écriture. Dans son *Introduction*, il répond à un diacre luthérien de Munich, nommé Beck, qui avoit traité de *libelle diffamatoire* les deux premiers volumes des *Lettres critiques;* il donne ensuite des extraits des six premiers volumes des *Heures*. Le *Catholique* de Mayence s'est aussi élevé contre ce dernier ouvrage, sur lequel il y a trois opinions en Allemagne. Les uns, parmi lesquels sont des protestans, et cette petite partie de chrétiens latitudinaires qui ont tout mis en mouvement pour avoir un évêque accusé de socinianisme, font beaucoup de cas des *Heures*, et les répandent avec zèle. D'autres rejettent seulement les deux derniers volumes, comme infectés de l'esprit d'erreur, et croient trouver dans les premiers de l'onction; ce sont les catholiques qui ne sont point assez en garde contre le ton sentimental et affecté des écrivains protestans, si contraire à la pieuse simplicité de nos bons auteurs catholiques. Enfin, la partie la plus saine des hommes religieux rejette également tout l'ouvrage, comme erroné et dangereux.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême doit partir prochainement, dit-on, pour visiter les départemens du nord, et passer la revue des troupes.

— Le Roi a accordé le titre de comte à M. de Serre, garde des sceaux et ministre de la justice, et a érigé un majorat en sa faveur.

— Une ordonnance royale porte que le lieutenant-général comte Bertrand ayant fait tomber le jugement rendu contre lui par contumace, en se remettant à la disposition du ministre de la guerre, est compris dans l'amnistie accordée par la loi du 12 janvier 1816, et rentrera dans tous ses droits, titres, grades et honneurs. M. Bertrand a fait une visite à tous les ministres du Roi.

— S. M. vient d'accorder à M. de Moustier la pension de retraite de colonel, une pension sur l'ordre de Saint-Louis, le brevet de maréchal-de-camp, et le cordon rouge. M. de Moustier fut un des gardes du corps qui accompagnèrent Louis XVI à Varennes, et revinrent à Paris, liés et garottés, sur le siége de la voiture de cet infortuné monarque.

— D'après une ordonnance royale, rendue récemment, la gendarmerie d'élite fera partie de la garde royale.

— Le 30, le tribunal de police correctionnelle de Paris, statuant sur l'affaire des marchands d'estampes qui ont vendu des gravures relatives à la mort de Buonaparte, a décidé que les peines prononcées par la loi du 31 mars 1820 ne pouvoient s'appliquer qu'à l'éditeur, et non aux débitans. En conséquence ont été renvoyés de la plainte les marchands, qui ont fait connoître le sieur Blaizot comme éditeur. Celui-ci a été condamné à un mois de prison et 400 fr. d'amende.

— Le sieur Robert, condamné à un mois de prison pour diffamation envers M. Tassin, colonel de la gendarmerie de Paris, vient de se constituer prisonnier à Sainte-Pélagie.

— M. le duc de Blacas, ambassadeur de France auprès du souverain Pontife et du roi de Naples, est arrivé à Rome, le 12 octobre, revenant de Naples.

— Le roi d'Espagne et la famille royale sont partis de Madrid, le 22 octobre, pour l'Escurial.

— Le chef politique du royaume de Valence écrivit, le 26 septembre dernier, à la supérieure des Sœurs de la Charité qui desservent l'hôpital général de Valence, pour l'inviter à envoyer deux de ses religieuses à Tortose, afin de donner des soins aux convalescens. La sœur Paul Friguière, supérieure, répondit sur-le-champ que toutes ses religieuses étoient prêtes à se dévouer avec joie, non-seulement au soulagement des convalescens, mais encore à celui des malades. Elle annonçoit en même temps que six d'entr'elles se disposoient à partir. Le 27, par ordre du chef politique, quatre sœurs seulement partirent en toute hâte pour Tortose, laissant leurs compagnes affligées de ne pouvoir partager leurs travaux.

— Le fameux de Conciliis, ancien député napolitain, et l'un des coryphées de la révolution de Naples, ne se trouve point parmi ses *frères et amis* qui sont détenus dans les forteresses d'Autriche. On croit qu'il s'est réfugié en Espagne.

— Le chanoine Zafrilla, de Siguenza, a été condamné, le 17 octobre, à six mois de détention dans un couvent, pour avoir proféré dans un sermon des expressions contraires au gouvernement constitutionnel.

— Les journaux d'Allemagne continuent d'être remplis des *on dit* et des conjectures les plus contradictoires sur la paix ou la guerre avec les Turcs; on croit que la question est résolue aujourd'hui par les cabinets.

— Le 21 octobre, M. le prince de Metternich a été reçu, en audience particulière, par le roi d'Angleterre, à Hanovre, et a félicité ce prince, au nom de l'empereur d'Autriche, sur son arrivée dans ses États d'Allemagne.

— Des lettres de Constantinople, de la fin de septembre, annonçoient que le gouvernement turc avoit fait publier une ordonnance portant que tous les Grecs ou Grecs Arméniens devoient éloigner de leurs maisons tous les domestiques ou commis d'un rit étranger. Cette mesure, qui auroit pour but d'isoler entièrement toutes les familles grecques, a causé les plus vives alarmes.

— L'empereur de Russie, qui s'étoit rendu à Witepsk, pour passer la revue des régimens de sa garde, est de retour à Pétersbourg depuis le 5 octobre.

— M. le prince de Galitzin, ministre de l'instruction publique en Russie, a adressé, avec l'approbation de son souverain, une circulaire par laquelle il fait un appel à la bienfaisance publique en faveur des familles grecques émigrées.

LIVRE NOUVEAU.

Réclamations pour l'église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre, intitulé DU PAPE *et sa suite;* par M. Baston (1).

On devoit s'attendre que l'ouvrage de M. de Maistre ne resteroit pas sans réponse. Le fonds de son livre et la manière dont il y parle de quelques-unes de nos plus grandes réputations devoient également mécontenter nos docteurs. C'est M. l'abbé Baston qui s'est chargé de relever le gant. Docteur de Sorbonne, ancien chanoine et grand-vicaire de Rouen, nommé en 1812 à l'évêché de Séez, rendu, depuis la restauration, à la vie privée, M. Baston est connu surtout par une théologie dogmatique, en plusieurs volumes, qu'il a fait paroître avec M. l'abbé Tuvache, encore aujourd'hui grand-vicaire de Rouen. C'est donc ici un théologien de profession qui vient venger son école, et réduire l'ultramontanisme en poudre. La lutte peut être intéressante.

En tête du volume est une Préface de l'éditeur, qui mérite aussi quelque attention. Cet éditeur signe *E. N.* Ceux qui sont au courant des secrets de la bibliographie assurent que ces lettres ne sont pas des initiales, mais des finales; et qu'E. N. peut se traduire par d'autres lettres, comme qui diroit par A. G. On ne sait pourquoi M. A. G. a pris cette espèce de travestissement. On pourroit être étonné aussi de voir M. l'abbé Baston appeler un tel auxiliaire. Quoi qu'il en soit, nous ne rendrons pas l'auteur principal responsable des malices de son éditeur, et nous dirons notre avis sur l'un et sur l'autre en conscience, et sans acception des personnes.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n°. 340.

Cours d'Etudes de la Religion chrétienne; par M. Anspach.

Il faut croire qu'on ne nous taxera pas d'exagération, quand nous dirons que les pasteurs de Genève suivent le projet qu'ils ont formé de refondre et de simplifier le christianisme; il devient plus évident chaque jour qu'ils cherchent à dégager la religion, non plus seulement des superstitions romaines, comme ils les appellent, mais même des subtilités calviniennes, et des dogmes que les premiers réformateurs avoient respectés. M. Isaac-Salomon Anspach, pasteur et principal du collége académique à Genève, vient de publier un nouveau systême de religion, qui n'est pas surchargé de dogmes trop relevés, ni de pratiques trop difficiles. Ce *Cours d'Etudes* est divisé en trois parties, l'histoire sainte, la doctrine et la morale. Nous ne parlerons que des cinq premiers volumes de l'histoire sainte, et de deux qui traitent de la doctrine chrétienne, et nous y trouverons de quoi nous former une idée très-distincte de l'esprit et du but de l'auteur.

M. Anspach rend compte dans sa *Préface* des principes qu'il a suivis dans son *Cours*. Ces principes sont en substance que *la raison est le grand moyen pour étudier la religion*; que *la révélation n'est qu'un moyen secondaire*; qu'*il ne faut regarder comme dogme réel que ce qui se trouve exprimé en termes formels dans l'Ecriture*; que *les canons des conciles n'obligent point, personne n'étant obligé de régler sa croyance sur celle d'un autre*; qu'*il faut repousser toute question dont la solution est au-dessus de l'esprit humain, et interpréter autrement tout passage dont le sens répugneroit à*

la raison. Il suit de ces principes, et de la manière dont l'auteur les pose, que c'est à la raison à prononcer en dernier ressort sur ce qui touche à la religion, et que chaque individu a le droit de rejeter ce qui choque son intelligence. Ainsi les hommes les plus bornés, comme les esprits plus prévenus, seront les arbitres de leur croyance.

Il en sera à peu près de même de l'Ecriture, et chacun peut l'interpréter à son gré. M. Anspach en donne l'exemple dès son second discours, qu'il intitule : *du Renouvellement de la Terre*. A l'entendre, l'idée que Moïse a fait le détail de la création première est contraire à la structure de notre globe, à la correspondance des parties de cet univers, et au texte de Moïse : cette idée présente mille difficultés et mille contradictions, au lieu que celle d'un renouvellement de la terre suit du texte même de la Genèse. Tout le discours est rédigé dans ce sens. Dans le cinquième discours, l'auteur dit qu'on ne sait quels étoient les deux arbres placés dans le paradis terrestre, et, dans le discours suivant, il en donne l'explication d'après un sens allégorique. Le septième discours est destiné à combattre le péché originel ; l'auteur expose les fondemens de cette *erreur*, c'est ainsi qu'il l'appelle, les absurdités de la transmission physique, et l'injustice de l'imputation.

Content d'avoir ainsi renversé, à ce qu'il croit, le dogme capital sur lequel repose l'économie de la religion, l'auteur se fait un jeu d'effacer tout ce qu'il y a de surnaturel dans la suite de l'histoire sainte. Il explique tout par le concours des causes physiques. La lutte de Jacob se passa en songe. Pas un mot qui indique les rapports de l'histoire des patriarches avec celle du Messie, malgré ce mot de saint Paul : *Tout leur arrivoit en figures*. Après avoir dit que la pâque judaïque est le type de la loi ancienne, l'auteur ne montre au-

cun des traits qui se lient aux grandes vues de la loi, et il termine une page de rapprochemens par cette réflexion : *C'est ainsi que l'ancienne économie figuroit la nouvelle dans plusieurs de ses cérémonies; et, comme les Juifs ont là-dessus poussé fort loin l'allégorie, il ne faut pas être étonné que saint Paul, raisonnant d'après leurs opinions, ait fait plusieurs raisonnemens allégoriques qui n'étoient concluans que pour eux.* Il étoit difficile de rejeter plus lestement la doctrine du grand apôtre.

Le passage de la mer Rouge, qui a inspiré à Moïse un si beau cantique, n'est plus qu'un événement ordinaire; M. Anspach l'explique par une double cause physique. La nuée de cailles, les serpens brûlans, tout est ramené à cette interprétation. Dans le quarante-sixième discours, qui traite des sacrifices de l'ancienne loi, il ne se trouve pas un mot qui les lie au sacrifice de la loi nouvelle, comme l'ombre à la réalité. L'auteur, parlant du blasphémateur lapidé, dit que cette peine étoit juste chez les Hébreux, *parce que l'Eternel étoit le monarque du pays..., le blasphême étoit alors un crime politique; ce rapport n'existant plus, il est évident que cette loi n'oblige point les justices humaines.* Nous laissons le lecteur apprécier cette distinction subtile, qui suppose qu'on est moins obligé envers Dieu comme Dieu, que comme souverain d'un pays en particulier. Sur ce que les Philistins ne reconnurent point dans la chute de l'idole de Dagon la supériorité du Dieu d'Israël, voici la remarque de l'auteur : *Cela n'a rien d'étonnant ni de blâmable, parce que cette chute pouvoit tenir à quelque cause naturelle, soit que le piédestal de la statue eût quelque défaut, soit qu'elle eût été mal affermie, soit que quelque secousse l'eût renversée.* Ainsi l'auteur est constant dans son système d'écarter toute idée de miracle.

Le tome VI est intitulé : *Doctrine chrétienne*, et ren-

ferme dix-sept discours, qui sont consacrés à établir les preuves de l'existence de Dieu, et à développer ses perfections. Il est à remarquer que dans ces dix-sept discours le mystère de la sainte Trinité n'est pas même insinué, et on ne s'en étonnera pas, si on se rappelle le principe que l'auteur a posé dans sa *Préface*, qu'*il faut rejeter de l'étude de la religion toute question dont la solution est au-dessus de l'esprit humain*.

Le volume suivant offriroit encore plus de choses à reprendre: En parlant des anges, l'auteur s'exprime ainsi, au dix-neuvième discours : *Il est bien probable que Dieu seul est absolument spirituel, parce qu'il est infini; que tous les autres êtres, étant bornés, tirent leur imperfection du mélange de la matière, et qu'ils sont revetus d'un corps plus subtil et plus délié que le notre..... Le style des Hébreux, qui donnaient le nom d'anges aux causes extraordinaires, quoique naturelles, multiplioit en apparence leur intervention. Ainsi l'ange qui frappa l'Egypte indiquoit la mortalité; l'ange qui frappa les Israélites sous David, et les Assyriens sous Sennachérib, indiquoit la peste; l'ange qui frappa Héliodore, indiquoit une maladie affreuse : en sorte que leur ministère étoit moins fréquent qu'il ne semble l'être.* Quel profond critique que M. Anspach, et avec quelle facilité il se débarrasse de tout ce qui l'offusque! quelle guerre il fait aux miracles! Il en est peu qui résistent à ses conjectures; car il faut remarquer qu'il n'y oppose pas autre chose, et c'est avec des peut-être qu'il contredit le sens naturel de l'Ecriture, et les interprétations unanimes de la tradition. Il appelle une allégorie le langage de l'Evangile sur le royaume des lumières et celui des ténèbres; et il a si souvent recours à cette misérable défaite, qu'autant auroit valu dire que le christianisme tout entier n'étoit qu'une grande allégorie.

Dans le vingtième discours, l'auteur s'étonne que

des philosophes aient soutenu que l'homme est méchant par nature, ou qu'il a été corrompu par un fait physique, et il cherche à prouver, au contraire, que l'homme est naturellement bon. Ce principe lui a paru si important qu'il consacre encore un autre discours à l'établir. Il craint qu'on n'aille trop loin sur la nécessité de la foi en Jésus-Chrit. *Cette nécessité*, dit-il, *ne regarde point les peuples ou les individus auxquels l'Evangile n'a pas été porté;* c'est-à-dire apparemment que Jésus-Christ sera nécessaire pour les uns et point pour les autres, et que la moitié du genre humain peut se passer de sa doctrine. Ne pourrions-nous pas appliquer avec plus de raison à cette maxime ce que M. Anspach dit du principe catholique, *hors de l'Eglise point de salut*, que c'est *une idée absurde, indigne de Dieu, contraire à l'Evangile, et nuisible à ses progrès?* A quoi bon en effet les missionnaires se fatigueroient-ils à porter l'Evangile aux nations, si la foi en Jésus-Christ n'est pas nécessaire?

L'auteur traite, dans le trente-huitième discours, des divers titres de Jésus-Christ, et, après avoir exposé le titre de Fils unique de Dieu, il ajoute : *N'allons pas plus loin dans un sujet si sublime; contentons-nous de savoir par les enseignemens directs de l'Ecriture qu'il est une créature du rang le plus distingué. Craignons de donner, comme on l'a fait, dans l'un de ces deux écueils opposés, ou de le regarder comme Dieu même, ou de le réduire à la qualité de simple homme, et venons aux titres de Jésus et de Christ, qui sont mieux connus, et susceptibles de détails plus importans.* Ainsi c'est un *écueil* que de regarder Jésus-Christ comme Dieu même, et voilà le socinianisme professé sans détour. *Quel profond respect*, est-il dit dans la conclusion de ce discours, *ne devons-nous pas à ce personnage excellent autant qu'extraordinaire!*

Enfin, M. Anspach ne fonde point la nécessité d'une

alliance de grâce sur la réparation due à la sainteté de Dieu, mais uniquement sur la foiblesse de l'homme, et sur la sévérité essentielle à toute loi. Voici comment il s'exprime sur la rédemption et la justification, dont nous sommes redevables à Jésus-Christ :

« Dieu a réconcilié le monde avec soi-même par Christ, en n'imputant point aux hommes leurs péchés. Tel est le résultat précis de cette alliance, c'est de remettre aux hommes leurs péchés, de ne point imputer aux hommes leurs péchés. Voilà qui est direct, positif et pris à la lettre; c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, lorsqu'on trouve cet objet représenté par des expressions figurées; expressions qui sont très-bonnes, et qu'on peut répéter avec un sentiment de reconnoissance, quand on les entend dans leur sens figuré; mais qui, prises à la lettre, risqueroient de faire tomber dans des conséquences erronées ».

« Ainsi le mot *justifier*, qui signifie visiblement *n'imputer pas son péché*, a été pris dans le sens de *rendre juste; remettre les péchés*, qui marque précisément *les pardonner*, a été figurément exprimé par *les ôter, les prendre sur soi*. Ainsi ces phrases figurées : *Jésus-Christ est l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde; il donne sa vie pour la rançon de plusieurs; son sang est le sang de la nouvelle alliance; nous sommes justifiés par son sang; Jésus-Christ nous a acquis la rédemption par son sang, c'est-à-dire la rémission de nos péchés; il est une victime expiatoire; il a été traité comme un malfaiteur; il s'est chargé de nos maladies et de nos infirmités; il a porté nos péchés en son corps sur le bois*; toutes ces phrases, ramenées à leur sens réel, se réduisent à dire que Jésus-Christ a confirmé par sa mort la certitude de l'alliance de grâce fondée sur la miséricorde divine ».

Quelle théologie! n'est-il pas clair que M. Anspach a peur que nous n'ayons une trop haute idée du mystère de la rédemption, et trop de reconnoissance pour le Sauveur? Quel soin de rabaisser ce grand bienfait! quelle attention à ôter au christianisme son caractère divin! ou, pour parler sérieusement, quelles vues étroites et indignes de la religion! Tel est l'esprit con-

stant de cet ouvrage, et il ne peut que servir à rendre de plus en plus évident le projet de l'église protestante de Genève pour *naturaliser* le christianisme, et faire de ses sectateurs des chrétiens de nom, et des déistes de fait.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des chambres a été célébrée avec pompe, le dimanche 4, à Notre-Dame. Les Princes et Princesses s'y sont rendus dans des voitures de parade. LL. AA. RR. ont été reçues à la porte de l'église par M. l'archevêque, assisté du chapitre métropolitain et du clergé de la paroisse. Elles ont été conduites aux places qui leur avoient été préparées. L'autel avoit été disposé à l'entrée du chœur. Le fauteuil du Roi est resté vide; le premier gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes de service étoient derrière la place de S. M. A droite étoient Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême, et Mgr. le duc d'Orléans; à gauche, Madame, Mme. la duchesse de Berri et Mme. la duchesse d'Orléans. Les ministres, les pairs, les députés, et beaucoup de personnes de distinction, occupoient les places qui leur avoient été réservées. La messe a été célébrée par M. l'archevêque, assisté de MM. les archidiacres et de plusieurs chanoines. Le chant a été exécuté par la musique de la chapelle du Roi, et l'office n'a fini qu'à deux heures. Les Princes et Princesses sont retournés aux Tuileries avec le même cérémonial.

— La visite générale a continué dans les différentes églises de la capitale. Le vendredi soir, M. l'archevêque est allé à Saint-Jacques, et y a fait une exhortation digne de son zèle et de sa piété. On dit que le prélat doit visiter cette semaine les autres paroisses de l'arrondissement, où sa présence ne peut manquer de ranimer l'ardeur des fidèles. Le lundi 5, le prélat a visité l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; il y est arrivé le soir à l'ouverture des exercices, et y a été reçu par M. le curé et par le maire du douzième arrondissement. Après avoir fait sa prière, M. l'archevêque est monté en chaire, et a adressé au peuple, avec autant de facilité que d'onction, une exhortation familière et non écrite, pour engager les assistans à profiter des grâces et des secours qui leur étoient

offerts en abondance. M. l'abbé Rauzan attire la foule à Saint-Etienne-du-Mont ; les missionnaires entremêlent l'explication familière du catéchisme et des discours soignés sur les grands objets de la religion. Après avoir montré l'importance du salut et la nécessité de s'occuper de cette grande affaire, ils invitent leur auditoire à venir à la pratique, et à sortir de l'état d'indifférence où donnent tant de chrétiens. Dimanche dernier, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. l'abbé Cailleau prouva la divinité de Jésus-Christ par l'accomplissement des prophéties ; il sut mettre ce grand sujet à la portée de toutes les classes. M. l'abbé du Mesnildot réfuta les prétextes que l'on oppose dans le monde à la fréquentation des sacremens. MM. de Janson et Levasseur traitèrent le même sujet à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Un certain nombre d'hommes continue à donner l'exemple de l'assiduité aux exercices, et on remarque surtout de pieux jeunes gens qui président, dans les différentes paroisses, au chant des cantiques, et qui sont, par leur zèle et leur recueillement, un objet d'édification et d'encouragement pour le peuple.

— Samedi dernier, MM. les préfets du département de la Seine et de la police, accompagnés du corps municipal, sont allés, en grand cortége, à l'archevêché complimenter M. de Quelen sur sa nouvelle dignité. Ces magistrats ont été reçus par MM. les archidiacres, qui étoient allés au-devant d'eux, et qui les ont introduits chez M. l'archevêque. M. de Chabrol a porté la parole, et, après avoir parlé des regrets qu'a fait éprouver à la ville de Paris la perte de S. Em., il a exprimé tout ce que les fidèles ont droit d'attendre des instructions et des exemples d'un prélat héritier des vertus comme des vues de M. le cardinal. M. l'archevêque a répondu au discours de M. le préfet avec autant de sensibilité que d'à-propos, et s'est entretenu ensuite avec les magistrats.

— Depuis qu'il a été question de l'érection d'un second siége épiscopal dans le département du Nord, quelques personnes ont paru s'étonner que l'on créât un siége dans une ville qui n'en avoit pas autrefois, tandis que l'on supprimoit des siéges anciens et illustres. Nous ne sommes sûrement point partisans des suppressions, et nous regrettons plus que personne le non-rétablissement de métropoles et d'évêchés célèbres dans les annales de l'Eglise, et utiles au bien des fidèles. Toutefois, il faut convenir que la création d'un second siége dans

le département du Nord a pour elle des considérations fort importantes. Ce département est très-long; il renferme beaucoup de villes, et sa population, que nous avions portée à plus de 800,000 ames, passe, dit-on, 900,000, suivant les états les plus exacts et les plus récens. Autrefois, ce département étoit partagé entre trois ou quatre diocèses, Cambrai, Tournai, Ypres, Saint-Omer, etc. Lille, par exemple, étoit de Tournai, Dunkerque et Cassel étoient d'Ypres, Gravelines étoit de Saint-Omer, Douai étoit d'Arras. Tournai, Ypres et Saint-Omer comprenoient presque toute la Flandre occidentale; de sorte que le diocèse de Cambrai, quoique fort étendu, l'étoit cependant moins qu'aujourd'hui. Il y avoit eu, en 1817, un projet pour le restreindre; c'eût été de rétablir l'évêché de Saint-Omer, auquel on auroit donné pour territoire, d'abord l'arrondissement de Saint-Omer dans le département du Pas-de-Calais, puis les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck dans le département du Nord. Saint-Omer paroissoit dans une position plus favorable que Boulogne pour être rétabli; cette ville a conservé sa cathédrale, son évêché et son séminaire, tandis que Boulogne avoit perdu ces établissemens. Peut-être que Saint-Omer pourroit faire valoir encore ces avantages. Cette ville, située à l'extrémité nord de l'Artois, touche à la province de Flandre, et ce diocèse, composé comme nous venons de le dire, seroit encore assez grand pour occuper le zèle d'un évêque; il comprendroit près de 300,000 ames réunies sur un territoire compact. Si on n'adopte pas ce projet, et que, pour favoriser Lille, une de nos plus grandes villes, on y créât un siége, le département du Nord seroit partagé en deux portions à peu près égales, et il y auroit trois arrondissemens dans chaque diocèse; savoir : Lille, Hazebrouck et Dunkerque, dans l'un; Cambrai, Douai et Avesnes, dans l'autre. Ces deux diocèses passeroient encore en population plusieurs autres diocèses du royaume.

— Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ayant empêché jusqu'ici de donner le troisième article que nous avons annoncé sur la *Défense* de M. de la Mennais, nous dirons au moins quelque chose, pour ne pas rester trop en arrière, de quelques écrits publiés à l'occasion de la doctrine de cet auteur. Il a paru une *Lettre à M. de la Mennais contre sa méthode de philosophie*, par M. l'abbé Bataillé,

in-8°. de 30 pages. Cette *Lettre*, datée du 28 juin de cette année, ne semble pas avoir produit une impression bien profonde dans le public capable d'avoir un avis sur ces matières. M. l'abbé Bataillé avoue qu'il n'a pas lu le second volume de l'*Essai*, et je croirois même qu'il n'a pas lu avec beaucoup de soin les ouvrages de M. de la Mennais, puisqu'il l'accuse d'avoir de la haine contre ceux qui aspirent à la connoissance certaine de la vérité en exerçant leur raison. Assurément un tel sentiment est bien éloigné des intentions de l'auteur de l'*Essai*, et rien dans ses écrits n'autorise à le lui attribuer. On a même cru voir dans la *Lettre* de M. Bataillé d'autres erreurs un peu plus graves; par exemple, à l'endroit où il dit en général, et sans restriction, qu'il *ne fait point un crime à ceux qui habitent les terres infidèles ou hérétiques de demeurer dans l'erreur;* et à un autre endroit, où il semble dire que la grâce est *très-rare et très-peu commune*. Il est probable que ce n'est point là ce qu'il vouloit dire, mais c'est ce qu'il dit; et cette méprise prouve qu'il est plus difficile qu'on ne croit de s'expliquer avec une rigoureuse exactitude sur ces matières délicates. De plus, M. Bataillé a publié deux autres brochures, l'une intitulée : *la Philosophie de Descartes justifiée de l'accusation de scepticisme*, in-8°. de 44 pages, et *Résumé des deux écrits contre la Défense*, in-8°. de 32 pages. Le silence que nous avions gardé sur la première brochure nous a privé de l'avantage de recevoir celles-ci, qui, à ce qu'on dit, n'ont pas encore converti tous les partisans de M. de la Mennais, ni mis sa doctrine au néant. Depuis, nous avons reçu deux autres écrits, savoir : une *Réfutation de la doctrine exposée par M. de la Mennais dans le second volume de l'Essai*, par M. Bouchitté, in-8°. de 91 pages, et une *Réfutation de la doctrine de l'autorité du genre humain*, par M. ***, 1821, in-8°. de 83 pages. Nous n'avons pas encore eu le temps d'examiner ces brochures, dont nous parlerons plus tard; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire quelque chose d'une lettre que nous avons reçue, sur le même sujet, de M. Bellugou. M. Bellugou est l'auteur d'une *Réfutation* de M. de la Mennais, dont nous avions rendu compte dans notre n°. 697. Il n'a point été content de notre article, et nous a adressé une lettre de 4 pages, grand in-4°., caractère très-serré. Sans cette longueur excessive, nous aurions pu donner à M. Bellugou une preuve de notre impar-

tialité en insérant sa réclamation, quoiqu'en vérité le ton et le style en soient un peu vifs, pour ne pas dire amers. Il y a lieu de croire que ce ton et ce style n'eussent pas fait beaucoup d'honneur à la modération de M. B. Là il m'appelle *mon cher rédacteur*, et sûrement cette apostrophe n'est point chez lui un terme d'amitié envers un homme qu'il n'a jamais vu. Il me parle de mon *métier;* il m'accuse d'*outrager cette pudeur naturelle que l'effronterie elle-même est obligée de respecter;* et à quel propos ces exagérations emphatiques? Parce que j'ai dit que M. B. étoit toujours armé du reproche. Il se complaît dans son ouvrage, et paroît très-content de sa fidélité à suivre les devoirs de son état. Je le laisse dans cette bonne opinion, et je le prie seulement de permettre que je n'admire pas son livre, et que je croie qu'il n'a pas entendu M. de la Mennais. Il vient encore de mettre au jour un nouvel écrit intitulé : *de la Nécessité et des avantages de la philosophie individuelle*. C'est une suite de lettres dont la première seule a paru. Elle a obtenu des éloges dans le *Constitutionnel* et le *Courrier*, journaux qui sont, comme tout le monde sait, juges très-compétens en fait d'orthodoxie, et sur lesquels les amis de la religion aiment à former leur opinion en matière de doctrine. Puisque M. Bellugou recherche de tels approbateurs, c'est apparemment qu'il renonce à obtenir des suffrages dans le clergé et parmi les fidèles qui s'occupent de ces hautes questions, et qui pesent les autorités de part et d'autre.

— Le clergé du département des Ardennes, tout en se félicitant du rétablissement du siége de Reims, n'a pu cependant oublier les liens qui l'avoient attaché quelque temps à un autre diocèse. Après avoir offert ses respects et ses vœux au successeur de saint Remi, il a voulu payer aussi le tribut de la reconnoissance au prélat qui étoit chargé depuis quinze ans de cette portion du troupeau. Le clergé de Charleville et celui de l'arrondissement de Rhétel ont écrit à M. l'évêque de Metz des lettres pleines d'un attachement filial et des plus honorables sentimens. Ils rappellent les soins du prélat, ses courses, ses instructions, son zèle à former d'utiles établissemens. L'adresse du clergé de Charleville est signée de M. l'abbé Delvincourt, archidiacre et vicaire-général, et de douze autres ecclésiastiques de la ville et des environs. L'adresse du clergé de Rhétel est signée de M. Ludinart, curé de cette ville; de M. Massé, curé d'Asfeld; de M. Hannequin,

curé de Château-Porcien, et de quinze autres ecclésiastiques. Nous regrettons de ne pouvoir rien citer des adresses, qui respirent la plus touchante sensibilité, et qui font à la fois le plus bel éloge du prélat qui a su inspirer tant de respect et d'affection, et de ses dignes coopérateurs, qui savent apprécier ses travaux et ses vertus.

— La lettre de M. de Haller à sa famille, pour lui annoncer son retour dans le sein de l'église catholique, a eu un succès bien constaté. On vient d'en donner, chez M. Méquignon, une sixième édition, qui est augmentée des reflexions de M. de Bonald sur ce sujet, et de sa correspondance avec M. Fischer, relativement à l'expulsion de M. de Haller du conseil souverain de Berne. Ces pièces ne peuvent qu'ajouter plus d'intérêt à la lettre même, et fortifier les raisons qu'on y trouve. D'un autre côté, les protestans redoublent d'efforts pour affoiblir l'impression qu'a faite la démarche et la lettre du magistrat de Berne. Il a paru à Genève une *Lettre à M. Guers*, au sujet de la réimpression de la lettre de M. Haller. De plus, on a pris la peine de traduire de l'allemand un *Examen de la Lettre* de M. de Haller par le professeur Krug, de Leipsick, le même qui a proposé une croisade contre les Grecs. Nous avons reçu ces deux écrits, et nous en rendrons compte très-prochainement, d'autant plus qu'on nous a mêlé dans ces débats. En dernier lieu, le professeur Studer de Berne vient d'attaquer son compatriote, et on a publié ces jours-ci une nouvelle lettre de M. Fischer, en réponse à celle de M. de Bonald. Il est aisé de voir, par tous ces mouvemens que se donne le parti protestant, combien il craint l'effet naturel de l'exemple qu'a donné M. de Haller; et en effet une telle démarche dans un homme connu par la loyauté de son caractère, et l'écrit où il rend compte de ses motifs avec tant de candeur et de sensibilité, ont ébranlé beaucoup d'esprits, et affoibli bien des préjugés.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur a accordé un secours de 600 fr. à deux cultivateurs de la commune de Saint-Cyprien (Corrèze), qui ont été ruinés par un incendie. Ce Prince a aussi envoyé 400 fr. et Mgr. le duc d'Angoulême 300 fr. au sieur Genin, instituteur à Eiragues (Bouches-du-Rhone), qui a essuyé d'affreux malheurs dans un incendie, le 30 juin dernier. S. A. R., après avoir chassé, le 3, dans la forêt de Senars, a remis au maire de Montgeron une somme de 300 fr. pour les indigens.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est parti, le 5 au matin, pour son voyage dans les départemens du Nord; S. A. R. est accompagnée de MM. les ducs de Damas et de Guiche, et des officiers attachés à sa personne. M. le duc de la Chatre est aussi parti pour Lille.

— Le 4, à neuf heures du matin, la musique des gardes du corps a exécuté des symphonies dans les appartemens de LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri. A dix heures, Mgr. le duc de Bordeaux, et sa sœur Mademoiselle, ont été apportés dans les appartemens de leur auguste aïeul et de leur mère, à l'occasion de leur fête. LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri ont ensuite reçu les félicitations de Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, de Mlle. d'Orléans, et de Mme. la duchesse de Bourbon. LL. AA. RR. ont reçu également les hommages des officiers de la garde nationale et de tous les corps de la garnison, des ministres, des ambassadeurs, du corps municipal, et d'un grand nombre de pairs, de députés et d'officiers généraux.

— Le dernier *Bulletin des Lois* contient une ordonnance royale, du 20 octobre, portant publication d'une convention conclue, le 2 du même mois, entre le Roi de France et le roi des Pays-Bas, pour l'extradition réciproque des déserteurs.

— Une autre ordonnance royale est relative à l'organisation des commissions administratives des hospices, aux attributions des administrateurs, aux formes du service intérieur, et de la comptabilité de ces établissemens. Il sera formé des conseils composés de principaux fonctionnaires et de notables citoyens, dont l'assistance fortifiera l'administration, donnera de la solennité à ceux de ses actes qui en exigent, les entourera de plus de confiance, et fournira ainsi de nouveaux motifs à la charité publique.

— Le Roi a nommé une commission chargée d'examiner les rapports relatifs à l'exploration de la rivière de la Mana, dans la Guyane françoise, à un plan d'établissement de familles de laboureurs françois sur les bords de cette rivière, et à toutes les questions qui pourroient se rattacher à cet objet. Les membres de cette commission sont: MM. Lainé, Barbé-Marbois, de Clermont-Tonnerre, Froc de la Boulaye, Duvergier de Hauranne, Delessert, Dussumier-Fonbrune et Jacques Lefebvre.

— M. Millet de Chevers, procureur-général près la cour royale de Colmar, est nommé premier président près la même cour; et M. Desclaux, président de chambre en la cour royale de Corse, est nommé procureur-général à Colmar.

— Le 3, la cour royale a assisté, pour sa rentrée, à une messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Desjardins, vicaire-général, dans une chapelle temporaire élevée entre les salles d'audience de la première et de la seconde chambres. Après la messe, M. Billecocq, nouveau bâtonnier, a prêté serment, ainsi que tous les membres du conseil de discipline, et M. Jaubert, avocat-général, a prononcé un discours.

— Le 3, MM. les députés se sont réunis sous la présidence de M. Anglès, doyen d'âge. Environ cent vingt membres étoient présens.

On a tiré au sort la députation de vingt-cinq membres destinée à aller au-devant de S. M. le jour de la séance royale.

— M. le marquis de Montchenu, commissaire du Roi à l'île Sainte-Hélène, est arrivé à Paris, le 31 octobre, et a fait une visite à M. le président du conseil des ministres.

— M. le comte de Muyssart, membre de la chambre des députés, dont les fonctions, comme maire de Lille, étoient expirées, vient d'être nommé de nouveau par le Roi à ce poste important. Il a été installé le 31 octobre.

— M. l'évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, a offert 200 fr. pour l'acquisition du domaine de Chambord, et MM. les grands-vicaires et chanoines de son chapitre ont donné une somme semblable pour le même objet. M. l'évêque de Soissons a souscrit pour 100 fr.

— M. le vicomte de Scépeaux, maréchal-des-camps des armées du Roi, commandant le département de la Seine-Inférieure, est mort à Angers, le 28 octobre, à l'âge de 52 ans. Le vicomte de Scépeaux avoit fait ses premières armes dans la Vendée, et s'étoit distingué parmi les généreux défenseurs de l'autel et du trône.

— M. le comte de Tournon, préfet de la Gironde, a fait ouvrir une souscription destinée à secourir les François qui, enfermés en ce moment dans Barcelonne, sont en proie à la fièvre jaune et à la misère.

— Un décret des cortès de Lisbonne, sanctionné par le Roi, porte que le prince royal sera rappelé du Brésil en Portugal, et qu'aussitôt après son arrivée, il fera un voyage en Espagne, en France et en Angleterre, accompagné de personnes dévouées au système représentatif.

— Des religieux de saint François, au nombre de dix, qui s'étoient rendus à Tortose pour donner des secours aux malades, ont péri victimes de leurs dévoûment.

— Le 24 octobre, les amis du fameux Riego avoient le projet de faire une procession en l'honneur de leur héros; mais les mesures énergiques que le général Morillo et le chef politique avoient prises, ont rendu impuissante toute tentative à ce sujet. Quelques-uns des plus mutins, qui ont voulu parcourir les rues en poussant des vociférations séditieuses, ont été arrêtés.

— On a arrêté à Rome, sur la demande du roi de Naples, M. Carcilli, commandant de Naples.

— La police de Brunswick a fait arrêter et renfermer dans une maison de correction un étudiant, nommé Clod, qui alloit de porte en porte chercher des recrues pour une expédition en Grèce.

Séance royale pour l'ouverture de la session des chambres.

Le 5 novembre, à midi et demi, MM. les pairs, en grand costume, sont venus occuper leurs places à la droite du trône; immédiatement après, MM. les députés sont entrés dans la salle, et se sont placés au côté opposé. Pendant que les députations des deux chambres étoient allées au devant de S. M., LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri, suivies des dames attachées à leurs personnes, sont venues occuper la tribune qui leur avoit été préparée à la gauche du trône.

Peu d'instans après, le Roi a paru, et a été salué par les cris unanimes de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* S. M. avoit à sa droite S. A. R. MONSIEUR, et à sa gauche S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, tous deux en costumes de pairs de France. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême étoit absent. A peu de distance étoient M. Dambray, chancelier de France, M. le prince de Talleyrand et les grands officiers de la couronne. Toute l'assemblée étoit debout, et découverte. S. M. a invité MM. les pairs de s'asseoir, et M. le chancelier a transmis, au nom du Roi, la même invitation à MM. les députés. S. M., après avoir découvert un moment son front auguste, a salué l'assemblée, et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est toujours avec confiance, et cette fois sous de favorables auspices, que je viens ouvrir votre session.

» Les années précédentes j'ai dû vous associer à mes peines.

» Plus heureux aujourd'hui, je n'ai qu'à rendre grâce au Tout-Puissant de la protection constante qu'il accorde à la France. Le fils par qui le ciel a soulagé mes douleurs croît avec la prospérité publique, et continue d'être pour moi une source de consolations et d'espérances. Cet enfant, mon cœur m'en répond, sera digne de nos vœux; il méritera l'amour dont mes peuples entourent son berceau.

» Mes relations avec les puissances étrangères n'ont pas cessé d'être amicales, et j'ai la ferme confiance qu'elles continueront de l'être.

» De grandes calamités affligent l'Orient. Espérons qu'elles approchent de leur terme, et que la prudence et le bon accord de toutes les puissances trouveront le moyen de satisfaire à ce que la religion, la politique et l'humanité peuvent justement demander.

» Les forces navales que, dans cette circonstance, j'ai dirigées sur les mers du Levant, ont atteint le but que je m'étois proposé; toujours elles ont efficacement protégé mes sujets, et souvent elles ont prêté au malheur un utile secours.

» Un fléau destructeur désole une partie de l'Espagne; j'ai prescrit et maintiendrai les précautions sévères qui défendent de la contagion nos frontières de terre et de mer.

» Si nous portons nos regards sur l'intérieur, que de motifs n'avons-nous pas de bénir la Providence!

» Les sensibles progrès de l'industrie, de l'agriculture et des arts, attestent ceux du commerce, et bientôt des voies nouvelles, en multipliant les moyens de communications et d'échanges, étendront le bien-être général sur toutes les parties du royaume.

» La prospérité des finances, la clarté des comptes et la fidélité aux engagemens, ont affermi le crédit public, et accru les ressources de l'État.

» L'époque à laquelle je vous ai convoqués, et les ordres que j'ai donnés pour que les lois de finances vous soient d'abord présentées, manifestent assez mon désir de mettre un terme aux demandes de crédits provisoires. Les chambres s'empresseront sans doute de seconder mes intentions.

» Notre heureuse situation, et le retour de la tranquillité intérieure et extérieure, nous ont déjà permis de diminuer le plus onéreux des impôts, celui qui attaque la reproduction à sa source en surchargeant la

propriété foncière. Les contribuables vont, dès la prochaine année, jouir intégralement de cette diminution. Je désire que successivement, et dès que les besoins du service et la dignité de la France le permettront, les divers impôts dont se compose le revenu public soient étudiés, et, s'il se peut, allégés ou mieux répartis.

» Les lois sont respectées, les dépositaires de mon pouvoir se pénètrent chaque jour davantage de leur esprit; l'ordre et la discipline règnent dans mon armée.

» Partout les passions se calment, les défiances se dissipent, et j'aime à reconnoître, Messieurs, que, par votre loyale assistance, vous avez puissamment contribué à tous ces biens.

» Persévérons dans les sages mesures auxquelles il faut attribuer de si heureux résultats; persévérons dans cette unité de vues qui a si efficacement désarmé la malveillance, et comprimé les derniers efforts de l'esprit de trouble et de désordre. Le repos de l'Europe n'y est pas moins intéressé que le nôtre. C'est ainsi que se développeront tous les sentimens généreux dont je sais que les cœurs abondent, et que vous appuyerez sur la reconnoissance, l'amour et le respect de mes peuples, le trône protecteur de toutes leurs libertés ».

Le discours terminé, les plus vives acclamations se sont fait entendre. M. le chancelier a annoncé que S. M. permettoit à MM. les pairs nouvellement nommés de prêter serment entre ses mains. M. de Bernis, archevêque de Rouen, étoit un des pairs qui ont prêté le serment. Le même serment a été prêté par les députés dernièrement élus. M. le chancelier a déclaré, au nom du Roi, que la session étoit ouverte. La levée de la séance et le départ du Roi ont été l'occasion de nouvelles acclamations. LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri, ont aussi reçu les mêmes témoignages d'amour et de dévoûment. Une salve d'artillerie a annoncé la rentrée du Roi au château.

L'édition des *Œuvres choisies de Bossuet*, en 23 volumes in-12, se poursuit avec activité. Nous avions déjà annoncé les deux premiers volumes de l'*Histoire* du prélat, et le tome premier des *Œuvres*, renfermant les *Élévations sur les mystères*. On a fait successivement paroître les deux derniers volumes de l'*Histoire*, et les tomes II, III et IV des *Œuvres*. Les volumes de l'*Histoire* ont absolument la même distribution que ceux de l'édition in-8°. Quant aux *Œuvres*, les tomes II et III contiennent les *Méditations sur les Évangiles*. L'éditeur a réuni dans le tome IV plusieurs écrits qui dans l'édition in-8°. étoient répartis en différentes classes, comme le *Traité de la concupiscence*, le *Discours sur la vie cachée en Dieu*, des *Réflexions* et *Prières*, les *Méditations pour le temps du jubilé*, la *Préparation à la mort*, les *Maximes et Réflexions sur la comédie*, etc. Il est difficile de rassembler plus d'objets en un petit espace; et en général tous ces volumes sont pleins, et répondent aux intentions et aux promesses de l'éditeur, qui avoit annoncé une édition économique. Pour ceux qui n'ont pas besoin de tout Bossuet, il est difficile de trouver un choix de ses Œuvres mieux dirigé et moins cher. On souscrit toujours au bureau de ce journal; prix, 40 fr.

Sur une brochure intitulée : de la Communion *in Divinis* avec Pie VII; Londres, 1821, in-8°, de 105 pages.

C'est encore ici un nouvel écrit de M. Blanchard, de cet intrépide fauteur du schisme de la petite église. Cet écrit constate de plus en plus, et l'audace de l'auteur, et le désordre qui s'est mis dans les rangs de ses partisans. Nous avons déjà, en rendant compte des *Lettres apologétiques* de l'abbé Gaschet, fait voir jusqu'à quel point la division étoit venue dans ce parti. Depuis le mal s'est accru; aujourd'hui la rupture est entière, et ceux qui prétendent rester dans la communion du Pape, et ceux qui l'ont abandonnée, s'attaquent et s'anathématisent avec une ardeur incroyable, dans des écrits pleins d'orgueil et d'amertume. La brochure dont nous avons à parler peut donner quelque idée de cette guerre.

Il avoit paru, en novembre 1820, une brochure de 12 p., sous ce titre : *Faits connus, Principes certains, et Conséquences nécessaires*, in-8°. Dans cet écrit, imprimé à Somerstown, près Londres, sans désignation d'année, on prétend prouver qu'il faut absolument se séparer du Pape, parce qu'en communiquant avec les constitutionnels il est enveloppé dans la condamnation portée contr'eux. L'auteur, qui paroît être l'abbé Clément, ecclésiastique anti-concordataire, demeurant en Normandie, et dont nous avons déjà cité quelques écrits du même genre; l'auteur, dis-je, décide qu'on ne peut en conscience communiquer *in divinis*, ni avec les constitutionnels, ni avec les concordataires, ni avec le Pape, ni avec M. Poynter, ni avec tous ceux qui communiquent avec ceux-là. Tel est le jugement sans appel de cet inclément théologien. Ceux qui ont la foiblesse de rester dans la communion de Pie VII, il les appelle des *communicateurs pontificaux*, et il met sur la même ligne et les constitutionnels, et les concordataires, et les anti-concordataires, qui ne rompent point avec le Pape; et il présente, comme également coupables, et *P.* (sans doute M. Poynter), qui exige une déclaration de communion avec le souverain Pontife, et *B.* (on croit que l'au-

teur a voulu indiquer M. l'évêque non démissionnaire de Blois), qui demande aussi, pour donner des pouvoirs, que l'on déclare être en communion avec Pie VII. Il s'étonne que ceux qui ont refusé de signer la formule proposée par le premier, se prêtent volontiers à faire la déclaration verbale que le second réclame des prêtres qui veulent obtenir de lui des pouvoirs. Telle est la substance de cette brochure, que l'on croit avoir été revue et approuvée par l'abbé Blanchard.

Cet écrit schismatique, et cette décision téméraire, ont excité le zèle d'un autre ecclésiastique anti-concordataire, mais qui ne va pas tout-à-fait aussi loin. M. Bigot, ancien ami de l'abbé Blanchard, a répondu à la brochure par une lettre, où il reproche à cet auteur et à son parti de se séparer d'un Pape que toute l'Eglise reconnoît, de rompre avec l'épiscopat, de n'avoir conséquemment point de pouvoirs, de se placer par le fait dans la même position que les constitutionnels rebelles à l'Eglise et au saint Siége, d'insulter le souverain Pontife de la manière la plus outrageante, et de poser des principes qui consacrent l'anarchie et légitiment la révolte. M. Bigot interpelle surtout assez vivement l'abbé Blanchard, qu'il supposoit l'auteur des *Faits connus*, et il lui adresse des argumens *ad hominem* assez pressans. Cette lettre, à laquelle il n'a pas mis son nom, a excité la bile d'un homme peu endurant, et le fécond abbé Blanchard a ajouté une nouvelle brochure à toutes celles dont il fatigue l'Eglise depuis près de vingt ans.

Dans cet écrit, intitulé : *de la Communion* in Divinis *avec Pie VII*, M. Blanchard se plaint sérieusement qu'on l'attaque et qu'on le diffame, et il oublie que lui-même attaque et diffame continuellement le chef de l'Eglise. *L'énormité de la calomnie*, dit-il à son adversaire, *croît à raison du crime imputé, et du caractère de celui auquel on l'impute.* Ainsi M. Bigot est inexcusable d'écrire contre M. Blanchard; mais M. Blanchard n'a aucun reproche à se faire pour les injures qu'il lance contre le souverain Pontife. Il paroît que M. Blanchard a une très-haute idée de sa dignité et des égards qui lui sont dus, et il nous réduit à souhaiter qu'il voulût bien témoigner pour le Pape la moitié du respect qu'il réclame pour lui-même.

On lui objecte qu'il n'a pu se séparer du Pape avant le jugement de l'Eglise, et lui-même dit dans sa brochure : *Certes, il n'est venu dans l'esprit d'aucun de nous que nous dussions*

rompre de communion avec un supérieur ecclésiastique, du moment que, d'après notre propre jugement, nous le croirions tombé dans l'hérésie, ou dans un crime quel qu'il soit; ce seroit constituer les inférieurs juges de leurs supérieurs, consacrer le désordre dans l'Eglise, établir l'anarchie spirituelle; il faut donc, pour autoriser la séparation, un jugement préalable, et une notoriété de résistance. Ainsi M. Blanchard se condamne lui-même; car où est le *jugement préalable* porté contre Pie VII? Il n'y en a pas d'autres que celui de M. Blanchard et de ses adhérens. L'Eglise a connu la démarche de Pie VII, et elle a gardé le silence; elle reste en communion avec ce pontife, qu'on prétend être jugé. Les évêques dans les deux mondes reçoivent de lui leur institution; les fidèles dans tous les Etats catholiques reçoivent de lui leurs pasteurs; tous les prêtres catholiques de l'univers prient pour lui au canon de la messe. Toute l'Eglise le reconnoît donc comme son chef, et, si quelques prêtres prétendent rompre avec lui, cette audace de quelques *inférieurs qui se constituent juges de leurs supérieurs*, est, de leur aveu, une source de *désordre* et d'*anarchie*.

Mais, ajoute l'abbé Blanchard, *l'épiscopat ne reconnoît Pie VII pour son chef que dans l'ignorance où il est de ses actes et de ses erreurs*. Pitoyable défaite! comme si l'on pouvoit supposer que l'Eglise peut tolérer, au moins par son silence, les écarts attribués à son chef, et comme si le Concordat n'avoit pas fait assez de bruit pour que tous les évêques fussent instruits des principales circonstances de cette grande affaire. Où ignore-t-on aujourd'hui la mesure que prit alors le Pape? ce n'est assurément ni en France, ni en Italie; ce n'est point en Angleterre, où M. Blanchard et ses adhérens ont publié tant de brochures; ce n'est point en Allemagne, en Espagne, dans les Pays-Bas, où les évêques ont eu, surtout depuis la révolution, de plus fréquentes communications avec notre clergé, et où même plusieurs d'entr'eux ont été forcés, par les circonstances politiques, de venir en France. Ainsi on a vu à Paris, dans le temps du concile, plusieurs évêques d'Allemagne. Des évêques d'Espagne s'y réfugièrent aussi lors de l'invasion, et d'autres prélats de la même contrée, ainsi que du Portugal, viennent encore de se retirer en France. Des évêques des Etats-Unis, du Levant et des Indes ont séjourné successivement parmi nous. Ces

églises ne peuvent donc ignorer ce qui s'est passé il y a vingt ans. Où sont leurs réclamations? ou plutôt ne voyons-nous pas tous ces évêques fraterniser avec les nôtres. Partout l'épiscopat catholique est en communication avec le nôtre, comme avec Pie VII; donc ceux qui ont rompu la communion avec Pie VII, l'ont aussi rompue avec l'épiscopat, et par conséquent avec l'Eglise. M. Blanchard lui-même a, pendant quinze ans, suivi le principe de communication; jusqu'en 1815, il ne s'étoit point prononcé pour la rupture. Quelle nouvelle lumière lui est survenue, en 1816? qui l'a autorisé à rompre dans le temps même où les évêques qu'il se vantoit de suivre resserroient leurs liens avec le saint Siége? N'est-il pas visible qu'il a été entraîné à cette démarche par les suites naturelles de l'esprit d'erreur et de schisme qui pousse ses sectateurs d'abîme en abîme? Il a eu honte d'aller moins loin dans cette route funeste que l'abbé Gaschet, son rival, et il a cédé à l'exagération et à la fougue qu'il avoit fomentées lui-même dans son parti.

On prétend que, dans un moment d'épanchement, il lui est échappé de dire : *Ah! si j'avois seulement un évêque!* Il nie le propos; mais il constate par ses propres aveux le dénuement où il se trouve. Il déplore la défection des évêques qui ont abandonné *les réclamations*. Les uns ont accepté de nouveaux siéges; les autres, et il les nomme, les évêques non démissionnaires de Vannes, de Digne et de Carcassonne, sont, dit-il, *à Paris en pleine et publique communion avec l'église concordataire; ils n'ont pas condamné, quelques-uns même ont pressé la signature de la formule d'apostasie.* C'est ainsi que cet homme, qui a perdu toute mesure, appelle la formule demandée par M. Poynter: il ose qualifier d'*apostasie* une signature réclamée par le Pape et les évêques. Enfin, il n'est guère moins mécontent du seul évêque qui persiste à donner des pouvoirs en opposition avec le Concordat, de M. de Thémines, évêque non démissionnaire de Blois, parce que ce prélat, avant de donner des pouvoirs à ceux qui lui en demandent, exige qu'on lui promette de ne pas rompre de communion avec le Pape. Il n'a donc pour lui aucun évêque vivant; il l'avoue au moment même où il s'efforce de le dissimuler; et, quand on lui oppose ce terrible abandon, il divague, il se perd dans des distinctions et des explications hors de propos; il appelle les morts à son secours, attendu

qu'on fait dire aux morts tout ce qu'on veut ; mais il n'allègue au fait rien de précis, et il laisse l'objection dans toute sa force, parce qu'en effet il n'avoit rien de solide à répondre.

Au fond, les deux partis en sont souvent réduits là dans cette controverse. Les *communicateurs* et les *séparés*, comme ils s'appellent, se portent réciproquement des coups que chacun pare assez mal. Vous n'avez point d'évêque, disent les *communicateurs* aux *séparés*; en vous séparant du Pape, vous vous séparez de l'Eglise; vous n'êtes plus dans l'unité, vous n'avez plus de pouvoirs; vous exercez un ministère de mort. Où est l'Eglise, si Pie VII, comme vous osez le dire, et comme Blanchard le dit encore dans cette brochure, *a passé du côté de l'ennemi*, et si les évêques le suivent dans cette défection, ou ne réclament pas? Embarrassés de répondre à ces interpellations difficiles, les *séparés* s'en dédommagent par d'autres interpellations. Comment, disent-ils à leur tour aux *communicateurs*; comment pouvez-vous rester en communion avec un pape qui, selon vous, *a détruit l'unité*; avec un pape *violateur*, selon vous, *des dogmes, de la morale et de la discipline de l'Eglise?* Pourquoi rompez-vous avec les concordataires, parce qu'ils sont en communion avec les constitutionnels, et prétendez-vous rester unis de communion avec Pie VII, qui est aussi dans la communion des constitutionnels et des concordataires? Pie VII, dans le bref à M. Poynter, a déclaré qu'il falloit signer la formule proposée par cet évêque, sous peine d'être schismatique; en désobéissant à son ordre, vous êtes donc schismatique à ses yeux, et il ne vous reconnoît plus pour être de sa communion.

Les *communicateurs* ne répondent pas plus à ces questions que les *séparés* n'avoient répondu aux précédentes. Les uns reprochent à l'abbé Blanchard et à l'abbé Gaschet leurs invectives contre le Pape; mais l'abbé Blanchard, qui a de la mémoire, leur répond qu'eux-mêmes n'en ont guère moins dit, et il leur cite les *Lettres apostoliques* de M. de Thémines (voyez notre n°. 489, tome XIX), où il est dit que le Pape a détruit l'unité, ôté à l'Eglise ses véritable caractères, anéanti la succession des pasteurs, etc. Les *communicateurs* accusent les *séparés* d'être trop hardis, et ceux-ci reprochent aux premiers d'être inconséquens. Vous n'avez pas un évêque, disent les *communicateurs*; et combien en avez-vous donc, répondent les *séparés?* vous ne nous en montrez qu'un. Eh! Mes-

sieurs, ne soyez pas si fiers, et songez que vous pouvez vous voir bientôt réduits au même dénuement que nous.

C'est ainsi que les deux petites portions d'une église déjà si petite se harcèlent mutuellement. Rien, ce semble, n'est plus fait pour rappeler à l'unité ceux qui s'égarent, que ces tristes débats, que ces écarts réciproques, que ces objections si pressantes, et dont on ne se tire que par des récriminations. Ainsi l'abbé Blanchard, dans l'écrit que nous avons examiné, ne résout point les difficultés qu'on lui oppose, mais il porte à son adversaire, qui est, comme lui, de la petite église, des coups que celui-ci ne paroît point avoir repoussés. Puisse cette impossibilité de part et d'autre de répondre d'une manière catégorique aux questions les plus simples, et aux objections les plus plausibles, ramener ces hommes qui s'étoient signalés dans les premiers temps de nos troubles par leur attachement à l'Eglise et à ses pasteurs, mais qu'un excès de zèle a si fort écartés de la route où ils marchoient. *Currebatis benè; quis vos impedivit?* Il y a trente ans, ils virent le Pape et les évêques applaudir à leur courage; aujourd'hui, ils ont contr'eux le Pape et les évêques. Les uns nomment un seul évêque pour eux; les autres n'ont pas même cette triste ressource. Les premiers prétendent rester dans la communion du Pape, qui les condamne; les autres traitent le Pape comme un apostat, et sont familiarisés avec cet excès d'audace. Les uns et les autres, unis il y a quelques années, se consoloient du moins ensemble dans leur isolement du reste de l'Eglise; aujourd'hui les voilà divisés. Cette communion, déjà si petite, est encore rétrécie; car ils ne veulent plus communiquer les uns avec les autres, et ils déclarent réciproquement qu'ils se souilleroient par cette communication. Triste situation d'un parti qui s'affoiblit chaque jour par ses propres divisions; c'est bien la branche séparée du tronc, et dont les rameaux, n'étant plus alimentés par la sève commune, tombent et meurent les uns après les autres.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Une ordonnance récente de S. M. donne à M. le cardinal de Bausset le titre de ministre d'Etat et de membre du conseil privé. On croit que le Roi a voulu dédommager par

là S. Em. des honneurs qu'elle a refusés dernièrement avec tant de modestie. L'entrée d'un si illustre prélat dans le conseil privé, sera sans doute aussi utile qu'honorable pour le clergé. M. le cardinal de Bausset est aujourd'hui le seul cardinal françois; et comme l'état de sa santé ne lui permettroit peut-être pas de se rendre à Rome en cas de besoin, et qu'alors la France n'y seroit pas représentée, on pense que S. M. demandera le chapeau pour quelques-uns de nos prélats. Nous ne nous permettrons pas de désigner ceux que la voix publique semble appeler à cette haute dignité; mais nous ferons des vœux pour que la France obtienne, dans le sacré Collége, le nombre de places que lui assigne un ancien usage, et que les intérêts et la dignité de cette puissance réclament également. On a d'autant plus lieu de s'attendre à une promotion de cardinaux, que le sacré Collége a éprouvé depuis quelques années de grandes pertes. Il est réduit aujourd'hui à quarante-six membres, dont un françois, un espagnol, un portugais, trois allemands, et le reste des différentes parties de l'Italie.

— M. l'archevêque de Paris a été complimenté par des députations de la cour royale et des tribunaux de la capitale. Le prélat a reçu également ces jours derniers les supérieurs des séminaires, la Faculté de théologie et le conseil académique de l'Académie de Paris. Tous ces corps ont adressé à M. l'archevêque des discours qui exprimoient leur respect et leur dévoûment; M. de Quelen y a répondu avec autant de grâce que d'à-propos. Dans sa réponse à la Faculté de théologie, on a remarqué que le prélat a exprimé le vœu du rétablissement de la Sorbonne. Nous citerons sa réponse au conseil académique :

Messieurs, l'éducation fut aussi l'objet de la sollicitude particulière de S. Em. La formation des cours académiques a été pour elle un grand point de tranquillité. Elle a vu dans les membres distingués qui les composent un garant assuré des bonnes études et des bons principes. J'ai recueilli ces espérances, et si, pour les réaliser, vous avez besoin du secours de notre ministère, vous pouvez compter d'avance, Messieurs, sur les efforts de mon zèle et sur le concours du clergé de mon diocèse.

— Tous les journaux ont parlé des sœurs de Saint-Camille, qui sont allées à Barcelonne se dévouer aux soins des malades. Deux de ces sœurs sont en effet parties de Paris pour cet objet, et on a reçu une lettre d'elles, datée du 27 octobre. Elles étoient arrivées à Barcelonne, le 21, et logeoient dans la maison

du consul de France. Le 26, la sœur Josephe, une d'elles, entra à l'hôpital des pestiférés, et on lui confia la surveillance des salles des femmes. La sœur Vincent, l'autre hospitalière, étoit encore au consulat pour se remettre des fatigues du voyage. C'est elle qui écrit, et elle fait l'éloge du dévoûment des médecins françois, en même temps qu'elle peint la désolation qui règne dans la ville. La lettre est adressée à la supérieure de l'établissement, formé à Paris, rue Notre-Dame des Champs, n°. 42. C'est par erreur que tous les journaux les appellent sœurs de Sainte-Camille; leur nom est *sœurs de Saint-Camille*, et elles font profession de suivre à peu près la même règle que les Clercs Réguliers pour le service des malades, fondés en Italie par Saint-Camille Lelli. Ce vertueux et charitable prêtre, né au royaume de Naples, en 1550, et mort à Rome, le 14 juillet 1614, a été canonisé par Benoît XIV, en 1746. Son ordre, approuvé par plusieurs papes, est principalement répandu en Italie. On essaie en ce moment, à ce qu'il paroît, de l'introduire en France. Une pieuse fille, qui a rendu beaucoup de services aux malades dans les hôpitaux et les prisons, a réuni une douzaine de sœurs animées du même esprit. Elles vont visiter les malades à domicile, et se rendent aussi dans les prisons. Elles ont publié un *Prospectus*, signé Renée Maunoir, ou Sœur de la Providence, et elles reçoivent les femmes ou filles qui voudroient s'associer à leur œuvre. Il y a de plus un semblable projet d'établissement pour les hommes, et on a répandu récemment un avis imprimé pour l'annoncer, et un *Prospectus* d'une institution de Saint-Camille Lelli. Il est signé Jeanty; nous supposons qu'il est duement autorisé à prendre le titre de supérieur général. Il vient aussi de former une maison d'éducation. On ne voit pas trop comment la direction d'une maison de ce genre peut s'accorder avec les fonctions d'hospitaliers. Les journaux ont parlé récemment de deux autres sœurs de Sainte-Camille (lisez plutôt de Saint-Camille) qui ont passé, le 26 octobre dernier, à Toulouse, se rendant à Barcelonne. Celles-ci ne viennent point de la maison de Paris; peut-être sont-elles envoyées d'Italie.

— Des conférences sur la religion vont être ouvertes à Saint-Thomas-d'Aquin par M. l'abbé de Trévern, licencié de Sorbonne, ancien grand-vicaire de Langres, et auteur de la *Discussion amicale sur l'établissement et la doctrine de l'église anglicane*; ouvrage dont nous avons parlé avec éloge

il y a trois ans. M. l'abbé de Trévern avoit déjà donné une semblable conférence, le 14 mai de l'année dernière, dans la même église. Il se propose, cette année, d'exposer dans une suite de conférences, les grandes preuves de la religion contre les incrédules modernes. Ces conférences commenceront dimanche, à une heure et demie.

— Après la mort de M. l'évêque d'Evreux, le chapitre de la cathédrale a nommé des grands-vicaires pour le gouvernement du diocèse. Ces grands-vicaires sont : MM. de la Brunière, nommé à l'évêché de Pamiers; Painchon, de la Croix et Mélissent. Ils ont publié, le 2 novembre, un Mandement où ils ordonnent des prières pour le prélat défunt. Ils rappellent les qualités et les travaux par lesquels il s'est distingué. M. Bourlier, jeune encore, enseigna la théologie à Rouen avec succès; il parut avec honneur dans des assemblées du clergé (celle de 1770 et celle de 1788); il souffrit la prison dans des temps fâcheux. Il se conduisit avec sagesse, disent MM. les grands-vicaires, dans les troubles de l'Eglise, et il mérita que Sa Sainteté, comme le marquoit feu M. le cardinal di Pietro, dans une lettre du 13 décembre 1815, déclarât qu'elle *conservoit de lui un vif souvenir*. Les grands-vicaires citent particulièrement ce que M. Bourlier avoit fait pour le diocèse d'Evreux, et les preuves de résignation et de patience qu'il a données constamment dans sa dernière maladie.

—L'établissement de Trapistes formé à l'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens, continue à prospérer et à rendre des services dans le canton où il est situé. Les pieux solitaires qui y sont réunis édifient tout le pays par leur régularité; ils accueillent les étrangers et les voyageurs avec la plus touchante hospitalité. Plusieurs viennent y faire des retraites; des officiers de la garnison d'Amiens y allèrent récemment, et furent étonnés de trouver parmi les religieux d'anciens frères d'armes. Il y a actuellement au Gard un ancien secrétaire du général Pichegru. Le Père abbé a cru que, dans les circonstances où se trouvoit l'Eglise, il pouvoit se rendre utile par des soins extérieurs qui tourneroient au bien des fidèles : il a établi un tiers-ordre, dont la règle est plus douce, et dont les membres se consacreront à l'éducation; il a déjà réuni des élèves, dont plusieurs ont été reçus gratuitement, dans l'espérance qu'il s'en trouveroit parmi eux qui auroient

des dispositions pour l'état ecclésiastique, et que l'on formeroit pour cette vocation. De plus, les religieux vont dans des paroisses voisines, qui sont abandonnées, faute de prêtres, et ils y exercent les fonctions du ministère. Personne ne sera sûrement tentée de leur reprocher de s'écarter ainsi de la lettre de leur règle. Nous avons parlé de la construction d'une église qui manquoit à ce monastère, et qui servira en même temps pour les habitans : l'édifice est déjà assez avancé; mais les fonds ne sont pas en proportion avec les dépenses, et le Père abbé espère toujours que la charité des fidèles le mettra en état d'achever son entreprise. Il a reçu dernièrement une offrande de la part d'un officier distingué par son nom et ses services, M. le vicomte de Latour-Maubourg, qui étoit allé visiter le monastère, et qui, à son retour à Amiens, a écrit au Père abbé la lettre suivante :

Révérend Père abbé, j'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre que m'a remise de votre part le frère Augustin. L'entretien que j'avois eu avec lui, lors de ma visite à la Trappe, m'a fait concevoir pour lui toute l'estime qu'il mérite. C'est avec une grande joie que je contribuerai, autant que mes foibles moyens me le permettront, à la construction de votre église, et je suis heureux de pouvoir prouver par là combien je suis édifié de la régularité et de la sainteté de votre maison. J'oserai vous prier de ne pas m'oublier dans vos prières, dans l'efficacité desquelles j'ai la plus grande confiance. Recevez, Père abbé, l'assurance des sentimens du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Le vicomte de Latour-Maubourg.

— Abbeville avoit, depuis plus de six mois, une école de Frères établie sur la paroisse du Saint-Sépulcre; de nouvelles écoles viennent d'être formées sur la paroisse de S. Wulfran. Le mercredi 24 octobre, on en a fait l'ouverture par une messe du Saint-Esprit; les autorités y ont assisté, avec deux cents enfans que leurs parens s'étoient hâtés de faire inscrire pour suivre les leçons. M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, prononça un discours, où il fit sentir l'importance d'une éducation toute fondée sur la religion, telle que celle que donnent ces bons Frères qui se consacrent avec un zèle si pur à des fonctions si pénibles. L'orateur montra combien leurs soins et leurs procédés sont préférables à ceux de maîtres qui ne seroient pas animés du même esprit et qui emploieroient d'autres moyens; et ce rapprochement a fait d'autant plus d'impression sur ses auditeurs, que chacun

connoissoit d'assez nombreux exemples qui viennent à l'appui de ce jugement.

— La ville de Tréguier, un des anciens siéges épiscopaux de la Bretagne, possédoit autrefois un séminaire, fondé dans le dix-septième siècle par M. Grangier, évêque de cette ville, prélat plein de vertus, et dont la mémoire est encore en bénédiction dans le pays. Aidé de saint Vincent-de-Paul, auquel il demanda et de qui il obtint des prêtres de la Congrégation de la mission, il rendit son séminaire florissant. Cet établissement eut le sort de toutes les maisons de ce genre dans la révolution : la chapelle devint une salle de club; une partie des bâtimens fut aliénée, l'autre changée en caserne. Enfin, l'édifice vient d'être rendu à son ancienne destination; racheté par les aumônes des fidèles, il a été mis en état de recevoir l'école ecclésiastique établie à Tréguier. Le 26 août dernier, la chapelle du séminaire a été solennellement bénite par Mgr. l'évêque de Saint-Brieux, au diocèse duquel sont réunis Tréguier et son territoire. Le soir du même jour a commencé une retraite ecclésiastique pour les prêtres qui ne pouvoient pas assister à celle donnée à peu près à la même époque dans le séminaire diocésain. Ils se trouvoient environ soixante-dix rassemblés sous la présidence de M. l'évêque. La retraite fut terminée le samedi, et le dimanche suivant une ordination *extrà tempora* eut lieu dans l'ancienne cathédrale, qui sert maintenant d'église paroissiale. Cette cérémonie, qu'on n'avoit point vue depuis la révolution, attira une foule immense dans l'église, et inspira le plus vif intérêt à un peuple qui conserve encore beaucoup de respect pour la religion.

— On dit que la ville de Marseille sollicite de nouveau, en ce moment, le rétablissement de son siége épiscopal. La crainte qu'on y a eue quelque temps de la peste a ranimé le souvenir de M. de Belzunce et le désir de lui voir un successeur. Le clergé de la ville s'est assemblé, et a souscrit, dit-on, pour une somme qui seroit employée aux frais d'établissement de l'évêque. On ajoute que le corps municipal, animé du même zèle, a proposé une adresse au Roi pour demander l'érection immédiate du siége, en se chargeant de pourvoir aux dépenses, sans grever le trésor royal. La députation des Bouches-du-Rhône a promis, à ce qu'on nous assure, de suivre cette affaire, et de solliciter avec instance l'accomplis-

sement du vœu d'une grande ville, qui se recommande moins encore par son importance et sa population que par les sentimens de religion, d'honneur et de fidélité qui l'animent.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion de la pose de la première pierre du massif destiné à recevoir le cylindre de la nouvelle machine de Marly, le Roi a donné une somme de 250 fr. pour être distribuée aux pauvres de la commune de Bougival.

— S. A. R. Madame a fait remettre une somme de 500 fr. pour la société maternelle de Châteauroux, à Mme. Charlemagne, présidente de cette société.

— Le 8, M. le chevalier Dambray, président de la chambre des pairs, a annoncé à S. M. que la chambre étoit instituée, et lui a présenté les quatre secrétaires.

— Le 8 au matin, S. A. R. Madame a visité le monument consacré à ses augustes parens, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

— Il a été décidé, sur l'avis des médecins, que S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, qui jouit d'une santé parfaite, seroit sevré. Le sevrage a commencé le 7; l'auguste enfant n'en a rien perdu de sa gaîté ordinaire.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé le 5 à Cambrai, où il a passé la nuit. M. le lieutenant-général marquis de Jumilhac, commandant la 16e. division militaire, s'est trouvé à Arras à l'arrivée de S. A. R., et lui a présenté la garnison de cette place.

— Le collége d'arrondissement de la Seine, qui sera désigné par le sort, pour élire un député, en remplacement de M. Pasquier, sera convoqué, dit-on, dans les premiers jours de janvier prochain.

— Le 6, le tribunal de première instance a fait sa rentrée. M. Moreau, président, M. Jacquinot de Pampelune, procureur du Roi, et tous les autres membres de ce tribunal, ont assisté à une messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Jalabert, vicaire-général du diocèse. M. de Herain, avocat du Roi, a ensuite prononcé le discours d'usage.

— Le sieur Béranger, dont le recueil de chansons a été saisi par la police, a comparu, le 4, devant M. le juge d'instruction.

— Le 8, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire des sieurs Barthélemy et Galliot, l'un auteur, l'autre imprimeur, d'une petite brochure intitulée : *Demande de la translation des dépouilles mortelles de l'empereur Napoléon,* adressée à la chambre des députés. M. de Vatimesnil, avocat-général, a soutenu avec autant de force que de talent l'accusation d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi, et de provocation à la rébellion, ladite provocation non suivie d'effet. Le sieur Barthélemy a prononcé pour sa défense un plaidoyer où il a comparé successivement Buonaparte à Pompée, à César et à saint Louis. On a ensuite entendu les avocats des prévenus. D'après la déclaration du juri, négative sur tous les points, les sieurs Barthélemy et Galliot ont été acquittés.

— Maziau, l'un des prévenus de la conspiration du 19 août 1820, et qui doit être jugé prochainement par la cour des pairs, a choisi pour avocats MM. Odilhon Barrot et Berville.

— On a arrêté à Tarascon quatre individus, disant venir de Hambourg. Chacun d'eux étoit porteur d'un écrit, dans lequel ils demandoient des secours pour se rendre à Marseille, d'où ils devoient passer en Grèce.

— Le conseil-général de la Loire a voté 2000 fr., pour 1821, pour le petit séminaire situé à Verrières. Ce conseil a déjà accordé une pareille somme à cet établissement, en 1819 et en 1820. Le conseil municipal de Montbrison a voté 1500 fr. pour faire élever, dans le même petit séminaire, trois enfans qu'on se propose de choisir dans les Écoles chrétiennes.

— Le roi d'Angleterre a quitté Hanovre le 30. Ce prince a dû arriver le 2 à Coblentz, le 6 à Bruxelles, et le 8 à Dunkerque. En quittant le royaume d'Hanovre, le roi a pris le nom de comte de Lunebourg.

— Des nouvelles de la Moldavie portent que les Turcs ont avancé sur les bords du Pruth; les Russes sont également campés sur la rive opposée.

— Au Brésil, l'autorité du prince-régent est à peu près nulle, excepté à Rio-Janeiro, où même ses opérations sont génées par l'action de la junte de gouvernement. Il s'est formé des juntes dans toutes les provinces, et elles y exercent le pouvoir suprême.

— Les journaux américains annoncent qu'une armistice de trois mois, qui s'étend à tout le Mexique, a été conclue entre le général O'Dnoju, commandant des troupes royales et Iturbide, l'un des chefs des indépendans. Les articles les plus importans du traité conclu ensuite entre ces deux chefs, portent que la religion de la nouvelle Espagne est et sera la religion catholique, sans tolérance d'aucune autre; que la nouvelle Espagne sera indépendante de la vieille Espagne et de tout autre pouvoir, même sur le continent d'Amérique; que son gouvernement sera une monarchie limitée, qui prendra le nom d'*empire mexicain*, et reconnoîtra pour chef Ferdinand VII; et enfin, que si ce prince ne consentoit pas à s'y rendre, la junte ou la régence gouvernera au nom de la nation, jusqu'à ce que l'empereur à couronner soit nommé.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 6, la chambre s'est réunie à midi, sous la présidence de M. le chancelier. A l'ouverture de la séance, les quatre pairs les moins âgés de l'assemblée, MM. le baron de Beurnonville, le duc de Coigny, le duc de Mortemart et le comte Lecouteulx, ont été appelés au bureau pour remplir provisoirement les fonctions de secrétaires. On a ensuite procédé au scrutin pour la nomination des secrétaires définitifs. La majorité des voix a désigné MM. le marquis de Mun, le vicomte Dambray, le comte Curial et le comte de Castellane, qui ont été proclamés secrétaires de la chambre pour la session de 1821. On a

immédiatement après nommé la commission spéciale pour la rédaction d'un projet d'adresse au Roi, en réponse au discours de S. M. Les membres de cette commission sont : MM. le marquis de Pastoret, le duc de Doudeauville, le marquis de Lally-Tollendal, le marquis de Bonnay et le vicomte de Montmorency. La chambre se réunira quand le rapport de cette commission sera prêt.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 6, la séance s'ouvre à une heure et demie, sous la présidence de M. Anglès, doyen d'âge. On remarque environ une centaine de membres à l'extrême droite, une vingtaine au centre droit et autant au centre gauche, et l'on ne compte guère que quinze députés à l'extrême gauche. M. Benjamin Constant paroît souffrir encore de la chute qu'il fit l'année dernière sur les marches de la tribune; il ne marche qu'appuyé sur un bâton. M. Ravez n'a pas assisté à cette séance, parce qu'il étoit retenu chez lui par une légère attaque de goutte.

MM. de Nicolaï, de Bernis, Humann et de Curzay, les quatre plus jeunes députés, sont désignés pour secrétaires provisoires; ces deux derniers, étant absens, sont remplacés par MM. de Chastellux et de Vaulchier.

M. le président lit une lettre de M. le maréchal Oudinot, qui annonce que la garde nationale continuera de fournir un poste d'honneur près la chambre des députés : l'assemblée accepte cette offre avec reconnoissance. On tire au sort les noms des députés, pour les partager en neuf bureaux qui seront réunis de mois en mois. M. le président invite ensuite MM. les députés à se rendre dans leurs bureaux respectifs; mais M. Méchin demande que toutes les réclamations qui ont pu être adressées au président de la chambre, relativement aux élections, soient directement envoyées aux bureaux chargés de la vérification des pouvoirs, et jointes au dossier des pièces concernant l'élection. M. Fornier de Saint-Lary, questeur, fait observer que, suivant l'usage, ces réclamations ne peuvent être décachetées que par le président définitif. M. Sébastiani veut qu'on reconnoisse au président provisoire le droit de décacheter ces lettres. M. de Peyronnet parle contre cette innovation. M. le président lève la séance au milieu du bruit.

Les présidens des bureaux sont MM. de Magneval, Anglès, de Cardonnel, de Floirac, de Vaublanc, Bellard, Chilhaud de la Rigaudie, Benoist, Muyssard. Les secrétaires sont MM. Bazire, de Chastellux, de Vaulchier, de Peyronnet, de Lafond, de Bernis, de Kergorlay, de Nicolaï, Regnouf.

Le 7, à deux et demie, M. Anglès, doyen d'âge, ouvre la séance. M. de Vaulchier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la veille, qui est adopté. M. le président remet à M. Bedoch, rapporteur du troisième bureau, une réclamation contre les opérations du collége de Confolens. L'assemblée n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer, la séance est suspendue. M. le président annonce que le nombre des membres présens n'est que de 120; le nombre nécessaire pour déli-

bérer est de 214; il s'en faut donc de 94 que la chambre soit en nombre compétent. M. Anglès lève la séance, et la renvoie à demain à la même heure. M. Etienne trouve inutile d'indiquer une séance pour le lendemain, sans avoir la certitude qu'il y a assez de membres à Paris. Le côté droit demande l'appel nominal; des conversations s'établissent à droite et à gauche. M. de Chauvelin s'oppose à l'appel nominal, qu'il regarde comme une mesure de rigueur contre les députés absens, (presque tout le côté gauche est désert). On procède à l'appel nominal par départemens. Il en résulte que le nombre des députés que leurs collègues déclarent être arrivés à Paris est de 207. M. le président annonce que la prochaine séance sera indiquée, lorsqu'il y aura assez de membres arrivés.

AU RÉDACTEUR.

J'ai lu, Monsieur, dans votre journal du 17 de ce mois, n°. 750, qu'un ecclésiastique du diocèse de Besançon avoit réfuté M. D., qui avoit attaqué, dans une brochure, l'authenticité des brefs que le pape Pie VI, d'éternelle mémoire, avoit publiée contre la constitution civile du clergé. Trouvez bon, monsieur, que je devienne l'auxiliaire de cet ecclésiastique, et que j'ajoute un témoignage positif aux preuves qu'il a produites.

Quoique conseiller clerc au parlement de Paris, j'étois né sujet du Pape dans le comtat Vénaissin. En 1790, au départ de M. Dugnani, dernier nonce de S. S. en France, et depuis cardinal, je fus nommé par Pie VI son internonce auprès de Louis XVI; je fus reconnu en cette qualité, et je l'exerçai jusqu'au 10 août.

En mars 1791, je reçus de S. S., par le canal de S. Em. M. le cardinal Zelada, les brefs en original, et dans la forme légale et accoutumée, avec une petite lettre en parchemin très-fin pour chacun des métropolitains. Je les expédiai sur-le-champ à M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, à MM. les archevêques de Cambrai, de Toulouse et d'Arles, qui étoient encore en France, et même au cardinal de Loménie. Ces prélats m'en accusèrent la réception, à l'exception des archevêques de Toulouse et de Sens. Comme je me plaignis de ce silence à M. l'abbé Godard, grand-vicaire de Toulouse, je reçus peu après la réponse de M. l'archevêque.

Je fis moi-même traduire en françois et imprimer ces brefs par le sieur Crapart, quoiqu'il y eût des peines très-sévères contre quiconque publieroit des actes émanés de la cour de Rome. On ne sauroit donc révoquer en doute l'authenticité des brefs dont il s'agit. Je pourrois en dire autant du bref de 1792, qui porte des monitions canoniques contre les constitutionnels. Vous pouvez faire de ma lettre l'usage que vous croirez convenable.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée, Monsieur, votre très-humble serviteur,

LOUIS DE SALAMON, *évêque de Saint-Flour.*

Saint-Flour, 30 octobre 1821.